

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES
DE L'YONNE.

S. 821.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

12
DOUZIÈME VOLUME.



AUXERRE

PERRIQUET ET ROUILLÉ, IMPRIMEURS ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ,
RUE DE PARIS, 34.

1858.





LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président : M. LE PRÉFET de l'Yonne.

Membres : Mgr l'ARCHEVÊQUE de Sens.

M. LE MAIRE d'Auxerre.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

AMÉ, architecte du département, à Vannes.

Marquis ANJORBANT, maire de Flogny.

ARRAULT, membre du Conseil général, à Toucy.

Comte LÉON DE BASTARD, à Maligny.

BARDIN, professeur au collège d'Avallon.

BAUDOIN, architecte, à Avallon.

BAZOT, avocat, à Auxerre.

BELGRAND, ingénieur en chef de la 3^e section de la navigation de la Seine, à Paris, rue de l'Université, 29.

BELIN, pharmacien, à Auxerre.

BENOIT, juge au tribunal de la Seine, à Paris.

BERT fils, licencié, rue d'Ulm, 27, à Paris.

BLIN, professeur au collège d'Auxerre.

DE BONDY (comte), ancien préfet de l'Yonne, à Paris.

BONNEVILLE, avocat, à Auxerre.

DE BONTIN, juge au tribunal de la Seine, à Paris, rue d'Assas, 3.

BOULANGÉ, vérificateur des domaines, à Auxerre.

BRÉARD, médecin-vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêq.

BRETAGNE, directeur des contribut. directes, à Auxerre.

BREUILLARD, curé de Savigny-en-Terre-Plaine.

BRULLÉE (l'abbé), aumônier de Sainte-Colombe, à Sens.

CAMILLE DORMOIS, économe de l'hospice, à Tonnerre.

CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.

CARRÉ (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.

CHALLAN-BELVAL, percepteur, à Aizy.

CHALLE, membre du Conseil général, à Auxerre.

CHALLE fils, sous-préfet, à Barbezieux.

CHARIÉ, juge au tribunal civil, à Auxerre.

CHENET, premier commis à la direction des domaines, à Melun (Seine-et-Marne).

CHEREST, avocat, à Auxerre.

CLAUDE, vérificateur des poids et mesures, à Auxerre.

Marquis de CLERMONT-TONNERRE, à Ancy-le-Franc.

COEFFET-OLIVIER, orfèvre, à Villeneuve-l'Archevêq.

COLIN, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.

CORNAT (l'abbé), à Sens.

COTTEAU, juge au tribunal civil, à Coulommiers.

COUARD, curé d'Asquins.

COURTAUT, sous-chef à l'administration des domaines, à Paris, 35, rue de l'Ouest.

COURTAUT, 4^{er} commis de la direction, des domaines, à Auxerre.

DACHEZ, inspecteur de l'enreg. en retraite, à Auxerre.

- DEVILLE, médecin, à Villeneuve-l'Archevêque.
- DÉLIGAND, avocat et maire de la ville, à Sens.
- DÉY, inspecteur de l'enregistrement et des domaines,
à Auxerre.
- DIONIS DES CARRIÈRES, docteur en médecine, à Auxerre,
- DODUN, propriétaire, à Chemilly.
- DONDENNE, professeur de mathém. au collège d'Auxerre.
- DORLHAC, directeur de l'école normale, à Auxerre.
- DOURNEAU, juge de paix, à Seignelay.
- DROIT, curé de Charbuy.
- DUBOIS, ancien notaire, à Sens.
- DUCHÉ, docteur en médecine, à Ouaine.
- DURU (l'abbé), aumônier de l'Asile des aliénés, à Auxerre.
- DURU, propriétaire, à Auxerre.
- FAUCHE, homme de lettres, à Meaux.
- FARRON, peintre d'histoire, à Paris, rue Pigale, 66.
- FLEUTELOT (Henri), à Auxerre.
- FOSSEYEUX, notaire, à Cravan.
- FOUCARD, opticien, à Auxerre.
- FOURNERAT, à Ancy-le-Franc.
- FRANÇOIS-CHASLIN, membre du Conseil général de
l'Yonne, à Bazarnes.
- FRÉMY, gouverneur du Crédit foncier, à Paris, cours
d'Orléans, rue Saint-Lazare, 36.
- FRONTIER, maire de Merry-sur-Yonne, à Magny.
- GALLOIS, vice-président au tribunal civil, à Paris, rue
de Verneuil, 41.
- GALLY (l'abbé), aumônier du collège d'Avallon.
- GARNIER, ancien député de l'Yonne, à Vassy, commune
d'Étaules.

- GIBERT, propriétaire, à Sens.
GIFFARD, curé de Saint-Georges.
GIGUET, propriétaire, à Sens.
GIRARD DE CAILLEUX, directeur de l'Asile des aliénés, à Auxerre.
GRALIOT, professeur au collège, à Auxerre.
GRENET, docteur en médecine, à Joigny.
DU HAVELT (le baron), membre du Conseil général, aux Barres, commune de Sainpuits.
HERMELIN, juge de paix, à Saint-Florentin.
HERNOUX, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Auxerre.
HOTTOT, ancien sous-préfet, à Avallon.
JACQUES-PALOTTE, ancien député de l'Yonne, à Serrigny, Paris, rue Chaussée-d'Antin, 27 bis.
JARRY, fils, à Auxerre.
DE JONCHÈRES, docteur médecin, à Héry.
JULIOT, professeur au lycée de Sens.
BARON DE LAGONDE, à Paris, quai d'Orsay, 4.
LALLIER, juge au tribunal, à Sens.
LAMBERT, avocat, à Auxerre.
LAMBERT fils, à Tanlay.
LARABIT, sénateur, à Paris, rue de l'Université, 8.
B. DE LA RUPELLE fils (Henri), à Tulle.
B. DE LA RUPELLE (Paul), juge suppléant, à Versailles.
LAUREAU (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.
LAURENT-LESSERÉ, adjoint au maire, à Auxerre.
LEBERTON, médecin, à Sergines.
LEBERTON, notaire, à Sergines.
LEBEUF, juge au tribunal de Cosne.

- LEBLANC, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
- LEBLANC (Léon), propriétaire, à Auxerre.
- LECHAT, chef de division à la préfecture, à Auxerre.
- LECLERC DE FOUROLLES, président du tribunal à Joigny.
- LE MAISTRE, receveur municipal, à Tonnerre.
- LEPÈRE fils, avocat, à Auxerre.
- LESCUYER, avocat, à Auxerre.
- LIGIER, percepteur, à Sanzay (Cher).
- G. DE LORIÈRE, géologue, à Paris, rue de l'Ouest, 52.
- LORIN, architecte, à Auxerre.
- Marquis DE LOUVOIS, à Ancy-le-Franc.
- MARIE, juge au tribunal civil, à Auxerre.
- Baron MARTINEAU DES CHESNEZ, ancien sous-secrétaire d'Etat, maire de la ville d'Auxerre.
- MÉTAIRIE, juge suppléant au tribunal civil, à Auxerre.
- MONCEAU, pharmacien à l'asile des aliénés, à Auxerre.
- MONDOT DE LA GORCE, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Auxerre.
- MONTALEMBERT (comte de), à la Roche-en-Brenil, par Saulieu (Côte-d'Or).
- MOREAU, professeur de mathém. au collège, à Avallon.
- MOTHERÉ, vérificateur à la préfecture de la Seine, à Paris.
- MURAOUR, docteur en médecine, à Auxerre.
- OLIVIER, horloger, à Rigny-le-Ferron.
- PARIS fils, docteur en médecine, à Champlost.
- PASSEPONT, peintre, à Auxerre.
- PERRIQUET (Eugène), avocat, à Paris.
- PERRIQUET (Gustave), imprimeur, à Auxerre.
- PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.

- PIÉPLU, architecte du département, à Auxerre.
- PILLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Sens.
- PINARD, conseiller à la cour impériale, à Paris, rue
Madame, 26.
- POUBEAU, pharmacien, à Auxerre.
- QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.
- QUIGNARD (l'abbé), à Paris.
- RAMPONT, docteur en médecine, à Leugny.
- RAUDOT, ancien représentant, à Orbigny, près Avallon.
- RAVIN (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
- RAVIN, professeur de logique au collège, à Auxerre.
- RÉMY, docteur en médecine, à Auxerre.
- RIBIÈRE, avocat, à Auxerre.
- RICHARD, libraire, à Auxerre.
- RICORDEAU père, docteur en médecine, à Seignelay.
- RICORDEAU fils (l'abbé), à Sens.
- ROBLOT, architecte, à Joigny.
- ROGUIER, aumônier de l'École normale, à Auxerre.
- ROUILLÉ, imprimeur, à Auxerre.
- ROUSSEAU, docteur en médecine, à Auxerre.
- ROZAT DE MANDRES, ingén. des ponts et chaussées, à Paris.
- SALLÉ, pharmacien, à Auxerre.
- SALMON, avocat, à Paris.
- SALOMON aîné, à Saint-Florentin.
- SIVANNE, inspecteur de l'Académie, à Auxerre.
- SOCHET, ingénieur, directeur des constructions navales,
à Cherbourg.
- SOUPLET aîné, médecin, à Charbuy.
- TALMONT, à Saint-Sauveur.
- TAMBOUR fils, licencié en droit, à Auxerre.

- MARQUIS DE TANLAY**, membre du Conseil général de l'Yonne, à Tanlay.
- TARTOIS**, propriétaire, président de la Société des Amis des arts, à Senan.
- TONNELIER**, président du tribunal civil, à Auxerre.
- TONNELIER**, greffier en chef, à Sens.
- TRYON-MONTALEMBERT** (vicomte de), maire, à La Ferté-Loupière.
- VILLIERS**, receveur des hospices, à Auxerre.
- VUITRY**, ancien député de l'Yonne, à Paris, rue de la Pépinière, 19.

MEMBRES LIBRES.

MM.

- GUÉRIN**, instituteur, à Serrigny.
- HENRY**, curé de Quarré-les-Tombes.
- JOSSIER**, secrétaire de la mairie, à Joigny.
- LASNIER**, instituteur communal, à Auxerre.
- MEUNIER**, sculpteur, à Vézelay.
- MOUILLOT**, instituteur, à Tanlay.
- PELTIER**, instituteur communal, à Auxerre.
- PROT**, inspecteur des écoles primaires, à Loudun.
- ROBIN**, maître-adjoint à l'école normale d'Auxerre,
- ZAMBKOWSKI**, prépar. de physique au collège d'Auxerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

- Al. BARBIER**, peintre, à Paris.
- BARD** (Joseph), à Chorey près Beaune.

- BAUDIOT, curé de Dhun-les-Places.
- BAUDOIN, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
- BILLOT, professeur, à Haguenau.
- BERNARD, médecin, à Uriage (Isère).
- BLANCHE (Isid.), vice-consul de France à Tripoli (Syrie).
- BULLIOT (Gabriel), membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
- BURE (de), président de la Société d'Emulation, à Moulins.
- CARRELET, à Saulieu.
- A. DE CONTENCIN, directeur général des Cultes, à Paris, 8, rue Las Cases.
- COQUAND, professeur de géologie, à Besançon.
- COUTANT, des Riceys, à Paris.
- CROSNIER, vicaire-général, à Nevers.
- DANTIN, capitaine d'état-major, à Mâcon.
- DELENTE, docteur en médecine, à Paris.
- DROUET, aut. du Catalog. des Mollusques de Champagne.
- DUPIN, médecin, à Eryy.
- DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris.
- FEIGNOUX, membre de la Société géologique de France, à Cusset (Allier).
- FLANDIN, conseiller à la cour impériale, à Paris.
- J. FLEUTELOT, professeur, à Paris.
- DE FONTENAY, secrétaire de la Société Eduenne d'Autun.
- FREMY (Charles), docteur en médecine, à Paris.
- DE FROMENTEL, membre de la Société géologique de FRANCE.
- GALL, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).
- GARNIER, archiviste de la ville, à Dijon.
- GRASSET, antiquaire, à La Charité-sur-Loire

GAUDRY, géologue, à Paris.

GERMAIN DE SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.

BARON DE GIRARDOT, secrétaire général, à Nantes.

GRENIER, professeur de botanique, à Besançon.

GUÉRIN DE MENNEVILLE, directeur de la Revue zoologique, à Paris.

BARON DE GUERNE, à Douay.

HÉBERT, professeur de géologie au collège de France, à Paris.

LALLEMAND, curé de Dompère.

LABOURDETTE, docteur en médecine, à Bercy.

LEYMERIE, professeur de géologie, à Toulouse.

DE LONGUEMAR, à Poitiers.

DE LONGPÉRIER, conservateur au Cabinet des Antiques, à Paris.

MICHELIN, ancien président de la Société géologique de France, à Paris.

MIGNARD, membre de l'académie de Dijon.

DE MISSERY, conservateur des forêts, à Troyes.

MOUGEOT, docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).

D'ORBIGNY (Charles), aide-professeur de géologie au Muséum.

PASSY (Antoine), ancien président de la Société géologique de France, à Paris.

V. PETIT, dessinateur et archéologue, à Paris, rue de Lille, 23.

PRISSET, numismatiste, à Dijon.

PROTAT, de l'académie de Dijon,

V. RAULIN, professeur de géologie à la faculté de Bordeaux.

ROY, ingénieur des mines, à Paris.

Jules RAY, pharmacien, à Troyes.

SALOMON, inspecteur de colonisation, en Algérie.

PELLIER, président de la Société des arts de la Marne.

SMYTTRE (de), directeur de l'asile des aliénés de Lille.

Comte Georges DE SOULTRAIT, membre non résidant du comité de l'histoire, à Tourey (Nièvre).

VÉE, curé d'Entrains.

VIGNON, directeur du dépôt des cartes au Ministère des Travaux publics.

DE VOUCOUX (Mgr), évêque d'Evreux.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'Emulation de l'Allier.

Société des Sciences et des Lettres de Blois.

Société des Antiquaires de France, à Paris.

Muséum de Paris.

Académie de Bordeaux.

Société Archéologique de Sens.

Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes.

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

Société des Antiquaires de Picardie.

Société Nivernaise, à Nevers.

Société Vaudoise des Sciences naturelles de Neuchâtel (Suisse).

Société Eduenne, à Autun.

- Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
 Société Archéologique du Midi, à Toulouse.
 Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
 Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
 Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
 Commission Historique du Cher, à Bourges.
 Société des Sciences et Arts, à Toulon (Var).
 Académie de Mâcon.
 Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, à Dunkerque.
 Société des Sciences, Belles-lettres, etc., des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.
 Académie du Gard, à Nîmes.
 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Président :

M. CHALLE, membre du Conseil général, à Auxerre.

Vice-Présidents :

MM. QUANTIN,, archiviste du département, à Auxerre.
 Comte DE BASTARD, à Maligny.

Secrétaires :

MM. CHÉREST, avocat, à Auxerre.
 LEPÈRE, avocat, à Auxerre.

Archiviste :

M. LORIN, architecte, à Auxerre.

Trésorier :

M. PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.

Classificateurs :

MM. RAVIN (Eug.), pharmacien, à Auxerre (*Botanique*).

MONCEAU, pharmacien de l'asile des aliénés, à
Auxerre (*Musée entomologique*).

BERT fils, avocat, à Auxerre (*Zoologie et ornithologie*).



SOCIÉTÉ
DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES
DE LYONNE.

**Compte-Rendu des travaux et des publications
de la Société pendant l'année 1858.**

Messieurs,

On aurait pu craindre que les publications de la Société fussent ralenties ou même suspendues par suite du Congrès convoqué à Auxerre en 1858. Le temps consacré par vos membres aux études et aux discussions, que motiva cette réunion solennelle, semblait devoir être ravi à nos séances ordinaires et aux travaux de notre Bulletin annuel. Il n'en a rien été. Vos procès-verbaux attestent qu'en 1858 la Société a continué sa marche progressive, comme si la meilleure part de son activité n'avait pas été consacrée à d'autres efforts. Votre Bulletin n'est pas indigne de ceux qui l'ont précédé, malgré l'honorable contingent que vous avez fourni aux publications du Congrès.

Vous en pourrez mieux juger par une rapide analyse des travaux accomplis pendant l'année.

Dans le domaine des sciences, je citerai d'abord M. Duché, et son article sur *le choléra de 1854*, article plein de recherches et d'aperçus curieux, qui rappelle et complète ceux

de M. Moret sur le choléra de 1849. Nous devons encore à M. Duché une notice remarquable sur *les angines couenneuses*, autre fléau qui désole trop souvent notre pays.

Pour combler une lacune, qui existait jusqu'alors dans nos travaux, M. Villiers nous a donné plusieurs études sur la minéralogie de l'Yonne. Vous vous rappelez sans doute les récits à la fois piquants et instructifs de ses *Excursions dans la forêt d'Othe et dans l'Avallonnais*. En même temps qu'il explorait, il collectionnait aussi au profit de la Société. Grâce à lui, nous pouvons montrer aux étrangers de beaux échantillons minéralogiques, rangés dans notre musée à côté de notre collection géologique. Enfin il nous a rendu compte des richesses nouvelles que nous avons acquises, dans un mémoire inséré comme les précédents au Bulletin de 1858.

A la même époque, M. Monceau sollicitait de la Société l'autorisation de pratiquer des fouilles aux grottes d'Arcy. Il annonçait déjà de précieuses découvertes que ses efforts n'ont pas tardé à réaliser.

Mais les travaux historiques sont comme d'habitude plus nombreux parmi nous que les travaux scientifiques.

Notre président figure à lui seul dans la liste pour trois articles : Une *note sur les débris de constructions gallo-romaines trouvées près d'Auxerre vers la fontaine Sainte-Nitasse* ; 2^o des *Réflexions sur la correspondance de Fourier avec M. Bonnard* ; 3^o une *Analyse et des extraits d'un manuscrit de l'abbé Rousseau*. Cependant, en 1858, M. Challe remplissait les pénibles fonctions de secrétaire général, organisateur du Congrès. La Société lui doit donc cette année de doubles remerciements, soit parce qu'il n'a pas négligé ses publications particulières, soit parce qu'il l'a dignement représentée à la tête du Congrès scientifique.

Non moins zélé, notre vice-président, M. Quantin, achève son grand travail sur les *Pagus*, qui doit servir de préface au deuxième volume du Cartulaire. Il nous promet aussi les plans complets du réseau de nos voies romaines, promesse dont nous avons pris acte et que nous n'oublierons pas.

M. Déy nous a donné une *notice sur les Armoiries considérées comme matière imposable au XVII^e siècle*, et la fin de son *Histoire du comté de Saint-Fargeau*. Il ne lui reste plus, pour accomplir son œuvre, qu'à publier divers documents complémentaires, lesquels trouveront place dans le Bulletin de 1859.

Nous devons, en outre, à M. Camille Dormois, une *Note sur un cimetière gallo-romain découvert à Tonnerre* ;

À M. Lambert, la communication d'un mémoire sur *les voies romaines du canton de Cruzy*, mémoire destiné à l'Annuaire départemental, et que nous regrettons pour le Bulletin ;

À M. Dantin, notre jeune et vaillant compatriote, une *notice sur Mégret d'Etigny*.

M. l'abbé Laureau nous a commencé la lecture de son travail sur *les monnaies baronales de l'Yonne*. Chacun de nous en attend avec impatience la publication complète.

Enfin notre archiviste, M. Lorin, a recueilli pour nous charmer les *Chansons populaires de l'Auxerrois*, et nous les a livrées, paroles et musique, avec une introduction et des notices pleines de verve comme les chansons elles-mêmes.

Je n'ajoute rien à cette énumération significative. Je ne vous parle ni de l'accroissement rapide et continu de toutes vos collections, ni du second tome du Cartulaire préparé par M. Quantin et qui sera livré à l'impression dans le cours de

1859, ni du beau livre de M. de Bastard sur Jean de Ferrières, ni des autres publications que vos membres ont entreprises en dehors du Bulletin. J'en ai dit assez pour établir qu'en 1858 l'abeille auxerroise, dans sa modeste ruche, a vaillamment poursuivi son œuvre, toujours fidèle à sa devise : *Coligit, et elaborat.*

Le Secrétaire,

AIMÉ CHEREST.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1858.

PRÉSIDENCE DE M. A. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

1^o Mémoires de l'Académie de Bordeaux 1856, 4^e trimestre ;

2^o Bulletin de la Société Vaudoise 1856-1857, n^{os} 39, 40, 41 ;

3^o Bulletin du Comité de la Langue et de l'histoire, t. IV. n^{os} 1, 2, 3, 4, 1857 ;

4^o Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse, t. VII, 1857 ;

5^o Essai historique sur l'église de Saint-Hilaire, de Poitiers, par M. de Longuemare, 1 vol. in-8^o.

M. le directeur des Ecoles chrétiennes d'Auxerre fait don d'une statuette d'ivoire, représentant une femme nue, qui paraît appartenir au type africain.

M. Chamoin, caissier à la recette générale, a donné une vingtaine de jetons, sous et liards de l'ancienne monarchie française.

M. Quantin a déposé sur le bureau deux petits bronzes des empereurs Tetricus père et Tetricus fils, qu'il a trouvés dans le massif même de la maçonnerie de la tour d'Orbandelle, dont les restes ont subi l'été dernier de nouvelles démolitions. Ces travaux avaient aussi mis au jour quelques pierres sculptées qui faisaient partie d'anciens monuments et dont la face travaillée était noyée dans la maçonnerie. Ces nouvelles découvertes confirment l'opinion qui fait remonter la construction de cette tour, seulement au III^e ou au IV^e siècle de J.-C. ; c'est-à-dire à une époque postérieure aux Tetricus. On ne peut douter dès lors que l'inscription *AVLVS HIRTIVS ET CAIVS VIBIVS PANSA COSS.* qui existait encore au siècle dernier, dans le mur de la tour d'Orbandelle, ne fût bien antérieure à la construction de cette tour ; c'était un fragment de pierre, qui faisait partie d'une ancienne construction ou de quelque autel, et qui était entré par occasion dans la confection du mur. Dans les murs d'enceinte de la ville de Sens, se trouvent ainsi des pierres sculptées, dont la face non taillée forme le parement extérieur, et qui, primitivement, avaient une autre destination, et ont été arrachées à d'anciens monuments.

Il est ensuite procédé aux élections.

M. Victor Claude, vérificateur des poids et mesures à Auxerre, présenté par MM. Bert et Monceau,

Et M. Jarry fils, présenté par MM. Bazot, Lorin et Petit-Sigault, sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce la présentation de deux membres titulaires.

La Société, sur la proposition de M. le Président, nomme

la Commission chargée de recueillir les renseignements sur la géographie et la topographie de la Gaule jusqu'au ^ve siècle, qui doivent être transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Déy, désigné pour faire partie de cette commission, déclare qu'étant auteur d'une géographie ancienne du département, et d'une carte qui en fait connaître la division en *civitates* et en *pagi*, il ne peut considérer ce travail comme étant encore à faire, et qu'il ne saurait dès lors accepter la mission qui lui est confiée. Il ajoute qu'ayant l'intention de publier le plus promptement qu'il lui sera possible cette carte et le sommaire de l'ensemble de son œuvre, il ne veut pas prendre part aux travaux de la Commission, pour qu'il ne soit pas possible de supposer plus tard qu'il ait profité des lumières de ses collègues.

M. le Président répond que puisque M. Déy a en portefeuille un travail préparé sur le travail proposé, c'est une raison de plus pour qu'il accepte de faire partie de la Commission qui recevrait ce travail, l'apprécierait, et ne manquerait pas de le mentionner dans son rapport pour en laisser l'honneur à son auteur; que ce sujet a occupé d'autres membres de la Société, dont les uns ont publié déjà des mémoires, et les autres ont des travaux prêts à être publiés; que s'ils imitaient l'exemple de M. Déy, la Société donnerait ce spectacle, que les hommes spéciaux s'exclueraient volontairement de la Commission qui devrait alors être composée d'hommes incompetents.

Malgré l'insistance de la Société, M. Déy persiste dans son refus. La Commission, qui sera présidée par le président de la Société, est composée de MM. Hernoux, Quantin, l'abbé Duru, Bretagne, Lemaistre et Lambert.

M. le Trésorier présente le projet de budget pour 1858, qui est adopté après discussion.

Nature des Recettes :

Reste disponible sur 1857.....	4,000 fr.
143 cotisations de membres titulaires.....	1,450
Subvention du Conseil général.....	500
Subvention de l'Etat.....	300
Legs de M. Chaillou des Barres.....	200
Admissions nouvelles. 12 cotisations.....	120
Douze diplômes.....	72
Souscriptions à la bibliothèque historique.....	170
Souscriptions au Cartulaire.....	50
Produit de la médaille.....	42
Produits divers.....	45
Dessins à la charge des auteurs.....	100
	3,989

Dépenses :

Bulletin.....	700 fr.
Collections. (Achat et entretien).....	650
Bibliothèque historique, 13 feuilles.....	480
Cartulaire.....	600
Prix de statistique.....	400
Frais de bureau.....	400
Garçon de bureau.....	400
Frais à l'occasion du Congrès.....	300
Fouilles.....	400
Rédition des 4 premières feuilles de la Flore départementale.....	50
Réserve pour les prix de statistique 1859.....	509
	3,989

NOTA. Dans le cas où les 400 fr. accordés au prix de statistique ne recevraient pas d'emploi, 300 fr. seraient consacrés à la gravure sur cuivre de quatre dessins de M. Amé, relatifs à l'église de Chablis et 100 fr. ajoutés à la réserve.

Sur une proposition de M. le Président et après les observations faites par plusieurs membres, la Société arrête la délibération suivante :

En 1827 est décédé à Auxerre M. Louis Crochot, ancien conseiller de Préfecture. Il laissait un testament qui, après plusieurs legs de bienfaisance, contenait la disposition suivante :

« Je charge mon légataire d'acheter une inscription de
« rente sur l'Etat de 4,000 fr. produisant 200 fr. pour l'ac-
« quisition d'une médaille d'or de 500 fr. qui sera délivrée,
« tous les trois ans, par M. le Préfet, à l'auteur du mémoire
« qui aura mérité le prix sur une des vertus morales. Les
« intérêts des 4,000 fr. s'élèveront tous les trois ans à 600 fr.
« Mais les 400 fr. en plus seront employés en frais de pro-
« grammes et autres, et s'il y avait quelque reste, il sera dis-
« tribué aux pauvres. M. le Préfet touchera la rente et les
« intérêts. Le programme sera rédigé dans une assemblée
« composée de M. le Préfet, le maire de la ville, le principal
« du collège, le président du tribunal et le procureur du roi.
« Il aura pour objet une des vertus morales, telles que la
« bienfaisance, la sagesse, la probité, la pureté des mœurs,
« la religion. Ces mémoires seront envoyés francs de port
« avant le 1^{er} août à la Préfecture. Les mêmes magistrats
« décideront, dans une séance qui aura lieu huit jours après,
« quel sera le mémoire qui aura remporté le prix, qui sera
« délivré le jour de la célébration de la Saint-Louis, par M. le
« Préfet ou par son délégué, qui mettra une couronne de

« chêne sur la tête de l'auteur, fera la lecture de son ouvrage et
 « fera mention de ceux qui ont mérité le prix et qui ont le plus
 « approché. Il voudra bien aussi faire lecture du programme
 « relatif au prix suivant, et faire un discours analogue à la
 « circonstance. J'ai l'espoir qu'on voudra bien donner à cette
 « cérémonie toute la publicité et l'éclat dont elle est sus-
 « ceptible. »

Ce legs a été accepté par le Préfet de l'Yonne en vertu d'une ordonnance royale du 20 août 1828. La rente a été achetée au nom du département, et les arrérages en ont été depuis touchés chaque année par l'administration départementale, mais jamais les conditions de solennité et de publicité, prescrites par le testateur, n'ont été remplies. On a parfois annoncé et décerné le prix, mais à huis-clos ; et parfois il s'est écoulé des intervalles de cinq à six ans, sans que l'on s'en occupât, et les fonds ont alors reçu une autre destination que celle que le testateur avait prescrite.

Il faut dire, pour expliquer cette inexécution, que lors du testament, il n'existait, à Auxerre, aucune institution littéraire ou scientifique, que le testateur pût associer à l'exécution de ses œuvres, et que dans les changements de Préfets, son legs a été souvent et pendant longtemps oublié. Puis la Commission qu'il avait instituée, quand elle avait fonctionné, s'était mal à propos crue enchaînée à mettre au concours ce texte ingrat, *l'une des vertus morales*. De là stérilité des concours, et sans doute aussi l'obstacle à la solennité que devait recevoir la cérémonie de la remise du prix. Dans cet état le légataire universel était peut-être fondé à demander la révocation du legs pour cause d'inexécution de ses conditions.

Toutefois en 1853, il se borna à adresser une pétition à M. le Préfet pour demander que l'on se conformât à l'avenir à la pensée du testament de son auteur, et qu'à cet effet :

1^o La Commission instituée par le testament appellât, tant pour la désignation des sujets à mettre au concours que pour la distribution des prix, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne qui est légalement établie à Auxerre;

2^o Que le prix fût décerné tous les deux ans dans une séance publique de cette Société par M. le Préfet qui est son président d'honneur;

3^o Que dans le choix des sujets à soumettre au concours, la Commission et la Société consultassent l'esprit plutôt que le texte littéral du testament, et admissent tout sujet qui fut à la fois moral et littéraire.

Cette pétition fut communiquée à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui arrêta, le 3 novembre 1853, une délibération pour y donner son adhésion pleine et entière, et prendre l'engagement de faire tous les frais d'annonce et de publicité dans le cas où l'administration admettrait son concours dans le choix des sujets, la rédaction du programme, et la distribution du prix.

Cette délibération fut immédiatement transmise à M. le Préfet en même temps que la pétition du légataire universel, mais elle est restée jusqu'à présent sans solution. Le Préfet qui administrait alors le département n'ayant pas jugé à propos de prendre une décision.

Cependant le légataire universel est peut-être sur le point de donner suite à son projet, de faire révoquer le testament faute d'exécution des conditions imposées.

Ce résultat serait déplorable. Le testateur a voulu, par sa disposition testamentaire, susciter et maintenir dans le pays une louable émulation d'études. Rien de plus facile à accomplir que ses conditions, en empruntant, comme le demande le légataire universel, la coopération de la Société, qui tient une

séance publique tous les deux ans, où elle décerne déjà un prix de statistique, et qui serait heureuse dans cette solennité d'assister M. le Préfet pour remplir les conditions de publicité qui seules peuvent vivifier l'institution de M. Louis Crochot.

En conséquence, la Société, en persévérant dans sa délibération du 3 novembre 1852, prie instamment M. le Préfet de vouloir accueillir la demande du légataire universel.

M. Déy donne lecture d'une notice sur les armoiries considérées comme matière imposable au xvii^e siècle.

SÉANCE DU JEUDI 11 FÉVRIER.

PRÉSIDENTE DE M. A. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

- 1^o Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. I et IV ;
- 2^o Documents inédits concernant la Picardie, t. III ;
- 3^o Bulletin de la Société de Picardie, n^o 4, 1857 ;
- 4^o Lettre à M. Ernest Renan, de l'Institut, sur Alesia, par M. Desjardins ;
- 5^o Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, n^o 1, janvier 1858 ;
- 6^o Journal de l'Agriculture de la Côte-d'Or, n^o 1, janvier 1858 ;
- 7^o Les archers, les arbalétriers et les arquebusiers de Troyes, par M. Finot ;
- 8^o Dissertation sur quelques monnaies épiscopales de

Strasbourg et de Constance par M. A. de Longpérier, de l'Institut ;

9° Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France, t. III, 2^e série ;

10° Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques, 1850, t. X ;

La Société d'Emulation de Montbéliard propose l'échange de ses publications avec celles de la Société. Cette proposition est acceptée.

On procède ensuite aux élections.

M. Benoît, juge au tribunal civil de la Seine, présenté par MM. A. Challe, Quantin et Chérest, et M. Dodun, maire de Chemilly, près Seignelay, présenté par MM. A. Challe, Quantin et Ricordeau, sont nommés membres titulaires.

M. Challe lit une note sur les débris de constructions gallo-romaines trouvés près d'Auxerre sur les bords de la route départementale n° 9, à 300 mètres de la fontaine Sainte-Geneviève.

M. Quantin lit un mémoire sur la géographie des cités d'Auxerre et de Sens, du II^e au XI^e siècle. Il dépose sur le bureau deux cartes dressées à l'appui de son mémoire. Celle concernant le diocèse d'Auxerre présente plus de 450 lieux dont la situation est déterminée et celle du pagus de Sens en contient plus de 200. M. Quantin ajoute que le travail sur les voies romaines, dont il a entretenu la Société en 1853, se poursuit activement grâce aux soins de M. Boucheron, agent-voyer central du département ; il espère pouvoir mettre prochainement sous les yeux de la Société le réseau complet de ces voies.

SÉANCE DU 14 MARS 1858.

PRÉSIDENTICE DE M. A. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société :

Par la Société archéologique nivernaise et par la Société archéologique d'Orléans d'une livraison de leur bulletin.

Par M. l'abbé Duru, de l'ingénieuse traduction qu'il vient de publier, avec le texte en regard, des *Enigmes de Symposius*.

Par M. le comte Léon de Bastard :

1^o D'une lettre autographe de Lacurne Sainte-Pallaye à Grosley;

2^o D'une petite nouvelle de Rétif de la Bretonne, intitulée le *Père qui se dit philosophe*. Elle paraît inédite;

3^o Et enfin d'un volume de poésies, intitulé les *Odes pénitentes de moins que rien*, par Nicole Bargède, poète auxerrois du xvi^e siècle, que l'abbé Lebeuf n'a pas connu et dont les œuvres sont fort rares.

La Société remercie M. le comte de Bastard d'une générosité à laquelle il l'a depuis longtemps habituée.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet annonçant que sur la recommandation de la Société il a accordé un secours de 500 fr. à la commune de Pontaubert pour la réparation de son église. La Société vote des remerciements à M. le Préfet pour cet acte de munificence éclairée.

M. Olivier, numismate de Rigny-la-Nonneuse, est présenté comme membre titulaire par MM. Bretagne et Edmond Challe.

Une lettre de M. de Caumont au sujet du Congrès scientifique, rappelle que chacune des questions du programme,

relative à l'histoire ou à l'industrie locale, doit avoir son rapporteur parmi les membres des Sociétés du département, attendu qu'il ne faut pas, sur ces questions spéciales, compter sur les membres étrangers. La Société a déjà pris, en ce qui la concerne, des mesures pour répondre à cet avertissement, qui sera ensuite transmis aux autres Sociétés du département.

Différentes communications sont faites à la Société.

1^o M. Ribière lit pour M. Lorin, absent, un curieux travail sur les *chansons populaires des vigneronns Auxerrois*.

2^o M. Challe lit de piquantes réflexions sur onze lettres adressées par Fourier à M. Bonard, son maître et son ami, et qui viennent d'être données à la bibliothèque de la ville par M. Alph. Bonard, fils de ce dernier. M. Challe fait ressortir tout l'intérêt que présente cette correspondance et la lumière qu'elle jette sur la vie, sur les sentiments de notre savant compatriote. A ce propos, M. de Bastard signale une brochure peu connue, intitulée *Napoléon et Fourier*, et publiée par M. Champollion-Figeac, Paris, 1831.

3^o La Société entend lecture d'un travail de M. Roussel, de la Lozère, sur le pape Urbain V, qui fut abbé de Saint-Germain sous le nom de Guillaume de Grimoard, et qui rendit de si importants services à la ville d'Auxerre au xiv^e siècle.



RECHERCHES STATISTIQUES

SUR LE CHOLÉRA DE L'YONNE, EN 1834, DANS SES
RAPPORTS AVEC LA NATURE GÉOLOGIQUE DU SOL.

Il y a bientôt six ans, M. le docteur Moret, au nom d'une commission instituée par la Société pour rechercher quelle avait pu être l'influence des couches géologiques du sol sur le développement et l'intensité du choléra en 1832 et 1849, lisait dans cette enceinte un remarquable travail dont nous avons tous gardé le souvenir. On a justement admiré l'ordre, le plan, la sagacité, la réserve philosophique qui avaient présidé à la rédaction de ce rapport. Depuis cette époque, une troisième épidémie, venant confirmer les craintes exprimées par notre collègue, vous a mis en demeure de vous livrer à de nouvelles études. Par malheur, cette fois votre savant rapporteur manquait à votre appel : la mort, empruntant son glaive à la terrible maladie qui avait éveillé en lui tant de sollicitude, n'a pas voulu qu'il poursuivît sa noble tâche ; un grand vide s'était fait dans vos rangs.

En acceptant la place qu'il laissait vacante au sein de votre Commission, nous ne nous sommes pas fait illusion sur l'état de nos forces ; mais en considérant que le travail de Moret est un guide lumineux et sûr ; que sa méthode est la plus rationnelle, et que nous n'avions que des cadres à

remplir, nous nous sommes mis à l'œuvre avec confiance, et nous vous apportons le résultat de nos investigations.

Pour établir la statistique des décès par le choléra en 1854, nous avons suivi le relevé qui a été fait à la préfecture. Son exactitude laisse certainement beaucoup à désirer : nous y avons suppléé quelquefois par des renseignements particuliers, et nous espérons encore de nouvelles rectifications avant la publication de ce travail.

La belle carte géologique de MM. Leymerie et Raulin nous a permis d'apporter quelques modifications dans le classement primitif des communes par terrains.

Enfin, nous avons consulté les dernières révélations de la science au sujet de l'épidémie qui a décimé la France pour la troisième fois depuis vingt-cinq ans, et nous les avons mises à profit pour la solution du problème qui nous occupe. Si nous hasardons, en finissant, quelques théories pour expliquer des faits dont le retour constant, dans des conditions identiques, semble faire un appel aux hypothèses, nous ne les offrirons que sous notre responsabilité personnelle, tout prêt à les retirer devant une doctrine qui semblera plus conforme à la vérité.

Avant d'entrer au cœur de notre enquête, nous devons nous arrêter un instant pour vous faire part de quelques protestations qui se sont élevées contre le travail du docteur Moret et contre les conclusions qui en découlaient naturellement.

Mentionnons en premier lieu un rapport émané du Conseil d'hygiène publique de la Gironde, et signé par M. le docteur Charles Levieux. Cet honorable confrère s'exprime ainsi, à la date du 29 octobre 1852 :

«Je ne vous aurais certainement pas entrete nus, Messieurs,

des influences techniques et géologiques qu'on n'explique, ne définit, ni ne comprend, et qui ne consistent guère qu'en des hypothèses mystérieuses, s'il ne m'était tombé sous la main un long travail de l'académie des sciences de l'Yonne, dans lequel on s'applique, par des recherches statistiques minutieuses, à démontrer l'influence du sol, considéré principalement dans sa composition géologique, sur les deux épidémies de 1832 et 1849.

« Ces observations tendraient à prouver que c'est sur les terrains calcaires et plus spécialement sur la zone oolitique moyenne, sol d'une sécheresse et d'une aridité constante, que le choléra aurait établi son siège de prédilection, tandis qu'il aurait épargné par deux fois, et d'une manière absolue, les terrains alumino-siliceux de la Puysaie, ainsi que la zone granitique, qui, par suite de son imperméabilité, est constamment pénétrée à sa surface d'une humidité telle, qu'elle se trouve complètement réduite à un état presque marécageux.

« En outre, que ces remarques sont opposées avec ce que nous avons observé dans le département de la Gironde, et qu'elles me paraissent avoir été faites sur une trop petite échelle pour pouvoir en tirer des conclusions sérieuses, je ne crois pas qu'elles soient de nature à mériter une très-grande importance, par suite de ce fait reconnu, que les contrées du département de l'Yonne que l'épidémie a épargnées sont très-remarquables par l'isolement des habitations, tandis que, dans celles au contraire où elle a sévi, les maisons sont groupées en forme de bourgs ou de villages très-rapprochés les uns des autres. Cette explication du phénomène est bien plus satisfaisante pour notre raison que ces influences telluriques qui nous échappent, et me paraît surtout beaucoup

plus en rapport avec les données que nous possédons déjà sur le mode de propagation du choléra. »

Nous répondrons d'abord à notre savant confrère de la Gironde, que dans le domaine des faits, la raison peut être séduite par telle ou telle interprétation qui nous satisfait parce que nous la comprenons, mais qu'il serait peu scientifique de rejeter l'existence des influences telluriques parce qu'elles se refusent à notre grossière analyse. Or, combien de bourgs agglomérés pourrions-nous citer ici qui ont échappé aux atteintes du choléra, probablement en vertu de leur situation sur des terrains imperméables; et combien de hameaux isolés ont été décimés sur les couches arides du calcaire oolitique? Nous faisons certainement la part des grandes agglomérations qui favorisent l'infection miasmatique d'une manière si puissante dans les villes populeuses, mais cette cause n'a plus de raison d'être dans nos villages où l'encombrement des habitants n'existe jamais à un degré bien fâcheux.

Voyons maintenant quel a été le choléra de la Gironde en 1832 et 49, comparé à celui de l'Yonne dans les mêmes années. Le chiffre total des deux épidémies s'élève, pour la Gironde, à 1,255 décès sur une population de 568,000 habitants, tandis qu'il atteint dans l'Yonne le chiffre énorme de 6,737 décès sur une population qui ne dépassait pas alors 370,000 habitants. C'est-à-dire que la Gironde a perdu dans ses deux premières épidémies 1 habitant sur 452, tandis que l'Yonne en perdait un sur 54; en d'autres termes l'Yonne perdait proportionnellement 8 fois plus d'habitants que la Gironde (1).

(1) En 1854, la Gironde, sur une population de 614,307 habitants, a enregistré 12,963 décès, tandis que l'Yonne, qui comptait alors 381,133 habitants; accuse 11,764 décès.

Or, la plus grande partie de l'Yonne est constituée par le calcaire perméable, tandis que le sol de la Gironde est essentiellement imperméable et marécageux. C'est la seule réponse que nous ayons présentement à faire aux critiques de nos confrères de Bordeaux (1).

Au mois de janvier dernier, une autre polémique s'élevait entre M. le docteur Caffé, rédacteur en chef du *Journal des*

(1) Il était important de savoir si les résultats que nous constatons dans l'Yonne étaient isolés, ou s'ils étaient confirmés dans les autres parties de la France. Prenons l'annuaire du bureau des longitudes pour 1848, et cherchons : Voici les 12 départements où l'excédant des décès sur les naissances, en 1854, a été porté au chiffre le plus élevé, ce sont :

1. L'Ariège où les décès ont excédé les naissances de	10,794.
2. La Haute-Saône	10,629.
3. La Haute-Marne	9,415.
4. La Meuse	8,028.
5. Le Var	5,865.
6. L'Hérault	5,194.
7. Le Jura	4,786.
8. La Marne	4,655.
9. La Meurthe	4,294.
10. La Côte-d'Or	3,988.
11. L'Yonne	3,273.
12. La Haute-Garonne	2,883.

La majorité de ces départements possède un sol calcaire très-perméable; c'est un fait incontestable. Ils ont été décimés par le fléau.

Maintenant, parmi les départements où le choléra s'est fait le moins sentir nous trouvons : L'Allier, le Cher, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Gironde, l'Indre, les Landes, la Loire, le Maine-et-Loire la Vendée, la Vienne, tous situés sur un sol humide, marécageux, imperméable, où prédominent les couches tertiaires, la craie inférieure et le granite. La conclusion est facile.

Connaissances médicales, et moi, qui l'avais prié d'insérer le résumé de nos recherches sur les tendances du choléra. « Toutes les cartes géographiques, objectait-il, qui ont été dressées pour dessiner la marche du choléra dans différents pays, indiquent que les habitants des fleuves et des rivières ont été les plus maltraités par le choléra. »

Je répondis : « Ce fait qui s'est également reproduit dans le département de l'Yonne n'infirmes en rien la doctrine que j'émetts au sujet des terres marécageuses. Il n'y a aucune analogie, ainsi que l'a fait observer le docteur Moret, entre les contrées parcourues par des courants d'eau vive et celles qui sont occupées par des eaux dormantes tenant en dissolution des matières végétales ou animales décomposées.

« Nous en trouvons la preuve dans l'absence des fièvres périodiques comme maladies endémiques chez les riverains des rivières, tandis que le contraire a lieu dans les pays paludéens. L'air humide stagne, séjourne, pénètre tout ce qui vit dans les terres imperméables et qui retiennent l'eau à leur surface ; il court, au contraire, il passe avec la vitesse des eaux de nos vallées à la périphérie des courants.... Si donc le choléra remonte les larges vallées arrosées par des rivières, cela s'explique naturellement par les vastes courants d'air atmosphérique qui demeurent continuellement à leur surface, et le miasme épidémique y trouve des constitutions aussi prédisposées que dans les terrains les plus secs. Observez les hommes qui, des sources de l'Yonne, conduisent journellement les bois de flottage, vous les trouverez grands, forts, à fibre sèche et sanguine, et cependant ils passent toute leur existence à la surface des courants d'eau vive. Voyez, au contraire, les naturels de la Sologne et de la Puisaye, et vous comparerez les résultats opérés par ces divers milieux sur l'organisme tout entier. »

Je dois enfin faire mention ici de quelques lettres sur le choléra de la Meurthe, que M. le docteur Ancelon m'a fait l'honneur de m'adresser dans la *Gazette des Hôpitaux*. Ce savant confrère, pénétré de l'idée, aussi neuve que hardie, que le déplacement de la petite vérole par la vaccine a seul été la cause du mode d'action du choléra, n'attache pas une grande importance aux influences géologiques. Cependant il ne peut s'empêcher d'avouer que la marche du choléra dans les communes rurales s'est montrée d'autant plus rapide que la constitution médicale de ces communes était moins influencée par l'action des effluves paludéens ; que le canton de Dieuze, en particulier, préservé en 1832, avait eu dans les deux dernières épidémies une invasion très-modifiée par la présence des marais de l'Indre basse. M. Ancelon termine ses observations en proclamant que les paysans les plus entêtés à boire de l'eau froide à haute dose ont seuls guéri du choléra, et il les propose plaisamment au concours où l'Académie des sciences doit décerner un prix de cent mille francs à celui qui aura trouvé le spécifique du choléra. Je prends note de cette eau froide à haute dose, me promettant d'y revenir bientôt.

On me pardonnera cette digression, peut-être un peu longue, sur les bruits éveillés au dehors par les travaux de votre Commission ; j'ai pensé qu'ils ne seraient pas sans intérêt pour vous ; ils prouvent combien la question que nous agitions est encore peu connue, et combien il est urgent de provoquer dans tous les départements de la France et chez les nations étrangères une enquête semblable à la nôtre. Nos résultats sont dignes de frapper l'attention des hommes sérieux ; mais un seul département ne peut suffire pour autoriser des conclusions définitives ; il faut donc, par tous les

moyens possibles, provoquer chez les autres la curiosité qui fut notre mobile.

On nous objecte qu'il est peu philosophique de considérer la choléra sous le seul point de vue de la question géologique. Nous savons très-bien que le problème est plus complexe. Aussi la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne n'a pas prétendu faire un traité *ex professo* sur la terrible maladie qui depuis 25 ans a fait invasion en Europe ; elle n'a voulu mettre à l'étude qu'un élément isolé du problème, et n'a pas d'autre prétention que de laisser une simple note historique qui trouve sa place dans l'exposition générale des faits qui se rattachent à ces vastes épidémies. Nous n'avons nulle part eu la pensée de donner la sécheresse ou l'humidité des terrains comme causes déterminantes du choléra, mais seulement comme agents modificateurs des miasmes infectieux, et même aussi comme agents modificateurs des hommes qui vivent dans ces différents milieux.

Cette explication donnée, poursuivons l'exposé de notre tâche :

On comprendra que nous n'avons pas dû retracer ici les conditions générales qui servent d'introduction au rapport de M. Moret ; nous n'avons rien à ajouter à ses remarques judicieuses et nous y renvoyons le lecteur qui ne les aurait pas présentes à la mémoire.

De même, pour la description topographique des différentes couches géologiques qui apparaissent à la surface de notre département, nous renvoyons au mémoire précité ; on y retrouvera, tracé de main de maître, le tableau fidèle des éléments constitutifs du sol, des diverses conformations des terrains, de leur humidité ou de leur sécheresse, des variétés de cultures et de productions, et des dispositions particulières

des habitations, suivant leur hauteur, leur groupement et leur dissémination.

Qu'il nous suffise de rappeler que les 482 communes du département ont été partagées en 12 groupes géologiques, qui sont :

- 1° Le granite.
- 2° Le granite et le lias.
- 3° Le terrain liasique.
- 4° L'oolithe inférieure.
- 5° L'oolithe moyenne.
- 6° L'oolithe supérieure.
- 7° La craie inférieure et les sables ferrugineux.
- 8° La craie inférieure et supérieure.
- 9° La craie supérieure.
- 10° Les terrains crétacés supérieurs et tertiaires inférieurs.
- 11° Les terrains tertiaires inférieurs et moyens.
- 12° L'alluvion.

Pour éviter la nomenclature fastidieuse des communes dont les groupes divers constituent les terrains que nous venons d'énumérer, nous renvoyons au tableau des décès par le choléra en 1854, qui est déposé aux archives de l'Yonne, et que tout le monde peut consulter par l'intermédiaire de notre savant et très-obligé collègue, M. Quantin. Nous nous bornerons à donner le total pour chaque terrain, et la proportion des décès au nombre des habitants.

I. *Le Granite*, dont la population est de 7,590 habitants, a joui, comme dans les deux épidémies précédentes, d'une parfaite immunité. C'est le seul terrain de notre département qui soit resté totalement à l'abri de l'infection cholérique.

II. *Le granite et le lias*, sur 41,122 habitants, compte 49 décès, et ils se rapportent à la seule ville d'Avallon. Il

faut ici faire la part d'une population agglomérée, et de la situation sur une vallée à courant d'eau vive, et qui, d'après les observations antérieures, paraît une cause prédisposante.

III. *Terrains liasiques*. 5,590 habitants. 8 décès. Il y en avait 30 en 1849, et 3 seulement en 1832. On voit que le choléra n'a pas une grande affinité pour eux.

IV. *Oolithe inférieure*. 22,642 habitants. 330 décès. Ici la perméabilité de la couche oolithique se fait vivement sentir. 18 communes sur 44 ont subi l'invasion. Dans ce nombre, Ravières a perdu 1/18 de ses habitants; Lichères et Chamoux 1/15; Blacy 1/7. C'est la proportion la plus forte qui soit accusée dans l'Yonne.

V. *Oolithe moyenne*. 61,257 habitants. 1,038 décès. Le tribut payé par cette formation a été cette fois moins considérable que dans les épidémies précédentes où 1/36 de la population avait succombé. En 1854, le fléau n'a frappé que sur 1/59. Néanmoins le nombre des communes atteintes a été à peu près le même, c'est-à-dire environ la moitié.

Parmi les communes les plus maltraitées, nous citerons :

Mailly-la-Ville, qui a perdu de sa population					1/24
Gigny	—	id.	—	id.	1/24
Escolives	—	id.	—	id.	1/22
Accolay	—	id.	—	id.	1/22
Vincellottes	—	id.	—	id.	1/21
Précy-le-Sec	—	id.	—	id.	1/19
Bessy	—	id.	—	id.	1/18
Lucy-sur-Cure	—	id.	—	id.	1/17
Arthonnay	—	id.	—	id.	1/17
Villiers-les-Hauts	—	id.	—	id.	1/15
Essert	—	id.	—	id.	1/14
Fouronnes	—	id.	—	id.	1/8
Sambourg	—	id.	—	id.	1/7

Le docteur Moret, dans son travail, signalait 14 communes tout-à-fait épargnées dans les deux premières épidémies : quatre d'entr'elles ont été frappées par la dernière invasion ; il n'en reste plus que dix qui soient encore intactes dans la couche oolitique moyenne, ce sont : Etais, Fontenay-sous-Fouronnes, Lichères, Aigremont, Fyé, Jouancy, Etivey, Frêne, Stigny et Pimelles. Cette immunité persistera-t-elle dans l'avenir ?

VI. *Oolithe supérieure*. (Terrain kimmérien et portlandien.) 40,860 habitants, 421 décès.

La population des décès, dans la zone oolitique supérieure, ne dépasse pas la moyenne des deux épidémies précédentes. La ville d'Auxerre, à elle seule, donne 152 décès ; elle en avait eu 218 en 1832, et 120 seulement en 1849.

Parmi les communes qui ont payé un tribut aux trois épidémies, nous citerons : Gy-l'Evêque, Vallan, Auxerre, Saint-Cyr-les-Colons et Dannemoine. Au nombre de celles qui avaient été signalées comme n'ayant pas été atteintes dans les deux premières épidémies et pour lesquelles le docteur Moret semblait craindre que cet heureux hasard ne fût pas continué, nous citerons comme ayant été frappées en 1854 : Escamps, Leugny, Ouanne, Fontenailles et Mélisey. Il existe encore quatorze communes environ qui ont échappé au terrible fléau.

VII. *Craie inférieure et sables ferrugineux*. — 1^{re} section de l'ouest. — *Etage néocomien* : 22,269 habitants, 75 décès.

Les faits sembleraient ici contradictoires avec les antécédents de ce terrain. 75 décès ont été constatés, mais il n'y a eu à proprement parler que deux communes véritablement frappées par le choléra. Merry-la-Vallée en compte 36 à elle seule ; or, une étude plus attentive sur le classement géolo-

gique nous démontre qu'elle n'appartient pas à l'étage néocomien dans sa totalité. La craie moyenne et les sables du grès vert en constituent une bonne partie.

Quant à la commune de Chevannes qui donne 21 décès, son territoire est en partie situé sur le calcaire portlandien et sur les sables verts.

Etage albien. 48,642 habitants. 50 décès.

L'épuration subie par ce terrain en 1832 et 1849, qui perdait 455 habitants, peut seul nous expliquer le chiffre proportionnellement minime de ses décès en 1854.

VIII. *Terrain crétacé inférieur et supérieur.* 9,213 habitants. 44 décès. Cette zone, très-peu considérable, n'offre pas de résultats assez décisifs pour mériter un commentaire. Elle appartient aux deux terrains crétacés et participe de leur double influence.

IX. *Terrain crétacé supérieur.* 98,228 habitants, 4,319 décès.

Il a souffert en 1854 plus que dans les deux autres épidémies ensemble. Il a perdu 1/74 de sa population. Parmi les communes les plus maltraitées se trouvent Courlon qui en a vu périr 1/12, Chanvres 1/13, Villecien 1/14, Paroy-sur-Tholon 1/15, La Celle-Saint-Cyr 1/16, Joigny 1/24, Sens 1/76. 44 communes sur 407 ont été frappées.

X. *Terrain mixte crétacé supérieur et tertiaire inférieur.* 43,050 habitants. 497 décès.

La proportion des morts est ici beaucoup plus forte que dans les deux épidémies précédentes. 1/87 de la population a succombé tandis que les deux autres n'en avaient frappé qu'un 1/260. Parmi les communes les plus maltraitées, on peut citer Villemanoche, Champigny, Rogny et Saint-Fargeau.

XI. *Terrains tertiaires supérieurs.* 49,688 habitants. 29 décès.

Dans les deux épidémies précédentes, les terrains tertiaires inférieurs avaient joui d'une immunité à peu près complète. Le chiffre de 29 décès est trop minime pour mériter d'être pris en considération. Il ne change rien aux conclusions du docteur Moret au sujet du climat de la Puisaye, dont l'atmosphère sans cesse modifiée par les émanations paludéennes semblent opposer un antagonisme puissant aux miasmes du choléra-morbus.

XII. *Alluvion.* 12,444 habitants, 236 décès.

Les faits qui concernent le terrain d'alluvion dans l'Yonne ne sont pas d'une importance considérable, par cela même que ce terrain n'offre chez nous qu'un très-faible développement. Nous avons conservé ce groupe par respect pour l'œuvre de notre confrère. Il nous semble préférable d'assigner à l'influence des vallées la part que ces communes ont eue dans les désastres épidémiques, et de reporter chaque commune à la zone géologique qui constitue la plus grande portion de son territoire. Ainsi, Appoigny, qui a perdu 1/17 de ses habitants devra être reporté aux sables verts et à la craie inférieure. Gurgy n'a souffert que dans son hameau de Sougères qui est en dehors de l'alluvion.

M. Boubée, dans un travail présenté à l'Académie des sciences, a démontré l'influence des vallées alluviales sur le développement du choléra. « La vallée de l'Ariège, écrit-il, est remplie par un terrain diluvien très-puissant qui, sur divers points, acquiert un très-large développement et une grande profondeur. Elle se trouve ainsi, plus que beaucoup d'autres vallées pyrénéennes, dans les conditions qui favorisent le plus le développement de l'épidémie, et, en effet, le

choléra s'est appesanti sur l'Ariège et y exerce de cruels ravages.... » A une époque où il n'était pas encore question du choléra, j'avais indiqué les villes de Foix et d'Ax comme devant, à raison de la constitution géologique du sol sur lequel elles reposent, échapper à ce fléau. J'avais aussi indiqué Bagnères de Luchon et Saint-Bertrand de Comminges, dans le centre des Pyrénées, ainsi que Barèges et Cauterets, comme ne pouvant pas être atteints ; or, bien que l'épidémie paraisse se répandre sur beaucoup de points tout à l'entour des Pyrénées, et jusqu'au sein de ces montagnes, je ne crains pas de répéter avec assurance que ces villes, et toutes celles qui reposent sur des rochers compactes, et surtout sur des rochers appartenant aux terrains de granite et de micasciste, seront complètement préservées, quelque faible que soit leur altitude au-dessus de la mer. (Séance de l'Académie des sciences, du 2 octobre 1854.)

Voici l'ordre dans lequel les terrains ont été proportionnellement affectés dans les trois épidémies :

Le granite	a perdu	0	de ses hab ^{ts} .
Le terrain tertiaire inférieur	—	1/595	—
Le terrain crétacé inférieur et supérieur	—	1/290	—
La craie inférieure. Étage néocomien	—	1/190	—
Le granite et le lias (ville d'Avallon)	—	1/176	—
Le terrain liasique	—	1/138	—
Le terrain mixte crétacé supérieur et tertiaire inférieur	—	1/65	—
La craie inférieure (étage albien)	—	1/40	—

L'oolithe inférieure	—	1/40	—
Le terrain crétacé supérieur	—	1/39	—
L'alluvion	—	1/34	—
L'oolithe supérieure	—	1/31	—
L'oolithe moyenne	—	1/14	—

Nous arrivons à la partie la plus périlleuse de notre tâche, à la conclusion théorique où ces recherches devaient nécessairement nous conduire. La statistique pure n'aurait pour résultat que de satisfaire une vaine curiosité, si la science ne venait pas y chercher quelque nouvelle idée, profitable en même temps à la philosophie et à la pratique de l'art de guérir. Or, après trois épidémies séparées par un certain nombre d'années et se reproduisant toujours chaque fois dans des conditions identiques, frappant les mêmes contrées à terrains perméables, épargnant au contraire les sols granitiques ou argileux qui retiennent l'humidité à leur surface, il est permis de hasarder une interprétation. L'histoire de la médecine semble n'avoir jusqu'ici rien enregistré de semblable quant aux causes prédisposantes des maladies; et certainement la docte Faculté, consultée *à priori* sur les lieux les plus exposés à l'invasion du choléra-morbus, aurait désigné sans hésiter les localités humides et marécageuses comme les foyers le plus probables de la future infection. C'est précisément le contraire qui est observé. Comment expliquer cet étrange phénomène ?

Voici notre réponse : nous la livrons seulement à titre provisoire, heureux de la retirer, nous le répétons, si les faits venaient plus tard la démentir, ou s'il en surgissait une autre qui nous semblât plus satisfaisante et plus rapprochée de la vérité.

On admet généralement que la propagation du choléra

s'accomplit par l'intermédiaire d'un effluve ou d'un miasme dont l'origine est encore inconnue. Qu'il nous arrive de l'Inde, ou qu'il prenne naissance au milieu de nous, telle n'est pas la question que nous devons nous poser ici. La nature de ce miasme reste également pour nous un mystère; atôme, gaz ou animalcule, il échappe aux subtilités de l'analyse. Ce que l'on sait, c'est qu'il a la propriété de s'unir à l'eau, que l'atmosphère tient constamment en dissolution, et cette eau vaporisée lui sert de véhicule dans ses migrations insaisissables. En un mot, c'est un poison dont l'air et l'eau sont les intermédiaires, et qui pénètre chez l'homme par les organes de la respiration, du moins nous croyons, comme la majorité des physiologistes, que c'est le mode le plus ordinaire de l'infection cholérique. Pense-t-on maintenant qu'il soit indifférent, pour l'activité du poison, que ce miasme vienne à être absorbé à son plus grand état de concentration, c'est-à-dire, dissous dans une faible quantité de vapeur d'eau, ou à son état le plus extrême de dilution, c'est-à-dire, emprisonné dans une couche très-dense de vapeur aqueuse? Les lois de l'analogie autorisent à dire que plus le miasme sera divisé par une dissolution considérable, plus il aura perdu de ses propriétés délétères. C'est ainsi que pénétrant dans les organes de l'homme par le moyen d'une atmosphère très-chargée d'humidité, il semble entouré d'une enveloppe protectrice qui ne permet pas à son contact et à son séjour au sein de notre économie, d'avoir des conséquences aussi désastreuses que dans des conditions opposées.

L'eau étant le fluide pour lequel le miasme cholérique a le plus d'affinité, on comprend qu'introduit dans le corps de l'homme il s'unira de préférence à la partie séreuse du sang, et que ce liquide modifié par un poison spécifique devient

incompatible avec la santé ou avec la vie, selon l'intensité de l'infection. Il y a donc un travail d'élimination fatalement nécessaire, et ce travail s'opère par la voie gastro-intestinale, et d'autres fois par la voie cutanée, car il existe entre ces deux organes de sécrétion une solidarité qu'il est impossible de ne pas reconnaître. Aussi, regardons-nous le choléra et la suette comme deux maladies provoquées par la même cause. Tous les observateurs ont constaté la coïncidence épidémique de ces deux modes d'élimination : le choléra commence le plus souvent par les évacuations intestinales, et si par le bénéfice de la nature ou de l'art, cette déperdition est suspendue, on voit le plus souvent les sueurs terminer la crise éliminatoire et le danger est désormais conjuré. Il est rare que les sueurs soient assez abondantes pour enlever au sang toute la sérosité nécessaire à la circulation capillaire, et pour amener ces défaillances organiques qui sont si rapidement provoquées par la crise abdominale. La suette simple n'est donc pour nous qu'un empoisonnement léger qui précède ou qui suit les graves épidémies de choléra, et par cela même que les déperditions sérieuses n'atteignent presque jamais une importance majeure, les décès par la suette sont des exceptions, tandis qu'ils sont presque la règle par le choléra confirmé.

Après avoir pressenti l'action d'une atmosphère constamment humide sur le miasme cholérique, cherchons dans quelles conditions se trouve l'homme vivant dans ce milieu, et comment il réagit contre l'infection épidémique, quand cette infection est un fait accompli. Tout le monde sait quels caractères présente le tempérament des personnes habituellement exposées aux émanations marécageuses : leur fibre est molle, leur système lymphatique exagéré, leur facies est

pâle et bouffi ; elles sont prédisposées aux maladies séreuses, aux fièvres périodiques, aux hydropisies ; chez elles le système sanguin est pauvre en fibrine et riche en sérum. Le contraire a lieu chez les habitants des lieux secs et arides ; leur constitution est généralement forte, leur fibre sèche ; les maladies franchement inflammatoires les atteignent de préférence, parce que le sang chez eux est pauvre de sérum et riche de fibrine. Quelle est maintenant la cause finale de la mort chez l'immense majorité des cholériques ? Personne ne le nie, c'est l'asphyxie lente, c'est l'engorgement des vaisseaux capillaires des principaux organes qui ne peuvent plus donner passage au sang épuisé de sérum par les déjections effrayantes qui ont été le prélude de la maladie ; le sang n'est plus qu'une gelée incapable de progresser dans les canaux circulatoires, et le malade s'éteint parce que l'action du cœur est désormais impuissante à porter la vie dans les divers systèmes de notre organisation. Telle est, ce nous semble, l'explication la plus plausible de la mort chez les individus qui ne peuvent pas impunément perdre une certaine quantité de sérum ; telle est la condition essentielle des habitants de nos contrées à terrains perméables et constamment privés d'une humidité durable.

Pour ceux au contraire qui ont leur demeure dans un milieu constamment baigné de vapeurs aqueuses, le sang, contenant des proportions exagérées de sérum, peut se dessaisir sans inconvénients très-graves d'une bonne partie de ce liquide ; il en reste toujours assez pour tenir la fibrine en dissolution, et pour permettre aux vaisseaux capillaires de laisser passer le fluide indispensable à l'existence. La circulation n'est donc que peu modifiée chez les individus à système séreux très-développé ; ils peuvent être pris de la cholérine grave,

avoir à subir de copieuses déjections, sans que pour cela les conditions essentielles de la vie soient compromises. C'est ce que l'on a journellement observé pendant le cours des épidémies de choléra ; l'influence générale se fait sentir sur les terrains imperméables, mais elle est atténuée par les causes que nous venons d'exposer ; on y voit régner la cholérine, et rarement le choléra confirmé.

N'oublions pas en outre la modification que le miasme a dû éprouver par son contact avec une atmosphère très-chargée d'humidité, et nous aurons la double interprétation de l'heureuse immunité dont jouissent les habitants des terres marécageuses.

Voyons maintenant à quel traitement nous amènent les données précédentes.

Dans l'épidémie de 1849, un médecin du département de l'Oise, M. le docteur Tourette de Chambly, avait été frappé du rapport qui existe entre la soif des cholériques et cette grande déperdition de liquide par les selles, les vomissements et les sueurs : il en vint à se demander si la nature n'indiquait pas elle-même le traitement rationnel de cette affreuse maladie. Il dirigea donc tous ses efforts contre cette soif intarissable, et reconnut qu'il triomphait presque toujours du danger dont ses clients étaient menacés en leur accordant d'abondantes boissons aqueuses et froides, et par cela même en substituant dans le système circulatoire une nouvelle quantité de sérum à celui que l'action toxique du miasme en avait expulsé. En 1853, M. le docteur Tourette publiait le résultat de ses observations, et il retrouvait, en 1854, l'occasion, malheureusement trop favorable, de poursuivre ses expérimentations qui furent couronnées du plus heureux succès.

Le besoin de combattre ces évacuations qui épuisent les

malades et tarissent les sources de la vie, avait été généralement compris par le corps médical. En Angleterre, puis en France, tous les efforts des médecins, dans la dernière épidémie, tendaient à supprimer cette *diarrhée prémonitoire*, qui est le début de l'empoisonnement, et l'on avait conçu l'espoir d'arrêter les progrès de l'épidémie en ayant recours à certains moyens qu'indiquaient l'hygiène et la thérapeutique.

Il est donc évident que l'indication la plus pressante dans le choléra est de maintenir le sang dans les conditions les plus favorables à la circulation capillaire, c'est-à-dire, de lui conserver ou de lui restituer le fluide séreux nécessaire à tenir constamment la fibrine en dissolution. Pour obtenir ce résultat, M. le docteur Baudrimont avait préconisé une méthode qui consiste à administrer le bi-carbonate de soude à dose assez élevée pour diminuer la fibrine et augmenter le sérum du système circulatoire. Comme moyen préventif employé longtemps à l'avance, nous croyons que cette idée serait féconde, mais quand les malades sont en proie aux étreintes du choléra, que doit-on attendre du bi-carbonate de soude?

La saignée faite en temps opportun nous paraît agir dans ce sens d'une manière bien plus prompte et bien plus radicale. Aussi, quand parut la théorie de M. Baudrimont qui proposait de dissoudre le sang par le sel alcalin, nous écrivions dans la *Gazette des hôpitaux*, du 24 octobre 1854 : « Croyez-vous, Monsieur le Rédacteur, qu'un coup de
« lancette n'opère pas plus promptement et plus radica-
« lement ce miracle ? Et le choléra, tel que nous le connais-
« sons, est-il assez patient pour attendre que ce sel alcalin
« ait terminé son opération chimique à travers un système

« intestinal qui n'en absorbe souvent que des portions
« infinitésimales? Je vous avoue que nos paysans préféreront
« toujours une saignée à l'ingurgitation d'un médicament
« nauséabond qu'il faut prendre à très-forte dose pour en
« espérer un résultat. Et s'il est prouvé qu'une saignée
« produise instantanément l'effet que 450 grammes de
« bi-carbonate de soude ne produiraient peut-être pas en
« quarante-huit heures, qui voudrait hésiter? »

Ces observations ont provoqué l'adhésion de quelques médecins qui avaient reconnu eux-mêmes l'efficacité de la saignée au début du choléra, et même de la saignée dite de précaution, moyen qui fut préconisé en 1832 par le docteur Héreau, qui exerçait alors la médecine à Auxerre. M. le docteur Tourette, dont nous avons déjà parlé, a publié des observations analogues, et démontre d'une manière victorieuse l'immunité dont jouirent toutes les personnes qui, par l'effet du hasard ou de leur volonté avaient été saignées quelque temps avant l'invasion du choléra. La saignée préventive nous a paru à nous-même avoir une action réellement préservatrice, ainsi que nous l'annoncions dans la même lettre insérée dans la *Gazette des Hôpitaux*. Il n'en devait pas être autrement. Qu'est-ce, en effet, que la saignée préventive, sinon une prévoyante dissolution de la fibrine du sang au profit de la sérosité? Les individus récemment saignés rentraient donc dans les conditions de ceux qui vivent au sein des terres humides et marécageuses. Enfin la déplétion sanguine facilite merveilleusement l'absorption des boissons ingérées dans un but médicamenteux.

D'après tout ce qui précède, quelles sont les substances qui doivent obtenir la préférence dans le traitement du choléra? Pour nous il n'en est pas de plus efficace que l'eau

froide. Tous les malades la réclament à grands cris ; c'est un besoin irrésistible qu'il faut se hâter de satisfaire. Sous l'influence de l'eau fraîche, donnée à doses réfractées, mais continuelles, on voit bientôt les vomissements s'apaiser, et une espèce de calme renaître chez les pauvres malades. Par elle, le miasme empoisonné reçoit une dilution plus considérable ; la portion séreuse du sang éliminée par l'effort de l'organisme est bientôt réparée par une prompte absorption ; la circulation reprend son cours dans les vaisseaux capillaires, et une réaction franche et rapide dissipe bientôt toutes les angoisses. — Cette méthode peut sembler triviale au premier abord ; mais sa puissance lui fera pardonner sa simplicité.

Nous n'avons pas à examiner ici tous les moyens qui ont été préconisés contre le choléra ; notre rapport doit se renfermer dans de certaines limites. Nous avons indiqué la saignée et l'eau froide parce que ces deux agents dominent pour nous toute la médication du choléra. Ensuite, ils sont des arguments irrécusables de la vérité de notre théorie, à savoir que le choléra ne sévit avec tant de violence sur les terrains secs et perméables que parce qu'il y trouve du sang trop riche en fibrine et pas assez pourvu de sérosité. La lancette et l'eau pure sont là pour ramener les choses à de plus heureuses proportions.

On nous dira peut-être : Vous faites dépendre la vie de l'homme d'une simple question d'hydraulique ! Et pourquoi pas, s'il vous plaît ? La circulation n'est-elle pas une admirable machine hydraulique qui porte à tous les organes l'existence qui leur est propre, et le grand tout n'est-il pas solidaire des moindres altérations qui peuvent survenir dans la quantité et dans la nature de ses éléments constitutifs.

Le système nerveux, auquel on veut faire jouer un rôle capital dans la terrible scène du choléra, n'est-il pas lui-même profondément modifié par la cause morbide que lui apporte le fluide circulatoire, et les cris de souffrance qu'il jette dans l'organisme tout entier ne sont-ils pas des expressions secondaires de l'empoisonnement du sang? Nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir le moindre doute à cet égard, et nous regardons la question comme résolue en faveur de notre théorie.

On s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps de la composition de l'atmosphère et de ses modifications pendant les épidémies cholériques. On a cru remarquer une notable diminution de l'azote, mais aucun fait pratique n'a surgi jusqu'à présent de ces recherches. L'électricité elle-même doit avoir une part très-grande dans ces manifestations gigantesques contre la vie de l'homme; mais son étude n'a rien fourni que d'ingénieuses hypothèses. L'avenir, si riche d'espérance et de progrès, trouvera le mot de bien des énigmes qui font aujourd'hui notre désolation. Contentons-nous des faibles lueurs qui nous arrivent d'un lointain horizon; plus tard, la lumière grandira, et il sera donné à nos enfants de la conquérir pour le bonheur de l'humanité.

E. DUCHÉ,

Docteur-médecin.



NOTE

SUR UNE PIERRE TUMULAIRE

D'UN SEIGNEUR ET D'UNE DAME DE MALIGNY. (1)

La pierre, sur laquelle cette inscription est gravée, a été trouvée dans un petite serre attenant au château de Maligny, où, selon la tradition, aurait été bâtie jadis la chapelle du château. Le sol de cette serre a été remanié plusieurs fois et il est hors de doute que cette pierre n'occupait pas la place qui a dû lui être assignée dans l'origine. Des fouilles, faites, il est vrai, peu profondément, n'ont amené la découverte d'aucun cercueil. On dit que des maçons auraient, il y a plus de vingt ans, découvert à la même place une boîte de plomb en forme de cœur. Rien n'est prouvé à cet égard.

Cette pierre, épaisse de 42 centimètres, a 2 mètres 13 centimètres de long et 1 mètre 8 centimètres de large; elle a été cassée en trois morceaux; elle ne porte la trace d'aucun ornement. Son périmètre est couvert d'une inscription en lettres capitales *gothiques*, de 4 centimètres environ de hauteur; elles paraissent postérieures au xiv^e siècle.

On y lit :

*Ci-gist messire Jehan, sieur de Melligni, qui trespassa
..... de grâce mil priez Dieu ... : Ci-gist
madame Agnès de Linières, fame de monsieur Jehan de
Melligne qui trespassa l'an mil cccxxiiii, le xxiiii de
janvier. Priez Dieu pour elle.*

(1) Cette pierre est conservée au musée de la Société.

Après le premier mot *trespassa* on doit restituer celui-ci *l'an*, comme après *priez Dieu*, ces deux mots *pour lui*. Il ne semble pas possible de retrouver sur cette pierre l'année de la mort de Jean; la dalle, qui servait de palier à un escalier, est, en cet endroit, complètement usée.

Le personnage, dont il est fait mention dans cette inscription, est Jean, sire de Maligny, un des seigneurs coalisés, en 1314, contre Philippe-le-Bel (1); il vivait encore en 1319, ainsi que le témoigne un acte du cartulaire du comté de Tonnerre (2). L'année de sa mort, relatée sans aucun doute sur la pierre, nous est inconnue.

Quant à Agnès de Linières, sa femme, morte le 24 janvier 1324, des lettres du roi Philippe VI (3), en date du mois de septembre 1338, qui homologuent un partage, antérieurement conclu entre les fils de Jean de Maligny, apprennent qu'après la mort de son premier mari elle s'était remariée à Ythier de la Broce.

A propos d'inscriptions qui peuvent encore servir à l'histoire de Maligny, D. Viole (4) en reproduit une, trouvée sous les ruines de l'abbaye des Iles et ainsi conçue :

« *Cy gist madame Marie qui fut fille monseigneur Gauchier de Melligny et madame de Seglnevi.* »

M. l'abbé Henry, qui cite cette inscription, mais pas textuellement (5), en conclut que cette Marie, abbesse du monastère des Iles, était sœur de Gui de Maligny, croisé en 1248, et fille de Marguerite, veuve de Gaucher de Maligny, mort vers 1244.

(1) Archiv. de l'Empire, Sect. hist. J. 454. n. 1.

(2) Copie aux arch. de l'Yonne, p. 141.

(3) Arch. de l'Empire, Trés. des Ch., Reg. LXVIII, n. 49, f° 30, r°.

(4) Ms. 130 de la Bibl. d'Auxerre III, 2232.

(5) Hist. de Seignelay, I, 188.

Gaucher ou Jobert, *Jobertus qui vocatur Galterius* (1), mourut effectivement vers 1241. Mais aucun document, à notre connaissance du moins, ne mentionne sa femme sous le nom de Marguerite. Gui de Maligny, qui prit la croix en 1248, n'était pas le fils de Gaucher, mais bien son frère, (*dicti Galcheri fratrum suorum, Florentii et Guidonis, armigeri* (2). M. l'abbé Henry ne cite pas la preuve sur laquelle il s'appuie pour faire de Marie une abbesse des Iles; l'inscription ne dit rien de semblable et le *Gallia christiana* ne mentionne pour ce monastère aucune abbesse de ce nom.

Il est cependant facile de faire concorder cette inscription avec la suite des seigneurs de Maligny, telle que les documents contemporains permettent de l'établir. Il s'agit, en effet, dans l'inscription rapportée par Dom Viole, de Gaucher II, seigneur de Maligny, en 1377; lequel Gaucher fit cette année-là même, le 15 janvier, une donation à Sebille, abbesse des Iles, en considération de Marie de Maligny, religieuse de cette abbaye, fille qu'il avait eue de son premier mariage avec N. de Seignelay (3). En secondes noces, Gaucher épousa, de 1383 à 1385, Marguerite de Valery, veuve d'Etienne de Tanlay, seigneur de Ravières (4). C'est ce nom de Marguerite qui aura sans doute induit en erreur M. l'abbé Henry, et qu'il a attribué à la femme de Gaucher de Maligny, premier du nom, lequel vivait au XIII^e siècle.

Telle nous paraît être l'explication à donner à cette seconde inscription qu'on ne retrouve plus que dans les manuscrits de Dom Viole.

L. DE BASTARD.

(1) Biblioth. d'Auxerre, mss. 155, f^o 238.

(2) Hist. de Seignelay, II, p. 252. P. J. n^o 24.

(3) Mss. D. Viole, f^o 2226; Gall. Christ. XII, 481.

(4) Copie du Cart. de Tonnerre, p. 174, aux arch. de l'Yonne.

HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

TROISIÈME PARTIE.

Temps modernes.

CHAPITRE II.

MAISON DE MONTPENSIER.

§ I.

François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, fils de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, et de Jacqueline de Longwy, comtesse de Bar-sur-Seine, est né en 1542. Il n'avait que 24 ans par conséquent, en 1566, lorsqu'il épousa Rénée d'Anjou. A cette époque, cependant, il s'était fait remarquer déjà au siège de Rouen, dont s'étaient emparé les huguenots et qui fut repris, le 26 octobre 1562. Il se distingua également à la rencontre de Messignac, en 1568, à la bataille de Jarnac et à celle de Montcontour, en 1569, et il avait été appelé au gouvernement du Dauphiné, lorsqu'il obtint du roi Charles IX, le 6 janvier 1572, une déclaration portant que les appels des sentences des prévôts

et juges des bourgs et villages de Mezilles, Saint-Privé, Sept-fonts, Oussery, Nailly, le Fort, Vessy, et la Motte-lez-Saint-Privé, seraient portés devant le bailli de son comté de Saint-Fargeau.

Le prince Dauphin, comme on appela François de Bourbon jusqu'à la mort de son père, reçut bientôt de Henri III une faveur beaucoup plus signalée. Ce monarque, qu'on a représenté comme *l'homme le mieux fait pour dégoûter un peuple de toute royauté* (1), après avoir dit, dans des lettres patentes données, à Paris, au mois d'avril 1575 : Que Dieu, dans sa providence éternelle, ayant pour la conservation de toutes choses, établi une première et principale puissance qui, communiquée à plusieurs, est d'autant plus admirable qu'elle demeure entière et parfaite, comme les corps célestes lumineux auxquels les planètes empruntent leur éclat; et qu'il en est de même ici-bas, dans une monarchie où la souveraine puissance réside en un seul, mais qui, lorsqu'elle est distribuée à plusieurs personnes illustres et vertueuses, en reçoit un accroissement de grandeur loin d'en être diminuée, voulut récompenser, à son avènement, François de Bourbon de ses bons services, *de ses héroïques faits d'armes* et de sa fidélité, et érigea à cet effet en sa faveur le duché-pairie de Saint-Fargeau. Ce duché fut formé du comté tout entier auquel on adjoignit les châtellenies de Saint-Maurice-sur-Aveyron, de Fontenouilles et de Meilleroy tenues du roi à cause du château de Montargis, enfin de la seigneurie de Villeneuve-les-Genets, tenue aussi du roi à cause de la grosse tour de Villeneuve-le-Roi, avec stipulation :

1° Que le duché de Saint-Fargeau subsisterait perpétuellement uni en faveur de François de Bourbon, de dame Rénée

(1) Théophile Lavallée.

d'Anjou, sa femme, du chef de qui il procède, et de leurs successeurs, *tant mâles que femelles*, procréés en loyal mariage ;

2^o Qu'il serait distrait, eximé et exempté de toutes cours et juridictions tant ordinaires que présidiales, pour ressortir, par appel, en la cour de parlement de Paris en laquelle est la séance des Pairs de France ;

3^o Et qu'il ne pourrait jamais être revendiqué par les rois de France, dérogeant expressément à l'édit de 1566, *sans laquelle dérogation, ledit nouveau duc et pair n'aurait voulu accepter ledit don, grâce et libéralité.*

Cette patente mentionne également *que le comté de Saint-Fargeau est l'une des fortes places du royaume, de telle marque, valeur et grandeur pour la sûreté non seulement du pays de Puisaye, dont c'est la ville capitale, mais de tous les pays circonvoisins et limitrophes*, que le roi a le plus grand intérêt qu'elle soit tenue et possédée par un prince du sang.

Soumise à la vérification du parlement, le procureur-général donna un avis favorable ; mais la cour, par un arrêt du 28 avril, ordonna qu'elle serait lue, publiée et enregistrée, en ce qui concerne seulement les titres d'honneur, prérogatives et prééminences, sursoyant de statuer, quant à la juridiction, jusqu'à ce qu'il ait été fait récompense au domaine du roi de la diminution que lui cause l'érection du duché de Saint-Fargeau, et ce n'est que le 6 juin 1580 que François de Bourbon fut admis à présenter les roses au parlement en qualité de duc et pair.

Ce que nous venons de voir de la *grandeur* de Saint-Fargeau prouve jusqu'à l'évidence que la seconde enceinte qui n'existait point encore en 1481, lorsqu'Antoine de Chabannes dota l'hôpital, situé *ès-faubourgs* de cette ville, avait été établie depuis et lui avait donné un aspect militaire que les lettres patentes de 1575 se sont plu à exagérer.

Les provinces unies des Pays-Bas s'étant soulevées contre la tyrannie espagnole, les unes voulaient se constituer en république, les autres se donner un roi chargé de continuer en quelque sorte la dynastie de Bourgogne.

François de Bourbon s'attacha à la fortune du duc d'Anjou que la cour de France s'efforçait de porter à ce trône éventuel, et fut bientôt chargé de la négociation la plus importante qu'on pût alors confier à un diplomate au point de vue des intérêts européens. Il s'agissait de conclure le mariage de Monsieur, duc d'Anjou, avec la reine Elisabeth d'Angleterre ; mais l'ambassadeur ne tarda pas à pénétrer le secret de l'astucieuse princesse, qui ne voyait, dans ce projet d'union, qu'un moyen d'opposer la France à l'Espagne et d'épuiser ces nations l'une par l'autre au profit de l'Angleterre. Aussi la proposition de subordonner au mariage la déclaration de guerre par Henri III à l'Espagne, mit-elle promptement fin à la mission de François de Bourbon.

Le roi se trouva alors de nouveau fort embarrassé de son frère. Le laisser en France, c'était conserver un chef aux factieux ; l'établir dans les Pays-Bas, c'était peut-être exciter son ambition et créer des embarras à l'avenir. Henri III abandonna donc le dauphin à ses propres forces et celui-ci parvint à se faire couronner duc de Brabant et comte de Flandre. Mais il fallait une armée pour se maintenir dans cette position. François de Bourbon vint la recruter en France, où il reçut le dernier soupir de son père, prit le titre de duc de Montpensier et revint dans les Pays-Bas à la tête de 42,000 hommes.

Bientôt le duc d'Anjou, alarmé du peu d'affection que lui portaient les Flamands dégoûtés de ses vices ; excité d'ailleurs par sa mère à renoncer plutôt à la souveraineté que de ne l'avoir point complète, résolut de s'emparer du pouvoir absolu par une sorte de Saint-Barthélemy qui le laisserait dominer par la terreur.

Ce plan abominable était partout organisé et le prince s'était réservé pour lui-même la surprise d'Anvers, quand il s'ouvrit de ce projet au duc de Montpensier. A cette confidence, celui-ci resta muet d'étonnement et d'horreur, mais le dauphin insistant pour qu'il s'y associât : *Non, Monsieur, lui dit Montpensier, non ! Je m'appelle Bourbon et je ne flétrirai jamais la gloire du nom que je porte. Ne comptez donc sur moi que quand il s'agira de vous servir dans des entreprises justes et légitimes.*

Cependant cette affreuse conjuration, qui réussit à Dunkerque, à Alost, à Dendermonde, échoua à Bruges, à Ostende, à Anvers. Ici le désespoir décupla la force des victimes ; on vit les Flamands mâcher des pièces d'or et d'argent pour en faire des balles ; les assaillants furent précipités dans l'Escaut et 4,200 Français tués ou noyés. Et, au milieu de cet affreux pêle-mêle, le peuple indignement, traîtreusement attaqué, ivre de rage et de vengeance, respecta Montpensier qui s'était placé au-dessus de tout soupçon, et l'on ne sait guère lequel on doit le plus admirer, ou du prince qui avait su inspirer une telle confiance dans sa loyauté, ou du peuple qui avait honoré et respecté à ce point la vertu jusque dans l'enivrement de la victoire. Montpensier, du reste, couronna sa noble conduite dans cette affaire en se souvenant de la France. Il se mit à la tête des fuyards et protégea leur retraite avec autant d'abnégation que de courage.

Et maintenant la France va s'agiter et se déchirer elle-même dans une série de guerres civiles, mais le duc de Montpensier, toujours brave et généreux, ne s'associera à aucun des excès de cette époque.

Appelé au gouvernement de Normandie au moment où s'était formée, dans cette province, une insurrection de paysans connus

sous le nom de *Gauthiers*, du nom du bourg de la Chapelle-Gauthier où elle commença, il n'oublia point, en combattant et en réduisant cette formidable insurrection, qu'elle avait eu pour but primitif de repousser les pillards qui, au nom de la sainte Union, dévastaient les récoltes et brûlaient les chaumières. Enivrés de leurs succès, se recrutant de proche en proche, les *Gauthiers* eurent bientôt une armée de 46,000 hommes et se livrèrent à des ravages et à des cruautés de toutes sortes. *Combien il fallait qu'on leur eût fait de mal*, dit l'historien de la maison de Bourbon, *pour porter à tant d'inhumanité des hommes simples et laborieux*. Habile à profiter de ce secours inespéré, la ligue s'était hâtée d'envoyer des officiers aux *Gauthier* que commanda bientôt le comte de Brissac. Montpensier n'attendit pas ce capitaine, il marcha à sa rencontre, le battit à Pierrefite, eut le même succès à Villers et vint attaquer Comeneaux où les *Gauthiers* s'étaient réfugiés en grand nombre, mais, comme dit encore Désormeaux, *ayant une extrême répugnance à verser le sang de ces hommes utiles qui n'avaient pris les armes que pour empêcher de moissonner le grain qu'ils avaient semé et se mettre, eux, leurs femmes et leurs enfants à l'abri des violences et de la brutalité du soldat*, en vainqueur généreux, il les reçut à merci, condamna 400 des plus coupables aux travaux publics et renvoya les autres à la charrue.

Ce succès laissa disponible l'armée de Montpensier, et lorsqu'Henri III tomba sous le poignard de Jacques-Clément, François de Bourbon fut au nombre des seigneurs qui signèrent la reconnaissance d'Henri IV pour roi de France et de Navarre, à la condition de convoquer les Etats-généraux, de conserver le culte catholique comme religion de l'Etat, de tolérer la religion réformée, et de se soumettre personnellement, quant à

la question religieuse, à la décision d'un concile national.

Cependant tout le comté d'Auxerre et la plupart des places voisines reconnaissaient l'autorité de Charles X. Quelques capitaines de partisans tenaient seuls la campagne pour Henri IV.

Edme Dupé, l'un des seigneurs du duché de Saint-Fargeau, fut bientôt le plus audacieux, le plus habile et le plus célèbre de ces capitaines. Son aïeul, Jacques Dupé, avait épousé Antoinette de Choisy et avait laissé, en 1530, la seigneurie de Tannerre à son fils Pierre. Celui-ci qui épousa, en premières noces, Melchior de la Châtre, fille de Joachim, seigneur de Nancay, capitaine de la grosse tour de Bourges, et de Françoise Foucher, et, en secondes noces, le 26 juin 1549, Jeanne d'Arpajon, fille de Jean, sénéchal de Rhodéz, et d'Anne de Bourbon, dame de Mirebeau, eut pour successeur son fils Edme, dont nous venons de parler, qui devint la gloire de sa maison et la terreur de l'Auxerrois.

Edme Dupé avait, comme son roi, contre lui le nombre et la puissance, mais il avait, aussi, l'activité qui multiplie la force, l'intelligence qui y supplée et le courage qui la brave. Il savait enfin, comme son roi, joindre à la valeur de l'homme d'épée l'art du politique, et il ne manqua guère au seigneur de Tannerre qu'un théâtre plus digne de lui.

Au mois d'avril 1590, on annonça à Auxerre qu'il allait faire une tentative sur cette ville et l'alarme s'y répandit aussitôt. Tous les postes furent gardés avec soin, tous les suspects furent jetés en prison, mais le capitaine Tannerre, c'est ainsi qu'on l'appelait, ne vint pas, et les Auxerrois en furent quittes pour la peur.

Il n'en fut pas de même des habitants d'Ouagne. Surprise à l'improviste et enlevée d'assaut, leur ville n'opposa guère aux vainqueurs qu'un noble défenseur, Le Sage de Jussy, qui tomba dans la lutte mortellement blessé.

Pendant que Cravan et Toucy étaient tenus en échec, une entreprise des plus hardies fut tentée sur Joigny. Assuré de la coopération du capitaine La Bourdinière, Tannerre vint voir au château de Bontin le marquis de Rosny, lui communiqua son projet et le pria de l'assister dans l'exécution. Le futur duc de Sully accepta cette proposition avec empressement, rassembla à la hâte deux cents arquebusiers et marcha à leur tête. Secrètement réunie, le 22 novembre 1591, la petite armée se présenta tout à coup devant la ville, fit sauter à coups de pétards une poterne qui ne servait plus depuis longtemps, s'ouvrit un passage, et Tannerre avait fait déjà plus de 300 pas dans la ville quand les habitants, surpris inopinément, se précipitèrent enfin à la défense de la brèche, blessèrent l'audacieux capitaine d'un coup de feu à la cuisse, et accourant de toutes parts, jetèrent un tel désordre, une telle frayeur parmi les assaillants qu'après avoir essayé de sauver leur chef, ceux-ci abandonnèrent la place en le laissant à trente pas de la poterne. Mais Rosny y pénétra intrépidement à la tête de vingt hommes, enleva Tannerre, rassembla les fuyards et revint à Bontin. Tannerre, de son côté, gagna péniblement Saint-Fargeau et se retira à Gien dont il était gouverneur. Quant à la Bourdinière, blessé lui-même dans la retraite, il alla mourir à Saint-Maurice.

Tannerre, cependant, reprit bientôt l'offensive, et se rendit si redoutable qu'une trêve fut sollicitée de lui et obtenue. L'influence qu'il s'était acquise sur les autres capitaines était si grande que tous se crurent obligés par l'engagement qu'il avait contracté sans leur participation ; mais le maréchal Biron apparut, au milieu de cette trêve, dans l'Auxerrois, y leva une contribution de guerre et se retira, laissant les deux partis continuer la suspension d'armes.

L'inaction, toutefois, ne pouvait convenir au capitaine Tan-

nerre. La trêve, enfin, expira le 31 décembre 1593. Le 27 janvier, après avoir joint ses forces à celles du capitaine de Champlivault, il enlevait Villeneuve-le-Roi; le 16 mars, il s'emparait, sous les yeux de la garnison d'Auxerre, de tous les vins du village de Champs et les vendait à vil prix; le 18, il paraissait devant Auxerre, le guetteur de la porte du Pont sonnait l'alarme et toute la ville était dans l'agitation; le 19, il recevait la capitulation de Jussy, et le 1^{er} avril, il établissait son quartier-général au faubourg Saint-Gervais d'Auxerre.

Le corps municipal s'assemble aussitôt à l'hôtel de ville et députa deux commissaires au capitaine Tannerre, pour solliciter une nouvelle suspension d'armes. Celui-ci accorde un délai de quinze jours, mais il exige que le maire vienne conférer avec lui.

Ce magistrat satisfit le 2 à cette condition; il se fit précéder par l'envoi des meilleurs vins de la ville, offerts en présent au capitaine, et la conférence commença sous ces heureux auspices.

L'entrevue dura trois quarts d'heure. Elle eut, du reste, tous les résultats qu'en attendait Tannerre, car, dès le lendemain, la division était dans la ville et l'on n'y pouvait guère plus compter sur l'obéissance des soldats que sur la fidélité des bourgeois. Le 7, les habitants, réunis en assemblée générale, firent leur soumission à Henri IV, et chargèrent une députation de lui en porter la nouvelle.

Cette habile négociation valut à Tannerre les plus grands éloges et la charge de bailli d'Auxerre dont il prit possession le 30. Le même jour, il obtenait la remise du château de Régnennes; et quand, le 2 mai, le maréchal Biron arriva pour en faire le siège, il trouva la place soumise et prête à recevoir garnison.

Le 3, Tannerre accompagna le maréchal au siège de Cou-

langes-la-Vineuse, qui bientôt ouvrit ses portes, et le 7, il était rendu à ses fonctions et recevait le serment de fidélité des chanoines, des Bénédictins et des Cordeliers.

Une honorable récompense était due au capitaine Tannerre : le roi ne l'avait pas fait attendre, mais il avait, dans le choix, manqué de convenance pour une ville dont il avait accepté la soumission avec joie, et de politique, au point de vue de ses propres intérêts. Aussi Tannerre ne put-il faire oublier aux Auxerrois qu'il avait vendangé leurs vignes, ruiné leur commerce et rançonné les habitants surpris dans la campagne.

Le zèle du magistrat ressemblait trop pour eux à l'insolence du vainqueur. Tannerre fut assassiné.

Il y avait moins d'un mois qu'il exerçait la charge de bailli (1).

Revenons au duc de Montpensier. Après avoir servi Henri IV, au combat d'Arques où il commandait l'avant-garde, à la bataille d'Ivry, sous les murs d'Avranches et de Rouen, il se retira à Lisieux où il mourut le 4 juin 1592.

De son mariage avec Renée d'Anjou, morte à la fleur de l'âge, il n'avait eu qu'un fils, Henri de Bourbon, né à Mézières-en-Brenne le 12 mai 1573. Celui-ci débuta de bonne heure dans la carrière des armes et s'efforça de marcher glorieusement sur les traces de son père, sous le nom de prince de Dombes. Appelé au gouvernement du Dauphiné en 1588, il obtint le commandement de l'armée envoyée en Bretagne contre le duc de Mercœur, fit lever le siège de Vitré, s'assura de Rennes, prit Hennebon,

(1) Le zèle qu'il déploya dans le parti de Henri IV a donné lieu de penser qu'il était protestant. Aucun document ne confirme cette opinion. Les nombreux actes de catholicité auxquels son fils Eustache a participé, donnent beaucoup plus de probabilité à l'opinion contraire.

Montcontour, Guingan, Lamballe, demeura victorieux à Lou-déac, à Chastelaudran, mais fut vaincu à Craon, après s'être trouvé pendant sept heures dans la mêlée et avoir, avec sa seule compagnie d'ordonnance, recommencé une charge brillante où il eut un cheval tué sous lui. Nommé gouverneur de Normandie le 28 septembre 1592, il reçut au siège de Dreux une blessure dangereuse à la mâchoire, réduisit Honfleur, combattit devant Cambrai, La Fère, Calais, Amiens ; suivit le roi à la conquête de la Savoie et de la Bresse, et présida l'assemblée des Notables tenue à Rouen en 1596.

Après la perte de Calais, Henri IV, qui cependant avait confiance en son étoile et qui savait mieux qu'aucun prince dissimuler aux courtisans sa pensée, avait laissé paraître un tel découragement que les grands seigneurs avaient cru le moment opportun de vendre cher leurs services et de reconstituer l'ancienne féodalité. Ardent, enthousiaste comme on l'est à 23 ans, le duc de Montpensier s'était même chargé d'en parler au roi, et il s'acquitta assez habilement de cette délicate mission. Il représenta à Henri IV la difficulté d'organiser et d'entretenir, dans l'état déplorable où se trouvaient les finances, une armée forte et dévouée, et lui insinua que le seul moyen d'atteindre ce but serait de revenir aux traditions dont les rois se prévalaient autrefois, c'est-à-dire de *trouver bon que ceux qui avaient des gouvernements, par commission, les pussent posséder en propriété, en les reconnaissant de la couronne par un simple hommage lige*. « Mon cousin, mon ami, » lui répondit avec fermeté et modération Henri IV, « croy que quelque malin esprit
« a charmé le vostre, ou que vous n'estes pas en bon sens, car
« le langage que vous venez de tenir est entièrement disconve-
« nable à un homme de bien et un bon naturel comme le vostre,
« et tellement disproportionné à la qualité d'un prince de mon

« sang qui se voit à présent plus proche de la couronne que je
« n'en ai autrefois été. » Ne songez plus à ce projet, ajouta le
roi, qui ne vient point *d'une nature si débonnaire ni d'un es-
prit si doux* que le vôtre ; je l'oublierai moi-même et nous res-
terons, *vous, bon ami et fidèle sujet, moi, bon roi et bon
parent.*

Le jeune Montpensier se le tint pour dit. Le 27 avril 1597, il épousa Henriette-Catherine duchesse de Joyeuse, et il n'en eut qu'une fille, Marie-Henriette de Bourbon, née au château de Gail- lon le 15 octobre 1605. La blessure qu'il avait reçue au siège de Dreux ne s'était jamais complètement guérie. Au commence- ment de 1608, elle prit un caractère alarmant et le prince y succomba d'épuisement le 27 février, au milieu de la tristesse et de la douleur publiques.

Le duché de Saint-Fargeau doit à Henri de Bourbon une construction importante, le chœur de l'église de Lavau, qui ne manque ni de grandeur ni d'élégance. Cette église et le village tout entier avaient été incendiés, au mois d'août 1591, par le régiment de Valizot, et ce fut peu d'années après qu'ils com- mencèrent à se relever de leurs ruines.

Le chœur de l'église de Lavau se compose de trois travées. L'abside, qui en occupe une, est entourée de huit colonnes à cha- piteaux toscans sur lesquels repose un deuxième ordre composé de huit pilastres également toscans qui élèvent hardiment la voûte à une grande hauteur. Les armes de France chargent la clef de cette travée.

Les collatéraux font enceinte autour de l'abside et leurs voûtes reposent d'une part sur les chapiteaux des colonnes du chœur où les arêtes viennent se réunir en un faisceau de ner- vures, et, d'autre part, sur des colonnes demi-engagées, sans chapiteaux, dans le fût desquelles viennent s'implanter les ner-

vures correspondantes. La clef de voûte de la travée du milieu figure un écu portant en chef trois étoiles ou molettes et en pointe un mouton. Tout le système d'arcature est ogival. La chaire en pierre sculptée, à laquelle on arrive par un massif escalier, également en pierre, est aujourd'hui ridiculement peinte couleur bois.

La partie inférieure de l'église, construite sans art et sans goût, au XVIII^e siècle, et à la fin du XVII^e, est voûtée en bois et flanquée de deux chapelles en guise de collatéraux. La chapelle sud conserve dans son pavé une tombe de 1322 et dans un des murs un écusson sculpté figurant les deux bars adossés des armes de la maison de Bar, qui a possédé Saint-Fargeau de 1255 à 1430.

Le clocher quadrilatéral, construit en charpente et couvert en ardoises, est terminé par une flèche octogone, peu élancée, flanquée de quatre clochetons. Il est assis sur la travée la plus occidentale du chœur.

Des piliers, sur lesquels font saillie de monstrueuses gargouilles, soutiennent les arcs-boutants.

Marie-Henriette de Bourbon-Montpensier avait, comme nous l'avons vu, moins de trois ans quand elle succéda à son père; mais Henri IV, pour donner à celui-ci un dernier et éclatant témoignage d'estime et d'affection, l'avait fiancée au duc d'Anjou, son fils, à peine âgé de quelques mois. De son côté le duc de Montpensier, comme complément et corollaire de cette royale promesse dont les articles avaient été rédigés par écrit, avait, par un testament du 13 février 1608, assuré, à tout événement, à la maison royale, l'ancien domaine de la maison de Bourbon. Il avait aussi, par une donation entre-vifs, du lendemain 14, assuré au jeune fiancé la possession du duché de Saint-Fargeau.

De douce et gracieuse enfant, Marie de Montpensier devint

bientôt charmante jeune fille. Aussi sage que belle, elle atteignit enfin l'âge où le cœur a d'autant plus besoin de tendresse qu'il en renferme un plus riche trésor. Louis XIII, alors, songea aussi à la marier, et lui destina également Jean-Baptiste Gaston de France, son frère, né le 25 avril 1608, moins pour satisfaire à la promesse de son père qu'aux exigences de sa propre politique.

Cependant ce jeune prince, à peine adolescent, n'éprouvait aucun goût pour le mariage ni aucune préférence pour M^{lle} de Montpensier. Il était même détourné de cette union par le parti qui se formait autour de lui et qui rêvait pour son chef futur une alliance étrangère propre à servir ses projets ambitieux. La cour au contraire, pour des motifs opposés, pressait la conclusion de ce mariage par toutes sortes de moyens, même les plus ignobles.

Le duc d'Elbeuf se chargea de ménager au prince de fréquentes entrevues avec M^{lle} de Montpensier, et pour que sa beauté fit une plus vive impression sur celui-ci et qu'elle éveillât ses désirs, il le livra aux caresses d'une vieille fille nommée de Serre.

Cependant, ce honteux moyen n'aboutissant pas, la duchesse de Guise imagina un autre expédient. Elle fit offrir à Puylaurens et à Lebois d'Annemets, favoris du prince, cinquante mille écus, garantis par la remise de son grand diamant, s'ils l'amenaient au mariage projeté.

Cette invention fut plus heureuse que la première.

Pressé bientôt par ses amis mêmes qui auparavant opposaient aux vues de la cour la plus vive résistance, Gaston finit par se rendre et ne chercha plus qu'à gagner du temps. Le moyen qu'il employa à cet effet est digne de ceux dont on avait usé envers lui. Il prétexta d'une maladie vénérienne qui demandait des soins longs encore.

C'est dans de telles conditions qu'on disposa définitivement de la main de la gracieuse et chaste jeune fille. MONSIEUR

reçut en apanage les duchés de Chartres et d'Orléans, le comté de Blois, cent mille livres de rentes en immeubles, et sept cent soixante-dix mille livres en argent, et l'on se hâta d'en finir avec une affaire qui avait coûté tant de tribulations.

Fiancés le 6 août 1626, dans l'après-midi, les jeunes époux furent mariés le soir même, à Nantes, par le cardinal, dans le cabinet de la reine-mère, la princesse en simple robe de satin blanc, Monsieur sans avoir pu se procurer un habit neuf.

Gaston prit, depuis lors, le titre de duc d'Orléans et quitta celui de duc d'Anjou qu'il avait porté jusque-là.

Il avait eu, au milieu de tant de précipitations, à peine le temps de penser à sa femme. A plus forte raison oublia-t-il ses amis Ornano et Chalais enfermés à la Bastille pour avoir, avec lui, opposé aux volontés de la cour, à l'occasion du mariage qui venait de s'accomplir, un vaste projet de conspiration.

Quinze jours après, Chalais eut la tête tranchée. Gaston jouait quand cette triste nouvelle lui parvint. En l'apprenant....., il continua à jouer (1)!

C'était le premier acte d'un long drame où Gaston devait compromettre et perdre ainsi tous ses amis, pour qui son caractère égoïste et irrésolu le rendit toujours plus dangereux que pour ses ennemis eux-mêmes.

Henri IV et Marie de Médicis avaient eu pour Gaston une prédilection marquée qui éveilla dans le cœur de Louis XIII un profond sentiment de jalousie. Mais les qualités qui purent, dans l'enfance de ce prince, justifier jusqu'à un certain point cette préférence, se perdirent une à une par les suites d'une mauvaise éducation.

(1) Ornano mourut à Vincennes.

Trois ou quatre fois, Gaston fut obligé de quitter la France ; trois ou quatre fois, il eut le malheur d'y rentrer les armes à la main.

Dès le mois d'octobre qui suivit son mariage, on annonça la grossesse de Madame, et on la vit, au Louvre, suivant l'expression du duc d'Orléans, *faire parade de son ventre* (1) et sourire à l'espoir d'avoir un fils, Dauphin, pour ainsi dire, à sa naissance, puisque le roi, marié en 1615, n'avait point encore d'enfants. Tous les courtisans s'empresaient autour d'elle et *allaient à Monsieur comme au soleil levant* (2). Mais tous ces vœux, toutes ces espérances furent trompés ; le 29 mai 1627, MADAME accoucha d'une fille.

Laissons grandir cette enfant. Le nom de MADemoiselle que la cour lui donna, moitié par dépit, moitié par ironie, s'élèvera un jour dans l'opinion publique bien au-dessus de celui de MONSIEUR.

Quant à la mère, elle mourut quelques jours après la naissance de sa fille, le 4 juin, à peine âgée de 22 ans !

Elle fut inhumée à Saint-Denis. Toute une oraison funèbre, en forme d'épithaphe, fut gravée sur son tombeau. Nous la reproduisons ici, car, moins la jeunesse et la beauté ont laissé de trace sur la terre, plus on aime à recueillir les souvenirs qui s'y rattachent.

EPITAPHIUM

NOBILISSIMÆ, CLARISSIMÆQUE
PRINCIPIS MARIE HENRICÆ BOR-
BONIÆ MONPENSERIÆ, GASTONIS

(1) Mémoires du duc d'Orléans.

(2) Mémoires du duc d'Orléans.

AVRELIORVM DUCIS LUDOVICI
DECIMI TERTII, REGIS CHRISTIA-
NISSIMI, FRATRIS UNICI CONIVGIS
CHARISSIMÆ.

*Accumbe supplex marmorì viator quisquìs es, nam puris-
simus isteic cinis, augustissimæ mortalitatis reliquæ :
diuinus est heroinæ spiritus qui locum seruas. Quod natura
potuit, sanguinem dedit et pulchritudinem : quod virtus
exhibet, innocentiam dedit et castitatem. Quod fortuna
præfert, diuitias dedit et subditos. Quod terra ostentat,
gloriam dedit et prolem. Quod cælum promittit, beatitu-
dinem dedit, et immortalitatem. An ultra quis moriatium
cupiat ! ex istis, opinor genus coniectas et nomen, sin
rudis adhuc ex dio in hanc orbem delatus ades, volens
tumulum aperiam volenti. Maria heic quiescit Monpenseria
quæ à Borbonia Ducum Montis-penserii origine in regium
Borboniorum familiam transient, Gastoni Aurelianiorum
Duci regis fratre nupsit Regum neptis : Princeps principi,
virgo viro, formosa amabili, forti generosa sic lauro laurus
insertus est : Vnicam e viro filiam concepit, peperit : est
vnica parentum proles adoleuerunt : ita singulos singulæ
melior conchæ ferunt : in nubù vixit amor supra viginti
duos : marita, heu dolor : cor tantum imenses, qui ad sætu-
ram et partum et supplicium maturant. Discedentem cum
decisset lachrimis Rex prosecutus est, fletibus et laments
gasto Regium. Compleuit. Lacrimatur suis gallia princi-
pibus. Quin ipsa mors emittat lachrimas si habeat oculos
vnde fluant. At superi. Cæca est vsurea, imò si videat, non
faciat rapinam eius quam adorescit, in hospes, in alto quodam
stupore ad casum sensus habent largis dolens imbribus saxum
rigu, quod mærentis regni totius lachrimis impluitur :*

restare suspiriis pietatem, cultu reuerentiam, precibus amorem....., et Vale.

§ II.

Depuis longtemps déjà le seigneur de Bléneau était l'ainé et le chef de la maison de Courtenay. Cependant on remarqua, au commencement du xvii^e siècle, que son château était devenu plus habituellement le rendez-vous des membres de sa famille, quoiqu'on ne les vit alors ni fêter quelque noble alliance, ni courre le cerf dans les bois d'alentour. C'étaient Gaspard, seigneur de Bléneau ; Jean de Courtenay, seigneur des Salles ; Jacques de Courtenay, seigneur de Chevillon ; René et Jean de Courtenay, seigneurs de Frauville. Les plus graves intérêts occupaient leur esprit, car ils se concertaient sur les moyens de revendiquer des droits éventuels à la couronne de France.

La maison de Courtenay faisait rédiger sa généalogie ; elle établissait par l'histoire sa descendance en ligne directe et masculine de Louis-le-Gros, et signait, dès le 15 janvier 1603, une requête au roi tendante à faire reconnaître son état. Ses droits étaient incontestables.

Elisabeth de Courtenay, seule descendante de cette illustre maison, épousa, comme nous l'avons dit, Pierre de France, septième fils de Louis-le-Gros, connu depuis sous le nom de Pierre de Courtenay.

Celui-ci eut plusieurs enfants dont la descendance s'éteignit au xiv^e siècle, mais notamment Robert, dont la descendance continua la lignée jusqu'au xviii^e. Ce dernier était seigneur de Champignelles, de Château-Renard, de Charny et de Vermenton, à qui Louis VIII conféra la charge de bouteiller de France, alors la seconde du royaume, et qui donna, au mois de juin 1218, plusieurs héritages à la paroisse de Villeneuve-les-Genêts,

détachée du territoire de Champignelles, et que Pierre, archevêque de Sens, venait d'établir à sa demande.

Robert épousa, en 1197, Mahaud, fille unique de Philippe, seigneur de Mehun-sur-Yèvre et de Selles-en-Berry, et en eut plusieurs enfants. A son second fils, Philippe, échut la seigneurie de Champignelles ; mais celui-ci étant mort en 1245, il eut pour successeur Guillaume, son frère puîné, destiné d'abord à l'église, mais qui suivit la carrière des armes ; épousa, en 1252, Marguerite de Châlon-Bourgogne, puis Agnès de Toucy, et mourut vers 1276. Le fils aîné de Guillaume, ayant préféré l'état ecclésiastique à son droit d'ainesse, la seigneurie de Champignelles fut attribuée à son second fils, Jean I^{er}, qui épousa Jeanne de Sancerre, dame de Saint-Brignon et de Châtillon-sur-Loing, au mois d'octobre 1290.

A Jean de Courtenay succéda Jean II, son fils, qui épousa, vers 1328, Marguerite de Saint-Verain, dame de Bléneau, et eut pour successeur, à la seigneurie de Bléneau, son fils Pierre, l'un des vingt gentilshommes donnés en otage par le roi de France au roi d'Angleterre pour garantie du traité de Calais.

Pierre de Courtenay épousa Agnès de Melun. Il assista, sous les ordres du duc de Bourgogne, à la bataille de Roosbecq, en 1382, et mourut à Champignelles, le 22 mars 1395, après avoir légué quelques sommes à l'hôpital, à l'église et à la chapelle Saint-Cartault de Bléneau.

La châellenie de cette ville passa alors à Jean III, son fils. Elle ressortissait à la prévôté de Villeneuve-le-Roi, et consistait, indépendamment des terres, ville et châellenie, en droits seigneuriaux dont nous pouvons donner la nomenclature. C'étaient la prévôté et sergenterie, les cens pour cas de vente, la halle, le minage les jours de foires et de marchés, le droit de mesures et d'ajustement de poids, le péage à travers la châellenie, les

bourgeoisies, le scel et tabellionage, enfin le droit de haute, moyenne et basse justice et les amendes qui en dépendaient.

Jean III de Courtenay épousa, en janvier 1424, Catherine de L'Hospital. Les plus grands événements de sa vie semblent avoir été la réunion successive au fief héréditaire des seigneuries de Villards, de Chevillon, de Tannerre, de Laferté-Loupierre, etc., et surtout le retrait de lignage qu'il exerça, en 1454, sur celle de Champignelles, vendue par son neveu à Jacques Cœur et confisquée sur ce dernier.

Jean IV, son fils aîné, épousa, en 1457, Marguerite de Boucard, dame du Coudray, paroisse de Bléneau. Il succéda, en 1460, à son père, qu'il fit peindre, dans le chœur de l'église de cette ville, sur un cheval de guerre, caparaçonné de trois écus aux armes de Courtenay, partis de celles de sa mère, de son ayeule et de sa bisayeule. Nous avons retrouvé des traces de cette peinture restaurée, vers 1511, par Jean V, son fils. Devenu seigneur de Bléneau, en 1480, celui-ci conclut avec la communauté des habitants, le 23 février 1497, un échange par lequel il leur céda des usages et un droit de pêche dans la rivière de Loing, et reçut d'eux l'obligation de se soumettre à la banalité du moulin de la ville, exempt jusque-là de ce privilège gênant et abusif. Jean V épousa d'abord Catherine de Boulainvilliers, qui mourut sans postérité; puis, vers 1494, Madeleine de Bar, dont il eut quatre enfants. En 1497, il accompagna Gilbert de Bourbon, vice-roi de Naples, dans le voyage que celui-ci fit en Italie, et mourut le 7 janvier 1511. Il fut inhumé dans l'église de Bléneau, près de son père, devant le crucifix, et l'on y voyait encore sa tombe en 1661, ainsi que celle de Madeleine de Bar, sa femme, décédée le 25 août 1516.

Le successeur de Jean V à la seigneurie de Bléneau fut François I^{er}, son fils aîné, qu'Henri II choisit pour gouverneur

des enfants de France et qui, veuf de Marguerite de la Barre, épousa, en secondes noces, en 1547, Hélène de Quinquet, sa cousine. N'ayant eu que deux filles de son premier mariage, il mourut, laissant la seigneurie de Bléneau à son fils aîné, Gaspard de Courtenay, que nous venons de voir siéger aux conseils de sa famille comme chef, par ordre de primogéniture, des descendants directs de Pierre de France.

La qualité de princes du sang appartenait donc bien légitimement aux Courtenay. La cour, du reste, sans nier leurs droits, repoussa leurs prétentions par une volonté négative plus irritante, pour les opprimés, que la tyrannie qui s'affranchit ouvertement de tout sentiment de justice.

On reprochait aux Courtenay leur pauvreté, mais Henri IV savait mieux que personne que le cœur est la fortune des princes ; on leur reprochait leur grand nombre, mais la justice ne commença pas à l'unité pour finir au nombre cinq ; on leur reprochait enfin leur peu de valeur personnelle, mais lorsque la noblesse d'Auxerre eut à se faire représenter aux Etats de Blois de 1588, c'est cependant à l'aîné des Courtenay, au seigneur de Bléneau, qu'elle confia cette honorable mission. Quant aux princes qui devaient continuer la famille, nous les verrons, accueillis avec faveur à une cour étrangère, se montrer dignes des plus augustes protections.

Dans les six mémoires présentés au roi par la famille de Courtenay et tous restés sans réponse, ils attribuent le peu de succès de leurs démarches à des courtisans envieux ; mais les courtisans ne réfléchissent guère que l'image du maître, et il put suffire à celui-ci d'exprimer, par une simple marque d'impatience, l'ennui que lui donnait cette affaire, pour que chacun se crût en droit et se fit un devoir d'éconduire des solliciteurs importuns. Cependant, Gaspard de Courtenay mourut le 5 janvier

1609, laissant la seigneurie de Bléneau à Edme I^{er}, son fils.

Depuis plusieurs années, tous les Courtenay avaient rétabli dans leurs armoiries les fleurs de lis et la couronne royale, et prenaient publiquement le titre de princes. Un tombeau en marbre noir érigé dans l'église du Bléneau, portait notamment les deux épitaphes suivantes, qui existent encore aujourd'hui, et qui se trouvaient placées dans les entre-colonnements.

A droite :

Cy gist madame Emmée
du Chesnay en son
vivant fême et espouse
de très-hault et très-illustre
seigneur du sang royal de
France, Monsieur Gaspard
de Courtenay seigneur
de Bléneau, Villard,
Lermitte et la mothe
M^e Raoulx, laquelle
décéda le x^e jour de
mai mil vi^e III.

Priez Dieu pour elle.

A gauche :

Cy gist très-hault
et très-illustre prince M^{sr}
Gaspard de Courtenay,
seigneur de Bléneau,
Villard, Lermitte et
La mothe-m^{re} Raoulx,
lequel est décédé le v^e
jour de janvier mil vi^e
VIII.

Priez Dieu pour lui.

En prenant le titre de princes, les Courtenay avaient espéré que leurs ennemis les attaqueraient sur ce terrain et les mettraient par là même en position de justifier de leur naissance. Mais c'était un parti pris, on ne contesta pas plus leurs titres qu'on ne les avait reconnus. Une circonstance malheureuse faillit toutefois mettre fin à ce long déni de justice.

Le baron de la Rivière-Champlemy, s'étant introduit nuitamment dans le château de Neuvy-sur-Loire, appartenant à Edme de Courtenay, dans l'intention de séduire Catherine du Sart, sa femme, celui-ci tua sur place son audacieux rival, et, bientôt après, sur la plainte des parents de la victime, le prévôt des maréchaux d'Auxerre informa contre le meurtrier.

Edme de Courtenay revendiqua sa qualité de prince du sang ; il demanda à être jugé par le parlement, et, cette fois du moins, on fit droit à sa demande. Mais, hélas ! cette demi-justice devint presque aussitôt une amère dérision : l'affaire fut portée à la Tournelle. L'accusé protesta et demanda à être jugé à la grand'chambre, les pairs admis et le roi présidant, mais l'affaire fut retenue à la Tournelle sans enquête préalable.

Dans cette position, Edme de Courtenay émigra, le 8 mai 1610. Avant de quitter la France, il exposa au roi les motifs de sa retraite dans un mémoire que celui-ci ne put recevoir, car, le 14, il tombait sous les coups d'un assassin.

Le prince de Condé, premier prince du sang, ne voulant pas s'associer au système d'iniquité opposé à la maison de Courtenay, reconnut publiquement ses droits et s'établit son protecteur. Sûr de cet appui et comptant qu'un changement de règne pourrait lui être favorable, Edme de Courtenay rentra en France et se constitua prisonnier après avoir protesté toutefois, dans l'acte d'érou, de sa qualité de prince et du cas de force majeure. Mais cette protestation fut rayée en exécution d'un

arrêt du 4 septembre 1610, rendu également sans enquête. Une condamnation n'eût pas affligé plus profondément la famille.

Il ne restait plus alors aucun espoir aux opprimés d'obtenir justice. En conséquence, après avoir mis ordre à leurs affaires, Jean de Courtenay, seigneur des Salles, et Jean de Courtenay, seigneur de Frauville, demandèrent à la reine régente, le 24 janvier 1613, l'autorisation de se retirer hors du royaume *pour conserver libre l'honneur de leur maison et ne pas introduire dans les familles des princes souverains le mauvais exemple dont leur maison était victime.*

Le 29 décembre, n'ayant reçu aucune réponse, ils firent connaître, de Calais, au parlement, les motifs de leur exil, passèrent en Angleterre et furent accueillis à la cour avec la distinction et les égards dus à des princes malheureux.

Le roi d'Angleterre ne se borna pas à ces témoignages extérieurs de bienveillance, il écrivit plusieurs fois en faveur de ses hôtes et, comme le prince de Condé, s'efforça en vain de leur concilier les bonnes grâces de Louis XIII.

Nous verrons plus tard que l'avenir ne leur sera pas plus heureux.

CHAPITRE III.

MADemoiselle.

§ I.

Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier (1),

(1) Et non Anne-Marie-Louise de Montpensier, *Duchesse d'Orléans*, comme on l'a inscrit malencontreusement sur le piédestal de sa statue au jardin du Luxembourg.

est née, comme nous l'avons dit, le 29 mai 1627, au château du Louvre. Elle a été baptisée, le 17 juillet 1636, par Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, et tenue sur les fonts par la reine Anne d'Autriche et par le cardinal de Richelieu. Se trouvant, dès sa naissance, la princesse la plus riche de son temps, ayant de la beauté, élevée sur les marches du trône, près du berceau de l'héritier de la couronne de France, on conçoit les sentiments d'orgueil et d'égoïsme qui envahirent insensiblement le cœur de Mademoiselle et durent l'amener à se dire un jour, suivant l'expression du père Félix : *Moi pour personne, tous les autres pour moi ; moi le but, tous les autres moyens ; moi le maître, tous les autres serviteurs ; moi la gloire, tous les autres reflets de ma gloire ; moi la voix, tous les autres des échos de ma voix ; moi le centre, tous les autres des points dans ma sphère.* On s'explique également l'air noble et fier de son maintien qui la posait en quelque sorte au-dessus de l'humanité pour en éblouir les regards et en recevoir les hommages. Et si cet orgueil n'eut point atteint de bonne heure les dernières limites, de combien ne se fut-il pas accru quand, au sortir de l'enfance, elle put rêver qu'elle serait un jour reine de France et que la reine elle-même encourageait cet espoir.

Mademoiselle avait, il est juste de le dire, pour racheter ces défauts, des qualités royales ; elle était généreuse, résolue ; elle avait l'esprit ferme, l'âme noble et les sentiments élevés. Mais ce qui la sépara de son sexe et en fit en quelque sorte un être anormal, c'est une absence complète de sensibilité qui s'étendit jusqu'au-delà des limites de la jeunesse, comme si la tête chez elle eut absorbé le cœur.

Louis XIV n'avait pas cinq ans à la mort de son père, et Mademoiselle en avait alors seize. Nommée régente, Anne

d'Autriche s'abandonna à son double instinct du pouvoir absolu et de l'amour maternel ; elle appela à la direction des affaires le cardinal Mazarin et l'associa à tous ses projets, à toutes ses pensées, à toutes ses affections.

Les intrigues, les conspirations incessantes qui s'agitaient autour du duc d'Orléans avaient perdu beaucoup de leur importance depuis que la reine avait donné deux fils à Louis XIII ; cependant on pouvait craindre encore que les mécontents ne se ralliassent au nom du prince comme on relève un drapeau ; on pouvait craindre surtout que l'union de Mademoiselle avec un des souverains de l'Europe ne pût prêter appui à la sédition.

Amener Mademoiselle à contracter un mariage sans importance politique, en lui faisant comprendre la difficulté que l'âge du roi opposait à ce qu'il pût un jour fixer son choix sur elle, et l'empêcher d'accepter une alliance menaçante pour la tranquillité de la France et la sûreté du trône, en la flattant de l'espoir que le jeune roi serait élevé à la considérer comme la femme choisie pour lui par l'amour d'une mère et par la raison d'Etat, tel était le double but que s'étaient proposé d'atteindre la reine et le cardinal.

Le duc d'Orléans avait destiné à sa fille Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué à la bataille de Marfée en 1644. Anne d'Autriche, de son côté, lui destinait son frère, le cardinal-infant, gouverneur général de la Flandre ; mais ce prince mourut en 1642, et ce ne fut que trois ans plus tard que Philippe IV, roi d'Espagne, devenu veuf, sollicita la main de Mademoiselle. Alors la régente et Mazarin abusent le duc d'Orléans et sa fille de fallacieuses promesses, en même temps que, pour plus de sûreté, ils font arrêter et emprisonner l'émissaire secret du roi d'Espagne. Mademoiselle fut indignée d'une conduite dont elle

entrevit toute la portée; elle en conçut une haine implacable contre le cardinal et jura d'en tirer vengeance.

En attendant, Mademoiselle, après avoir sacrifié le prince de Galles, depuis Charles II, roi d'Angleterre, à la pensée d'épouser l'Empereur, ce qui satisfesait mieux son ambition, et avoir été trompée dans son attente, vit également échouer deux autres projets de mariage, l'un avec l'archiduc Léopold, l'autre avec le duc de Savoie, et elle dépensa toute son intelligence, toute son activité en intrigues aussi savantes que malheureuses, pour arriver à une conclusion qu'elle plaçait bien au-dessus des grandes commotions politiques qui pouvaient agiter le monde et bouleverser les empires.

Pendant ce temps, de petits événements s'étaient accomplis à Saint-Fardeau et de graves événements en France.

Les revenus de la maladrerie étaient sans scrupule détournés de leur destination, car on ignorait en Puisaie qu'il y eut encore des lépreux à secourir, quand une ordonnance du grand aumônier de France, du 47 avril 1633, manda à tous huissiers requis de faire commandement aux administrateurs de la maladrerie de Saint-Fardeau, dont les biens furent réunis plus tard au domaine de l'Hôtel-Dieu, en exécution de lettres patentes de décembre 1696, de payer 30 francs de rente à *Catherine Moillard, pauvre lépreuse, recluse en la maladrerie de Pontaubert.*

Raymond de la Garde avait pris possession du doyenné de Saint-Fardeau le 9 juin 1644, et n'avait pas tardé à se trouver en querelle avec son chapitre, chacun interprétant à sa convenance et suivant ses intérêts les dispositions réglementaires de l'acte de fondation de 1472. Après de vifs débats qui aigrèrent les esprits sans amener de solution, le litige fut déferé à l'évêque par un compromis du 17 avril 1643. La sentence fut rendue au

château de Réennes le 19 mai suivant. Elle décide notamment que le doyen ne pouvait prétendre à être payé de *son gros*, pendant son séjour à Paris et son absence de Saint-Fargeau dans l'intérêt exclusif de ses études ; qu'il lui serait défendu de prendre pour vicaire un des chanoines ; qu'il recevrait seul les oblations faites par les communicants, à l'occasion de la communion, le droit ordinaire pour la purification des femmes après leur accouchement, et les oblations de pain et de vin qui ont lieu le jour des *obits*, le corps présent, mais que toutes les autres oblations appartiendraient aux chanoines ; enfin que ceux-ci auraient la faculté de prendre communication, au greffe du chapitre, du registre des délibérations capitulaires.

L'année suivante, les chanoines, enhardis par le demi-succès qu'ils avaient obtenu, suscitèrent une nouvelle difficulté, véritable querelle d'allemands cette fois. L'acte de fondation du chapitre porte que le doyen sera en même temps curé de la ville, mais il ne dit pas que l'exercice des fonctions curiales puisse le dispenser d'assister aux offices qui donnent droit à une distribution de deniers. Donc le doyen, absent comme curé, ne doit pas participer à cette distribution. Telle était la thèse des chanoines.

L'évêque en fit bonne justice en décidant, le 31 décembre 1644, que le doyen serait tenu pour présent aux offices toutes les fois qu'il serait empêché par ses fonctions curiales. Mais ce n'est pas tout : Raymond de la Garde n'est pas homme à laisser en définitive le tort du côté des chanoines. Il soutient bientôt que toutes les oblations faites à l'occasion des *obits* lui appartiennent, contrairement à la sentence de 1643, et il ne fallut rien moins, pour lui en expliquer les termes, si clairs et si précis, qu'un arrêt de l'official, du 27 mai 1651, qui mit, pour ainsi dire, les points sur les i, en décidant que les oblations faites,

le corps présent, appartiendraient au doyen, mais que celles faites, *le corps non actuellement présent*, appartiendraient aux chanoines.

A cette époque, les luttes du parlement avec la royauté avaient amené la Fronde, et la guerre civile le triomphe définitif de la couronne sur la féodalité et sur les libertés populaires.

Mais, vainqueur de la Fronde, Condé prouva bientôt qu'il n'avait vaincu que pour lui-même.

« Enivré des flatteries de la noblesse, séduit par la duchesse
« de Longueville, qui le berçait des plus ambitieuses illusions,
« plein de mépris pour le cardinal qu'il avait, disait-il, tiré du
« gibet, le vainqueur de la Fronde voulait dominer le gouver-
« nement ; il demandait sans cesse des faveurs pour lui et ses
« amis ; il tyrannisait le conseil ; il prétendait qu'on ne donnât
« aucun emploi sans son consentement ; il insultait brutalement
« le ministre et la régente elle-même (1). »

Fort de l'appui des seigneurs, Condé, en un mot, préparait une nouvelle Fronde : la reine le fit arrêter et conduire à la Bastille. Mais le duc d'Orléans, sans le concours de qui ce coup d'autorité n'aurait pas eu lieu, abandonne le parti de la cour ; Mazarin est exilé, Condé déclaré innocent ; la vieille et la nouvelle fronde marchent, pour ainsi dire, parallèlement en rivales, le cardinal rentre à Paris, les deux frondes s'unissent et de toute part on en appelle aux armes.

Bientôt l'armée royale, commandée par Turenne et d'Hocquincourt, se présente devant Orléans. Mais *Mademoiselle*, avec l'ardeur d'un jeune capitaine et l'exaltation d'une héroïne, est parvenue à s'y introduire. Elle agite, enthousiasme, entraîne la population ; elle assemble le corps de ville, le

(1) Lavallée, histoire des Français.

harangue, l'excite et le décide à fermer au roi les portes de la place. Quelle heureuse occasion de se venger du Mazarin ! Condé, de son côté, réduit à l'impuissance en Guyenne et espérant plus de succès avec une armée, composée de vieilles troupes, dont il avait déjà expérimenté la valeur, remit son commandement au prince de Conti et partit, accompagné seulement de cinq gentilshommes et de quelques domestiques. Peu de jours après, il parvenait, sain et sauf, le 4 avril 1652, sous les murs de Lorris, au camp des ducs de Beaufort et de Nemours. L'arrivée du prince rendit à l'armée le courage et la confiance qui l'abandonnaient, et, dès le 5, Montargis lui ouvrait ses portes.

Pendant ce temps, les maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt avaient passé la Loire à Gien, et, après avoir laissé la cour en cette ville, étaient allés prendre leurs quartiers, Turenne à Briare, et d'Hocquincourt à Bléneau. Quatre régiments, sous les ordres de M. de Navailles, se trouvaient entre les deux cantonnés à Ouzouër. Au résultat, les deux corps réunis de l'armée du roi formaient 5,000 hommes de pied et 4,000 chevaux.

Le prince de Condé commandait 7,000 hommes de pied et 5,000 chevaux.

Aussitôt ses dispositions prises à Briare, Turenne vint visiter d'Hocquincourt à Bléneau. Il y fut informé que des partis, envoyés jusque vers Château-Renard, avaient appris que le prince marchait dans cette direction. Sous l'impression de cette nouvelle, les deux maréchaux visitèrent le camp de Bléneau. Turenne en trouva les quartiers très-éloignés les uns des autres et crut devoir communiquer cette remarque à d'Hocquincourt, avec lequel il partageait le commandement de l'armée royale. Celui-ci n'en tint aucun compte. La reine, en divisant ainsi l'autorité militaire dans un moment de crise, avait commis une grande faute.

A peine rentré à Briare, Turenne y reçut, le même jour à 7 heures du soir, l'avis que Condé marchait sur Bléneau.

D'Hocquincourt avait placé ses dragons à Rogny, avec ordre de défendre le passage du canal de Briare. Il comptait que la résistance qu'ils opposeraient sur ce point lui permettrait suffisamment de rassembler ses troupes et de les former en bataille. Mais le 6, à l'approche de la nuit, lorsque Condé se présenta, les dragons, pliant au premier choc, laissèrent à peine au maréchal le temps de réunir sa cavalerie et de marcher à l'ennemi. Trois fois il le charge avec intrépidité, mais ses lignes à la fin rompues, n'ayant point d'infanterie pour les soutenir, sont forcées de toutes parts et dispersées. Presqu'en même temps, les quartiers d'infanterie les plus avancés, qui avaient été établis sur les hauteurs de Bléneau, au lieu dit les *Arpents*, sont surpris et enlevés. Une partie des troupes s'échappe dans les bois ; le reste de l'infanterie se jette dans la ville.

En apprenant le danger que courait d'Hocquincourt, Turenne avait donné l'ordre à toute sa cavalerie de se réunir entre Ouzouër et Bléneau, et il se dirigea lui-même vers le lieu indiqué à la tête de son infanterie. Arrivé sur les hauteurs d'Ouzouër, il vit plusieurs quartiers du maréchal d'Hocquincourt en feu, et, quoiqu'il n'eût alors avec lui que 2,000 hommes d'infanterie et deux régiments de cavalerie, il précipita sa marche sans guide, au milieu de la nuit et contre l'avis de tous ses officiers généraux, dans l'espoir de rencontrer sa cavalerie en chemin. *Jamais, dit-il depuis, il ne s'est présenté tant de choses affreuses à l'imagination d'un homme qu'il s'en présenta alors à la mienne.*

Toutefois, au milieu des pensées qui l'agitaient, une seule dominait toutes les autres : sa cavalerie pourrait-elle le rejoindre à temps ?

Arrivé au milieu des *Gâtines*, il se décida à l'y attendre, car on devait être près de l'ennemi, et il pouvait être également dangereux d'avancer ou de reculer. Enfin sa cavalerie parut avec les premiers rayons du soleil et alors il put compter 4,000 hommes de toutes armes. Quoique Condé en eut plus de 12,000, il n'hésita plus à s'avancer à sa rencontre. Cependant, après un quart d'heure de marche, il se trouve tout à coup dans une sorte de défilé formé par un étang sur la gauche et un bois sur la droite.

Les dispositions du grand capitaine sont aussitôt prises. Il laisse le bois dégarni et se forme en bataille au-delà, hors de la portée de mousquet de l'infanterie ennemie qui pourrait s'y jeter.

Le prince, arrivant presque aussitôt, ordonne, en effet, à son infanterie d'enlever le bois. Mais, surpris de n'y rencontrer aucune résistance, il s'arrête un instant indécis. Turenne alors, simulat une retraite précipitée, Condé engage sa cavalerie dans le défilé et 20 escadrons sont sur le point de le franchir quand Turenne, revenant brusquement sur ses pas, les charge avec impétuosité et les pousse avec tant de vigueur qu'ils jettent le trouble et la confusion dans le reste de la cavalerie. L'infanterie en même temps essaie en vain de se mettre en bataille dans un espace insuffisant, et augmente ainsi le désordre. En ce moment, l'artillerie de Turenne s'avance et fait sur les ennemis, selon l'expression du duc d'York, une terrible exécution.

Cependant la canonnade dura tout le jour et l'arrivée du maréchal d'Hocquincourt, avec sa cavalerie qu'il avait ralliée, détermina la retraite de Condé.

Le prince gagna Châtillon-sur-Loing et Montargis, Turenne, Briare et Gien. Le succès de cette journée fut immense, puisqu'il empêcha le roi et toute la cour d'être enlevés; mais ce fut le

véritable coup de canon qui tua le mari de Mademoiselle, car son mariage avec le jeune roi fut devenu une nécessité politique si la tentative de Condé avait réussi.

Les deux armées se retrouvèrent bientôt aux prises sous les murs de Paris. Battu devant Etampes et jeté dans le faubourg Saint-Antoine, Condé y luttait avec courage, mais sa petite troupe serrée entre l'armée royale et les murailles s'éclaircissait; « les soldats de Turenne filaient par les rues, à droite et à gauche, et allaient l'envelopper; le carnage était effroyable (1): » J'ai perdu tous mes amis, s'écrie Condé, il ne me reste plus qu'à mourir! Mais, ô secours inespéré! la porte s'est ouverte à la voix du duc d'Orléans, et Condé, après une dernière charge, se précipite dans la ville. Les troupes royales se jettent à sa poursuite, elles atteignent son arrière-garde et vont l'écraser, « soudain une décharge d'artillerie, presque à bout portant, jette le désordre dans l'armée royale: c'est le canon de la Bastille, c'est Mademoiselle qui vient d'y mettre le feu. Le dernier soldat de Condé est rentré dans la ville, les portes se referment; le canon de la Bastille redouble, et Turenne, qui se voit arracher son ennemi vaincu, se met lentement en retraite sur Saint-Denis (2). »

Deux jours plus tard, nous voyons encore Mademoiselle, intrépide et généreuse, se jeter au milieu d'une populace effrénée et arracher de ses mains les bourgeois qu'on égorge; mais la lièvre est passée et l'héroïne, descendue au rang de femme, n'aura plus que les faiblesses de son sexe sans en avoir ni la grâce ni les qualités attachantes. Enfin le parti de la Fronde va se dissoudre, l'autorité royale triompher et Mademoiselle, se reti-

(1) Lavallée, histoire des Français.

(2) Idem.

rant à regret dans ses terres, portera avec elle, à Saint-Fargeau, une vie toute nouvelle d'animation et de prospérité.

§ II.

Obligée de quitter la cour, Mademoiselle était libre de choisir le lieu de sa retraite. Elle donna la préférence à Saint-Fargeau, sans le connaître autrement que par sa position sur la carte et par son isolement de toutes les agitations politiques. Mademoiselle avait, du reste, raisonné son choix et elle s'était décidée à se retirer dans sa maison de Saint-Fargeau parce que, dit-elle, « j'en avais observé la situation avec soin, que j'avais reconnu « qu'elle était proche de tout, qu'elle n'était qu'à trois journées « de Paris, pour en avoir des nouvelles, et à pareille distance de « Blois, et qu'en cela je sauverais les apparences de ce côté. Je « savais assez dès ce temps-là à quoi m'en tenir, et qu'en quatre « jours, tout au plus, on allait et venait de Saint-Fargeau à « Stenay, qui est un lieu ou apparemment M. le Prince passe- « rait l'hiver; qu'ainsi j'étais proche du monde, de mes amis et « de ceux qui devaient l'être et cependant dans un grand désert, « et, parce que Saint-Fargeau était un lieu peu connu, que l'on « croirait que je serais dans une autre maison. »

Elle partit donc secrètement, après avoir informé le prince de Condé seul du parti qu'elle venait de prendre, et elle partit avec d'autant plus de confiance qu'elle avait agi avec plus de prudence et de circonspection. Mais, ô sagesse humaine, que tu es folle dans ton orgueil ! Mademoiselle était en route pour Saint-Fargeau quand une missive royale, gracieuse dans la forme, mais poignante d'ironie, suivit ses traces et trouva le moyen d'arriver usqu'à elle : le roi approuvait la résolution qu'elle avait prise de choisir Saint-Fargeau pour sa demeure ; il disait combien ce

choix lui était agréable et lui donnait l'assurance qu'elle pouvait y rester en toute sûreté.

Les extrêmes se touchent et se heurtent. Dès cet instant, Mademoiselle est saisie de panique. Tous les bruits l'épouvantent, toutes les figures lui semblent sinistres, tous les gens d'armes lui paraissent hostiles. Elle n'a plus que deux choses devant les yeux : la Bastille qu'elle craint, Saint-Fargeau qu'elle désire.

On aperçoit enfin les tours du vieux manoir. Les chevaux, épuisés d'une traite de vingt lieues, frémissent sous l'éperon et arrivent, couverts d'écume, à la tête du pont-levis.

On est au mois de novembre ; il est six heures du soir.

Le pont-levis est rompu, il faut mettre pied à terre et franchir la passerelle.

Dans la cour, les ronces et les orties se disputent l'espace ; les portes et les fenêtres tombent en débris.

Au dehors, les bois ont tout envahi ; ils sont descendus dans les fossés et menacent d'escalader les murailles.

En dedans, la chambre d'honneur, triste et silencieuse, est du moins à peu près close, mais un ignoble poteau soutient le plafond prêt à s'effondrer.

C'était partout des ruines ; partout le silence du tombeau. C'était trop aussi de contraste et de déception ! Mademoiselle se prit à pleurer..., puis, rappelant à elle toute son énergie, elle donna l'ordre qu'on lui trouvât, pour la nuit même, un autre gîte. Bientôt on put lui indiquer le château de Dannery, et aussitôt, accompagnée seulement de deux de ses officiers et de la comtesse de Frontenac, une de ses dames d'honneur, elle était sur le chemin de Septfonds. Elle arriva à Dannery à trois heures du matin (1).

(1) Le château de Dannery n'a rien de monumental. Il est situé sur

Il était temps, pour le corps et pour l'âme, de prendre un peu de repos, mais la journée avait été trop fatigante et trop pleine d'émotions pour que la nuit ne fût pas agitée.

Mademoiselle avait fait coucher dans sa chambre madame de Frontenac, *sa maréchale de camp*, comme on l'appelait du temps de la Fronde, mais générale et lieutenant n'étaient à Dannery guères plus braves l'une que l'autre. Elles dormaient toutes deux cependant, quand soudain Mademoiselle s'éveilla effrayée : elle a entendu tirer les rideaux de son lit. La comtesse s'impressionnant, par degrés, au récit de cet événement mystérieux, se persuade à son tour qu'elle a entendu le même bruit. Cependant les rideaux ne sont ni plus ni moins ouverts qu'au moment du coucher ; les portes et les fenêtres sont bien exactement fermées, et le vent du dehors n'a pu pénétrer dans la chambre par aucune issue. C'est quelque chose pourtant et quelque chose d'extraordinaire ! L'héroïne d'Orléans et de la Bastille avait appris quelques jours auparavant la mort de son frère de lait, tué sur le champ de bataille ; elle pensa que c'était lui qui était venu lui dire adieu et sans doute lui demander des prières. Elle s'empressa de lui faire dire des messes et tacha d'oublier cette visite un peu cavalière.

Le lendemain, un des officiers de Mademoiselle, La Guérisnière, se rendit à Saint-Fargeau. Il visita, en homme de guerre et en serviteur intelligent, le château dans tous ses détails et s'empressa de venir donner à Mademoiselle l'assurance que *sa maison était bonne et forte* et qu'on ne pouvait y être surpris, parce que, forcé par une porte, on pouvait s'évader par l'autre.

le territoire de Septfonds et appartenait alors à Nicolas Davau que Mademoiselle, en souvenir sans doute de l'hospitalité qu'elle reçut chez lui, nomma contrôleur de sa maison.

Ces renseignements la tranquillisèrent un peu ; cependant elle hésitait à quitter Dannery parce que, disait-elle, *je ne m'ennuyais pas en cette petite maison ; j'y trouvais des livres, je me promenais, je me couchais de bonne heure et je me levais tard.*

Et puis, le souvenir de Saint-Fargeau, *lieu si sauvage*, dit-elle, *que l'on n'y trouvait pas des herbes à mettre au pot*, était trop récent encore ; il fallait se hasarder d'abord à revoir le château, à le parcourir, à user une à une les fâcheuses impressions qu'il avait causées et arriver à y substituer une confiance stratégique et un plan de restauration. Ce fut l'affaire de deux jours et Mademoiselle vint s'installer non pas, cette fois, dans la chambre au poteau, mais dans un appartement qu'elle trouva plus propre, plus commode, et qu'avait occupé naguères le duc de Bellegarde. Ce n'était pas tout, il fallait un lit, car Mademoiselle n'avait pas encore reçu le sien. Heureusement le bailli du duché venait de se marier. Il avait un lit neuf qu'il s'empressa de mettre à la disposition de Mademoiselle. Les jeunes époux en avaient à peine repris possession quand ils furent obligés de le céder de nouveau à mesdames de Sully et de Laval, qu'il fut impossible de loger au château.

Mademoiselle voulut enfin pourvoir à tous les besoins. Elle fit réparer et meubler ses appartements, et pendant ce temps, elle se retira sous les combles. Des ouvriers ouvrirent et taillèrent en plein bois, sur les glacis, une allée en forme de terrasse. Quelques autres appartements furent également mis en état, tant bien que mal, et bientôt on put se dire définitivement installés.

S'il n'était pas facile de trouver à Saint-Fargeau les commodités de la vie princière, il était plus difficile encore de s'y procurer des jouissances intellectuelles et des plaisirs. C'est à quoi cependant voulut pourvoir Mademoiselle. Dans ce but elle s'im-

provisa auteur et travailla, de concert avec madame de Frontenac, à divers essais politico-littéraires. Mademoiselle débuta par la *vie de madame de Fouquerolle*, la comtesse par *une lettre du royaume de la lune*, titre piquant qui mit en verve les deux auteurs. Mademoiselle écrivit aussi de son royaume de la lune, le seul qu'elle posséda jamais, et parsema sa prose des vers de madame de Frontenac, de telle sorte que toutes deux furent contentes l'une de l'autre et d'elles-mêmes. Quel bonheur alors si ces pages avaient pu tout à coup se multiplier, franchir l'espace, et aller tomber au milieu de la cour ! Et pourquoi pas ?

Désir de femme est un feu qui dévore.....

Et rien n'est impossible quand on a plus que l'honneur d'être prince, c'est-à-dire le bonheur d'être riche.

On séduisit donc l'imprimeur d'Auxerre qui dédoubla son modeste matériel et vint secrètement avec lui se mettre aux ordres de Mademoiselle dans le réduit le plus ignoré du château. Bientôt vers et prose s'alignent rapidement, prennent du corps et se mettent en pages sous les yeux attentifs, inquiets et émerveillés de la princesse dont le cœur ressent alors toutes les émotions d'une jeune mère qui perçoit avec amour le premier signe de vie de l'enfant qui n'existe encore que pour elle.

En même temps les visites se multiplièrent et Mademoiselle commença à former autour d'elle les éléments d'une petite cour que nous verrons chaque jour s'accroître et s'embellir. Dès ce moment on convertit en théâtre une des galeries et l'on fit venir des comédiens, puis, quand le carême obligea de les congédier, on joua au volant jusqu'à quatre heures par jour.

Ces plaisirs, on le conçoit, n'étaient pas de nature à faire oublier la politique et ses espérances, ni la Bastille et ses frayeurs. Un échange fréquent de lettres et d'émissaires avait lieu entre

Mademoiselle et le prince de Condé, et chaque jour un officier du régiment d'infanterie d'Orléans venait à l'ordre au château de Saint-Fargeau.

Mademoiselle y était depuis peu de temps quand elle conçut le projet d'en faire reconstruire les parties principales. En attendant et dans l'espoir peut-être de ne le réaliser jamais, Mademoiselle dépensa la surabondance de son activité à former une galerie de portraits de famille, heureuse à chaque nouvel envoi, gémissant à chaque place vide et se consolant par la pensée qu'elle avait *assez de cousins germains pour les remplir* toutes. Un billard enfin, placé dans cette galerie, vint offrir aux hôtes du château un nouveau genre de distraction. Mademoiselle était au milieu de toutes ces occupations, plus ou moins graves, quand la mort surprit la comtesse de Fiesque, sa gouvernante. Cette femme, détestée vivante, ne put être supportée morte; aussi vit-on Mademoiselle s'enfuir précipitamment cherchant, cette fois, un refuge à Ratilly (1) pour donner *le temps d'ouvrir le corps, l'emporter et donner de l'air à la chambre. D'ailleurs, ajoutait-elle, je crains la senteur des morts dans une maison.* Elle aurait pu dire aussi peut-être qu'elle craignait les revenants à Dannery, mais respectons un auguste secret et voyons à Ratilly comment on pourra passer cinq ou six jours *dans ce désert.*

Ici Mademoiselle, à qui il fallait avant tout du nouveau et de l'extraordinaire, s'éprit d'une passion subite... non pour quelque noble seigneur, car elle avait *toujours eu*, suivant son expression, *grande aversion pour l'amour, même pour celui qui allait au légitime, tant cette passion lui paraissait indigne d'une âme*

(1) Ancien manoir dépendant de la paroisse de Treigny et de la Baronnie de Perreuse, qui appartenait alors à Louis Menou, chevalier, gouverneur du duché de St.-Fargeau, et à Jeanne Du Puits, sa femme.

bien faite, mais d'une passion des plus vives pour la chasse. Dès lors, elle ne rêva plus que chiens et chevaux ; elle en envoya chercher en Angleterre et bientôt le reste de la campagne de 1653 se passa dans les grands bois de Puisaie à la fumée de la poudre, au son du cor, au milieu des abois des chiens et des cris des piqueurs. En hiver seulement, et pendant deux mois à peine, on eut des comédiens à Saint-Fargeau.

L'année suivante fut employée plus utilement. Mademoiselle ne renonce pas encore à la chasse, il est vrai, mais on sent que la passion s'en va. Elle songe à bâtir, et l'architecte Levau est mandé dans cette intention. C'est d'après les plans et sous la direction de cet artiste, qui construisit Vaux, le Rainci, les hôtels Lambert, Lionne et Colbert, que le château de Saint-Fargeau se releva de ses ruines ; c'est sur ces dessins que fut créé le premier parc qu'eut cette résidence princière.

Toutes les constructions qui la composent existent encore aujourd'hui. Une partie, antérieure au temps de Mademoiselle, a été conservé par Levau ; une partie a été ajoutée à son œuvre. Nous tâcherons, en les appréciant séparément et dans leur ensemble, de faire la part de chacun avec la justice qu'il mérite.

Quant au parc, dont nous reproduisons ici le plan, nous nous efforcerons de le juger aussi sans prévention, en restituant par l'imagination ses ombrages et ses perspectives, et en oubliant, s'il se peut, le parc actuel qu'on ne peut voir une fois sans un sentiment d'admiration, qu'on ne peut voir souvent sans désirer le voir encore.

A distance, le château de Saint-Fargeau, avec ses tours jetées çà et là sans symétrie, et ses clochetons à jour, a quelque chose sinon d'oriental, au moins de capricieux qui plaît comme une surprise et qui fixe involontairement la pensée. Cette première impression dure plus ou moins, une demi heure pour le touriste

qui voyage modestement à pied, quelques minutes pour le voyageur qu'entraîne le trot d'un cheval. A l'entrée de la ville, les tours ont presque disparu dans les fossés, et leurs combles tronqués, sur lesquels sont entés pour ainsi dire des clochetons dont les pilastres sont amaigris et les dômes arrondis avec effort, n'ont plus rien ni de gracieux ni d'original ; mais le château prend en revanche un aspect sévère qu'il n'avait pas d'abord et une physionomie sombre et féodale qui contraste fortement avec les constructions modernes de la ville et les absorbe en quelque sorte. Avançons : le portail resserré entre deux tours appelle aussitôt l'attention de l'archéologue. Il ne se demandera pas pourquoi la porte n'en occupe pas régulièrement le milieu ; deux rainures servant à la manœuvre du pont-levis et une troisième placée au-dessus de la poterne des piétons pour lever et abaisser la planchette, expliquent assez cette position excentrale. Mais il embrassera d'un seul coup d'œil le cintre surbaissé de la porte principale, l'ogive à accolade qui couronne la porte de la passerelle, l'ogive en application qui ornemente la façade avec ses pilastres à nervures prismatiques, ses moulures flamboyantes, ses pinacles et ses choux déchiquetés, et il saura qu'il est en face du xvi^e siècle ou de la fin du xv^e.

On pénètre dans la cour intérieure par un portique étroit et sombre du même âge que les tours et le portail. La paroi de gauche est percée de deux meurtrières et un assommoir s'ouvre au centre de la voûte. Arrivé à l'extrémité du portique, la première vue est favorable à l'agencement des lignes qui constituent l'œuvre de Levau. Elle consiste en quatre façades. La première, à gauche, est sans fronton et sert de revêtement aux constructions conservées du xvi^e siècle. La seconde fait un léger retour et se termine en fronton. On sent cependant qu'elle a quelque chose d'insolite dont il n'est pas facile d'abord de se rendre compte ;

mais on remarque bientôt qu'un pilastre au lieu d'une fenêtre en occupe le centre.

Cette façade s'unit à la troisième par le portique à trois arcades de la chapelle que 21 marches élèvent au-dessus du rez-de-chaussée, et dont la saillie est d'un tiers de cercle.

La troisième façade, également à fronton, fait aussi un léger retour et dans son ensemble ne laisse rien à désirer.

La quatrième est occupée par l'escalier d'honneur et l'entrée du parc.

L'étage de soubassement est percé d'une série de portes à plates bandes carrées.

Le premier étage est éclairé par des fenêtres cintrées ouvertes dans une série d'arcades simulées, à plein cintre, séparées par des pilastres toscans, et que continuent les arcades de la chapelle. Ces fenêtres sont garnies de balustrades, toutes aussi d'ordre toscan.

Les fenêtres d'amortissement ou du second étage sont petites, presque carrées et sans grâce. Leurs trumeaux sont ornés alternativement d'écussons sculptés en losange aux armes de France, avec des palmes pour supports, et du chiffre, en grand relief, A. M. L. O. C'est partout le nom et les armes du maître; il n'y manque que ces mots pour devise : *Vitam impendere sibi*.

Les combles en mansardes sont couverts en ardoises.

L'espace étant limité d'avance par les fondations, les tours et quelques-uns des murs extérieurs qu'on voulait conserver (1), et les façades se trouvant ainsi forcément d'inégale longueur, on ne saurait reprocher à l'architecte d'avoir méconnu les règles de

(1) Les dispositions intérieures du château ont disparu par suite de l'incendie qui eut lieu en 1752 et ne laissa guères intacts que les murs.

son art en plaçant un pilastre au centre de l'une des ailes, mais on ne saurait excuser le peu d'élévation qu'il a donné à la chapelle dont le dôme semble aspirer à grandir pour respirer au-dessus des combles qui l'écrasent.

Quant à la grande façade bourgeoise qui s'étend de l'est à l'ouest sur toute la longueur de la cour, nous en laissons la responsabilité à Michel-Robert Lepeletier qui l'a fait construire vers 1730. Elle choque la vue, brise l'harmonie des lignes et oppresse l'âme en donnant au château l'aspect d'une prison. Son seul mérite, pour l'historien, est de prouver combien, dans l'espace de moins d'un siècle, était devenu impérieux le besoin d'appartements plus vastes, plus nombreux, plus confortables. Ce qui suffisait à une princesse et à sa cour ne suffit plus à la maison d'un intendant des finances.

Au lieu de franchir maintenant le grand vestibule et le pont-levis qui donnaient accès sur les dépendances du château, montons au premier étage de l'aile principale dont le soleil levant vient éclairer la façade extérieure et jetons rétroactivement un coup d'œil sur le parc de Levau.

Après être tombée sur une terrasse placée immédiatement au-delà du fossé d'enceinte et qui se termine par deux ronds points, la vue s'étend sur une immense pièce d'eau et va se perdre, à travers les bois et les prairies, sur les coteaux accidentés que la nature a jetés avec tant de grâce sur la rive droite du Bourdon. La largeur de cette pièce d'eau n'est point égale à ses deux extrémités ; elle s'accroît insensiblement dans l'espace de manière à détruire l'effet naturel de la perspective et à rester égale dans toute la longueur. C'est la passion de la ligne droite poussée jusqu'au délire.

À gauche est le cours du ruisseau dont l'eau scintille à travers le feuillage des vernes, des saules et des peupliers. À droite

un coteau, mollement incliné, avec ses pelouses et ses massifs à angles aigus étend ses ondulations jusqu'à une vaste étendue de futaie dont les nombreuses allées en lignes droites s'entrecoupent en forme de labyrinthe.

De la tour enfin qui termine cette aile, on aperçoit au sud-ouest les broderies du parterre et les plantations qui cachent le potager relégué derrière les bâtiments de service.

Et maintenant que Mademoiselle a son parc, une partie de son château, sa maison et sa cour, pénétrons discrètement dans ses salons, et, marchant timidement sur la pointe des pieds, jetons un coup d'œil furtif jusque dans ses appartements ; évoquons les ombres de cette fière et intelligente aristocratie et essayons de repeupler le château de cette société polie et galante, qu'exalte la gloire militaire ; de cette société légère et frivole qu'enthousiasme l'amour de la littérature et des beaux-arts.

Les visites se succèdent indéfiniment ; c'est un va-et-vient continuel d'arrivées et de départs, un cercle qui se modifie chaque jour sans changer, comme une roue qui tourne sur son axe.

Cette femme qui captive les plus gracieux sourires de Mademoiselle, qui s'en est presque fait aimer, et que viennent saluer le comte de Fiesque, homme d'un bon cœur et d'un bel esprit, le marquis de Gamache et le duc de Caudale, un des plus beaux hommes de cette époque, est madame de Sévigné, qu'on appelle alors Sévigny. La jeune et belle marquise, à qui Montreuil adressa ce madrigal :

*Sévigny, vos yeux pleins d'attraits
Eblouissent les nôtres,
Et quand l'amour n'a plus de traits,
Il emprunte les vôtres,*

plait autant par la douceur de son caractère que par ses grâces

et sa beauté. Sa conversation attire et charme tout le monde ; elle a tant d'esprit qu'elle en donne en quelque sorte à ceux qui n'en ont pas.

Ici, ce groupe autour duquel papillonnent Vantelet, les chevaliers de Charny, de Brigneuil, de Bethune et le jeune D'Arrêts de la Tour à peine âgé de 16 ans, est formé de mademoiselle de Piemme, bientôt marquise de Guerchy, qui joue comme par enfantillage avec l'amour de cet adolescent, mesdemoiselles d'Harcourt, mademoiselle d'Aumale, et mademoiselle de Vaudy, la spirituelle conteuse ; aussi la conversation animée et rieuse est-elle bien près de devenir bruyante.

Là, ce sont la duchesse de Châtillon, qui a plus de beauté que d'esprit et que le beau duc de Nemours, devenu son amant, céda un jour au prince de Condé ; la comtesse de Thianges, la femme la plus excentrique du monde, qui suppléait Mademoiselle comme marraine à Saint-Fargeau quand celle-ci ne pouvait l'être elle-même et qui, quoique très-belle, a désarmé la médisance ; la comtesse de Maure, l'adorable marquise de Monglat,

Dont la voix s'égalait aux doux chants des sirènes (1) ;

brune piquante, au nez retroussé, aux traits fins et délicats, dont le cou, les bras et les mains étaient dignes de servir de modèles à la statuaire ; enjouée, folâtre, étourdie, à l'esprit vif, pénétrant, plein de sel, à qui son amant Bussy ne reprochait que d'avoir un mari trop commode. Il lui manquait le piquant de la jalousie et s'écriait :

*Et si tu n'es jaloux pour ton propre intérêt
Sois-le du moins, s'il te plaît,
Pour augmenter dans mon âme
L'amour que j'ai pour ta femme.*

(1) Segrais.

Ce sont : madame de Frontenac dont s'éprend M. de Matha ; mademoiselle Desmarais dont les amours avec M. de Béthune commencent dans les jardins de Saint-Fargeau par une sérénade et finissent ailleurs par un enlèvement ; mademoiselle de Vertus

*Dont toutes les vertus ont le grand cœur orné
A qui, jusqu'à leur nom, elles ont tout donné (2) ;*

puis la comtesse de Fiesque qui ne trouvait rien d'égal à l'amour pour former l'esprit d'une jeune fille ; et enfin toute l'aristocratie des environs parmi laquelle Mademoiselle distingue tout particulièrement madame de Courtenay-Chevillon.

Mais un signe de Mademoiselle met tout ce monde en mouvement ; on s'empresse à se ranger en cercle autour d'elle et debout par derrière les gentilshommes se sont accrus d'un nouveau personnage : c'est Segrais, le secrétaire des commandements, le gentilhomme ordinaire, le ministre, le poète de Mademoiselle. Segrais à la gracieuse figure, à l'air heureux, à la physionomie ouverte et fine, à la *veine poétique, douce, fluide, facile, amoureuse*, a reçu des nouvelles de la cour ; il vient les conter avec esprit et finesse et en relever avec originalité les détails que demain il rédigera sous le titre de *Divertissements de la princesse Aurélie*. Segrais, ce matin, a mis le nez à la fenêtre de la tour qu'il habite, il a vu le ciel bleu, la plaine vaporeuse, les feuilles humides et perlées, les rayons du soleil levant traverser les grands arbres et illuminer une lointaine chaumière, il a rêvé bergers et bergères et il vient dire leurs amours à la petite cour attentive.

La journée est chaude aujourd'hui, car l'air est brûlant en Puisaie quand à l'aube la prairie fume et se voile de vapeurs ;

(1) Segrais.

mais demain la nuit aura rafraîchi l'atmosphère et le soleil brumeux à son tour aura amorti ses feux. Il fera bon alors dans les bois. Aussi verrons-nous Mademoiselle y faire transporter une splendide collation et, pour égayer la fête, ses six violons ayant pour chef d'orchestre son ex-marmiton *le petit Baptiste*, qui sera bientôt l'auteur d'Armide, le grand Lully.

Mais qu'est-il donc arrivé? On parle d'un bal au château, d'un bal où toutes les femmes doivent être charmantes, tous les hommes aimables et spirituels, où tout le monde doit s'enivrer de bonheur, d'un bal enfin pour ce soir même. Ce soir, ça n'est pas possible, à la mi-juillet? Et qu'importe, puisqu'il faut se réjouir, et que demain il ne sera plus temps. De quoi enfin se réjouir et quel bonheur imprévu?... Chut!.. Condé a forcé l'armée royale à lever le siège de Valenciennes. Il faudra s'attrister demain officiellement; aujourd'hui on tait la bonne nouvelle et voilà pourquoi on danse. Le bon tour! comprenez-vous?

Deux scènes encore et l'on verra que l'exil n'est point trop triste et la vie point trop austère à Saint-Fargeau.

Mademoiselle a acheté pour le chevalier de Charny, son frère naturel, une compagnie dans le régiment d'infanterie de la couronne; le jeune capitaine fête ses amis et arrose ses épaulettes. Les têtes s'échauffent, tous les convives parlent, rient et chantent à la fois; le bruit éveille madame de Thianges qui ne se levant ordinairement que pour dîner croire être en retard, s'habille à la hâte et passant devant la chambre ouverte du chevalier, son busque à la main, voit Béthune élevant son verre au-dessus de sa tête et portant la santé de Mademoiselle. Mais un coup de busque, vivement appliqué, fit voler le verre en éclat et répandre le liquide sur une figure si grotesquement interdite qu'un fou rire prend tous les convives et fait trembler le château.

Madame de Thianges, du reste, ne s'y fera plus reprendre.

Quelque temps après tout le monde est à table ; sa place seule est vacante. On dîne, mais tout à coup voici venir la belle absente en simple deshabillé, toute échevelée encore, traînant à sa suite tout ce qu'il y a de valets de pied au château et faisant follement porter la queue de sa robe par quatre pages.

Mais 1657 est arrivé, Mademoiselle fit sa paix avec le cardinal ; elle fut présentée à la cour et son exil cessa.

§ III.

Rentrée à Paris, Mademoiselle s'installa au palais du Luxembourg et s'occupa d'y donner des fêtes. Elle revint toutefois, vers Noël, à Saint-Fargeau, visiter les travaux intérieurs du château qui s'achevaient et s'assurer que les bâtiments qu'elle faisait construire pour l'hôpital se trouvaient en état de remplir leur destination. Voyons nous-même quelle est alors la situation de la ville :

Le droit de la courte pinte constitue tout son revenu. Il n'excède pas 1,200 livres et c'est avec cette somme qu'il faut pourvoir à l'entretien des ponts, des portes et du pavé, payer le traitement du principal du collège et subvenir à toutes les autres charges communales. La ville a, du reste, 5,000 livres de dettes, sans compter une somme de 30,000 livres, montant estimatif des réquisitions imposées aux habitants pendant le séjour de l'armée royale à Bléneau, Saint-Privé et Saint-Martin-des-Champs.

Ces réquisitions, qui avaient eu lieu depuis le 4 jusqu'au 17 avril 1652, consistaient notamment en vingt mille rations de pain, en vin, blé et avoine, enfin en dix chevaux pour la conduite des canons et des poudres. M. Le Maigre, un des échevins, qui avait signé les réquisitions, avait été poursuivi personnellement, mais il put obtenir un arrêt du Conseil, accordant à

la ville un délai de dix ans pour se libérer, dont elle profite heureusement.

Bientôt, Mademoiselle, sans oublier son Saint-Fargeau, qui avait fini par lui devenir véritablement cher, n'y vint plus que rarement. Cependant, en 1664, M^{lle} d'Orléans, sa sœur germaine, ayant été accordée au grand duc de Toscane et se rendant en Italie pour célébrer son mariage, Mademoiselle voulut la reconduire, et comme la jeune fiancée n'était point pressée de quitter la France, elle désira passer par Saint-Fargeau et y rester quelques jours. Monseigneur l'évêque de Béziers, donné pour mentor à l'expédition matrimoniale, consentit volontiers à cet arrangement. On arrive donc et sans perdre de temps, voulant jouir sans doute de son reste de liberté, s'étourdir sur quelques agitations du cœur ou rêver à loisir, M^{lle} d'Orléans monte à cheval à deux heures de l'après-midi, part à travers champs, avec deux femmes de Mademoiselle, un valet de chambre, et les pages du roi, effrayant avec joie les bons paysans qui les prenaient pour des gens de guerre, et s'enfonce dans l'épaisseur des bois. Mais la nuit est venue et personne n'est rentré; une heure, deux heures se passent... personne! Ah! Monseigneur!... Elle est partie sans doute, se disait-il. Partie!... Vous saviez donc quelque chose, Monseigneur? La folle troupe arrive cependant et l'inquiétude cesse au château. C'était le vendredi, on devait partir le dimanche; toutefois, à la condition de ne plus sortir, Monseigneur accorda un sursis de quelques jours et le dimanche arriva. La messe sonne, tout le monde s'achemine à l'église, mais quel est ce gentilhomme avec sa suite qui s'y rend de son côté. Ce n'est point un hôte du château; serait-ce un seigneur du voisinage? M^{lle} d'Orléans ne s'y trompe pas; elle a deviné son cousin, le prince Charles de Lorraine, et si ses prières montèrent jusqu'à Dieu, ce jour-là, ce fut hélas! bien mêlées de sou-

pirs et de pensées profanes. Le prince fut reçu au château ; le soir, se firent les derniers adieux, et la princesse employa toute la nuit à pleurer pour purifier son cœur par ses larmes et le porter au grand duc, car elle avait compris que Monseigneur de Béziers donnerait, dès le lendemain, le signal du départ.

Pénétrons, nous, dans l'église et voyons ce qu'elle était à cette époque.

Cette église est un mélange un peu confus du xiii^e et du xv^e siècle. Il reste de la première date notamment le portail, les nefs et la tour. Les chapelles ajoutées à la nef sud et le chœur tout entier sont du xv^e siècle, ainsi que les verrières, mais le clocher, élevé en flèche octogone jusqu'à trente mètres de hauteur (1), appartient au xvi^e.

Au temps de Mademoiselle, en entrant par la grande nef, on voyait au pied du premier pilier de droite un bénitier en fer de fonte, et des orgues au-dessus de la première arcade de gauche.

Au deuxième pilier de droite était adossé l'autel sainte Marguerite et à gauche l'autel saint Edme.

Au troisième pilier de droite se trouvait l'autel saint Fiacre et la statue équestre d'Antoine de Chabannes ; à gauche l'autel saint Michel et la chaire.

Au quatrième pilier de droite, était l'autel saint Blaise dont le retable fleurdelisé était couronné par un dais aux armes de Chabannes.

Ce retable représentait sur le plan central saint Jean, et de

(1) Cette flèche ayant depuis longtemps perdu son aplomb et menaçant ruine, un jeune architecte, M. Vachey, dont la mort prématurée a été pour beaucoup et pour nous particulièrement regrettable, entreprit de la redresser en la soulevant par la base et y parvint heureusement en 1852.

chaque côté saint Claude et saint Blaise, celui-ci mitré, mais du reste entièrement nu. L'autel saint Louis était adossé au pilier de gauche.

Comme aujourd'hui le collatéral sud avait seul des chapelles. La plus rapprochée du portail était consacrée à sainte Marthe. Elle a été bâtie et fondée, à la fin du xv^e siècle, par *Simon Guilois, licencié en chacun droit, grand archidiacre d'Avignon et doyen curé de l'église collégiale de Monseigneur Saint-Fergeau*. Le tombeau était celui du fondateur. Cette chapelle servait du reste à la tenue du chapitre.

Plus rapprochée de la tour, la chapelle seigneuriale était peinte aux armes de Chabannes; elle avait un caveau sépulcral et une porte de communication avec le doyenné. Venait enfin la chapelle absidale d'un assez bon style.

Quant au chœur, il était séparé de la nef par un jubé auquel on arrivait par un étroit escalier en passant devant le chapitre. Du côté de l'Evangile se trouvait la place de Mademoiselle. Le maître-autel, accosté de quatre piliers de cuivre supportant chacun un ange, était assez avancé pour que la sacristie, extrêmement exigüe, fût placée par derrière. Deux portes y donnaient accès et deux anges en couronnaient l'entablement.

Mademoiselle resta, de ce voyage, un mois tout entier à Saint-Fergeau et ce fut alors qu'elle songea à transmettre définitivement à son frère naturel la terre de Charny dont elle lui avait fait prendre le nom. En conséquence, elle obtint, au mois de juin 1661, des lettres patentes portant distraction de cette terre du duché de Saint-Fergeau, mais le Parlement refusa de les enregistrer et ce ne fut qu'en exécution de lettres patentes de jussion du 24 avril 1663 que l'enregistrement eut lieu le 11 mai suivant. Ainsi doté, le chevalier de Charny prit le titre de comte.

Louis, bâtard d'Orléans, fils de Gaston et de Louise Roger, est né à Tours en 1638. Abandonné de son père, Mademoiselle l'avait fait élever pour la carrière des armes qu'il suivit avec distinction. D'abord gouverneur d'Oran, il s'établit en Espagne et y prit du service dans la guerre contre le Portugal (1). En ce moment, Mademoiselle avait manqué une nouvelle série de projets de mariage et Louis XIV, pour satisfaire aux besoins de sa politique, voulait, à la fin de 1662, lui faire épouser Alphonse-Henri VI, roi de Portugal. Mais elle opposait aux volontés de la cour un refus énergique de s'unir, elle, la grande Mademoiselle, à ce prince stupide, et cette fois elle avait raison. Elle fait plus, elle provoque toutes sortes de plaisanteries contre lui et écrit au comte de Charny pour lui exprimer la joie qu'elle éprouverait s'il pouvait battre d'importance le roi Alphonse. Mais cette lettre est interceptée et Mademoiselle reçoit l'ordre de se retirer une seconde fois dans sa terre de Saint-Fargeau, où elle arrive pour les fêtes de la Toussaint. Mais cette surabondance de vie, d'activité et de jeunesse que nous l'avons vu apporter dans son exil de 1652, n'existe plus : *Il me fallut bien, dit-elle, me résoudre de passer ma vie dans la solitude qu'on m'avait prescrite ; j'y demeurai le plus tranquillement qu'il me fût possible et je me fis des occupations innocentes.* Elle fit même une œuvre utile en faisant dessécher l'étang destiné à la défense du château, et si elle gagna à cette opération une maladie, elle put heureusement exploiter cette circonstance au profit de sa liberté et obtenir d'échanger la résidence de Saint-Fargeau contre celle

(1) Le comte de Charny ne fut jamais reconnu par son père, et c'est pour cela sans doute qu'il quitta l'armée française. Il se signala de reste dans la guerre contre le Portugal, devint général des armées de la côte de Grenade en 1684 et mourut en 1692.

d'Eu qu'elle avait en vain primitivement sollicitée. Rappelée enfin à la cour, Mademoiselle parut, quelques années après, renoncer aux rêves ambitieux du passé. Elle avait quarante-trois ans. L'âge d'une douce inclination et d'un tendre sentiment était passé ; l'âge de la raison était venu, et la raison semblait lui commander de vivre dans le célibat, de céder sans contrainte à ses goûts de munificence généreuse et d'occuper dignement à la cour la seconde place où l'appelait sa naissance. Persuadés qu'il en serait ainsi, les membres de sa famille, comme de vulgaires collatéraux, convoitèrent les dépouilles de la vieille fille, et se plaisant à grossir par un secret espoir chacun sa part au partage, trahirent dans leur contenance la joie d'une douce expectative. Le roi, dans son esprit, prenait la part du lion ; c'était pour le dauphin ; *Monsieur* s'adjudgeait les meilleurs domaines pour ses filles ; le prince de Condé les gardait pour ses fils. Attristée de cette position, et résolue de s'en délivrer, Mademoiselle manifesta hautement son intention de chercher dans le mariage, pendant qu'il était temps encore, des héritiers directs et son bonheur personnel. N'avait-elle point, au fond du cœur, quelque pensée préconçue contre laquelle avait lutté jusque-là sa raison ou l'empire des convenances ? Quoiqu'il en soit, les prétendants ne se firent pas attendre. Le beau comte de Saint-Paul, secondé par tout ce que Mademoiselle avait d'anciens amis, et *Monsieur* frère du roi, aussitôt qu'il fut veuf, se placèrent au premier rang. Sur qui va tomber enfin le choix de la princesse. On en était là à la cour quand on y annonce tout à coup, le 13 décembre 1670, suivant l'expression de Madame de Sévigné, « la chose
« la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse,
« la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdis-
« sante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire,
« la plus incroyable, la plus imprévue... une chose qui fait crier

« miséricorde à tout le monde, une chose qui comble de joie
 « madame de Rohan et madame d'Hauterive, une chose enfin
 « qui se fera dimanche, où ceux qui la verront croiront avoir la
 « *berlue*; une chose qui se fera dimanche, et qui ne sera peut-
 « être pas faite lundi..... M. de Lauzun épouse dimanche au
 « Louvre..... Mademoiselle, la grande Mademoiselle; Mademoi-
 « selle, fille de feu Monsieur; Mademoiselle, petite fille de
 « Henri IV; Mademoiselle d'Eu, Mademoiselle de Dombes, Ma-
 « demoiselle de Montpensier, Mademoiselle d'Orléans; Made-
 « moiselle, cousine germaine du roi; Mademoiselle destinée au
 « trône; Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de
 « Monsieur..... »

Quel concours de circonstances a pu amener une solution qui excite à ce point la surprise et l'étonnement ?

Disons d'abord ce qu'était M. de Lauzun.

Antonin-Nompar de Caumont, né en 1634, était fils de Gabriel-Nompar de Caumont, comte de Lauzun, et de Charlotte de Caumont de la Force. Cadet de sa famille, il vint à Paris, sous le nom de marquis de Puiguilhem qu'il conserva jusqu'à la mort de son père, protégé par le maréchal de Grammont, son parent.

Introduit chez la comtesse de Soissons, nièce du cardinal, où le roi passait tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires, il eut d'excellentes occasions de se produire et de se faire remarquer.

Lauzun était petit, blond, mais bien fait. Il était sans lettres et n'avait aucun des agréments qui attirent l'attention, mais il savait la fixer par la vivacité de son regard, par une physionomie expressive et spirituelle. Envieux, inconstant, toujours brave, quelque fois dévoué; né avec le génie du courtisan et de l'ambitieux, connaissant admirablement le monde et les femmes, il avait l'art infini de déprécier les autres, de se faire valoir, de

jouer toutes les vertus nécessaires au succès de ses entreprises et de persuader qu'il les avait au plus haut degré. Il vécut comme un autre rêve et su-tirer de sa destinée, bonne ou mauvaise, le parti le plus habile et le plus extraordinaire.

Il s'acquit promptement les bonnes grâces du roi, devint son favori et obtint successivement le commandement d'un régiment de dragons, la charge de maréchal de camp, puis celle de colonel général des dragons, créée exprès pour lui.

Mademoiselle avait assisté au carrousel des Tuileries et n'y avait pas remarqué Puiguilhem, mais le récit de cette fête ayant été imprimé et *illustré*, comme nous disons aujourd'hui, elle le parcourut et la devise de Lauzun, appendue à *une fusée qui montait aux nues* : JE VAIS LE PLUS HAUT QU'ON PEUT MONTER, frappa son imagination que charmait toujours l'imprévu et exaltait l'extraordinaire.

Depuis cette époque, qui remonte à 1666, Lauzun devint pour elle la personnification d'une idée et comme un ami mystérieux. Et quand nous nous attachons à une idée, que nous aimons à nous en occuper et à y revenir, l'idée n'est bientôt plus à nous, c'est nous qui sommes à l'idée et quelque voilée qu'elle soit pour nous, c'est déjà une passion.

Les préférences dont l'honorait Louis XIV justifiaient du reste en quelque sorte ses préférences à elle-même. Le service qu'il faisait à la cour donnant du reste à Mademoiselle l'occasion naturelle de le voir, de lui parler, de l'observer à loisir, la plaçait constamment sous le charme de ses impressions; car, dès qu'avec sa perspicacité merveilleuse, Lauzun eût deviné l'influence qu'il exerçait sur ses pensées, tout en lui, tout autour de lui fut organisé pour servir ses projets.

Dans les marches, Lauzun montait le plus beau cheval; c'est lui qui commandait aux plus belles troupes. Dans les campe-

ments que visitait la cour, c'était la tente de Lauzun qui était le plus magnifiquement meublée. Dans les conversations, sa parole était mesurée, toujours sage et réfléchie; il déguisait avec le soir d'une noble modestie tout ce qui pouvait lui faire honneur; et l'entourage de Mademoiselle au contraire trouvait toujours à citer quelques-unes de ses belles actions; il était discret et réservé avec les femmes et tout en lui semblait extraordinaire sans cesser d'être naturel. Respectueusement attentif près de Mademoiselle, il arrivait toujours à propos pour lui être agréable en quelque chose et le faisait avec autant de grâce que de soumission. Sûr enfin que l'amour s'était consolidé dans le cœur de Mademoiselle, Lauzun évita, autant que possible, de se trouver près d'elle et il rendit les exigences de son service si impérieuses qu'il ne la vit plus que rarement. Alors elle s'en-nuya, elle souffrit de son absence; sa pensée le suivait, son cœur le cherchait partout et ses yeux le retrouvaient toujours avec bonheur. Ne pouvait-elle lui parler, elle était heureuse encore de l'apercevoir; elle pensait à lui dans le silence de la solitude; elle le comparait avec toutes les préventions de l'amour aux hommes les plus accomplis, le trouvait supérieur à tous, s'applaudissait d'une *amitié* si chère et réfléchissait à quarante-trois ans, comme on rêve à seize, aux prédestinations sympathiques et à l'union mystérieuse des âmes. Dans ces dispositions, elle feuilletait Corneille, y cherchait des analogies avec l'état de son cœur et revenait avec bonheur à ces vers :

Quand les ordres du ciel nous ont faits l'un pour l'autre,
Lise, c'est un amour bientôt fait que le nôtre.
Sa main entre les cœurs par un secret pouvoir
Sème l'intelligence avant que de se voir.
Il prépare si bien l'amant et la maîtresse
Que leur âme au seul nom s'émeut et s'intéresse,

On s'estime, on se cherche, on s'aime en un moment ;
Tout ce qu'on s'entredit persuade aisément,
Et, sans s'inquiéter de mille peurs frivoles,
La foi semble courir au-devant des paroles ;
La langue en peu de mots en explique beaucoup,
Les yeux plus éloquents font tout voir tout d'un coup,
Et de quoi qu'à l'envi tous les deux nous instruisent,
Le cœur en entend plus que tous les deux n'en disent.

Mademoiselle enfin aima bientôt avec toute l'ardeur d'une première passion. Ne pouvant plus alors se dissimuler l'état de son cœur, elle appelle à son aide la raison, la vertu, la religion ; elle évite avec soin toutes les occasions de voir Lauzun et s'efforce de concentrer le foyer qu'elle croit éteindre. Vains efforts ! Epuisée d'une lutte où son amour combattait tour à tour l'orgueil de sa naissance, l'opinion publique, les sarcasmes de la cour, la risée de l'Europe, elle se jette dans le sein de Dieu, le prie avec ferveur de lui dicter une règle de conduite, et comme Dieu, sous l'influence d'une violente passion, ne nous inspire guère, hélas ! que ce que nous désirons, il lui fit, dit-elle, *la grâce de la déterminer à ne pas travailler davantage à chasser de son esprit ce qui s'y était établi si fortement et à épouser M. de Lauzun.* Mademoiselle aimait trop sincèrement du reste pour douter qu'elle fût aimée ; il lui restait donc seulement à trouver un moyen que pût approuver sa pudeur, d'enhardir M. de Lauzun à se déclarer. Une fois fixée à ce sujet, elle se reprend à chercher les occasions de le voir en particulier, mais celui-ci semble si respectueusement empressé à abréger des entretiens secrets ménagés avec tant de peine et de prudence, que Mademoiselle, troublée, confuse, ne sait comment rompre un douloureux silence. Elle imagine enfin de consulter Lauzun sur le mariage qu'on voulait lui faire contracter avec le duc de Lorraine. Lauzun accueille cette

ouverture avec les témoignages du dévouement le plus respectueux et, protestant de sa sincérité, il exprime l'espoir que le roi ne contrariera pas à cet égard le vœu de Mademoiselle, mais celle-ci s'empresse de déclarer qu'elle tient plus aux considérations du cœur qu'à celles de la gloire et de la puissance et que son choix ne tombera que sur un homme qu'elle peut aimer. Lauzun approuve ces pensées pleines de sagesse, mais il lui fait des objections qu'elle combat sans peine sur le mariage en lui-même, au moment où elle était si heureuse.

Charmée du vif intérêt que Lauzun prenait à son bonheur, Mademoiselle gémissait seulement que le respect le rendit si peu perspicace et mit sa pudeur à de si cruelles épreuves.

Dans un autre entretien, elle le prie de vouloir bien la conseiller sur son choix et promet de suivre ses avis en toute confiance, mais Lauzun éprouve tant de difficultés à trouver un homme dont la naissance, la valeur, le mérite, la vertu fussent dignes d'un bonheur si inespéré, qu'il n'ose se prononcer. Oh ! alors s'écrie la princesse l'œil animé, les lèvres tremblantes, si le choix seul vous embarrasse, je verrai moi-même à satisfaire à toutes les exigences.

Une autre fois, Lauzun lui conseille de renoncer au mariage, et plus tard Mademoiselle lui ayant avoué que son choix était fait, il la prie de ne pas nommer celui qui en était l'objet dans la crainte de lui déplaire peut-être en ne l'approuvant pas. Il ne restait plus que deux mots à dire, *c'est vous*, mais tremblante d'émotion et d'attendrissement, Mademoiselle essaya dix fois en vain de les articuler. Le lendemain, elle écrit sur un papier ces mots que sa bouche n'avait pu prononcer et que Lauzun, toujours modeste et réservé, n'avait pu comprendre ; épie le moment de le lui remettre, le glisse entre ses mains et lui dit qu'elle attend sa réponse.

Ce n'était point assez pour Lauzun, il fallait que la fille des rois, humiliée et confuse, dit ces mots elle-même, et se mettant en quelque sorte à sa merci, ne pût replacer entre eux un voile déchiré par sa pudeur. Il feint l'incrédulité, devient triste, rêveur, se montre désolé, jaloux même ; suprême épreuve que Mademoiselle ne peut supporter ; et ces mots *c'est vous , c'est vous que j'aime* tombent enfin de sa bouche.

Lauzun alors manifeste sa joie et s'enivre de bonheur ; Mademoiselle sollicite et obtient l'assentiment du roi ; mais laissons continuer Madame de Sévigné :

« Vous en êtes à la joie, aux transports, aux ravissements de
 « la princesse et de son bienheureux amant. Ce fut donc lundi
 « que la chose fut déclarée, comme vous avez su. Le mardi se
 « passa à parler, à s'étonner, à complimenter. Le mercredi,
 « Mademoiselle fit une donation à M. de Lauzun, avec dessein
 « de lui donner les titres, les noms et les ornements nécessaires
 « pour être nommé dans le contrat de mariage qui fut fait le
 « même jour. Elle lui donna donc, en attendant mieux, quatre
 « duchés. Le premier, c'est le comté d'Eu, qui est la première
 « pairie de France et qui donne le premier rang ; le duché de
 « Montpensier dont il porta hier le nom toute la journée ; le
 « duché de Saint-Fargeau, le duché de Châtellerault ; tout cela
 « estimé vingt-deux millions. Le contrat fut fait ensuite où il
 « prit le nom de Montpensier. »

Le jeudi, le roi devait signer, comme il l'avait promis, mais sur les huit heures du soir, ayant fait appeler Mademoiselle, la conversation suivante s'engagea entre eux :

— Je suis au désespoir d'avoir à vous annoncer une triste nouvelle. On croit dans le monde que je vous sacrifie pour faire la fortune de M. de Lauzun. Je ne puis permettre que ces bruits s'accréditent ; ils me compromettraient dans les pays étrangers.

Ainsi ne songez plus au mariage projeté. Je conçois que vous vous plaigniez de moi ; aussi suis-je prêt à excuser même vos emportements.

— Ce projet, sire, m'appartient tout entier ; vous n'aurez pas la cruauté d'en empêcher la réalisation. Mon respect pour vous est sans borne ; rien ne l'égale que celui de M. de Lauzun. C'est à vos genoux, sire, que je sollicite la permission de l'épouser. Il est mon repos, mon salut. Toute ma tendresse, toute ma vie sont à lui. Tuez-moi, sire, ne me l'enlevez pas.

Et qui donc cette alliance pourrait-elle blesser puisqu'elle ne saurait blesser ma gloire. Des sœurs, des filles de roi n'ont-elles pas épousé des seigneurs moins nobles, moins dignes que M. de Lauzun ? Les deux filles de Dagobert I^{er} ont-elles rougi de donner leur main au comte Herman et au premier forestier de Flandre Lederic. N'a-t-on pas vu Landrale, fille de Charles-Martel, épouser Sidrome de Hasbannise ; Berthe, fille de Charlemagne, mariée à Angelbert, gouverneur d'Abbeville ; les filles de saint Louis, unies au comte de Champagne et au comte de Flandres ? N'a-t-on pas vu Aline, fille de Charles VII, devenir la femme de Guillaume de Pontieu ; Isabelle, fille de Philippe-le-Long épouser Guy, comte d'Albon ; Catherine, fille de Charles VI, mariée à Owen Tudor ? — C'est sans doute là ce qui vous a le plus touchée dans la vie de ces femmes. C'était piquant, extraordinaire, vous avez voulu les imiter. On me sollicite de m'occuper du soin de ma généalogie. Je n'y entends rien, ma cousine, mais je vous enverrai ces messieurs ; vous pourriez au besoin leur donner des leçons (1).

(1) Ce dialogue est extrait presque textuellement des mémoires de Mademoiselle. Le mariage, selon son désir, devait avoir lieu à Eu ou à St-Fargeau ; mais Lauzun qui voulait plus d'éclat à son triomphe proposa Conflans qui fut accepté, puis Richelieu ayant refusé poliment le château qui lui appartenait, il fut décidé qu'il se ferait à *Charenton*.

Il n'y avait pas moyen de continuer sur ce ton et Mademoiselle dut se retirer la mort dans le cœur.

Mandé à son tour par le roi, Lauzun reçut la même confiance et le même ordre, mais si Mademoiselle *éclata en pleurs, en cris, en douleurs violentes, en plaintes excessives*, il se tint d'abord à la hauteur de son rôle. Il reçut ce revers de fortune avec calme et dignité, avec soumission et respect, en courtisan accoutumé aux caprices et aux retours du maître. Mais tout était fini, le roi fut inébranlable. En perdant tout espoir, Lauzun perdit aussi toute mesure, et pour compromettre madame de Montespan et surprendre ses secrets, il poussa l'audace aux dernières limites, s'attira une éclatante disgrâce, fut arrêté le 25 novembre 1674 et conduit à la prison de Pignerol.

Ici commence un nouveau rôle pour Mademoiselle. Obtenir la liberté de Lauzun et la permission de l'épouser, rôle de sollicitations, de promesses, d'humiliations, de sacrifices sans nombre qui dura dix ans, et dont nous devons rappeler au moins la conclusion.

Le roi et madame de Montespan, se laissant attendrir, promirent à Mademoiselle miséricorde en faveur de Lauzun, en échange de la principauté de Dombes et du comté d'Eu pour le duc du Maine, un de leurs bâtards ; mais quand, le 29 octobre 1681, la donation fut réalisée, Mademoiselle n'obtint, en effet, que la liberté de son amant et il fallut négocier encore pour obtenir l'autorisation de l'épouser par un mariage secret. Elle lui donna alors en cadeau de noce le duché de Saint-Fargeau, la baronnie de Thiers, et 8,000 livres de rente sur les gabelles du Languedoc.

Ce mariage, du reste, comme on peut le penser, ne fut pas heureux. Mademoiselle devint jalouse, irritable ; Lauzun infidèle, insolent et brutal. Réfugiée de nouveau alors dans le sein de

Dieu, elle put trouver, cette fois, dans la pratique des bonnes œuvres et d'une piété sincère, les consolations que les âmes souffrantes et fatiguées de la vie n'y cherchent jamais envain, et elle mourut le 5 mars 1695. Le 7 mai suivant, l'abbé Anselme prononça à Saint-Denis son éloge funèbre, vérité de convention que le journal des savants résume en ces termes et que nous plaçons à côté de la vérité de l'histoire :

« Elle avait possédé ce que le monde désire le plus, la gloire
 « et la richesse. La gloire dont elle était environnée ne l'a point
 « éblouie, parce que la justice chrétienne en avait tempéré
 « l'éclat. Les richesses dont elle avait été comblée ne lui avaient
 « point corrompu le cœur, parce qu'elle avait été exempte de
 « l'orgueil qui d'ordinaire les accompagne et qu'elle les avait
 « sanctifiées par ses libéralités et par ses aumônes. »

Mademoiselle a accepté la dédicace d'un grand nombre d'ouvrages de piété. Un d'eux, dont la date remonte à 1663, mérite une mention spéciale. C'est la cinquième édition de l'imitation de J.-C., traduite par de Beuil, dont le frontispice, représentant un ange qui soutient une croix au sommet de laquelle est placée une couronne royale et qu'accompagne cette légende : *Tolle crucem si vis auferre coronam*, semble aujourd'hui une amère dérision. Une couronne n'aurait pas rendu plus lourde la croix de Mademoiselle.

Indépendamment de ses mémoires plusieurs fois édités, des *Nouvelles du royaume de la lune* échappées aux recherches des bibliographes, et de la *Vie de madame de Fouquerolle*, mademoiselle de Montpensier a publié deux ouvrages, l'un *la relation de l'Isle imaginaire et l'histoire de la princesse de Paphlagonie*, Bordeaux, 1659, in-8°, tiré à 400 exemplaires ; l'autre, *Divers portraits*, in-4°, même année, tiré à 400 exemplaires seulement sous les yeux de Segrais.

Disons enfin, pour payer une dette de reconnaissance au nom des pauvres de Saint-Fargeau, que Mademoiselle, après avoir relevé de leurs ruines les bâtiments hospitaliers, donna successivement à l'hôpital de cette ville :

1° Immédiatement une rente de deux cents livres ;

2° Le 23 octobre 1664, par lettres patentes datées du château d'Eu, trente cordes de bois-mort ou mort-bois à prendre annuellement dans les bois les plus proches et les plus commodes pour l'hôpital ;

3° Le 29 octobre 1681, dans l'acte de donation du duché en faveur de Lauzun, cent livres de rente ;

4° Enfin par son testament et alors que Saint-Fargeau ne lui appartenait plus, une autre rente de cinq cents livres sur l'hôtel de ville de Paris.

Jeune, elle s'était attachée à sa terre d'exil, comme nous nous attachons au collège, et cet amour-là n'a pas de déception et dure autant que la vie.

DÉY.

DÉBRIS DE CONSTRUCTIONS ROMAINES

SUR LE BORD DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 9, A
4,500 MÈTRES D'AUXERRE, AU-DESSOUS DE LA FON-
TAINÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Lorsque l'on changea, il y a quelques années, à la sortie d'Auxerre, la direction de la route départementale n° 9, on trouva dans le sol, près de la fontaine de Sainte-Geneviève, des débris de construction qui semblaient appartenir à une époque reculée. Il en a été question dans le Bulletin de la Société, t. III, p. 2, séance du 5 février 1849. Récemment on a creusé, à trois cents mètres au-dessous de cette fontaine, et à quinze cents mètres environ de la porte d'Eglény, le fossé droit de cette route, le long d'une pièce de vigne de madame Baudesson de Vieux-Champs, et de semblables débris y ont été trouvés en abondance. J'y ai reconnu de larges tuiles à rebords, un fragment d'une meule de moulin à bras, des tessons de poterie blanche, et un morceau de pierre de taille de forme cubique de quinze centimètres environ et dont le grain est pareil à celui des carrières de Courson. On m'a dit que l'on trouvait souvent des débris semblables dans cette vigne, quand on creusait des fosses de provins. Je mets sous vos yeux quelques échantillons de ces débris. Ils ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu en ce lieu, à une époque très ancienne et probablement au temps de la domination romaine, un établissement de quelque importance ; probablement une

villa, pour laquelle on avait pu dériver les eaux de l'abondante fontaine de Sainte-Geneviève. Il y a tout près de là, de l'autre côté de la route, une dépression presque circulaire du sol sur un diamètre d'environ soixante mètres, où l'on a fait récemment une plantation d'ormes, qui peut bien avoir été le bassin d'une grande pièce d'eau.

Lebeuf avait sans doute connaissance des débris de constructions antiques qui se rencontrent dans ce lieu, lorsqu'il supposait, p. 2 de ses Mémoires sur l'histoire civile d'Auxerre, que là ou près de là, à une demi-lieue au levant de la ville actuelle, se trouvait avant la domination romaine la ville gauloise d'Autricum qu'il appelle Vellaunodunum. Sans admettre l'exactitude de son hypothèse, il n'est pas permis de douter qu'il n'y ait eu sur ce point, sinon avant l'invasion romaine, du moins dans les siècles qui l'ont suivie, des constructions considérables. A quelle époque ont-elles disparu ? c'est un point assez difficile à éclaircir, les documents écrits n'ayant jusqu'à présent rien révélé sur ce sujet.

Cependant un jeton de bronze, qui a été trouvé au milieu de ces débris, peut fournir quelques lumières sur ce point. Il porte à l'avrs deux léopards superposés, remplissant le champ, avec la légende DVX NORMANNORVM. Ce sont les armes du duché de Normandie dont le champ était de gueule et les léopards d'or. Au revers, dans une rosace, les armes de la ville de Rouen figurées par l'agneau de Dieu marchant à gauche et par un chef à trois fleurs de lis rangées et autour CIVITAS ROTHOMAGENSIS.

Ce jeton est indiqué dans l'histoire du jeton au moyen-âge de MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher, qui font remarquer que la marque qui précède la légende de l'avrs est la même que sur les monnaies frappées à Rouen sous le

roi Henri VI avec le titre de roi de France (1422-1448). Il se pourrait alors qu'il eût été apporté par les corps d'armées des comtes de Salisbury et de Suffolk qui vinrent débloquent Cravan, assiégé par les troupes de Charles VII en 1423. Cependant MM. Rouyer et Hucher doutent qu'on puisse faire remonter ce jeton aussi haut et ils sont tentés de le rapporter à l'époque où Louis XI, non sans quelque regret, rendit aux Normands un duc en la personne de son frère Charles qui fut reconnu en cette qualité en 1466, mais à qui Louis XI donna par la suite en apanage le duché de Guyenne, en échange de la Normandie. Il y eut de 1466 à 1468 de grands passages de troupes du duc de Bourgogne qui était allié avec le jeune duc de Normandie, et il se peut qu'elles fussent accompagnées par quelques officiers de la maison de ce prince. Il faut conclure de tout cela que l'antique villa, dont nous constatons l'existence dans le voisinage de la fontaine de Sainte-Geneviève, subsistait encore au xv^e siècle.

CHALLE.

LETTRES DE JOSEPH FOURIER.

M. Alphonse Bonard vient de faire à la Bibliothèque de la ville un don extrêmement précieux. Ce sont onze lettres adressées à son père, ancien professeur de mathématiques, d'abord à l'école militaire, puis au collège d'Auxerre, par notre illustre compatriote Joseph Fourier, dont il avait été le professeur à l'école militaire et dont il resta toujours l'ami. Ces lettres sont précieuses à plus d'un titre. Nous n'avions ici que très-peu d'autographes de leur auteur, qui ayant quitté notre ville en 1794, dans des circonstances qui vont être bientôt expliquées, n'y était jamais revenu et n'y avait conservé aucune relation suivie. Puis elles éclairent et justifient les diverses phases de sa vie publique, dont quelques-unes avaient été dénaturées par la prévention et l'esprit de parti, et elles peuvent servir de pièces justificatives à l'excellente notice biographique qu'a publiée M. Mauger dans l'Annuaire de l'Yonne de 1837. Elles le suivent, en effet, depuis son début dans l'enseignement à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où à l'âge de dix-huit ans il professait les mathématiques, jusqu'à Grenoble dont il fut préfet de 1802 à 1815, et le font connaître à la fin comme professeur, comme personnage politique, comme savant et comme homme privé.

On se rappelle que le fils d'un pauvre ouvrier tailleur et privé dès l'âge de huit ans de ses père et mère, Fourier, fut

recueilli par un artiste distingué, qui avait eu des relations d'amitié avec Jean-Jacques Rousseau, l'organiste Pallais, qui, maître de musique à la cathédrale d'Auxerre, tenait en même temps une petite institution secondaire et lui donna les premières leçons de français et de latin. Ses heureuses dispositions le firent ensuite accueillir gratuitement à l'école militaire d'Auxerre où dès l'âge de quatorze ans il avait fini sa rhétorique et ses mathématiques, et à Paris au collège de Montaigu où fut complétée son instruction.

Rappelé à Auxerre par les Bénédictins, ses protecteurs et ses amis, il y donna, n'ayant encore que dix-sept ans, des leçons de mathématiques conjointement avec M. Bonard, qui, comme l'a rappelé M. Mauger, s'enorgueillissait d'avoir formé un tel élève. Deux ans après, il avait présenté à l'Académie des Sciences un mémoire sur la révolution des équations algébriques, qui avait fixé l'attention de Lagrange, Monge et Laplace; puis il était allé à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire diriger l'enseignement des mathématiques de l'école des Novices. C'est de là qu'il écrivit les trois premières lettres qui le montrent tout entier à la science, complètement étranger au mouvement politique qui passionnait alors la France, uniquement occupé de l'enseignement de ses élèves et du perfectionnement de sa propre instruction, et toutefois, ayant déjà le sentiment de sa valeur personnelle et le pressentiment de son illustration prochaine.

Ce 22 mai 1788.

MONSIEUR,

On m'a fait quelquefois la grâce de me pardonner un silence trop long; j'espère de vous la même indulgence. Cette maudite qualité me suit partout, vous la nommerez comme vous voudrez;

tant il y a que j'aime et que j'estime infiniment les personnes et que je ne leur écris pas. Au reste je ne fais tort qu'à moi, c'est un plaisir de moins et vous savez que j'ai fait trêve avec le plaisir.

Je me permettrai peu de détails sur ma situation présente : *sunt bona mixta malis*. J'assiste aux études, aux classes, aux récréations, aux leçons d'arithmétique; nous sommes bientôt aux fractions; toutes ces minuties et mille autres ne me rendront ni moins content ni moins heureux. Je n'ai pas voulu me consacrer aux plaisirs, mais bien à l'étude et à la religion. L'estime et l'amitié consolent de tout. Bien des personnes ici sont prévenues en ma faveur, et, de bonne foi, je crains de ne pas répondre à l'idée qu'elles ont de mes talents. J'ai fait des mathématiques et des sciences une étude si exclusive, qu'il ne me reste pour la littérature que du goût et très peu d'acquit.

Je perds entièrement de vue ce que j'ai écrit sur l'algèbre, il faudra bien qu'un jour je m'en occupe. J'attends des nouvelles. Je serai charmé de connaître l'avis des géomètres. Mais il serait très-inutile de songer à autre chose, je ne doute pas de l'intérêt que vous y mettriez; je vous en remercie sincèrement, mais je vous prie d'oublier tout.

Je paye avec usure à Morphée toutes les nuits que je lui ai dérobées à Auxerre; il ne reste plus le temps de vivre quand on dort 8 heures, et ce ne sont pas là les nuits de Descartes. Ma santé est aussi bonne qu'elle peut l'être; le repos et la régularité de la vie contribueront sans doute à l'améliorer. En somme je suis loin jusqu'ici de me repentir d'une démarche que j'ai faite contre l'avis de bien des personnes.

J'ai examiné votre solution de cette petite question d'analyse, elle est très élégante; le résultat est conforme au mien, et ne l'est guère à celui de M. de Guistiniani; il faut l'en consoler malignement; je lui écrirai peut-être ces jours-ci; je voudrais savoir comment il s'acquitte de son nouvel emploi, quel est à ce sujet votre avis et celui de dom Laporte et de ses écoliers. Je ne sais encore si je pourrai vous envoyer, par l'occasion qui se présente,

un certain mémoire que je ne puis en conscience garder plus longtemps, car il est bien à vous, je ne l'oublie pas.

Voici une petite question d'un genre assez singulier; elle me vient dans l'esprit au sujet de certaines propositions d'Euclide dont nous avons parlé quelquefois. Disposer dans un même plan m 17 lignes droites de manière qu'elles donnent 101 points d'intersection. Il faut supposer les lignes prolongées à l'infini et qu'un point d'intersection n'appartienne pas à plus de deux lignes. Il faut ramener le problème à une pure analyse, en sorte que m et n étant déterminés, on puisse parvenir aux équations nécessaires.

On a dû vous remettre votre mémoire sur une courbe à double courbure. L'auteur de cet ouvrage est à un bon géomètre ce que les chercheurs du grand œuvre sont aux bons chimistes.

Dom Vaudret et moi vous recommandons notre cadran; si celui qui a fait le style s'en est mal acquitté, je vous charge de me venger de sa maladresse.

Je pense bien que sitôt que M. de Montuclas vous aura répondu, vous ne manquerez pas de m'en donner avis.

Vous pourriez aussi me mander les nouvelles mathématiques, physiques, astronomiques, etc.; M. de Guémadeuc est à portée de vous en instruire. Je voudrais savoir si le marquis de Condorcet a fait imprimer ce qu'on dit qu'il a écrit sur les calculs modernes; s'il est vrai que lui, M. de la Grange et d'autres académiciens, employeront huit mois de l'année pour visiter les Écoles militaires; je ne puis me résoudre à le croire.

Quant aux nouvelles politiques : *qu'on se batte, qu'on se déchire*, etc.

J'ai cédé à Du Plessis mon droit d'abonné pour le journal de Genève. Le monde et moi nous allons vieillir quelques années sans nous connaître.

Je finis ma lettre déjà trop longue, vous pourriez vous en venger par la longueur de la vôtre; il y auroit aussi un moyen de me corriger de ma négligence, ce seroit en me donnant l'exemple de la qualité contraire. Je vous engage à tenter ce moyen, vous obli-

gerez celui qui a l'honneur d'être avec les sentiments de l'attachement et de l'estime ,

Votre très-humble et obéissant serviteur ,
FOURIER.

A Monsieur, Monsieur Fourier, à l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire.

Par Orléans.

MONSIEUR ,

Pour cette fois je ne me plaindrai plus de votre silence ; il faut bien que je prenne un parti puisque vous avez pris le vôtre. Cette correspondance dont vous-même m'aviez flatté n'étoit qu'une agréable chimère ; mais de quoi le temps et la raison ne peuvent ils pas consoler ?

Le désir de publier ce que j'ai trouvé sur l'algèbre, le long silence de M. de Montuclas, et peut-être la crainte d'être prévenu, tout cela m'a engagé, tout récemment, à faire quelques tentatives pour répandre ces vérités que je crois importantes et dont Bonnardot m'a promis de communiquer un précis à M. Monge, et même de le faire insérer dans les papiers. Je me suis rappelé que vous auriez pu présenter votre exemplaire à M. Legendre, car il me souvient que vous m'avez dit deux mots à ce sujet. Vous m'obligeriez de me faire savoir aussitôt que vos occupations vous le permettront si M. Legendre a lu ce mémoire ; et dans ce cas quelle est sa réponse. Je désirerois la connaître avant que d'offrir le précis dont je vous parle à M. Monge.

Si vous mettiez, entre votre réponse et ma lettre, un trop long intervalle, je perdrais peut-être l'occasion qui va se présenter d'envoyer mon écrit à Paris.

Je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur,
FOURIER.

P. S. — Bien des civilités à madame Bonnard. Ce n'est pas contre elle que je suis fâché.

M. Aubry, le père, est passé ici avant-hier. Il est ami de M. Montuclas, il a promis de lui parler de mon mémoire.

Saint-Benoît, ce dimanche 7bre 1789.

MONSIEUR,

Je vais pour un instant vous dérober à des occupations peut-être plus agréables, et certainement plus utiles. Je m'efforcerai de n'être pas long, et le serai toujours trop. Dans le moment où tout retentit de la nouvelle du jour, vous n'attendez cependant pas de moi que je vous en entretienne; il n'y a pas longtemps que je sais que les États se tiendront à Orléans, et je l'ignorerois peut-être encore, si je ne savais que le Père prieur y est actuellement pour contribuer à l'élection. Je pourrois vous apprendre cependant que M. Favre n'est plus le chevalier de l'Hongry; il me marque dans une lettre datée du 21 décembre qu'il est postulant chez les Bernardins, c'est une métamorphose bien étrange. Il m'écrivait à l'Ecole militaire. Je lui ai répondu de Saint-Benoist. Je ne vous parle pas des accidents causés par la Loire; ils ont fait peur à beaucoup, du mal à quelques-uns, et à moi ni l'un ni l'autre.

Un malheur bien plus sensible pour moi, c'est le manque de livres. N'est-ce pas être condamné à l'ignorance que de ne pouvoir lire d'autres ouvrages que les siens. C'est une privation dont toute la philosophie ne peut consoler. Je n'ai de livres à lire qu'un chétif exemplaire de Montagne auquel il manque des feuillets que je suis réduit à deviner; je m'occupe un peu de grec; vous croirez bien que c'est plutôt pour lire Euclide et Diophante que Pindare et Démosthène. Ma santé n'est pas brillante, j'ai toujours l'estomac bien faible et le sommeil difficile depuis cinq semaines. Je pense quelquefois que j'ai acheté bien cher de bien frêles connaissances et dont j'aurai peine à trouver du débit.

J'ai encore travaillé ces méthodes d'élimination; il n'est pas difficile de reconnaître combien celles dont on fait usage sont défectueuses, mais il l'est beaucoup de leur en substituer de meilleures. Vous voyez bien qu'il faudroit que j'eusse sous les yeux l'ouvrage de M. Bézout sur le même sujet. Seul et sans secours on peut

méditer mais non découvrir : souvent de fuir les hommes on en devient meilleur, mais non plus savant; le cœur y gagne et l'esprit y perd. Montagne a beau prêcher l'*incuriosité*, il ne pourra de moi faire un prosélyte. J'ai mis en ordre tout ce que renferme le mémoire que vous avez sur les équations numériques. Tout est éclairci et démontré, mais rien n'est écrit. Si je pouvois être juge et partie je vous assurerois de nouveau que ce sont là les véritables méthodes, que celles des Italiens sont absurdes et opposées à tout ce que l'analyse a de plus certain, qu'elles ont arrêté les progrès de l'algèbre, qu'il faut leur attribuer tout le désordre et l'imperfection qu'on trouve avec peine dans une science âgée de plus de vingt siècles; qu'il est impossible qu'un géomètre de bonne foi se refuse à une évidence aussi utile. Ainsi, Monsieur, ces vérités, soyez-en certain, n'ont besoin que d'être connues pour être approuvées, mais le seront-elles? Avouez qu'il m'est permis d'en douter. Je commence à croire sur sa parole M. Montuclas, quand il nous dit qu'il est brouillé avec l'analyse savante; j'attends en paix qu'il se reconilie. Pour vous, Monsieur, qui avez mis à cela l'intérêt de l'amitié, je n'ai à vous offrir qu'une reconnaissance stérile mais sincère. Je vous disois que j'ai médité ce qui concerne les équations numériques; j'ai reconnu dans le mémoire que vous avez un passage très-inexact; il s'agit d'un théorème sur la nature des racines lorsque quelques-uns des coefficients sont zéro, l'énoncé en est vicieux. L'application qui en est faite à un exemple ne l'est pas moins. Je vous prie et c'est même, après le plaisir de vous assurer de mon amitié, l'objet de ma lettre, d'y faire une petite note. Je vous dirai une autre fois l'énoncé tel qu'il doit être. Cette remarque est d'une certaine conséquence; il ne faut pas remplacer des erreurs par des erreurs.

Me pardonnerez-vous l'ennui que vous a causé cette lettre, tout le désordre et toute l'aigreur que vous y trouverez. Si vous connaissiez ce que produit la passion de la vérité lorsqu'on la contraint d'être stérile, et toute l'paerfidie que l'ingrate destine à ses amants? Mais s'il est dur de souffrir de ses caprices, il est bien doux de

s'en plaindre. Et qui pourrait m'en envier le plaisir? pour moi, les plaisirs sont si rares.

Je suis avec toute l'estime qui vous est due et l'amitié la plus sincère,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FOURIER.

Ce 22 mars 1789.

Hier j'ai eu 21 ans accomplis ;
à cet âge Neuton et Paschal avoient
acquis bien des droits à l'immor-
talité.

En 1789, les Bénédictins d'Auxerre avoient obtenu que Fourier leur fût rendu, et il étoit revenu professer chez eux à la fois la rhétorique et les mathématiques. Quelques mois après, les congrégations religieuses étant dissoutes par la loi, le collège succédoit, sous la direction de l'ancien prieur dom Rosman, à l'école militaire, et les leçons de Fourier ne contribuaient pas peu à en soutenir le succès. Mêlé alors au mouvement du monde, l'enfant du peuple en avoit un peu subi les entraînements. Ayant eu occasion de parler à la société populaire pour réclamer son exemption du service militaire, les applaudissements du public et les flatteries des membres du club, désireux de se l'attacher, l'avoient, plus qu'il n'eût dû, engagé dans le parti qui se disoit le seul patriote et qui n'étoit que le parti de l'exagération et de la violence. Après la fermeture du collège, nous le voyons, au commencement de 1794, agent national dans le département du Loiret pour les subsistances. Il s'est acquitté avec intelligence et avec activité, mais aussi avec modération et droiture, de sa mission. Et à raison de l'appui qu'il a donné aux idées de justice et d'impartialité, il est dénoncé comme modéré et le représentant du peuple Ichon va réclamer du comité de salut

public, sa révocation, avec un ordre de l'arrêter. C'est en ce moment critique qu'il écrit la lettre suivante :

Égalité ou la mort.

Ce 7^{me} jour, 2^{me} mois, 2^{me} année
de la rép. fr. un. indiv.

Joseph Fourier, agent national, au citoyen Bonard.

Je vous prie, mon très-cher concitoyen et collègue, de me rendre, aussitôt la présente reçue, deux services également importants.

Je désirerais premièrement que vous vissiez le citoyen Roux, mathématicien, pour savoir de lui s'il a reçu de moi une lettre dans laquelle je le prie de me faire passer 400 fr. environ ; j'ai dépensé beaucoup plus que je ne comptais dans mon voyage, et il me reste de 550 fr. 5 fr. au plus. Cette somme ne suffit pas pour ce qui me reste à faire de route. Je l'avais prévu et je m'étais adressé au citoyen Roux ; je ne sais s'il aura rempli cette commission. Il pourrait se faire que la lettre chargée fût restée à Orléans que j'ai quitté il y a assez longtemps.

Si le citoyen Roux n'a pu me rendre ce service, je vous prie de le faire pour lui, au moins pour la moitié de la somme. Et dans le cas où il les aurait envoyés à Orléans, vous m'en informeriez.

Cependant, dans ce dernier cas, je vous prierais également de me faire passer un supplément de finances quel qu'il soit, pour que je puisse attendre, ou plutôt, comme il y a apparence que je ne retournerai point à Orléans, j'écrirai sur-le-champ pour faire revenir la lettre à Auxerre, où je ne tarderai pas non plus à me rendre. car ma mission est terminée et avec tout le succès possible. Les chevaux et effets militaires vont arriver incessamment.

Je passe au second objet, vous aurez pu apprendre que le département du Loiret n'est pas absolument tranquille et que la ville d'Orléans est un peu agitée. Je ne suis pas étranger à cette affaire et je m'y suis montré conséquent aux principes de la révolution.

J'ai éprouvé comme cela devait être des difficultés que j'ai réso-

lues avec trop de succès pour ne pas irriter mes adversaires. On m'a informé qu'ils allaient me dénoncer à Ichon qui m'a délégué. Je désirerais connaître les circonstances et les suites de cette dénonciation qui n'est qu'une bagatelle pour moi et qui, je l'espère, deviendra avec le temps terrible contre ses auteurs.

J'ai écrit à Milon à ce sujet, je voudrais savoir s'il a reçu ma lettre, et quel est le parti qu'Ichon a pris. Je m'attendais, je l'avoue, à être rappelé provisoirement. Mais aujourd'hui il n'est plus temps, puisque tout est fini. Veuillez, je vous en prie, mettre dans tout cela la promptitude de l'éclair. Je suis accoutumé à ce langage, moi qui depuis quinze jours ne fais que courir jour et nuit.

Le plus pressé, vous le pensez comme moi, c'est l'argent ; faites-le moi tenir poste pour poste. Ce qui me reste ne peut suffire pour deux jours, puisque j'ai à nourrir deux chevaux et mon postillon. Si le citoyen Roux a fait déjà l'avance que je lui demandais, je vous prie de lui dire qu'elle lui sera remise aussitôt mon arrivée. Je vous remercie d'avance de toute la peine que je vais vous donner. Votre complaisance accoutume à vous importuner et vous ajouterez ce service à tout ce que je vous dois.

FOURIER,

Agent national dans le département du Loiret,
à Montargis, hôtel de l'Ange.

De retour à Auxerre, il apprend que l'on a décrété son arrestation, en le déclarant incapable de remplir aucunes fonctions publiques. Il se cache et ne reparait qu'après la révocation de cette mesure arbitraire. Resté très-populaire à Auxerre, il est envoyé, sur sa demande, par le département de l'Yonne comme élève à l'école normale qui vient d'être fondée dans le but de former des maîtres pour toute la France dans les sciences et les lettres, et qui comptait parmi ses professeurs Lagrange, Laplace, Monge, Berthollet, Haüy, Volney, Garat, Laharpe, Sicard et Bernardin de Saint-Pierre.

Il adresse, dès les premiers moments, à M. Bonnard la note suivante qui contient de précieux renseignements sur le degré de mérite et la méthode de chacun de ses professeurs :

NOTES SUR L'ÉCOLE NORMALE ET LES PERSONNES ATTACHÉES
A CET ÉTABLISSEMENT.

L'École normale tient ses séances au Jardin-des-Plantes, dans un emplacement médiocre, de forme circulaire ; le jour ne vient que du haut ; les élèves, qui sont très-nombreux, y sont rangés sur les gradins d'un amphithéâtre fort élevé ; il ne peut y avoir de place pour tous, et tous les jours il y en a un bon nombre qui trouvent la porte fermée ; si l'on est dans le cas de sortir pendant la séance, on ne peut plus rentrer. Les élèves seuls y sont admis sur la présentation de leurs cartes à l'officier de garde ou au factionnaire. Il y a cependant quelques exceptions en faveur d'un petit nombre de citoyens dévoués et de plusieurs femmes. Au fond de la salle et dans une enceinte séparée par une grille, sont assis plusieurs savants de Paris et les professeurs. En face, et sur un plancher un peu plus élevé, sont trois fauteuils pour les professeurs qui ont à parler et pour leurs adjoints. Derrière eux, et sur un second plancher plus élevé, sont les deux représentants du peuple Lakanal et Deleyre, avec le costume des députés en mission. La séance s'ouvre à onze heures lorsqu'un des députés arrive ; des applaudissements nombreux se font entendre dans ce moment et lorsque le professeur prend sa place. Les leçons sont presque toujours interrompues et terminées par des applaudissements. Les élèves gardent leur chapeau, le professeur qui parle est découvert ; trois quarts d'heure ou une heure après, un second professeur lui succède, puis un troisième, et l'huissier annonce que la séance

est levée. Les noms des professeurs sont connus parmi les gens de lettre qui assistent aux séances ou aux conférences. J'ai remarqué Cousin, Lalande, Brisson, le libraire Pancouke, plusieurs professeurs du lycée. Plusieurs sont amenés dans les voitures nationales ou avec les députés : les professeurs ne viennent pas autrement. Voici quelques détails sur les professeurs : ces minuties paraîtront superflues, mais je les écris parce que les journaux n'en rendent pas compte. Lagrange, le premier des savants d'Europe, paraît avoir de 50 à 60 ans : il est cependant plus jeune ; il a dans les traits de la dignité et de la finesse dans la physionomie ; il paraît un peu grêle et pâle ; sa voix est très-faible, à moins qu'il ne s'échauffe ; il a l'accent italien très-marqué et prononce les *s* comme des *z* ; il est très-modestement vêtu en noir ou en brun ; il parle très-familièrement et avec quelque peine ; il a dans la parole l'embaras et la simplicité d'un enfant. Tout le monde voit bien que c'est un homme extraordinaire, mais il faut l'avoir vu pour y reconnaître un grand homme. Il ne parle que dans les conférences, et il y a telle de ses phrases qui exciterait la risée. Il disait l'autre jour : « Il y a encore sur cette matière beaucoup de choses importantes à dire, mais je ne les dirai pas. Les élèves, dont la plupart sont incapables de l'apprécier, lui font assez peu d'accueil, mais les professeurs le dédommagent. Laplace, qui est ainsi que lui professeur d'analyse, avait été nommé à Melun élève de l'École normale, il avait accepté ; le gouvernement a réparé cette erreur administrative. Laplace est au premier rang parmi les savants, il est connu dans l'Europe pour excellent géomètre, physicien et chimiste ; il paraît assez jeune, a la voix faible, mais nette, il parle avec précision, mais non pas sans quelque difficulté ; il est d'un extérieur assez agréable et vêtu fort simplement ; il est d'une taille

moyenne. L'instruction mathématique qu'il donne n'a rien d'extraordinaire et est fort rapide.

Haüy, ci-devant abbé, est d'une simplicité et d'une modestie fort extraordinaires; il n'est pas vieux, son costume est encore à peu près celui d'un homme d'église; il a en outre refusé de prêter le serment. Il a la voix très-nette, se fait parfaitement entendre et parle avec beaucoup d'élégance et de facilité. Il est impossible de s'exprimer en meilleurs termes. On assure qu'il sait de mémoire sa leçon; il paraît qu'il en lit une partie, ce qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer, car les professeurs sont éloignés, et ils ont toujours leurs cahiers sous les yeux. Il est tellement timide que si quelqu'un prend la parole pour lui demander un éclaircissement, il se brouille et répond mal ou ne répond point du tout. Ce n'est pas qu'il ne soit fort instruit, et s'il ne brille pas comme les deux premiers par le génie, il a du moins tout l'éclat de la méthode et l'appareil de la démonstration la plus élégante.

D'Aubenton est un vieillard cassé que l'on porte pour ainsi dire au fauteuil; il lit et parle alternativement et n'est entendu de personne. Il y a quelques répétitions dans ses leçons, mais elles sont remplies de raison et de science. Il n'y a point eu de naturalistes plus complètement et plus sagement instruits. Il a dans la parole un ton de bonhomie qui ajoute au respect qu'il inspire.

Berthollet est le plus grand chimiste que nous ayions, soit en France, soit chez les étrangers; il n'est pas âgé et d'un extérieur assez ordinaire. Il ne parle qu'avec la plus extrême difficulté, hésite et se répète dix fois dans une phrase et paraît embarrassé dans les moindres détails d'une expérience. Son cours n'est compris que de ceux qui étudient beaucoup ou qui savent déjà, c'est pour cela qu'il déplait à la grande

majorité. Son cours est un assemblage de dissertations utiles, très-sages et très-savantes; il a assez de peine à se faire entendre.

Monge a la voix forte, il est actif, ingénieux et très-savant. Comme on le sait, il excelle dans la géométrie, la physique et la chimie; la science dont il donne des leçons est infiniment curieuse, et il l'expose avec toute la clarté possible. On trouve même qu'il est trop clair ou plutôt que sa méthode n'est point assez rapide. Il donnera des leçons particulières de pratique. Il parle très-familièrement, avec précision le plus souvent. Il n'est pas seulement recommandable pour les hautes connaissances, on le dit très-estimable sous tous les rapports publics et privés. Son extérieur est fort ordinaire.

Thouin est un naturaliste très-instruit; il est maintenant dans la Belgique, où le gouvernement emploie ses talents.

La Harpe est fort connu, parle avec beaucoup d'élégance et de goût; il n'a pas le ton de charlatanerie qu'on peut reprocher à quelques autres, mais il a le ton goguenard et tranchant; il parle sans avoir l'air gêné et a la voix fort nette. Littérateur très-savant, il ne fait point parade de science, ne la montre qu'à propos, ne cherche pas, comme d'autres, à vanter son art plus que tous les autres, et se fait écouter avec plaisir par les gens de bon goût. Il s'est montré partisan déclaré, comme on peut le voir dans son programme, et ne sera approuvé en cela que de la multitude. La persécution injuste qu'il dit avoir éprouvée n'est pas une excuse suffisante, car il faut être tolérant, même à l'égard de ceux qui ne le sont pas toujours. Au reste, je trouve qu'il est de tous les professeurs celui qui parle le mieux.

Volney est un homme assez jeune, fort bien vêtu, grand, d'un extérieur très-agréable, Je connais peu ses écrits. Il parle avec

facilité et en termes extrêmement choisis ; sa parole est lente, et il semble s'y complaire. Si les connaisseurs ne sont pas flattés sous le rapport du goût, ils sont du moins étonnés par l'éclat de la diction. Il a voulu remplir son cours de trop de philosophie, et au milieu de ces accessoires brillants, l'objet principal de l'instruction disparaît.

Sicard est fort connu comme instituteur des sourds et muets. Petit de taille, encore jeune, il a la voix forte, distincte et timbrée. Il est ingénieux, intéressant, actif, et sait comment occuper une grande assemblée. Il plaît à la multitude, qui l'applaudit à tout rompre. Il vante son art, sa méthode et ses principes, et parle à tout propos de l'homme de la nature, qu'il prétend être le sourd et muet. C'est un homme de beaucoup d'esprit, sans génie, qui paraît fort sensible et qu'au fond je crois modeste, mais qui a été séduit par je ne sais quel système de grammaire qu'il prétend être la clef des sciences. Il parle souvent longtemps et avec emphase, il a dans l'accent et dans la diction quelque chose de capricieux. Son projet de grammaire, qui a quelque côté brillant, est un des plus fous que je connaisse. Cependant on parle de l'adopter et même de le prescrire dans toutes les écoles de la République. Si on en vient là nous aurons de quoi rire. Du reste Sicard est rempli de zèle, de patience et donne l'exemple de toutes les vertus, mais il est fou ; cela me fait songer qu'il plaît aux femmes, quoique petit et assez laid.

Mentelle est connu à Auxerre. Ses leçons sont extrêmement familières et n'ont rien qui soit digne de l'établissement ; il converse passablement, autant que j'en puis juger, car je ne l'écoute presque jamais. Buache est un géographe très-renommé qui parle fort mal et indique quelquefois de la science. Garat est un homme assez jeune, d'une taille médiocre et

d'un extérieur assez agréable. Il a la voix forte, le ton animé et très-oratoire. Sa parole est forte et éloquente, il a moins de goût que La Harpe, mais plus de chaleur, de vivacité. Quant au fond, j'en trouve les idées un peu exaltées : il ne parle rien moins que de perfectionner l'organisation humaine et d'ouvrir des routes jusqu'ici inconnues à l'esprit humain. Il vante beaucoup et presque exclusivement Bacon, Locke et Condillac, dont il est admirateur enthousiaste. Au reste, il faudrait être injuste pour refuser à Garat des talents supérieurs et extraordinaires : c'est, après La Harpe, celui que j'aime le mieux entendre parler.

On me trouvera fort téméraire d'oser juger ainsi des hommes supérieurs, mais je ne fais qu'indiquer les premières impressions que j'éprouve, et je ferai part de mes erreurs à mesure que je les reconnaitrai. Dans une autre note, je dirai mon avis sur les élèves, et j'en parlerai avec cette liberté de penser que j'ai toujours chérie et que je ne quitterai jamais. J'enverrai aussi une note des livres qui pourront le plus utilement diriger l'instruction dans le sens que le gouvernement veut lui donner aujourd'hui.

Cependant le neuf thermidor est arrivé ; la réaction se déclare avec énergie et parfois elle franchit les bornes légitimes et se montre injuste dans l'expression de ses rancunes. Fourier avait eu le tort de consentir à faire partie du comité révolutionnaire d'Auxerre, qui avait mis en état d'arrestation un grand nombre d'habitants dont l'opinion était opposée au régime nouveau. Hâtons-nous d'ajouter que les mesures de terreur de ce comité s'étaient arrêtées là et qu'aucun habitant d'Auxerre ne fut traduit au tribunal révolutionnaire.

Nous qui avons vu tant de vicissitudes politiques, nous pouvons conserver quelque indulgence pour les hommes qui se laissent entraîner à la suite des partis extrêmes, et se mêlent à leur action, soit par faiblesse, soit par l'espoir d'y empêcher le mal. On n'eut pas alors, à Auxerre, cette indulgence pour Fourier. Des inimitiés particulières, peut-être même des jalousies personnelles aigrirent l'opinion contre lui.

Les assemblées de section arrêterent qu'il serait dénoncé en leur nom aux quarante-huit sections de Paris, et l'on trouve, à cette date, sur les registres de la municipalité une délibération qui formule cette dénonciation dans les termes les plus violents. Hâtons-nous de dire que le comité de sûreté générale n'y eut aucun égard, et que Fourier non seulement conserva sa liberté, mais fut presque immédiatement associé aux travaux de ses professeurs et chargé d'une partie de l'enseignement mathématique.

C'est sous le coup de cette dénonciation qu'il écrivait la lettre suivante où le tutoiement s'introduit selon les usages de l'époque, et dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir le vif intérêt pour notre histoire locale. Elle justifie sans doute Fourier du reproche d'avoir partagé les passions violentes des jacobins. Mais, en même temps elle trahit les remords qu'il éprouve de s'être laissé atteler, lui, paisible et inoffensif, homme de science, au char sinistre et compromettant de la Némésis révolutionnaire.

Paris, ce 28 ventôse, l'an 3^{me} de la République française.

Je m'adresse à toi, mon cher Bonard, pour connaître plus distinctement ce qui se passe à mon sujet dans la commune d'Auxerre; on ne m'en a rien écrit encore. J'apprends d'une ma-

nière vague que je suis accusé et condamné dans ses sections. Quelque désagréables que soient ces détails, il m'importe cependant d'en être informé. On veut absolument que l'abbé d'Avigneau soit au nombre de mes dénonciateurs et j'entends toute sorte de contes à ce sujet. Je n'ajouterai jamais foi à de pareilles sottises, et ce qui rend tout ceci incroyable encore, c'est qu'on me présente, dit-on, comme un dilapidateur et un ivrogne. Assurément je ne ferais que rire de tout cela si je ne savais à quel excès peut se porter la vengeance armée de l'autorité des factions.

Je te prie de me faire parvenir quelques détails qui puissent m'aider à apprécier ces dénonciations et à les prévenir s'il est nécessaire. J'attends de ton amitié ce triste service.

Je sais que les assemblées de section, dans la séance de décadi dernier, ont arrêté que je serais dénoncé en leur nom et qu'elles demandent en même temps mon exclusion de l'école normale. A qui cette dénonciation doit-elle être adressée? Sur quels motifs l'a-t-on appuyée? quelle en a été la forme et quelle suite a-t-elle eu jusqu'ici? Je te prie de me satisfaire sur ces points. Tu y ajouterais, si tu le veux, une notice de la discussion qui a précédé cet arrêté pris, à ce que l'on m'assure, dans les quatre sections. Cette délibération me paraît très-peu régulière, car devant qui pense-t-on porter la dénonciation? Penserait-on que je suis dans le cas de la loi du 5 ventôse? Mais elle ne m'est nullement applicable. Je ne suis ni destitué ni comptable. Si je pouvais me considérer comme ayant été destitué, ce ne pourrait être que par la lettre de l'ancien comité de salut public qui ordonnait de m'arrêter, mais avant le neuf thermidor. Au reste, l'effet de cette loi est suspendu. Mais d'un autre côté, étant attaché à un établissement national et même employé d'une manière toute particulière par le gouvernement au collège de France, il n'y a que des faits matériels qui puissent me nuire; et qui les trouvera ces faits? qui peut me reprocher un acte qui ne soit point autorisé par les lois. J'imagine bien qu'on ne me demandera aucun compte des deniers, à moins que ce ne soit des miens, ni du sang que j'ai fait couler, ni du vin que j'ai bu.

C'est donc de la terreur que j'ai inspirée. Ma foi je ne vois pas que j'en aie trop fait éprouver aux êtres les plus faibles, aux femmes. Et si j'en avais cru quelques-unes, elles me paraissaient fort disposées à d'énormes sacrifices.

Au reste, mes adversaires peuvent s'en reposer sur ma conscience et je suis jugé par elle beaucoup plus rigoureusement qu'ils ne le feraient eux-mêmes. Qu'ils tiennent pour certain que je n'ai rien fait d'arbitraire et qui n'émane directement d'une loi. C'en est assez pour que je ne puisse pas être inquiété dans tout bon gouvernement. Mais ce n'est peut-être pas assez pour moi-même, aussi je puis ajouter que jamais mon cœur n'a été complice du mal que les circonstances ont pu produire. J'ai fait volontairement ce que j'ai cru juste et utile à la cause que j'ai embrassée: le reste je ne l'ai point empêché, mais le plus souvent je ne le pouvais pas sans courir à une perte assurée. Je devais, dira-t-on, m'y exposer plutôt que de tolérer l'injustice et de lui servir d'instrument; cela peut être vrai, mais du moins que je ne sois blâmé que par ceux qui l'eussent fait à ma place.

Il n'y a dans Auxerre qu'un seul homme qui soit en droit de me haïr, c'est Moreau que tu connais; j'ai contribué indirectement à son arrestation, mais je l'ai fait en public et j'ai refusé de délibérer contre lui. Peu de temps après, c'est moi qui l'ai fait mettre en liberté. Loin de me repentir de cette dénonciation je la ferais encore parce qu'un homme de cette sorte doit être dévoilé. Excepté cet individu je puis attester sur ce qu'il y a de plus sacré que je n'ai contribué en aucune manière à l'arrestation de qui que ce soit, que ceux qui ont éprouvé cette disgrâce doivent l'attribuer aux circonstances et qu'il y a plusieurs personnes qui me doivent la tranquillité dont elles ont toujours joui. Au reste, je crois fermement qu'il y a des moments de danger public où de pareilles mesures sont légitimes. Comme je ne puis me dissimuler à moi-même que j'ai fait à peu de chose près tout ce qui était possible sans un péril certain, j'ai l'âme parfaitement tranquille et c'est beaucoup.

Je suis, comme tu le sais, très-disposé à prendre une extrême

inquiétude, aussi tous ces bruits m'ont ils beaucoup affecté ; cependant, en y réfléchissant, je l'avoue que je ne vois pas que mes ennemis puissent réussir, car je serai soutenu ici par des personnes fort en crédit.

J'avais eu envie d'écrire à la section où se trouvait mon domicile, de la *fraternité*, je crois; j'aurais présenté ma justification en peu de mots, et si on l'eût jugée convenable, j'aurais obtenu la faculté de me rendre pour quelques jours à Auxerre, pour me disculper en personne. Crois-tu qu'il soit convenable de faire cette proposition ou d'adresser une lettre à l'assemblée? Je suis tout prêt à faire cette démarche; tu me marqueras si tu la crois utile, ainsi que les points sur lesquels il faudrait appuyer et qui paraissent avoir fait le plus d'impression.

Je me repose sur ton amitié de ce soin et j'attends incessamment la réponse. Tu me diras aussi des nouvelles de toute la famille; je sais que tu es père pour la troisième fois, c'est une occasion de compliments et de respects pour la citoyenne Bonard.

Jusqu'ici ma santé était assez bonne; cette misérable affaire me trouble beaucoup; soit inquiétude d'esprit, soit excès de travail, je me porte assez mal; j'ai été obligé de garder la chambre aujourd'hui.

Je me livre à l'étude avec plus d'ardeur que jamais, et j'aurais toutes les satisfactions possibles si on me laissait tranquille dans votre pays. Tu sais peut-être que j'ai été nommé directeur des conférences de mathématiques; elles ont lieu tous les jours, c'est un surcroît de fatigue. Tu dois voir quelquefois mon nom dans les journaux de l'école, ce n'est pas ce qui me plaît le plus, car ils estropient tout ce que je dis.

Je t'ai parlé d'une démonstration de la fameuse règle de Descartes, je l'ai donnée à Laplace et à Lagrange qui m'ont dit qu'ils la feraient publier; je suis fort bien avec ces deux géomètres, je leur parle quelquefois d'Auxerre. On est encore incertain sur le mode d'organisation des écoles centrales. Laplace qui est du conseil du comité d'instruction publique ne sait pas encore si on les organi-

sera sur-le-champ. Il paraît que plusieurs professeurs seront choisis dans l'école normale, ce qui n'exclut pas ceux qui comme toi se trouvent en place; il pourrait se faire que les personnes qui, n'étant point déjà instituteurs ou qui l'étant, ne seraient point assez connues, fussent tenues de venir soutenir à Paris un examen, c'est l'avis de Laplace, je le crois impraticable. Quant aux élèves de l'école normale, ils seront examinés ici. L'organisation actuelle des écoles primaires sera supprimée selon toutes les apparences. Le nombre des instituteurs qui peuvent être appelés aux chaires des écoles centrales est très-petit. C'est pourquoi tous ceux qui ont des talents reconnus sont assurés d'être placés.

Je te prie de me rappeler au souvenir de nos amis communs; je te salue et t'embrasse.

FOURIER.

Les deux lettres qui suivent, datent d'une époque où Fourier venait d'être nommé professeur à l'école polytechnique, où il était adjoint à Lagrange pour les cours de mathématiques. Leurs détails ne sont pas sans intérêt.

Paris, ce 20 brumaire.

Je quitte à l'instant, mon ami, un particulier d'Avallon qui s'intéresse beaucoup à un jeune homme de ce pays aspirant à l'école polytechnique. Villetard à qui on l'a pareillement recommandé m'a fait demander mon avis à ce sujet.

Je lui ai répondu qu'il n'y avait qu'une porte pour entrer à cette école, et qu'il ne dépendait ni de lui ni de moi de l'y introduire autrement que par la voie des examens.

Le citoyen Boileau, frère d'un homme à qui son patriotisme et son infortune ont donné quelque célébrité, m'a assuré que ce jeune homme l'avait entièrement satisfait et qu'il s'était livré à l'étude des mathématiques avec une ardeur qui promet de grands talents. Tu auras sans doute distingué facilement les dispositions que cet enfant annonce, et dans ce cas je désire beaucoup qu'il entre dans l'école

Il sera fort difficile cette année d'y être admis. Il est arrivé précisément le contraire de ce que l'on m'avait annoncé. Le nombre des candidats à Paris est considérable, les examinateurs m'ont dit qu'ils étaient beaucoup plus satisfaits, et qu'il n'y avait aucune comparaison à établir entre cette année et les précédentes ; ils veulent bien attribuer une partie de ce changement à mes leçons qui se sont répandues dans le public.

D'un autre côté, le nombre des élèves sera beaucoup réduit par le gouvernement, et plusieurs seront forcés de quitter l'école. Ces circonstances rendront l'admission très difficile, en sorte qu'il faudrait donner de très-bonnes notes aux jeunes gens dont on désirerait l'admission parce qu'on les jugerait en effet propres à faire de grands progrès dans les mathématiques.

Ayant prévu ces difficultés et sachant que les membres du jury d'élection se défient beaucoup, sous le rapport des talents, de plusieurs examinateurs des départements qui ne leur sont pas connus, je les ai prévenus sur celles qu'ils recevraient d'Auxerre, et Laplace en particulier, dont l'avis est prépondérant, est convenu avec moi d'y avoir beaucoup d'égard comme ayant des renseignements provenant d'un homme juste et très-instruit.

Je n'ai vu que ce moyen de répondre au désir de Villetard et des citoyens d'Avallon, en rendant témoignage à la vérité.

Roux a dû te parler aussi d'un jeune élève du citoyen Billy, professeur à Fontainebleau. Tous ceux qu'ils nous a envoyés avaient la capacité suffisante, et lui-même est parfaitement dans le cas d'enseigner.

J'ai cru, mon ami, que tu recevrais avec plaisir ces renseignements et cela me fournit l'occasion de te réitérer ainsi qu'à ta femme et à ta famille les assurances de l'attachement sincère avec lequel je suis

Ton ami,

Signé : FOURIER.

Embrasse pour moi madame Bonard et le petit René. Mes compliments à tous tes collègues.

Paris, ce 30 vendémiaire de l'an IV.

Mon ami, je réponds fort à la hâte à la lettre que tu m'as fait l'amitié de m'écrire. Je savais que tu étais chargé d'examiner les aspirants à l'école polytechnique, quoique je ne crois pas y avoir contribué.

Tu me demandes des renseignements que je suis peu à portée de te donner ; il me semble que le texte de ta commission doit suffisamment t'instruire de ce que tu as à faire dans cette occasion. Les notes qui résultent de ton examen sont remises à un jury composé de plusieurs savants distingués qui comparent, autant qu'il est possible de le faire, celles qui leur sont envoyées par les autres examinateurs, et ils choisissent les candidats qu'il leur paraît convenable de préférer. Les membres de ce jury sont Laplace, Cousin, Legendre et Lacroix, si je ne me trompe sur ce dernier. Tu sens toute l'imperfection de ce mode d'examen. Quelqu'uniformité que l'on essaye d'exiger dans les notes, il est manifeste qu'on ne peut obtenir de cette manière rien de satisfaisant. Les aspirants, une fois élus de cette manière, ne subissent aucun autre examen, du moins il n'y en a point eu jusqu'ici ; je ne crois pas qu'il en soit autrement cette année, et si l'on devait à leur arrivée à l'école les interroger de nouveau, il n'y aurait probablement que moi qui en serais chargé. Je pense que les membres du jury seront d'autant plus satisfaits de l'examineur particulier, qu'ils paraîtront s'être davantage conformés au mode qui leur est prescrit. En mon particulier, ce que je désire le plus, est de voir entrer dans l'école des jeunes gens qui aient des dispositions très-distinguées, quelque soit d'ailleurs leur degré d'instruction. Ce qu'ils peuvent avoir appris m'importe assez peu s'ils n'ont pas un goût marqué pour les mathématiques, et des dispositions peu ordinaires, joignant à ces qualités de l'aversion ou du moins de l'indifférence pour les frivolités dont Paris donne tant d'occasions. Le pire de tous les défauts serait la nonchalance. Je l'ai malheureusement remarquée trop souvent dans les jeunes gens venus d'Auxerre.

Cette manière de voir est aussi celle des professeurs de l'école, lesquels d'ailleurs ne contribuent en aucune manière aux choix des candidats. On a cru nécessaire de s'adresser pour cet objet à des savants étrangers à l'établissement.

On m'assure que le nombre des élèves qui se présentent est moindre qu'il n'a été les autres années. D'après le témoignage de Roux, il me paraît que les deux jeunes gens dont tu me parles sont dans le cas d'être admis.

J'aurai heureusement l'occasion de t'écrire de nouveau, et j'entrerai dans des détails que le temps m'oblige d'omettre. Je te prie de ne pas négliger cette correspondance ; tu ne peux douter du plaisir que tu me feras. J'approuve très-fort le projet qu'a madame Bonard de quitter Saint-Georges dont l'habitation n'est peut-être pas très-saine. Ta place, qui jusqu'ici ne t'a rien produit, ne peut que devenir très-bonne, et elle a une consistance qui la rend préférable à toutes les autres. Je sais de bonne part que l'instruction publique pourra être modifiée en bien des points, mais non en ce qui concerne les mathématiques. Rappelle-moi au souvenir de madame Bonard et embrasse pour moi toute ta petite famille, et surtout notre petit René. Ecris-moi quelquefois et sois persuadé que je n'oublierai jamais notre ancienne amitié dont je t'offre les assurances les plus sincères.

Ton ami,

FOURIER.

Cependant, lorsque Bonaparte a résolu d'attacher une brigade de savants à son expédition d'Egypte, Fourier lui a été présenté par Berthollet, Monge et Caffarelli. Il part et ne revient qu'en l'an X, après la mort de Kléber et la capitulation. Ces trois ans de son séjour en Egypte n'ont pas été perdus pour la science, bien qu'il a été attaché en même temps à l'administration. A son débarquement, il écrit la lettre suivante où se révèlent les travaux du savant, mais en même temps les

erreurs de la science, car on sait aujourd'hui par les découvertes de Champollion que les zodiaques dans les signes desquels les astronomes de l'expédition avaient lu l'antiquité la plus reculée, ne sont que du temps des Ptolémées, ce qui, au reste, ne retranche rien à la haute antiquité d'autres monuments et à cette longue suite de dynasties de rois attestées aujourd'hui par le texte des hiéroglyphes comme elles l'étaient par le témoignage d'Hérodote.

Toulon, le 29 brumaire, an X.

Je viens, enfin, mon cher Bonard, de terminer mon voyage d'Égypte qui ne me laisse que le plus agréable souvenir. Je suis entré il y a quelques jours dans le port de Toulon et je suis d'une santé aussi bonne que je puis le désirer après d'aussi longues fatigues. J'espère que vous m'aurez conservé votre amitié, et que vous apprendrez avec satisfaction mon heureux retour en France ; on ne pourrait pas y entrer dans des circonstances plus favorables. L'examen des antiquités de l'Égypte et les fonctions que j'ai remplies dans le gouvernement civil de ce pays ne m'ont point détourné de l'étude de la géométrie ; je n'ai pour ainsi dire jusqu'ici publié aucune de mes recherches. Je ne tarderai point à le faire, si, comme je le désire beaucoup, la fortune me laisse enfin jouir à Paris d'un loisir durable, mais il faudra que je donne mes premiers Jours à la publication de mon travail sur les monuments astronomiques que nous avons découverts dans la Haute-Égypte. Comme il pourrait se faire que vous n'eussiez pas encore été informé de ces résultats, je vous dirai, pour m'en tenir à une idée générale, que les anciens habitants du climat de Thèbes ont représenté dans les sculptures qui décorent les édifices religieux, l'état du ciel tel qu'ils l'observaient alors, et que la disposition de cette ancienne sphère est très-différente de celle que nous voyons aujourd'hui. ce changement qui est principalement dû à la précession des équinoxes ; la quantité et même la cause de ce mouvement sont aujourd'hui

parfaitement connues, en sorte qu'on peut déterminer l'époque que les Egyptiens ont eu le dessein de représenter. Une foule de circonstances accessoires et l'interprétation d'un emblème hiéroglyphique confirment les conséquences que l'on peut tirer de ces sculptures. pour assigner l'âge des monuments. On peut fixer ainsi le temps où le peuple égyptien cultivait l'astronomie et les arts, et placer dans leurs véritables limites des époques chronologiques qui semblaient devoir rester toujours ignorées.

Je n'entrerai point dans de plus grands détails aujourd'hui, et réserve votre attention pour un autre temps...

Présentez mes respects à madame Bonnard et embrassez en mon nom toute votre aimable famille. Mais je garde une amitié toute particulière pour celui de vos enfants que j'ai rendu chrétien. (1) Si M. Rosman, habite encore Auxerre, faites-lui agréer les témoignages de mon respect et d'un attachement inaltérable que la réflexion et l'âge ne peuvent qu'augmenter.

Je me recommande aussi au souvenir de nos amis communs, Roux, professeur de physique et mathématiques, Mathon et Amé. J'ignore si les citoyens Defrance et Balme sont encore vos collègues ; veuillez bien les saluer de ma part et leur famille. Je pense que je n'ai point encore perdu tous les amis que j'avais depuis mon enfance parmi vos concitoyens ; en vérité je croirais les avoir conservés tous, à n'en juger que par mes propres sentiments ; veuillez donc prévenir de mon arrivée ceux à qui cette nouvelle ne serait pas indifférente ou désagréable.

vous avez le loisir de m'écrire à Marseille, où je ne tarderai point à me rendre, j'apprendrai de vos nouvelles avec la plus vive satisfaction. Adressez vos lettres à *Marseille, poste restante, au citoyen Fourier, ex-commissaire du gouvernement en Egypte.* Je désirerais être informé avec quelques détails de ce qui se passe dans votre canton, plutôt sous le rapport des personnes que sous

(1) M. Joseph-Antoine-Réné Bonard, chirurgien-major de 1^{re} classe en retraite, ancien médecin en chef de l'hôpital militaire de Calais, chevalier de la Légion-d'Honneur, correspondant de la Société, est mort à Calais le 14 juillet 1858.

celui des affaires auxquelles je deviens de plus en plus étranger.

Je vous recommande spécialement de prévenir mes parents de de mon heureux retour et d'assurer plus particulièrement de mon amitié celui de mes frères que j'ai vu à Paris ; il pourrait vous remettre une lettre que vous m'adresserez à Marseille.

Je vous réitère les assurances de mon attachement, et je désire que vous vouliez bien me conserver toujours votre bonne amitié.

P.-S.-J. FOURIER.

Les deux dernières lettres ne concernent que la vie privée de Fourier, mais elles n'en sont pas moins d'un haut prix à nos yeux, en ce qu'elles montrent que le savant illustre et l'administrateur éminent était en même temps un noble cœur, un parent affectueux et plein de générosité, et que les dignités et les positions élevées n'avaient rien desséché chez lui des pieux et tendes sentiments de la famille.

Grenoble, le 4 brumaire an XI.

Le Préfet du département de l'Isère,

Permettez-vous, mon cher M. Bonard, que je vous charge de quelques petits soins relatifs à mes affaires personnelles?

J'écris à Paris pour que l'on fasse remettre à M. Bastide et fils, rue du Mont-Blanc, à Paris, la somme de mille francs qui vous sera comptée par le receveur général du département de l'Isère. J'ai prévenu M. Sauvalle de cet envoi; il vous indiquera les petits paiements que vous effectuerez à M. Amé et à mon neveu.

De plus, un de mes frères qui est au service et que j'en dois retirer, mais qui se trouve présentement en semestre à Auxerre, a vraisemblablement besoin d'argent; je vous prie de lui remettre 100 fr. et de le prévenir qu'il ait à m'indiquer la somme nécessaire pour obtenir son congé, je la lui fournirai si elle n'excède point ce dont je puis disposer. Aussitôt qu'il sera retiré du service je lui ferai une petite pension et lui indiquerai comment je désire qu'il l'emploie; mon intention est d'ailleurs qu'il reste à Auxerre.

Si vous vouliez vous charger de sa première correspondance avec moi, je vous en aurais beaucoup d'obligation et vous prie de lui demander quelle facilité il espère trouver dans son corps pour acheter son congé; M. Sauvalle peut vous donner sur cet objet des renseignements très précis; au reste le chef de la brigade m'a écrit il y a quelque temps, il est infiniment disposé à le servir; veuillez, mon cher Bonard, prendre quelque intérêt à cette affaire. Je voudrais bien aussi que vous m'entretinssiez des vôtres; personne ne désire plus que moi que vous jouissiez du bonheur auquel vous avez tant de droit. Embrassez de ma part toute votre famille et continuez-moi votre amitié.

J'écris aujourd'hui à Paris; les fonds seront parvenus avant huit jours; vous recevrez une lettre d'avis de M. Lefort, employé à Paris.

FOURIER.

Monsieur et ancien ami, je ne sais comment m'excuser auprès de vous des retards continuels de ma correspondance, il ne faut cependant les attribuer qu'en partie à ma négligence; car les circonstances où je me trouve depuis quelques mois ont attiré exclusivement toute mon attention.

J'ai écrit ce matin à Grenoble et j'ai chargé la personne chargée de mes affaires de vous envoyer sur-le-champ la somme de 800 francs dont vous me parlez dans votre lettre.

Ma lettre arrivera le 1^{er} février et vous recevrez certainement ladite somme le six ou le sept du mois prochain. Si cependant vous trouvez quelqu'inconvénient à ce délai je vous prie d'avoir la complaisance de vous adresser à monsieur Guichard, receveur général, et de lui demander de ma part la somme de huit cents francs. Je connais assez son amitié pour moi pour être certain qu'il vous satisfera. Je vous prie d'offrir mes respects à madame Bonard et de la remercier de ses attentions pour ma nièce. Je ferai mon possible à mon retour pour passer un jour ou deux à Auxerre. En me rappelant au souvenir de M. Guichard, témoignez-

lui tout le regret que j'ai de ne l'avoir point vu à son dernier voyage à Paris; je rencontre souvent à la cour M. Dumolard, son ami, et nous nous entretenons de lui.

Je touche enfin au terme de mes ennuis, l'impression de mon discours est bientôt terminée (1), je m'occuperai alors avec plus de soin et d'exactitude de mes affaires personnelles. En continuant d'avoir recours à votre complaisance je tâcherai d'y mieux répondre que je ne l'ai fait jusqu'ici. Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. Roux et de me donner des nouvelles de sa santé.

Recevez l'assurance de tous les sentiments de reconnaissance que je dois à votre ancienne amitié.

P. S. J. FOURIER.

Préfet de l'Isère.

Paris, 25 février 1810.

Il faut remarquer en terminant que même aux époques d'effervescence et de passions violentes, le ton général de ces lettres respire toujours une grande sérénité d'âme et une modération de goûts et d'humeurs aiguës d'une pointe d'ironie douce et bienveillante autant que spirituelle. Fourier n'était pas seulement un grand mathématicien, c'était aussi un esprit charmant, plein de finesse et d'enjouement. Je me souviens d'avoir entendu dire dans mon enfance par ses anciens amis, dom Laporte et notre excellent professeur de cinquième, M. Amé, qu'il faisait des vers avec une merveilleuse facilité et qu'il excellait dans la poésie légère. Parfois à la fin de la classe, le bon M. Amé faisait trêve à l'austérité de *Quinte-Curce* ou du *Selectæ*, pour nous raconter avec une piquante bonhomie des anecdotes de sa jeunesse et nous réciter quelques-unes de ces pièces de vers de Fourier dont le

(1) Il s'agit ici de la Préface du grand ouvrage sur l'Égypte.

souvenir vague m'est resté dans l'esprit comme des modèles de grâce et de bon goût. Je me rappelle entre autres qu'en nous contant l'histoire de son mariage, il nous lut une chanson que Fourier y avait improvisée, c'était autant qu'il m'en souvient, le même fond d'idées que dans la chanson si connue que fit plus tard Béranger sur le mariage de son ami Wilhlem, *du célibat fidèle appui* ; mais la première, quoique non moins spirituelle, était, dans sa gaieté, d'une décence irréprochable. J'ai regretté bien des fois depuis ce temps-là de n'avoir pas copié ces poésies dont l'impression m'est toujours présente, et dont le style des lettres que je viens de transcrire m'a remis en mémoire la touche fine et exquise et le ton facile et gracieux.

CHALLE.

OBSERVATIONS
MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES
A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,
PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1838.

1858.

Mois

jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE.				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES											
	à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.				
1	766	10	766 ^{mm}	15	766 ^{mm}	30	766 ^{mm}	55	- 0	8	- 4	0	- 2	40	5	2
2	764	41	765	81	765	62	765	15	- 1	4	- 3	7	- 2	40	3	6
3	762	10	761	80	761	61	759	80	- 1	0	+ 0	8	- 0	10	1	8
4	758	40	758	25	757	84	757	18	- 3	8	+ 1	2	- 1	50	5	0
5	756	58	756	21	756	55	756	90	- 8	5	- 6	0	- 7	25	2	5
6	757	25	757	58	757	62	758	02	- 8	7	- 2	8	- 5	75	5	9
7	759	51	759	25	759	45	760	77	- 11	9	- 2	4	- 7	15	9	5
8	762	28	762	18	762	54	765	40	- 8	8	+ 2	9	- 2	95	11	7
9	762	51	761	00	761	15	761	51	- 6	5	+ 3	8	- 1	55	10	5
10	762	48	761	91	761	40	761	18	- 1	6	+ 3	8	+ 1	10	5	4
11	760	95	760	25	760	50	762	24	- 0	6	+ 1	8	+ 0	60	2	4
12	764	55	764	55	764	45	764	88	- 0	1	+ 3	0	+ 1	45	3	1
13	765	60	762	55	761	82	760	74	- 1	8	+ 2	8	+ 0	50	4	6
14	760	91	760	61	760	80	761	62	- 1	4	+ 2	5	+ 0	55	3	9
15	761	21	761	50	761	25	761	45	- 1	5	+ 1	5	0	00	3	0
16	762	11	762	28	762	25	762	58	- 0	9	+ 4	0	+ 1	55	4	9
17	765	58	768	02	768	50	768	74	- 2	9	+ 2	1	- 0	40	5	0
18	767	44	766	64	766	41	766	04	- 1	9	+ 3	5	+ 0	80	5	4
19	765	54	764	51	765	50	762	14	- 0	1	+ 3	0	+ 2	45	5	1
20	759	61	759	21	756	42	752	72	+ 0	5	+ 6	5	+ 3	50	6	0
21	755	19	755	14	754	00	755	94	+ 1	2	+ 3	2	+ 2	20	2	0
22	758	72	758	55	759	45	765	91	- 1	4	+ 2	8	+ 0	70	4	2
23	765	58	765	88	766	12	767	01	- 1	5	+ 2	6	+ 0	55	4	1
24	765	44	765	51	765	28	764	91	- 3	4	+ 5	5	+ 1	05	8	9
25	764	17	765	80	765	12	760	42	- 3	5	+ 2	6	- 0	45	6	1
26	757	65	757	61	757	58	757	49	- 6	5	+ 2	4	- 2	05	8	9
27	757	89	757	15	757	42	758	02	- 6	8	+ 6	5	- 0	25	15	1
28	759	70	759	92	760	15	760	96	- 7	0	+ 6	2	- 0	40	13	2
29	762	49	762	47	762	60	765	68	- 8	8	+ 4	8	- 2	00	15	6
30	765	55	762	71	762	45	759	08	- 7	7	+ 5	8	- 0	95	15	5
31	754	77	755	87	755	01	752	10	- 2	0	+ 6	9	+ 2	45	8	9
moyennes du mois.	761	58	761	20	761	12	761	15	(Maxim. extr. + 6., le 9. Min. extrême -11, le 9. Différence des extrêmes 18,8. Moyenne du mois : -0,57. Moyenne de la variabilité journalière 6,38.							
Plus grande élévation 768,74, le 17, à 9 h. du s.									RÉCAPITULATI N.							
Moindre élévation 752,10, le 31, à 9 h. du s.																

e Janvier.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.	S.	brouillard	br. ép., couv	mm	
N.	N.-E.	id	id.		
N.-O.	N.	couvert	serein		
N.-E.	N.-E.	serein	id		
N.-E.	N.-E.	couvert	couvert		
S.-S.-E.	N.-E.	ciel gris	serein		
N.-E.	N.-E.	id.	id		
S.	S.	brouillard	id.		
S.	S.	nuag. blancs	lég. brum.	0 11	Résultat du brouillard
S.	S.	br.-très-épais	br. épais.		qui tombe sous la for
S.	S.	brouillard	brouillard		me d'une pluie fine.
N.-O.	N.-O.	pet. pluie	couvert	0 12	Dégel.
E.	E.	br ép is.	id.		
N.	N.	couvert	id.	0 14	
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
O.	O.	brouillard.	pluie, couv.	0 19	
N.-E.	N.	ciel blanc	couvert		
N.-O.	N.-O.	brumeux	id.		
N.-O.	S.-O.	couvert	id.	01	
S.-S.-O.	S.-O.	id.	id.		
O.	N.-N.-O.	nuageux	nuageux	0 26	qq. flocons de neige.
N.-O.	N.-E.	couvert	ciel gris		
S.-E.	N.-N.-E.	lég. nuages	quelq. nuag.		
N.	N.-E.	couv., brum.	lég. nuag.		
N.	E.	brouillard	id.	0 02	Résultat du brouillard.
E.	S.-E.	serein	serein		
S.	S.-E.	lég. brum.	clair.		
S.-S.-E.	S.-S.-E.	serein	serein		
S.-E.	S.-S.-O.	brume	clair		
S.-E.	S.	légers nuag.	légers nuages		
S.-S.-O.	S.-S.-O.	couvert	couvert		
beaux et couverts, ou jours de beau temps 22. de pluie 2. de brouillard 7. de gelée 29.				mm 0 84	

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température m'inimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	749 ^{mm} 59	749 ^{mm} 93	750 ^{mm} 75	751 ^{mm} 90	- 0 1	+ 4 5	+ 2 20	4 6
2	751 81	750 72	750 25	749 19	- 5 6	+ 3 7	+ 0 95	7 5
3	751 89	752 00	752 98	752 99	- 1 1	+ 6 0	+ 2 45	7 1
4	751 57	751 50	751 50	751 55	+ 1 4	+ 11 4	+ 5 00	10 0
5	755 42	755 80	756 17	756 59	+ 4 2	+ 9 0	+ 6 60	4 8
6	754 91	754 55	755 86	755 41	- 4 5	+ 7 0	+ 1 55	11 3
7	751 45	751 62	751 70	752 02	- 5 7	+ 6 5	+ 1 40	10 2
8	752 51	752 59	752 62	752 72	- 5 5	+ 4 0	- 0 65	9 5
9	755 55	755 44	755 28	752 99	- 7 0	+ 5 7	- 0 65	12 7
10	751 59	751 45	751 40	751 05	- 4 0	+ 2 1	- 0 95	6 1
11	751 40	751 29	751 60	752 49	- 1 5	+ 12 0	+ 5 25	15 5
12	756 04	756 40	756 27	757 03	+ 1 0	+ 15 7	+ 7 55	12 7
13	756 70	756 00	755 50	755 08	+ 4 0	+ 15 6	+ 8 80	9 6
14	750 51	749 41	749 02	748 80	+ 0 5	+ 10 9	+ 5 60	10 6
15	746 77	746 41	745 52	746 12	+ 0 6	+ 8 7	+ 4 65	8 1
16	748 69	749 02	749 54	750 75	- 2 9	+ 4 7	+ 0 90	7 6
17	752 65	752 81	752 90	755 64	- 5 0	+ 4 4	0 50	9 4
18	750 08	749 85	749 41	749 59	- 5 2	+ 2 2	- 1 50	7 4
19	752 15	751 49	751 62	751 99	- 5 7	+ 7 2	+ 1 70	10 9
20	751 28	750 40	748 25	747 87	- 5 6	+ 9 7	+ 2 05	15 3
21	748 79	749 05	749 20	750 59	- 1 9	+ 8 1	+ 5 10	10 0
22	747 27	745 04	744 05	741 28	- 1 2	+ 6 1	+ 2 45	7 5
23	745 86	744 02	744 90	746 66	+ 0 1	+ 9 8	+ 4 95	9 7
24	749 54	750 51	750 75	751 24	- 0 2	+ 6 2	+ 5 00	6 4
25	752 55	752 81	752 64	752 27	- 7 4	+ 2 9	- 2 25	10 5
26	751 54	751 59	751 54	751 25	- 9 2	+ 1 4	- 5 90	10 6
27	747 76	746 85	744 82	742 65	- 5 9	+ 6 6	+ 1 55	10 5
28	759 18	758 80	758 70	757 70	- 2 0	+ 8 6	+ 5 50	10 6
moyennes du mois.	750 71	750 50	750 56	750 52	récapitulation. } Maxim. extr. +13,7, le 12. } Minimum extr - 9,2, le 26. } Différence des extrêmes 22,9. } Moyenne du mois + 2,26. } Moyenne de la variabilité journalière 9,13.			
Plus grande élévation 757,03, le 12, à 9 h. du s.								
Moindre élévation 737,70, le 28, à 9 h. du s.								

de Février.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.		
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.				
O.	N.	nuageux	clair	7 ^m 22			
O.	O.-S.-O.	id.	nuageux				
S.	S.-S.-O.	id.	id.				
S.	S.-O.	couvert	couvert				
O.	N.	nuageux	clair				
S.-E.	S.-S.-E.	brouillard	clair				
E.	E.	serein	serein				
E.	E.	id.	id.				
E.	E.	nuag. légers	couvert				
E.	S.-S.-E.	nuageux	id.				
S.-E.	S.	serein	id.				
S.-E.	S.	nuageux	nuageux				
S.-E.	S.	nuag. bl. f.	pommelé				
S.	O.	serein	serein				
S.	N.-E.	id.	nuageux				
N.-E.	N.-E.	id.	id.				
N.-E.	N.-E.	id.	serein				
E.	E.	id.	id.				
E.	N.	brouillard	nuageux				
S.	S.	id.	pluie, couv.			1 60	pluie et neige fondue.
S.	N.-E.	nuageux	id.				
E.	S.-E.	couvert.	id.			6 80	
S.-E.	N.-E.	pluie couv.	qqs. nuages	0 72			
N.-N.-E.	N.	serein	serein				
N.-E.	N.-E.	pluie couv.	id.	0 98			
N.-E.	S.	nuag. légers	couvert				
N.-E.	S.-E.	nuageux	id.	0 50	Neige.		
E.	.	nuag. légers	couv. pluie				
beaux et couverts, ou jours de beau temps 21. de pluie 6. de brouillard 3. de gelée 21. de neige 1.				min 17 62			

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE.				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES											
	à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.				
1	758	40	758	55	758	20	758	04	+ 0	2	+ 8	9	+ 4	55	8	7
2	755	58	755	51	755	50	755	49	+ 1	4	+ 7	1	+ 4	25	5	7
3	757	66	758	00	759	12	759	56	+ 5	6	+ 6	8	+ 5	20	5	2
4	759	65	759	98	759	12	757	42	+ 1	1	+ 4	0	+ 2	55	2	9
5	757	14	758	40	758	28	759	50	- 2	5	+ 1	8	- 0	25	4	1
6	756	09	752	55	752	25	752	11	- 4	2	+ 2	0	- 1	10	6	2
7	756	49	757	02	757	41	758	77	- 6	4	+ 5	8	- 0	50	12	2
8	755	59	757	51	740	00	744	08	- 2	0	+ 8	2	+ 5	10	10	2
9	747	29	748	06	748	50	748	85	- 2	0	+ 5	6	+ 1	80	7	6
10	751	48	751	89	751	50	749	75	- 1	8	+ 6	0	+ 2	10	7	8
11	746	08	747	10	745	50	749	11	- 5	1	+ 5	1	+ 1	00	8	2
12	755	66	754	55	754	75	755	85	- 5	6	+ 5	2	- 0	20	6	8
13	753	77	750	41	746	90	759	66	- 5	6	+ 6	7	+ 1	55	10	5
14	744	21	745	88	745	50	742	08	0	0	+ 8	9	+ 4	45	8	9
15	747	85	748	62	749	81	752	74	- 0	8	+ 8	5	+ 5	85	9	5
16	755	22	756	20	756	82	758	05	+ 0	1	+ 11	0	+ 5	55	10	9
17	759	71	759	25	758	49	759	41	+ 0	7	+ 15	1	+ 6	90	12	4
18	758	10	758	27	758	50	757	05	- 0	9	+ 12	4	+ 5	75	13	5
19	758	60	758	55	758	5	759	54	+ 1	2	+ 15	4	+ 7	50	12	2
20	761	12	761	55	761	68	761	88	+ 2	0	+ 15	5	+ 7	75	11	5
21	762	65	762	70	762	41	762	24	+ 0	1	+ 12	5	+ 6	50	12	4
22	765	05	765	12	762	45	765	52	+ 0	1	+ 15	2	+ 7	65	15	1
23	762	00	761	80	761	58	760	70	+ 2	9	+ 19	5	+ 11	20	16	0
24	756	18	755	87	755	45	754	44	+ 5	1	+ 19	4	+ 11	25	16	5
25	754	01	754	42	754	64	755	57	+ 4	0	+ 15	5	+ 9	75	11	5
26	756	02	756	28	756	67	757	89	- 1	2	+ 8	8	+ 5	80	10	0
27	758	87	756	50	756	14	755	50	+ 0	9	+ 10	5	+ 5	70	9	0
28	754	85	754	65	754	54	754	54	- 2	6	+ 12	5	+ 4	85	14	5
29	754	24	755	05	751	47	751	15	- 1	9	+ 17	1	+ 7	60	19	1
30	748	91	748	60	748	26	747	72	+ 2	1	+ 18	9	+ 10	50	16	1
31	742	85	741	59	740	62	758	79	+ 7	1	+ 15	9	+ 11	50	8	1
moennes	749	91	749	78	749	59	749	69	RÉCAPITULATION : Maxim. extrême + 19 5, le 23. Minimum extr. - 6,4 le 7. Différence des extrêmes 25,9. Moyenne du mois + 5 03 Moyenne de la variabilité journalière 10,43.							
Plus grande élévation 763,32, le 22, à 9 h. du s																
Moindre élévation 732,11, le 6, à 9 h. du s.																

Mars.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations barométriques	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
E.-S.-E.	S.	nuageux	clair	1 mm 80	
S.-E.	S.-E.	couvert	pluie	1 52	
N.-E.	N.	pluie	pet. pluie	11 58	
N.	N.	couvert	couvert	0 40	
N.	N.-O.	neige	ciel gris	4 71	
N.-O.	N. O.	nuageux	neige		
O.	O.	clair	id.	2 74	
O.	O.	couvert	pet. pluie	7 40	
N.-O.	O.	clair	neige	0 15	
O.	O.	nuageux	neige et grés.	1 80	
S.	N.	brumeux	couvert	0 24	
N.	N.	clair	nuageux		
S.-S. O.	O.	ciel gris	neige et pluie		
N.-N.-O.	N.	nuageux	pluie	8 00	
N.	N.-N.-O.	ciel gris	nuageux	4 25	
N.	N.-N.-E.	couvert	couvert	2 05	
O.	O.-S. O.	nuag. blancs	légers nuag.		
S. O.	N.-E.	br. épais	nuageux		
N.-E.	N.-E.	ciel gris	id.		
N.-E.	N.-E.	clair	serein		
E.	E.	serein	id.		
E.	N.-E.	id.	id.		
E.-N.-E.	N.-E.	id.	id.		
E.-N.-E.	S.-E.	id.	id.		
S.-S.-O.	N.-E.	lég. nuag.	nuageux		
E.-N.-E.	N.-E.	serein	serein		
S.	S.-E.	brumeux	id.		
N.-E.	E.-N. E.	brouillard	clair		
S.	O.	lég. brumeux	serein		
S.	S.-S. O.	serei	id.		
S.	S.-O.	nuageux	pluie		
beaux et couverts, ou jours de beau temps 20.				mm	
de pluie 6.				46	64
de brouillard 5.					
de neige 5.					
de gelée 14.					

ROBIN.

Maitre-adjoint à l'École normale.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ :

SCIENCES NATURELLES. — MINÉRALOGIE.

M. CHALLE, président. — Une collection de minéraux d'Islande, destinés à la collection de minéralogie générale (52 échantillons).



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1858.

PRÉSIDENTE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Hébert, directeur des études scientifiques et professeur de géologie à l'école normale supérieure, membre correspondant de la Société, de deux brochures intitulées :

1° *Les mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris* ; 2° *Recherches sur les Mammifères Pachydermes du genre Coryphon.*

Par M. Gomart de Saint-Quentin, de ses *documents inédits pour servir à l'histoire de Saint-Quentin. 1856. 2 vol. in-8°.*

Par M. Desmaisons, de sa *Notice historique sur le pont d'Auxerre.*

La Société vote des remerciements à MM. Hébert, Gomart et Desmaisons.

M. Gomart est en outre présenté comme membre correspondant par MM. Challe, Quantin et Déy.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par le Ministre de l'instruction publique et relative à la création d'un *Bulletin* et d'une *Revue des Sociétés savantes* de la province.

2^o D'une autre lettre de M. de Contencin, directeur-général des cultes, qui promet son concours pour obtenir à la Société la continuation du secours annuel qui lui est attribué par le ministre de l'instruction publique.

La Société témoigne toute sa reconnaissance à M. de Contencin pour le bon souvenir qu'il a gardé de ce département en général, et en particulier de la Société des sciences historiques et naturelles.

M. Ollivier, présenté à la séance du 14 février, est nommé membre titulaire.

Sont présentés comme membres correspondants :

1^o M. Bardy, conseiller à la cour de Poitiers, par MM. Challe, Quantin, Cherest.

2^o M. Louis-François Denoult, docteur en médecine à Paris, par MM. Quantin, Lorin, Cherest.

M. l'inspecteur de l'académie Sivanne est aussi présenté comme membre titulaire par MM. Challe, Quantin, Dorlhac.

La Société entend ensuite la lecture des travaux suivants :

1^o Note de M. Camille Dormois, sur un cimetière Gallo-Romain nouvellement découvert à Tonnerre ; cette note est accompagnée de plans et de dessins ; — 2^o Notice de M. Lambert, sur les voies romaines qui traversent le canton de Cruzy avec carte et dessins , — 3^o Note de M. Déy, sur l'erreur dans

laquelle persistent quelques historiens modernes à propos de l'emplacement de la bataille de Fontenoy, et sur la nécessité d'éclairer la question par un mémoire, avant d'ériger une colonne commémorative, comme la Société doit le faire.

Un membre témoigne le désir que la question signalée par M. Déy soit soumise à l'attention du Congrès. Un autre répond que l'emplacement positif où s'est livrée la bataille de Fontenoy est parfaitement connu des hommes spéciaux, et il ne pense pas qu'il y ait lieu par la Société de se prononcer de nouveau là dessus. Il ajoute qu'une commission a déjà été nommée pour fixer l'érection de la colonne, et que M. du Havelt a mis à la disposition de la Société une somme de deux cents francs : faut-il ajourner cette création ? M. le Président de la Société fait observer qu'il s'agit d'un point important de l'histoire de France et qui mérite la publicité assurée aux discussions et aux travaux du Congrès, publicité beaucoup plus grande que celle de notre Bulletin et des travaux ordinaires de la Société historique. Enfin, sur la proposition d'un membre, la Société décide que l'érection de la colonne commémorative coïncidera avec la réunion du Congrès et que le procès-verbal de cette érection réunissant les autorités qui ont traité la question d'emplacement, sera soumis au Congrès lui-même par le rapporteur de la Commission.

Cette Commission, nommée le 6 mai 1852, est renouvelée et composée définitivement de MM. Quantin, Duché, Dondenne, l'abbé Carré et baron du Havelt.

M. Challe annonce que par suite de la nomination de M. Ed Challe, son fils, à la sous-préfecture de Barbezieux, il y aura lieu de procéder à la nomination d'un nouveau secrétaire.

L'élection est ajournée à la prochaine réunion.

A 4 heures la séance est levée.

SÉANCE DU 9 MAI.

PRÉSIDENTICE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Cotteau — de la deuxième livraison de ses *Echini-*
des du département de la Sarthe, publiés en collaboration avec
M. Triger.

Par M. Raulin, de son factum contre M. Leymerie au
sujet de la Statistique géologique de l'Yonne.

M. le président dépose également sur le bureau :

1^o Les mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce et
Arts de la Marne. Année 1857 ;

2^o Ceux des antiquaires de la Morinie. 4^{er} trim. 1858.

3^o Ceux des antiquaires de la Picardie. Année 1858. N^o 4.

Il est ensuite procédé à l'élection de M. Sivanne, inspec-
teur de l'Académie comme membre titulaire.

Sont aussi nommés, comme membres correspondants,
MM. Gomart, Bardy et Denoult présentés à la séance précédente.

M. Lasnier, instituteur à Auxerre, est présenté comme mem-
bre libre par MM. Quantin et Ravin.

M. le Président annonce la mort de M. Bazin, Président
honoraire de la Société. Cette triste nouvelle est accueillie
par de vifs sentiments de regret.

Le scrutin, ouvert dès le commencement de la séance pour
la nomination d'un secrétaire est dépouillé. M. Lepère, ayant
réuni 47 voix sur 48 votants, est proclamé secrétaire.

M. Cherest donne lecture du compte-rendu des travaux de
la Société pendant 1857.

M. Quantin communique un article de la Bibliothèque de
l'école des Chartes qui contient de curieux détails sur Geoffroy
de Sergines et Érarard de Valery.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 JUIN.

PRÉSIDENTICE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société par M. Desmaisons de sa notice sur le drainage :

La Société a aussi reçu les envois suivants :

1° Bulletin de la Société Vaudoise, tome V. N° 42.

2° Journal d'Agriculture et de la Côte-d'Or.

3° Bulletin des Antiquaires de France. 1858, premier trimestre.

4° Divers livres Hollandais adressés par l'Académie d'Amsterdam.

M. Lasnier est admis comme membre libre.

Sont présentés comme membres titulaires:

1° M. Courtaut premier commis de direction à Auxerre, par MM. Déy et Courtaut.

2° M. Muraour, interne à l'asile des Aliénés, par MM. Ravin et Rousseau.

Lecture est donnée par M. le Président d'une lettre de remerciement de M. Bardy, nommé membre correspondant à l'une des séances précédentes; et d'une lettre de M. Bert, au sujet de la collection zoologique de la Société.

Sur la proposition de son Président, la Société remercie M. de Smyttere, présent à la séance, pour le cours public d'histoire naturelle ouvert par lui dans notre ville. C'est le premier de ce genre qui ait été fait à Auxerre. L'habile professeur y montre à la fois une grande lucidité et une grande profondeur de savoir, en sorte qu'on peut dire de ses leçons : *Indocti discunt et amant meminisse periti*. La Société, comme témoignage de son estime et de sa reconnaissance, offre à M. de Smyttere un exemplaire de ses diverses publications.

M. Lambert, de Tanlay fait hommage à la Société d'une petite statuette Gallo-Romaine qui représente Isis, assise sur un siège en osier et tenant un enfant dans ses bras. Cet objet a été trouvé près de Gigny. On a trouvé dans le même lieu un petit bronze de Septime-Sévère et diverses autres médailles. M. Lambert demande à y faire des fouilles. Pour les commencer la Société ouvre un crédit de 30 fr. et nomme une commission composée de MM. de Tanlay, Lemaistre et Lambert.

Lecture est ensuite donnée d'un article de M. Duché sur le choléra de 1854 et d'un chapitre de l'histoire de Saint-Fargeau par M. Déy.

M. le Trésorier présente son rapport sur la situation financière de la Société. MM. Dondenne, Villiers et Peltier sont chargés de l'examen de ces comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LES ARMOIRIES

DES PRINCIPALES VILLES DU DÉPARTEMENT.

Les armoiries étaient les signes symboliques que chaque corps constitué, chaque famille honorable, chaque corporation portait autrefois pour se distinguer et pour rappeler son origine ou quelque exploit glorieux. C'est encore aujourd'hui un emblème respecté malgré les changements que les sociétés politiques ont subis ; il y a dans ces énergiques et bizarres devises quelque chose de mystérieux qui a survécu aux plus grandes vicissitudes.

Les armoiries des villes offrent en particulier un intérêt historique qui réclame l'étude de l'antiquaire. Mais, comme les signes héraldiques qui sont gravés sur les écussons municipaux ne se rattachent pas à une famille spéciale, personne n'a daigné, du moins dans notre pays, en faire l'objet d'études particulières et conserver le souvenir des événements qui les ont fait créer, ou la date de concessions que les rois ou les seigneurs en ont faites.

C'est donc le plus souvent par induction que j'essaierai d'expliquer les blasons des villes de notre département.

Cependant, il y a un fait admis sur l'origine des armoiries des villes, c'est qu'elles leur ont été données en général par leurs seigneurs. La concession du droit de sceau avait lieu par l'autorité supérieure, et le signe qu'on gravait sur le

sceau devait représenter nécessairement quelque partie du blason seigneurial. La suite des temps a fait apporter des modifications à cette institution primitive ; toutefois on en retrouve encore les vestiges en étudiant l'histoire des villes et des seigneurs.

La Révolution fit disparaître les emblèmes des armoiries des villes comme ceux des familles nobles, mais lorsque l'Empereur eut restauré l'ordre social, il porta son regard sur cette partie de l'administration publique comme sur le reste, et par un décret daté de Schœnbrunn, le 17 mai 1809, il ordonna que les villes auraient besoin de lettres-patentes pour prendre des armoiries.

En 1815, le gouvernement de la restauration invita les villes à reprendre leurs anciennes armoiries, et des ordonnances particulières régularisèrent l'état des choses pour plusieurs villes du département de l'Yonne.

AUXERRE.

La ville d'Auxerre porte pour armoiries *d'Azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, le champ semé de billettes d'or.*

La comtesse Mathilde, fille de P. de Courtenay, en affranchissant les habitants de la ville d'Auxerre en 1223, y créa l'administration municipale et voulut que les citoyens eussent un sceau pour les affaires communes (1). La description de ce sceau répond aux armes de cette dame et de plus c'est celui des comtes de la première maison d'Auxerre et Nevers au

(1) Præterea volui et concessi ut dicti cives sigillum habeant ad communitatis suæ negotia sigillanda. Lebeuf, t. II, n° 329.

xii^e siècle. On peut croire, en effet, que les habitants ont pris le lion dans leurs armes comme étant le vieux symbole héraldique du pays.

La comtesse Mathilde, en reprenant les armoiries de ses ancêtres maternels, les donna ainsi à la ville chef-lieu de son comté d'Auxerre. (1)

La ville de Nevers porte les mêmes armoiries que celle d'Auxerre. Elles proviennent probablement de la même origine, si l'on remarque la date de la charte d'affranchissement des bourgeois en 1231.

L'usage du lion dans les armoiries des officiers des comtes d'Auxerre de la maison de Nevers à cette époque, est démontré par des faits incontestables. On peut en citer une preuve dans le sceau de Gui, bailli d'Auxerre, de l'an 1263 (2).

Lors de la séparation des trois comtés d'Auxerre, Nevers et Tonnerre, et de leur partage entre les trois filles de Mathilde, arrière petite-fille de la première Mathilde de Nevers, après le milieu du xiii^e siècle, le comté de Nevers passa dans la maison de Flandre, et les armes des prévôtés continuèrent à porter le lion de cette famille. L'écusson de la prévôté de Clamecy (3) était en 1286 un lion rampant avec des billettes.

La ville d'Auxerre, fidèle à ses traditions, fit peindre au xv^e siècle, à la tête de son cartulaire, le lion de ses armes exactement blasonné comme il l'est encore aujourd'hui. Un ange aux cheveux d'or, au large manteau vert et or soutient l'écusson qui est encadré dans un large C initial.

Les temps modernes n'ont rien changé au blason auxerrois.

(1) V. Un sceau de la comtesse. F. Pontigny, Arch. de l'Yonne.

(2) F. Pontigny, an 1263, Arch. de l'Yonne.

(3) Fonds saint Marien, *ibid.*

En 1670, le maire et les échevins, attestant la pauvreté des religieux Jacobins, scellèrent la pièce d'un sceau au lion rampant semé de billettes et avec cette légende : *scel de la maison de ville d'Avcerre* (Archives de l'Yonne L. I. Jacobins). La ville paya la taxe du droit d'armoiries sous Louis XIV, pour faire consacrer ses armes par la finance. A la révolution, elle les perdit ; puis les retrouva sous l'empire. La restauration les consacra de nouveau par une ordonnance royale du 9 octobre 1845. Mais le rédacteur du décret ne paraît pas être sorti de l'école de d'Hozier, car on y lit ces mots : *d'azur au lion d'or semé de billets d'or* (1).

AVALLON.

Porte d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable et pour devise : *Esto nobis Domine turris fortitudinis*.

Il est difficile de déterminer à quelle époque la ville d'Avallon a pris ou reçu des armoiries. Celles qu'elle possède ne rappellent en rien les écus de Bourgogne ancien ni moderne, qui se voient sur le sceau de la prévôté d'Avallon au xiv^e siècle (2). Elles sont fort simples et semblent anciennes, à l'exception de la devise qui rappelle le xvi^e siècle et les temps de la Ligue.

A défaut de documents plus anciens, je rappellerai qu'elles sont inscrites dans l'armorial général ordonné par l'édit du mois de novembre 1696, Généralité de Bourgogne, Vol. 2, p. 264, art. 27.

Une empreinte de ces armes en noir de fumée, datant de

(1) Arch. de la ville.

(2) F. documents historiques, 1388, archives de l'Yonne.

l'an 1701, représente une simple tour à trois créneaux avec les seuls mots : *Torris Avalonis* (1).

Une ordonnance royale du 28 décembre 1821 confirma la ville dans la possession de ses armoiries.

JOIGNY.

Les armoiries de Joigny sont *d'argent. la ville en perspective, vue du côté du sud-ouest, l'Hôtel-de-Ville girouetté, les églises, le château et les bâtiments ajourés de même, essorés de gueules, la porte ouverte, les tours ajourées, maçonnées de sable, et sur l'ouverture de la porte un maillet d'or le manche en haut.* — Deux aigles d'argent pour supports (2).

Cette disposition archéologique du blason de Joigny figure assez bien le site et les monuments de la ville qui est disposée en amphithéâtre sur la rive droite de l'Yonne.

Ces armoiries sont d'un genre original, et tout-à-fait particulier à Joigny. On s'est souvent enquis de leur origine. M. Febvre, ingénieur géomètre, chargé en 1815, par le Maire de Joigny, de composer le blason des armes de la ville, lui fit un rapport où il lui signalait notamment un écusson qu'on voit encore dans l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, et un dessin mis en tête d'un manuscrit intitulé : *des biens patrimoniaux appartenant à la ville de Joigny.*

Ces faits, tout intéressants qu'ils puissent être, ne remontent

(2) Fonds des Doctrinaires d'Avallon.

(1) Les armes des comtes de Joigny du XIV^e siècle étaient de gueules à l'aigle d'argent au bec et aux pieds d'or. Les supports de celles de la ville en sont un vestige.

pas haut. Mais il existe un sceau de la prévôté de Joigny, qui nous donnera quelques éclaircissements. Il faut se rappeler d'abord que Joigny, simple chef-lieu de comté, n'a jamais joui d'institutions communales. Ses seigneurs, en l'affranchissant, ne lui donnèrent aucun privilège, ni justice, ni droit de sceau. Le sceau de la prévôté de Joigny de 1398, a dû donner l'idée des armoiries toutes modernes de la ville. Il porte sur la face trois tours crénelées, dont la principale est percée d'une large porte, rappelant les armes de la première maison des Noyers. Au contre-sceau s'éploye l'aigle, autre blason de Noyers des XIII^e et XIV^e siècles. Tout cela a inspiré dans la composition des armes de Joigny, qui ne datent pas de plus haut que du XVII^e siècle. La disposition compliquée de ces armes est toute moderne et le maillet qui se présente au milieu de la porte ouverte est une allusion au sobriquet de *maillotins* donné aux habitants de Joigny, à quelle occasion, c'est encore une énigme de plus. Les uns veulent qu'il s'agisse là du maillet qui sert à frapper les fûts destinés au bon vin que Joigny produit en abondance sur ses côteaux renommés. D'autres veulent y voir un souvenir de l'action où les habitants de Joigny, zélés Bourguignons, se révoltèrent contre leur comte Gui de la Trémoille (1409 à 1434), qu'ils soupçonnaient de vouloir livrer leur ville aux Armagnacs, et s'étant armés de maillets de fer, le chassèrent de Joigny.

Quoiqu'il en soit, il a suffi probablement de la fantaisie d'un maire de Joigny pour faire placer le maillet sur le blason lors de la composition de ces armoiries, et comme on constate rarement les faits au moment où ils s'accomplissent, celui-là a passé comme tant d'autres et a fini par devenir une énigme héraldique.

SENS.

Porte d'azur à la tour d'argent, semé de 6 fleurs de lys 3, 2 et 1. Et pour devise : *Urbs antiqua Senonum*.

Lors de la constitution de la commune de Sens, au XII^e siècle, le maire obtint le droit de justice, et dès ce temps-là il scellait ses actes et ses sentences du sceau de la commune (1). Une empreinte conservée aux archives impériales représente ainsi ce sceau (2) : en arrière d'une muraille crénelée s'élèvent trois tours également crénelées, celle du milieu bien plus haute que les deux autres. Sur la porte ouverte au milieu de l'enceinte, on lit ces lettres : NIS qui semblent la fin du mot *Senonis*, la légende étant cassée ne permet de voir que ces fragments *non...*, j'ai recueilli un reste de sceau de l'an 1274, qui est identique à celui-là.

Au contre-sceau est un buste d'homme à longs cheveux, et pour légende ce mot qui sent son romain d'une lieue : *Civitas*.

Telles furent dans l'origine les armes de Sens. Le P. Guichard, moine de Picpus au dernier siècle, a voulu les rattacher à la grosse tour de Sens qui était le siège féodal des comtes, puis des rois. On voit que c'est une erreur.

La commune fut supprimée en 1317, mais il est probable qu'on ne changea l'écusson de la ville, que lorsque Louis XI eut créé le mairat en 1474, et que ce prince donna aux habitants la permission et la faveur de placer 6 fleurs de lys dans leurs armes.

(1) Voy. mon Mémoire sur l'affranchissement des communes, Bulletin de la Société, V. p. 238, au paragraphe de la commune de Sens à l'an 1195, et Bulletin, t. x, histoire de la même commune.

(2) Bibl. imp. collection de sceaux, n° 5156.

Le document le plus ancien où se trouvent les armes actuelles de Sens, est le procès-verbal de la coutume de Sens, rédigé en 1555 et conservé à la Bibliothèque de la ville. Le cartulaire des franchises de Sens, dressé en 1571, par Taveau, représente également les mêmes armoiries peintes à la première page, mais on ne sait si la tour est d'or ou d'argent, parce que la couleur en est effacée. L'écusson y est encadré dans une guirlande de feuillages et au-dessous pend une banderolle dorée sur laquelle on lit ces mots prétentieux : *Nulla expugnabilis arte*. Cette devise se retrouve sur une médaille frappée par les ligueurs de Sens (1) et sur laquelle on lit en outre : *URBS ANTIQUA SENON.*, de manière à former ce vers : *Urbs antiqua Senon.; nulla expugnabilis arte*. Tarbé, dans son histoire de Sens rapporte qu'on lisait autrefois sur la porte Notre-Dame ces mots : *Antiqua urbs Senonum, nulla expugnabilis arte*. Cette inscription, peinte à l'occasion de quelque fête, s'accorde avec la légende de la médaille des ligueurs. C'est probablement sur la fin du xvi^e siècle, au temps des beaux esprits de la renaissance, que fut composée la devise des armes de Sens. Dans la composition des écussons modernes, on a mis la devise *Urbs antiqua Senonum*, laissant de côté le *nulla expugnabilis arte*, comme trop belliqueux. M. Prou pense que la véritable légende résulterait de la réunion de deux hémistiches corrigés : *Urbs antiqua Senon., nulla expugnabilis arte*. Je ne suis pas de son avis, j'aime mieux l'énergie de la deuxième partie de la devise; elle est plus dans l'esprit du siècle où on l'a faite. Et d'ailleurs comme le fait remarquer M. Prou, il était inutile d'annoncer le nom de la ville de Sens sur son écu, car cela n'est pas très-héraldique.

(1) Autrefois dans le cabinet Tarbé.

SAINT-FLORENTIN.

Cette ville dont l'histoire municipale est peu connue, ne paraît pas avoir eu des armoiries qui lui soient propres. Les armes de la mairie et commune (1) de Saint-Florentin ont représenté successivement celles des différents seigneurs de la ville et particulièrement celles des comtes de Champagne : Ainsi la prévôté en 1330 portait : *parti à dextre d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées de deux pièces ; à senestre de gueules, aux chaînes dor, posées en croix, sautoir et orle* qui est de Navarre (1) *avec un chef d'azur, chargé d'une tour accostée de deux fleurs de lys* qui rappellent les armes de France. Un sceau trouvé à Ervy, appartenant à la commune de Saint-Florentin, et qui paraît du xv^e siècle, donne des armoiries à peu près semblables aux précédentes excepté que les fleurs de lys du chef ont disparu et sont placées au nombre de trois dans les lobes supérieurs d'un quatre-feuilles qui encadre l'écu. Le chef lui-même n'existe plus. (Voy. la planche ci-jointe.

MONTRÉAL.

Ancienne chatellenie féodale importante, située sur une montagne à pic, cette petite ville n'a pas eu d'armoiries. Ce-

(1) Ce titre de mairie et commune fut donné assez anciennement à l'administration de la ville de Saint-Florentin. On le trouve en 1231 dans la charte d'affranchissement des habitants par le comte de Champagne, et en 1421, dans une charte donnée par les habitants en faveur de l'abbaye de Pontigny. (Cartulaire, in-8, p. 183, Bibliothèque d'Auxerre).

(2) Les armes Navarre sont : de gueules chargé de chaînes d'or de deux pièces, disposées en orle, croix et sautoir. (Histoire de Navarre, par A. Fauvin, in-f^o p. 617).

pendant il m'a été communiqué l'empreinte d'un large sceau fort compliqué et de fabrique très-moderne qui paraît avoir été gravé pour Montréal. Il représente un écusson au champ d'azur, sur lequel un mont porte une tour crénelée contre laquelle sont gravées une salamandre et trois fleurs de lys. A côté une Notre-Dame entourée d'étoiles dans le fond ; au pied du mont une église ; sous les pieds de la Vierge une M capitale, et le mot MONT-RÉAL en capitales suit les ondulations des bords du mont. Un ange tenant un rameau fleuri accoste l'écu à senestre et un lion passant se voit à dextre. Au-dessus est une couronne fermée. Cet accouplement confus ne mérite pas la qualification d'armoiries. (1)

SAINT-BRIS.

La ville de Saint-Bris, qui députait aux Etats de Bourgogne, avait un sceau à la fin du dernier siècle. L'empreinte de ses armes, mal reproduite, ne permet que de reconnaître deux fleurs de lys dans le bas de l'écu avec ces mots pour légende : scel de la ville de Saint-Bris. (2)

VÉZELAY.

L'écusson des armes de la ville de Vézelay en 1790 est *de gueules à trois fleurs de lys d'or, au chef d'azur semé de fleurs de lys chargé d'une châsse romane d'argent, maçonnée de sable*. Il y a là les deux souvenirs, celui des rois qui ont tant de fois visité le fameux monastère de la Madelaine et celui de la sainte sous le vocable de laquelle, depuis le XII^e siècle, l'église célèbre de Vézelay est dédiée.

(1) M. Delavaut, ancien maire de Montréal possède ce sceau.

(2) Archives de l'Yonne, pièce de l'an 1792.

NOYERS.

Courtépée rapporte que les armes de cette ville étaient une Notre-Dame entourée de branches de noyer (1).

Un amateur possède encore une plaque de cuivre qui présente cet emblème parlant. (2)

Le curé-doyen actuel scelle lui-même avec un cachet de la *Vierge au noyer*.

TONNERRE.

Nous ne savons pas si la ville de Tonnerre posséda des armoiries dès l'époque de la première organisation de son administration municipale vers l'année 1214.

Son blason actuel prend sa source dans celui de ses seigneurs et comtes, les sires de la maison de Chalon, qui possédèrent cette seigneurie du XIII^e au XV^e siècle. Voici ces armoiries qui sont très simples : *d'azur à la bande d'or*.

Mais il s'élève de nombreuses difficultés sur la couleur réelle que l'on doit donner aux émaux. Nous allons les exposer, sans prétendre à les résoudre.

Le blason ci-dessus décrit se trouve sur les anciens seaux de la ville, sur l'écusson gravé dans le Recueil des chartes publié en 1630, sur une plaque en métal déposée à la bibliothèque de la ville et sur un ancien drapeau blanc. Mais d'autre part, on trouve à la Bibliothèque impériale, dans l'armorial de l'élection de Tonnerre dressé à la fin du XVII^e siècle, sous le n^o 142, fo 148 v^o, ces armes désignées ainsi : *de gueules à la bande d'or*.

(1) Description historique du duché de Bourgogne, t. vi, 448. in-12.

(2) M. Maison de Noyers, pharmacien à Troyes.

La confiance qu'on doit accorder à des monuments du pays même, me porte à croire que le véritable blason serait *d'azur à la bande d'or*, et que c'est par erreur que les documents officiels ont donné celui de gueules à la bande d'or.

Cependant les armoiries des comtes de Tonnerre de la maison de Chalon étaient — d'après l'armorial de Seguing, publié en 1654 — *de gueules à la bande d'or*; ce qui ferait pencher à croire que les auteurs du xvii^e siècle, en dressant les listes officielles, ont pris pour le blason de la ville celui des anciens seigneurs.

La différence du champ que l'on remarque dans les deux blasons ne viendrait-elle pas de ce que les habitants, lors de la transmission du comté de Tonnerre de la maison de Nevers à celle de Chalon, ont gardé l'ancien champ de l'écu qui était d'azur (1) et se sont bornés à y placer la bande caractéristique de leurs nouveaux seigneurs ?

Les sceaux du temps ne donnent pas précisément les moyens d'éclaircir ces difficultés.

Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, porte pour armoiries un écu uni dont la bande est couverte d'un réseau très-fin semé de croisettes, ce que semble indiquer le pointillé de l'or héraldique (2).

Mais d'un autre côté, le sceau de l'an 1286 de la cour du comté d'Auxerre, lequel dépendait aussi de la maison de Chalon, présente un écusson chargé d'un réseau semé de rosettes, et la bande unie.

(1) L'écu de Nevers était d'azur au lion d'or semé de billettes du second.

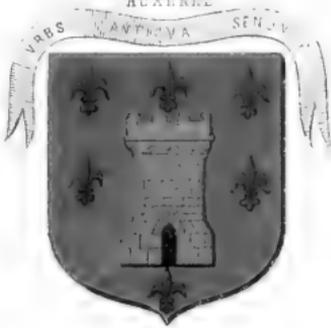
(2) Voy. ce sceau aux Archives de l'Yonne, an 1299, Fonds Saint-Marien; il porte en outre en haut de la bande un petit écusson de Bourgogne ancien.



AUXERRE



AVALLON



CENS



JOIGNY



ST-FLORENTIN



LANGRES



VEZELEY



VEZELEY



Les comtes de Tonnerre-Auxerre, successeurs de Guillaume, ont continué de porter l'écu à la bande, mais sans distinction d'émaux.

C'est par les faits postérieurs seulement qu'on peut établir que le blason des comtes de Tonnerre de la maison de Chalon était de *gueules à la bande d'or*; mais il reste toujours du doute sur les armes réellement anciennés de la ville de Tonnerre.

VILLENEUVE-LE-ROI.

Les armes de Villeneuve-le-Roi sont représentées par une porte crénelée et flanquée des deux tours, la porte ouverte, les tours ajourées à 2 étages. C'est ainsi que ce blason est figuré sur le plan de la façade de l'église de Villeneuve dessiné en 1575 (1). Un document plus moderne qui m'a été communiqué par M. le Maire de cette ville, présente pour armes le *champ d'azur chargé de 3 tours surmontées d'autant de fleurs de lys, le tout d'or; et chaque tour percée d'une porte*. C'est à ce qu'il paraît les armes officielles.

L'origine en est assez explicable. La ville, fondée en 1163 par le roi Louis-le-Jeune, a près le champ de l'écu de France. Sa porte et ses tours sont le signe parlant de ses deux entrées; les trois fleurs de lys sont plus modernes et rappellent que c'est une ville royale.

Je ne connais pas de sceau ancien qui détermine davantage l'authenticité de ces armoiries, il faut s'appuyer sur l'écusson placé sur le dessin du portail de l'église, et qui était autrefois sculpté sur ce monument.

MAX. QUANTIN.

(1) Ce plan sur parchemin est conservé aux archives de Villeneuve-le-Roi.

HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

TROISIÈME PARTIE.

Temps modernes.

CHAPITRE IV.

LAUZUN.

En sortant de la descendance de la maison de Bourbon, la terre de Saint-Fargeau cessa d'être titrée, mais, désunies de droit, ses diverses parties restèrent incorporées de fait jusqu'au jour d'une nouvelle érection au titre de comté.

La ville avait quatre foires, qui se tenaient le mardi après Pâques et les jours de Saint-Jacques, de Saint-Mathieu et de Saint-Thomas. Elles duraient deux jours, parce que la vente des toiles avait lieu spécialement la veille. Mais ce qui prouve mieux encore la prospérité locale à cette époque, c'est que la bou-

cherie publique ne comptait pas moins de douze à quinze étaux.

Le bailliage tenait une audience tous les vendredis et ce jour-là, à huit heures du matin, les officiers de justice entendaient préalablement la messe dans la chapelle Notre-Dame-des-Vertus ou de la Halle. La justice, du reste, était alors si peu expéditive, qu'elle avait bien besoin des lumières du Saint-Esprit. En voici un exemple :

Le cinq mars 1660, les agents de Mademoiselle avaient fait pratiquer, à sa requête, contre un nommé Poulet, une saisie de cent bichets de blé méteil, et Etienne Pavillon avait été établi gardien. Le saisi forma opposition, demanda main-levée de la saisie et gagna son procès, en fin de cause, devant le Parlement, le neuf août 1677, dix-sept ans après la demande introductive d'instance. Pendant ce temps, qu'était devenu le blé saisi ? Le gardien Pavillon l'avait mangé, puis il était mort insolvable en 1671, de sorte que Poulet réclamait encore, en 1784, le prix de son blé. Voici, du reste, d'après une consultation de l'avocat Colosson, de Montargis, ce qu'il devait faire pour être enfin désintéressé : obtenir condamnation contre les héritiers Pavillon, discuter leur solvabilité et, après les avoir fait déclarer insolubles, actionner Mademoiselle, partie saisissante. C'était pour plus d'un quart de siècle encore ! d'où il résulte qu'en ce temps là, on ne pouvait guère se permettre qu'un bon procès en sa vie.

En revanche, d'autres embarras se terminaient avec moins de difficulté.

En 1688, le chapitre ayant rédigé un inventaire des messes et des services fondés en l'église de Saint-Fargeau, s'aperçut qu'ils avaient fait l'objet de cent-six contrats et qu'ils étaient devenus si nombreux, qu'il n'était plus guère possible d'y satisfaire. Il

faut dire aussi que la dépréciation de la valeur monétaire avait rendu sans doute insuffisante la rétribution attachée à ces services. Dans cette position, le chapitre, devançant l'invention d'un trois pour cent consolidé, sollicita de l'évêque une réduction qui fut autorisée, le 30 septembre 1691, par un règlement spécial en 34 articles.

La même année 1688, nous voyons tout-à-coup Saint-Fargeau reprendre l'air actif et animé qu'il avait du temps de Mademoiselle.

Une grande fête se prépare comme alors, mais les plaisirs bruyants et les joies profanes n'y auront, cette fois, aucune part. La piété seule, avec ses bonheurs intimes, en fera tous les frais.

Cinquante-deux ans se sont écoulés sans qu'un des évêques d'Auxerre ait fait en Puisaie une visite pastorale. Deux générations tout entières attendent à Saint-Fargeau messire André Colbert pour recevoir le sacrement de confirmation.

Le 26 juin, au soleil couchant, on signale la voiture de Monseigneur sur la route de Donzy, et, vers neuf heures, il descend au doyenné. Presqu'aussitôt commencèrent les réceptions.

Les chanoines, en surplis, se présentèrent d'abord. Le doyen porta la parole et offrit à Monseigneur le pain du chapitre.

Vinrent ensuite les officiers du bailliage, au nom desquels parla le bailli ; puis les officiers du grenier à sel dont la harangue fut prononcée par l'ancien grenetier, puis les échevins qui offrirent à l'évêque le vin de la ville.

Le Directeur des religieuses bénédictines termina les visites par un compliment de la part des dames.

L'heure avancée n'ayant pas permis à Monseigneur de recevoir les officiers de la gruerie (1), ils vinrent le lendemain lui offrir de la venaison et du gibier.

(1) Les agents forestiers.

Le vingt-sept, jour de dimanche, il commença sa visite pastorale, qui se prolongea, tant à Saint-Fargeau que dans les paroisses composant cette station, jusqu'au cinq juillet. Ce premier jour, dès les huit heures du matin, l'évêque était à genoux sur un carreau disposé à cet effet à la porte du doyenné. C'est là que vinrent le prendre le clergé, les officiers de justice, les échevins et toute la population, avec croix, dais et bannières. Le dais était porté par les trois officiers et le premier avocat du bailliage, en robes. Au moment où Monseigneur s'y plaça, ses deux aumôniers entonnèrent l'antienne *Sacerdos et pontifex*, et le cortège se rendit processionnellement à l'église paroissiale en chantant *Benedictus*.

Les autres jours, toutes les fois que Monseigneur devait se rendre à l'église, le chapitre allait, sans croix, le prendre au doyenné ; il l'y reconduisait de la même manière. Pendant tout le temps de son séjour, on eût soin de ne sonner ni les matines ni la messe coupetée, *le chapitre ayant eu cette déférence pour Monseigneur afin de ne le point incommoder par le bruit des cloches*.

Suivons-le dans ses visites. Il en est peu qui ne puissent fournir à l'histoire de la contrée quelques détails intéressants.

Au chapitre (1), il donna un règlement d'ordre intérieur, et remarqua que le doyen et les douzes chanoines étaient tous natifs de Saint-Fargeau.

(1) Le 30 juin 1688.

Le chapitre était ainsi composé :

Doyen.

Alexis Archambault, docteur en théologie, âgé de 35 ans, prêtre dès 1678, promu au doyenné en 1680.

Chanoines.

Jacques Fillion, 62 ans ;

A Septfonds (1), il plaça dans une châsse élégante, qu'il scella de son sceau, les reliques que possède l'église de cette paroisse de Saint-Clément, Saint-Alexandre, Saint-Constantin et Saint-Benoit. Elles ont été apportées de Rome par Etienne Vilion, qui les a obtenues du cardinal Carsogna, vicaire du pape, ainsi que le constate l'authentique de leur translation inscrit dans le registre de l'Etat civil à la date du 10 septembre 1684 ; mais, changées de châsse en 1846, sans qu'il en ait été rédigé acte, elles ont perdu dès lors leur caractère d'authenticité.

A Saint-Privé (2), Monseigneur était à peine descendu au presbytère que les habitants de la paroisse vinrent lui faire entendre leurs griefs contre leur curé (3). Ils exposèrent notamment qu'il était incapable de faire un prône ; qu'il faisait rire les paroissiens au lieu de les édifier ; ils l'accusèrent, en précisant des faits, d'être violent et emporté, de battre les enfants au catéchisme et les habitants aux processions et de faire à cheval la procession de Champoulet. Ils ajoutèrent, enfin, qu'il était intempérant, et ils rappelèrent à ce sujet, *qu'un jour étant ivre et tout balaféré, Bertier, son dixmeur, fut obligé de le mettre dans son tombeau pour le ramener à Saint-Privé.*

Transportons-nous maintenant à l'église, nous verrons cette accusation grave et circonstanciée s'amoinrir et se dénaturer

François Stample, 47 ans ;
 Nicolas Bidault, 47 ans ;
 Jacques Nau, 33 ans ;
 François Archambault, 28 ans ;
 François Regnault ;
 Jacques Naulet, 24 ans.

(1) 2 juillet.

(2) 4 juillet.

(3) Nicolas Ducros, natif d'Auxerre.

dans la mise en scène. Monseigneur a pris place dans un fauteuil au chœur, du côté de l'Évangile. L'assistance est nombreuse ; elle observe le plus religieux silence, mais bientôt le prélat prenant la parole :

— Avez-vous, monsieur le curé, quelques sujets de plaintes contre vos paroissiens ?

— Oui, Monseigneur, tous manquent de respect pour moi. Du reste *on commet des immondices dans l'église et l'on y cause pendant les offices.*

— Et vous, habitants de cette paroisse, avez-vous à vous plaindre de votre curé ?

— Oui, Monseigneur. *Il chante mal, il a une voix discordante, et on se moque de lui dans tout ce qu'il fait.*

La vérité officielle diffère un peu de la vérité historique, mais une ordonnance rendue le même jour par l'évêque, et notifiée au curé, complète l'une et l'autre. En voici deux dispositions :

« Ordonnons au curé d'avoir plus de douceur, de modération
« et de patience à l'égard de ses paroissiens, particulièrement
« dans l'église, en sorte que ses vertus puissent paraître non-
« seulement dans ses paroles, dans ses discours, mais même
« dans tout son extérieur ; recommandons aux habitants d'avoir
« un grand respect pour leur curé, auquel nous enjoignons de
« faire une retraite, dans notre séminaire, de dix jours avant
« l'avent prochain.... Et sur les plaintes qui nous ont été faites
« contre le dit sieur curé, ordonnons qu'elles seront commu-
« niquées à notre promoteur (1). »

Monseigneur visita ensuite les dames Bénédictines (2). Nous

(1) A cette époque, il n'y avait point d'instituteur à St.-Privé, et le vicaire qui en remplissait les fonctions n'avait qu'un seul élève.

(2) 5 juillet.

franchirons avec lui les portes du cloître ; mais disons auparavant deux mots de cette maison.

L'établissement des Bénédictines à Saint-Fargeau ne remonte qu'à 1647. Elles y furent appelées pour faire le service de l'hôpital et reçurent à cet effet, le 14 avril, des lettres de provision du duc d'Orléans, au nom de Mademoiselle, sa fille mineure. Tous les biens, revenus et émoluments de l'hôpital furent mis à leur disposition, à la charge par elles d'y nourrir et soigner les pauvres, comme d'ancienneté, et d'y faire célébrer l'office divin.

Le 20 mai 1649, l'hôpital fut, à leur sollicitation, érigé en prieuré conventuel, à la condition que la nomination de la prieure appartiendrait à Mademoiselle. Les habitants de Saint-Fargeau n'accueillirent pas facilement cette transformation. Cependant, après en avoir délibéré dans deux assemblées générales, les 13 et 15 juin 1651, ils accordèrent leur consentement, mais en y attachant comme conditions expresses que les sœurs ne pourraient quêter dans la ville, qu'elles ne posséderaient aucun bien comme communauté et qu'elles ne feraient dire aucune messe à l'hôpital pendant la messe paroissiale.

Depuis, les Bénédictines essayèrent en vain de se concilier la bienveillance des habitants de Saint-Fargeau. Ils placèrent au nombre des bienfaits les plus signalés de Mademoiselle la transaction qu'elle fit avec ces dames, le 19 juillet 1656, par suite de laquelle elles délaissèrent l'hôpital, conservèrent leur prieuré, et reprirent le droit d'élire leur prieure.

Leur position nouvelle ne fut toutefois régularisée que par lettres royales de février 1673, enregistrées au Parlement le 7 septembre suivant, après que l'évêque d'Auxerre eut donné son consentement.

Elles ont suivi l'ordre de Saint-Benoît suivant la règle et la discipline en pratique dans l'abbaye de Saint-Armand de Rouen.

Au moment où nous allons parcourir leur monastère, les Bénédictines viennent de perdre leur supérieure, Marguerite Brochot, décédée à Paris; elles sont encore treize, douze sœurs de chœur et une converse (1).

Le désordre et la misère semblent impatronisés au couvent.

La chapelle a vingt pieds de long et seize de large; elle est lambrissée et éclairée comme une mansarde. Le jour passe entre des ais mal joints et blanchis à la chaux. La sacristie et la chapelle communiquent avec le monastère, l'une par une porte qui tombe en morceaux et livrerait facilement passage à un homme; l'autre par une fenêtre, grillée, il est vrai, mais en fer blanc et comme pour la forme.

Le tour, au contraire de ces gens qu'on n'aime à voir que de profil, n'est bon qu'à être vu de face. Un de ses côtés offre un large passage. La fenêtre du parloir d'en haut et celle du palier sont sans vitres. Un dortoir de trois lits est éclairé par une croisée dont les vitres cassées sont raccommodées avec du papier; un autre, de quatre lits, a son papier de tenture en

(1) Nous indiquons ici leurs noms et leurs fonctions :

Elisabeth de Chabanne, sous-prieure et sacristine ;

Anne de Cisternay, tourrière et lingère ;

Antoinette de Branthier, maîtresse des novices et secrétaire du chapitre.

François Naulet, célièrière ;

Gabrielle Coupé, sous-sacristine ;

Marianne Coupé, chantre ;

Perrette Graillot, sonneuse ;

Madelaine Gaudry, sous-portière ;

Jeanne Louiset, Madelaine le Tanneur, Suzanne Lemaigre et Françoise

Legoux, sans charges ;

Jeanne Orriot, converse.

lambeaux ; un troisième a ses cinq lits serrés les uns contre les autres sans ruelle intermédiaire ; un quatrième dortoir de deux lits, où couchent deux religieuses, est établi à l'un des angles du jardin, dans un bouge dont la superficie n'excède pas douze pieds carrés.

Quatre fenêtres dont les vitres sont plaquées de bandes de papier, et les baies d'un pied de largeur, ne laissent pénétrer dans le réfectoire qu'un jour insuffisant.

Partout les plâtres tombent en ruines. A l'aspect d'un si grand dénuement le cœur se serre et l'on se sent apitoyé.

La visite toutefois n'est pas complète, nous rechercherons avec l'Evêque la misère jusqu'à sa source, en forçant avec lui la caisse du monastère. Nous ne glisserons cependant dans le coffre ni un œil curieux, ni une main profane, et nous nous bornerons à inventorier, sous la dictée de Monseigneur,

2,829 francs 7 sous, en or,

4,474 francs 40 sous, en argent,

5,037 francs 9 sous, en créances,

227 francs de rente en argent,

Des près, des vignes, deux étangs, des bois et sept domaines.

Pauvres femmes!...

Et nous le disons dans la sincérité de notre cœur, car à côté d'un coffre-fort bien garni, la misère n'est pas moins misère, et l'avarice de la supérieure a déterminé la communauté souffrante à prier l'Evêque de vouloir bien décider qu'à l'avenir, la prieure ne serait pas élue à vie, mais seulement pour trois ans.

Cette élection se fit, du reste, le 7, sous la présidence de Monseigneur, et avec la modification demandée. Voici comment il y fut procédé :

Le matin, l'Evêque dit la messe dans la chapelle du couvent et *communia* toutes les religieuses. Dans l'après-midi, il vint seul, prit place à la grille du chœur et reçut lui-même dans une boîte les treize bulletins.

Le dépouillement du scrutin donna huit voix à Antoinette Brouthier, dite sœur Euphrasie. Elle fut conséquemment proclamée prieure triennale, conduite dans la chaire par les religieuses, qui entonnèrent le *Te Deum*.

Nous avons nommé les six chapelles qui existaient dès avant cette époque, dans l'étendue de la paroisse. Nous pouvons maintenant ajouter quelques renseignements à cette nomenclature.

La chapelle *des Vergers* était en ruines dès la fin du xvii^e siècle.

La chapelle *Notre-Dame-des-Vertus*, mieux connue sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Halle*, était située à l'extrémité *est* de la halle, au-dessus de laquelle s'élevait son clocher. Deux messes y étaient dites chaque semaine, une par les Augustins, à l'intention des seigneurs, le vendredi; l'autre le samedi, par les chanoines, à l'intention des habitués du marché. Deux statues grotesques en bois, représentant en cordonniers saint Crépin et saint Crispinien, étaient placées dans le sanctuaire du côté de l'Evangile.

La chapelle *Saint-Lazare*, provenant de l'ancienne maladrerie, était placée à l'extrémité du faubourg de Bourgogne. Elle dépendait de la commanderie d'Auxerre. Une procession s'y faisait annuellement le jour de Saint-Barthélemy.

La chapelle *Saint-Maurice-l'Hôtelier*, située à un quart de lieue de la ville, possédait un mauvais tableau de Saint-Maurice, aux armes du duc de Bellegarde.

La chapelle *Sainte-Anne*, la seule qui existe aujourd'hui, est

placée au milieu du cimetière. Elle est voûtée en bois et percée à l'abside, de trois fenêtres ogivales, mais ses caractères architectoniques ne sont pas assez nettement déterminés pour qu'on puisse en préciser l'âge. Elle est remarquable toutefois par ses peintures à fresques qui couvrent toute la surface des murs, et qui représentent les différentes scènes de la passion divisées en tableaux ou compartiments, dans le genre de la Renaissance.

Enfin, si la sixième chapelle n'était pas celle du château, ce pouvait être une petite chapelle située derrière l'église collégiale, mais où aucun service n'était fondé.

Quant à la paroisse, elle comptait 16 à 1700 âmes et 12 à 1300 communicants. Tous, sauf deux, avaient satisfait à leurs devoirs de Pâques.

Disons, enfin, qu'il y avait à Saint-Fargeau, le dimanche, deux messes de paroisse, l'une basse, où l'on faisait le prône et à laquelle on assistait régulièrement, l'autre, chantée et qui était beaucoup moins suivie.

Nous avons perdu de vue le nouveau seigneur de Saint-Fargeau, il est temps d'y revenir.

On ne peut persuader aux habitants de la Puisaie que Lauzun n'a été ni détenu ni exilé au château de Saint-Fargeau, qu'il ne l'a même jamais habité et probablement jamais vu. Leur erreur, du reste, a été puissamment entretenue par une inscription placée dans le parc par l'un des propriétaires, que nous avons plusieurs fois lue et qui est restée dans notre mémoire :

J'ai brûlé pour Lauzun d'une royale flamme ;
L'ingrat ne sut jamais que torturer mon âme.
Sur ce banc de ses fers j'adoucissais l'ennui ;
Quand on me l'arracha, j'y vins penser à lui.

Non seulement rien dans les mémoires du temps ne justifie

ce quatrain que le propriétaire actuel, M. le marquis de Boisgelin, a eu le bon goût de faire disparaître, mais encore aucun des actes nombreux relatifs à l'administration de la terre de Saint-Fargeau, qui portent la signature de Lauzun, n'est daté de cette ville (1).

En quittant sa prison, en devenant secrètement l'époux de Mademoiselle, Lauzun n'était point rentré en grâce. Il lui était même interdit d'approcher de plus de deux lieues des châteaux où le roi faisait sa résidence, mais comme Louis XIV tenait sa cour à Versailles, Lauzun pouvait venir à Paris et y chercher des distractions. Toutefois, une vie sans agitation ne pouvait convenir à l'esprit actif et remuant d'un homme dont la destinée semblait faite pour les choses extraordinaires. Il demanda donc au hasard des émotions nouvelles, joua gros jeu, joua avec fureur et gagna des sommes énormes. Ne trouvant plus enfin de joueurs au gré de son désir, il vint en chercher en Angleterre, fut accueilli avec distinction à la cour de Jacques II et vit grossir sur la tête du malheureux roi l'orage qui devait briser son trône. Trompé par ses favoris, trahi par ses ministres, abandonné par ses sujets, ayant tout à craindre de l'avenir et ne sachant plus à qui se fier, Jacques II confia à Lauzun, quand le danger fut imminent, ce qu'il avait de plus cher au monde, sa femme et son fils, pour les conduire en France; tâche difficile, qui s'effectua heureusement à travers mille dangers. Débarquée à Calais, la reine n'oublia pas son libérateur. Elle s'empressa d'expédier un courrier à Louis XIV, et, en lui exprimant sa joie de se trouver en sûreté dans ses états, elle lui peignit sa douleur de ne pouvoir mener elle-même à ses pieds l'homme qui l'avait

(1) Son hôtel à Paris était situé rue Neuve-St.-Honoré, 16, au commencement du XVIII^e siècle.

sauvée. La réponse du roi ne se fit pas attendre. Il assura la reine qu'il considérait comme un service personnel ce que Lauzun avait pu faire pour elle, et lui promit de recevoir son protégé et de lui rendre ses bonnes grâces. Rétabli dans ses grandes entrées, logé au château de Versailles, Lauzun retrouva toute son habileté de courtisan. Il regagna insensiblement, par la cour d'Angleterre, la bienveillance de Louis XIV qui lui permit de recevoir, des mains de Jacques II, l'ordre de la Jarretière, et le commandement d'une armée de secours qu'il conduisit en Irlande. Rentré en France à la suite d'une campagne malheureuse, le roi d'Angleterre obtint pour Lauzun des lettres de duc au mois de mai 1692.

Miraculeux retour de fortune ! Lauzun jouit depuis lors de son rang, de ses distinctions à la cour ; il s'acquit une grande considération, et maître enfin d'une fortune considérable, il tint l'une des maisons les plus magnifiques et les plus recherchées de Paris.

Après la mort de Mademoiselle, il épousa, le 21 mai 1695, Mlle de Durfort, fille du maréchal de Lorges et belle-sœur de Saint-Simon, à peine âgée de seize ans, mais ce mariage ne fut pas plus heureux que le premier.

Nous touchons au xviii^e siècle. Le grand siècle a passé sur la France, mais si les sommets en ont reçu un vif éclat de lumière, grand Dieu ! quelles ténèbres il a laissées dans les vallées, au sein des campagnes. A cette époque, il n'y avait dans tout le diocèse qu'un seul collège, celui d'Auxerre, où l'on pût faire ses humanités et la plupart des paroisses rurales manquaient absolument de maîtres d'école. Saint-Fargeau occupait alors une position moyenne qui fait honneur à son administration. La ville avait pour instituteur un ancien régent de quatrième au collège des Barnabites de Montargis, qui, secondé par un

adjoint, enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le latin jusqu'à la troisième. Son traitement se composait d'un logement, de l'exemption de toutes tailles et contributions, d'une somme annuelle de cent cinquante écus et d'une rétribution scolaire, fixée mensuellement à cinq sous pour les enfants apprenant à lire, à huit sous pour ceux qui apprenaient à écrire, à dix sous pour ceux qui apprenaient l'arithmétique et à quinze sous pour ceux qui apprenaient le latin.

En tenant compte de la valeur de l'argent à cette époque, certes, la condition de cet instituteur était enviable.

Mais l'ignorance n'était pas le seul fléau contre lequel les populations avaient à lutter au commencement du XVIII^e siècle, la culture était négligée et l'incurie amenait la misère. La famine de 1709-1710 est la page la plus lugubre de notre histoire. Les ministres du roi en ont rougi devant la postérité, et c'est en se voilant la face qu'ils ont ordonné la destruction des registres accusateurs de l'état civil de cette époque. Malgré cette précaution, plus d'un fragment de ces registres est arrivé jusqu'à nous, et ce serait bien, pour les amateurs du genre, la plus curieuse et la plus effrayante statistique qu'on puisse imaginer.

Pour ce qui nous concerne, le registre de Bléneau, qui a survécu, donnera une idée suffisante de la contrée.

Voici d'abord ce que nous lisons dans un placard affiché à Paris par les soins d'un comité d'assistance publique (1).

« De Bléneau, dès le mois de mars, on mandait que les
« habitants étaient si languissants qu'on n'en pouvait raison-
« nablement attendre que la mort; que sept malades étaient
« morts de faim dans une même maison en huit jours; que les

(1) Magasin pittoresque, juin 1854.

« femmes voyaient mourir leurs enfants à la mamelle, sans
« avoir ni pain ni lait à leur donner. »

Et voici comment le registre de l'état civil résume la situation pour les douze mois qui se sont écoulés du 1^{er} juin 1709 au 31 mai 1710 :

Naissances		32	
Décès :			
De personnes connues	152	}	164
De personnes étrangères à la localité mortes par les chemins, dans les granges ou les écuries	12		
Excédant des décès sur les naissances			

Quelques années plus tard, et le 5 février 1714, le duc de Lauzun vendit la terre de Saint-Fargeau et pays de Puisaie à Antoine Crozat, marquis du Châtel, et pieusement retiré dans le couvent des Petits-Augustins, il s'y prépara à la mort de la façon la plus exemplaire, supporta les souffrances avec un courage véritablement héroïque et une résignation toute chrétienne, et mourut le 19 novembre 1723, à près de 91 ans.

CHAPITRE V.

CROZAT.

Antoine Crozat, l'un des célèbres financiers de la France, est né en Languedoc en 1655. Attaché, dès son enfance, au service d'un homme magnifique et de beaucoup d'esprit, le banquier Penautier, de laquais il devint commis, de commis caissier de son maître ; puis, nageant dans de plus grandes eaux, il se fit armateur, obtint la concession du privilège exclusif du

commerce de la Louisiane et gagna une fortune énorme. En sorte que, lorsqu'en 1716, le roi établit une banque générale du royaume sous le nom de Law et compagnie, Crozat avait préparé la voie, et les actions de la Louisiane avaient fait fortune avant celles de Mississipi, du Sénégal et des Indes.

Du reste, Crozat n'ajouta qu'un instant à ses titres celui de *seigneur du duché de Saint-Fargeau*, et n'ayant fait que passer, pour ainsi dire, au milieu des illustres possesseurs de cette terre, il la vendit, le 16 décembre 1745, à Michel-Robert Lepeletier des Forts. Nous n'avons point à le suivre, par conséquent, à travers les phases d'une destinée qui n'appartient point à notre sujet, mais cette courte histoire ne pourrait-elle, comme les fables, finir par une moralité?

Law avait gagé 4,000 guinées, en 1698, avec lord Williams Nordingthon, qu'il ruinerait un jour la France par le papier. On sait s'il a tenu sa promesse, aussi n'est-ce point ce que nous voulons raconter; nous voulons rappeler seulement les termes de la lettre par laquelle il réclama la gageure.

« J'ai outrepassé, dit-il, les conditions du pari; j'en prends
« pour juge, vous d'abord, et la voix publique de toute l'Europe.
« Ainsi, Milord, comptant sur votre parole, je compte sur les
« mille guinées, et vous dispense d'y ajouter quoique j'aie
« ajouté au pari. Voyez, s'il vous plait, ce que j'ai fait sans
« autre aide que mon génie: j'ai réduit le roi de France à être
« mon sujet, et l'Angleterre doit me savoir gré de mon système
« à cause de cela. Je poursuis mon éloge, car ici la modestie
« serait mensonge. J'ai fait du régent mon camarade et
« complaisant; des plus hauts seigneurs mes commis; des
« plus grandes dames mes maîtresses; de toute la France, ma
« dupe et ma vache à lait..... Il ne m'a manqué que des lettres
« de noblesse et le titre de due! N'est-il pas plaisant de

« se moquer de toute une nation pendant quatre années
« consécutives ? »

CHAPITRE VI.

MAISON LEPELETIER.

§ I^{er}.

Michel-Robert Lepeletier, né en 1675, fils de Michel Lepeletier de Soucy et de Mlle Guérin des Forts, successivement conseiller au parlement de Metz, au parlement de Paris, et intendant des finances, était membre du conseil d'Etat lorsqu'il fit l'acquisition, moyennant cinq cent mille livres, de la terre de Saint-Fargeau. « A cette époque, » dit le chevalier Déon dans ses mémoires sur les finances, « les Français, peuple généreux, avide de la gloire de ses rois, jaloux de contribuer à leur grandeur et à leur prospérité, parurent ne sentir le fardeau de leurs calamités que quand ils en furent accablés..... Le paiement des dettes semblait une chose impossible. Il n'y avait pas le moindre fonds, ni dans le trésor royal, ni dans les recettes, pour satisfaire aux dépenses les plus urgentes; le domaine de la couronne était aliéné; les revenus de l'Etat presque anéantis par une infinité de charges et de constitutions; les impositions ordinaires consommées par avance; les arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années; le cours des recettes interverti; une multitude de billets, d'ordonnances et d'assignations anticipés, de tant de natures différentes qu'à peine en put-on faire la supputation. »

Dans cet état violent et désespéré, le Régent institua un conseil de finances, où fut appelé Lepeletier des Forts, mais ce conseil n'avait guère de choix qu'entre la banqueroute totale,

qui simplifiait singulièrement sa tâche, et la banqueroute partielle, qui lui laissait l'invention des moyens.

« M. Lepeletier des Forts, » ajoute le chevalier Déon, « conseiller d'Etat et l'un des principaux membres de ce conseil, « donna pour lors le plan d'une des plus belles opérations qui « se soit jamais faite en matière de finances, ce fut le *visa* et « la réduction de près d'un milliard de différentes dettes. » Nous recueillons ce témoignage flatteur avec d'autant plus d'empressement que nous n'aurions pas osé le donner nous-même, le *visa* n'ayant été qu'une forme de banqueroute avec réduction et consolidation, sous un nom honorable qui dissimule, il est vrai, toujours beaucoup en France l'odieux de la chose.

Homme grave, laborieux et austère, intègre dans ses charges autant que sévère dans ses mœurs, Lepeletier des Forts fut nommé membre du conseil de régence en 1719. Au mois d'avril de l'année précédente, la terre de Saint-Fargeau et pays de Puisaie avait été, en sa faveur, érigée de nouveau en comté.

Pendant ce temps, les actions de la compagnie des Indes, qui étaient la base du fameux système de Law, et dont le taux d'émission était de 500 fr., après avoir atteint la valeur fabuleuse de 48,000 fr., venaient de descendre à 50. Jamais désastre financier ne fut plus complet et n'amena de plus grands et de plus subits changements de fortune.

Dans cet instant de ruine et de désespoir, Lepeletier des Forts fut nommé commissaire général des finances. Ce n'est pas toutefois sous sa direction, mais sous celle du contrôleur Lepeletier de la Houssaie, son parent, qu'on eut de nouveau recours au *visa* dont l'invention avait été si heureuse. Soit que le remède eut vieilli, soit qu'il n'ait pas été appliqué avec le même esprit de justice, les Français, qui rient de tout, lui

appliquèrent ce passage du cantique : *Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes.*

Impuissant à réparer les désastres qu'avait amenés le système de Law, Lepeletier de la Houssaie fut remplacé par Dodun, et celui-ci par Lepeletier des Forts, en 1726 ; mais, malgré les efforts les plus méritants, ce dernier fut obligé lui-même, en 1730, de céder la place à Orry. Au mois de janvier 1729, il avait obtenu des lettres portant que les justices de Saint-Privé, Mezilles, Lavau, Faverelles et Villeneuve-les-Genêts seraient réunies à celle de Saint-Fargeau, en un seul siège, ressortissant directement au parlement comme la justice des pairies.

Michel-Robert Lepeletier fut enfin grand bailli de Gien et membre honoraire de l'Académie des sciences. Aux vertus les plus solides, il joignit une capacité incontestable, mais il n'eut à aucun degré le sentiment du beau dans les arts, car c'est lui qui fit construire l'aile du château de Saint-Fargeau, connue sous le nom de *pavillon des Forts*, dont nous avons eu déjà occasion de parler. Son moindre défaut est de n'appartenir à aucun ordre d'architecture. Avant cette construction, la tour de l'horloge et celle du pont-levis communiquaient par une galerie à jour, conforme au style de l'ensemble du château et que Levau avait substituée à une ancienne courtine.

Lepeletier des Forts avait épousé Marie-Madelaine de Lamignon-Bâville. Il mourut en 1740.

Pendant la période que nous venons de parcourir rapidement, la paix avait de nouveau été troublée au sein du chapitre de Saint-Fargeau, et le jansénisme, sous l'influence et la direction puissantes de M. de Caylus, avait fait de tels progrès, dans le diocèse, que deux curés seuls ne s'étaient pas ralliés à ses doctrines.

Parlons d'abord des querelles du chapitre, nous dirons ensuite quelques mots de celles du jansénisme.

Le 42 avril 1726, un chapitre extraordinaire est convoqué au son de la cloche, et la majorité délibère. Le doyen Pierre-Alexis Roudaut proteste avec la minorité. Il soutient qu'à lui seul appartient le droit de convoquer les chapitres extraordinaires, il invoque le règlement de l'évêque Pierre de Broc, porte une plainte à ce sujet devant le bailliage de Montargis et conclut à l'annulation des délibérations prises dans le chapitre irrégulièrement convoqué. Jugement interlocutoire dont le doyen interjette appel au parlement. Les chanoines prétendent que les revenus du chapitre sont mal administrés ; qu'il n'est pas fait emploi des rentes remboursées ; que les fondations sont mal acquittées, et qu'il n'y a pas d'ordre dans l'exercice du service divin.

Le doyen dit que ces allégations sont contraires à la vérité et portent atteinte à l'honneur et à la réputation du chapitre ; que ces prétendus redresseurs de torts ne sont parvenus à donner une apparence de justice à leur cause qu'en altérant plusieurs articles des statuts, et qu'ils s'efforcent de mettre en suspicion, dans l'esprit public, la religion et la probité de leurs confrères, par des exagérations *imaginaires et monstrueuses*.

Le scandale devenait public ; le comte s'interposa officieusement et fut choisi pour arbitre. Sa sentence, du 21 juin 1727, décide que les chapitres ordinaires se tiendront sans convocation le premier vendredi de chaque mois ; que les chapitres extraordinaires ne pourront avoir lieu sans que le doyen en connaisse la cause, mais sans qu'il puisse refuser la convocation ; que le doyen, tenu pour présent, par suite d'empêchement résultant de ses fonctions curiales, n'aura pas à prouver cet empêchement et *sera cru en sa conscience* ; que les chanoines ne pourront célébrer la messe la calotte sur la tête, ni assister au chœur sans rabat et sans habit canonial ; enfin que, *pour entretenir la*

paix, l'union et la concorde dans le chapitre, le doyen et les chanoines se rendraient service les uns aux autres, comme de vrais confrères, disposition difficile à faire passer d'une sentence juridique dans le cœur de plaideurs endurcis. Aussi ne satisfit-elle point aux difficultés du moment, et il fallut que l'évêque vînt en personne, le 2 juillet suivant, à Saint-Fargeau, pour obtenir, au pied de la sentence arbitrale, un acquiescement quelque peu forcé. Il régla, par un décret du même jour, toutes les autres contestations qui s'étaient élevées entre le doyen et les chanoines, *les exhortant tous à avoir, les uns pour les autres, charité et prévenance*, et décidant, du reste, que le chapitre se procurerait, dans les trois mois, des livres de chant conformes au nouveau bréviaire du diocèse; que les chanoines ne se dispenseraient plus d'acquitter les fondations auxquelles ils étaient tenus; qu'un pointeur serait nommé par eux, à la pluralité des voix, pour marquer les absents aux offices; enfin que les chanoines Godard et Lambert seraient tenus de résider ou d'envoyer une démission de leurs prébendes.

Quant au jansénisme, nous nous garderons bien d'entrer dans le cœur de la question, et nous nous bornerons à citer quelques faits locaux peu connus ou ignorés.

Dans ses controverses relatives à la bulle *Unigenitus*, le jansénisme n'eut point de champion plus actif, plus intelligent, plus infatigable que M. de Caylus. Toujours sur la brèche, le dernier de l'épiscopat, il y tint ferme le drapeau de son parti et s'en fit un linceul au jour de la défaite.

Quand le cardinal Fleury eut remplacé au ministère le duc de Bourbon, le nouveau ministre avait, dès 1627, chargé deux prêtres, anciens agents de Dubois, d'organiser une sorte de persécution pour extirper le jansénisme, que la raison d'Etat, la seule qu'il nous convienne de toucher, ne permettait guère de

conserver. Un pareil choix gâtait la cause du pouvoir et attachait à celle des victimes. M. de Caylus continua la lutte avec ardeur ; il était un peu ménagé, il faut le dire, soit à cause du respect qu'inspirait son beau caractère, soit à cause du souvenir que conservait le cardinal Fleury de l'avoir eu comme collègue à l'aumônerie du roi.

Quoiqu'il en soit, l'évêque d'Auxerre, vivement attaqué par l'archevêque de Sens, son supérieur ecclésiastique, et par l'autorité civile, ne pouvant plus tenir, en quelque sorte, la campagne, avait disséminé ses meilleures plumes dans les lieux les plus retirés de son diocèse, et faisait une guerre de partisans d'autant plus dangereuse que les in-12 et les in-8° frappaient toujours sans qu'on pût savoir d'où le coup était parti.

On a dit qu'une presse janséniste, dans ces graves circonstances, fonctionnait nuit et jour, suivant les uns dans les souterrains du château de Ratilly, suivant les autres dans une loge de charbonnier, au milieu des bois de Ronchères. Les deux versions peuvent être vraies, mais si celle de la loge du charbonnier est exacte, nous sommes bien près de connaître l'imprimeur, et c'est le curé de Ronchères, Fleur de Rouvroy, qui, avant de se compromettre lui-même, va nous le signaler dans un éloge funèbre qu'il a pris soin de consigner dans les registres de sa paroisse.

« L'an mil sept cent trente-deux, le vingt-neuf septembre,
« dom Jean-Joseph Tillons, prêtre religieux profès, ancien
« sous-prieur de l'abbaye d'Orval, ordre de Citeaux, obligé de
« fuir et de se cacher, non par lâcheté ni par faiblesse, mais
« par prudence et par charité, sa fuite lui ayant été suggérée,
« ainsi qu'à plusieurs de ses confrères, par l'esprit de Dieu,
« pour ne point s'exposer à la violence des supérieurs qui,

« dans les circonstances présentes, quittent la qualité de pères
 « et prennent celles de persécuteurs pour engager leurs
 « inférieurs à abandonner la vérité : *Fuit formido illa justa*
 « *quæ dominum timeret offendere.* En cela, il a suivi à la
 « lettre ce que dit saint Cyprien, dans son épître 56^e, que les
 « chrétiens qui seront obligés de se séparer de leurs frères par
 « la nécessité du temps en seront séparés de corps, mais n'en
 « seront point séparés de l'esprit; aussi l'éloignement et la fuite
 « ne lui ont point donné de frayeur; la solitude du désert où il
 « s'est caché ne l'a point épouventé et l'on peut dire de lui qu'il
 « a imité les anciens fidèles qui, selon que nous l'apprend
 « l'Écriture, allaient chercher la justice et le jugement dans les
 « déserts : *Descenderunt multi quærentes judicium et*
 « *justiciam in desertum.* »

« S'il quitta une communauté respectable, composée d'un
 « grand nombre de frères, occupés aux exercices les plus
 « laborieux de la pénitence, et à la retraite la plus exacte, où il
 « tenait la place de sous-prieur, il ne chercha pas dans le monde
 « à se dédommager des ennuis de cette retraite; l'obligation
 « d'y rester quelques jours fut pour lui un exil où il fut affligé
 « jusques au moment que la Providence le conduisit dans sa
 « dernière solitude, où, s'il changea de retraite, ce fut pour
 « entrer dans une plus grande.

« Il quitta un grand nombre de frères pour s'unir à un seul,
 « il abandonna une maison riche, où rien ne lui manquait
 « des choses nécessaires à la vie, pour se retirer *dans une*
 « *pauvre chaumière, au milieu des bois,* sans autre conver-
 « sation que celle de son compagnon, se nourrissant de légumes,
 « exact à suivre les exercices de son ordre, tant pour la
 « récitation des offices que dans le travail. C'est dans cet
 « exercice qu'il est décédé le jour d'hier, fermement attaché à

« son appel de la constitution *Unigenitus*, très-opposé à la
 « signature pure et simple du formulaire (1), en ce qu'elle est
 « contraire à la paix de Clément IX, adhérant au saint évêque
 « de Senès et à ceux de Montpellier, d'Auxerre et de Troyes,
 « regardant le concile d'Embrun comme une assemblée capable
 « d'attirer l'indignation de Dieu et de faire verser les larmes
 « les plus amères aux vrais défenseurs de la vérité, opposant
 « aux prétentions des Ultramontains, au sujet de l'église
 « gallicane, et a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse,
 « près le mur de l'église, vis-à-vis la petite porte du presbytère,
 « ce jourd'hui, en présence de Pierre Hodeau, potier de terre,
 « de Louis Chaisiau, manœuvre, de Edme Loup de la Pierre,
 « domestique, qui ont tous déclaré ne savoir signer, de ce
 « interpellés suivant l'ordonnance.

« Signé FLEUR DE ROUVROY, curé. »

Et maintenant que nous connaissons la profession de foi du curé de Ronchères, disons, par un exemple, ce qu'était son influence comme pasteur :

Le 14 mai 1733, à huit heures et demie du matin, après l'Évangile chanté, Henri Jolivet, potier de terre, se présente à la

(1) Ce fameux formulaire est ainsi conçu : *Nous soussignés nous soumettons sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens qui a été déterminé par la constitution de notre Saint Père le pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Nous reconnaissons que nous sommes obligés, en conscience, d'obéir à ces constitutions et nous condamnons de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius contenue en son livre intitulé AUGUSTINUS, que ces deux papes et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansenius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur.*

principale porte de l'église et s'y agenouille, nu-tête, un cierge à la main et les yeux fixés vers la terre. Le curé s'approche de lui et la foule des fidèles suit son pasteur. Là, Jolivet déclare qu'il a causé, le dimanche précédent, un grand scandale en se présentant à vêpres *ayant sa raison ensevelie dans le vin*, et il demande publiquement pardon à Dieu et à toute la paroisse.

Le curé récite alors sur la tête du pénitent le psaume de *Miserere*, et il l'exhorte à persévérer dans sa pénitence ; lui donne pour pénitence particulière de ne point boire de vin hors les heures des repas et de réciter, quatre fois par jour, à heures différentes, l'oraison dominicale, jusqu'au jour de l'absolution, puis il permet au pénitent *d'entrer dans l'église avec le reste des fidèles pour ne point trop le contrister*.

Fleur de Rouvroy tenait, on le voit, d'une main ferme la discipline dans sa paroisse, mais il va sentir bientôt lui-même s'apesantir sur lui la main du pouvoir.

Une fois la désunion introduite dans le clergé du diocèse, par les efforts des agents du cardinal Fleury et de l'archevêque de Sens, les secrets du jansénisme cessèrent d'être bien gardés ; les convertis firent du zèle et les dénonciations secondèrent activement les recherches de la police. Un jour enfin, le 27 octobre 1735, M. Terrasson, curé de Treigny, et M. Fleur de Rouvroy, curé de Ronchères, furent enlevés par des archers, avec plusieurs ecclésiastiques qui se trouvaient avec eux, et conduits à Vincennes.

M. de Caylus réclame alors énergiquement la liberté de ses curés, il cite leurs vertus, rappelle leurs antécédents honorables ; il peint la douleur de leur paroissiens et la sienne, mais vains efforts ! des lettres polies, évasives, c'est tout ce qu'il obtient. Il presse alors, il argumente, il accuse, il menace, et le cardinal lui répond enfin :

« Si je n'ai pas répondu à la lettre dont vous m'avez honoré,
« il y a quinze jours, c'est que je n'ai eu ni le temps ni l'envie
« d'entrer dans des détails de disputes de controverse. Si le Roi
« s'est cru obligé de tenir en prison MM. les curés de Treigny
« et de Ronchères, je ne crois pas que vous prétendiez obliger
« Sa Majesté à rendre compte de ses motifs, ni lui contester le
« droit qu'elle a d'ôter la liberté à ses sujets quand ils en
« abusent..... Lorsque vous dites que vous ferez retentir vos
« cris et ceux d'un peuple désolé, tout le plus loin qu'il vous
« sera possible, je ne sais si vous ne passez pas un peu les
« bornes de la soumission que vous devez, quoiqu' évêque, aux
« volontés du Roi. Il serait assez étrange que vous voulussiez
« l'assujettir à penser comme vous, quand il a des raisons si
« fortes et si légitimes de ne pas conformer ses sentiments aux
« vôtres. »

A de semblables raisons il n'y a rien à objecter ; l'évêque le comprit ; il se tut, et les curés de Treigny et de Ronchères restèrent en prison, le premier, jusqu'en 1743, époque où il donna sa démission et se désista de son appel ; le second, dont rien n'ébranla la fermeté, jusqu'en 1758. Obligé de fuir lui-même, M. Archambaud, doyen du chapitre de Saint-Fargeau, se retira près de Paris, et mourut, appelant au futur concile jusqu'à l'heure suprême où le curé de Rueil lui refusa l'absolution.

§ II.

Du mariage de Robert-Michel Lepeletier des Forts et de Marie-Madelaine de Lamoignon est né, en 1713, Anne-Louis-Michel, qui prit le nom de Saint-Fargeau, épousa Marie-Charlotte d'Aligre, devint successivement avocat du roi et conseiller au parlement de Paris, et mourut un an avant son

père, laissant deux jeunes orphelins, un fils et une fille (1). Ce fils, Michel-Etienne Lepeletier, né en 1736, succéda à son ayeul comme comte de Saint-Fargeau. Il n'avait point encore terminé ses études quand un terrible incendie vint effrayer cette ville (2) et ravager le château. De la maison d'un boulanger, le feu gagna quelques habitations voisines et atteignit l'aile nord, c'est-à-dire la partie du xv^e et du xvi^e siècle dont la façade extérieure et le grand escalier existent encore aujourd'hui. De là, la flamme pénétra dans les combles, s'étendit rapidement aux trois quarts de l'édifice et en ruina les toitures et les emménagements intérieurs. Les murs toutefois restèrent debout et rien ne fut changé à l'aspect général du château, mais une partie des appartements et le théâtre ont conservé jusqu'à ce jour leur état de ruine. Toutes les toitures ayant été refaites, du reste, l'aspect général a pu perdre du caractère monumental que lui avait donné l'architecte Levau, et qu'avait déjà profondément altéré la construction du pavillon des Forts.

Destiné à la haute magistrature, en quelque sorte héréditaire dans sa famille, le jeune comte reçut une éducation grave, sérieuse, telle enfin que les passions de la jeunesse, en s'emparant de l'homme, n'apparussent jamais dans le magistrat. Pourvu, dès 1757, de la charge d'avocat-général qu'avait exercée son père, il dut, à vingt-un ans, siéger au parlement de Paris, en cette qualité, se pénétrer de l'esprit et prendre les mœurs de

(1) Marie-Charlotte Lepeletier de Saint-Fargeau, qui épousa dans la suite Thomas-Alexandre-Marc Dalsace, prince de Chimay et du saint Empire romain, grand d'Espagne de première classe, capitaine dans les grenadiers de France, de la première compagnie des gardes du roi de Pologne et de Bar.

(2) Le 24 juin 1752.

ses collègues. Moins de deux ans après, il était appelé au conseil d'Etat, nommé chevalier, gouverneur pour le roi et grand bailli du comté de Gien. L'avocat-général Lepeletier épousa, à cette époque, Louise-Suzanne Lepeletier de Beaupré, sa cousine, et ce n'est que plus tard que se fit sentir, dans divers actes, son influence personnelle dans les affaires du comté de Saint-Fargeau.

De graves difficultés, calmées plutôt que résolues en 1559 et en 1560, s'étaient élevées de nouveau entre les habitants et les agents du comte. Une transaction du 22 octobre 1759 mit fin aux causes les plus immédiates d'irritation. Il fut réglé, par cet acte, dans l'intérêt du comte, que le droit d'usage, de pacage et de panage, appartenant aux habitants et *mazuriers* d'entre les quatre bornes et anciens fossés de Saint-Fargeau, dans les usages de Bailly et de la Royauté, demeurerait restreints à la partie comprise entre l'avenue des noyers et celle de Lavau, et que les habitants n'auraient plus le droit de pêche qui leur avait été autrefois concédé dans les rivières de Loing et de Bourdon. Dans l'intérêt de la communauté, il fut arrêté qu'elle n'aurait plus à payer au comte la redevance fixée par les transactions de 1559 et de 1560; enfin qu'il serait facultatif aux habitants de faire cuire leur pain chez les boulangers de la ville, à charge par ceux-ci de payer la redevance due au four banal, et, pour l'exécution de cette dernière clause, ce droit de banalité fut affermé moyennant une somme annuelle de 400 livres.

Nous avons vu que la présentation au doyenné-cure de Saint-Fargeau appartenait alternativement au comte et à l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Depuis longues années déjà, l'un et l'autre choix n'était tombé que sur des prêtres pourvus du grade de docteurs en théologie, quelquefois même en l'un et l'autre droit; le comte rompit le premier, en 1760, cette coutume qui

déversait sur le chapitre une véritable considération. L'innovation parut même d'autant plus blessante que messire Paul de Figuières, le dernier titulaire, était honoré du titre d'archiprêtre de Puisaie en l'église d'Auxerre. Ce n'était pas non plus au comte qu'appartenait, cette fois, la nomination, en sorte qu'il y avait de sa part non-seulement inconvenance, mais encore usurpation. Le chapitre et l'abbé de Saint-Germain s'émurent, chacun de son côté, et celui-ci ayant pourvu à la vacance, le chapitre reçut deux doyens à la fois Jean-Joseph-Guillaume Bruté, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, par un acte capitulaire du 2 août, et Charles Follereau le 25 du même mois. Dans cette position, le comte dut céder, mais il est curieux de voir comment il sauvegarde son amour-propre aux dépens de celui de sa créature. L'acte qui met fin à ce débat en dit assez à ce sujet, le voici :

« Par devant le notaire et tabellion du bailliage et comté de
« Saint-Fargeau, les témoins y résidant, soussignés, l'an mil sept
« cent soixante, le vingt-septième jour d'octobre après midi, fut
« présent M^e Charles Follereau, prêtre, maître ès-arts en l'univer-
« sité de Paris, curé de Saint-Sulpice au diocèse de Nevers,
« demeurant audit Saint-Sulpice, étant ce jour en cette ville ; »
« Lequel, après s'être consulté, reconnaît et déclare que n'ayant
« point les degrés et capacités nécessaires pour le doyenné-cure
« de la ville de Saint-Fargeau, il se désiste pour le présent et pour
« l'avenir d'y prétendre, en vertu de ses grades, comme aussi de
« tous titres et actes par lui ci-devant reçus ou faits à cet effet ;
« Et renonce à y troubler en aucune manière, en quelque temps
« et sous quelque prétexte que ce soit, le sieur Jean Bruté, pourvu
« par Monsieur l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, patron alter-
« natif dudit bénéfice, avec très-haut et très-puissant seigneur
« comte de Saint-Fargeau. »

« Lequel J. Bruté, ledit sieur Follereau reconnaît pour être
« seul et légitime possesseur dudit doyenné-cure de la ville de
« Saint-Fargeau. »

« De laquelle déclaration ledit sieur Follereau a requis acte qui
« lui a été octroyé. »

« Fait et passé en l'étude, les an et jour que dessus, en présence
« de M. Nicolas Cabanne, greffier, et Louis Leron, sergent,
« demeurant tous les deux audit Saint-Fargeau, témoins qui ont
« signé avec le sieur Follereau. »

Le trois novembre de la même année, dans une modeste maison
du faubourg de Bourgogne, au milieu des émotions et des tendres
affections de sa famille, naissait un enfant dont la vie ne sera
pas sans gloire pour la France. Ayant du reste occasion de reve-
nir à Regnault de Saint-Jean-d'Angely, nous nous contenterons
de donner ici son acte de naissance pour faire cesser, parmi les
biographes, toute espèce d'incertitude à ce sujet :

« L'an mil sept cent soixante, le troisième jour de novembre,
« a été baptisé par nous soussigné, Michel-Louis-Etienne, fils
« de M. Etienne-Claude Regnault, avocat au parlement, con-
« seiller du roi et bailly du comté de Saint-Fargeau et de
« Marie-Madelaine Allenet, son épouse, né de ce jour. Le par-
« rain a été haut et puissant seigneur messire Michel-Etienne
« Lepeletier, chevalier, comte de Saint-Fargeau et pays de
« Puisaie, grand bailly d'épée et gouverneur pour le roi des
« ville et comté de Gien, conseiller d'Etat, avocat-général de sa
« Majesté au parlement de Paris, représenté par M^e Nicolas
« Hérisson, son procureur fiscal audit Saint-Fargeau, et la
« marraine haute et puissante dame madame Louise-Suzanne
« Lepeletier, épouse dudit seigneur comte de Saint-Fargeau,
« représentée par demoiselle Jeanne-Madeleine Regnault, tante
« de l'enfant, lesquels ont signé en présence dudit M^e Regnault

« père, de M^e Jean-Moreau, avocat au parlement, conseiller du
 « roi et président au grenier à sel de cette ville, et de M^e Fran-
 « çois Cheron, prêtre desservant ladite paroisse de Saint-Fargeau
 « qui ont signé avec nous.

« Signé : Hérisson, J. M. Regnault, Morot, Regnault, J. L.
 « G. Bruté, doyen de Saint-Fargeau, et Cheron, prêtre des-
 « servant.

Le vingt-neuf mai précédent, un fils était né au comte de Saint-Fargeau. Ce fils, Louis-Michel Lepeletier, jouera sur la scène agitée de son siècle un rôle plus retentissant mais moins fécond peut-être que son contemporain. Nous en parlerons à son ordre chronologique. Occupons-nous, en attendant, du rôle auquel est appelé le comte son père. Pour en comprendre l'importance et l'étendue, il est indispensable de résumer, aussi brièvement que possible, la situation où se trouve placé l'avocat-général Lepeletier de Saint-Fargeau.

Une compagnie célèbre qui, deux siècles auparavant, avait étayé le monde social ébranlé par les prédications de Luther et était parvenu à le raffermir, semblait soutenir seule encore la vieille société prête à céder aux efforts de la philosophie, quand le vent de la colère des rois, venant en aide à cette dernière, se prit à souffler contre les jésuites, précisément à cause de ce qu'ils venaient de faire encore de véritablement grand et d'incontestablement glorieux.

« Leurs missions de la Chine, » dit Lavallée, « où, en pliant
 « trop humainement peut-être le christianisme aux mœurs du
 « pays, ils avaient conquis des provinces entières et jusqu'au
 « fils de l'empereur, furent tout-à-coup, par des jalousies exci-
 « tées contre eux en Europe, renversées dans une persécution
 « sanglante où le christianisme disparut avec eux. Leurs missions
 « du Paraguay, où ils avaient fondé une sorte de république

« vassale du roi d'Espagne et dans lesquelles ils avaient trans-
« formé cent mille sauvages féroces et misérables en chrétiens
« agriculteurs et heureux, leurs missions à jamais regrettables
« du Paraguay furent détruites par les ministres d'Espagne et
« de Portugal qui les accusaient de rébellion et de prétention à
« la souveraineté de l'Amérique méridionale. »

Les premiers coups étaient portés. Poursuivis bientôt en Portugal, déclarés traîtres et rebelles, ruinés, exportés, mollement soutenus à Rome, les jésuites étaient vivement attaqués en France par les jansénistes qui, opposant persécution à persécution, vinrent ainsi en aide à la philosophie et achevèrent de discréditer leurs ennemis.

Alors, laissons parler encore Lavallée : « les ennemis de l'ordre
« rappelèrent ses doctrines régicides, les troubles de la ligue,
« la mort de Henri IV, l'attentat de Damiens. On remit en lu-
« mière les livres immoraux de ses casuistes, sa soumission à la
« cour de Rome, tout le long scandale de la bulle *Unigenitus*,
« enfin l'ambition d'une société de moines qui visaient à jouer
« le rôle de Romains, à faire une monarchie universelle. Le
« mystère de leur constitution, disait-on, était une conspiration
« permanente contre les peuples. Il ne fallait plus qu'une occa-
« sion pour consommer leur ruine. »

Elle s'offrit tout naturellement.

Les jésuites étaient devenus une puissance politique qui faisait ombre aux parlements, dégénérés eux-mêmes en corps politique. Une tacite coalition s'était formée contre eux entre la royauté à son déclin, jalouse d'un pouvoir qu'elle sentait lui échapper, la magistrature qui se posait en héritière présomptive de la royauté agonisante, et la philosophie qui tendait à reconstituer la société sur des bases nouvelles. Les choses et les esprits étaient dans cette position quand le père Lavalette, jésuite

français, procureur des missions de l'ordre à la Martinique et qui faisait annuellement un commerce immense pour satisfaire aux besoins de ses établissements, fut contraint, par la capture de ses vaisseaux par les Anglais, de déclarer une faillite de plus de trois millions. Alors, par un de ces aveuglements aussi ineptes qu'inconcevables, avant-coureurs de toutes les grandes catastrophes, l'Ordre, au lieu de se mettre en mesure de payer, s'abandonna aux calculs d'une stupide avarice, aux subtilités des esprits faux et répondit avec ironie à ses créanciers volés et persiflés.

Le sieur Lioncy, marchand de Lyon, le seul qui osa prendre à partie une corporation religieuse si puissante encore, actionna l'ordre tout entier en la personne du père Laurent Ricci, son général, comme créancier du père Lavalette d'un million et demi, et la cause fut portée devant la grande chambre du parlement de Paris.

L'avocat-général Lapeletier de Saint-Fargeau fut appelé à remplir, dans cette cause célèbre, les fonctions du ministère public, et à formuler ses conclusions.

Devant la cour, Ricci soutint d'abord que le père Lavalette avait, en faisant des actes de commerce, non seulement excédé son mandat, mais encore transgressé les constitutions de l'ordre, qui interdisent expressément le commerce, qu'en conséquence l'ordre ne pouvait être ni solidaire, ni responsable d'un fait accompli à son insu et malgré lui.

Préalablement, la cour ordonna, le 17 avril 1764, que les constitutions dont se prévalait le général de l'ordre, seraient produites, et ainsi se révélèrent ces fameuses constitutions restées secrètes pendant deux siècles et qui venaient d'être éditées à Prague en deux volumes in-f°. Pour les jésuites, c'était livrer les portes d'un fort dans le but de le défendre.

A l'audience du 8 mai suivant, l'avocat-général Lepeletier de Saint-Fargeau prend la parole. Il s'attache à prouver, en fait, que ce n'était pas spontanément mais par ordre de Ricci que Lavalette avait établi un comptoir à Saint-Pierre, que les lettres et pièces lues à l'audience établissaient les pleins pouvoirs donnés à ce dernier et les rapports qui avaient existé entre le mandataire et son commettant, entre l'agent et son supérieur ; que d'après la base fondamentale de la société de Jésus, telle qu'elle résulte de ses constitutions, tout le domaine temporel de l'association est à la disposition du général, qu'aucun membre n'a une part déterminée dans l'actif, que tout est à tous, mais au pouvoir d'un seul ; que le général seul commande également et souverainement à tous ; qu'il est de règle *qu'il faut obéir à la voix du général comme si elle était sortie de la bouche de Jésus-Christ ; que l'obéissance que l'inférieur doit à son général est une obéissance aveugle, qui exige l'abnégation de tout jugement et la persuasion intime que la justice a dicté l'ordre qu'il a reçu.*

L'avocat-général soutient, en droit, que la corporation des jésuites n'ayant jamais été approuvée en France comme congrégation religieuse, était soumise aux conditions d'existence des associations en général ; que tout le bénéfice du commerce fait par le père Lavalette étant entré dans la caisse du général, toutes les pertes devaient être supportées par ce dernier, d'après l'ancien axiôme que celui qui profite de l'avantage d'une chose doit en souffrir le dommage ; que le mandant est responsable et solidaire de tous les actes faits dans les limites et en exécution du mandat.

Envisageant enfin la question au point de vue de la morale publique, l'avocat-général reproche avec vivacité aux jésuites d'asservir leur cœur à un infâme commerce, au lieu de prêcher aux sauvages la parole de Dieu, et d'avoir violé ces divins pré-

ceptes de l'Évangile : *Nul ne peut servir deux maîtres, car, ou il haïra l'un et aimera l'autre ou il se soumettra à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et les richesses;* et il conclut à ce que le général de l'ordre et tous ses membres soient condamnés solidairement à payer les sommes dues par le père Lavalette.

Ce réquisitoire eut dans le public un succès d'enthousiasme, et la cour en admit les conclusions. Le premier président Molé et l'avocat-général Saint-Fargeau furent reconduits avec acclamations jusqu'à leurs voitures, à l'issue de l'audience, et portés en quelque sorte par la foule enivrée.

Cet arrêt n'était d'ailleurs que la préface des volumineuses informations dirigées par les parlements contre l'ordre des Jésuites avec le dessein prémédité de le perdre.

Le parlement de Paris, par un arrêt du 6 août 1761, les avait ajournés à un an pour entendre prononcer sur leur constitution et avait ordonné, en attendant, la clôture de leurs collèges. Le 6 août 1762, un arrêt ordonnait la suppression de l'institut des Jésuites, les sécularisait et ordonnait le séquestre et la vente de leurs biens.

Il n'en restait plus aux parlements, pour faire passer dans leurs mains l'autorité souveraine, que de faire consacrer en leur faveur le droit de reviser les édits et ordonnances soumis à l'enregistrement. Aussi bien, au degré d'infamie où était descendue la royauté, toute usurpation semblait légitime, et le duc de Choiseul, qui voulait moins, les philosophes qui voulaient plus, secondaient les vues des parlementaires. Maupeou, au contraire, prétendait affranchir le trône de leur tyrannie, et, comme il le disait, *retirer la couronne du greffe*. Il en fit bientôt naître l'occasion.

Le duc d'Aiguillon étant poursuivi pardevant le parlement de

Rennes, Maupeou fit évoquer l'affaire au parlement de Paris, siégeant comme cour des pairs et tous les membres du parlement se réunirent à Versailles, le 4 avril 1770, sous la présidence du roi. Mais celui-ci se lassa vite d'assister aux séances et le parlement, qui le fatiguait à dessein, recouvra bientôt sa liberté. Il discuta alors la valeur des lettres de cachet et blama tout haut les actes de la cour. Le roi lui donna l'ordre de se rendre le 27 juin à Versailles, où il voulait tenir un lit de justice. Lepeletier était devenu, depuis 1764, président à mortier et son zèle parlementaire en avait fait un des chefs de la résistance. Le parlement toutefois obéit, mais après avoir protesté contre les lits de justice *comme ne pouvant, ne devant et n'entendant y délibérer*. Le roi mit à néant la procédure instruite contre le duc d'Aiguillon et fit défense aux princes et aux pairs de se trouver à la séance du parlement. Quant à la cour, elle ordonne le même jour « que le duc d'Aiguillon sera averti de ne point prendre sa « séance en icelle cour, et de s'abstenir de faire aucune fon- « tion de pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la « cour des pairs, dans les formes et avec les solennités prescrites « par les lois et ordonnances que rien ne peut suppléer, il se « soit pleinement purgé des soupçons et faits qui entachent son « honneur. »

Ce défi audacieux, semblant passer inaperçu, enhardit les parlements qui s'unissent comme les diverses sections d'un parlement unique ; bientôt ils refusent d'enregistrer un édit qui leur interdisait de s'intituler *seul parlement* et le roi enfin, dans un lit de justice du 7 novembre 1770, les traite en séditieux et obtient l'enregistrement silencieux de l'ordonnance. Mais le lendemain, les membres du parlement rendent un arrêt par lequel ils déclarent *que dans leur douleur profonde, ils n'avaient point l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et*

de l'honneur des sujets du roi, et ils cessent de rendre la justice. Mais, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1774, tous les membres des parlements furent arrêtés et sommés par deux mousquetaires, au nom du roi, de répondre par *oui* ou par *non* à l'ordre de reprendre leurs fonctions. Quarante seulement signèrent *oui* et révoquèrent aussitôt leur signature pour s'associer à la fermeté de leurs confrères. La nuit suivante, des huissiers vinrent leur signifier individuellement un arrêt du grand conseil qui déclarait leurs charges confisquées et des mousquetaires les emmenèrent sur différents points de la France.

Le président Lepeletier aurait été transporté à Felletin, petite ville d'Auvergne, si Félix Lepeletier a été bien renseigné à cet égard, mais ce qui est certain, c'est que, dès l'année suivante, il était installé à Saint-Fargeau et prenait, non sans orgueil, dans un grand nombre d'actes, la qualification *d'exilé*. Voici du reste textuellement le protocole de deux actes du 13 février 1773, conservés aux archives du palais de justice d'Auxerre :

« Nous, Michel-Etienne Lepeletier, comte de Saint-Fargeau,
 « baron de Perreuse, seigneur de la Chapelle, *Moutiers*, Pont-
 « de-Remy, Duncq, Ménil-Montant, marquisat de Monjeu,
 « baronnie de Dracy, châellenie de Glaine et autres lieux, ayant
 « notre domicile de droit en notre hôtel, rue Culture-Sainte-
 « Catherine, paroisse Saint-Paul, à Paris, *exilé par lettre de*
 « *cachet du roi dans nos terres audit Saint-Fargeau.* »

Cette dernière qualification n'est pas la seule du reste qui soit remarquable dans ce protocole, car on sait que la châellenie de *Moutiers* a appartenu jusqu'au dernier jour de la féodalité à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Nous pensons que le comte de Saint-Fargeau, qui entretenait une justice dans la seigneurie de la Chapelle, voisine de *Moutiers*, y avait réuni, de

l'agrément de l'abbé de Saint-Germain, la justice de ce dernier lieu avec tous les droits seigneuriaux qui y étaient attachés, et que c'est ainsi que se trouverait justifiée la qualification de seigneur de Moutiers.

On sait du reste que le parlement fut graduellement reconstitué, que des éléments nouveaux s'y allèrent aux éléments anciens et les modifièrent, que cette puissance enfin fut vaincue par la royauté, comme les Jésuites l'avaient été par les parlements et que la royauté triomphante n'en fut que plus faible devant le peuple qu'elle n'avait pas compté au nombre de ses compétiteurs.

A la mort du doyen Bruté, une difficulté nouvelle avait agité le chapitre. Jacques Lilament, présenté pour lui succéder par le comte de Saint-Fargeau, se démit de ses fonctions avant d'avoir été installé et fut remplacé lui-même par Jacques-Henri Germain, curé de l'église royale de Meudon, docteur en droit de la Faculté de Paris. Le nouveau doyen prit possession le 5 septembre 1770 et fut installé par M^e Duplessis, notaire apostolique à Auxerre, commis à cet effet par un des vicaires-généraux, mais non sans soulever toutes les susceptibilités des chanoines qui, jusqu'à ce jour, avaient procédé eux-mêmes à l'installation de leur doyen. Quelque vive contrariété que lui causa cette innovation le chapitre crut devoir éviter toute espèce de scandale en déférant à l'ordre de l'évêché, mais il protesta avec d'autant plus d'énergie qu'il le fit en termes plus respectueux. Monseigneur répondit :

« A Paris, le 12 septembre 1770.

« J'ai reçu, Messieurs, votre lettre du 6 de ce mois. Vous « devez être persuadés que l'intention de M. l'abbé de Morangiés, « en constituant un notaire apostolique pour mettre en posses- « sion M. le doyen de Saint-Fargeau, n'a point été de blesser,

« en aucune manière, vos droits et votre possession. Je ne
 « désapprouve point les précautions que vous avez prises pour
 « leur conservation, et je suis très-satisfait au contraire de la
 « manière honnête avec laquelle vous me proposez les peines
 « que vous pouvez avoir sur la forme des provisions accordées
 « à Monsieur votre nouveau doyen. Je pars pour Auxerre, et
 « aussitôt que j'y serai arrivé, j'examinerai cette affaire et ver-
 « rai à faire ce que vous pouvez raisonnablement désirer.
 « Soyez persuadés de tous les sentiments avec lesquels j'ai
 « l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéis-
 « sant serviteur.

« J. B., év. d'Auxerre. »

M^e Duplessis avait, de son côté, rendu compte à M. Villiard, secrétaire de l'évêché, des difficultés qu'avait rencontrées sa mission, et dès le 10 ce dernier avait écrit au doyen que les recherches faites dans les anciens registres capitulaires avaient fourni la preuve que, depuis plus de cent ans, le chapitre de Saint-Fargeau avait procédé lui-même à l'installation de son doyen ; qu'il existe à ce sujet une très-grande variété d'usages pour les différentes collégiales du diocèse, ce qui a induit en erreur ; qu'il n'y a point eu, dans l'emploi d'un notaire apostolique, intention de préjudicier aux droits du chapitre, et que le fait isolé, relatif à l'installation de M. Germain, ne peut avoir de conséquence pour l'avenir.

Les chanoines, cette fois encore, furent promptement et complètement satisfaits.

Presque toutes les paroisses du comté avaient au xvi^e et au xvii^e siècle une partie plus ou moins grande de leur territoire plantée de vignes. Depuis, cette culture a suivi une progression décroissante très-rapide. Cependant vers 1775, il existait encore à Saint-Fargeau une assez grande quantité de vignes pour que

les habitants, réunis en assemblée générale ; crussent devoir nommer des garde-vignes et fixer un ban de vendanges. La seule commune qui ait conservé un vignoble jusqu'à ce jour est celle de Bléneau, et cette circonstance est d'autant plus remarquable que ses produits sont peu estimés, et que c'est la seule nature de propriété qui s'y soit en quelque sorte démocratisée, comme si la terre la plus trempée de sueurs, de même que les enfants le plus péniblement élevés, était toujours la plus chère.

Nous avons vu que Saint-Fargeau jouissait, au xv^e siècle, de larges franchises municipales. Cette heureuse situation se trouve singulièrement modifiée au xviii^e.

Le corps de ville se compose de deux éléments fort distincts, savoir, d'une part, de notables élus par les habitants, sous le titre de *conseillers de ville*, et, d'autre part, de tous les officiers de justice du bailliage dont la nomination appartient au comte. L'administration est confiée à deux échevins. Quand et comment s'était consommée cette usurpation du comte sur les affaires municipales ? Nous ne saurions le dire, mais on comprend la prépondérance que lui donnait dans les délibérations l'introduction des officiers de justice dans le corps de ville. Aussi ce droit lui fut-il contesté par les habitants en 1759, mais il fut maintenu par un arrêt de parlement du 19 décembre de la même année.

Telle était la situation, lorsque le roi, par un édit du mois de mars 1764 et un règlement du 31 mai 1765, tenta d'introduire, en France, l'uniformité dans l'administration municipale. La ville de Saint-Fargeau, ayant alors moins de 2,000 habitants, son administration devait se composer de deux échevins, de trois conseillers, d'un syndic-receveur et d'un secrétaire-greffier, dont l'élection était confiée à une assemblée de notables élus eux-mêmes en assemblée générale des habitants.

Ces notables étaient en outre investis, conjointement avec les échevins et les conseillers, du droit de représenter la communauté dans certains cas déterminés.

A ce nouvel état de choses, les habitants perdaient l'élection directe et le comte l'introduction de ses officiers de justice dans les affaires de la communauté. Celui-ci porta ses doléances au roi et sollicita en sa faveur le maintien de l'ancienne organisation. La position personnelle du comte, qui était, depuis un an, président à mortier, l'éclat qu'il avait attaché à son nom dans le fameux procès des Jésuites, les amis qu'il avait à la cour, tout servait ses intérêts dans la circonstance.

Il n'était guère possible toutefois de soustraire complètement la ville de Saint-Fargeau à l'application de l'édit général; dans cette position, le roi prit un moyen terme, et, considérant que les officiers du bailliage du comté avaient auparavant voix délibérative aux assemblées du corps de ville, et qu'il est juste, pour compenser la prérogative enlevée à ses officiers, d'accorder au comte et à ses successeurs d'autres droits et prérogatives; considérant aussi *que, loin de vouloir diminuer les droits et prérogatives dont les rois nos prédécesseurs et nous-même avons décoré le comte de Saint-Fargeau et de Puisaie, nous serions plutôt porté à en accroître la dignité pour marquer notre satisfaction des services de celui qui en est actuellement possesseur*, il ordonne, par des lettres patentes données à Versailles le 21 juin 1765, que le décret de la même année serait appliqué à la ville de Saint-Fargeau, mais que, toutes les fois qu'il y aurait lieu de pourvoir au remplacement d'un des échevins, l'assemblée des notables élirait trois candidats parmi lesquels choisirait le comte.

Un des premiers soins de l'administration nouvelle, ainsi constituée, fut de régler l'exécution de l'édit de 1765 et c'est

ce qu'elle fit par une délibération du 2 octobre de la même année, qui décide en substance qu'il y aurait deux sortes d'assemblées, l'une appelée le *bureau de ville*, composée des échevins, des trois conseillers, du syndic et du secrétaire; l'autre, nommée le *corps de ville*, composée du bureau de ville et des notables; qu'à la première seraient portées toutes les affaires de régie et d'administration, et que la seconde aurait dans ses attributions tout ce qui concerne les impôts, la milice, les ouvrages publics et les propriétés de la ville.

Un des derniers actes de l'ancienne administration avait été de traiter avec les Augustins pour transférer dans leur maison le collège établi précédemment dans la maison de ville, incendiée en 1759 (1) et pour charger deux des frères de l'enseignement de la jeunesse. L'un devait enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le catéchisme et la religion; l'autre, professer tous les cours relatifs à l'enseignement de la langue latine. Un arrêt du parlement, du 4 mars 1765, sanctionna ce traité.

Quant aux lettres patentes du 21 juin de cette année, après avoir été exécutées pendant dix ans, elles éprouvèrent tout à coup une vive résistance.

Le 7 mai 1775, les habitants sont convoqués en la manière ordinaire pour élire six candidats aux fonctions d'échevins et en présenter la liste au comte afin qu'il en choisisse deux, mais cette assemblée ne produit aucun résultat, parce que les habitants contestent au comte le droit de choisir ainsi les échevins. L'élection ajournée au 14 ne produit aucun résultat faute d'électeurs. On donne défaut contre eux avec nouvel ajournement au 31 mai.

(1) Les restes de cette maison ont été vendus par la ville 350 fr., le 11 mai 1766.

Pendant ce temps, le comte avait agi à la cour et un ordre exprès du roi, communiqué à l'assemblée, annonce que cette rébellion ne sera pas tolérée plus longtemps, mais qu'il sera laissé *un temps suffisant aux esprits pour rentrer dans les voies de l'obéissance*. Deux avocats au bailliage, MM. François-Réné Grangier et Pierre-François Frémy, principaux auteurs de cette résistance, ne persistent pas moins dans leur volonté de s'abstenir. Toutefois, après avoir obtenu des électeurs présents la déclaration qu'ils se conformeraient aux ordres du roi à la première réunion qui serait indiquée, le bureau en fixa le jour au 5 juin et réitéra le défaut donné contre MM. Grangier et Frémy, circonstance qui les rendait passibles d'une amende.

Le 5 juin enfin, ces derniers assistant à la réunion, la liste de six candidats est remplie, et le comte obtient pleine satisfaction. On peut croire toutefois que les opposants ne furent pas convertis, à en juger par cette mention mise en marge de la délibération du 5 juin 1775 : *Le défaut de com^e (1) a été relevé par procès-verbal de Me Martin, du 17 mars 1779, et le droit payé le 2 juillet 1779*, car ce n'est pas sans motif sans doute que, quatre ans après, le pardon se change en rancune.

Michel-Etienne Lepeletier de Saint-Fargeau n'eut de son mariage avec mademoiselle de Beaupré qu'un fils, Louis-Michel, mais il se remaria et eut de sa seconde femme cinq enfants. Il mourut de la petite vérole en 1778.

§ III.

Les révolutions littéraires, pas plus que les révolutions poli-

(1) De comparaître.

tiques n'arrivent comme un hasard brutal. Elles sont l'expression, à son degré le plus énergique, d'un besoin nouveau, d'un perfectionnement, d'une réparation. Les causes mêmes n'en sont point tellement secrètes que les esprits éclairés ne les voient approcher et grandir et ne pressentent le terme où doit aboutir l'effet qu'elles préparent. Il a été donné à notre siècle de dégager la littérature des chaînes de fleurs fanées dont l'empêtrait la mythologie antique, d'avoir de l'imagination, de l'esprit, du génie sans la permission des Grecs et des Romains, et de constituer en quelque sorte notre nationalité littéraire. Mais si quelques grands écrivains ont opéré cette révolution et l'ont consacrée par des œuvres immortelles, il s'en faut qu'ils aient été les premiers à s'insurger pour la cause qu'ils ont fait prévaloir, et la gloire du triomphe doit rétroagir jusqu'à ceux qui ont, les premiers, arboré un nouveau drapeau. A ce point de vue Etienne Barbazan, né à Saint-Fargeau en 1696, mérite d'être signalé à la reconnaissance publique.

L'étude approfondie de la langue et des patois de la France, depuis le xii^e jusqu'au xvi^e siècle, l'ayant excité à la recherche d'œuvres littéraires perdues dans les bibliothèques, et lui ayant révélé des beautés originales qui n'existaient pas pour nous parce que nous étions inhabiles à les comprendre, Barbazan acquit un genre de science qui le fit remarquer des savants et l'attira au milieu d'eux à Paris.

A cette époque, l'abbé Péreau avait formé lui-même un recueil d'antiquités littéraires, disposé par ordre alphabétique, et l'avait publié jusqu'à la lettre C. Barbazan s'associa à Graville et à l'abbé de la Porte pour la continuation de cet ouvrage qui parut, l'année 1743 et les années suivantes, en 24 volumes in-42.

En 1756, il publia seul un nouveau recueil sous ce titre :

Fabliaux et contes des poètes françois des XII, XIII, XIV et XV^e siècles, tirés des meilleurs auteurs. Paris, Vincent, 3 vol. in-12. Il avait, à la même époque, réuni les matériaux d'un glossaire considérable lorsqu'un autre savant, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, du même âge, du même diocèse que lui, dont les immenses travaux avaient également pour but de révéler les trésors de notre littérature, de nos antiquités, de notre histoire nationale, de nous y attacher enfin en nous arrachant à nos préférences systématiques pour les Grecs et les Romains, fit paraître le prospectus, en 32 pages in-4^o, d'un *Glossaire de la langue française*. Ce savant était Lacurne de Sainte-Pallaye, né à Auxerre en 1697.

Barbazan éprouva une vive contrariété de cette annonce, mais, en homme du métier, il sentit le côté faible du travail de son antagoniste et, sans le signaler directement au public, ce qui aurait en quelque sorte exclu l'idée d'antériorité, il fit annoncer lui-même, dans son œuvre en cours d'exécution et à la même date de 1756, la remise entre les mains de son libraire du *manuscrit entièrement fini d'un nouveau trésor de Borel, ou dictionnaire de tous les termes de l'ancienne langue française, usités dans les XII, XIII, XIV, XV et XVI^e siècle, 2 VOL. IN-FOLIO.*

Cet avis s'expliquait du reste en ces termes :

On y verra les variations de notre langue, l'auteur ayant eu soin de marquer les différents siècles où les auteurs qu'il cite ont écrit.....

On donnera enfin, dans la préface, des modèles sur les différentes écritures de chaque siècle pour faciliter la lecture des écrivains de ces siècles.

C'étaient là précisément les lacunes que laissait apercevoir le prospectus de Sainte-Pallaye.

Celui-ci s'émut à son tour et ses amis bien davantage encore.

Brequigny notamment lui fit remarquer que son glossaire avait le défaut de tous les lexiques, celui de donner les diverses acceptions d'un mot sans en faire l'historique et sans préciser la date de ses variations. Sainte-Pallaye sentit la justesse de la critique et, en homme de cœur, il se prit à recommencer son travail, et quel travail, grand Dieu ! Soixante-un volumes in-4° ! Il s'adjoignit toutefois un collaborateur, mais, quelques efforts qu'ils fissent l'un et l'autre, l'ouvrage n'avancait pas parce qu'il fallait sans cesse remonter aux sources.

Barbazan éprouvait, de son côté, des difficultés d'une autre nature : Son œuvre avait-elle réellement trouvé un éditeur ? Il est permis d'en douter. N'avait-elle que deux volumes in-8° comme il l'avait annoncé ? C'était moins sûr encore. Quel succès de concurrence pouvait-elle enfin raisonnablement espérer, en tenant compte de la position éminente que Sainte-Pallaye occupait dans la science, de ses relations dans le monde et de sa fortune personnelle ? Tout cela était fort embarrassant ; Barbazan le comprit, aussi fit-il proposer à Sainte-Pallaye la vente de son manuscrit. Le prix fut discuté, convenu même, mais une circonstance restée inconnue empêcha la réalisation de l'acte. A la mort de Barbazan, son manuscrit fut cédé au marquis de Paulmy, qui s'en servit pour ses travaux personnels, puis le céda à la bibliothèque royale, qui le céda à la bibliothèque de l'Arsenal. La première partie toutefois a disparu et c'était à coup sûr la plus intéressante. Elle contenait un traité complet de paléographie et une série de notices biographiques sur les écrivains français des premiers âges, suivies du catalogue de leurs ouvrages. A-t-elle été perdue pour tout le monde ?

L'œuvre rivale de Sainte-Pallaye ne fut guère plus heureuse. Arrivée à terme en 1780, après 2½ ans de travail à nouveau,

Le premier volume fut imprimé. Il contient 735 pages in-f^o, en 4470 colonnes, finit au mot *asseureté* et coûta une somme s' considérable que ni un éditeur, ni les héritiers de l'auteur, qui mourut l'année suivante, ne voulurent continuer la publication. Les deux œuvres, du reste, ont conservé entre elles la distance sociale qui séparait les deux hommes : L'une est réunie dans de modestes portefeuilles, l'autre forme une longue suite de volumes reliés.

Mais revenons aux fabliaux. En annonçant cet ouvrage, au mois de novembre 1756, le *Journal des savants* s'exprime ainsi :

« Ces sortes de poèmes n'ont été connus jusqu'à présent que
 « des savants et de ceux qui fouillent nos anciens manuscrits ;
 « ils sont tombés dans l'oubli et on n'a point cru qu'ils mé-
 « ritassent d'être tirés de la poussière des bibliothèques dans
 « laquelle ils sont ensevelis. On ne pouvait détruire ce préjugé
 « qu'en les mettant à portée d'être lus et entendus de tout le
 « monde ; c'est le but que l'auteur s'est proposé en donnant ce
 « recueil et en y ajoutant, à la fin de chaque volume, un voca-
 « bulaire de tous les anciens mots français qui se trouvent dans
 « ces fabliaux. La difficulté de les entendre a été une des prin-
 « cipales causes pour laquelle ils ont été si négligés, malgré
 « les avantages qu'on en peut retirer, tant pour notre langue
 « que pour la connaissance de nos anciens usages. »

Cette publication eut un succès plus solide qu'enthousiaste. Dix ans après, Vincent, le même éditeur, en donna une nouvelle édition. Barbazan avait fait, du reste, remarquer dans la préface de la première, avec beaucoup de justesse, que la poésie était aussi ancienne que l'homme ; qu'elle a été, comme le chant, une manière d'exprimer ses sensations, et que si nous ne trouvons point de poésies bien anciennes en langue natio-

nale, ce n'est pas du tout la preuve que, par une singulière exception, nos aïeux n'en ont point composé.

Barbazan avait publié dans l'intervalle, à Lauzanne, ou plutôt à Paris, dans le format in-12, en 1759, l'ORDENNE DE CHEVALERIE et, en 1760, LE CASTOIEMENT ou *instruction du père à son fils, ouvrage moral en vers composé dans le treizième siècle*, qui furent réédités en 1808 avec les fabliaux, Paris, B. Warée, 4 volumes in-8°.

L'*Ordenne de Chevalerie* est suivie d'un discours sur les étymologies et d'une dissertation sur la langue française à son origine.

Le *Castoiment* est précédé d'une dissertation sur la langue des Celtes ou Gaulois, où Barbazan soutient que la langue celtique, toute de tradition, s'est dissipée insensiblement et perdue dans la langue latine; que toutes nos étymologies proviennent de cette dernière langue et que celles du *bas-breton*, quoique plus altérées, en proviennent également.

Dans sa dissertation sur la langue française, il avait proposé déjà un grand nombre d'étymologies dérivées du latin, mais elles avaient été vivement attaquées dans *l'Année littéraire* par un anonyme, et, dans le *Mercure* de novembre 1759, par le baron des Escarts. Il répondit à ces critiques, dans le *Castoiment*, sous le titre de *Nouvelles observations sur les étymologies*, et s'attacha surtout à prouver, par de nombreuses citations et de la manière la plus heureuse suivant nous, ce qui avait soulevé le plus de contradicteurs, que BARON (*Bar*) vient de VIR.

Dans sa dissertation sur la langue des Celtes, il examine beaucoup d'autres origines prétendues celtiques, les moins contestées, et les ramène aussi au latin.

Ainsi l'origine latine de *Lugdunum*, composé de deux radicaux celtiques, suivant l'historien grec Clitophon, cité par

Plutarque, *Lug*, corbeau, et *Dun* éminence, ne paraît pas plus douteuse à Barbazan qu'à notre Héric (1).

*Lugduno celebrant Gallorum fame nomen
Impositum quondam, quod sit MONS LUCIDUS idem.*

Suivant Barbazan, ce mot est composé de *Lux* et de la première syllabe de *Tumulus*, *tum* dont on a fait *dun*, qui a, comme *tumulus* deux significations différentes, *éminence* ou *colline*, et *tombeau* ou monument quelconque.

En effet si *Lugdunum* (Lyon), à cause de sa situation primitive, a emprunté son nom à sa position sur une colline, comme *Noviodunum* (Noyon), *Castellodunum* (Châteaudun), *Noviodunum* (Nevers), d'autres noms analogues, attribués à des villes situées dans des vallées, sont dus à la présence d'un monument quelconque, inconnu ou problématique, comme *Verodunum* ou *Virodunum* (Verdun), *Melodunum* (Melun), quelquefois certain comme *Cæsarodunum* (Tours), et *Augustodunum* (Autun).

Quoiqu'il en soit de ces étymologies, l'origine purement latine de la langue française a perdu beaucoup de ses partisans et, depuis Gabriel Henri qui, le premier, a essayé de prouver, dans son histoire de la langue française, que le celtique s'était altéré au contact du latin, comme le latin lui-même s'est altéré au contact du celtique, les plus savants professeurs n'ont point admis l'opinion exclusive de Barbazan.

Ce savant mourut à Paris le 8 octobre 1770.

L'année suivante, la châellenie de Bléneau cessa d'appartenir à la maison de Courtenay, qui la possédait depuis plus de quatre siècles. La vente qu'en fit madame de Beaufremont,

(1) Vita sancti Germani, lib. iv.

seule descendante de cette illustre maison, le 21 mars 1771, à François-Noël Haudry, se liant du reste à des événements déjà connus, il est nécessaire d'y revenir et d'en faire connaître les suites.

A Edme de Courtenay, décédé en 1633, avait succédé Gaspard II, son fils; mais celui-ci, qui vécut à la cour sous la protection du cardinal de Richelieu, son parent, étant mort lui-même, en 1655, sans enfant légitime, la branche de Bléneau s'éteignit avec lui. Toutefois, après avoir doté de la seigneurie du Coudray le fils naturel qu'il avait eu de mademoiselle de Corbelin, Gaspard II avait fait ses dispositions pour que la seigneurie de Bléneau ne sortit pas de sa famille. Par un acte passé devant *M^e Jacques Haulnet, notaire royal en la prévôté d'Ouzouer-sur-Trézé, ès-quartiers de Saint-Cartau et Saint-Privé*, le 4^{er} avril 1653, il avait fait donation de la châtellenie de Bléneau à Louis de Courtenay, seigneur de Chevillon, son cousin, à la charge de la transmettre à Louis-Charles, son fils, de la conserver à ceux de son nom et armes, et de payer ses dettes jusqu'à concurrence de 80,000 livres.

Cette clause financière ne fut pas, à ce qu'il paraît, facile à exécuter, car, quelques années plus tard, la seigneurie de Bléneau était saisie et elle fut adjugée sur décret aux requêtes du palais le 11 septembre 1666. Toutefois, la déclaration de command fit connaître que l'adjudicataire était Louis de Courtenay, pour la terre tout entière, sauf la jouissance de la rivière, le moulin banal et celui de l'Epalu qui furent adjugés aux propriétaires du canal de Briare.

Louis de Courtenay avait épousé Chrestienne de Harlay, comtesse de Césy, et en eut trois fils.

Louis-Charles, né le 25 mai 1640, lui succéda comme seigneur de Bléneau.

Charles-Roger I, né le 29 mai 1647, devint abbé des Echarlis et de Saint-Pierre d'Auxerre, comte de Saint-Jean de Lyon, seigneur spirituel et temporel de Choisy-en-Brie.

Jean-Armand, né le 7 mai 1652, fut reçu chevalier de Malte, dès l'âge de quatre ans, avec dispense du pape.

Le cardinal Mazarin, enrichi de ses déprédations et triomphant de ses ennemis, n'avait guère conservé d'autre ambition que d'humilier ceux-ci par l'exercice d'un pouvoir sans limites et de consacrer dans sa famille la possession d'une immense fortune par d'illustres alliances. La position du jeune Louis-Charles lui avait paru digne d'être exploitée dans ce sens et de concourir à ce double but. Il avait donc résolu de le faire élever sous ses yeux, d'obtenir la reconnaissance des droits légitimes que n'avait pu faire prévaloir le prince de Condé; enfin de donner à son protégé une de ses nièces en mariage. Mais celui-ci n'avait pu remplir les vues du cardinal : son intelligence était sans étendue, ses instincts sans noblesse, ses habitudes sans dignité; c'est-à-dire qu'il fut bientôt renvoyé à Bléneau où il vint briser les plus chères espérances de son père.

Rendu à son obscurité, Louis-Charles s'était marié et avait eu deux enfants, un fils, Charles-Roger II, né en 1674, et une fille nommée Hélène.

Pour la seconde fois, la maison de Courtenay n'avait plus qu'un représentant qui pût avoir postérité capable de la continuer. Depuis un siècle, elle revendiquait l'honneur du sang royal; depuis un siècle, tour à tour protégée et persécutée, elle semblait avoir touché à toutes les phases d'espoir et de déception et l'on éprouve une sorte de besoin de la voir s'éteindre doucement et trouver enfin, au lieu des privilèges de ce monde, la sainte égalité qui commence au sein de Dieu.

Henri IV, Louis XIII, Louis XIV avaient été sollicités successivement en faveur de la maison de Courtenay.

On prétend que ce dernier répondit un jour au seigneur de Bléneau : *Si mon grand père vous a fait tort en vous refusant le titre de prince du sang, prouvez-moi que nos aînés vous aient reconnus et je vous reconnais à l'instant.* Cette réponse, disons-le, si elle n'est pas apocryphe, ne prouverait qu'une chose, c'est que la bouche des grands hommes n'articule pas toujours des paroles dignes d'eux. La naissance est un fait matériel, existant indépendamment de la possession d'état, et la filiation des cadets n'a jamais été, dans les pays les plus barbares, soumise à la ratification des aînés.

Ce que nous trouvons de plus certain dans la conduite de Louis XIV, à l'égard de la maison de Courtenay, c'est qu'il toléra ce qu'il ne voulut permettre et que du Bouchet put lui dédier son histoire généalogique et lui dire, avec courage mais impunément, dans l'épître dédicatoire : « Sire, voici des
« princes issus d'un de vos augustes aïeux que la renommée
« et le bruit de vos incomparables actions et de vos vertus
« héroïques obligent de quitter leurs tombeaux pour revivre
« sous votre empire.... Que si Alexandre n'a rien fait de plus
« éclatant que d'avoir donné un diadème à ce prince de la mai-
« son royale de Sidon, que l'inconstance de la fortune avait
« fait jardinier, vous ferez sans doute quelque chose de plus
« magnanime si vous relevez le lustre obscurci des princes qui
« sont de votre sang. J'estime, sire, que vous en serez plei-
« nement persuadé par la lecture de cet ouvrage, que je con-
« sacre à Votre Majesté comme ne l'ayant² entrepris que pour
« votre seule gloire. »

Revenons au seigneur de Bléneau.

Bientôt la nouvelle d'un grave événement vint jeter la stu-

peur dans la petite cité, et, quelque soin qu'on prit pour étouffer le bruit, il retentit dans toute la France. Le 7 mai 1730, on trouvait Charles-Roger de Courtenay frappé, dans son lit, de deux coups de pistolets, et le nom de Courtenay s'éteignait dans le sang du dernier rejeton mâle de cette illustre maison. Quel était l'assassin ? On l'ignorait. Qui avait armé sa main criminelle ? On n'osait se le demander.

Il ne resta plus alors du nom de Courtenay que l'abbé des Echarlis, vieillard de 83 ans, qui se courbait vers la tombe, et Hélène, sœur de la victime, mariée dès 1712 à Louis de Beaufrémont, marquis de Listenois. Rien ne pouvait donc plus porter ombrage, et cependant elle aussi allait baisser la tête sous le coup d'une lâcheté.

Dès la fin du xvi^e siècle, nous l'avons dit, les Courtenay avaient repris le titre d'illustres princes du sang et l'avaient porté constamment et publiquement sans avoir été jamais inquiétés à ce sujet. Hélène, continuant les habitudes et les droits de sa famille, avait inscrit, dans son contrat de mariage, la qualification de princesse du sang royal. Mais, comme si le courage de frapper ne dût venir qu'en lutte avec une femme, cet acte, dont la date remontait à 25 ans, fut déféré au parlement qui, par un arrêt du 7 février 1737, ordonna la suppression du titre contesté.

Madame de Beaufrémont ne trouvant plus alors à Bléneau que des souvenirs douloureux, n'y vint plus que rarement et elle finit par aliéner ce débris de l'ancienne splendeur d'une famille illustre dont elle était le dernier rejeton.

§ IV.

Depuis longtemps déjà les chanoines se montraient peu exacts à se rendre aux offices à l'heure indiquée par les statuts

du 31 décembre 1644. Naturellement, ils en attribuèrent la cause au mauvais état de l'horloge de la ville et, pour preuve, ils votèrent, par une délibération capitulaire du 16 juillet 1779, l'acquisition d'une pendule régulatrice destinée à être placée dans l'église. Mais une autre délibération, du 25 avril 1781, nous apprend que bientôt il s'était établi parmi les chanoines un autre usage, dont l'horloge et la pendule étaient forts innocents, c'était de ne plus aller du tout aux offices. Aux grands maux les grands remèdes : on décide, cette fois, que chaque absence non justifiée donnera lieu à une amende au profit des présents, savoir de six sous pour le doyen et de quatre sous pour les chanoines ; on nomme enfin un *pointeur* pour constater les absences. Nous ne saurions dire le degré d'exactitude qu'amena cette mesure, mais il est agréable de penser que chacun des chanoines put ainsi acquérir une somme déterminée de franchises allures et d'heureuse liberté.

Quant à l'horloge de ville, le fait est que, dès 1761, elle était en mauvais état, et que toutes les dépenses qui furent affectées à la réparer, ne purent en prolonger l'existence décrépite que jusqu'en 1789, époque où Etienne Jamet, maître serrurier et horloger en gros à Léré, fut chargé d'en faire une nouvelle qui fut installée six mois après.

De ces petits intérêts de la ville, si nous voulons descendre à ceux du village, transportons-nous à Ronchères. La cloche sonne à toute volée, à l'issue des vêpres, le 7 janvier 1781. Toutes les femmes de la paroisse se réunissent en conseil, tous les hommes sont consignés à la garde des enfants. S'agirait-il d'une requête en émancipation ! Les temps n'en sont pas venus encore. Quelque grave intérêt cependant a bouleversé l'ordre ordinaire des choses ; de quoi s'agit-il enfin ? La sage-femme du lieu est morte, on va pourvoir à son remplacement. Après en

avoir mûrement délibéré, l'assemblée fixe son choix sur Reine Format, femme de Louis Quinquery, qui se charge de ces fonctions, accepte le taux de la rétribution fixé à vingt-quatre sous par accouchement et *prête le serment usité en pareil cas, tel qu'il est dans le rituel du diocèse.*

Il était d'usage, dans la même paroisse, d'affermier aux enchères, moyennant une redevance fixe, le droit de quêter *en l'honneur de Saint-Fiacre*, et l'adjudicataire, on le conçoit, ne négligeait aucun des petits moyens d'honnête séduction pour faire prospérer sa ferme. Dans une assemblée des hommes de la paroisse du 9 septembre 1781, François Bouttevilain s'éleva contre cette coutume qu'il signala comme contraire à la décence publique et aux intérêts de l'église. Son éloquence fût entraînante; l'assemblée nomma pour trois ans un bâtonnier chargé de faire les quêtes et d'en remettre le produit au banc-d'œuvre.

Les événements nous pressent, hâtons-nous d'épuiser ces détails; aussi bien le peuple lui-même va s'occuper des grandes choses.

La fabrique de l'église de Saint-Fargeau possède un manuscrit contenant notamment un office spécial de Saint-Ferréol, à l'usage de l'église de cette ville. A quelle date remonte cette œuvre? Quel est l'auteur des hymnes et de la musique? Nous avons cherché, dans le manuscrit lui-même, des explications à ce sujet; or voici ce que nous avons trouvé.

Sous la couverture, à la fin du volume, on lit :

*Ces hymnes sont de l'année
mil sept cent quatre-vingt-trois
Qu'ont été dictés par Monsieur
le doyen Germain curé de Saint-
Fargeau.*

Et plus bas :

*Vous êtes un menteur
Chivot en est l'auteur.*

On lit enfin à la page 119 :

Ce livre a été écrit par celui qui l'a fait ;

Et à la page 482 :

*Fin des offices qui ont été faites par René Desbans,
chappelier, ce 13 avril 1766.*

Il serait difficile, au milieu de ces notes contradictoires, de démêler la vérité, si des faits plus sérieux ne venaient à notre aide.

M. Germain a été doyen du chapitre de Saint-Fargeau depuis le 5 septembre 1770 jusqu'au 20 septembre 1786, et c'est pendant son administration que la partie du manuscrit qui nous intéresse a été imprimée à Auxerre chez Laurent Fournier, 1783, 51 pages in-12, sous ce titre :

OFFICE

DE

SAINT-FERREOL,

MARTYR DE VIENNE,

*A l'usage de l'Eglise collégiale et paroissiale de son nom
dans la Ville de S. Fargeau.*

Le XVIII^e Septembre.

Enfin le nom de Chivot apparaît pages 4, 25 et 37 de ce petit livre, comme étant l'auteur des hymnes.

En rapprochant ces faits et circonstances, on peut conclure

sans crainte d'erreur que l'auteur des hymnes, paroles et musique, est le chanoine Chivot, que Desbans est le copiste du manuscrit et que M. Germain en est l'éditeur.

Il est temps de nous occuper du dernier comte de Saint-Fargeau.

Louis-Michel Lepeletier fut appelé, par sa naissance, au privilège d'une double aristocratie, celle de la noblesse qui lui réservait un comté et d'immenses possessions féodales, et celle de la magistrature parlementaire qui tendait à s'ériger en représentation nationale, sans le concours de la nation. L'éducation du jeune patricien fut grave et sévère, mais ce qu'elle emprunta d'aristocratique à l'influence de son père s'altéra bien vite au contact des idées philosophiques qui venaient de se produire et qui ouvraient à un monde nouveau les portes de l'avenir.

Conservateur par principes, par piété et par orgueil, le président Lepeletier avait contribué lui-même, à son insu et malgré lui, à rendre l'esprit de son fils accessible aux idées nouvelles soit en s'insurgeant personnellement contre l'autorité, soit en posant en victime d'un pouvoir sans contrôle, pendant son exil à Saint-Fargeau, avec ses talents et ses vertus, au milieu des devoirs et des affections de la famille, à côté de l'image d'un trône souillé de tous les genres d'infamies.

Il y a en effet, pour la jeunesse, quelque chose de plus instructif et de plus durable que les leçons, ce sont les impressions. Au moment où l'homme prend en quelque sorte possession de son âme, l'idée du juste domine en lui tout le sens moral. L'injustice alors et l'abus du pouvoir le révoltent et laissent dans son cœur un douloureux souvenir. Tout ce qui est bon, tout ce qui est beau au contraire, caresse et parfume son âme, et, si le bien n'était pas plus difficile à pratiquer qu'à sentir, rien ne serait plus facile à l'homme que la vertu.

Louis-Michel Lepeletier prit à l'école de son père le sentiment du devoir, à l'entraînement de son âge le goût des plaisirs, et à sa position de magistrat, car il était, à 18 ans, avocat du roi au Châtelet, la force de s'arracher, par la nécessité du travail, aux séductions frivoles et dangereuses. L'habitude, la possession l'attachaient aux privilèges de la naissance, mais la philosophie lui faisait comprendre la nécessité de libertés publiques, et son père lui-même n'avait pu lui enseigner à révéler le passé sans lui apprendre à le juger. Lepeletier ne pouvait être, en cet état, ni un homme d'initiative ni un homme de résistance; il ne fut ni l'un ni l'autre.

La vie politique de Louis-Michel Lepeletier commence avec l'assemblée des notables qui s'ouvrit le 22 février 1787. Calonne y parut avec un large plan de réforme, mais, n'inspirant pas au peuple la même confiance que Turgot, ses plus sages propositions furent accueillies avec défiance ou dédain. Il fut remplacé par le cardinal Loménie de Brienne, ambitieux irrésolu, imprévoyant, et incapable de réparer les fautes de ses prédécesseurs. Brienne reprit les propositions de Calonne qui passèrent sans opposition, mais le vent des révolutions agitait à ce point déjà le parlement et le peuple que l'un, aveuglé par son égoïsme, refusa d'enregistrer un édit portant création, en remplacement des vingtièmes, d'une subvention territoriale sans distinction de privilèges, et que l'autre accueillit cette résistance par des applaudissements en quelque sorte insensés, mais qui avaient leur saine logique dans l'instinct révolutionnaire du moment. Le mot d'*Etats généraux* fut jeté dans la discussion, et le parlement, acceptant tout pour échapper à la subvention territoriale, déclara que les Etats généraux, dont on s'était jusqu'alors passé, avaient seuls le pouvoir de consentir les impôts. Le roi ordonna l'enregistrement dans un lit de justice, et, le lendemain, le par-

lement ayant déclaré nul cet enregistrement forcé, fut exilé à Troyes. Lepeletier, depuis deux ans, était passé des fonctions d'avocat-général à celles de président à mortier au parlement de Paris; il ne s'associa point toutefois à cette espèce de révolte et il resta avec la minorité du parlement, dans le parti de la cour.

Après avoir convoqué les Etats généraux pour le mois de mai 1789, Brienne se retira le 25 août 1788 et Necker rentra aux affaires aux acclamations du peuple. Celui-ci fit consacrer par un édit le *doublement du Tiers*, c'est-à-dire que le nombre des députés du Tiers-Etat aux Etats généraux égalerait celui des députés du Clergé et de la Noblesse réunis; un cri d'enthousiasme accueillit cet édit et bientôt on ne s'occupa plus que des élections.

Lepeletier avait acquis de bonne heure une grande habitude des affaires, et quoiqu'il ne fût pas orateur, dans le sens vrai du mot, il était fort exercé à parler en public, et ces deux avantages, si importants dans les assemblées publiques, le recommandèrent au choix de la noblesse de Paris, qui n'avait point oublié non plus sans doute son attitude au parlement en 1787. Il fut l'un des dix députés qu'elle avait à nommer.

Admis, le 6 mai 1789, dans la chambre de la noblesse, il y vota avec la majorité, et lorsque le 27 juin cet ordre fut amené, par la force des événements, à se réunir aux deux autres, Lepeletier resta dans la chambre de son ordre seul avec le comte de Mirepoix. Les 3, 9 et 11 juillet, il se rendit aux séances particulières que tint la noblesse après sa réunion, et la constitution de l'*Assemblée nationale*, signa la protestation qui fut alors rédigée contre tout ce qui s'était fait depuis l'ouverture des Etats et se montra franchement opposé aux principes populaires. Et dès le surlendemain 13, sans que rien pût faire

pressentir ce brusque changement, dès qu'on apprit que la veille Necker avait reçu l'ordre de se démettre de ses fonctions et de partir secrètement pour Bruxelles, on l'entendit s'écrier : *Il en est temps, représentons le peuple si nous ne voulons pas qu'il se représente lui-même.*

Fidèle désormais à cette nouvelle profession de foi, dans la séance de nuit du 4 août 1789 où l'abolition du régime féodal fut admise en principe, renchérissant sur les sacrifices les plus spontanés faits en faveur du peuple sur l'autel de la patrie, « M. de Saint-Fargeau, » dit le *Moniteur*, « développe des « considérations de bienfaisance et de justice d'après lesquelles, « pour le soulagement des laboureurs et propriétaires accablés « de tant d'infortunes, il croyait devoir stipuler que la renon- « ciation aux privilèges et immunités pécuniaires s'appliquât à « la présente année et que les communes des campagnes ressen- « tissent sur-le-champ ce soulagement par la cotisation des « nobles et des autres exempts, faite à leur décharge dans la « forme jugée la plus convenable par les assemblées provin- « ciales, » et avant que l'assemblée nationale sanctionnât, le 11, par un décret calme et réfléchi, la révolution qui, le 4, s'était accomplie d'enthousiasme, renchérissant encore sur tout ce qu'avait fait l'auguste assemblée qui venait en quelque sorte de détruire un monde et d'en créer un nouveau, Lepeletier s'empresse d'écrire au curé doyen de Saint-Fargeau la lettre suivante, que nous copions littéralement sur l'original conservé aux archives communales de cette ville :

Je vous prie Monsieur De vouloir bien assembler au Plutôt dans L'église Les citoyens de la ville et de La Paroisse de Saint-Fargeau et de Leur faire Part du contenu en La présente Lettre.

Conformement a L'arrêté Pris unanimement Par La chambre nationale dans La fameuse nuit de mardi Dernier ;

Je renonce a tout droit de Bannalité, De moulins ou de four, et au droit de colombier

Je renonce a tout droit de chasse exclusif. Je revoque toutes Provisions données a mes gardes ; Leur conservant toutes fois leurs gages (1) Pour qu'ils viennent se joindre a La milice Bourgeoise et deffendre avec elle Les Propriétés communes et La sureté Publique.

Je Renonce à tout droit de justice.

J'observe que L'assemblée nationale a ordonné que Les officiers des justices seigneuriales exerceroient leurs fonctions jusqu'a ce que L'on ait fixé Le nouvel ordre Judiciaire Par La constitution ; — Malgré cette disposition si Les habitants et citoyens désirent d'avoir (2) Pour juges D'autres officiers que ceux que j'avois nommé Je Les invite a s'assembler et a choisir ceux qu'ils jugeront Les Plus Dignes de remplir ces fonctions.

Je consens Le Rachat de tous mes droits seigneuriaux L'assemblée nationale n'en a (3) Pas encor fixé Les conditions.

L'assemblée nationale n'a Pas encor statué sur les droits honorifiques Je Previens son decret, et je renonce a tous droits d'encens et eau (4) Benite ; J'espère que tous Les nobles consentiront a effacer cette distinction humiliante Pour Les autres.

Je renonce a tout droit exclusif de Peche dans la rivierre et au droit de Boucherie hallage quoique Lassemblée ny ait Pas encore statué.

J'ai personnellement fait Dans Lassemblée la motion de faire

(1) Il y a paies dans les *OEuvres de Michel Lepelelier*, publiées par son frère Félix. Bruxelles, 1826, un vol in-8°.

(2) Il y a avoir, même ouvrage.

(3) N'en a pu encore fixer, même ouvrage.

(4) Et d'eau bénite, id.

Payer aux nobles Leur Portion dans La taille et La corvée de cette année en deduction de La Part des contribuables employés au rolle ; L'assemblée n'a Pas (1) encor Prononcé de decret sur cet article ; Je désire qu'il soit accueilli ; mais dès a present je declare que je me chargerai de Payer seul toute La taille et corvée des Pauvres habitants dont Limposition est Portée sur les Rolles au dessous de 4 livres.

Ils pourront se faire inscrire chez M. D'Engerville qui Payera Pour eux Lors quil en sera temps au collecteur.

Je fais La même Disposition Pour toutes les Paroisses du comté, et je Prie Monsieur Le doyen den faire Part a M Les Curés.

J'invite tous les habitants a se monter en milice Bourgeoise Pour se mettre a Labri des Brigands qui Pillent Les campagnes. J'entrerai Pour un tiers Dans La contribution que fera La ville Pour Les dépenses de cette milice. Il est bien essentiel de deffendre Dans ce moment de trouble Les moissons et Les Propriétés.

Il faut au surplus se deffier Des faux bruits, on en repend de tous genres. entre autres je sais quon a Dit à Saint-Fargeau que mon opinion avait été contraire a La cause du tiers etat ; Le vrai est que j'ai toujours été Pour La Paix, Pour la conciliation Pour tous les sacrifices, Les Papiers Publics en font foi, tous rendent compte de mes opinions. Personne dans L'assemblée nationale ne doute de mon sentiment, et elle vient de me donner une preuve honorable de sa confiance, en me choisissant pour President du Bureau dont je suis membre ; Je prie tous les habitants de me regarder comme Leur ami et Leur concitoyen ;

(1) *N'a pu encore prononcer, ouvrage déjà cité.*

tout ce que nous sommes de riches Propriétaires à Saint-Fargeau nous nous réunirons Pour aider et soulager Les malheureux que fait souffrir L'affreuse misère de cette année. Je ne veux retenir de ma qualité de Leur seigneur que Le droit D'en (1) Donner L'exemple.

Je desire fort que Les affaires Publiques Puissent me Laisser quelques jours Libres Pour aller juger Par moi même De ce qu'on Peut faire encor Pour Leur soulagement.

Recevez Monsieur Le Doyen Les assurances de La haute estime que je vous ai vouée.

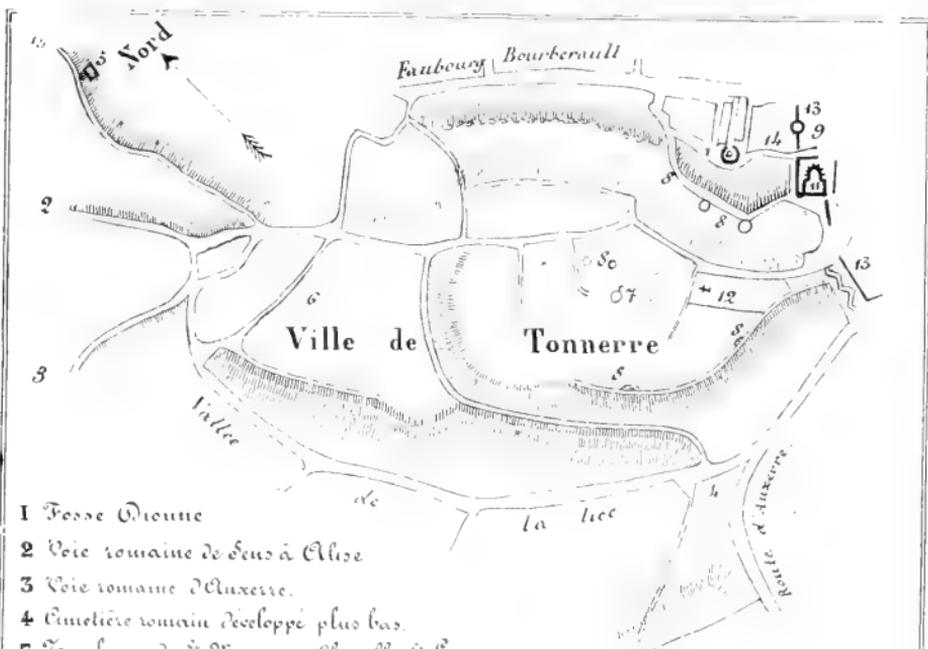
Ce 8 août 1789.

LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU.

(1) *De donner*, ouvrage déjà cité.

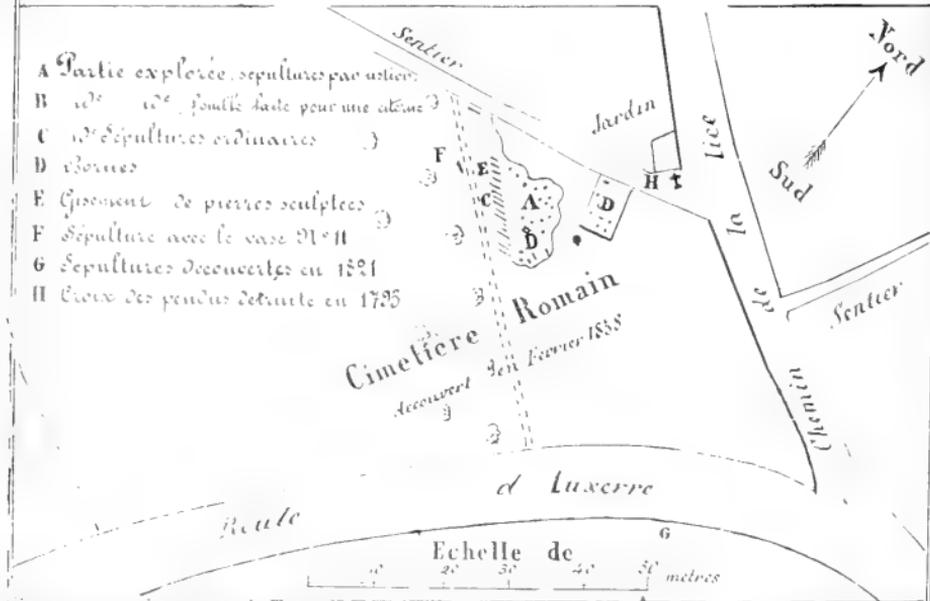






- 1 Fosse Droune
- 2 Voie romaine de Deus à Elise
- 3 Voie romaine d'Auxerre.
- 4 Cimetière romain développé plus bas.
- 5 Tombeau de St Nicomere, Chapelle et Coup
- 6 Emplacement de l'église St Cliguan.
- 7 Ruines du Château.
- 8 Vases d'anciennes fortifications
- 9 Tour des Anglais.
- 10 Ancienne Tour découverte en 1840.

- 11 Eglise St Pierre.
- 12 Cimetière de la paroisse.
- 13 Fortifications de la ville basse
- 14 Passage d'Angoulême
- 15 Sentier ancien chemin.



- A Partie explorée, sépultures par ossements.
- B id. id. fouille faite pour une croix
- C id. Sépultures ordinaires
- D Bones
- E Groupement de pierres sculptées
- F Sépulture avec le vase N° 11
- G Sépultures découvertes en 1821
- H Croix des pendus détruite en 1795

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE ROMAIN

A TONNERRE.

Partout où l'homme a habité, le hasard fait découvrir, de temps à autre, des traces de son séjour sur la terre : Ici la pioche du terrassier remue les cendres de populations éteintes depuis longtemps ; là le soc de la charrue soulève des débris d'habitations enfouis pendant nombre de siècles. Chaque époque se distingue par des caractères particuliers ; mais celle qui offre des vestiges aussi nombreux qu'intéressants sous tous les rapports, c'est la période marquée par l'invasion des Romains, qui, en apportant la civilisation dans la Gaule, y ont laissé une foule de monuments attestant leurs progrès dans les arts. Après avoir été protégés par la terre, les objets enfouis dans leurs cimetières viennent aussi nous initier à leurs mœurs et aux usages alors observés pour les inhumations. Ces découvertes sont assez rares, parce que depuis 46 à 47 siècles les lieux consacrés aux sépultures ont été, ou bouleversés pour faire place à des constructions, ou livrés à la culture ; de là l'oubli de leur ancienne destination. C'est ainsi qu'à Tonnerre on ignorait l'existence d'un cimetière romain près de cette ville, lorsque des travaux de terrassement sont venus en révéler un que nous avons exploré sur une faible étendue il est vrai ; cependant ce que nous y avons observé et recueilli mérite d'être constaté.

Le plateau de la colline connue jadis sous le nom de Monbellant et maintenant sous celui de montagne du Vieux-Château, fut le siège de l'ancienne ville de Tonnerre. Fortifié naturellement sur plusieurs points par des rochers escarpés et n'étant facilement accessible qu'au nord-ouest, où il est dominé par la montagne des Sabots ou des Bousseemis, ce plateau présentait une position toute militaire, lorsque chaque cité était une forteresse. La grande voie romaine de Sens à Alise, qui le traversait ajoutait encore à son importance. Si on se reporte à des temps antérieurs à la création de ces voies, on trouvera que le nom de l'ancienne ville était d'origine celtique : *Tornodurum* (près du torrent), indiquait la proximité de la fosse Dionne, qui coule au pied de la montagne.

Il est donc probable que cette position fut utilisée par les Gaulois. Les débris d'une architecture bizarre composant les substructions d'une tour découverte en 1840, proviennent d'un monument peut-être d'une époque antérieure à la domination romaine; mais ce qui est certain, c'est que sous cette domination la place devint une station principale, partageant à peu près également la distance de Sens à Alise. On y a trouvé un certain nombre de médailles du haut empire. Dans une fouille faite sur l'emplacement de l'ancien château, nous avons remarqué des débris de tuiles à rebords. Enfin la découverte qui nous occupe vient compléter les preuves de l'existence du Tonnerre romain.

Du côté de Sens on y arrivait en descendant la montagne des Sabots. A la naissance du plateau était le point d'intersection du chemin d'Auxerre sur la grande voie. Si à gauche cette voie suivait le milieu de la colline, à droite on trouvait le grand chemin de la vallée de la Lice offrant une descente plus

douce en tournant cette colline. Alors, comme aujourd'hui, il devait être très-fréquenté. Nous insistons sur cette remarque parceque c'est près de ce grand chemin que nous allons trouver notre cimetière romain. Cependant, il faut le dire, une fouille que nous avons fait exécuter, il y a trois mois, le long du chemin de la Lice, et plusieurs autres opérées à différentes époques, n'ont fait reconnaître aucune trace de voie romaine ; on trouve seulement, à deux mètres et plus de profondeur, les couches de l'ancien chemin empierré et élevé successivement par les graviers provenant des montagnes.

On sait que les cimetières gallo-romains étaient placés sur le bord des voies publiques et au versant des coteaux exposés au nord ; c'est bien la position que nous constatons aujourd'hui. Il eut été difficile de trouver ailleurs toutes ces conditions, et qui plus est un arrivage aussi facile, puisque sur trois points on pouvait communiquer à ce champ de sépulture. De deux côtés par la montée ou par la descente du chemin de la Lice et au milieu par une rampe décrivant une courbe sur le flanc de la colline. Aujourd'hui c'est un sentier de deserte pour les propriétés qui y aboutissent.

Reportons-nous maintenant aux cérémonies funèbres chez les Romains : la coutume de brûler les corps fut apportée par eux dans les Gaules où elle s'étendit à toutes les classes du peuple Gallo-Romain. Lorsqu'une personne avait cessé de de vivre, le corps était lavé, vêtu et exposé dans une dépendance de la maison mortuaire, ou l'on était admis à le visiter. Au jour fixé pour l'inhumation, le convoi composé des parents et amis du défunt, des pleureuses salariées et de gens portant des parfums, des plats de viande et des liquides pour les libations, se dirigeait vers le champ du repos. Là le corps était déposé sur un bûcher formé de bois sec, couvert de bran-

ches de pin, de cyprès et d'if; après avoir allumé le feu on jetait des parfums et des libations sur le cadavre embrâsé. Quelquefois, près du bûcher on sacrifiait des victimes consistant en animaux favoris du défunt. Lorsque le corps était entièrement consumé « les parents ou les héritiers ramassaient les os et les cendres et les plaçaient, les moins aisés dans des urnes en terre, les plus riches dans des urnes en verre. » On y joignait parfois des objets ayant appartenu au défunt et une ou plusieurs monnaies destinées sans doute à payer le passage du Styx ou de l'Achéron. L'urne principale, accompagnée d'un ou de plusieurs vases, et les cendres qui n'y avaient pas trouvé place, étaient ensuite introduites dans un coffre en bois scellé au moyen de clous, puis, déposé dans la terre avec quelques pierres posées à côté pour le protéger.

C'est vers le milieu ou sur la fin du III^e siècle que l'usage de brûler les corps cessa complètement. Le IV^e siècle ne présente plus que des inhumations ordinaires, montrant des squelettes entiers souvent accompagnés de vases. Ce sont ces deux modes de sépultures que nous allons trouver dans le cimetière de Tonnerre.

Une partie de son emplacement est converti depuis longtemps en verger, à la naissance d'un coteau dont la pente vient finir en pointe à l'endroit où bifurque le chemin de la Lice sur la nouvelle route d'Auxerre (voir la planche 4). Ce verger est porté au cadastre sous deux parcelles, section F n^{os} 525 et 526. La première, tenant au sentier de la Croix-Blanche, était en nature de vigne il y a peu d'années.

MM. Diard frères, mécaniciens, ayant acheté cette propriété pour y établir un magasin, les premiers jours de février dernier on y commençait des travaux de terrassement. Pré-

venu qu'une première fouille faite pour arracher un arbre avait amené la découverte d'un squelette avec un vase à deux anses dont la forme nous parut antique notre attention s'est portée, autant que possible, sur la suite des travaux.

Le déblai d'une première couche de terre variant de 0,30 à 50 centimètres, selon que l'exigeait le niveau de pente, nous a donné cinq médailles romaines qui sont : une petite pièce en cuivre jaune dont la face est complètement détruite ; au revers un aigle aux ailes déployées, au-dessus le mot *AVGVSTVS*. Un grand bronze de Caligula, il porte la marque d'un poinçon frappée après coup ; une médaille de Néron, un grand bronze de Commode ; enfin, un petit bronze de Tétricus père.

Ce déblai, exécuté sur le côté tenant au sentier, fit reconnaître une couche d'arène qui avait reçu plusieurs sépultures rangées à peu près sur une ligne. C'est à deux mètres environ de cette ligne que les ouvriers trouvèrent des endroits où la terre portait une teinte noire avec des traces de charbon et des débris de poterie. Examen fait de cette particularité, nous fûmes bientôt convaincu que l'on touchait à un quartier du cimetière spécialement affecté aux sépultures par incinération, quartier qui nous a semblé limité par une borne mise à découvert lors du premier déblai (Pl. 4. D.). La suite des travaux nous a permis de constater qu'il s'étendait dans toute la partie basse.

Les portions fouillées, y compris l'emplacement creusé pour une citerne, ayant une superficie d'environ 75 à 80 mètres, nous ont montré les traces de 25 à 30 sépultures par ustion, qui souvent n'offraient malheureusement qu'une masse de cendres, d'os brûlés et de débris de poterie empâtés par l'effet de la pression de la couche de terre, dont l'épaisseur appro-

chait deux mètres à l'endroit de la citerne, à cause du déplacement des terres qu'ont les pluies et la culture de la vigne ont produit. Plus haut, cette couche était moins forte, elle variait de 0,80 centimètres à un mètre, aussi c'est là que nous avons pu étudier et recueillir quelques vases. Le plus important est une urne en verre (Pl. II n° 1), qui a dû recevoir les restes d'un personnage distingué; il contenait, avec des cendres et des os brûlés, un anneau en cuivre (Pl. III n° 9) l'ardillon d'une fibule de même métal et une médaille à l'effigie de Nerva : IMP. NERVA. CAES-AVG. COS. III. PP ; au revers un personnage debout avec la légende LIBERTAS PVBLICA et les lettres S. C. La capacité du vase, la masse de cendres qu'il n'avait pu contenir, indiquaient que le corps a été brûlé sur un bûcher élevé à grands frais. Cependant les débris de poterie mêlés à la cendre ne montraient que la présence d'un vase (Pl. II n° 6). Le tout avait été placé dans un coffre dont les clous, conservés par le charbon, semblent sortir de la main de l'ouvrier. En découvrant nous-même cette intéressante sépulture, nous avons pu remarquer les pierres qui, placées à côté du coffre pour le protéger, finirent par opérer une pression funeste au vase et à l'urne.

Nous avons trouvé plusieurs autres urnes en verre plus petites, mais elles ne contenaient ni médailles ni bijoux; on s'était contenté de les remplir de cendres et d'os et d'y joindre un ou deux petits vases (Pl. II nos 5, 7 et 8), le tout placé dans le coffre obligé. Parmi ces urnes, celle dont nous donnons le dessin (Pl. II n° 2) n'était pas déformée quoique cassée; deux autres ressemblaient aux anciennes timbales à pied (Pl. II n° 3).

D'autres sépultures, et c'est le plus grand nombre, ne présentaient que des débris de vases en terre, mais tellement muti-



Les Vases N^{os} 1, 2 et 3 sont en verre.

Échelle 2 millimètres pour ce linéaire







Les figures 9, 10, 12 et 14 son. de grandeur réelle
celles 11 et 13 sont réduites à moitié

lés qu'ils semblaient avoir été brisés avant leur mise en terre; plusieurs avaient subi l'action du feu. On y rencontrait souvent des clous mêlés aux cendres, signe certain de l'usage que l'on avait fait des coffrets. Une de ces sépultures présentait celà de particulier, qu'elle était accompagnée d'un vase en terre gris ardoise (Pl. II n° 4) contenant les os d'un petit quadrupède. Nous ne pouvons y voir que les restes d'un sacrifice offert aux dieux. L'orifice de ce vase était couvert par une pierre plate, était-il complet lors du dépôt? Nous en doutons, car il a été impossible de retrouver le bourrelet de l'ouverture.

Il est probable que l'on fit aussi usage de la grande urne ou *dolium* qui remplaçait parfois le coffre pour renfermer le vase contenant les cendres. Avec des débris ramassés sous la pioche du terrassier nous avons rétabli en partie une de ces urnes qui a la forme d'une boule (Pl. III n° 1), elle est en terre jaune avec des parois très-minces. Une autre plus forte en terre d'un gris verdâtre présente une forme longue (Pl. III n° 2).

Nous avons réuni plusieurs petits objets trouvés épars dans cette même fouille: Un anneau, une fibule en cuivre (Pl. III n° 12); un petit objet de même métal dont l'usage est inconnu (même planche n° 10); un ornement en plomb (même planche n° 13); une perle de collier en marbre veiné noir et blanc (même planche n° 14); plusieurs débris de verre blanc et bleu; deux moyens-bronzes remontant au règne d'Auguste et portant le nom d'un Triumvir monétaire de cetempereur. A l'avvers du premier on lit, dans une couronne de chêne, AVGVSTVS TRIBVNIC POTEST, au revers C. CASSIVS CELER III VIR (*Triumvir*) AAA. FF. (*auro argento acre flando feriundo*). Dans le champ S. C.

Sur l'avvers du deuxième était l'effigie de l'Empereur. Au revers, M. SALVIVS OTHO (le reste comme sur la première) III VIR AAAFF. Dans le champ les lettres S. C. en partie couvertes par une contre-marque avec monogramme. Nous donnons le dessin de ce revers (Pl. 3 n° 14).

Si quelques-uns des dépôts mortuaires avaient été remués, on peut en attribuer la cause à des fouilles faites depuis longtemps pour planter ou arracher des arbres, mais généralement ils étaient conservés et posés à une distance assez régulière pour faire croire qu'ils furent marqués sur le sol lorsque le cimetière était en état de service. On sait que les anciens professaient un grand respect pour les cendres des morts, qu'ils se gardaient bien de déplacer. Cependant, comment expliquer la présence de deux vases isolés trouvés sur le tuf et à 0,30 centimètres en contrebas des sépultures par ustion? l'un d'eux était entier et en tout semblable à celui dessiné (Pl. II n° 9).

On demandera maintenant à quel temps on peut reporter ces sépultures. Si, comme le prétendent certains auteurs, la monnaie déposée dans un vase était celle de l'époque, la réponse serait facile, Nerva ayant régné l'an 96 de notre ère: mais nous ferons observer d'abord que son règne n'ayant duré qu'un an et 4 mois, il est probable que, de son vivant les monnaies frappées à son effigie étaient peu communes dans la Gaule; ensuite la pièce trouvée n'est pas à fleur de coin, elle paraît usée par l'effet de la circulation. On peut donc reporter au II^e siècle l'inhumation marquée par cette pièce; nous avons dit que toutes celles faites par ustion ne peuvent dépasser le troisième.

Après l'abandon de l'incinération, le même cimetière reçut les sépultures qui se pratiquaient alors presque généralement avec cercueils en bois. On a vu qu'elles occupent un emplace-

ment situé immédiatement au-dessus de l'ustion ; son étendue superficielle est de 80 à 90 mètres environ. L'usage de déposer des vases disparaissait peu à peu ; sur vingt squelettes environ découverts, trois seulement jouissaient de cette faveur. Chacun de ces squelettes était dans une fosse creusée sur le tuf, c'est-à-dire à une profondeur plus grande que celle observée pour les corps brûlés. Chaque fosse contenait une certaine quantité de clous provenant des cercueils. Si quelques-uns ne présentaient pas trace de clous, le nombre en est très-restreint. L'orientation des pieds variait entre l'est et le sud-est. En général les têtes étaient peu déformées et complètement pleines de terre souvent noireie par la décomposition des matières organiques.

Les fouilles continuées au sud de la borne ont mis à découvert des inhumations ordinaires et aussi quelques traces de sépultures par ustion. Ce qui semble marquer la période de transition qui vit les gens fortunés ou guidés par la foi suivre l'ancienne coutume, tandis que d'autres moins aisés ou moins fervents adoptaient la nouvelle méthode.

Au nombre des sépultures placées sur la ligne du haut, une seule fosse contenait deux squelettes superposés ; cette fosse semblait avoir été creusée profondément pour recevoir deux corps déposés sans doute à peu près en même temps. Celui placé dessous était seul accompagné d'un vase (Pl. II n° 9). Près de là se trouvaient plusieurs sépultures d'enfants, toutes avec cercueil ; une seule présentait un vase (Pl. II n° 10). Par la longueur de la fosse portant environ 0,60 centimètres, nous avons reconnu qu'elle avait reçu un jeune enfant dont les os étaient complètement détruits par l'action du temps sans avoir été dérangés puisque la position des clous indiquait la forme de la bière. Cette sépulture a d'autant plus

fixé notre attention que nous avons trouvé tout contre et à la même profondeur des débris d'os de la tête d'un petit quadrupède ; probablement un chien. N'était-ce pas le compagnon fidèle immolé lors de la mort de l'enfant ? Le vase était entier et vide.

La sépulture découverte en premier lieu, en arrachant un arbre au-dessus de la ligne fouillée indique la continuation du cimetière en amont du coteau. Le vase qui y fut découvert (Pl. II n° 44) est le plus curieux par sa forme grecque.

Il y a plusieurs années on avait déjà découvert des ossements dans la partie basse. Il est certain que le cimetière se continuait à l'est et sans doute jusqu'à la pièce de terre située de l'autre côté de la route, puisqu'en 1824 M. Viard-Hollier a trouvé à l'extrémité de cette propriété (Pl. I. G.) plusieurs squelettes et un vase en terre contenant différentes médailles du haut empire. A l'ouest, le champ de sépulture dépassait-il le sentier de la Croix-Blanche ou des Pendus ? nous l'ignorons. Ce que nous avons pu constater, c'est l'existence de deux corps avec cercueils en rive de ce sentier ; l'un dans la partie haute, l'autre à l'extrémité de l'emplacement de la citerne et à 2 mètres 70 centimètres de profondeur, c'est-à-dire à 0,70 centimètres en contre-bas de la ligne de l'ustion qui se trouve à côté.

Le déblai opéré sur la partie consacrée aux sculptures ordinaires a amené la découverte de débris de sépultures enfouies dans le tuf : une sirène appuyée sur deux nageoires, posées en avant du corps terminé par une queue aux contours élégants. Le col se dresse en décrivant une courbe non moins agréable, il fait regretter l'absence de la tête (Pl. III n° 5) ; une portion de socle ayant servi de base à un lion qui devait avoir au moins 4 mètre 50 centimètres de longueur, il ne

reste plus que deux pattes et une partie de la queue (Pl. III n° 4); une pierre taillée de forme ovoïde, elle a dû être placée sur un monument comme urne de couronnement (Pl. III n° 3); plusieurs fragments de corniches et de pierres sculptées (Pl. III n° 6); un peu plus loin on a trouvé la main d'une statue de grandeur naturelle; cette main tient une draperie (Pl. III n° 7).

Toutes ces sépultures sont en pierre de Tonnerre, provenant, à coup sûr, de la carrière d'Arcant (1). C'est un calcaire à polypiers résistant à la gelée mais difficile à sculpter. Il est parfaitement semblable à celui des substructions de l'ancienne tour découverte en 1840 sur la montagne du vieux château et des sculptures trouvées au lieu de la station romaine de Fulvy en 1849.

Aucune trace de construction n'existait sur le lieu occupé par ces débris provenant sans doute d'un monument, peut-être d'un temple ou *sacellum* élevé près de l'ossuaire pour l'exercice du culte païen.

Nonobstant l'exiguïté de l'emplacement exploré, tout fait présumer que le champ de sépulture n'a servi qu'aux païens. La trouvaille de monnaies appartenant exclusivement à l'époque romaine, et l'absence de tout signe chrétien sont des

(1) L'exploitation de cette carrière, pratiquée en galeries souterraines dans la montagne, remonte à une époque très-ancienne; tout porte à croire que c'est la première ouverte dans le pays. Elle est située à deux kilomètres de la ville. Son entrée était encombrée depuis longtemps, lorsqu'en 1842, le propriétaire, M. Rétif, la fit ouvrir. Dans le milieu de la principale galerie et sur une grande étendue, on trouva une masse considérable d'excréments provenant des chauve-souris qui, pendant plusieurs siècles sont venues se suspendre à la voûte.

indices corroborés par un passage que nous lisons dans une notice publiée par M. Jacquillat-Desproux sur le comté de Tonnerre (1).

« En 448, Micomer Hibernois, disciple de saint Germain, « l'ayant accompagné comme il allait au concile de Besançon, « mourut à Tonnerre; il fut enterré *dans le cimetière des « chrétiens* par saint Loup; depuis, on bâtit sur le tombeau « de Micomer une chapelle au lieu dit l'Hermitage de saint « Loup (2). Les païens avaient leur sépulture *le long d'un « grand chemin qu'on appelait les Lices.* »

C'est bien le cimetière qui nous occupe. Il dut servir jusqu'à l'abolition du paganisme à Tonnerre. C'est alors que les chrétiens trouvèrent ce lieu très-convenable pour y enterrer les suppliciés. De là, la pose de la croix dite des Pendus. Cette croix existait à la naissance du sentier qui en porte le nom.

Le chantier ouvert sur la principale partie de ce cimetière, les plantations faites sur le côté du haut, ne permettent plus de penser à de nouvelles fouilles. Celles qui ont été faites eussent été certainement plus fructueuses si un but purement scientifique les eût dirigées; quoiqu'il en soit les découvertes qu'elles ont produites sont assez caractéristiques pour démontrer que les habitants du Tonnerre romain n'étaient pas généralement riches. En effet, nous avons trouvé beaucoup de poteries grossières, mais seulement quelques fragments de vases avec dessins en relief et de faibles débris imitant la belle terre rouge dite de Samos; aussi absence complète de nom de fabricants, absence de ces objets de luxe, de ces armes et de ces

(1) Annuaire de l'Yonne, année 1839, page 208.

(2). Planche 1 n° 5

ferrements de coffrets qui se rencontrent avec abondance dans certains cimetières de la même époque.

Nous n'en devons pas moins un témoignage de reconnaissance à MM. Diard, pour la complaisance qu'ils ont mise en nous facilitant la suite des travaux de terrassement et l'étude des lieux.

CAMILLE DORMOIS.

RAPPORT

SUR DES DOCUMENTS CONCERNANT L'ABBAYE DE PONTIGNY ET LA VILLE

DE SAINT-FLORENTIN.

ET NOTICE SUR M. JEAN DÉPAQUY

DERNIER ABBÉ DE PONTIGNY.

Vers 1840, M. Cornat, alors juge de paix à Villeneuve-l'Archevêque, m'apprit que son oncle, M. Mathey, avoué à Saint-Florentin, possédait une petite cassette pleine de parchemins qu'il croyait provenir de l'abbaye de Pontigny. En conséquence de cette communication, je fis une visite à M. Mathey et je lui parlai des précieux parchemins qui m'avaient été signalés. M. Mathey me dit qu'en effet le dernier abbé de Pontigny, M. Jean Dépaquy, qui après la destruction de son abbaye s'était retiré à Saint-Florentin, lui avait donné avant sa mort arrivée en 1840, une cassette où étaient renfermés ces manuscrits et un certain nombre de pièces concernant les reliques de saint Edme. J'ignore, ajouta-t-il, si ces pièces ont réellement de la valeur; je ne pourrais présentement en faire avec vous le dépouillement à cause de mes nombreuses occupations, mais à votre prochain voyage, revenez me trouver et nous prendrons con-

naissance du contenu de ma cassette. Si ces parchemins ont réellement l'importance que vous leur soupçonnez, mon intention est d'en faire hommage à Monseigneur l'Archevêque de Sens.

J'habitais alors l'Avallonnais : il me fut impossible de revenir à Saint-Florentin aussitôt que je l'aurais désiré et, sur ces entrefaites, M. Mathey vint à mourir. Pendant plusieurs années je perdis de vue cette affaire, mais en 1853, je fis un voyage à Dijon et je m'informai auprès de M. Cornat, directeur des contributions directes de la Côte-d'Or, l'aîné de la famille, de ce qu'était devenue la cassette aux parchemins de défunt son oncle. Il me dit que les héritiers l'avaient laissée chez leur sœur à Saint-Florentin, dans la place qu'elle avait toujours occupée et qu'ils en disposeraient volontiers conformément aux intentions de M. Mathey. Depuis que j'habite la ville de Sens, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir M. Cornat, le juge de paix, qui m'avait mis sur la trace de cette affaire. Je la lui rappelai et il voulut bien s'en occuper activement. L'année dernière, il eut l'obligeance de rapporter de Paris trois bulles, les seules qui eussent été distraites et emportées par M. Chivot, son beau-frère. Enfin au mois de mai dernier, il remit entre mes mains intégralement le trésor que je poursuivais depuis si longtemps.

Ouverture faite de la mystérieuse cassette, je n'y trouvai pas seulement les manuscrits de M. Dépaquy et de nombreuses pièces concernant les reliques de saint Edme, mais encore une soixantaine de bulles, chartes et autres documents qui avaient autrefois fait partie des archives de l'abbaye de Pontigny. J'en ai dressé la liste que je demande la permission de vous lire et je mets ici sous vos yeux ma précieuse trouvaille.

Les héritiers de M. Mathey, pour suivre les intentions de leur oncle, ont remis entre les mains de Monseigneur l'Archevêque, pour être déposées aux archives du nouveau monastère de Pontigny, les pièces qui ont trait aux reliques, au culte et à la canonisation de saint Edme, et qui sont elles-mêmes de véritables reliques. Quant aux autres bulles et chartes, ils ont bien voulu s'en rapporter à mon avis et les donner aux archives départementales, où elles seront mieux conservées que partout ailleurs. M. le Préfet a dû recevoir aujourd'hui de M. Cornat, actuellement juge de paix à Troyes, une lettre qui lui annonce cette cession.

Nous y joignons aussi quelques manuscrits de M. l'abbé Dépaquy parmi lesquels vous remarquerez une copie du cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Florentin, in-8° de 380 pages, et un petit cartulaire de l'abbaye de Dilo. M. Dépaquy était un vrai bénédictin, passionné pour la recherche et la conservation des richesses historiques que nous ont léguées les siècles passés. Pendant les dernières années de son gouvernement abbatial, il transcrivit en un volume in-42, *l'Abrégé chronologique de l'histoire de l'abbaye de Pontigny par Dom Robinet*, dans lequel M. Henry a puisé son histoire de Pontigny et il y ajouta comme pièces justificatives, en deux autres volumes in-42, presque toutes les chartes que contenaient les archives de cette célèbre abbaye. Ces trois volumes ont été donnés par M. Quantin à la Bibliothèque de la ville d'Auxerre.

Devenu habitant de Saint-Florentin après la suppression de son couvent, M. Dépaquy fut un des membres les plus zélés de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu, et il rencontra dans cette charge l'occasion de reprendre ses études de prédilection. Les années les plus scabreuses de la

révolution furent employées par lui à rechercher, à mettre en ordre et à transcrire en 3 volumes in-folio tous les titres, chartes et papiers qui intéressaient les divers établissements de la petite ville qui lui donnait une bienveillante hospitalité. L'Hôtel-Dieu de Saint-Florentin est resté en possession de ce travail dont les éléments se retrouvent parmi les manuscrits que j'apporte aux archives du département.

En 1794, M. Dépaquy fut nommé bibliothécaire du District que l'on appelait alors le *Mont-Armance*. La république avait fait une razzia complète des livres qui appartenaient aux émigrés, aux prêtres réfractaires, aux Chapitres des collégiales et aux églises : le tout avait été entassé pêle-mêle dans le ci-devant presbytère de Saint-Florentin. Notre laborieux abbé en fit le classement, veilla avec sollicitude à leur conservation et en dressa un catalogue par ordre de matières qui s'est également trouvé dans ses papiers.

La haute réputation de savoir et de vertu dont il jouissait le mettait en évidence dans cette petite localité, et on lui proposa successivement les fonctions réputées les plus élevées. Il refusa celles qui lui semblèrent incompatibles avec sa qualité d'ecclésiastique. Sa charité, qu'il fallait déguiser dans ces mauvais jours sous le nom de patriotisme, le porta à accepter les plus modestes, les plus utiles et les plus laborieuses. Il fut membre de toutes les Commissions de bienfaisance et d'utilité publique, notamment de celle qui avait pour objet la répartition des secours aux familles pauvres dont les enfants étaient au service de la république. Il participa aussi très-activement à la reconstruction du pont de Saint-Florentin et à l'achèvement de la route d'Auxerre par Pontigny.

On me permettra de reproduire ici une petite correspon-

dance quieut lieu à cette époque, entre M. Moriset, Procureur syndic du district, et l'abbé Dépaquy, et qui m'a paru très-honorable pour ce dernier. C'était en 1795 : le représentant du peuple Guillemardet, délégué dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de la Nièvre, avait nommé M. Dépaquy *administrateur du Directoir exécutif du District de Mont-Armance*; le bon abbé n'avait pas manqué de refuser; sur ce, lettre de M. Moriset :

« 1^{er} messidor, an III de la république.

« *Le Procureur syndic du District au citoyen Dépaquy.*

« C'est ce matin, citoyen, que j'organise l'administration de ce District, le Représentant vous a appelé aux fonctions importantes d'administrateur du Directoire.

« Le vœu de vos concitoyens, celui de tous les administrés de ce District, vous engageront sans doute à ne pas persister dans votre refus; je désire, pour le bonheur public, vous voir prendre séance; le peuple a besoin de vos lumières et de votre prudence; vos collègues s'en fortifieront et vous aimez trop le bien public pour ne pas accepter des fonctions où un vœu unanime vous appelle.

« Salut, fraternité.

« MORISET. »

M. Dépaquy répond le jour même :

« *Au citoyen Moriset, Procureur syndic du District.*

« J'ai envoyé, le 21 prairial, ma démission au Représentant du peuple; voici, en deux mots, les motifs que je lui ai exposés.

« Je ne connais absolument aucune loi administrative; le fond, la forme, la langue même, tout, à l'administration, me

serait étranger : Je ne dois donc pas y accepter une place, sans les connaissances et les talents qu'elle exige. Je suis prêtre : les soupçons que l'on jette journellement sur les personnes de ma profession, et le système si ardemment suivi de les perdre dans l'opinion publique, m'ôtent toute espèce de confiance : ce n'est point dans une pareille disposition d'esprit, ni avec la crainte et la répugnance invincible qu'elle m'inspire, que je pourrais être utile.

« Je vous répète aujourd'hui, citoyen, ce que j'ai écrit au Représentant ; il m'est impossible d'accepter la place d'administrateur. Je sens bien que j'encours la peine prononcée par la loi ; je m'y sou mets : j'aurai du moins l'assurance d'avoir acquitté le devoir le plus essentiel, en m'écartant de fonctions que je ne suis pas en état de remplir. »

Nouvelle lettre de M. Moriset :

« Citoyen,

« Je vais faire valoir, autant que je le pourrai, auprès du Comité de législation, vos motifs de refus. J'emploierai même le Représentant Maille qui, je l'espère, voudra bien appuyer ma demande. Veuillez me mettre à même de les proposer avec un grand succès en acceptant la place de juge de paix. Les fonctions en sont très-compatibles avec vos connaissances et votre caractère, et vous n'aurez presque rien de la nation, puisque sur un traitement de 4,700 fr., vous aurez à déduire la pension de 4,000 fr., que la Nation vous accorde. Il manque un juge au tribunal, Beauvais y serait remis, ainsi vous n'y déplacerez personne. Je vous prie de m'accorder un mot de réponse. J'espère qu'elle satisfera tous vos concitoyens qui ont le plus grand besoin de vous voir occupé de leur bonheur. »

Réplique de M. Dépaquy :

« Je vous remercie bien sensiblement, Monsieur, des offres que vous me faites, et surtout de m'avoir prévenu de votre projet, qui, motivé par les meilleures intentions, me jetterait néanmoins dans un nouveau danger pire que le premier. La place de juge de paix est encore occupée par le père Regnard : pourrais-je honnêtement succéder à cet homme dont on n'a pas à se plaindre, qui tient beaucoup à ses fonctions, qui a peut-être besoin du traitement qui y est attaché pour soutenir sa famille, et qui, dans ce moment de disgrâce de son gendre, a déjà trop à souffrir de ses chagrins domestiques ? Je mériterais de perdre l'estime publique, et bien assurément je perdrais la mienne. Permettez-moi, monsieur, de vous faire une proposition que j'espère que vous me pardonnerez : que ne laissez-vous M. Regnard à sa place ? c'est une justice qui est due, je crois, autant à ses services qu'à sa situation actuelle ; et rendez-moi les fonctions d'assesseur ; je l'étais et je ne me ferais pas de scrupule d'en éloigner un nouveau venu. Si cet arrangement ne peut avoir lieu, je me résigne sans peine aux événements ; et je vous proteste que je ne ferai plus attention qu'au désir que vous me témoignez de m'y soustraire. »

Grâce aux bons offices de M. Moriset l'arrangement proposé eut lieu et par arrêté du Représentant du peuple Guille-mardet, M. Dépaquy fut simplement nommé membre de la justice de paix de la commune de Mont-Armance. Il vit s'écouler en paix les dernières années de la tourmente révolutionnaire, et il mourut dans l'asile qu'il s'était choisi, laborieux jusqu'à son dernier jour et constamment honoré de ses contemporains.

Il me reste à vous parler, messieurs, de la partie religieuse du trésor que nous a laissé le vénérable abbé Dépaquy, c'est-à-

dire des documents originaux qui regardent le culte et la canonisation de saint Edme; ce sera l'objet d'un travail plus étendu et d'une nouvelle communication à votre bienveillante Société.

L'abbé CORNAT.

NOTE DES CHARTES DONNÉES PAR M. CORNAT AUX ARCHIVES
DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

1° *Documents provenant de l'abbaye de Pontigny.*

13 bulles des papes, de l'an 1158 à 1418, sur parchemin.

2 chartes du XII^e siècle, 5 du XIII^e, 6 du XIV^e, 5 du XV^e, 4 du XVI^e, le tout en parchemin.

On remarque parmi ces pièces une charte de l'évêque de Poitiers, donnant juridiction à l'abbaye de Pontigny sur l'abbaye du Pin (1163).

Une charte d'affranchissement des habitants de Montigny (1345) — une charte originale de Louis XI de l'an 1482. Avec ces pièces, sont joints divers actes sur papier du XV^e au XVIII^e siècle et notamment un aveu et dénombrement fourni par l'abbaye de Pontigny au comte de Tonnerre en 1787.

2° *Manuscrits de M. Dépaquy, dernier abbé de Pontigny.*

Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Florentin, in-8° de 380 pages, dressé vers l'an 1800.

Petit cartulaire de l'abbaye de Dilo, in-42 de 33 pages, dressé vers 1800.

Inventaire de titres de l'Hôtel-Dieu de Saint-Florentin (1797).

Notice historique concernant la Maladerie de Saint-Florentin, etc. (1798).

Catalogue des livres déposés au district de Saint-Florentin (1793).

Liasse concernant le Comité des subsistances du district de Saint-Florentin et autres objets (1794).

EXCURSION MINÉRALOGIQUE

DANS LA FORÊT D'OTHE.

SOMMAIRE : Etat des collections minéralogiques de la Société. — Moyens de former la collection locale — Excursion. — Lignites, argiles et silex de l'Enfourchure de Grammont. — Inconstance des cours d'eau — Argiles et oxides de fer de la Tuilerie et de Beauregard. — Ferriers des Chênes de Haut-le-Pied.

MESSIEURS,

Depuis longtemps j'ai le désir de faire la Minéralogie de l'Yonne. Des difficultés de position y ont toujours fait obstacle, et ont rendu vaines jusqu'ici les sollicitations de quelques-uns de nos collègues et les bienveillantes provocations même de notre honorable Président auquel je fais ici mes excuses.

Malgré ces difficultés, une circonstance, relativement peu importante, a été pour moi la goutte d'eau qui fait déborder le vase, c'est-à-dire, la circonstance déterminante.

Vos salles sont maintenant garnies d'armoires. Les vitrines montrent, aux yeux de tous, les antiquités, la zoologie, la paléontologie et la géologie de l'Yonne. En présence de ces richesses locales, il n'était plus possible de laisser soit une collection de minéralogie générale, soit une armoire vide. D'ailleurs les hommes éminents qui, de toutes parts, viendront au prochain Congrès, ont le droit de compter sur la présence ici de tous les produits du département, ou au moins sur les principaux dans chaque genre.

Plusieurs de nos collègues auraient seuls sans doute l'autorité suffisante pour doter la Société d'une bonne collection minéralogique ; mais ils n'habitent pas Auxerre, et comme personne autre que moi, que je sache du moins, ne s'est occupé jusqu'ici de la collection existante, j'ai dû m'exécuter.

L'ancienne vitrine qui contenait la collection de la ville et dont l'étendue d'aménagement est à regretter dans les nouvelles, a été placée dans le vestibule, et a reçu la minéralogie générale proprement dite qui se compose maintenant de 830 échantillons.

Comme terme de comparaison et comme moyen d'étude, il sera bien de conserver et de compléter cette collection qui s'est déjà enrichie de deux dons successifs de votre Président, de ceux de M. Salomon jeune et de quelques autres.

Il a été distrait de la collection primitive les minéraux propres au département au nombre de 130 échantillons qui consistent surtout en chaux carbonatées, quartz, silex, grès ferrugineux, argiles, fers oxidés et sulfurés, et en quelques faibles morceaux de chaux fluatée et sulfatée, de baryte, et de plomb.

Ces échantillons ont été installés provisoirement dans les vitrines neuves, car la plupart sont d'un trop petit volume pour y être maintenus. On y a ajouté les oxides de fer recueillis avec tant de soin par l'éminent M. Dubon, sans contredit l'un de nos plus estimables collègues, mort si prématurément d'un mal affreux dont l'origine fut dans son dévouement à ses fonctions.

J'y ai joint une trentaine de gros échantillons qui étaient à ma disposition. Ce sont des chaux carbonatées et sulfatées, des fers oxidés et sulfurés, des grès ferrugineux, des silex rubanés et autres, etc.

Voilà, Messieurs, les commencements de la collection locale.

On pourrait l'accroître du fond du cabinet, et au moyen de relations et de correspondances réunir à peu près toute la minéralogie de l'Yonne. Bien qu'il ne faille pas repousser complètement ce moyen, on peut dire, s'il est le plus commode et le moins coûteux, qu'il n'est pas le meilleur. En effet, des échantillons convenables exigent de certains ménagements. Ceux qu'on obtient par cette voie ne sont pas toujours ce qu'ils devraient être, et quant à leur état, et quant à leurs caractères spécifiques. Puis, on n'est pas toujours sûr des provenances, et l'on n'a pas de moyen d'éviter des erreurs possibles et faciles. Enfin les véritables gisements ne sont pas toujours bien indiqués ou ne le sont pas du tout; et pour une collection locale qui peut et doit présenter des applications à l'industrie, ceci est un point important.

La seule voie vraiment utile et sûre consiste dans les excursions minéralogiques. On échantillonne sur lieu autant de fois que cela est nécessaire. On connaît les origines, et commettrait-on quelques erreurs, il reste des souvenirs pour les rectifier.

C'est ce mode qui me semble devoir être adopté pour former la collection de l'Yonne. Je n'ai pas la prétention de réunir tout ce qu'il serait désirable pour l'époque du Congrès, mais j'espère avoir recueilli les principales espèces et surtout les espèces les plus intéressantes, tout en ne négligeant pas les minéraux secondaires qui seront sur mon chemin. Je laisserai seulement à d'autres, dont la parole a plus de poids, le soin de discuter dans le sein de l'Assemblée si vivement attendue, les questions ardues de son programme; et je me consacrerai, provisoirement du moins, aux fonctions de col-

lectionneur et de classificateur pour lesquelles je demanderai à la bienveillance de nos collègues l'appui qui pourra m'être nécessaire.

Mon travail s'est inauguré dernièrement par une excursion aux lignites de Dixmont, sur les limites nord de la forêt d'Othe.

Le lieu de gisement est situé à l'Enfourchure de Grammont à peu de distance au nord-est de l'ancienne abbaye du même nom et dans la propriété de M. Deichthal, là où la craie se montre au rampant de la côte nord de la vallée.

Une tranchée conduit à la mine qui présente au jour une section verticale de 10 à 11^m d'épaisseur et se continue sous le sol pour une égale profondeur. La tranchée est disposée semi-circulairement et laisse apercevoir, à l'extrémité Est, des affleurements de lignites qui indiqueraient une inclinaison est-ouest de 40 degrés environ. Il n'a pas été possible de vérifier ce chiffre dans la partie exploitée, parce qu'elle ne présente pas de couches sensibles.

La face supérieure, recouverte d'environ 3^m de terre végétale et de sables, est très-légèrement inclinée dans le même sens.

Un puits creusé dans la tranchée et maintenant rempli d'eau jusqu'à 2^m de l'ouverture, a fait connaître que les lignites reposent sur une couche de 1^m 50 de sables blancs sous laquelle une autre formation de lignites recommence. La puissance de celle-ci n'est pas connue, mais les matières y présentent plus de densité. Il n'a pas été possible d'en obtenir des échantillons. On pourra s'en procurer plus tard.

Maintenant, pour se bien rendre compte des choses, qu'on se figure un énorme banc de 21 à 22^m d'épaisseur de matières charbonneuses, passant par tous les degrés de carbonisation

depuis le bois roussi jusqu'à l'état de la tourbe compacte et peut-être de la houille, où les troncs d'arbres, dont quelques-uns ont jusqu'à 4^m de diamètre, sont placés dans toutes les positions et sous toutes les inclinaisons possibles, où seuls ils ont conservé l'aspect et même l'état ligneux et semblent avoir été brisés à 2 ou 3 mètres du sol primitif; et tout cela, sans vide, sans intervalle, comme tassé par une pression énorme qui nous indiquerait la voie suivie par la nature dans la formation des houilles; — Qu'on se figure cette puissante couche, séparée d'une autre plus compacte et peut être aussi puissante, par un banc de sable de la hauteur d'un homme, le tout plus ou moins incliné vers l'ouest; et l'on n'aura encore qu'une idée bien imparfaite de l'état des choses et de la puissance des phénomènes qui se sont passés sur ce point.

Deux forêts paraissent avoir été successivement englouties. Il ne leur a peut-être manqué que de l'être plus profondément, pour doter notre pays d'un gisement de houille.

A la manière dont les restes ligneux sont disposés, dans la partie visible, il semble qu'une nombreuse série de secousses, se suivant à des distances et à des intervalles très rapprochés, soit venue bouleverser le sol dans tous les sens, renverser les arbres les uns sur les autres, mettre les racines de quelques-uns à l'air, et qu'un affaissement succédant à ce cahos a enfoui la forêt supérieure et permis aux terres voisines de s'épancher sur elle.

Le manque de temps n'a pas permis d'étudier assez longuement les lieux pour se bien rendre compte des phénomènes; mais par quelques essais faits sur les échantillons recueillis, on pourrait au moins savoir si les vides ont été comblés au moyen des sables ou s'ils ne comportent guères que des débris végétaux.

Les espèces végétales existant alors sur ce point étaient en première ligne le châtaigner, puis un peu de chêne et 4/3 de sapin. On reconnaît en effet assez facilement la première par sa propriété à se diviser en minces lanières. Un échantillon que M. Desmaisons a bien voulu me communiquer pour la Société et qui vient du même lieu, présente tous les caractères du sapin. Nos collègues MM. Dey et Ravin pourront probablement reconnaître l'essence des autres échantillons.

On évalue l'étendue de ce gisement à une lieue carrée. Il est généralement recouvert par le terrain tertiaire. Il s'étend à ce qu'il paraît au nord-est jusqu'à Vaudeurs à 40 kil de l'exploitation actuelle. Les autorisations d'exploiter ont été accordées, dit-on, pour tout l'espace compris entre Villeneuve-sur-Yonne, Cerisiers, Vaudeurs, Dilo, Villechétive et Dixmont. Je n'ai pas eu le temps de vérifier ce fait.

L'exploitation faite à l'Enfourchure, bien que le gisement soit beau, paraît peu importante. Au moment où je l'ai visitée il n'y avait pas d'ouvriers. Trois ou quatre y sont employés de temps en temps et quelquefois même alternativement ; d'après ce qu'on m'a appris, les produits s'écoulent mal et seulement pour Paris. On les y envoyait d'abord en nature, et maintenant on les y transporte en briquettes destinées au chauffage. L'industrie des asphalteurs emploie assez volontiers les lignites brutes pour le chauffage de ses fourneaux ou de ses chaudières.

Des cultivateurs de la contrée et notamment du hameau de la Tuilerie, se plaignent qu'on leur renvoie de Paris les lignites de l'Enfourchure sous forme de *Guano*.

J'oubliais de dire que sur les côtés de la tranchée le sol présente des dispositions singulières. A droite vers le haut de la côte, *terres végétales, sables blancs, et lignites* ; à gauche

vers la partie déclinive, *sables blancs, argiles jaunâtres et rougeâtres* de 3^m d'épaisseur. Il semble y avoir eu là dislocation ; les couches ne concordent pas. Ainsi qu'on l'a déjà dit, le temps a manqué pour l'étude des lieux.

Trois échantillons de ces couches minérales ont été recueillis. Ainsi qu'on peut le voir, le sable est imprégné de craie, l'argile rouge est fortement plastique, la jaune est mêlée de silice.

L'Enfourchure de Grammont doit évidemment son nom à la bifurcation de la vallée 500 mètres en amont, et dont la branche nord (vallée de la Bique) conduit à Dilo, à 8 kil. de là, et la branche sud aux étangs de Saint-Ange à 6 kil. dans la forêt.

L'Enfourchure a sa légende, comme beaucoup d'autres lieux de la France remarquables par leur antiquité, ou leur aspect sauvage ou sévère.

Non loin des remarquables ruines de l'abbaye qui présentait encore, il y a quelques années, les 22 cellules des moines qui l'habitaient, était une fontaine selon les uns, selon d'autres un lac sans fond, qui a disparu. On raconte que le fils d'une princesse y perdit la vie, et que la mère, pour éviter à d'autres la possibilité d'une douleur semblable à la sienne, fit combler la source en y enfouissant cent arpents de bois. Une variante attribue l'accident au fils du seigneur du lieu qui, au retour d'une chasse, voulant se rafraîchir, y disparut avec sa monture.

Là serait l'origine, selon la légende, des lignites de Dixmont. Là peut-être aussi serait celle de la dénomination de *gueule sèche* donné au ru sans eau qui passe dans la vallée et qui était autrefois abondamment alimenté par les étangs de Saint-Ange.

Ce ruisseau de 10^m d'ouverture, qui occupait toute la largeur du chemin et servait encore il y a 13 ans à peine au flottage des bois, n'est plus que le modeste fossé d'une belle route (1).

Toutes ces circonstances ont une signification. Elles nous montrent la forêt d'Othe travaillée souterrainement par des cours d'eau et des mouvements que secondent peut-être les effets de dislocations antérieures.

Il n'est pas rare dans ces cantons de voir tarir ou surgir des sources importantes :

A Cerisiers, de mémoire d'homme, une famille Juniot voulant établir des moulins à vent, vit s'ouvrir dans son voisinage, sous le soc d'un laboureur, un cours d'eau si volumineux, que les jardins voisins en furent inondés. On y établit alors un moulin hydraulique. Dernièrement encore cette commune s'occupait de la recherche d'une source qui a disparu.

On cite d'autres points, Brion, Bussy-en Othe, Chailley, etc., qui ont été dotés de fontaines abondantes à des époques peu reculées. On prétend même que l'apparition de la source de Chailley coïnciderait avec la disparition d'un cours d'eau qui aurait existé dans le voisinage des chênes de Haut-le-Pied, au point culminant de la forêt d'Othe, derrière Joigny, c'est-à-dire, à 20 kil. de là. Le sol présente en effet, au nord des ferriers, une dépression difficile à reconnaître à cause de l'épaisseur des taillis. Enfin tout récemment, en novembre dernier, une source d'une section de 0^m 40 de côté s'ouvrit un

(1) Construite aux frais de M. Deichthal sur 3 à 4 kil. de kil. de long, cette route, prolongeant en ligne droite la voie de Joigny à Cerisiers, évite un écart considérable par Dixmont.

passage dans un pré, à 4500^m en amont de Sainte-Marie, propriété Deichthal. Pour la conserver, on encaissa la source qu'on laissa ensuite couler librement. A 500^m plus bas, dans un fossé qui ne présente rien d'extraordinaire, elle s'engloutit complètement, favorisée en cela probablement par un terrain d'alluvion. Je dois la connaissance de ce fait curieux à M. Boucheron, agent-voyer central de l'Yonne.

Au retour de l'Enfourchure, à 4 kil. de là, je visitai les affleurements de la craie supérieure, au voisinage du terrain tertiaire et j'y recueillis diverses variétés de silex pyromiques et esquilleux. Les morceaux sphériques présentent presque tous un noyau poreux de matière siliceuse blanchâtre. Il semblerait que la silice à l'état de solution aqueuse se serait déposée tout d'un coup dans les limons de la mer crétacée soit sous forme de grosses gouttes étalées ou épanchées, soit sous celle de gouttes isolées, selon les accidents du sol, et que dans ce dernier cas, la matière s'asséchant, se solidifiant de la surface au centre, aurait laissé à l'intérieur un vide rempli imparfaitement par les éléments les plus grossiers de la solution.

Peut-être aussi, l'attraction moléculaire ou la solidification a-t-elle éprouvé des intermittences, ainsi que le feraient supposer les phénomènes que présente un ovule siliceux déposé sur le bureau et qui appartient à M. Desmaisons.

Deux autres échantillons de silex, qui n'ont pas été trouvés sur place, mais qui viennent évidemment du voisinage, ont dû être en contact avec des oxides de fer. L'un d'eux en contient encore une partie et présente l'aspect des silex résinites. Ils ont perdu les caractères physiques des silex pyromiques dont ils n'ont pas la cassure conchoïde, pour prendre ceux des silex moins purs dont la cassure est fortement esquilleuse.

Polis, ils donneraient probablement une espèce de cornaline.

Tous ces silex servent dans la localité, soit aux constructions, soit à l'empierrement des routes. La route de Joigny à l'Enfourchure est entretenue avec ces matériaux, excepté du 6^e au 11^e kil. où les ferriers voisins sont utilisés.

Sur la route on rencontre, au retour, dans le terrain tertiaire sur lequel on remonte, les gisements d'argile qui alimentent, d'une part, les tuileries du hameau de la Tuilerie, commune de Dixmont, de l'autre celle de Beauregard dépendant de Joigny et située à l'entrée de la forêt de ce côté.

Les argiles du hameau de la Tuilerie sont généralement moins bonnes que celles de Beauregard. Elles sont de deux espèces ; l'une, dite *terre blanche*, de couleur blanc verdâtre jaspée de jaune et de rouge, très-grasse, et par conséquent assez pure, y est presque sans emploi, parce qu'elle est trop réfractaire. Elle forme une couche d'un mètre 50 de puissance. L'autre, dite *terre maigre*, de couleur jaune, est imprégnée de silice et demande néanmoins $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ de sable pour être employée utilement. Au-dessous de cette argile règne un lit de sable fin argileux de 2^m d'épaisseur auquel on donne le nom de *sable carré* parce que ses masses se divisent assez volontiers par faces planes. Cette propriété est très-remarquable dans l'échantillon de Beauregard qui présente des herborisations dues à des solutions ferrugineuses. En contre-bas de cette dernière couche on rencontre un mètre de sables blancs et jaunes veinés de rouge, assez purs, qui servent à saupoudrer les produits avant la cuisson.

Toutes ces couches sont inclinées généralement de l'ouest à l'est sous un angle d'environ 40 degrés.

Les matières premières de la tuilerie de Beauregard ont des gisements analogues mais qui semblent bouleversés. Elles

présentent des conditions de finesse supérieure aux précédentes, ainsi qu'on peut le voir à l'inspection des échantillons. L'argile jaune jaspée de rouge et de blanc s'emploie quelquefois presque pure sans beaucoup de retrait. La rouge jaspée de blanc se boursouffle au feu et doit, dit-on, cette propriété au fer qu'elle contient. On est obligé de la mélanger avec le sable dit *carré* dans les mêmes proportions qu'au hameau de la Tuilerie.

Les gisements de Beauregard offrent en nids ou en veines une matière blanche et savonneuse qu'on utilise peu ou point et qui est une argile apyre presque pure. M. Bertin, confiseur à Joigny, qui paraît être en même temps un artiste, en fait des pipes remarquables par leur dessin et la délicatesse de leur sculpture. Il a déjà exposé, dit-on, ses produits interlopes qui lui ont valu, je crois, une mention honorable, et se proposerait de les produire à la prochaine exposition du Congrès. J'ai pris deux échantillons de cette argile qui est assez rare.

Les pâtes préparées pour le moulage des produits ont aussi des représentants. Celle de Beauregard est jaune rougeâtre, l'autre est jaunâtre.

Dans les deux localités, on le voit, les argiles les plus pures sont peu ou point utilisées. Les autres sont mélangées avec un sable d'aspect terreux dans la proportion de $1/2$ pour la brique, et de $1/3$ pour la tuile et le carreau. Les sables purs servent à saupoudrer les moulages. Au hameau de la Tuilerie on donne à la matière deux battages pour la brique, trois pour les menues marchandises.

Les produits fabriqués de l'un et l'autre lieu ne présentent pas de grandes différences, si ce n'est qu'à Beauregard, ils laissent peut-être moins de déchet, et qu'au hameau de la

Tuilerie les moulages ont quelquefois l'inconvénient de se fendiller.

Une substance qui désespère souvent les tuiliers et qu'ils éliminent avec soin, se rencontre dans leurs argiles ; c'est un fer hydroxidé qui y est disséminé, soit en rognons, soit en plaquettes, qui fuse facilement et donne, dans les produits, des parties scorifiées, de couleur noir ardoise, qui les déforment.

De Joigny à l'Enfourchure de Grammont, après avoir quitté la craie moyenne et supérieure dans le tournant de la côte Saint-Jacques, on suit presque constamment le terrain tertiaire, en dominant, à peu près à égale distance, les affleurements latéraux de la craie, placés dans les dépressions voisines.

Sur ce terrain, dans la forêt, à 2 kil. à l'est de la route, sont placés d'importants ferriers qu'il n'était pas possible de négliger.

Les conditions de température, le 24 juin, et les difficultés du chemin imposaient la nécessité de commencer la journée d'excursion par ce point. En effet, l'excessive chaleur qu'il faisait sous bois, rendait les grosses mouches de la forêt, (de 0^m 02 de long, à ailes en toit et de couleur grise) très-méchantes. Nous avons de la peine à nous en défendre, et notre pauvre monture en ressentit rudement les effets. A la fin du jour, elle était presque couverte de tumeurs de la grosseur du doigt.

Ce langage vous apprend, Messieurs, que je n'étais pas seul. Je dois à l'obligeance de mon confrère de l'hospice de Joigny, qui voulut bien m'accompagner, les moyens d'exécuter mon voyage qui n'était pas praticable sans voiture et sans guide, surtout dans une seule journée. Un médecin qui cultive les

sciences et qui se propose de devenir notre collègue aurait pris part à notre course s'il eût pu être averti à temps.

A un rendez-vous de chasse nous trouvâmes un garde qu'on avait prévenu. Entre le 8^e et le 9^e kilomètre il nous fit quitter la route, et à 9 heures du matin se dressaient devant nous les ferriers des *Chênes de Haut-le-Pied*.

Ils forment, sur une ligne nord-est sud-est, deux énormes buttes situées à environ 50 mètres de distance l'une de l'autre, et composées uniquement des restes d'anciennes fonderies de fer qui paraissent avoir occupé toute la zone du terrain tertiaire, voisine de la craie, et peut-être aussi celle des grès ferrugineux, qui traversent le département du nord-est au sud-ouest; fonderies sur lesquelles MM. Quantin et Tartois ont fourni des renseignements précieux dans l'Annuaire de l'Yonne 1846, et, le dernier, dans le Bulletin de la Société 1854.

Le terrain tertiaire, on l'a vu plus haut, contient en effet des argiles qui renferment beaucoup d'oxide de fer. Le voisinage des bois favorisait l'exploitation, souvent malgré l'absence de l'eau nécessaire au lavage du minerai, car les assises inférieurs du terrain tertiaire occupent dans notre département presque toujours les hauteurs.

Aussi ne doit-on pas s'étonner de l'énorme quantité de scories laissées par nos ancêtres, comme des témoins de leurs travaux et de la quantité de fer qu'elles renferment encore, évaluée à 50 0/0 en poids. Ils exploitaient sur place: c'était l'enfance de l'art. Leur minerai chargé d'impuretés devait être en grande partie retenu par les matières qui se vitrifiaient, et nous le retrouvons maintenant dans leurs résidus qui présentent fréquemment dans la cassure des traces de la cristallisation métallique. Une preuve irrécusable de la richesse de ces résidus, c'est que certains d'entr'eux, soumis

à des influences convenables, repassent maintenant à l'oxide de fer, c'est-à-dire, qu'ils s'oxident absolument comme le ferait le fer pur lui-même.— On pourrait donc exploiter avantageusement les ferriers, et à ce titre on peut les considérer comme un gisement métallurgique assez riche.

La plus importante des deux buttes, celle du nord-est, a environ 15 mètres de hauteur et 450 mètres de circonférence à la base. Le sommet de 45 à 46 mètres carrés de surface supporte un chêne de 3 mètres 95 de circonférence à 4 mètre au-dessus du sol. Le garde attribue à cet arbre, qui est indiqué sur la carte du dépôt de la guerre, huit révolutions de 25 ans, c'est-à-dire 200 ans. Bien que je ne sois pas versé dans les matières forestières, je crois pouvoir lui attribuer un siècle de plus sans peut-être m'éloigner beaucoup de la vérité. Des premières branches, quand l'atmosphère est pure, la vue s'étend sur un horizon de 15 lieues, dans son plus grand diamètre, aux extrémités duquel on aperçoit les tours des cathédrales de Sens et d'Auxerre.

La forêt s'est tellement implantée sur le ferrier qu'il est difficile d'en arracher quelque morceau un peu gros. Les vides ont été comblés par les poussières que le vent balaye et par les débris de la végétation, et les racines des arbres ont entouré les scories de leurs lacs.

La deuxième butte, celle du sud-ouest, n'a plus guère que 8 m. de hauteur. Son périmètre ne peut plus être déterminé. Elle est en exploitation en ce moment, pour ferrer, c'est le mot, les lignes que l'administration fait établir dans la forêt, au grand avantage de ceux qui la fréquentent, car les gardes eux-mêmes, qui la connaissent, se trompent quelquefois de direction, tant elle est coupée de nombreux chemins et sentiers qui se croisent en tous sens.

Avant peu cette butte aura à peu près complètement disparu. Elle supporte encore quelques gros chênes dont les deux principaux ont été récemment frappés de la foudre du côté de la vallée.

La tranchée laisse apercevoir les lits des ferriers entremêlés d'un peu de sable et de terre qui dégringolent au moindre choc. L'inclinaison des couches est de 45°. Leur direction paraît sud-nord.

C'est là qu'ont été échantillonnés les 2 ou 3 kilog. de scories que vous avez sous les yeux.

On retrouve des scories disséminées à une grande distance autour des buttes qui sont toutes deux situées sur le territoire de Joigny, et qui ont dans leur voisinage les restes de deux puits maintenant comblés, témoignage probable d'anciennes habitations sur ce lieu.

Si l'on songe au temps qu'il a fallu pour former ces énormes amas, si l'on suppose celui qui a été nécessaire pour que la végétation vint y déposer son humus, et si l'on tient compte de la lenteur avec laquelle les chênes qui s'y sont implantés ont dû croître sur un sol aussi rude qu'ingrat, à quelle antiquité ne devra-t-on pas faire remonter leur origine? Je laisse à de plus habiles, que cela concerne, le soin de la déterminer.

Voilà, Messieurs, le résumé de ma première excursion.

VILLIERS.

3 juillet 1858.

CATALOGUE

Des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de l'Yonne.

SIXIÈME CENTURIE.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
501	ADONIS æstivalis (Lin.)		Moissons des coteaux calcaires. juin-juillet.	Gy-l'Evêque, Aillant, Gigny (nous); Serigny, Charentenay (Bcreau); Saint-Bris (Ravin).
502	RANUNCULUS hederaceus (Lin.)		Ruisseaux et lieux humides des terrains sablonneux. mai-septembre.	Toucy, Avallon; Pierre-Perthuis (nous); Chastellux (Sagot); Charbuy, Appoigny (Ravin).
503	— Aquatilis (Lin.)		Eaux stagnantes. avril-juillet.	Partout.
504	FIGARIA ranunculoides (Roth.)	Ranunculus ficaria (Lin.)	Lieux humides. mars-mai.	Partout.
505	AQUILEGIA vulgaris (Lin.)		Coteaux calcaires buissonneux. mai-juillet.	Toute la bande de terrain jurassique qui s'étend de Cruzy à Coulanges- sur-Yonne.
506	NYMPHÆA alba (Lin.)		Etangs. juin-août.	Bléneau, étang de Luneaux; Saint-Sauveur, étang de Moutiers; Charny, étang de Prunoy.
507	PAPAVER rhœas (Lin.)		Moissons, champs cultivés. mai-septembre.	Partout.
508	CARDAMINE amara (Lin.)		Terrains humides et marécageux. avril-mai.	Lindry.
509	DENTARIA pinnata (Lam.)		Bois montagneux. avril-juin.	Val-de-Mercy, Tonnerre (nous); St-Moré (Sagot); bois d'Arcy (Saul).
510	HESPERIS matronalis (Lin.)		Bois et buissons montagneux. mai-juin.	Mailly-Château, Mery- sur-Y. (Sagot).

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYME.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
511	RAPHANUS sativus (Lin.)		Cà et là autour des habitations. mai-juillet.	Naturalisé, presque partout.
512	HELIANTHEMUM pulverulentum (D C.)	Cistus pulverulen- tus (Thuil.) — polifolius (Vill.) Helianthemum poli- folium (Koch.)	Coteaux secs et pier- reux des terrains calcaires. mai-juillet.	Toute la bande d calcaire jurassiqu qui s'étend d Cruzy à Coulan ges-sur- Yonne.
513	RESEDA luteola (Lin.)		Bords des chemins et des fossés. mai-septembre.	Partout.
514	PARNASSIA palustris (Lin.)		Près marécageux. juillet-octobre.	Quarré-les-Tombes (nous); Druye (S; got); Andries (B; reau).
515	SAGINA procumbens (Lin.)		Champs sablonneux. mai-octobre.	Parto
516	STELLARIA holostea (Lin.)		Haies, buissons, bois taillis. avril-mai.	Partout.
517	ARENARIA serpyllifolia (Lin.)		Champs sablonneux, murs. mai-septembre.	Partout.
518	CERASTIUM glomeratum (Thuil)	Cerastium vulgatum (Sm.) — viscosum (Lin.) Malachium aquati- cum (Fries.)	Lieux cultivés, champs sablon- neux. avril-juin.	Presque partout.
519	— aquaticum (Lin.)		Lieux humides et fangeux. juin-octobre.	Auxerre, Sens, Qui- cy.
520	MALVA alcea (Lin.)		Bords des bois, buis- sons. juin-septembre.	Tanlay (nous); Gt. gy, Rebourceat (Ravin).
521	— sylvestris (Lin.)		Champs, haies, lieux incultes. mai-octobre.	Partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
522	HYPERICUM montanum (Lin.)		Bois montagneux. juin-août.	Tanlay, Voutenay (nous); Irancy, Arcy, Merry, Ma- gny (Sagot).
523	ACER pseudo-platanus	Acer montanum (Dub.)	Bordures des routes. mai.	Partout.
524	GERANIUM sanguineum (Lin.)		Bois secs, prés mon- tagneux. mai-septembre.	Avallon, Mailly- Château (nous); St-Moré, Sermi- zelles, Voutenay (Saul).
525	ERODIUM cicutarium (Wild.)	Geranium cicutarium (Lin.)	Champs, murs lieux secs. mars-octobre.	Partout.
526	IMPATIENS noli-tangere (Lin.)		Lieux frais et cou- verts. juin-août.	Bords de la Cure à Domecy (nous); bords du Cousin à Avallon (Boreau).
527	SCLERANTHUS perennis (Lin.)		Lieux sablonneux. mai-octobre.	Charbuy, Branches, Gurgy, Avallon.
528	HERNANIA glabra (Lin.)		Lieux sablonneux. juillet-septembre.	Bléneau, Saint-Sau- veur, St.-Georges, Joigny, Lailly, Villeneuve - l'Ar- chevêque, Dix- mont.
529	SEDUM reflexum (Lin.)		Lieux secs et sablon- neux. juillet-août.	Auxerre, Coulanges- la-Vineuse et tout le vignoble des environs d'Auxer- re.
530	EPILOBIUM parvi florum (Schreb.)	Epilobium molle (Lam.)	Bords des ruisseaux, lieux frais. juin-août.	Presque partout.
531	— roseum (Schreb.)		Fossés et lieux hu- mides des terrains sablonneux. juillet-septembre.	Auxerre, Bléneau (nous); Guerchy (Ravin).

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
532	GEUM urbanum (Lin.)		Bois humides, bords des eaux. juin-août.	Presque partout.
533	ROSA arvensis (Lin.)		Bois, haies, buis- sons. juin-juillet.	Partout.
534	SORBUS domestica (Lin.)		Bois montueux. mai.	Cruzy, Baon, forêt de Pontigny (nous); bois de Merry-sur- Yonne (Sagot), forêt de Frétoy (Ravin).
535	ULEX europæus (Lin.)		Lieux stériles des terrains sablon- neux. février-mai.	Presque partout.
536	GENISTA anglica (Lin.)		Bois et bruyères hu- mides. avril-juin.	Charbuy, Saint-Geor- ges, Villefargeau, Jonches, Branches.
537	MEDICAGO lupulina (Lin.)		Lieux herbeux. mai-octobre.	Partout.
538	LOTUS corniculatus (Lin.)		Prés, pâturages, bords des bois. mai-octobre.	Partout.
539	CORONILLA varia (Lin.)		Champs, coteaux, bords des chemins. juin-août.	Dans tout le calcaire jurassique.
540	ERVUM hirsutum (Lin.)		Champs, buissons des lieux sablon- neux. mai-septembre.	Presque partout.
541	EVONYMUS europæus (Lin.)		Haies et bois. mai-juin.	Presque partout.
542	PEUCEDANUM gallicum (Lat.)	Peucedanum pari- siense (D. C.) — officinale (Dubois)	Bois et prés secs.	Auxerre.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
543	ANTHRISCUS cerefolium (Hoffm.)	Cherophyllum sati- vum (Lam.) Scandix cerefolium (Lin.)	Haies des jardins. mai-juin.	Partout.
544	SAMBUCUS nigra (Lin.)		Haies des villages. juin.	Partout.
545	LONICERA caprifolium (Lin.)		Haies des jardins. mai-juillet.	Presque partout.
546	ASPERULA odorata (Lin.)		Bois montagneux. mai-juin.	Maulne, près Cruzy, Soucy, Bellechau- me (nous); Cha- moux, forêt de Frétoy (Sagot); bois d'Irancy, Li- chères, forêt d'Othe, Joigny, Mailly-Château, (Boreau).
547	SHERARDIA arvensis (Lin.)		Champs, lieux culti- vés. mai-octobre.	Presque partout.
548	VALERIANA officinalis (Lin.)		Bois, buissons hu- mides, bords des eaux. juin-août.	Presque partout.
549	BIDENS cernua (Lin.)		Lieux humides. août-septembre.	Presque partout.
550	ACHILLEA ptarmatica (Lin.)	Ptarmatica vulgaris (D. C.)	Lieux humides. juillet-septembre.	Presque partout.
551	ARNICA montana (Lin.)		Clairières des bois et bruyères. juin-juillet.	Clairières des bois de Jonches, près d'Auxerre (nous); bruyères de Char- buy (Saul).
552	HYPOCHÆRIS glabra (Lin.)		Lieux sablonneux. juin-septembre.	Auxerre.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.	
553	LACTUCA perennis (Lin.)		Coteaux secs, champs pierreux. mai-juillet.	Auxerre et ses envi- rons.	
554	HIERACIUM pilosella (Lin.)		Pelouses, terrains incultes. mai-septembre.	Partout.	
555	PRISMATOCARPUS speculum (Lhér.)		Campanula speculum (Lin.) Specularia speculum (Lin.)	Champs, moissons. mai-juillet.	Partout.
556	MENYANTHES trifoliata (Lin.)			Lieux fangeux, ma- rais. avril-mai.	Saint-Sauveur, Tou- cy (nous), Quarré- les-Tombes, Saint- Léger, Bleigny-le- Carreau (Boreau); étang du Riot, à Lindry (Ravin).
557	LITHOSPERMUM officinale (Lin.)			Terrains calcaires in- cultes. mai-juin.	Bois de Baon, Tan- lay, Cruzy (nous); Val-de-Mercy (Ra- vin).
558	— purpureo-cæ- ruleum (Lin.)		Bois et buissons des terrains calcaires. avril-juin.	Bois de Narmond à Tanlay (nous); co- teaux de la Cure près d'Arcy (Bo- reaux); Val-de- Mercy (Ravin).	
559	LYCOPSIS arvensis (Lin.)		Champs, lieux in- cultes, décom- bres. avril-novembre.	Partout.	
560	MENTHA sativa (Lin.)		Lieux frais, fossés. juillet-septembre.	Auxerre.	
561	SALVIA pratensis (Lin.)		Prés secs, coteaux. mai-juillet.	Partout.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
562	SATUREIA hortensis (Lin.)		Cultivée dans les jardins d'où elle s'échappe pour se reproduire. juin-septembre.	Cà et là, mais nulle part d'une ma- nière stable.
563	MELISSA officinalis (Lin.)		Lieux frais, bords des haies et des murs. juin-septembre.	Abbaye de Quincy (nous); Sauvins (Sagot); Avallon (Boreau).
564	GALEOPSIS tetrahit (Lin.)		Haies, bois, lieux frais. juillet-septembre.	Auxerre, ses envi- rons, et toute la vallée de la haute Yonne.
565	STACHYS germanica (Lin.)		Lieux incultes, bords des chemies. juillet-août.	Auxerre, Coulanges- la-Vineuse, Tan- lay, Bléneau et Coulanges-sur- Yonne.
566	— annua (Lin.)		Champs pierreux. juillet-octobre.	Partout.
567	LEONURUS cardiaca (Lin.)		Bords des haies et des murs, décom- bres. juin-septembre.	Auxerre, Saint-Sau- veur, Vermenton, Voutenay, Marault près Avallon.
568	OROBANCHE amethystea (Thuil.)	Oorobanche eryngii (Duby.)	Bords des chemins. juin-juillet.	Vallan, Val-de-Mer- cy (nous); Auxerre, Saint-Bris (Ravin).
569	SOLANUM tuberosum (Lin.)		Cultivé. juin-juillet.	Partout.
570	ATROPA belladonna (Lin.)		Lieux frais et cou- verts. juin-août.	Forêt de Maulne, près de Cruzy, bois de Narmond à Tanlay, forêt d'Othe près d'Ar- ces (nous); Asniè- res (Sagot).

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS
571	DATURA stramonium (Lin.)		Décombres. juillet-septembre.	Auxerre, Appoigny, Toucy, toute la vallée de la haute Yonne.
572	VERBASCUM nigrum (Lin.)		Lieux secs et pier- reux. juillet-septembre.	Chastellux, Cou- langes-sur-Yonne (nous); Avallon, Mailly - Château, Châtel Censoir (Boreau).
573	SCROPHULARIA aquatica (Lin.)		Lieux humides; fos- sés. juin-septembre.	Partout.
574	DIGITALIS purpurea (Lin.)		Coteaux secs des ter- rains siliceux. juin-août.	St. - Sauveur, Ayal- lon, Chastellux et ses autres envi- rons.
575	MELAMPYRUM pratense (Lin.)		Bois, buissons, prés secs. juin-septembre.	Partout.
576	RHINANTUS major (Ehrh.)	Rhinanthus crista galli, var. B. (Lin.)	Prés. mai-juin.	Partout.
577	VERONICA chamædris (Lin.)		Haies, bois, prés secs. mai-juin.	Partout.
578	— scutellata (Lin.)		Lieux marécageux, mai-septembre.	Saint-Sauveur, Blé- neau, Domecy- sur-Cure.
579	AMARANTHUS blitum (Lin.)	Amaranthus ascen- dens (Lois.) — spicatus (Dub.)	Au pied des murs, décombres. juillet octobre.	Presque partout.
580	EUPHORBIA amygdaloides (Lin.)	Euphorbia sylvatica (Jacq.)	Bois des terrains calcaires. mai-juin.	Partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
581	MERCURIALIS perennis (Lin.)		Bois des terrains cal- caires. mars-mai.	Val-de-Mercy, Com- missey, Tanlay, Quincy (nous); Vermenton, Bessy, Viviers, Tonnerre (Boreau); bois de la haute Yonne (Sagot)
582	PARIETARIA officinalis (Lin.)		Décombres, pied des murs. juillet-octobre.	Auxerre (nous); Ton- nerre (Boreau).
583	SALIX aurita (Lin.)		Bois humides, haies des prés. mars-avril.	Presque partout.
584	POPULUS tremula (Lin.)		Lieux humides des bois. mars-avril.	Partout.
585	PINUS sylvestris (Lin.)		Naturalisé par semis dans les bois sa- blonneux. avril-mai.	Auxerre, Charbuy, Gurgy, Bleigny, St-Fargeau.
586	JUNCUS glaucus (Ehrh.)	Juncus inflexus (Scop.) — tenax (Poir.)	Pelouses argileuses, lieux mouillés en hiver. juin-septembre.	Partout.
587	— uliginosus (Meyer.)	Juncus supinus (Mench.) — fluitans (Lam.) — mutabilis (Dub.)	Lieux humides, ma- res, étangs. juin-septembre.	Domécny-sur-Cure.
588	ASPARAGUS officinalis (Lin.)		Cultivée dans les jardins et dans les vignes. juin-juillet	Subspontanée çà et là, Appoigny, Seignelay, etc.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
589	RUSCUS aculeatus (Lin.)		Bois des terrains sa- blonneux. novembre-mai.	Charbuy, Villefar- geau, forêt de Pon- tigny aux Baudières, St-Maurice- aux-Riches-Hom- mes (nous); Blei- gny, Perrigny. (Ravin.)
590	ALLIUM ursinum (Lin.)		Bois. avril-mai.	Bois de Maulne, près Cruzy(nous); Aval- lon (Boreau).
591	TAMUS communis (Lin.)		Bois, haies. mai-juillet.	Toute la Puisaie haute-Yonne, Cru- zy, Tanlay, Lin- dry (nous); Saint Bris (Ravin).
592	ORCHIS mascula (Lin.)		Prés, bois, haies. avril-juin.	Partout.
593	OPHRYS myodes (Jacq.)	Ophrys muscifera (Huds.)	Bois et coteaux des terrains calcaires. mai-juin.	Tanlay, entre Saint Bris et Saint-Cy (nous); Merry- sur-Yonne (Sagot Milly (Ravin).
594	ALOPECURUS pratensis (Lin.)		Prés humides. mai-juillet.	Partout.
595	ARENATHRUM elatius (Gaud.)	Avena elatior (Lin.)	Haies, buissons, bois, prés. juin-juillet.	Partout.
596	POA pratensis (Lin.)		Prés, pâturages. mai-juin.	Partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
597	HORDEUM murinum (Lin.)		Lieux incultes, bords des chemins. juin-août	Partout.
598	LEMNA gibba (Lin.)	v	Eaux dormantes, fos- sés.	Partout.
599	ASPENIUM ruta muraria (Lin.)		Vieux murs. tout l'été.	Partout.
600	PTERIS aquilina (Lin.)		Bois, haies, lieux stériles et sablon- neux. juillet-octobre.	Partout.

DÉY et COURTAUT.

1858.

Mois

jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE.								OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES							
	à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.				
1	738	15	740 ^{mm}	05	742 ^{mm}	20	745 ^{mm}	26	+ 7	7	+13	9	+10	80	6	2
2	745	70	746	06	746	53	747	25	+ 1	2	+11	2	+ 6	55	9	3
3	747	20	747	65	747	80	748	41	+ 2	0	+14	0	+ 8	00	12	0
4	749	25	750	17	751	48	755	52	+10	1	+17	1	+13	60	7	0
5	752	90	752	78	752	72	752	52	+ 6	0	+17	1	+11	55	11	1
6	751	80	751	48	751	02	750	67	+ 7	2	+15	4	+10	50	6	2
7	748	80	747	04	746	12	742	29	+ 8	9	+18	2	+15	55	9	3
8	742	00	741	96	742	10	742	59	+ 9	8	+18	8	+14	50	9	0
9	757	04	756	85	756	40	755	74	+ 5	0	+15	6	+ 9	50	8	6
10	759	12	741	14	744	01	744	25	+ 6	2	+15	1	+10	65	8	9
11	745	01	745	25	745	65	745	90	+ 6	6	+11	5	+ 9	05	4	9
12	747	28	747	91	749	75	750	00	- 0	6	+13	8	+ 6	60	14	4
13	750	25	750	48	750	65	751	24	+ 0	9	+15	0	+ 7	95	14	1
14	751	18	751	56	751	75	752	94	+ 0	9	+17	4	+ 9	15	16	5
15	756	80	756	53	755	55	754	87	+ 2	5	+22	8	+12	65	20	3
16	754	10	754	25	754	27	754	52	+ 9	4	+24	7	+17	05	15	3
17	754	28	754	45	754	60	754	96	+10	8	+17	4	+14	10	6	6
18	755	97	755	53	755	22	754	12	+ 9	0	+15	5	+11	25	4	5
19	755	08	752	81	752	45	751	05	+ 6	0	+21	1	+13	55	15	1
20	752	10	752	85	751	67	755	80	+ 7	2	+25	4	+15	50	16	2
21	755	21	755	48	755	90	756	96	+ 9	2	+25	5	+16	25	14	1
22	757	20	757	52	757	40	757	71	+10	0	+22	4	+16	20	12	4
23	757	89	757	41	746	65	755	75	+ 9	7	+25	0	+17	55	15	3
24	756	70	756	55	756	48	757	55	+ 8	1	+25	2	+15	65	15	1
25	754	12	755	96	755	45	752	08	+ 5	0	+16	4	+10	70	11	4
26	750	85	750	71	750	22	749	74	+ 8	1	+16	0	+12	05	7	9
27	749	80	750	19	750	68	751	95	+ 8	6	+18	1	+15	55	9	5
28	755	77	755	40	755	08	752	55	+ 4	0	+19	2	+11	60	15	2
29	746	52	746	15	746	00	744	26	+ 5	8	+21	4	+12	60	17	6
30	740	41	740	00	759	64	757	01	+ 9	2	+15	9	+12	55	6	7
moyennes du mois.	749	82	749	91	749	70	750	02	RÉCAPITULATION Maxim. extr. + 25, le 23. Min. extrême - 0,6, le 12. Différence des extrêmes 25,6. Moyenne du mois : +12,12. Moyenne de la variabilité journalière 11,3.							
Plus grande élévation 757,89, le 23, à 9 h. du m. Moindre élévation 735,74, le 9, à 9 h. du s.																

l'Avril.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.-O.	N.-O.	couvert	nuageux	4 72	
N.	S.-O.	clair	couvert	2 15	
O.	S.-S.-O.	couvert	plu e	0 95	
O.	N.-E.	id.	légers nuag.	1 75	
E.	S.-E.	nuageux	ciel gris		
O.	O.	couv. pluie	couvert	3 63	
S.	S.	ciel gris	id	0 40	
S.	O.	nuageux	orage, pluie	1 45	
S.	S.-O.	id.	ciel gris	12 87	
O.	N.-E.	id.	nuageux	4 40	
N. E.	N.	pluie couv.	couvert	2 53	
E.	N.	clair.	clair		
N.	N.-N.-E.	ciel gris	lég. nuages		
N.	N.-N. O.	clair	serein		
S.-O.	S.-O.	lég. nuages	id.		
S.	S.	nuag. blancs	clair		
O.	O.	pluie	nuageux	3 78	
N.-E.	N.-E.	couvert	id.	0 15	
E.	N.-E.	nuageux	clair		
S. S.-E.	S.-E.	lég. nuages	nuageux		
N.	N.	clair	serein		
N.	N.-N.-E.	serein	id.		
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
E.	N.-E.	id.	quelq. nuag.		
N.	N.-O.	id.	nuageux		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	ciel gris.	id.		
N.	N.	couvert	clair	0 70	
E.	N.	id.	serein		
S.-S.-O.	O.	nu geux	id		
S.-O.	O.	couvert	pluies		
beaux et couverts, ou jours de beau temps 24. de pluie 6. de brouillard 0. de gelée 1.				mm 45 44	

Nombre de jours

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE.				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	Différence des extrêmes.
1	757 ^{mm} 12	757 ^{mm} 24	757 ^{mm} 50	757 ^{mm} 79	+ 4 2	+16 6	+10 40	12 4
2	759 95	759 94	759 88	759 82	+ 5 0	+15 0	+ 8 00	10 0
3	759 96	740 18	740 85	742 02	+ 1 9	+12 4	+ 7 15	10 5
4	745 18	745 95	747 05	749 04	+ 5 2	+15 6	+ 9 40	12 4
5	750 18	750 40	750 75	751 29	+ 6 7	+17 6	+12 15	10 9
6	752 28	752 64	752 75	752 89	+ 9 0	+11 7	+10 55	2 7
7	755 94	755 95	754 00	754 55	+ 4 8	+10 6	+ 7 70	5 8
8	754 07	755 75	755 21	752 98	+ 4 5	+14 1	+ 9 20	9 8
9	752 15	751 84	752 24	755 55	+ 1 5	+11 2	+ 6 55	9 7
10	751 57	750 85	750 12	749 50	+ 2 9	+12 2	+ 7 55	9 5
11	748 67	747 11	746 75	746 89	+ 2 0	+12 2	+ 7 10	10 2
12	745 76	745 85	746 20	747 88	+ 5 6	+17 5	+10 45	15 7
13	749 96	749 55	749 12	748 05	+ 6 4	+15 5	+10 85	8 9
14	746 75	746 80	747 05	747 58	+ 5 5	+19 0	+12 25	15 5
15	746 80	746 75	745 70	746 59	+ 8 9	+19 0	+15 95	10 1
16	748 04	748 95	749 25	751 15	+ 7 4	+21 5	+14 25	15 7
17	757 56	757 61	757 85	757 12	+ 8 4	+20 5	+14 55	11 9
18	755 16	754 82	754 70	754 08	+ 8 1	+25 5	+16 70	17 2
19	754 65	755 40	754 51	754 48	+11 9	+18 7	+15 50	6 8
20	755 18	755 09	755 21	755 14	+ 8 6	+22 0	+15 50	15 4
21	752 27	752 54	752 60	752 95	+ 5 8	+25 5	+14 65	21 7
22	755 16	755 24	755 20	755 58	+15 1	+22 6	+17 85	9 5
23	754 12	754 15	754 00	755 91	+11 6	+21 7	+16 65	10 1
24	755 68	755 84	755 90	755 80	+ 8 2	+17 2	+12 70	9 0
25	752 05	751 68	750 77	754 87	+ 8 6	+11 0	+ 9 00	2 4
26	760 20	760 55	760 58	761 95	+ 7 1	+15 0	+11 05	7 9
27	758 04	757 92	757 14	756 94	+ 2 7	+22 5	+12 50	19 6
28	755 02	755 29	755 62	756 09	+10 2	+19 0	+14 60	8 8
29	756 76	756 54	756 12	755 18	+ 4 8	+19 8	+14 50	15 0
30	754 80	754 90	755 02	755 47	+ 4 7	+28 4	+16 55	25 7
31	756 94	756 98	756 60	756 52	+ 8 1	+52 1	+20 15	24 1
moyennes	751 28	751 28	751 25	751 62	RÉCAPITULATION: Maxim. extrême + 32,2, le 31. Minimum extr. +1,5 le 9. Différence des extrêmes 30,7. Moyenne du mois + 12,18. Moyenne de la variabilité journalière 11,76.			
Plus grande élévation 761,93, le 26, à 9 h. du s								
Moindre élévation 737,12, le 1 ^{er} , à 9 h. du m.								

1^{er} de Mai.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.-O.	S.	nuag. blancs	ciel gris	8 ^m	
S.-O.	O.	nuageux.	pluie		
S.-E.	E.	nuag blancs	nuageux	5 82	
O.	N.-E.	nuageux	clair	0 20	
N.	O.	qqs. nuag.	petite pluie	0 15	
N.-E.	N.	couvert	pluie	2 65	
N.-E.	E.	id.	couvert	6 73	
N.	N.-E.	clair	serein	0 98	
N.	E.	légers nuag.	clair		
N.	N.	nuageux	id.	0 72	
N.-N.-E.	S.	serein	nuageux		
N.-O.	O.	pluie	ciel gris	0 40	
O.	N.-O.	couvert	id.	2 50	
S.	S.-O.	clair	pluie	0 20	
S.	N.-O.	nuageux	couvert	1 05	
S.-O.	N.-O.	id.	id.	4 74	
O.	S.-O.	ciel gris	clair	2 57	
S.	S.-O.	nuag. blancs	nuageux		
N.-O.	O.	couvert	couvert	5 50	
N.	E.	clair	serein		
S.-E.	S.	serein	id.		
O.	S.-O.	nuageux	ciel gris		
O.	S.-O.	couvert.	nuageux		
O.	S.-O.	nuageux	pluie	1 74	
O.	N.-O.	couvert	id.	10	
N.	N.	nuageux	qqs. nuages	4 77	
E.	N.-E.	clair	serein		
N.-N.-O.	N.-N.-O.	couvert	nuag. blancs	0 25	
N.-E.	E.	serein	serein		
S.-E.	S.-S.-E.	nuag. blancs	id.		
S.	S.	légers nuag.	id.		
beaux et couverts, ou jours de beau temps 24. de pluie 7. de brouillard 0. de gelée 0. de neige 0.				mm 56 95	

nombre de jours

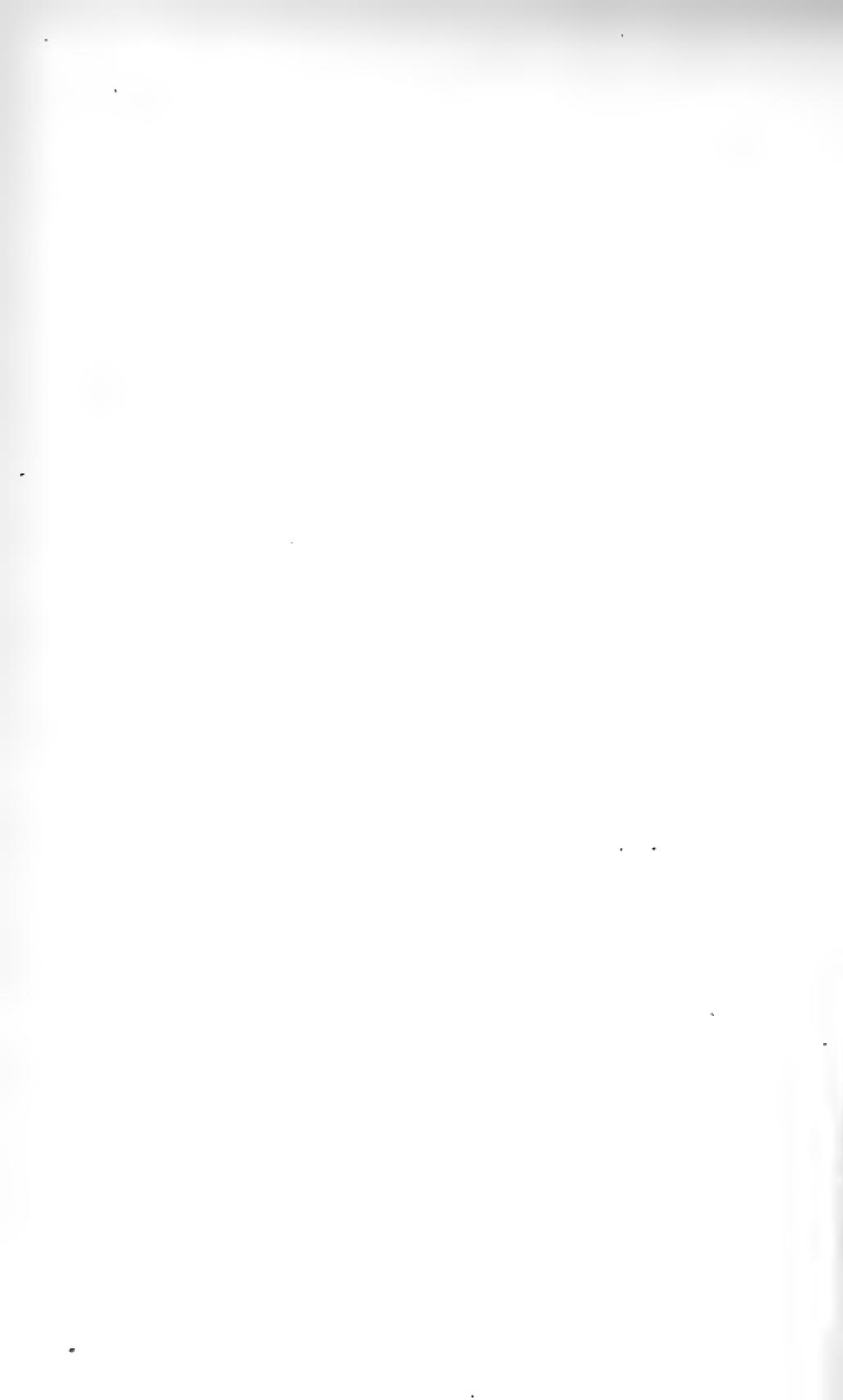
Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	753 ^{mm} 14	756 ^{mm} 58	756 ^{mm} 14	754 ^{mm} 60	+ 9	8 +35	4 +21	60 25 6
2	752 55	751 28	751 20	751 90	+14	7 +34	0 +24	55 19 5
3	752 14	752 10	752 69	753 45	+14	4 +38	5 +26	55 15 9
4	754 17	754 29	754 41	754 27	+16	7 +35	7 +25	20 17 0
5	755 44	755 19	755 01	754 60	+15	1 +37	0 +26	05 21 9
6	755 14	752 62	755 15	754 23	+15	5 +31	8 +25	55 16 5
7	755 16	752 57	752 12	751 20	+14	9 +31	5 +25	20 16 6
8	750 55	749 59	748 85	748 18	+16	4 +35	6 +26	90 19 2
9	748 14	747 95	747 95	747 97	+16	2 +22	5 +19	25 6 1
10	749 12	752 74	752 40	752 20	+15	2 +25	2 +19	20 8 0
11	752 98	752 95	753 05	753 56	+14	1 +25	8 +19	95 11 7
12	755 40	755 57	755 14	755 08	+15	0 +34	2 +25	60 21 2
13	752 91	752 69	751 45	750 65	+17	5 +35	2 +25	55 15 7
14	752 57	752 16	752 40	752 65	+17	6 +37	9 +27	75 20 5
15	751 12	751 56	751 48	751 18	+16	5 +37	1 +26	70 20 8
16	750 00	750 12	750 08	749 15	+16	9 +35	0 +25	95 18 1
17	749 69	750 07	750 45	751 19	+19	1 +29	6 +24	55 10 5
18	751 65	751 95	752 07	752 66	+16	5 +25	9 +21	10 9 6
19	755 89	754 18	754 41	755 20	+14	9 +28	7 +21	80 15 8
20	755 80	755 72	755 55	754 89	+14	5 +27	4 +20	95 12 9
21	754 14	754 22	754 50	754 56	+16	0 +24	8 +20	40 8 8
22	755 72	756 14	756 25	756 08	+12	6 +25	2 +17	90 10 6
23	755 98	755 94	755 90	756 85	+18	8 +26	1 +22	45 7 5
24	756 70	756 75	756 72	756 81	+14	2 +28	5 +21	55 14 5
25	755 17	755 30	755 25	755 15	+11	8 +22	7 +17	25 10 9
26	754 68	754 50	754 41	755 44	+ 7	6 +27	5 +17	45 19 7
27	752 24	752 50	752 45	753 51	+10	2 +29	2 +19	70 19 0
28	754 45	754 51	754 60	755 62	+11	5 +25	0 +18	15 15 7
29	755 95	756 02	756 12	756 45	+ 7	9 +26	4 +17	15 18 5
30	755 95	755 58	755 45	755 08	+10	1 +27	9 +19	00 17 8
moyennes du mois.	755 21	755 55	753 51	755 55	RÉCAPITULATION. } Maxim. extr. +38,3, le 3. } Minimum extr. + 7,6, le 26. } Différence des extrêmes 30,7. } Moyenne du mois + 22,10. } Moyenne de la variabilité journalière 15,24			
Plus grande élévation 756,85, le 23, à 9 h. du s. Moindre élévation 747,93, le 9, à 3 h. du s.								

Juin.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.	S.-S.-O.	serein	nuageux	mm	
E.	E.	nuag. blancs	serein		
E.	N.-N.-E.	serein	id.		
S.	S.-E.	id.	id.		
S.	S.-O.	id.	id.		
N.-O.	N.-E.	couvert	id.		
N.	N.	serein	légers nuag.		
S.	O.	id.	pluie et grêle		
O.	S.-O.	pluie	couvert	3 12	
O.	N.-N.-O.	nuageux	nuageux	1 18	
O.	N.	id.	nuag. blancs	4 42	
S.	S.	clair	serein	0 65	
S.	E.	nuag. blancs	nuag. blancs		
S.-E.	S.	serein	serein		
S.-E.	S.-S.-E.	nuageux	id.		
S.	S.	nuag. blancs	orage		
S.	S.-S.-O.	pluie	nuag épais.	3 15	
N.	N.-O.	orage, pluie	nuageux	2 55	
N.-E.	E.	clair	serein		
N.-O.	N.	nuageux	nuageux		
N.	N.	nuag. blancs	clair		
N.-N.-E.	N.-E.	id.	lég. nuages		
E.	E.-N.-E.	serein	serein		
N.-E.	N.	nuag. blancs	nuageux		
N.-E.	N.	id.	nuag. blancs		
N.-E.	E.	serein	serein		
N.	N.	lég. nuag.	ciel pommelé		
N.-E.	N.-E.	serein	serein		
N.-N.-E.	N.	id.	id.		
N.-E.	N.-N.-O.	id.	id.		
beaux et couverts, ou jours de beau temps 25. de pluie 5. de brouillard 0. de neige 0. de gelée 0.				mm 46 64	

ROBIN,

Maitre-adjoint à l'École normale.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1858.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. de Smyttere, de divers ouvrages publiés par lui et notamment de sa *Physiologie pharmaceutique et médicale* ;

Par M. Corblet, de sa notice sur le tombeau de monseigneur Cart, érigé à Nîmes ;

Par la Société d'Émulation du Doubs, d'un volume de ses mémoires publiés en 1857 ;

Par la Société Eduenne, d'un volume de mémoires publiés de 1853 à 1857.

M. Petit de Vausse, dont la propriété, sise près de Châtel-Gérard, est un ancien prieuré du Val-des-Choux, transmet à la Société le dessin d'une pierre tombale lui appartenant, et

aussi le dessin de pierres supposées druidiques qu'il a découvertes dans les bois de Châtel-Gérard.

M. le curé Minard, de Pontaubert, par lettre en date du 9 juin 1858, expose à la Société que pour achever les travaux de réparation de son église et pour obtenir les fonds qui lui sont nécessaires, il doit adresser deux demandes, l'une à M. le Ministre d'État, l'autre à M. le directeur des Cultes. Il désirerait que la Société appuyât ces demandes d'une recommandation spéciale.

La Société :

Considérant que l'église de Pontaubert mérite à tous égards la sollicitude du gouvernement ;

Que déjà la Société a eu l'occasion, dans une excursion archéologique, de constater l'élégance de ce précieux monument, et le zèle avec lequel M. l'abbé Minard a, de ses propres mains, entrepris une restauration difficile ;

Que malgré les plus louables efforts, les ressources que M. l'abbé Minard est parvenu à recueillir sont insuffisantes pour l'achèvement de son œuvre ;

Décide à l'unanimité qu'elle joint ses supplications à celles de M. l'abbé Minard pour obtenir de M. le Ministre d'État et de M. le directeur des Cultes le secours demandé.

Une double expédition de la présente délibération sera adressée à M. l'abbé Minard pour être par lui transmise à qui de droit.

M. le Président communique à la Société une note par laquelle M. Mondot annonce qu'il fonde un prix pour la solution d'un problème de géométrie (trisection de l'angle).

M. le Président communique aussi une lettre de M. Coeffet Ollivier, laquelle signale deux découvertes de médailles qui viennent d'être faites dans les environs de Villeneuve-l'Ar-

chevêque. Ces médailles ne sont autres que des pièces connues, de Philippe VI, Jean II et Charles VII.

On a encore trouvé dans les mêmes lieux une médaille grecque en argent.

Sont élus membres titulaires : MM. Courtaut et Muraour, présentés à la séance précédente.

M. Grenet, docteur-médecin à Joigny, est présenté au même titre par MM. Ravin et Villiers.

La Société entend ensuite la lecture de divers travaux :

1^o Excursion minéralogique dans la forêt d'Othe, par M. Villiers ;

2^o Analyse et extraits d'un manuscrit de l'abbé Rousseau sur l'histoire de Sens, par M. Challe.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 8 AOUT 1858.

PRÉSIDENTICE DE M. CHALLE.

Divers hommages sont faits à la Société :

1^o Par M. Léo Drouhyn, d'un mémoire sur les croix de processions, etc., orné de nombreuses planches ;

2^o Par M. Adrien de Longpérier, de deux mémoires sur une découverte numismatique ;

3^o Par la Société des Antiquaires de l'Ouest ;

4^o Par la Société Archéologique de l'Orléanais ;

5^o Par la Société Nivernaise ;

6^o Par la Société Littéraire de l'Orléanais ;

7^o Par l'Académie de Bordeaux ;

8^o Par celle des Pyrénées Orientales ;

9^o Par la Société des Antiquaires de Picardie ;

Ces diverses Sociétés savantes adressent des exemplaires de leur Bulletin, ou de leurs publications les plus récentes.

M. Mondot de Lagorce fait aussi hommage à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne de plusieurs ouvrages par lui publiés. M. le comte de Bastard offre de son côté son livre sur Jean de Ferrières. Des remerciements sont votés par la Société tant à M. Mondot qu'à M. de Bastard.

M. le président annonce qu'à la suite d'un rapport fait au maire de la ville d'Auxerre par M. Quantin, sur l'état et les progrès de la Bibliothèque, ainsi que des collections amassées, le conseil municipal a voté des remerciements à M. Quantin, pour son active direction, et à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne pour son puissant concours.

M. Villiers lit ensuite un curieux travail intitulé : Excursion minéralogique dans l'Avallonnais. Cette lecture est accueillie par l'assentiment unanime, et la Société remercie M. Villiers des efforts qu'il a faits pour compléter nos collections avant l'ouverture du congrès.

M. Monceau communique une note sur l'utilité de faire aux grottes d'Arcy de nouvelles fouilles qui ne peuvent manquer d'être fécondes. La Société vote à cet effet un crédit de 50 fr. sauf à M. Monceau à se concerter avec M. Cotteau, pour la direction des fouilles projetées, et sauf aussi à compléter ultérieurement le chiffre du crédit alloué, s'il y a lieu.

A 4 heures la séance est levée.

NOTICE SUR LA VIE DE M. D'ETIGNY

INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ D'AUCH ET DE PAU.

On dit souvent et bien vulgairement : Nul n'est prophète en son pays. Mais, pour aucune illustration la vérité de ce proverbe ne s'est manifestée avec plus d'éclat que pour l'homme éminent dont je veux vous entretenir.

Sa famille, originaire du pays bourguignon, n'a guère cessé d'habiter nos contrées jusqu'à la génération qui précéda notre héros, et cependant, à part quelques parents du même nom, rejets modestes et inconnus, nul dans notre pays ne connaît M. d'Etigny, dont la gloire a tant de retentissement dans les provinces de Gascogne et de Béarn, dont l'éloge est encore dans toutes les bouches, dont la statue et le nom décorent les places, les rues, les promenades, et à qui le département du Gers, reconnaissant, a voté un service perpétuel qui se célèbre tous les ans avec une grande pompe.

Entraîné par un sentiment de *compatriotisme*, je veux essayer de retracer sommairement la vie de M. d'Etigny, qu'un historien n'a pas hésité à appeler un des plus grands administrateurs du xviii^e siècle, et que nous devons, nous autres, enfants de l'Yonne, réclamer comme un des nôtres, puisque sa famille est originaire des environs de Sens.

Antoine Mégret d'Etigny naquit à Paris en 1720. Son père, après avoir occupé, avec distinction, la haute position de receveur général des finances, mourut, jeune encore, laissant à ses enfants une grande fortune, un très-beau nom, et ce qui est plus beau encore, le souvenir d'une vie honorablement remplie par de longs services rendus à l'Etat.

Le jeune d'Etigny annonça de bonne heure ce qu'il devait être un jour, un génie vaste et créateur, un cœur généreux ; les succès qu'il obtint dans ses études et la prompte maturité de son esprit lui valurent d'être promu, avant l'âge et avec dispenses, aux fonctions de maître des requêtes au parlement de Paris, où ses hautes capacités le firent si promptement remarquer, qu'il fut nommé, en 1751, intendant de la généralité d'Auch et de Pau. C'était une preuve de grande confiance de la part de l'autorité, car la province, une des plus importantes du royaume, était en même temps une des plus difficiles à administrer.

La position était critique lors de l'arrivée de M. d'Etigny dans son gouvernement. La Gascogne, mal administrée depuis Henri IV, sans routes, sans commerce d'aucune espèce, sans voies de communications, était toujours dans une situation proche de la misère, et quelquefois réduite à la détresse.

Sans hésiter, et contrairement à l'usage introduit par ses prédécesseurs, M. d'Etigny abandonne Pau où l'attendait une résidence royale, le château d'Henri IV, pour s'établir à Auch, « voyant, dit-il lui-même dans une de ses lettres, tout le bien que sa présence y pourrait faire. »

Il avait à peine pris en main les rênes de l'administration de la province, qu'il eut à lutter contre les plus grandes difficultés et à montrer en même temps toute son habileté et toute la bonté de son cœur.

Un orage épouvantable venait de porter dans toute la généralité le ravage et la désolation : M. d'Etigny dut songer à parer à tous les malheurs causés par le manque absolu de récoltes, par une disette générale. Il commença par déjouer les spéculations des accapareurs, race de sangsues toujours altérées, et dont les honteuses opérations viennent, plus inclementes que la famine elle-même, porter le désespoir au milieu des populations sans ressources : puis il obtint un dégrèvement de 200,000 livres sur l'impôt, fit acheter à très bas prix plus de 600 quintaux de riz, et fit également acheter, et de ses propres fonds, pour plus de 100,000 livres de grains, dont il fit l'avance aux populations.

C'était beaucoup faire, mais le remède ne pouvait arriver aussi vite que le mal était venu, et l'hiver de 1752 survint avec son hideux cortège de misères.

Il fallut nourrir plus de 2,800 pauvres des campagnes qui, après avoir vendu tous leurs meubles et effets, refluèrent sur les villes où ils espéraient trouver plus facilement à vivre, et pour comble de maux la récolte de 1752 qui se présentait sous les plus belles apparences fut gâtée par une pluie continuelle et des brouillards qui laissèrent seulement les fourrages très abondants : malheureusement les débouchés manquaient à ce dernier produit, et le pays n'élevait pas de chevaux. M. d'Etigny sut parer au manque d'écoulement des fourrages en obtenant l'envoi de deux régiments de cavalerie en garnison dans la généralité.

Sorti enfin de ces temps difficiles, M. d'Etigny put se donner tout entier aux améliorations qu'il avait méditées, conçues et fait approuver.

Auch, la ville la plus importante de la généralité, et qu'on décorait du nom pompeux de capitale, présentait aux regards

des rares voyageurs que leurs intérêts y appelaient, l'aspect le plus étrange pour ne pas dire le plus misérable. Bâtie sur une hauteur, elle était presque inabordable ; ses rues étaient étroites, difficiles, impraticables souvent.

Ce fut sur cette ville que M. d'Etigny concentra son zèle et son activité ; il commença d'abord par créer des ressources à la municipalité qui, dans une ville de 7,000 habitants, ne disposait pas d'un revenu de plus de trois à quatre mille livres, en réformant la ferme des boucheries ; puis ce premier résultat obtenu, il se mit à l'œuvre.

A l'extérieur, des chemins larges, garnis de ponts solides, bordés de levées, facilitèrent l'abord de la cité ; à l'intérieur on vit s'élever en quelques années le palais de l'Intendance, aujourd'hui hôtel de la Préfecture, l'hôtel-de-ville, la salle du spectacle dont les décorations furent faites aux frais de M. d'Etigny, des places, des établissements industriels, et la charmante promenade appelée aujourd'hui le Cours d'Etigny et sur laquelle la reconnaissance de la postérité a placé la statue de l'auteur de tous ces prodiges, au milieu de ses plus beaux ouvrages.

M. d'Etigny fit, en même temps, construire des fontaines et des aqueducs, redresser, paver et éclairer les rues qui, jusqu'alors, restaient toutes les nuits dans l'obscurité.

Dès lors la ville prend du développement : les vieux murs et les tours s'effacent ; les maisons des ^{xiii}e et ^{xiv}e siècles disparaissent pour faire place à d'élégantes constructions de pierre qu'élèvent à l'envi les riches propriétaires des environs, attirés par l'habileté de l'intendant et la vie agréable qu'ils trouvent à mener à Auch ; de nombreuses terrasses s'étagent sur le Gers, et de jolis faubourgs viennent s'ajouter à la ville, tout étonnée de son rapide accroissement.

Ce n'était là, pour ainsi dire, que la partie artistique des projets de M. d'Etigny; la partie sérieuse, productrice, industrielle, fut aussi de sa part l'objet des soins les plus assidus. Les environs d'Auch furent bientôt en rapport avec les embellissements intérieurs : des manufactures de drap et de faïence, des filatures, des minoteries s'élevèrent comme par enchantement; une vaste pépinière qui ne contenait pas moins de trente-six mille arbres fruitiers et que, dès 1759, M. d'Etigny plaçait parmi les plus belles du royaume, propagea dans la Gascogne des fruits rares et délicieux; le mûrier fut introduit dans le pays où l'on se livra en grand à l'élève du ver à soie, et une manufacture de soieries, que des obstacles trop facilement réputés invincibles firent tomber après la mort de son fondateur, fut élevée par les soins et sur les plans de M. d'Etigny. Je signalerai également, parmi les améliorations, l'établissement d'une Société d'agriculture et l'acclimatation des mérinos d'Espagne dans la province de Gascogne.

En moins de dix ans ces travaux immenses furent exécutés sans être onéreux à la ville ni aux habitants. Un octroi qu'établit M. d'Etigny et qui rapportait une vingtaine de mille livres, les fonds qu'il obtint du gouvernement et sa propre fortune qu'il ne ménagea guère suffirent à l'achèvement de toutes ses entreprises.

M. d'Etigny ne concentra pas sur Auch tout son intérêt, toute son activité. Pendant qu'il faisait de la vieille ville une cité nouvelle, il créait le réseau de chemins qui reliait le bas Armagnac, les Pyrénées, Bayonne, Toulouse, Saint-Gaudens, les villes d'eaux minérales surtout, Barèges et Bagnères, qui lui doivent les premiers jours de leur prospérité et qui lui ont voué une reconnaissance fort vive encore de nos jours. Par ses soins, des débouchés furent enfin ouverts aux récoltes du

pays, et la Gascogne put envoyer ses céréales jusqu'en Espagne et ses vins jusqu'aux Pyrénées qui échangeaient avantageusement contre ce produit les revenus de leurs forêts.

En vingt-cinq ans la futaille de vin contenant six cents litres monta de six livres à trente-six livres et le sac de froment de trois livres à quinze et dix-huit.

Il semble que tant d'activité, de sollicitude, de générosité et de dévouement pour la ville d'Auch eussent dû concilier à M. d'Etigny l'amour et la reconnaissance des habitants qui s'étaient montrés si enthousiastes de leur intendant lors de son arrivée au gouvernement de la province ; il n'en fut rien. M. d'Etigny eut des envieux, des jaloux, des ennemis acharnés qui abreuvèrent sa vie d'amertume et de chagrin.

Pour rendre compte de la situation exactement, je ne puis mieux faire ici que de laisser parler M. l'abbé Sabathier :

« Du reste, ne croyez pas que M. d'Etigny ait fait de
 « si grandes choses sans rencontrer des obstacles contre
 « lesquels serait venue se briser une volonté moins énergique
 « que la sienne. Il eut à braver les menaces, les insultes et
 « les outrages des grands et des petits propriétaires qui ne
 « comprenaient pas que les améliorations sociales ne sont
 « possibles qu'avec le concours efficace de toutes les forces
 « particulières, et qui, dominés par l'instinct du plus étroit
 « égoïsme, se montraient si ennemis de l'intérêt général, qu'ils
 « refusaient de lui sacrifier quelques lambeaux de terrains ; si
 « opiniâtement attachés à leurs prétentions ridicules, qu'ils
 « n'hésitaient pas à les soutenir par les procédés les plus
 « indignes. Il eut à lutter contre les municipalités qui ne
 « pouvaient s'habituer à regarder comme un progrès des
 « transformations obtenues au prix de concessions dispen-

« dieuses; et contre les parlements, avides de se mêler aux
« choses administratives, comme s'ils n'avaient pas, dans
« leurs fonctions judiciaires, un assez riche apanage. Il eut
« à lutter, faut-il le dire, contre quelques hommes rétrogrades,
« admirateurs inintelligents d'un passé qui s'écroulait, pour
« lesquels toute innovation était un crime, tout perfectionne-
« ment une folie véritable. Ces derniers s'agitaient surtout
« dans nos murs, et ils poussèrent si loin leurs odieuses
« menées qu'ils ne reculèrent pas devant un crime, et osèrent
« un jour former le projet d'assassiner l'Intendant..... Mais
« les faux prétextes furent dissipés, les prétentions jalouses
« anéanties, l'opinion des hommes de parti réduite à sa juste
« valeur, les complots de la haine déjoués. Les faits parlaient
« plus haut que de vaines invectives, et M. d'Etigny, fort de
« ses intentions et du glorieux succès qui avait couronné ses
« nobles efforts, confondait par ces belles paroles les asser-
« tions calomnieuses et les tentatives impuissantes des vieux
« représentants d'un autre âge : « Ils devraient me connaître ;
« ils ont perpétuellement sous les yeux des témoignages
« bien authentiques de tout ce que j'ai fait à mes propres
« dépens pour tirer la ville d'Auch de l'état humiliant où elle
« était jadis. Dans l'exacte vérité, c'était, avant que j'y
« fixasse ma résidence, un des plus affreux séjours de la
« province. »

A la tête des hommes qui suscitaient sans cesse des tracasseries et des embarras à M. d'Etigny, étaient l'archevêque, M. Chastellard de Montillet, et les sieurs Boubée, procureur, et Estinguy, avocat : le prélat, d'abord chaud partisan de M. d'Etigny, ne tarda pas à se laisser influencer par les hommes turbulents et passionnés qui fomentaient la cabale.

On se refuserait à croire de nos jours aux moyens qui

furent employés par les chefs du parti rétrograde, pour ruiner les entreprises du généreux intendant.

Les premiers symptômes d'opposition se manifestèrent à propos d'un droit qu'avaient autrefois les archevêques et le roi, comme comte d'Armagnac, de se faire représenter par un procureur dans les assemblées communales à titre de seigneur en paréage, droit qui avait été supprimé, depuis 60 ans, par divers édits successifs, et notamment par ceux de 1733 et de 1750, dont l'esprit et les dispositions étaient clairs et précis.

En dépit de ces édits, l'archevêque voulut faire assister de nouveau son procureur temporel aux séances du conseil municipal. Mais le ministre, M. de Courteille, fit droit aux justes réclamations de M. d'Etigny, et M. de Montellet fut débouté de ses prétentions.

Évincés dans cette question, l'archevêque et son parti trouvèrent de nouveaux embarras à susciter à M. d'Etigny, à propos d'un don gratuit que les communes faisaient au roi et dont le ministre avait, pour la commune d'Auch, fixé le chiffre à 10,000 livres. M. d'Etigny, qui tout d'abord en avait obtenu la réduction à 4,000 livres, voulut, pour ne pas diminuer le revenu de l'octroi, couvrir le montant de cette somme en établissant un minime impôt sur la viande.

Aussitôt l'archevêque et ses adhérents s'empressèrent de réclamer à grands cris, prétendant que l'octroi seul devait subvenir à cette dépense, et, dans un mémoire plein d'assertions mensongères, d'atroces calomnies, ils s'empressèrent de peindre M. d'Etigny sous les plus noires couleurs au président de la cour des comptes, puis au ministre lui-même qui, sans cesse obsédé, se laissa influencer par eux. Il fallut à M. d'Etigny toute sa confiance en son bon droit et dans la

pureté de ses intentions pour arriver à se disculper et à faire ressortir toute la probité de son administration dans une correspondance existant aux archives de la préfecture du Gers.

Pendant dix ans, il y eut contre M. d'Etigny, de la part de ces brouillons et de ces malpensants, comme il les appelait lui-même avec beaucoup trop d'indulgence, une guerre tantôt ouverte et déclarée et se traduisant en mémoires, en factums, en procès dont l'un, suscité par M. Delaborde, directeur des domaines du roi et des eaux et forêts, ennemi acharné de l'intendant, au sujet de la maison construite sur la place de l'Hôtel-de-Ville, n'est pas encore terminé ; tantôt sourde et cachée, et se trahissant alors par des dénonciations, des libelles, des menaces de mort, des lettres anonymes où le cynisme le plus dégoûtant le disputait à l'injure et à la calomnie. On alla jusqu'à fouiller dans la vie privée de l'intendant pour en livrer les faits les plus intimes à la publicité.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que M. d'Etigny, abreuvé d'amertume et de dégoût, sans cesse attaqué par un parti d'hommes puissants, il est vrai, mais, disons-le bien vite à l'honneur de la cité, en très-faible minorité dans la ville dévouée tout entière à l'œuvre de son cher intendant ; il ne faudrait pas, disons-nous, conclure que M. d'Etigny ait eu un seul instant la pensée d'abandonner son entreprise et de demander son changement au ministère qui le lui aurait certainement refusé. Pendant longtemps, il traita les agitateurs comme des enfants *rebelles* et sans conséquence, pour lesquels il ne pouvait avoir que de l'indulgence, ou, tout au plus, du mépris. Ce ne fut que poussé à bout et pour la dignité du caractère dont il était investi, qu'il demanda et obtint la détention de ses deux incorrigibles ennemis : Boubée au château de Lourdes, Estinguy au fort de Brascou.

Mais ces luttes, ces agitations, ces oppositions violentes ne retardaient en rien le développement de son œuvre. Tandis qu'il transformait la ville d'Auch, il ne négligeait pas la prospérité et l'avenir de la province qu'il avait à administrer. Malgré des contradictions incessantes de la part des propriétaires d'usine, il parvint à faire pénétrer au milieu des Pyrénées des routes dont la solidité et la hardiesse excitent encore l'étonnement; et, rendant navigable le cours du Gave de Pau pendant vingt-quatre lieues, il eut la gloire d'avoir, le premier, conçu et réalisé l'idée de faire arriver à Bayonne, pour les besoins de la marine, les arbres superbes de la montagne qui pourrissaient sur place, faute de routes et de moyens de transport pour ces masses énormes.

De plus, c'est à lui qu'on doit le projet de canalisation du Gers par la Nesle, projet qui est encore la base de toutes les études faites depuis et dont la réalisation, toujours promise, est reculée sans cesse d'année en année.

Tant d'œuvres éclatantes, tant de bienfaits répandus, avaient gagné à M. d'Etigny l'amour, et, pourquoi ne pas le dire, l'adoration des habitants et surtout des pauvres qui ne cessaient de se porter en foule sur son passage et de faire éclater bruyamment les transports de leur reconnaissance; et pourtant son administration ne s'écoula pas sans d'autres nuages: en 1765, une tentative d'opposition du parlement de Pau, qu'il voulut ramener à la raison par la douceur et la clémence, contre le gré de la cour qui eût voulu lui voir employer la violence et la rigueur, le rendit suspect et lui valut une lettre de cachet qui le reléguait dans ses terres de Sens. Heureusement qu'il n'y resta qu'une année, et son retour dans la province fut célébré par des réjouissances universelles.

Tant de veilles, de luttes et de contradictions avaient

cependant usé les forces de M. d'Etigny, et quelques mois après son retour, il sentit la mort s'approcher. Son courage ne l'abandonna pas dans cette épreuve dernière, il se prépara pieusement à la mort et déposa ses pensées et ses volontés dans une lettre sublime qu'on peut regarder comme le testament d'un sage et d'un chrétien.

Le mal faisait de rapides progrès, et quelques jours après cette lettre, il mourut, pleuré de la ville entière, qui s'était portée dans les églises pour implorer Dieu en sa faveur (24 août 1767).

La municipalité, pénétrée de douleur, fit porter aussitôt à M. d'Etigny et à son fils les plus touchantes condoléances; le convoi du bienfaiteur d'Auch, qui eut lieu le lendemain, fut accompagné de l'universalité des citoyens, et d'un concours immense de peuple accouru des campagnes environnantes; pendant quatre jours tous les travaux furent suspendus, les ateliers et les boutiques fermés et des messes célébrées solennellement dans toutes les églises, dans tous les couvents, dans tous les hôpitaux de la ville.

Le tombeau de M. d'Etigny, placé dans l'église métropolitaine d'Auch, fut, comme elle, maltraité et saecagé par la tempête révolutionnaire. Mais le 16 germinal an IX, il fut reconnu et relevé de ses ruines par les soins de M. Sentetz qui a passé une partie de sa vie à rétablir, dans toute son intégrité, la gloire du grand administrateur.

Le 27 juillet 1817, le baron de Lascaux, préfet du Gers, inaugura, sur le cours d'Etigny, la statue que la reconnaissance des habitants du département a décernée à M. d'Etigny, statue dont les fonds furent fournis par une souscription provoquée par M. Sentetz.

Telle fut la vie, telles furent les œuvres de ce grand citoyen

dont le nom est à peine connu du pays d'où sa famille est originaire, et n'est-ce pas justice de s'inscrire en faux contre le proverbe que j'ai cité au début de cette biographie, et de faire connaître à nos compatriotes de l'Yonne tout ce qu'a fait un des leurs pour une des plus grandes, des plus belles, des plus riches provinces de notre France.

OUVRAGES CONSULTÉS :

Biographie universelle, article d'Étigny.

Archives du département du Gers, correspondance de M. d'Étigny.

Éloge de M. d'Étigny, par l'abbé Sabathéer, professeur de rhétorique au séminaire d'Auch.

Histoire de la ville d'Auch, par P. Laforge.

Recueil de pièces pour servir à l'histoire de M. d'Étigny, intendant en Navarre, Béarn et généralité d'Auch, publié par M. Sentetz.

Dictionnaire de Moreri, article Auch.

Histoire de la Gascogne, par le chanoine Montlezun.

France illustrée de V. Maltebrun, article Gers.

HISTOIRE

DE LA .

VILLE ET DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

TROISIÈME PARTIE.

Temps modernes.

CHAPITRE VII.

NOMENCLATURE DES FIEFS DU COMTÉ ; — ARMORIAL ; — LISTE DES
DOYENS DE LA COLLÉGIALE.

L'abolition du régime féodal a creusé un abîme entre le passé et l'époque contemporaine. L'ancien état social est comme un vaste édifice, violemment écroulé, dont les ruines couvrent encore la terre. Le devoir de l'archéologue est d'en relever et d'en recueillir les débris. Reliques précieuses pour quelques-uns, trophées pour le plus grand nombre, légendes instructives pour

tous, ces débris amoncelés marqueront la limite de deux âges, dans ce petit livre, comme ils l'indiquent dans l'histoire de la civilisation.

§ I.

NOMENCLATURE DES FIEFS DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

La liste des fiefs et arrière-fiefs du comté de Saint-Fargeau devrait être réduite, comme notre titre l'indique, à une simple nomenclature. Nous avons cru devoir réunir toutefois, sous chaque nom, les faits historiques qui s'y lient, soit qu'ils forment tout ce que nous savons de ces fiefs, soit qu'ils complètent ce que nous en avons dit, dans le cours de cette histoire, quand nous avons pu les y rattacher naturellement.

1. AVENIÈRES (Les).

Situé dans la paroisse et relevant de la seigneurie de Lavau, ce fief avait une motte féodale ainsi que nous en avons trouvé la preuve dans un acte du 21 décembre 1636, et cette motte était entourée d'une enceinte de fossés, comme le fait voir un ancien plan conservé aux archives départementales d'accord avec un acte d'aveu et de dénombrement du 12 juillet 1542. Dès cette dernière époque, ce fief était du reste déjà tombé en roture.

Les Avenières sont aujourd'hui une petite ferme de Lavau, à 1480 m. S.-O., pop. 5.

2. BARBET (Le).

Cette seigneurie, qui relevait du château de Louesme, est aujourd'hui un petit hameau de la commune de Grandchamp, canton de Charny, arr. de Joigny, à 1 kil., pop. 9. (Acte de foi et hommage du 23 novembre 1695.)

3. BLÉNEAU.

Entourée de murailles dès le commencement de l'époque féodale, cette petite ville a conservé ses fortifications jusqu'à la

fin du xv^e siècle. La cure était à la nomination de l'évêque d'Auxerre. Il y avait, dans l'étendue de la paroisse, cinq chapelles, savoir : celle du château; celle de Notre-Dame-de-Liesse située dans la partie inférieure de la ville; celle de Saint-Cartaout dont nous avons retrouvé les fondations au lieu dit Les Chapelles, près du chemin du Coudray; celle de Notre-Dame-de-Saint-Posant, qui existait dans la cour du château du Coudray; enfin celle de Saint-Lazare, qui dépendait de la maladrerie. Bléneau a eu jusqu'à ce jour quatre lieux différents d'inhumation. Le cimetière primitif était placé entre la ville et les Chaumes-Blanches, à peu près à mi-chemin; le second entourait l'église; le troisième, supprimé depuis quelques années seulement, avait été établi dans l'enclos de la maladrerie; et le quatrième est placé à environ 4 kil. au N.-E. de la ville.

L'église a toujours été sous le vocable de Saint-Loup, évêque de Troyes.

Bléneau est aujourd'hui un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Joigny, à 36 kil. de cette ville et semblable distance d'Auxerre. On y compte 4,709 habitants, 9 hameaux, 5 moulins et 43 fermes ou maisons isolées. Pop. aggl. 4,078. Etendue territoriale 3,943 hectares.

Le hameau de la *Bretauche*, à 2 kil. N.-E., était un ancien fief à manoir seigneurial dont les ruines et les fossés sont encore apparents.

C'est de la ferme et de l'ancien fief des *Gays*, à 4 kil. N., que M. Leboys, député aux Etats généraux de 1789 par le bailliage de Montargis, a pris le nom de *Leboys-des-Gays*.

La ferme de la *Marinière*, à 3 kil. S., a aussi donné son nom à M. Grangier, député aux Etats généraux par le bailliage de Berry, dont la famille était connue sous le nom de *Grangier-de-la-Marinière*.

On remarque enfin, à la ferme de la *Quillonnerie*, à 4 kil. S., les ruines d'un ancien château, encore entourées de fossés, à 250 m. de la ferme, au S.-E., et l'on croit que ce château a été ruiné lors de la bataille de Bléneau, en 1652.

4. BUISSON-DU-DEFFANT (Le).

Ce fief sans manoir féodal dépendait de la paroisse et relevait de la châtellenie de Mezilles.

Au commencement du XVIII^e siècle, il appartenait à Jean-Baptiste du Deffant, marquis de Lalande, lieutenant général des armées du roi. Le 4^{er} août 1730, il était échu à Jean-Baptiste-Jacques du Deffant, chevalier, marquis de Lalande, brigadier des armées du roi, lieutenant général de l'Orléanais, héritier sous bénéfice d'inventaire de son père.

Il n'existe plus d'habitations sur les terres de ce fief.

5. CHAPELLERIE (La).

Il a été fait hommage de ce fief, situé paroisse de Mezilles et sans manoir féodal, au seigneur de Saint-Fargeau, en 1399, par Henri de Pusseaux, et le 4 janvier 1618 par Claude de Beaujeu d'Angeville qui l'avait acquis, par voie d'échange, de Philippe de Maumigny.

Il n'y a plus d'habitations sur les terres de ce fief.

6. CHARRON (Le).

Nous n'avons sur ce fief aucun renseignement, sinon qu'il dépendait du comté de Saint-Fargeau. (Acte de foi et hommage du 27 mai 1615.)

Il n'existe plus, dans tout le département de l'Yonne, de lieu habité de ce nom.

7. CHÊNE-ROND (Le).

Ce fief sans manoir seigneurial, situé dans la paroisse de Saint-Sauveur et mouvant du château de Saint-Fargeau, a été vendu par Louis-Ignace, comte de Sampigny, chevalier, seigneur

d'Isancourt-du-Mesnil, à Jean Paris de Montmartel, conseiller du roi en ses conseils, garde de son trésor royal, seigneur du marquisat de Toucy et de Fontaine, et celui-ci en fit hommage le 13 octobre 1731.

Le *Chêne-Rond* est aujourd'hui un petit hameau de Saint-Sauveur, arrondissement d'Auxerre, à 3 kil. N.-E., pop. 18.

8 CHESNOY (Le).

Ce fief qui formait, en 1728, le grand et le petit Chesnoy et contenait 140 arpents (actes de foi et hommage du 16 décembre 1685 et du 9 juin 1703) est représenté aujourd'hui par une ferme du territoire de Saint-Fargeau, à 3,400 m. S.-E., pop. 7.

9. CORMERIE (La).

Ce fief, situé paroisse de Bléneau, relevait directement du château de Saint-Fargeau. Il appartenait au xviii^e siècle à Nicolas Guyot, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances et, par suite du partage de sa succession, il échut à Jean-Noël Arnauld, écuyer, seigneur du Chesne, du Pré et de la Cormerie, son petit-fils, qui en fit hommage le 13 novembre 1754.

Il n'existe plus d'habitation sur les terres de ce fief.

10. COUDRAY (Le).

Cette seigneurie, située dans la paroisse de Bléneau, sur la rive gauche du Loing, mouvait en plein fief du château de Saint-Fargeau. Son ancien manoir, auquel était annexée une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-de-Saint-Posant, a été remplacé par une maison bourgeoise avec ferme et moulin, à 2 kil. N.-O., pop. 8.

Le Coudray a appartenu à la maison de Courtenay depuis le milieu du xv^e jusqu'à la fin du xvii^e siècle.

11. COUDRE (La).

C'était au ^{xiv}^e siècle une forteresse qui a été détruite dans les guerres de cette époque. Sur ses ruines s'est élevé, vers le ^{xvi}^e siècle, un nouveau manoir seigneurial, mais sans importance militaire.

La forteresse de la Coudre était située paroisse de Faverelles, aujourd'hui département du Loiret, et mouvait en plein fief de la châtellenie de Lavau. Elle avait droit de justice jusqu'à soixante sous d'amende.

Nous en avons trouvé des actes de foi et hommage par Alexis Terrier qui en avait fait l'acquisition sur décret le 13 août 1700 ; par Augustin Terrier, son fils unique, seigneur de Riaux, à la date du 4^{er} décembre 1751, enfin par Georges-Roch de la Perrière, seigneur de Marteroy, Foisseau, La Coudre et autres lieux, du 5 juin 1752.

12. CROZILLES.

Le manoir de cette seigneurie, bâti à peu de distance du château de Bouron, connu dès le ^{xiii}^e siècle et qu'il a remplacé, était situé dans la paroisse de Champignelles et relevait de la châtellenie de Villeneuve-les-Genêts.

Crozilles est aujourd'hui un petit hameau de Champignelles, canton de Bléneau, à 2 kil. S.-O., pop. 11. Charles Larché s'en rendit adjudicataire en 1622, sur sentence aux requêtes du palais, mais il en fut dépossédé, deux ans après, par Simon Boisseau qui en exerça le retrait lignager, et le vendit, en 1659, à François de la Rivière. Les dames Ursulines de Montargis en firent l'acquisition vers 1703 et le conservèrent jusqu'à la révolution.

13. DANNERY.

Dannery, autrefois *Dampnery*, était un fief à manoir seigneurial de la paroisse de Septfonds et de la mouvance directe du château de Saint-Fargeau.

Il appartint pendant le xvii^e siècle à la famille Davau, d'abord à Jacques en 1602, à Gabriel à 1603, puis à Nicolas en 1624. Celui-ci épousa Suzanne Voille, devint contrôleur de la maison du duc de Guise et constitua Dannery en dot à Marie Davau, sa fille, lors de son mariage avec Michel Dufaur, seigneur de Pierrefite. Marie-Anne, née de ce mariage, a été tenue sur les fonts de baptême, à Septfonds, le 18 mai 1653, par Henri de Boulainvilliers et mademoiselle de Montpensier.

Un petit monument, qui existe encore, a été consacré à la mémoire de Nicolas Davau, dans l'église d'Ouanne où il a été inhumé.

Dannery est aujourd'hui une ferme et une maison de maître de la commune de Septfonds, à 2,200 m. S., pop. 44.

14. FERRIER (Le).

Ce fief était tombé en roture dès le commencement du xviii^e siècle.

Il était situé dans la paroisse de Saint-Martin-des-Champs et mouvait en plein fief du château de Saint-Fargeau. Réuni du reste au fief de *Morellerie* ou des *Morillons*, il s'est confondu avec lui, et il n'y a plus aujourd'hui, sur le territoire de Saint-Martin, d'habitation qui porte le nom du Ferrier.

(Acte de foi et hommage du 12 mars 1752.)

15. FOISSEAU.

Fief sans justice, mais à manoir seigneurial, qui paraît avoir été édifié sur des terres détachées du domaine de la Coudre. Un acte d'aveu et de dénombrement du xvi^e siècle, par Jean d'Orléans, écuyer, l'indique comme étant situé près du chemin qui va de l'église de Faverelles au château de la Coudre.

Il dépendait de la paroisse de Faverelles, aujourd'hui département du Loiret, et relevait de la châtellenie de Lavau.

16. FOUSSOTTES (Les).

Nous n'avons recueilli aucun renseignement sur ce fief dont il a été fait hommage à Mademoiselle, à cause du château de Saint-Fargeau, le 2 juin 1545.

Il n'existe plus de lieu habité de ce nom.

17. GARENNE-NOIR-EPINOY (La).

Ce fief relevait directement du château de Saint-Fargeau. Il comprenait 250 arpents. Son manoir, dont il subsiste encore aujourd'hui un bâtiment qui avait ses fenêtres divisées en quatre compartiments par deux meneaux en croix indiquant le xvi^e siècle, une tour et un colombier, n'est plus qu'une simple maison de garde située sur le territoire de Saint-Fargeau à 4,700 m. S.-E. Pop. 3.

Son nom de *Garenne-Noir-Epinoy* apparaît, dès le 26 décembre 1509, dans une transaction par laquelle Olivier de Poméard, écuyer, seigneur de ce lieu, qui avait épousé Sylvine d'Assigny, céda ce fief à Edmée de Poméard, sa fille mineure, née de son premier mariage avec Marguerite Plet.

Roger de Laduz, chevalier, était seigneur de la Garenne à la fin du xvii^e siècle, et dans le partage de sa succession, ce fief échut à Catherine de Laduz, sa fille mineure, qui en fit hommage au comte de Saint-Fargeau le 2 juillet 1703.

Il passa ensuite à Jean de Laduz, puis à ses enfants et spécialement à Joseph de Laduz, écuyer, capitaine au régiment de Navarre, qui resta, par droit d'aînesse, seigneur de la Garenne après l'hommage qui en fut fait le 20 janvier 1743. Celui-ci le vendit presque immédiatement à Henri Destut, qui en fit hommage le 42 décembre 1745. Il appartint enfin à Joseph Duverne, chevalier, seigneur de Morancy, demeurant à Annay, qui en fit hommage le 22 février 1752.

18. GRANGE-HARTUIS (La).

Ce fief relevait de la châtellenie de Lavau.

Il a été inféodé par François de Bourbon, suivant un acte du 14 janvier 1574, à Denis de Butin.

Celui-ci fut autorisé à construire sur les terres qui en formaient le domaine utile un manoir féodal avec tours garnies de canonnières et de barbicanes, fossés pleins d'eau, pont-levis, colombier en pied, garenne à couilles et clapiers.

Peu de temps après ce manoir existait. Il était flanqué de quatre tours, deux au levant et deux au couchant. Dans une de celles-ci était placée la chapelle dédiée à saint Augustin.

La cour était fermée de hautes murailles et le tout environné de fossés. Le portail avec pont levis était placé entre les deux tours du levant.

L'ensemble de ce château, avec les bâtiments d'exploitation, occupait une superficie de deux arpents et demi.

André-Robert Perrelle de Vertamont, conseiller au grand conseil, en fit hommage le 21 juillet 1732. Sa sœur, qui lui succéda, le transmit à Augustin-Ferréol Archambault, archidiacre de Puisaie en l'église d'Auxerre. Celui-ci en fit hommage le 14 juillet 1749 et le légua à Augustin-Jean-Baptiste-Louis Stample, avocat en parlement, son neveu maternel, qui en fit hommage le 14 décembre 1752.

La Grange-Hartuis est aujourd'hui un château, avec ferme et maison de garde, du territoire de Lavau, à 1,700 m. N.-O. Pop. 28.

19. GUILLOTIERIE (La).

Nommé aussi *la Guillotière* et *la Guillonnerie*, ce fief relevait de la châtellenie de Mezilles. Il n'avait point de manoir seigneurial, mais il consistait, indépendamment des terres, en maison, grange, pressoir, cour et remise, le tout fermé de

murailles, et tenait d'un côté au chemin de Septfonds et d'un autre au chemin de Tannerre.

Il appartenait en 1635 à Etienne de Varennes, écuyer, seigneur du Plessis, et à Claude de Varennes, homme d'armes de la compagnie du cardinal de Richelieu. Il a été vendu, la même année, à Henri de Beaujeu, seigneur de Montréal, de la Motte et du portail, capitaine d'une compagnie de la maistre de camp, et s'est maintenu assez longtemps dans sa famille.

La Guilloterie est aujourd'hui une petite ferme de Mezilles, à 2,420 m. Pop. 4.

20. LAULNAY OU LAUNOIS.

Un écusson seigneurial sculpté sur le linteau de la porte d'une chétive maison est tout ce qui rappelle l'existence de ce fief. On croit que les terres en ont été inféodées par mademoiselle de Montpensier à l'un de ses officiers, mais c'est une erreur, puisqu'il lui en a été fait hommage dès 1615, époque où elle était en bas âge.

Laulnay est aujourd'hui une ferme de Saint-Privé, à 2,100 m. N., sur le ruisseau de la Chasserelle. Pop. 9.

21. LAVAU.

Cette châtellenie formait, dès le XI^e siècle, une paroisse du diocèse d'Auxerre. L'église avait pour patron saint Germain de Paris, et la cure était à la présentation de l'évêque.

Ce bourg a été mis à l'abri d'une surprise par une enceinte de fossés en 1591.

La commune de Lavau comprend aujourd'hui 1,192 habitants, 27 hameaux, 2 moulins et 38 fermes ou maisons isolées. Pop. aggl. 449.

Sa distance est de Saint-Fargeau, son chef-lieu de canton, 8 kil., de Joigny 58 et d'Auxerre 52. Etendue territoriale 5,506 hectares.

On a exploité, jusque vers 1780, au lieu dit le *Cormerat*, où il n'existe plus qu'une maison de garde, à 4,500 m. S., une verrerie dont on rencontre encore des bouteilles portant en légende : *Verrerie du Cormerat*. La ferme de ce nom a été détruite vers 1820 et ses terres ont été converties en bois.

22. LOUESME.

Le titre le plus ancien qui fasse mention de Louesme comme paroisse est du XIII^e siècle. Son nom était alors *Loïmé*, en latin *Loima*. Ce fut plus tard *Loysme* et enfin *Louesme*.

Son église, par quelques caractères échappés aux restaurations qu'elles a subies aux XV^e, XVI^e et XIX^e siècles, révèle une construction du XIII^e. Elle dépendait du diocèse de Sens, du grand archidiaconé et du doyenné de Courtenay. Placée originellement sous le vocable de la Vierge, elle est consacrée aujourd'hui à saint Roch. La cure était à la nomination de l'archevêque.

La seigneurie de Louesme relevait directement du château de Saint-Farceau ; elle a été titrée de baronnie à une époque que nous ne pouvons préciser, mais ce titre a été formellement rappelé dans des lettres de ratification du 9 avril 1779. Elle avait *haute, moyenne et basse justice, droits honorifiques, banalité de four, moulin, pressoir et boucherie, droit de mesure, droit de pêche dans la rivière de Branlin, lods et ventes, cens et rentes en argent, froment, avoine et volaille, chasse très-étendue*.

Son manoir, avoisinant l'église, était composé de deux corps de bâtiments très-anciens, avec écuries, remises, étables, bergeries et un enclos de 3 arpents 65 cordes, mais il ne restait plus de ces constructions en 1773 qu'une grande chambre voûtée, de deux travées, éclairée au midi par une fenêtre de quatre carreaux, et que deux chambres à l'étage.

La châteltenie de Louesme a appartenu à la maison de Choisy, puis, pendant les deux derniers siècles de la féodalité, à la maison Dupé, dont plusieurs des membres se sont intitulés comtes et marquis de Louesme. Edme-François Dupé, l'un d'eux, ayant épousé, en 1680, Claude Bauchard, fille de Jacques, écuyer, *conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances*, réunit à sa terre patrimoniale celle du Parc-Vieil, paroisse et seigneurie de Champignelles, qui appartenait à son beau-père, et vint habiter cette belle résidence.

A la mort d'Edme-François Dupé, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment royal Piémont, les terres de Louesme et du Parc-Vieil arrivèrent à Pierre Dupé, son fils aîné, qui les donna à Pierre-Edme Dupé, son fils, marié à Marie-Françoise-Constance de Villemon, veuve de Charles-Auguste, baron de Helldorff, colonel d'infanterie.

Celle-ci avait eu de son premier mariage deux enfants; il est nécessaire de les faire connaître.

Son fils Maurice, baron de Helldorff, épousa, le 13 juillet 1764, Louise-Félicité-Emilie de Creil.

Le comte de Louesme lui donna alors, par institution contractuelle, les terres de Louesme et du Parc-Vieil, dont il se réserva l'usufruit, ou une somme de 175,000 livres, au choix du donataire.

Françoise-Charlotte-Julie de Helldorff, fille de la comtesse de Louesme, épousa, étant veuve de Charles-Auguste, baron Duldoph, Louis-Pierre de Grimault, comte de Moyon.

Tels étaient les nobles hôtes du Parc-Vieil vers 1767.

Depuis longtemps déjà le marquis de Louesme et sa famille vivaient en mauvaise intelligence avec le lieutenant général Louis-Réné de Rogres, marquis de Champignelles.

Celui-ci, comme seigneur suzerain du lieu, avait à l'église la

place d'honneur; c'est à lui que le bedeau faisait le plus profond salut; c'est à lui que le fabricien offrait d'abord le pain béni; c'est à lui enfin que le curé envoyait le premier coup d'encensoir. M. de Louesme ne manquait pas d'orgueil, mais ami de la paix et d'humeur accommodante, il ne sentait pas assez vivement, au gré de la comtesse, la position inférieure qui lui était faite et l'injure permanente dont il était l'objet. Des cancans de village, colportés par les flatteurs des deux camps, envenimaient cette sourde querelle qui s'aigrissait aussi d'un levain de vieille rancune.

Le marquis de Champignelles, créancier du marquis de Louesme d'une somme de 6,000 livres, avait cédé, en 1740, cette créance à son fils; celui-ci en avait poursuivi le recouvrement, et les fils Dupé, pour se libérer, avaient été forcés de lui abandonner des biens en paiement. D'autres dettes étant devenues exigibles, les terres de Louesme et du Parc-Vieil avaient été affermées judiciairement au sieur Taconnet, bourgeois de Paris, qui en avait fait saisir les censives. Le comte de Louesme avait essayé de liquider complètement les dettes de son père et de conserver ces propriétés à la famille de sa femme; il était même parvenu à désintéresser le sieur Taconnet qui lui avait cédé, le 43 août 1775, les censives saisies. Ces embarras financiers augmentèrent toutefois, et pour les dissimuler, la maison du Parc-Vieil affectait, vis-à-vis de M. de Champignelles, des airs de hauteur d'autant plus grands que ce dernier avait successivement réuni au fief suzerain presque tous les fiefs qui en relevaient et qu'on pouvait lui supposer le désir d'y joindre aussi le Parc-Vieil.

Les terres de cette seigneurie s'étendaient jusqu'aux bords de l'Agréau, sous les murs du château de Champignelles et chaque jour la chasse de M. de Louesme y faisait une sorte de parade

qui avait plus d'une fois excité la bile du vieux général. Enfin les choses en vinrent à ce point que M. de Moyon provoqua en duel le comte de Champignelles qui refusa, soit que ses soixante-trois ans lui en fissent un devoir, soit que sa position de lieutenant-général ne lui permit pas de mesurer son épée avec celle d'un simple capitaine. Quoi qu'il en soit, le dimanche suivant, quand M. de Champignelles sortit de la messe et que la foule, qui l'avait précédé, s'ouvrit sur son passage, la comtesse de Moyon vint au-devant de lui et lui offrit un sabre de bois, en disant : *Je salue votre seigneurie avec cette épée comme Arlequin*. Cette scène fit, dans le pays, une profonde impression ; les ennemis du général en augmentèrent le retentissement par des placards injurieux, et la passion ne connut plus de bornes. Ces placards étaient ainsi conçus :

ÉPÉE A VENDRE.

S'ADRESSER A M. DE CHAMPIGNELLE. CETTE ÉPÉE EST TOUTE NEUVE QUOIQU'IL LA PORTE DEPUIS 50 ANS. IL PRÉVIENT LES ACQUÉREURS DE NE CE POINT ALARMÉ SI ELLE EST SI ROUILLIÉ CES QUI NE LA JAMAIS TIRÉ NI ICI NI A L'ARMÉE, IL EN FERA BON MARCHÉ LUI ÉTANT INUTILE.

Cependant les créanciers du comte de Louesme se montraient de plus en plus pressants et obtenaient plusieurs jugements contre lui. Chargé de les mettre à exécution, Charles Jolivet, huissier à cheval du châtelet de Paris, à la résidence de Charny, avait vu le château du Parc se fermer devant lui et n'avait pu remplir sa mission. Il réclame alors l'assistance de la force publique et se présente de nouveau au Parc-Vieil, le 4^{er} juillet 1768, appuyé de la gendarmerie de Saint-Fargeau, commandée par le brigadier Charles-Maurice-Hubert Labassé. Quand la petite troupe arriva devant le château, le pont-levis était levé : on tint conseil, mais pendant qu'on délibérait, les murs se garnirent de

défenseurs et la résistance s'organisa. Sommant d'abaisser le pont-levis, la force publique fut sommée à son tour de se retirer si elle ne voulait essayer le feu de la place. Une semblable menace ne pouvait effrayer un brave militaire comme Labassé ; elle hâta sa résolution. Il commande l'assaut et, qui le croirait, rivalisant d'ardeur, l'officier ministériel tente lui-même l'escalade. Aussitôt la fusillade commença comme on l'avait annoncé et ne discontinua qu'après la retraite des assiégeants. Deux des leurs étaient restés sur le champ de bataille. C'était Jolivet et le gendarme Gautray.

La journée du 2 se passa à enterrer les morts ; le 3, le siège recommença. Mais, cette fois, le commandant a pris ses mesures. Ses hommes disséminés en tirailleurs arrivent d'arbre en arbre jusqu'aux bords des fossés, et combattant ainsi à armes égales, Antoine Godard, un des assiégés, tombe bientôt frappé d'un coup mortel. Presque aussitôt le pont-levis s'abaisse et la place est conquise (1).

Cette scène sanglante, dont le moyen-âge offrit tant d'exemples, a le droit de surprendre en 1768, et, circonstance aussi remarquable, c'est que le sang versé au Parc-Vieil pour la défense des lois ne sera pas sans gloire pour la France. Marguerite Gillet, veuve Jolivet, obtiendra, pour ses enfants orphelins, 4,000 livres de dommages-intérêts qui seront consacrés à leur éducation ; l'intelligence et la bravoure de Labassé se seront révélées, et puis le temps arrive où l'enfant du peuple aura aussi sa place au soleil de la patrie. Patience !

(1) Les personnes qui prirent une part active à cette coupable résistance sont : 1° le comte ; 2° la comtesse de Louesme, 3° la comtesse de Moyon ; 4° Antoine Godard, 5° Pierre Pezet, 6° Louis Gauthier, domestiques du château ; 7° Gabrielle Balzac, cuisinière ; 8° et Edme-Louis Dupuis, jardinier et vigneron du comté.

Jean-Baptiste-Moïse Jolivet, fils de l'huissier de Charny, d'abord avocat, sera bientôt administrateur du département de Seine-et-Marne, député à l'assemblée législative, conservateur général des hypothèques, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique, conseiller d'Etat, commandant de la Légion-d'Honneur et comte de l'Empire ! Quant à Labassé, quoiqu'il ait commencé trop tôt sa carrière, il aura le temps encore de conquérir les épaulettes de colonel de hussards et le bonheur de voir ses deux fils, l'un, Mathieu Labassé, général et baron de l'Empire, l'autre, Jean-Frédéric, colonel de cavalerie (4).

Mais revenons au Parc-Vieil.

Le comte et la comtesse de Louesme furent arrêtés et une instruction criminelle fut dirigée contre eux et leurs complices, au bailliage de Montargis. Un an s'écoula de la sorte, mais l'affaire ayant été portée devant le parlement de Paris, le 4 juillet 1769, la justice humaine, terrible, impitoyable, condamna le comte et la comtesse de Louesme à avoir la tête tranchée en place de Grève et prononça, au profit du roi, la confiscation de tous leurs biens.

A cette époque, une prostituée, passée d'un infâme tripot dans le lit d'un monarque libertin, trônait en souveraine à la cour de France.

Le chancelier Maupeou, sollicité en faveur des condamnés, affecta de se montrer inflexible ; mais heureux de prouver son zèle à la Dubarry, en lui attribuant publiquement le mérite d'une bonne action, il la laissa demander elle-même au roi la grâce du

(4) Le comte Jolivet est mort en 1818, à 64 ans. Labassé père, qui avait épousé Thérèse Grondal, est mort à Saint-Fargeau, le 22 avril 1814, à 79 ans. Le général Labassé est mort à Saint-Jean-d'Angely, en 1830. Son frère est mort également à Saint-Jean-d'Angely.

comte et de la comtesse de Louesme et il en contresigna alors les lettres avec empressement.

Quant à la dernière disposition de l'arrêt, qui fut maintenue, ne pouvant préjudicier aux droits des tiers, le baron de Helldorff fit valoir ceux que lui avait conférés la donation de 1764; les créanciers des condamnés intervinrent également et formèrent entre eux un contrat d'union. La propriété des seigneuries de Louesme et du Parc-Vieil resta ainsi plusieurs années indécise. Pendant ce temps le baron de Helldorff mourut, laissant pour héritière la comtesse de Moyon, sa sœur; puis, par un arrêt du conseil d'Etat, rendu à La Muette, le 4 juin 1774, le roi fit don au comte de Moyon, alors colonel d'infanterie, du bénéfice de la confiscation. Cette donation fut confirmée par lettres patentes du 31 décembre suivant, enregistrées au parlement le même jour; mais alors la comtesse de Moyon venait elle-même de mourir laissant pour héritier Anonyme de Grimault, chevalier de Moyon, son fils mineur.

Les personnes ayant des droits sur Louesme et le Parc-Vieil étaient trop nombreuses pour qu'il leur fût possible de s'entendre; aussi ce fut sous réserve des droits de tous, qu'ils furent vendus par le comte de Moyon, le tuteur *ad hoc* de son fils, et les syndics et directeurs de l'union des créanciers du comte et de la comtesse de Louesme, à Louis-Pierre Saunier, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires, par contrat du 23 décembre 1778, et le roi ratifia cet acte par lettres patentes données à Montargis, le 9 avril 1779.

Louesme est aujourd'hui une commune du canton de Bléneau, à 19 kil. Pop. 450; aggl. 210. Distance de Joigny 36, d'Auxerre 38. Il y a 9 hameaux et 10 fermes ou maisons isolées. Etendue territoriale 4,037 hectares.

23. MAIROTTE (Les).

Ce fief, sans manoir seigneurial, situé sur la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, relevait directement du château de Saint-Fargeau et était tombé en roture au commencement du xviii^e siècle.

Il ne reste plus, du reste, de lieu habité qui porte ce nom sur le territoire de Saint-Martin.

24. MANCHECOURT.

Fief sans manoir seigneurial relevant directement du château de Saint-Fargeau et situé dans la paroisse de Saint-Martin-des-Champs. (Acte de foi et hommage du 29 août 1654.)

Il n'existe plus d'habitation sur les terres de ce fief, tombé en roture dès le commencement du xvii^e siècle.

25. MARTROY (Le).

Ce fief était situé dans la paroisse de Faverelles, aujourd'hui département du Loiret, et relevait de la châtellenie de Lavau.

Il appartenait au commencement du xviii^e siècle à Edme-Louis de la Perrière et à Charlotte Lecomte, son épouse, et leur fils aîné, Edme-Roch de la Perrière, écuyer, seigneur du Fresne et du Martroy, en fit hommage le 5 juin 1752.

26. MAZURE-AU-NAIN (La).

Connu plus tard sous le nom d'*Archambaud* du nom d'Etienne Archambaud dans la famille de qui il s'est conservé jusqu'au 13 décembre 1753, ce fief contenait 62 arpents et mouvait en plein fief du château de Saint-Fargeau.

Il ne faut pas le confondre du reste avec la métairie Archambaud, qui était une terre en roture.

Le fief Archambaud est aujourd'hui une ferme de Saint-Fargeau, à 4,500 m. S.-E., à droite de l'ancien chemin de Saint-Fargeau à Saint-Amand.

27. MAZURES (Les).

Situé paroisse de Mezilles et mouvant de la seigneurie de ce lieu, ce fief était de la justice de Vessy jusqu'à 60 sous d'amende et de la haute justice de Mezilles.

Ses principaux seigneurs ont été :

19 juin 1573, François d'Assigny ;

13 novembre 1730, Louis-Achille du Deffand ;

9 mars 1765, Loup-Eustache-François comte du Deffand ;

4 septembre 1765, Charles-Edme Berthelot de la Villeurnoy, comme pour le fief de Vessy.

Il n'y a plus de lieu habité de ce nom sur le territoire de Mezilles.

28. METZ (Le).

Le Metz était un fief de la mouvance du château de Saint-Fargeau, ainsi que le prouve un acte de foi et hommage du 28 juillet 1615.

Augmenté de plusieurs habitations, il a pris le nom *des Metz* et constitue aujourd'hui un hameau de la commune de Saint-Sauveur, arrondissement d'Auxerre, à 4 kil. Pop. 55.

29. MEZILLES.

Cette châtelainie à clocher formait une paroisse du diocèse d'Auxerre dès le ^xe siècle. La cure était à la nomination de l'évêque, mais elle faisait, en quelque sorte de droit, partie du canoniat de l'archidiaque de Puisaie.

L'archidiaconé de Puisaie n'a été créé du reste que par une bulle de 1249.

Mezilles était possédé en 1224 par Renaud de Ratilly, mais depuis il est rentré dans le domaine des seigneurs suzerains et y est resté jusqu'à l'abolition du régime féodal. Une maladrerie y avait été établie et dotée par les seigneurs du lieu. Mademoiselle de Montpensier en donna la jouissance et l'administration à

Michel Dufaur, seigneur de Pierrefitte et de Saint-Bault, le 2 mai 1657, à la charge d'entretenir la chapelle et de payer une rente de 12 livres à l'hospice de Saint-Fargeau.

Le bourg de Mezilles n'a jamais été fortifié, mais, indépendamment de sa motte, son territoire était couvert de châteaux-forts qui pouvaient au besoin protéger efficacement les habitants contre les entreprises des routiers. Les manants de Mezilles, de leur côté, devaient guet et garde au château de Saint-Fargeau, mais ce droit, dès le xvi^e siècle, était converti en une redevance en argent qui s'affermait au profit du seigneur.

L'église, sauf une partie du côté du nord, qui est du xii^e siècle, est une construction du xvi^e.

Le patron de la paroisse est saint Marien.

Le bourg de Mezilles comprend aujourd'hui 26 hameaux, 3 moulins et 49 fermes ou maisons isolées. Pop. 1,467 habitants; aggl. 484. Etendue territoriale 5,245 hectares. Distance de Saint-Fargeau, son chef-lieu de canton, 10 kil.; de Joigny 40; d'Auxerre 34.

L'ancienne grange des dîmes de la cure de Mezilles est située au hameau de *Champdolent*, à 1,530 m. N. On l'appelle encore aujourd'hui l'*Eglise*.

La fontaine de *Saint-Marien*, qui surgit au-dessous du hameau des *Pismols*, à 500 m. S.-E., attire, le jour de la fête de ce saint, un grand nombre de pèlerins de la Forterre.

30. MONTRÉAL.

Fief à manoir, mouvant directement du château de Saint-Fargeau. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme de la commune de Ronchères, à 640 m. E. Pop. 8.

Voir N^o 49.

31. MORELLERIE.

Connu aujourd'hui sous le nom de *Morillons*, ferme de

Saint-Martin-des-Champs, à 1,240 m. N.-O., pop. 9 ; ce fief, relevant directement du château de Saint-Fargeau, était tombé en roture au commencement du XVIII^e siècle.

(Acte de foi et hommage du 12 mars 1752.)

32. MOTTE-DE-CHAMPLAY (La).

Il a été suffisamment parlé, dans le cours de cette histoire, de ce fief sur les terres duquel il n'existe plus d'habitation.

33. MOTTE-DE-CHASSENAY (La).

Nous n'avons aucun renseignement sur ce fief dont il a été fait hommage le 28 juillet 1615.

Il n'existe plus, du reste, de lieu habité de ce nom dans le département de l'Yonne.

34. MOTTE-DE-NAPLES (La)

Ce fief, aujourd'hui sans habitation, était mouvant du château de Louesme. (Acte de foi et hommage du 24 février 1678.)

35. MOTTE-DE-NEVOY (La).

Appelée d'abord la Motte de Navoy, de Nesvoy et de Névoy et enfin le fort d'Assigny, elle dépendait de la paroisse et était mouvante de la chàtellenie de Mezilles.

Ce manoir consistait, suivant un acte de 1723, en « château, « avec deux pavillons à chaque côté, non achevés de parfaire, la « cour et le pourpris, clos et entourés de fossés, au-dedans de « laquelle il y a un puits, ladite cour contenant un quartier ou « environ, à l'entour de laquelle il y avait de naguères deux « tours d'assez de remarque, avec pont-levis et planchette et « au-dessus duquel portail était une prison. Attenant ladite « cour, il y a une basse-cour, aussi d'autrefois entourée de « murailles ; à l'un des coins de ladite basse-cour il y a un co- « lombier en pied, édificié d'ancienneté, ladite basse-cour de « contenance d'un arpent et demi. Au-delà de laquelle basse-

« cour, il y a une autre cour de trois arpents, à un des coins
« de laquelle il y a une chapelle. »

Ce fief avait droit de justice provisoire, jusqu'à soixante sous d'amende, et d'institution de greffier, procureur et sergent. Le prévôt, nommé par le comte de Saint-Fargeau, à qui appartenait la haute justice, devait prêter serment entre les mains du bailli du comté.

La rivière de Branlin appartenait au seigneur de la Motte depuis le point où finit l'arrière-biez du *Foulon-du-Chesne* jusqu'au point où finit l'arrière-biez du moulin du *Pré-Sec*.

Après avoir appartenu, au commencement du xv^e siècle, à Jean d'Assigny, la Motte-de-Nesvoy appartint à Antoine de Manieux, écuyer, seigneur de Saint-Bault, et à Perrette Bailly, sa femme. A leur mort, elle fut d'abord indivise entre Antoinette de Manieux, épouse de Jean-Louis de Blosset, écuyer, seigneur de Fleury, Villiers, la Motte et Bassou, et Edme de Manieux, écuyer, seigneur de Saint-Bault et de Navoy, puis licitée, par un acte du 24 mai 1564, elle appartint enfin à ce dernier seul.

Nous la trouvons ensuite entre les mains de Charles Cariot, comte d'Auménil ou Du Ménil, et de Marie Dombret, son épouse. Vendue sur décret aux requêtes du palais le 10 avril 1709, à François Le Meilleur, chevalier, seigneur de Kohervé, ancien lieutenant aux gardes-françaises, celui-ci en fit hommage le 24 août suivant. Son fils sans doute, François-Xavier Le Meilleur, en fit hommage à son tour le 17 septembre 1723. Nous trouvons enfin la Motte-de-Nesvoy indivise entre Antoine-Jean Gauné de Cazeau, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons et lieutenant des chasses de M^{sr} le comte d'Artois, et Delphin-Edme-Bernard Gauné de Cazeau, son frère, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal, ayant rang de lieutenant-colonel de cavalerie; mais celui-ci acheta les droits de son frère

par un contrat du 27 juillet 1776 et fit hommage de la totalité du fief le 25 novembre suivant.

La Motte-de-Nesvoy est nommée aujourd'hui simplement le Fort. Château et ferme de Mezilles, à 4,600 m. E. Pop. 43.

36. MOTTE-DE-SEPTFONDS (La).

Nous avons dit de ce fief, aujourd'hui inhabité, tout ce qui en est venu à notre connaissance, au chapitre I^{er} de la deuxième partie de cette histoire.

37. MOTTE-LEZ-SAINT-PRIVÉ (La).

Le manoir de ce fief était une forteresse dont nous avons vu enlever les derniers vestiges en 1831.

En 1501, ses ruines étaient telles déjà qu'on ne les considérait plus comme lieu habitable.

La Motte-lez-Saint-Privé, connue depuis sous le nom de *La Motte-Levault*, était assise sur l'emplacement qu'occupent la ferme de la Motte et ses dépendances. Elle avait *droit de justice haute, moyenne et basse, institution et garde de justice et autres officiers, et de lever fourche ou gibet, pilori et piliers.*

Ses seigneurs se sont montrés très-jaloux de la conservation de ces droits. Les fourches patibulaires destinées à en maintenir la possession légale étaient élevées sur le tertre circulaire, entouré de fossés larges et profonds, que les officiers d'état-major ont relevé sous le nom de *tumulus* dans la carte du dépôt de la guerre. Un bailli et un notaire ont exercé leurs fonctions, plus honorifiques que profitables, dans la châtellenie de la Motte jusque vers la fin du XVIII^e siècle. Et comme, à cette époque, il n'y existait plus d'habitations, M^r Joubert intitulait assez plaisamment ses actes : *par devant le notaire au bailliage de la Motte-lez-Saint-Privé, demeurant, EN ATTENDANT, en la ville et paroisse de Saint-Fargeau.*

Les principaux seigneurs de ce fief sont Antoine Sorbiez,

gouverneur de Dammartin ; il le donna, à titre de bail à cens, le 9 octobre 1501. Arnaud de Sardine en fit aveu, le 6 septembre 1529. Jean-Baptiste du Tillet, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, conseiller du roi en ses conseils et président honoraire au parlement, en fit aveu le 2 octobre 1733, et Jean-Baptiste du Tillet, seigneur de la Bussière et d'Ecrignelles, le possédait encore en 1789.

La Motte est aujourd'hui une ferme de la commune de Saint-Privé, à 4,600 m. S.-E. Pop. 7.

38. MOTTE-PONCEAUX (La).

Nommé d'abord la Motte de Mezilles, ce fief, mouvant directement du château de Saint-Fargeau, a emprunté sa dernière appellation au nom de Guillaume Ponceaux, un de ses seigneurs, qui en a fait hommage en 1404 à Robert de Bar.

La Motte avait à cette époque des murailles et des fossés, dont il existe encore des ruines et des traces.

Il nous a été possible de reconnaître un assez grand nombre de ses seigneurs. En voici la nomenclature :

1224, Renaud de Ratilly.

1404, Guillaume Ponceaux.

24 mai 1564, Edme d'Ymonville.

4 janvier 1618, Philippe de Maumigny, qui possède ce fief, le cède par voie d'échange à Claude de Beaujeu d'Angeville.

1635, Henri de Beaujeu, capitaine d'une compagnie de cavalerie de son altesse royale.

5 mars 1694, Edme de Beaujeu, qui avait épousé Madeleine de Raganne.

1709, David de Beaujeu, fils du précédent, cornette dans le régiment de la cornette blanche

1752, Edme-Henri de Beaujeu, officier de cavalerie, pensionnaire du roi, marié à Constance Teigny, qui lui a survécu.

1758, David-Alexandre de Beaujeu, chevalier, fils du précédent. Il épousa le 28 novembre 1758 Marie-Angélique-Françoise Lemaigre, fille de Charles-Alexandre, seigneur de Saint-Maurice, et d'Augustine-Françoise Naulet.

1785, Edme-Henri de Beaujeu, marié à Angélique Destut, mort le 20 mars 1791.

La Motte-Ponceaux forme aujourd'hui un petit hameau de Mezilles, à 1,080 m. S.-O. Pop. 11.

39. MOULINS-NEUFS (Les).

Ce fief, sans manoir seigneurial, était situé paroisse de Lavau.

Jacques Moireau le possédait en 1608. Il resta longtemps dans sa famille, car nous le trouvons plus tard en la possession de dom Edme Moireau, religieux barnabite, puis en celle de Marie et d'Anne-Charlotte Moireau, ses sœurs, qui en firent hommage le 27 avril 1707.

Le Moulin-Neuf dépend de la commune de Lavau, à 2,740 m. Pop. 10.

40. NAILLY.

Fief sans manoir féodal, dépendant de la paroisse et mouvant de la châtellenie de Mezilles.

Il appartenait à la fin du XVII^e siècle à Roch Destut, écuyer, qui le transmit à Jacques Destut, son fils aîné, seigneur de Trivez, du Berceau et de Nailly, et se maintint dans sa famille jusqu'à la fin du régime féodal, car il appartenait en 1785 à Angélique Destut, femme d'Edme-Henri de Beaujeu.

Un des actes d'aveu de ce fief que nous avons eus à notre disposition en rappelle d'autres de 1335, 1343, 1376, 1378, 1506, 1538, 1545, 1617 et 1644.

Nailly est aujourd'hui une maison bourgeoise de Mezilles, à 1,900 m. Pop. 16.

41. PAILLARDERIE (La).

Ce fief, situé sur la paroisse de Thou-en-Puisaie, était direc-

tement mouvant du château de Saint-Fargeau. Charles-Gaston de Brezé et Rose de Ranclin, sa femme, le transmirent à Catherine de Brezé, leur fille unique. Celle-ci avait épousé Jacques Terrier, qui fit hommage de ce fief le 12 octobre 1751 en prenant les qualifications d'écuyer, garde du corps du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, seigneur de la Chaise, la Paillarderie et autres lieux, demeurant au château de la Chaise proche de Thou.

42. PORTAIL (Le).

Ce fief, sans manoir seigneurial, dépendait de la paroisse et relevait de la châtellenie de Mezilles.

La cure du lieu était dans la cens du Portail et lui devait *homme vivant et mourant*.

Les seigneurs connus du Portail sont :

- | | |
|-----------------------|------------------------------------------|
| 1535. Robert Duchesne | qui le vend à Guyon de Rochemontois. |
| 1635. Henri | } de Beaujeu, comme à la Motte-Ponceaux. |
| 1694. Edme | |
| 1752. Edme-Henri | |
| 1758. David-Alexandre | |
| 1785. Edme-Henri | |

Il n'y a plus de lieu habité connu sous le nom du Portail dans la commune de Mezilles.

43. POUSSIRS (Les).

Situé sur le territoire de la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, ce fief relevait directement du château de Saint-Fargeau.

Il n'avait point de manoir féodal et forme aujourd'hui une ferme de Saint-Martin, connue aussi sous le nom de Grand-Boulin, à 3,140 m. Pop. 8.

Louis-Charles d'Assigny, chevalier, seigneur de Lain, possédait ce fief en 1752. Il en a été fait hommage le 21 octobre de

cette année, aux noms de ses enfants mineurs, par Hyacinthe-Elisabeth de Courvol, sa veuve.

44. PRUNELLES (Les).

Fief sans manoir seigneurial, paroisse, prévôté et châellenie de Mezilles.

De 1635 à 1685, ses seigneurs sont les mêmes que ceux de la Motte-Ponceaux.

Il n'y a plus d'habitation de ce nom au territoire de Mezilles.

45. PUIFS (Le).

Ce fief, situé sur le territoire de la paroisse de Faverelles qui dépend aujourd'hui du département du Loiret, relevait de la châellenie de Lavau.

Il a été inféodé, suivant un acte du 28 avril 1594, par Henri de Bourbon à Lancelot du Puits, écuyer, son premier maître d'hôtel, avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Le manoir construit sur les terres inféodées consistait en un corps de logis avec pavillon, tours, portail, pont-levis et donjon, le tout fermé de murailles et environné de fossés.

La basse-cour, située en avant et également entourée de murailles, comprenait plusieurs bâtiments et un colombier.

La terre du Puits formait anciennement quatre métairies exploitant ensemble plus de 500 arpents de terre.

Lancelot du Puits laissa cette seigneurie et celle de Faverelles à Jeanne du Puits, sa fille, femme de Samuel de Chary, chevalier, seigneur d'Huée, qui en fit hommage le 14 août 1648.

Celle-ci le substitua, le 29 août 1678, au chevalier Gabriel-Hubert-Edme de Chabannes, son petit-fils, qui se trouvait encore mineur quand on dut en faire hommage en son nom le 30 juin 1703.

Ce fief appartint ensuite à Armand Boucher, en 1749, puis à Pierre-Armand Boucher qui en fit hommage le 21 décembre 1752.

46. PUTTE-MUSSE.

Nommé aussi *La Finnerie*, ce fief ne nous est connu que par un acte de foi et hommage du 16 avril 1777, rendu au comte de Saint-Fargeau, à cause de la châteltenie de Villeneuve-les-Genêts, par Germain Bines, curé de Beugnon au diocèse de Sens.

La Finnerie est aujourd'hui une ferme de Villeneuve-les-Genets, à 3 k. N. Pop. 6.

47. ROME.

Fief sans manoir dépendant de la paroisse et de la châteltenie de Mezilles ; il touchait, d'une part, à la Guespière près de Saint-Bault et, d'autre part, au ru de *Rome*.

Il y a des aveux de 1486, 1506, 1515, 1519, 1571, 1584 et 1643.

Saisi féodalement, faute d'homme, le 3 novembre 1643, il appartient le 6 novembre 1697 à Edme de Beaujeu.

Il n'y a point, au territoire de Mezilles, de lieu habité de ce nom.

48. RONCHÈRES.

Cette châteltenie n'a jamais été détachée du domaine des seigneurs de Saint-Fargeau.

Paroisse du diocèse d'Auxerre seulement depuis le xvi^e siècle, Ronchères est une commune du canton de Saint-Fargeau, à 5 k. Sa distance de Joigny est de 46 et d'Auxerre 40.

L'église a pour patron saint Fiacre. La cure était à la nomination de l'évêque.

La population de la commune, qui comprend aujourd'hui 5 hameaux et 15 fermes ou maisons isolées, est de 253 habitants ; aggl. 73. Son étendue territoriale est de 4,136 hectares.

49. SAINT-BAULT.

Ce fief, qui appartenait à la paroisse, à la châteltenie et à la justice de Mezilles, avait, au xvi^e siècle, pour manoir féodal une maison-fort dont il ne subsiste plus qu'une tour.

Il eut, au xv^e siècle, les mêmes maîtres que la Motte-de-Nesvoy. En 1600, il appartint à Judith de Manieux, comme héritière d'Edme de Manieux, son père, et fut saisi, faute d'homme, le 20 juillet 1637.

Il appartint ensuite à Michel Dufaur qui laissa pour héritière une fille unique. Celle-ci étant morte, le fief de Saint-Bault fut recueilli dans sa succession par ses cousins-germains Michel Dufaur, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Pierrefite, et Jean Dufaur, seigneur de Courcelles-le-Roi. En 1706, il était indivis entré Jean-Louis Dufaur, chevalier, seigneur de Courcelles-le-Roi, Jeanne-Michelle Dufaur, épouse d'Henri d'Orléans, chevalier, seigneur de Croix, et Jeanne-Marie Dufaur, femme de Jean de Bonnestat, chevalier, seigneur de la Fontaine.

Il fut possédé ensuite, nous ne savons à quel titre, par Louis-François-Philibert de la Verne, major du régiment de la reine, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, qui laissa pour héritière Catherine-Françoise de la Verne, femme de Louis-Achille du Deffant. Elle possédait ce fief en 1730. Enfin Loup-Eustache-François, comte du Deffant, le vendit le 9 mars 1765 à Charles-Edme Berthelot de la Villeurnoy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commissaire provincial honoraire et ordonnateur des guerres, ancien inspecteur général des milices et grenadiers royaux. Le nom de ce fief est souvent orthographié Simbaux et Cimbeaux. C'était originairement sans doute Saint-Bon, *Sanctus-Baldus*.

50. SAINT-FARGEAU.

Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny, à 50 kil. de cette ville et 44 d'Auxerre. Population, 2,489 habitants; aggl. 4,914. Etendue territoriale, 5,080 hectares. La commune comprend 13 hameaux, 6 moulins et 28 fermes ou maisons isolées.

Le hameau de Bourdon, à 5 k. S.-E., se compose d'un moulin à piler le laitier provenant d'un haut-fourneau autrefois situé en ce lieu et dont les débris, répandus dans les champs d'alentour, servent à émailler la poterie de terre de Treigny et de Saint-Amand, et d'une scierie mécanique dont les principaux produits sont des perches à treillage.

Le petit ruisseau qui passe au hameau de *Breuillambert*, à 2,850 m. S., est appelé *Boistrou* dans un acte de 1748.

Le hameau des *Girauds*, à 2,440 m. S., comme beaucoup d'autres lieux de la Puisaie, a tiré son nom de celui d'une famille. Le dernier membre de la famille Giraud est M. Pierre-Augustin Giraud, né à Saint-Fargeau le 12 avril 1791, auteur de plusieurs ouvrages, notamment : *Dictionnaire de la géographie physique et politique de la France*. Troyes, Bouquet, 2 vol. in-8°. — *Dictionnaire de toutes les villes et de toutes les communes de France*. 3 vol. grand in-4°. — *Bibliographie historique et topographique de la ville de Paris*. Paris, 1847, in-8°.

51. SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Châtellenie à clocher connue seulement depuis le xvi^e siècle, époque où cette partie du domaine des seigneurs de Saint-Fargeau fut, sans sortir de leurs mains, érigée en paroisse du diocèse d'Auxerre.

On peut même croire que Saint-Martin a simplement remplacé l'ancienne paroisse de Blandy dont l'existence nous a été attestée par un bail de la terre de Saint-Fargeau au xvii^e siècle.

L'église, consacrée à saint Martin et qui a succédé sans doute à une chapelle sous le même vocable, a donné son nom à la paroisse. Elle a été construite à l'époque de transition, vers le milieu du xvi^e siècle, et elle n'est, dans son ensemble, qu'une mauvaise imitation de l'église de Saint-Privé. Le fronton est

triangulaire ; la porte en anse de panier, et le tympan, surmonté d'un œil de bœuf, sans meneau. L'abside est à chevet plat. L'ogive est associée au plein-cintre sans symétrie et le clocher qui sort des combles s'élève en flèche octogone. C'est du reste une solide construction à trois nefs voûtées en pierre. La nef principale et le collatéral *sud* ne manquent ni de grâce ni d'élévation, mais le collatéral nord est bas et écrasé.

Foudroyés le 21 août 1708, l'église et le presbytère de Saint-Martin ont éprouvé des dégâts considérables, et c'est de cette époque que date l'inclinaison de la flèche, qui semble braver, depuis un siècle et demi, toutes les lois de l'équilibre.

La cure était à la nomination de l'évêque.

Saint-Martin-des-Champs est une commune du canton de Saint-Fargeau, à 4 kilomètres de cette ville ; 53 de Joigny et 47 d'Auxerre. Elle a 568 habitants, aggl. 482, et comprend 43 hameaux, 1 moulin, 1 forge et 18 fermes ou maisons isolées. Son étendue territoriale est de 3,422 hectares.

La *Forge-Colin*, à 4,500 m. N.-E., convertit en fer de vieilles ferrailles et des gueuses tirées de Donzy.

52. SAINT-PRIVÉ.

Cette châtelainie à clocher est restée constamment unie au fief dominant. Elle en fut séparée, il est vrai, vers 1317, par le partage des biens de Jeanne de Toucy, mais Pierre de Bar, dans le lot de qui elle fut placée, la céda aussitôt à son neveu Edouard de Bar, en sorte que le démembrement n'eut point effectivement lieu. L'église, dont nous avons suffisamment parlé, est placée sous le vocable de saint Privat.

La cure était à la présentation de l'évêque.

Ancienne paroisse du diocèse d'Auxerre, Saint-Privé est aujourd'hui une commune du canton de Bléneau, à 5 kil. de cette ville ; 57 de Joigny, et 51 d'Auxerre.

Sa population est de 4,013 habitants ; aggl. 386. On y compte 7 hameaux, 3 moulins et 50 fermes ou maisons isolées. Etendue territoriale 4,144 hectares.

53. SALLES (Les).

Ce fief, mouvant directement du château de Saint-Fargeau, était situé sur le territoire de Bléneau où il est représenté aujourd'hui par une ferme à 2 k. E. Pop. 8.

Il appartenait au xvii^e siècle, comme nous l'avons vu, à l'un des membres de la maison de Courtenay, et il en a été fait hommage le 5 juin 1615 à mademoiselle de Montpensier.

54. SEPTFONTS.

Le nom de Septfonds n'apparaît dans la liste des paroisses du diocèse d'Auxerre que vers le xvi^e siècle. Son nom latin, *Septem-Fontes*, n'indique pas une origine bien ancienne. Cependant on a découvert, dans des fouilles faites dans une partie du cimetière vendu révolutionnairement, plusieurs corps placés sur des massifs de maçonnerie et des débris de mosaïque en ciment de couleur, ce qui indique du moins l'existence en ce lieu d'une église antérieure au xi^e siècle, qu'aurait remplacée l'église actuelle, consacrée à saint Pierre. La cure était à la nomination de l'évêque diocésain.

La châellenie de Septfonds a appartenu à Blanchet Braque, seigneur de Saint-Maurice-sur-Averon, de Châtillon-sur-Loing et de Courcelles-le-Roi. Il l'a transmise à Jeanne Braque, sa fille unique, mariée à Pierre III de Courtenay, lequel mourut en 1414, laissant un fils unique sous le nom de Jean IV. Jeanne Braque épousa en secondes noces le sire de Saligny. Elle en eut une fille unique qui épousa Guillaume II de Coligny et mourut vers 1450 laissant plusieurs enfants mineurs. Le partage de la succession de Jeanne Braque, aïeule de ceux-ci, ayant eu lieu en 1454, avec Jean IV de Courtenay, leur oncle, il leur fut attribué les

seigneuries de Châtillon-sur-Loing, d'Aillant-sur-Milleron, de Dannemarie-en-Puisaie, de Zouray, de Saint-Denis, de Barberouville, de *Septfonds* et de Mienne. Depuis, la seigneurie de Septfonds est rentrée dans le domaine des seigneurs de Saint-Fargeau et demeurée constamment unie à la terre suzeraine.

Septfonds est aujourd'hui une commune du canton de Saint-Fargeau, à 7 kil. Popul. 325; aggl. 81. Elle est distante de Joigny de 45 kil. et d'Auxerre de 39. Son étendue territoriale est de 4,804 hectares. On y compte 8 hameaux et 44 fermes ou maisons isolées.

55. TANNERRE.

Châtellenie à clocher, dont il est fait suffisamment mention dans cette histoire.

Elle était directement mouvante du château de Saint-Fargeau et dépendait comme paroisse du diocèse de Sens. Son église est sous le vocable de Saint-Martin de Tours.

La cure était à la nomination de l'archevêque.

Eustache Dupé, qui succéda à son père comme seigneur de Tannerre, prit le titre de baron. Il était chevalier en 1606 et enseigne de la compagnie des gardes de Monsieur en 1613. Il avait épousé Anne Hallevin et mourut vers 1631.

Tannerre continua, sous ses successeurs, à porter le titre de baronnie. Il appartient à ses deux filles; d'abord à Madeleine, née le 2 septembre 1612 et mariée à Henri de Boulainvilliers, puis à Françoise, née en 1613 et mariée à Jean-Henri de la Salle.

Roger de la Salle, leur fils, écuyer, était baron de Tannerre en 1645. Depuis, cette terre changea si fréquemment de maîtres que nous avons pu avec peine en suivre la trace.

Ce fut d'abord Henri Mathé, fils de Hugues, seigneur de Vitry-la-Ville, encore mineur en 1669 et écuyer en 1702.

La baronnie de Tannerre avait été saisie sur lui faute d'hom-

mage, et il l'avait vendue, avant d'en avoir fait aveu, à Nicolas de Boinvilliers, sur qui elle fut saisie pour dettes.

Claude Forcadel, seigneur de Velledieu, nommé commissaire à l'administration du fief, en fit aveu, au nom du saisi, le 17 août 1703.

Il appartint ensuite à François-Pierre-Louis des Barres, conseiller du roi, qui en fit aveu le 12 septembre 1713; puis à Charles-Edme Berthelot de la Villeurnoy, écuyer, mousquetaire du roi, commissaire provincial des guerres; à Bénigne le Ragois, chevalier, marquis de Bretonvilliers, maréchal de camp des armées du roi, ancien maître de camp du régiment Dauphin, cavalerie, qui mourut à Tannerre le 27 août 1760; enfin à Claudine-Augustine le Ragois de Bretonvilliers, sa fille, mariée à Bénigne-Henri Sacriste de Tombebœuf, officier au régiment des gardes françaises.

Tannerre est aujourd'hui une commune du canton de Bléneau, à 16 kil. Pop. 988; aggl. 288. Sa distance est de Joigny et d'Auxerre de 39 kilom. On y compte 24 hameaux, 1 forge, 2 moulins et 14 fermes. Etendue territoriale 2,893 hectares.

Le hameau de *La Chapelle*, à 5 k. E., situé sur les territoires de Dracy, de Villiers-Saint-Benoît et de Tannerre, a tiré son nom d'une ancienne chapelle desservie, certains jours de l'année, par le curé de Septfonds, à qui les habitants étaient obligés de conduire un cheval jusqu'au ruisseau de *La Patouille*, près du moulin de Béon.

La forge de Tannerre, à 500 m. O., avait autrefois un haut fourneau. On en recherche encore aujourd'hui le laitier qui s'emploie à émailler la poterie commune.

Le hameau des *Ruisseaux*, à 2 k. S., est un ancien fief dont une famille a porté le nom.

Il existait, à 500 mètres environ au nord de la ferme de

Beauregard, sur le chemin de Louesme, une chapelle sous le vocable de saint Lazare, dont l'emplacement est marqué aujourd'hui par une simple croix.

La dévotion attire chaque année en ce lieu, le vendredi avant la Passion, un assez grand nombre de pèlerins qui viennent implorer la protection du saint pour obtenir la guérison de quelques maladies, pendant que des marchands y établissent leur petit commerce. La procession part de l'église paroissiale, avec croix et bannières, et revient y terminer la cérémonie.

56. TESTU.

Le fief Testu ne nous est connu que par un acte du 24 novembre 1769, par lequel le comte de Saint-Fargeau en exerça le retrait féodal sur Edme-Charles Berthelot de la Villeurnoy.

57. TREMELLERIE (La).

Ce fief de la paroisse de Saint-Privé avait pour manoir un château fortifié de tours et de remparts, qui couronnait la butte située au sud-est du bourg. Ce château, dont il reste de notables débris, défendait avec la forteresse de la Motte le passage de Saint-Fargeau à Montargis. Le grand chemin, après avoir passé entre la rivière et la Motte, comme la route actuelle, coupait le bourg près de l'église, longeait les murs de la Trémellerie et l'ancien cimetière, placé au devant de cet édifice, et gagnait Bléneau par la rive gauche du Loing.

Voici les possesseurs de ce fief pendant le XVIII^e siècle :

Edme Moireau, conseiller du roi et son avocat au bailliage et siège présidial de Montargis, le transmet à ses trois enfants : Edme, Anne et Marie, et ces deux dernières en firent aveu, le 6 mai 1705, après la mort de leur frère, religieux barnabite.

Jean-Edme Peyneau, seigneur de Plancy, qui le posséda ensuite, épousa, le 23 janvier 1830, Catherine Durand de Blouzac, fille de messire Louis Durand de Blouzac, chevalier,

président trésorier de France au bureau des finances de Guyenne. A sa mort, la Trémellerie appartient à sa veuve, aux termes d'une transaction du 7 avril 1731, et elle en fit aveu le 17 mai suivant.

La dame de la Trémellerie épousa, en secondes noces, Claude-Etienne Guériot, receveur des tailles, à Châlons, vers 1755, et, longtemps après, elle vendit ce fief à Philippe-Alexis Bureau de Servandy, receveur général des finances, à Châlons.

Ce nouveau propriétaire étant mort avant la réalisation de cette promesse de vente, elle fut convertie en contrat, le 29 janvier 1774, en faveur des héritiers Bureau de Servandy ; Antoinette-Maurice Bureau de Servandy, femme de Jean-Louis Millon d'Anival, écuyer, receveur général des finances, à Paris, et Augustin-Marie Jacobé de Faremont, écuyer, receveur des tailles, à Châlons.

Claude Navier du Coudray posséda la Trémellerie après ceux-ci et en fit aveu le 18 décembre 1780.

Ce fief, qui mouvait directement du château de Saint-Fargeau, est aujourd'hui une maison bourgeoise qu'on peut considérer comme faisant partie du bourg même de Saint-Privé.

58. VACHERESSE.

Ce fief était situé sur le territoire de Tannerre et mouvait de cette châtelainie. C'est, comme nous l'avons dit, sur ses terres que s'est formé le hameau des *Cottez* à 2,500 m. N. Pop. 50.

59. VESSY.

Vessy, paroisse de Mezilles, avait une maison-fort au xvi^e siècle. Son manoir, au xviii^e, était *composé d'une maison basse, entourée de fossés, avec pont-levis et murailles.*

Situé sur le ruisseau de Branlin, le fief de Vessy avait droit de justice jusqu'à soixante sous d'amende et relevait de la seigneurie de Mezilles.

En 1531, il appartenait à Jean d'Assigny, seigneur de Moulins-

en-Puisaie, qui avait épousé Perrette Le Chantier. André d'Assigny, curé de Saint-Privé, un de leurs enfants, le recueillit de leur succession et la possession lui en fut conservée par une transaction du 18 décembre 1569, intervenue entre lui et Paule de Chaumont qui avait épousé son père en secondes noces. Ce fief appartint ensuite à André d'Assigny, neveu du précédent sans doute et époux d'Edmée de Saint-Quantin ; il fut vendu le 19 juin 1573 à François d'Assigny, seigneur de Maigoin.

A partir du xviii^e siècle, Vessy a eu les mêmes seigneurs que le fief des Violettes. C'est aujourd'hui une ferme et un moulin de Mezilles, à 4,800 m. Pop. 40.

60. VILLARS.

Suivant le *vidimus* d'un acte de foi et hommage rendu à mademoiselle de Montpensier le 22 mai 1615, ce fief aurait été dans la mouvance directe ou indirecte du château de Saint-Fargeau. Nous avons acquis, d'autre part, la preuve qu'il relevait de la baronnie de Champignelles.

Cette contradiction du reste n'est peut-être qu'apparente, car les terres réunies en corps de domaine, sous un même nom, pouvaient avoir une mouvance différente, et l'on peut supposer qu'une partie de celles de Villars avaient été détachées de la seigneurie voisine de Villeneuve-les-Genets.

Villars est aujourd'hui un petit hameau de Champignelles, canton de Bléneau, à 3 k. S. Pop. 43.

61. VILLENEUVE-LES-GENETS.

Cette châtelainie a appartenu à la maison de Courtenay, dès l'origine des temps féodaux. Elle a fait partie de la paroisse de Champignelles, diocèse de Sens, jusqu'en 1217. A cette époque, Robert de Courtenay, l'un de ses seigneurs, la fit ériger en paroisse, sous le nom de *La-Ville-Neuve-des-Genets*, VILLA

NOVA GENESTARUM, qui a remplacé celui de *La Chapelle-des-Genets*, nom que ce hameau avait porté jusque là.

Robert de Courtenay eut pour successeur à cette châtellenie son fils Raoul, comte de Chietti, qui épousa, vers 1247, Alixe de Montfort, dont il n'eut qu'une fille nommée Mahaut.

Celle-ci, laissée fort jeune en France lorsque son père partit pour l'expédition de Naples, se rendit en 1270 à la cour du duc d'Anjou devenu roi. Elle y recueillit la succession de son père en 1272, y épousa, en 1284, Philippe, fils puiné de Guy, comte de Flandre et de Mahaut de Béthune, et y mourut sans enfant en 1300.

La seigneurie de Villeneuve-les-Genets échut alors en partage à Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles, qui la céda bientôt à Jean de Châlon, comte d'Auxerre et de Tonnerre.

Celui-ci en fit donation, en 1308, à Jean II de Courtenay, son petit-neveu, fils de Jean I, seigneur de Champignelles, et de Jeanne de Sancerre.

Leur sixième fils, Pierre de Courtenay, écuyer, destiné d'abord à l'église, puis marié à Marguerite de la Louptière, succéda à son père comme seigneur de Villeneuve, vers 1331, et mourut le 7 septembre 1348 en laissant cette seigneurie à Jeanne de Courtenay, leur fille.

Jeanne épousa, en 1362, Jean de Beaumont, chevalier, seigneur du Coudray-en-Berry, qui fut condamné à mort, pour crime de lèse-majesté, et eut la tête tranchée le 6 septembre 1367.

Une autre enfant de Pierre de Courtenay, Isabeau, épousa Guillaume, sire de Rogny, seigneur d'Autry et de Cours-les-Barres, à qui elle apporta en dot la châtellenie de Villeneuve-les-Genets.

Eudes de Rogny (1), né de cette union, avait moins de dix-huit

(1) On disait alors Roigny.

ans quand il succéda à son père vers 1380. Il fit hommage de Villeneuve, en son nom personnel, le 20 juillet 1388.

Quant à sa mère, elle s'affranchit vite de l'état de veuve. Le sang royal qui coulait dans ses veines n'avait pas rendu son cœur inaccessible à l'amour démocratique; elle s'éprit, pour un vilain, de la plus violente passion.

Peu de temps après, Eudes se trouvait à Villiers-Saint-Benoît avec les officiers d'un corps de troupe qui y séjournait en passage. Rogny et ses frères d'armes étaient à table, et la plus franche gaieté, unie aux plus libres allures, compensait largement ce qui pouvait manquer au festin. Un visage, toutefois, était resté soucieux et sombre; c'était celui d'Eudes de Rogny. Bientôt cependant le dialogue suivant s'établit :

« Ha ! ça, » dit un des joyeux convives, « estes vous toujours « si troublez et mélancolieux, comme il semble à ceste heure ?

« — Toujours et tellement que ie ne puis faire bonne chière et « que ie ne me ose pas souvent veoir entre gens d'onneur.

« — Et pourrions-nous, Roigny, savoir pourquoi ?

« — Triste histoire ! mes bons amis.

« — Parlez, Roigny, nous serons graves se il le faut.

« — Quand mon père fut allé de vie à trépassement, ie cuidois « que ma mère, qui est du plus grand lignage du païs se deust « remarier notablement à l'onneur d'elle et de moi....

« — Eh ! bien ?

« — Eh ! bien, comprenez si ie fus moult, esbahy, courrouciez « et honteux quand i'appris que ma mère, sans considérer le « grand lieu et noblesse dont elle estoit issue et descendue, avoit « espousé..... un homme de très petit et vil estat..... UN « FERRON ! » (1)

(1) Maréchal ferrant.

En ce moment, la figure sombre d'Eudes de Rogny prit un aspect terrible.

« — Vous estes courrouciez et devez l'estre, mais le nom, s'il « vous plaît, de ce maudit ferron ?

« — C'est un nommé Henriet Eullet, de Ferrières en Gasti- « noïs, qui, par son malice et decevance, a espousé ma mère et « me fait si grant honte et courroux.

« — Encore un mot ! Où demeure Henriet Eullet ?

« — En l'hostel de ma mère, à Villiers-sus-Toulon.

« — Maintenant nous pouvons vous vengier !

« — Ah ! bien voudrois être vengiez !

« — Monstrez-le nous donc ou faites monstrez ; nous en « cheuirons bien. »

Eudes, aussitôt, fit appeler le sieur Perrin, dit le Regnat, valet de ferme, natif de Moutiers-en-Puisaie, et le chargea de conduire ses amis à Villiers-sur-Tholon et de leur désigner Henriet Eullet. Lui-même les suivit à distance et fit en sorte, sans paraître ostensiblement dans cette affaire, d'être témoin des événements. Les hommes de l'expédition arrivèrent bientôt en la demeure d'Eullet, et, aussitôt que Perrin le leur eut signalé, ils se ruèrent sur lui et le frappèrent tant et si bien qu'ils le laissèrent mort sur la place.

La justice disait alors :

Ce n'est rien :

C'est un vilain qu'on tue !

Elle ne s'émut pas de ce lâche assassinat. Eudes reprit tranquillement son service, et sa mère se consola en épousant Pierre de Latour, écuyer, issu d'une noble maison.

Rogny se distingua dans la carrière des armes et fut nommé chevalier ; puis, songeant que la justice, qui s'était endormie par système, pourrait s'éveiller tardivement, par caprice, il sollicita

tant pour lui que pour Perrin, son complice, des lettres de grâce que Charles VI leur accorda en 1390, de sa *certaine science, autorité royale et grâce spéciale*.

En 1392, nous trouvons encore un acte d'aveu de Villeneuve-les-Genets par Eudes de Rogny, mais, depuis, le sort de cette seigneurie reste inconnu, jusqu'au moment où nous la trouvons entre les mains de Jacques Cœur sur qui elle fut confisquée en 1453. A partir de cette époque, elle a appartenu, sans interruption, aux mêmes maîtres que la terre de Saint-Fargeau.

L'église de Villeneuve, construite au commencement du XIII^e siècle et dédiée à la Sainte-Vierge, est arrivée jusqu'à nous à peu près dans son état primitif. C'est une simple nef à chevet plat, sans voûte, et éclairée par de petites baies, les unes à plein cintre, les autres à peine ogivales, toutes à chanfrein, et à claveaux d'inégale largeur. La porte, qui s'ouvre dans le pignon *ouest*, est sans caractère architectonique, mais la fenêtre superposée décrit un trilobe sous un arc ogival et semble moins ancienne que celles de la nef.

Le clocher, élevé en flèche octogone et construit en charpente partant de l'aire même de l'église, y a été introduit au XV^e siècle.

La cure de Villeneuve était à la nomination de l'archevêque de Sens. Villeneuve-les-Genets est aujourd'hui une commune du canton de Bléneau. Sa population est de 817 habit., aggl. 488. Sa distance est, de Bléneau 13 kil.; de Joigny 43 et d'Auxerre 42. On y compte 16 hameaux, 2 moulins et 25 fermes ou maisons isolées. Etendue territoriale 2,468 hectares.

C'est sur les terres de la ferme des *Grandes-Mottes*, à 500 m. S.-O., que se trouvait au milieu d'un étang la motte féodale de Villeneuve, dont la butte est très-distincte encore.

62. VIOLETTES (Les).

Ce fief, appelé plus tard *Misière*, *Coeslière*, *Derry* et les

Grenons, a pris le nom de la **VILLEURNOY** en vertu de lettres royales données à Versailles au moins de juin 1765, enregistrées en la chambre des comptes le 18 juillet suivant. Il dépendait de la paroisse de Mezilles et relevait en plein fief du château de Saint-Fargeau.

A la fin du xvii^e siècle, Michel Dufaur, premier du nom, était en possession de ce fief qu'il laissa à sa fille unique. Celle-ci eut pour héritiers deux cousins germains, Michel Dufaur, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Pierrefite, et Jean Dufaur, seigneur de Courcelles-le-Roi, mais, dans le partage de la succession, il fut attribué au premier qui le transmit à ses trois enfants, ainsi que le constate un acte du 21 octobre 1706, Jean-Louis Dufaur, chevalier, seigneur de Courcelles-le-Roi ; Jeanne-Michelle Dufaur, épouse de messire Henri d'Orléans, chevalier, seigneur de Croix, et Jeanne-Marie Dufaur, épouse de Jean de Bonnestat, chevalier, seigneur de la Fontaine.

Louis-François-Philibert de la Verne, major du régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis, qui posséda ensuite ce fief, le transmit à Catherine-Françoise de la Verne, sa fille, femme de Louis-Achille du Deffant, chevalier, seigneur de Vessy, des Grenons et de Saint-Bault, et ceux-ci en firent hommage le 21 novembre 1730. Nous le trouvons au mois de mars 1765, entre les mains de Loup-Eustache-François Comte du Deffant, puis, le 4 septembre de la même année, Charles-Edmè Berthelot de la Villeurnoy, chevalier, seigneur de la Roche, commissaire provincial honoraire et ordonnateur des guerres, qui l'avait acquis quelques mois auparavant de ce dernier et qui avait obtenu les lettres patentes dont nous avons parlé, en fit hommage au comte de Saint-Fargeau.

Ce nouveau seigneur constitua ce fief en dot à Charles-Honorine Berthelot de la Villeurnoy, son fils, par son contrat de

mariage, du 29 janvier 1776, avec Charlotte-Claude Droyin de Vaudeuil, à qui il fut cédé le 25 octobre 1799, après la mort de son mari, pour le remplir de ses reprises. Il est représenté aujourd'hui par le petit hameau des Grenons, commune de Mezilles, à 4 k. N. O. Pop. 16.

§ II.

ARMORIAL DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

1. D'ANJOU-MÉZIÈRES, maison qui a possédé le comté de Saint-Fargeau.

D'azur à trois fleurs de lis d'or, brisé d'une barre d'argent, à la bordure de gueules.

(Thaumas de la Thaumassière, histoire du Berry, et sceaux des chartes du comté de Saint-Fargeau.)

Les armes de cette famille, dans les verrières de l'église de Mézières-en-Brenne, porte le semé de France, ce qui est une erreur.

2. ARNAUD DE SARDINE, maison qui a possédé le fief de la Motte-Levault, n° 37.

D'or à la bande d'azur chargée de trois sardines d'argent.

(Jouffroy d'Eschavannes, arm. univ.)

3. D'ASSIGNY, maison qui a possédé les fiefs de Montréal et du Fort, nos 30 et 35.

D'Hermine au chef de gueules chargé d'une virre d'or.

(Catalogue des élus aux états de Bourgogne, 1760.)

4. DE BAR, maison qui a possédé la seigneurie de Saint-Fargeau et pays de Puisaie.

D'azur semé de croix recroisettées, au pied fiché, l'écu chargé de deux bars adossés, le tout d'or.

(Père Anselme, hist. général. de la mais. de France.)

5. DE BEAUFREMONT, maison qui a possédé la châtellenie de de Bléneau, n° 3.
Vairé d'or et de gueules.
 (Dict. de la nobl. et général. de la mais. de Vergy.)
 L'encyclopédie méthodique dit seulement *vairé*, et l'arm. de la généralité de Paris, 1696, porte *vairé de gueules et d'argent*.
6. DE BEAUJEU, maison qui a possédé la seigneurie de la Guilloterie, de Montréal, de la Motte-Ponceaux et du Portail, n°s 19, 30, 38 et 44, etc.
D'argent à 5 fasces de gueules.
 (De Caumartin, et d'Hozier, I, p. 56.)
7. DE BEAUMONT, maison qui a possédé la châtellenie de Villeneuve-les-Genets.
D'azur au lion d'or.
 (Dict. de la noblesse.)
8. BERTHELOT, maison qui a possédé les fiefs de Tannerre et des Violettes, n°s 55 et 62, etc.
D'azur au chevron d'or accompagné de trois besans de même.
 (Dict. de la noblesse.)
9. BOUCHER, maison qui a possédé la seigneurie du Puits, n° 45.
D'argent à trois écrevisses de gueules, 2 et 1.
 (D'Hozier, arm. gén.)
10. DE BOULAINVILLIERS, maison qui a possédé la châtellenie de Tannerre, n° 55.
D'argent à trois fasces de gueules.
 (Palliot, science des armoiries.)
11. DE BOURBON-MONTPENSIER, maison qui a possédé le duché de Saint-Fargeau.

D'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, au bâton de gueules péri en bande, chargé d'un dauphin d'azur.

(Thaumas de la Thaumassière, histoire du Berry.)

Suivant le père Anselme, hist. gén. de la mais. de France, le bâton serait chargé d'un croissant d'argent. Les ducs de Saint-Fargeau de cette maison, *dauphins d'Auvergne*, ont pris réellement un dauphin pour brisure.

42. DE BOURBON-ORLÉANS, maison qui a possédé le duché de Saint-Fargeau.

D'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, au lambel d'argent de trois pendants.

(Palliot, science des armoiries.)

MADemoiselle, dans les sceaux du duché de Saint-Fargeau, portait simplement *de France*, dans un écu en losange.

43. BRAQUE, maison qui a possédé la seigneurie de Septfonds, n° 54.

D'azur à la gerbe d'or, liée de gueules.

(D'Hozier, arm. génér., V. —.)

44. BUREAU DE LA RIVIÈRE, maison qui a possédé la châtellenie de Tannerre, n° 55.

D'azur au chevron de sable potencé et contrepotencé d'or, accompagné de trois buires de même.

(Père Anselme, hist. général. de la maison de France.)

45. DE BUTIN, maison qui a possédé le fief de la Grange-Hartuis, n° 18.

D'azur à trois annelets d'or 2 et 1.

(Arm. de la gén. de Paris, 1696.)

46. DE CAUMONT-LAUZUN, maison qui a possédé la seigneurie de Saint-Fargeau et pays de Puisaie.

Tiercé en bande, d'or, de gueules et d'azur.

(Père Anselme, hist. général. de la mais. de France.)

17. DE CHABANNES, maison qui a possédé la seigneurie de Saint-Fargeau et pays de Puisaie.
De gueules au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.
 (Père Anselme, hist. général. de la mais. de Fr.)
18. DE CHALON, maison qui a possédé la seigneurie de Villeneuve-les-Genets, n° 61.
De gueules à la bande d'argent.
 (Père Anselme, hist. général. de la mais. de France.)
19. CŒUR, maison qui a possédé la seigneurie de Saint-Fargeau et pays de Puisaie.
D'azur à la fasce d'or chargée de trois coquilles de sable et accompagnée de trois cœurs de gueules, 2 et 1.
 (Plafond de l'hôtel Jacques-Cœur à Bourges.)
 Palliot dit les cœurs d'or, et le dict. de la noblesse n'indique pas leur existence.
20. DE COLIGNY, maison qui a possédé la seigneurie de Sept-fonts, n° 54.
De gueules à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'azur.
 (Père Anselme, hist. général. de la mais. de France.)
21. DE COURTENAY, maison qui a possédé les châtellenies de Bléneau, du Coudray et de Villeneuve-les-Genets, nos 3, 10 et 61.
D'or à trois tourteaux de gueules.
 (Du Bouchet, hist. général. de la mais. de Courtenay.)
22. CROZAT, marquis de Châtel, qui a possédé la seigneurie de Saint-Fargeau et pays de Puisaie.
De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même.
 (Père Anselme, hist. général. de la mais. de France.)

23. DAVAU, maison qui a possédé le fief de Dannery, n° 43.
D'azur au chevron cousu de sable, accompagné de trois coquilles d'or.
 (Monument de l'église d'Ouanne.)
24. DU DEFFANT, maison qui a possédé le fief du Buisson-du-Deffant, de Dannery et des Mazures, n°s 4, 13 et 26.
D'argent à une bande de sable, accompagnée en chef d'une merlette de même.
 (Vertot, et arm. de la généralité de Paris, 1696.)
25. DESTUT, maison qui a possédé les fiefs de la Garenne et de Nailly, n°s 17 et 40.
Ecartelé au 1 et 4 d'or à trois pals de sable ; au 2 et 3 d'or à un cœur de gueules.
 (Cat. des élus aux états de Bourgogne et Vertot.)
26. DUPÉ, maison qui a possédé la seigneurie de Louesme et celle de Tannerre, n°s 22 et 55.
De gueules à trois lions d'argent, armés, lampassés et couronnés d'or.
 (Jouffroy d'Eschavannes, arm. univ.)
 Le dictionnaire héraldique dit : *de gueules à trois lionceaux d'argent*, et l'armorial de la généralité de Paris, en 1696 : *de gueules à trois lions d'or*.
27. DE HELLDORF, maison qui a possédé la seigneurie de Louesme, n° 22.
D'argent à un demi-âne de sable coupé et contourné, la coupure et taillure de gueules dégoutant de sang.
 (Wulson, p. 311.)
28. GAUNÉ DE CAZEAU, maison qui a possédé le fief du Fort, n° 35.
D'or à l'aigle de sable ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.
 (Sceau de la famille.)

29. GUYOT, maison qui a possédé le fief de la Cormerie, n° 9.
D'argent à trois bandes de gueules.
 (Arm. de la gén. de Paris, 1696.)
30. HAUDRY, maison qui a possédé la châellenie de Bléneau, n° 3.
D'azur à la gerbe accompagnée en chef d'un aigle de profil, à senestre, fixant un soleil naissant à dextre, le tout d'or.
 (Jouffroy d'Eschayannes, arm. univ.)
31. LARCHER, maison qui a possédé le fief de Crozilles, n° 12.
D'azur ou chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une croix de Lorraine de même.
 (Arm. de la gén. de Paris, 1696.)
32. LEPELETIER, maison qui a possédé le comté de Saint-Fargeau.
D'azur à la croix pattée d'argent chargée en cœur d'un chevron de gueules, en pointe d'une rose de même boutonée d'or, et, sur la traverse de la croix, de deux molettes de sable.
 (Sceau de la famille, litre de l'église de Saint-Fargeau et annuaire de l'Yonne.)
 C'est par erreur que l'arm. de la génér. de Paris, 1696, figure une croix pleine et que l'armorial du Nivernais n'indique pas que la rose est boutonée d'or.
33. LE RAGOIS DE BRETONVILLIERS, maison qui a possédé la châellenie de Tannerre, n° 55.
D'azur à l'aigle d'argent tenant à la serre dextre un rameau d'or, au chef d'argent chargé de trois faucilles de gueules.
 (Palliot, science des armoiries.)

L'arm. de la gén. de Paris, 1696, ne fait pas mention du chef, mais il ajoute avec raison que l'aigle est *essorant*.

34. DE MONTFERRAT, maison qui a possédé la seigneurie de Saint-Fargeau et pays de Puisaie.

D'argent au chef de gueules.

(Palliot, science des armoiries.)

35. PERRELLE DE VERTAMONT, maison qui a possédé le fief de la Grange-Hartuis, n° 48.

D'argent à un chevron de sable chargé de cinq mouchetures d'hermine d'argent et accompagné de trois hures de sanglier de sable lampassées de gueules.

(Arm. gén. de Paris, 1696.)

D'après le même armorial, Marie-Jeanne Lemaigre, d'une famille de Saint-Fargeau, femme d'André-Pierre de Vertamont, écuyer, conseiller du roi, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, portait: *D'azur à un porc épic d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

36. SACRISTE DE TOMBEBEUF, maison qui a possédé la châtellesnie de Tannerre, n° 55.

D'azur à trois lions passants d'or l'un au-dessus de l'autre.

(D'Hozier, arm. gén., III, p. 481.)

37. DE SAINT-VERAIN, maison qui a possédé la châtellesnie de Bléneau, n° 3.

D'argent au chef de gueules.

(Hist. général. de la mais. de Courtenay par Du Bouchet.)

38. De la SALLE, maison qui a possédé la châtellesnie de Tannerre, n° 55.

D'argent à deux éperons d'or.

(Arm. de la gén. de Paris, 1696.)

39. DU TILLET, maison qui a possédé le fief de la Motte-lez-Saint-Privé, n° 37.

D'or à la croix pattée de gueules.

(Palliot, science des armoiries.)

Les membres de cette famille qui écartelaient portaient sur le tout DU TILLET.

Suivant Wilson, *La science héroïque*, p. 140, la croix serait alaisée.

40. DE TOUCY, maison qui a possédé la seigneurie de Saint-Fargeau et pays de Puisaie.

De gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de quatre merlettes de gueules.

(Le père Anselme, hist. général. de la m. de Fr.)

41. DE VALLERY, maison qui a possédé la châtellenie de Tanterre, n° 55.

De gueules à la croix d'or.

(Dict. de la noblesse.)

§ III.

LISTE DES DOYENS DU CHAPITRE DE SAINT-FARGEAU

depuis la fondation de cet établissement jusqu'à la suppression des corporations religieuses.

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1. Guillaume de la MOLIE..... | 1472—1492. |
| 2. Simon GUILLOIS, licencié en chacun droit,
grand archidiaque d'Avignon..... | 1492—1495. |
| 3. Guillaume de GUILLOT..... | 1495—1505. |

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 4. Jean de CHAVAGNAC..... | 1505—1525. |
| 5. Pierre DESBARRES..... | 1525—1547. |
| 6. Jean GUITOIN..... | 1547—1560. |
| 7. Joseph de PRESLE..... | 1560—1569. |
| 8. Louis le DIEU..... | 1569—1577. |
| 9. Jean de CHAMPLONG..... | 1577—1601. |
| 10. Gabriel de SAULIEU..... | 1601—1632. |
| 11. Guillaume de la BUSSIÈRE, dont la prise de
possession est du 19 juin..... | 1632—1634. |
| 12. Edme AMIOT..... | 1634—1636. |
| 13. Alexandre de HODANE, dont la prise de pos-
session est du 5 décembre..... | 1636—1644. |
| 14. Raymond de la GARDE, qui a pris possession
le 9 juin..... | 1644—1656. |
| 15. Antoine PETIT..... | 1656—1668. |
| 16. Pierre MUSNIER, dont la prise de possession
est du 20 juin..... | 1668—1670. |
| 17. Pierre de BLANGER..... | 1670—1671. |
| 18. Guillaume RENOUT..... | 1671—1672. |
| 19. Charles TOUSSEVILLE..... | 1672—1673. |
| 20. Edme de CHAMBON D'ARBOUVILLE..... | 1673—1680. |
| 21. Alexis ARCHAMBAUT, docteur en théologie,
desservant la cure avec le doyen dès 1679
et désigné pour la survivance..... | 1680—1698. |
| 22. Augustin-Ferréol ARCHAMBAUT, docteur en
théologie..... | 1698—1714. |
| 23. Pierre-Alexis RONDAULT..... | 1714—1735. |
| 24. Paul de FIGUIÈRES, docteur en théologie,
archiprêtre de Puisaie. Par un testament
du 15 juillet 1760, il institua l'hôpital
de Saint-Fargeau pour légataire universel | 1735—1760. |

25. Jean-Joseph BRUTÉ, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, reçu le 2 août. . . 1760—1770.
26. Jacques-Henri GERMAIN, reçu le 5 septembre 1770, mort le 20 septembre 1786. 1770—1786.
27. Pierre de BERNARD, bachelier en droit et curé de Bléneau, reçu le 24 novembre. 1786—1789.
Il est mort curé de Saint-Fargeau en 1815.

DÉY.

CATALOGUE

DE LA

COLLECTION DE ROCHES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

DÉPOSÉES AU MUSÉE D'AUXERRE ;

PAR V^{or} RAULIN,

Professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux.

Le complément utile, indispensable même, d'une description géologique est sans contredit la collection des roches, des minéraux et des fossiles qui entrent dans la composition de chacun des amas, de chacune des assises de la contrée. Celle du département de l'Yonne a été recueillie, partie par M. Leymerie, de 1842 à 1845, partie par moi-même, de 1846 à 1852, lorsque successivement nous parcourûmes le pays pour lever la *Carte*, et recueillir les documents pour la rédaction de la *Statistique géologique* (1). La presque totalité des échantillons du terrain tertiaire et de l'étage crayeux a été recueillie par M. Leymerie, ainsi que ceux des terrains primitifs et houiller, du lias et de l'oolithe inférieure. C'est moi qui

(1) Dans la *Liste chronologique des travaux publiés sur la minéralogie et la géologie du département*, insérée p. 842-849, ne se trouvent pas les deux mémoires suivants de PASTEUR, dont je n'ai eu connaissance qu'après l'impression et qui doivent être ajoutés à

ai rassemblé tous les autres, comprenant surtout les deux étages inférieurs créacés et les trois étages oolithiques.

Une collection semblable ne possède toute l'utilité et tout l'intérêt dont elle est susceptible, qu'autant que les échantillons de roches, les minéraux et les corps organisés fossiles qui la composent ont été déterminés et nommés avec soin ; lorsqu'en un mot le catalogue complet est dressé et mis entre les mains de ceux qui peuvent avoir le désir de pousser leur étude du pays plus avant qu'on ne peut le faire en lisant seulement une Statistique géologique. Mais de même que la grande carte géologique n'accompagne pas la *Statistique* et est principalement destinée à rester entre les mains des habitants du département, de même aussi il m'a semblé que la collection géologique étant déposée à Auxerre, il n'était pas nécessaire que son catalogue fit partie de ce même ouvrage qui doit trouver place dans les grandes bibliothèques géologiques de pays souvent fort éloignés. J'avais pensé qu'il serait mieux placé dans un recueil dont la plupart des exemplaires sont destinés à ne pas sortir du département ou à être répandus seulement dans les départements circonvoisins ; aussi est-ce avec une grande satisfaction que j'ai vu la *Société des sciences historiques et naturelles* accueillir ma demande de l'insérer dans son *Bulletin*.

Cette publication arrivant à un grand nombre de membres qui ne font pas de la géologie une étude assez suivie pour posséder la *Statistique géologique*, mais qui parcourraient

son article, p. 843 ; *Observations d'histoire naturelle dans la traversée de la province de Bourgogne, depuis l'Yonne jusqu'à la Saône*. (Nouv. mém. de l'Académie de Dijon 1782, 2^e semestre. p. 111 ; *Description des grottes d'Arcy-sur-Cure, suivie d'observations physiques*, avec une grande planche. (td. 1784, 1^{er} semestre, p. 33.)

avec intérêt un résumé de la constitution du département, j'ai pensé aussi, pour diminuer l'aridité naturelle d'un simple catalogue, à faire précéder la description des roches de chacune des assises, d'un court aperçu de la composition de celle-ci et de sa distribution tant à la surface du département que dans les profondeurs où son existence a été parfaitement reconnue. Dans un premier article inséré dans le tome II de ce *Bulletin*, p. 409-426 (1848), j'ai donné un essai sur l'orographie du département; dans un second, inséré dans le tome VI, p. 87-96 (1852), j'ai parlé de certains accidents ou failles qui viennent déranger la stratification normale des roches; dans un troisième inséré dans le tome VIII, p. 403-420 (1854), j'ai donné une notice sur l'oxford clay; je m'abstiendrai donc de revenir sur ces divers points.

La répartition des roches en assises et la nomenclature de ces dernières sont les mêmes que dans la *Statistique géologique*.

Dans le résumé des divers tableaux de classification que je donne ici, les chiffres placés à la suite de chacune des assises sont ceux des roches qui se rapportent à chacune d'elles dans la collection départementale.

T. d'alluvion.	{ Alluvions et dé- tritus. Diluvium. }	901-947.
T. tertiaires.	{ Miocène ? Eocène. }	{ Limons rouges à silex, Calcaire d'eau douce, Argiles, sables, grès, pou- dingues, etc. }
T. crétacé.	{ Étage de la craie Étage des sables verts Étage néocomien }	{ Craie supérieure, 672-727. Craie moyenne, 634-671. Craie inf. ou à ammonites, 599-635. Sables verts ou ferrugineux, 527-598. Argiles à grandes exogyres, 508-526. Sables et argiles bigarrées, 479-507. Argiles ostréen. ou à lumach. 466-478. Calcaires à spatangues, 440-465.

T. jurassique.	Étage oolithique supérieur.	Calcaire portlandien, 419-459.	
		Marnes et Calc. kimmérid., 390-418.	
	Étage oolithique moyen.	Calcaire corallien blanc, 507-562.	
		Calcaire oxfordien supér., 270-506.	
	Étage oolithique inférieur.	Marnes ou calc. oxf. moy., 190-269.	
Argile oxf. inf. à min. de fer 185-189.			
Étage liasique.	Grande oolithe, 100-184.		
	Marnes et calcaires à pholad., 95-99.		
	Calcaire à entroques, 86-94.		
	Marnes sup. à bélemnites, 69-85.		
T. carbonifère	Étage houiller.	54-58.	
		T. de transition	Porphyres quarzifères et pinitifères, 27-55.
Stratifié.	Gneiss, talsischistes, etc. 1-9.		

Il n'y a guère de différences, comme on le verra, que dans la succession des roches de chaque assise; pour les terrains primitifs et houiller et les assises du lias et de l'oolithe inférieure dont la composition est uniforme, les roches des diverses localités sont réunies de manière à former une seule série; pour les assises suivantes, qui présentent de plus grandes différences dans les diverses localités où elles existent, les échantillons représentant chacune d'elles sont réunis en petites séries locales; l'assise est alors divisée en un certain nombre de groupes comprenant chacun, soit les surfaces séparées par les grandes vallées qui sillonnent le pays, soit les environs de points où les assises sont bien développées, soit même parfois des coupes locales. Dans tous les cas ces groupes se succèdent presque invariablement de l'E. à l'O. et du N. au S.

Considérées au point de vue zoologique ou botanique, les espèces fossiles ont toutes leur importance; mais au point de vue géologique elles se divisent en deux catégories: celles

qui, très-abondantes, font en quelque sorte partie intégrante des roches, et celles qui, beaucoup plus rares, ne forment que de simples accidents. Dans ses divers travaux insérés dans le *Bulletin*, notre confrère, M. Cotteau, a donné la liste des espèces de certains groupes jusqu'à présent découvertes dans le département; moi-même je les ai toutes énumérées deux fois dans la *Statistique géologique*, tant dans la description de chacune des assises que dans un tableau général; je crois donc inutile d'y revenir une quatrième fois dans ce catalogue, et cela d'autant plus qu'il existe une collection paléontologique spéciale dont le catalogue sera sans doute dressé et publié par la suite. Des numéros d'ordre seront donc donnés seulement aux roches; à la suite de la description de celles de chacune des assises je ne donnerai qu'une simple liste des espèces qui la caractérisent le mieux par leur abondance.

TERRAINS PRIMITIFS (Statist., p. 207-218).

Ces terrains sont le résultat des premières consolidations opérées à la surface de la terre par le refroidissement; ils gisent au-dessous de tous ceux qui renferment des corps organisés fossiles. On a désigné la partie stratifiée sous le nom de *schistes cristallins*; la partie massive a pris le nom de *terrain granitique*, tiré de celui de la roche principale, le granite. Les terrains primitifs qui constituent le Plateau central de la France forment aussi l'extrémité du Morvan, promontoire qui s'avance de dix à douze myriamètres plus au nord que le reste du plateau, au milieu du terrain jurassique. Dans le département ils forment un massif triangulaire, limité au nord par une ligne courbe passant par Sainte-Magnance, Avallon, Pierre-Pertuis et Domecy-sur-Cure, et surtout compris dans les cantons de Quarré-les-Tombes et d'Avallon. C'est

dans le Morvan que se trouvent les parties les plus élevées du département qui sont aussi les plus accidentées et les plus pittoresques.

Les granites se trouvent associés surtout dans la partie orientale, à des gneiss ordinaires très-schistoïdes. Le tout est coupé par des filons de pegmatite, de porphyre et surtout de quartz hyalin d'un blanc laiteux. Ces roches peuvent être divisées en quatre catégories assez distinctes : les gneiss proprement dits, les granites à grains fins associés aux gneiss, les granites roses ordinaires et les granites blanchâtres à gros grains ou porphyroïdes. Les espèces minérales en cristaux disséminés dans ces roches sont seulement l'*amphibole* et la *tourmaline* ; les espèces qui accompagnent les filons de quartz, soit en cristaux, soit à l'état cristallin, sont : la *barytine*, la *fluorine*, l'*oligiste* et la *galène*.

Usages. Les gneiss et les divers granites donnent partout du moellon grossier pour les constructions rurales ; mais la pierre de taille est fournie exclusivement par le granite blanchâtre à gros grains, des environs de Quarré-les-Tombes. Le granite rose de Meluzien, près d'Avallon, donne d'excellents pavés pour l'arrondissement. Les fragments de quartz provenant des filons donnent les meilleurs matériaux réservés pour les routes de l'Etat.

1° GNEISS.

1. Gneiss noirâtre à grains moyens. — Auxon à l'ouest de Saint-Brancher.
2. Gneiss gris-jaunâtre à grains fins. — Entre Auxon et Villiers-les-Poteaux, au nord de Quarré-les-Tombes.
3. Gneiss gris-verdâtre à grains fins. — La Villarnoux à l'ouest de Bussières.
4. Gneiss gris-verdâtre à grains fins, à feldspath altéré. — Bussières.

5. Gneiss gris-violet, à grains très-fins. — Cure à l'est de Domecy.
6. Gneiss gris-jaunâtre à grains très-fins, en décomposition. — Chastellux.
7. Quarz hyalin blanchâtre, en filons dans les gneiss et les granites. — Bussières.
8. Protogyne gris-verdâtre à grains fins, avec veine de pegmatite blanche. — Villiers-les-Nonains au nord de Saint-Brancher.
9. Protogyne gris-verdâtre à grains très-fins. — Villiers-les-Nonains.

2° GRANITES.

10. Granite grisâtre à gros grains. — Carrière dans les bois au sud de Quarré-les-Tombes.
11. Granite grisâtre à grains moyens, porphyroïde, à grands cristaux de feldspath blanchâtre. — Saint-Germain-des-Champs.
12. Granite grisâtre à petits grains. — Vaupitre à l'est de Saint-Germain-des-Champs.
13. Granite rougeâtre à gros grains. — Trinquelain au sud de Saint-Léger-de-Foucheret.
14. Granite rougeâtre à grains moyens. — Les Lavauts près de Quarré-les-Tombes.
15. Granite rougeâtre à grains moyens, prismatique. — Les Mengeots.
16. Granite rougeâtre à grains fins. — Cure à l'est de Domecy.
17. Granite rougeâtre à grains très-fins. — Villiers-les-Poteaux au nord de Quarré-les-Tombes.
18. Granite grisâtre très-quarzifère à grains moyens. — Pierre-Pertuis.
19. Granite gris-rougeâtre à grains moyens. — Galerie de Cure.
20. Granite gris-rougeâtre à grains moyens, en décomposition. — Saint-Germain-des-Champs.
21. Argile sableuse très-micacée jaune-brunâtre, provenant de la décomposition d'un granite à petits grains. — Les Villards au nord de Quarré-les-Tombes.
22. Leptynite jaunâtre. — Villiers-les-Poteaux.

25. Leptynite blanchâtre. — Les Villards.
24. Pegmatite rose à grains fins. — Marrault au sud de Magny.
23. Pegmatite grisâtre à gros grains, avec tourmaline noire. —
Fonmoulin près Saint-Léger-de-Foucheret.
26. Pegmatite rosâtre à très-gros grains, avec tourmaline noire. —
Villiers-les-Poteaux.

TERRAINS DE TRANSITION (Statist., p. 219-224).

Les terrains de transition stratifiés manquent complètement dans le département. Pendant qu'ils se déposaient, il sortait de l'intérieur de la terre des matières qui venaient former des amas et des filons, tant au milieu d'elles que dans les terrains primitifs. En raison de leur nature, ces roches ignées massives sont généralement désignées sous le nom de *porphyres*. La partie granitique du Morvan se trouve limitée au sud par un amas considérable de porphyres quarzifères dont Château-Chinon occupe à peu près le point central. Ces mêmes roches, par suite du refroidissement terrestre, se sont consolidées au-dessous des terrains primitifs du Morvan et forment là une véritable zone à une profondeur plus ou moins considérable.

Dans le département, d'après les dernières recherches de M. Moreau, il y a, au milieu des granites, trois directions rectilignes et parallèles principales, courant du nord 33° est au sud 33° ouest, suivant lesquelles sont sortis les porphyres quarzifères et pinitifères. Elles cessent ou se dévient à la rencontre des gneiss et des filons de quartz. Ce sont les lignes de Magny, de Presle et de Sainte-Magnance. Ces filons porphyriques sont encaissés dans le granite qu'ils coupent à peu près verticalement; en général ils ne jouent aucun rôle dans le relief ni dans la constitution générale du sol et ne doivent être considérés que comme un accident digne d'intérêt. Les

espèces minérales disséminées dans la pâte des porphyres sont le quartz, l'orthose, le mica et la pinite. A Presle un filon de quartz compacte rouge renferme de la barytine, de la fluorine et de la galène.

Usages. Le porphyre de Marrault est employé pour l'entretien des chemins.

27. Porphyre grisâtre, à moyens cristaux de feldspath, quartz et mica noir. — Au nord de Chastellux.
28. Porphyre rouge-violet, à moyens cristaux de feldspath rose, quartz et pinite verte en petits cristaux. Marrault au sud de Magny.
29. Porphyre rouge-violet en décomposition, à kaolin blanc, quartz et pinite verte. — Marrault.
30. Porphyre gris-rougeâtre, à petits cristaux de feldspath, quartz et pinite verdâtre. — Presle à l'ouest de Cussy-les-Forges.
31. Roche noire de feldspath et de mica, à grains fins. — Saint-Léger-de-Foucheret.
32. Quartz compacte rouge, avec barytine lamellaire rose, en filon dans le porphyre. — Presle.
33. Barytine lamellaire rose et galène en grandes lames cubiques, dans le quartz. — Presle.

TERRAIN CARBONIFÈRE (Statist., p. 225-229).

Ce terrain, ainsi nommé parce qu'il renferme en Europe presque tous les gisements de houille véritable, présente deux types bien distincts : l'un de formation marine, au moins en grande partie, qui forme de grandes zones en Angleterre, dans le nord de la France, en Belgique, etc. ; l'autre exclusivement d'eau douce, qui forme de petits bassins isolés dans les autres parties de la France. Les traces qui ont été découvertes en 1836 dans le département, sur la lisière du Morvan, appartiennent à ce dernier type et présentent quelque intérêt par leur alignement presque rigoureusement de l'est à l'ouest, à un kilomètre au sud de Sainte-Magnance et à deux kilomètres

à l'est de Villiers-les-Nonains. Il ne joue aucun rôle dans la constitution générale du sol, et ne doit être considéré que comme un accident digne d'intérêt.

Les roches qui composent le terrain houiller sont des poulingues à cailloux de granite, de gneiss, de porphyre quarzifère et de quartz, des psammites grossiers à grains de feldspath, des psammites fins souvent durcis et des schistes argileux carburés noirs (*Gorre*) passant au phyllade. Ces gîtes n'ont presque aucune importance au point de vue économique. Les recherches que l'on a faites dans ceux de l'Yonne n'ont conduit à d'autre résultat qu'à la découverte à Sainte-Magnance, de quelques lits d'un charbon de mauvaise qualité. Il est naturel de rapporter ce terrain à la même époque que celui d'Autun avec lequel il offre beaucoup de traits de ressemblance. D'ailleurs son âge est prouvé par les empreintes végétales qu'on a trouvées à La Charmée, à Roffey et même à Sainte-Magnance.

34. Arkose gris-verdâtre, avec caillou de granite rose à grains moyens. — Sainte-Magnance.
35. Psammite noirâtre à grains moyens, en contact avec un schiste argileux noir très-carburé. — Sainte-Magnance.
36. Psammite argileux très-fin gris-verdâtre. — Villiers-les-Nonains au nord de Saint-Brancher.
37. Schiste argileux noir, très-carburé, irrégulièrement fissile. — Sainte-Magnance.
38. Schiste argileux noir très-carburé. — Villiers-les-Nonains.

TERRAIN JURASSIQUE (Statist., 230-241).

Comme il y a entre les assises diverses qui composent la chaîne du Jura et celles de la série oolithique d'Angleterre, une ressemblance qui annonçait une communauté d'origine, l'épithète de *jurassique* a été proposée pour désigner cet ensemble, et elle est maintenant employée de préférence et

presqu'exclusivement sur le continent. Ce terrain, dans la Normandie, la Lorraine et la Bourgogne, peut, d'après la nature de ses roches, se diviser en quatre étages qui portent le plus généralement les noms de *lias* et d'*étages oolithiques inférieur, moyen et supérieur*; ils sont généralement bien développés dans le département et renferment une très-grande quantité de corps organisés fossiles.

Le terrain jurassique, qui commence la série des terrains secondaires dans le département de l'Yonne, y est en grande partie calcaire; les assises purement argileuses de la Lorraine et de la Bourgogne septentrionale sont en partie remplacées par des alternances de marnes et de calcaires; l'une d'entre elles, même, dans la partie occidentale du département, l'est presqu'entièrement par des calcaires purs. L'étage le plus inférieur, toutefois, est presqu'entièrement formé par des argiles. La puissance moyenne du terrain jurassique n'est pas très-facile à évaluer, parce que, d'une part, on ne trouve jamais un grand nombre d'assises réunies dans une même coupe naturelle et que, d'autre part, en passant d'une extrémité du département à une autre, les strates ne se suivent pas toujours avec une grande constance et régularité. Toutefois, on peut être à peu près sûr de ne pas s'écarter beaucoup de la réalité en prenant, pour exprimer cette puissance, le chiffre de 740 mètres.

Ce terrain forme, dans l'Yonne, une zone dirigée du nord-est au sud-ouest, occupant à peu près les deux cinquièmes de la surface totale du département; zone qui se trouve comprise entre la ligne séparative des terrains primitifs du Morvan et la ligne extrême sur laquelle on aperçoit les derniers prolongements du terrain jurassique vers le nord-nord-ouest, de Flogny à Ligny, Auxerre, Leugny et Treigny, dans le fond des

vallées. Toutes les assises affectent une inclinaison légère, mais générale vers le nord-ouest; il est facile de s'assurer de cet état de choses pour celles qui composent le terrain jurassique, car dans chacune des grandes vallées on voit, à mesure qu'on les remonte, chacune des assises sortir successivement du fond de la vallée et aller, en se relevant, jusqu'au sommet des coteaux dans lesquels elle est creusée; l'inclinaison est en moyenne de $0^{\circ},54'$.

Les deux assises de l'étage oolithique supérieur constituent la deuxième terrasse de la Bourgogne et occupent la partie la plus intérieure de la zone jurassique, un quart de sa largeur. Si l'on traverse cette zone, en se dirigeant vers la limite extérieure, on voit ensuite les quatre assises de l'étage moyen qui forme deux cinquièmes, puis les trois assises de l'étage inférieur qui forme à peine un sixième; tous deux constituent la première terrasse de la Bourgogne. Il y a enfin les cinq assises de l'étage liasique qui forme un autre sixième et constitue la Terre-Plaine. Cette disposition à niveau décroissant qu'affectent toutes les assises et qui est une conséquence nécessaire de l'inclinaison générale déjà signalée, se remarque même dans les différentes assises qui composent chaque étage. A l'exception du Morvan, c'est dans la portion de la Bourgogne qui fait partie du département de l'Yonne, que le relief du sol est le plus marqué et que se trouvent les sites les plus pittoresques. On est surtout frappé de cet état de choses quand on suit une vallée qui entame à la fois le terrain jurassique et le terrain crétacé; en effet en remontant la vallée de l'Yonne à partir de la plaine d'Appoigny, on voit, à mesure qu'on quitte la zone crétacée, pour pénétrer dans celle qu'occupe le terrain jurassique, les coteaux se rapprocher et devenir en même temps plus élevés et plus rapides. Abstraction faite

du Morvan, les plus grandes altitudes du département se trouvent sur la zone qui nous occupe.

ÉTAGE LIASIQUE (Statist., p. 273-276).

Sur les pentes du Morvan baignées par la mer, il s'est fait un dépôt très-peu épais, formé tout entier aux dépens des parties superficielles désagrégées du terrain primitif. Immédiatement après a commencé le dépôt d'une longue série argileuse dans laquelle se sont précipités, vers le commencement, de nombreux lits calcaires, et, simultanément, sur la plupart des points compris dans le département, des dépôts siliceux, accompagnés de divers minéraux, formés par des sources analogues aux geysers de l'Islande. Le dépôt argileux a fait place pendant quelque temps, vers son milieu, à un dépôt de calcaire grossier jaune un peu sableux. Les cinq assises, pour la partie que nous pouvons toucher, sont formées de dépôts essentiellement littoraux, ainsi que l'indiquent, d'une part, les ostracées qui accompagnent les calcaires, et de l'autre, la proximité, à moins d'un myriamètre, de hauteurs granitiques qui, d'après les altitudes atteintes par les diverses assises liasiques, n'ont jamais pu être recouvertes par elles, et étaient par conséquent émergées, comme dans les précédentes périodes.

4° *Arkose granitoïde et roches siliceuses* (Statist., p. 242-256).

Les bords du Morvan et de la Terre-Plaine sont remarquables par la présence, au-dessus du granite, de roches particulières désignées par M. de Bonnard sous le nom collectif d'*arkoses*, mais dont quelques-unes seulement doivent être ainsi dénommées. Ces roches résultent évidemment d'une consolidation qui s'est opérée au sein du granite désagrégé et décomposé, et

des couches inférieures du lias, à l'aide d'un ciment siliceux qui a été produit sans doute pendant assez longtemps. Lorsque le ciment siliceux s'est introduit dans le granite désagrégé ou décomposé, superficiel, il en résulte une roche dure granitoïde à laquelle le nom d'arkose a été primitivement appliqué; souvent alors il y a passage du granite à l'arkose plus ou moins bien stratifiée. Les roches qui résultent du dépôt de la silice au milieu des argiles et des calcaires du lias, sont en général plus compactes, moins cristallines, et présentent même des fossiles. Les roches qui se trouvent le plus souvent endurcies de cette manière, sont les argiles et les plaquettes calcaires à fossiles qui constituent la base du lias. La barytine rose, laminaire ou imparfaitement cristallisée, existe souvent dans les arkoses et les roches siliceuses; le quartz hyalin et la fluorine jaune tapissent çà et là des géodes; on y trouve aussi des mouches de galène et de blende et même des enduits de minerais de fer, de manganèse et de cuivre. L'arkose, dont l'épaisseur dépasse rarement 5 m., est entièrement dépourvue de corps organisés fossiles, mais les roches siliceuses en présentent le plus souvent à l'état d'empreintes, le test ayant disparu; quelquefois la cavité produite a été remplie postérieurement par de la barytine.

Usages. Les fragments épars à la surface du sol donnent des bornes, des moellons bruts et surtout d'excellents matériaux pour les routes et les chemins.

39. Arkose très-siliceuse gris-jaunâtre grossière, avec barytine laminaire rose. — Avallon.
40. Silex gris à débris granitiques, avec barytine laminaire rose. — Pierre-Pertuis.
41. Silex verdâtre à débris granitiques. — Uzy au nord de Domécly-sur-Cure.
42. Quartz compacte jaspoïde rouge. — Saint-Germain-des-Champs.

45. Quartz compact blanc et jaspé rouge, avec barytine lamellaire rose. — Saint-Germain-des-Champs.
44. Silex brunâtre, irrégulièrement tabulaire. — Les Panats au sud d'Avallon.
45. Silex noirâtre, avec cavités tapissées de petites lamelles de barytine jaunâtre. — Pierre-Pertuis.
46. Silex brunâtre, avec cavités tapissées de fluorine cubique blanche. — Pierre-Pertuis.
47. Silex brunâtre, avec fluorine grenue jaunâtre, recouverte de fluorine cubique blanche. — Pierre-Pertuis.
48. Quartz grenu jaunâtre, avec cristaux de quartz et barytine laminaire rose. — Pierre-Pertuis.
49. Quartz grenu brunâtre, avec barytine laminaire rose, — Cure au nord de Domecy.
50. Quartz grenu gris, avec fluorine grenue grisâtre et galène laminaire cubique. (1) — Cure.
51. Quartz grenu gris, avec barytine laminaire rose et galène laminaire. — Ruisseau d'Island.
52. Silex grossier jaunâtre, avec empreintes de *Cardinia*. — Chaumes d'Avallon.
55. Silex grossier grisâtre, avec empreintes de *Pecten vimineus*. — Avallon.
54. Silex grenu grisâtre, avec *Cardinia* en barytine lamellaire blanchâtre. — Domecy sur-Cure.
- 1^o bis *Argiles et lumachelles à Cardinies* (Statist., p. 246-247).

Immédiatement sur l'arkose granitoïde ou bien sur le terrain primitif, lorsque celle-ci manque, viennent des alternances d'argiles noires ou grises, et de *lumachelles* ou calcaires argileux compactes de même couleur, renfermant une très-grande quantité de coquilles bivalves du genre *Cardinia*.

(1) D'après une analyse faite au laboratoire de l'École des mines à Paris en 1851 et communiquée par M. Guyard, propriétaire, cette galène contiendrait deux millièmes d'argent.

Cette petite assise n'a qu'une épaisseur de huit mètres au plus, qui diminue beaucoup lorsque les roches siliceuses sont très-développées; elle renferme une très-grande quantité de fossiles, principalement des Cardinies.

55. Calcaire compacte argilifère grisâtre, avec nombreuses coquilles et Spirifer. — Touchebœuf à l'est de Sainte-Magnance.
 56. Calcaire grisâtre, avec nombreuses coquilles et cristaux de barytine. — Touchebœuf.
 57. Barytine laminaire rosâtre. — Magny.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Pleuromya striatula.</i>	<i>Terebratula Causioniana.</i>
<i>Cardinia crassiuscula.</i>	<i>Spirifer Walcottii.</i>

2° Calcaires et argiles à gryphée arquée (Statist., p. 256-264).

Cette assise, qui constitue la plus grande partie du lias inférieur, est, de celles du terrain jurassique, la première qui forme une zone régulière et continue. Elle est formée par des argiles gris-bleuâtre ou noirâtres au milieu desquelles sont intercalés de minces bancs de calcaire argilifère de même couleur; elle est terminée par plusieurs bancs plus épais de calcaire semblable. Les deux roches renferment en abondance des fossiles, des veinules et cristaux calcaires et quelques silex et nodules pyriteux; l'ensemble de l'assise peut avoir 20 mètres environ d'épaisseur. Elle forme presque à elle seule la partie basse et plane de la Terre-Plaine, des bords du Serain, au sud-est de Guillon, jusqu'au-delà d'Avallon; de là elle se continue au sud-ouest en formant une bande qui longe le Morvan jusqu'à Pierre-Pertuis.

Usages. Les calcaires donnent du moellon et de la chaux assez maigre; en choisissant les lits, on pourrait obtenir des chaux hydrauliques plus ou moins comparables à celles de

Pouilly-en-Auxois. Les argiles sont employées dans plusieurs tuileries de la Terre-Plaine.

58. Calcaire argilifère compacto-grenu gris, avec *Ammonites bisulcatus*. — Avallon.
 59. Calcaire argilifère compacto-grenu gris, avec *Ammonites*. -- Saint-Père sur le chemin d'Uzy.
 60. Calcaire argilifère compacto-grenu gris, avec barytine laminaire rose. — Saint-André-en-Terre-Plaine.
 61. Calcaire argilifère compacto-grenu gris, avec *Montlivallia Sinemuriensis*. — Menades.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Montlivallia Sinemuriensis</i> .	<i>Ostrea edula</i> .
<i>Homomya ventricosa</i> .	<i>Gryphæa arcuata</i> .
<i>Pleuromya crassa</i> .	<i>Terebratula indentata</i> .
— <i>striatula</i> .	<i>Spirifer tumidus</i> .
<i>Unicardium cardioides</i> .	— <i>Walcotti</i> .
<i>Cardinia concinna</i> .	<i>Pleurotomaria Marcousana</i> .
<i>Pecten glaber</i> .	<i>Ammonites bisulcatus</i> .
— <i>vimineus</i> .	<i>Belemnites acutus</i> .

3° Marnes inférieures à *Belemnites* (Statist., p. 261-263).

Au-dessus du calcaire à gryphée arquée il y a, dans toute la longueur de la zone, de nombreuses couches d'argile gris-bleuâtre ou noirâtre, souvent fissile, dans lesquelles on ne trouve de fossiles que dans la partie inférieure, comme à Etaules et à Domecy-sur-le-Vault où ce sont principalement des bélemnites. Sur quelques points, les couches les plus inférieures sont formées par des marnes grises plus ou moins fissiles, renfermant quelques rognons de calcaire marneux à cloisons spathiques. Cette assise, dont l'épaisseur moyenne est de quarante mètres, forme une bande continue qui affleure principalement sur la pente des coteaux qui bordent au nord la Terre-Plaine, de Vignes à Givry; elle forme aussi quelques

lambeaux isolés dans cette région. Du Vault-de-Lugny elle se poursuit ensuite jusqu'à Pierre-Pertuis.

Usages. Les argiles du bois de la Troquette alimentent les quatre tuileries d'Avallon.

62. Marne schistoïde jaunâtre. — Saint-Père, sur le chemin d'Uzy.
 63. Calcaire argilifère grisâtre, en lits dans les marnes — Saint-Père.
 64. Calcaire argilifère gris, avec *Ammonites fimbriatus*. — Saint-Père.
 65. Calcaire argilifère jaune, avec *Belemnites paxillosus*. — Saint-Père.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Pentacrinus basaltiformis.</i>	<i>Ammonites fimbriatus.</i>
<i>Avicula Sinemuriensis.</i>	— <i>planicosta.</i>
<i>Terebratula numismalis.</i>	<i>Belemnites clavatus.</i>
<i>Spirifer rostratus.</i>	— <i>paxillosus.</i>

4° Calcaire à Gryphée *Cymbium* (Statist., p. 263-267).

Cette petite assise est principalement formée par un calcaire grossier et terneux, renfermant très-souvent une petite quantité de sable quarzeux; il est de couleur jaune et assez fréquemment divisé en bancs de trois à cinq décimètres d'épaisseur; il renferme aussi une très-grande quantité de fossiles, notamment la gryphée qui lui donne son nom. Il a environ six à sept mètres d'épaisseur et forme une bande continue dans les coteaux du front de la première terrasse de la Bourgogne, de Vignes à Tharoiseau; tantôt il couronne de bas plateaux en avant de la terrasse.

Usages. Ce calcaire ne fournit que du moellon pour les constructions rurales.

66. Calcaire grossier grisâtre, avec quelques oolithes ferrugineuses et divers fossiles. — Château de Caume à l'ouest de Domecy-sur-Cure.

67. Calcaire grossier jaunâtre, avec quelques oolithes ferrugineuses et *Gryphæa Cymbium*. — Saint-Père, sur le chemin d'Uzy.
68. Calcaire grossier dur grisâtre, avec Térébratules, Ammonites, Bélemnites. — Fontenay-près-Vézelay.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Homomya ventricosa.</i>	<i>Spirifer rostratus.</i>
<i>Pleuromya striatula.</i>	<i>Rhynchonella acuta.</i>
<i>Cardinia Philea.</i>	— <i>ringens.</i>
<i>Lima gigantea.</i>	— <i>tetraedra.</i>
— <i>Hermanni.</i>	— <i>variabilis.</i>
<i>Pecten æquivalvis.</i>	<i>hus Albertinus.</i>
— <i>disciformis.</i>	<i>monites armatus.</i>
<i>Gryphæa Cymbium.</i>	— <i>imbriatus.</i>
— <i>lobata.</i>	— <i>margaritatus.</i>
<i>Terebratula cornuta.</i>	<i>Belemnites compressus</i>
— <i>resupinata.</i>	— <i>umbilicatus.</i>

5° *Marnes supérieures à Bélemnites* (Statist., p. 267-273).

Cette assise, la plus supérieure de celles du lias, forme une zone d'une uniformité de caractères minéralogiques et paléontologiques des plus remarquables, non-seulement sur tout le pourtour du bassin de Paris, en Angleterre et en Allemagne, mais encore dans le midi de la France, sur les versants méridionaux du Plateau central. Elle est formée de marnes et d'argiles souvent schistoïdes, noirâtres, brunes ou gris-bleuâtre, renfermant quelques lits de rognons ou quelques couches de calcaire argilifère; l'épaisseur moyenne est de quatre-vingt-dix mètres. Elle se montre d'abord dans la petite vallée d'Anstrude, puis elle forme une bande continue vers le milieu de la pente des coteaux qui bordent la Terre-Plaine au nord, de Pizy à Givry et du Vault-de-Lugny à Domecy-sur-Cure. C'est de la colline au nord d'Etaules que l'on extrait les bancs trop peu épais du calcaire argilifère, avec lequel on

fabrique à Vassy le ciment romain si estimé. Le calcaire forme des veines qui renferment parfois des cavités tapissées de cristaux; les argiles renferment encore du gypse, de la pyrite, qui par sa décomposition à l'air donne de la limonite et des efflorescences d'alun.

Usages. Cette assise donne, au bas de Marmeaux, la terre employée à la faïencerie des Cornes; elle alimente aussi les tuileries d'Asquins. A Vassy-lès-Avallon, elle fournit la matière première du ciment si estimé, dit *ciment romain de Vassy*, qui se fait au voisinage même des points d'extraction, dans la fabrique de superbe apparence de M. Gariel.

69. Argile noirâtre un peu endurcie, tabulaire, devenant schistoïde à l'air. — Carrières de Vassy au nord d'Etaules.
70. Calcaire argilifère gris, avec bélemnites pyriteuses, exploité comme ciment. — Vassy.
71. Calcaire argilifère gris-jaunâtre, en rognons dans la partie supérieure des marnes. — Vassy.
72. Lignite (Jayet) brun terne, à veines calcaires. — Vassy.
73. Calcaire spathique en veines, avec rhomboèdre très-obtus. — Vassy.
74. Calcaire spathique en veines, avec prisme très-court, terminé par un rhomboèdre très-obtus. — Vassy.
75. Calcaire spathique en veines, avec prisme moyen terminé par un rhomboèdre très-obtus. — Vassy.
76. Argile schisteuse noirâtre, avec *Inoceramus cinctus*. — Vassy.
77. Calcaire argilifère gris, avec *Ammonites communis*. — Vassy.
78. Argile schisteuse noirâtre, avec Ammonites. — Vassy.
79. Calcaire argilifère gris, avec *Ammonites serpentinus*. — Vassy.
80. Cloison spathique de Nautilé. — Vassy.
81. Calcaire argilifère gris, avec *Belemnites tripartitus*, pyriteuse à la surface. — Vassy.
82. Argile schisteuse noire, avec portion d'une empreinte de poisson. — Vassy.
83. Calcaire argilifère gris, avec vertèbre de Plesiosaurus. — Vassy.

84. Calcaire gris en plaquettes à cassure fibreuse et conique (Nagelkalk). — Tharot.
85. Psammite fin brunâtre, micacé, de la partie supérieure. — Vassy.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Thecocyathus Maetra</i>	<i>Turbo duplicatus.</i>
<i>Pentacrinus Bollensis.</i>	— <i>Patroclus.</i>
<i>Astarte Voltzii.</i>	<i>Ammonites bifrons.</i>
<i>Leda rostralis.</i>	— <i>communis.</i>
<i>Nucula Hausmanni.</i>	— <i>Desplacéi.</i>
<i>Posidonia Bronnii.</i>	— <i>Raquinianus.</i>
<i>Inoceramus cinctus.</i>	— <i>serpentinus.</i>
<i>Pecten pumilus.</i>	<i>Belemnites tripartitus.</i>

ÉTAGE OOLITHIQUE INFÉRIEUR (Statist., p. 505-509).

Les trois assises entre lesquelles se divise cet étage sont très-constants dans tout le département, malgré les petites modifications qu'elles éprouvent. Cette série qui a succédé au grand dépôt argileux du lias est essentiellement calcaire, quoique l'assise moyenne soit formée de nombreuses couches alternativement calcaires et argileuses. Toutes ces assises, au moins dans la portion visible dans le département, sont formées de dépôts à faciès moins littoral que ceux de l'étage liasique ; pourtant, les pholadomyes, si abondantes dans l'assise moyenne, indiquent suffisamment que la côte était assez rapprochée du point où elles pullulaient ainsi. D'ailleurs celle-ci n'était pas fort éloignée, puisque cet étage n'a, nulle part, recouvert complètement l'étage liasique (avec lequel il est partout en stratification parfaitement concordante) de manière à le dépasser et à venir reposer directement sur les terrains primitifs.

1° *Calcaire à entroques* (Statist., p. 276-281).

Cette assise est surtout formée par des calcaires grossiers

jaunes, assez durs, renfermant une très-grande quantité de débris d'encrines, ou *entroques*, qui lui donnent alors une texture demi-spathique et auxquels elle doit son nom ; mais à part ces corps organisés, il y en a fort peu d'autres suffisamment apparents pour être déterminés, excepté dans quelques lits supérieurs. Elle forme une bande d'une largeur assez peu considérable qui commence à Anstrude, passe à l'Isle, Lucy-le-Bois, traverse le Cousin à Givry, se montre dans le massif de Domecy-sur-le-Vault et se poursuit au-delà de Fontenay-près-Vézelay. Le bord de l'assise constitue la partie supérieure du front de la première terrasse de la Bourgogne qui limite la Terre-Plaine au nord et à l'ouest. L'épaisseur de l'assise est peu considérable ; elle paraît être au plus de trente mètres. Au nord-ouest de Provençy, au hameau de La-Tour-du-Pré, une petite carrière montre, sur les derniers bancs de calcaire, des alternances de marnes brunâtres et de calcaires marneux jaunes, à oolithes ferrugineuses, qui ont un mètre d'épaisseur et renferment une très-grande quantité de fossiles. C'est de cette localité que proviennent la plupart des espèces citées comme provenant de l'assise.

Usages. Le calcaire à entroques donne d'excellente pierre de taille sur presque toute la longueur de la bande, mais surtout à Thizy, Talcly, Annay-la-Côte et Tharoiseau. Certains bancs fissiles donnent, à Vézelay, des dalles ou *lèves* dont on se sert en guise de tuiles pour couvrir les bâtiments.

86. Calcaire compacte grisâtre, présentant des perforations de coquilles. — Anstrude.
87. Calcaire compacte grisâtre, rempli de lamelles d'entroques. — Carrières de Marmeaux.
88. Calcaire brunâtre, à grains cristallins d'entroques. — Marmeaux.
89. Calcaire compacto-terreux grisâtre, avec traces de petites huîtres. — Marmeaux.

90. Calcaire grisâtre, à grains cristallins d'entroques. — Carrières de Thizy.
91. Calcaire gris, à grains cristallins d'entroques. — Thizy.
92. Calcaire grisâtre, à grains cristallins d'entroques. — Carrières de Tharoiseau.
95. Calcaire compacto-terreux jaunâtre. — Asquins.
94. Calcaire compacto-terreux jaunâtre. — Fontenay-près-Vézelay.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Pentacrinus Buvignieri.</i>	<i>Terebratula Kleinii.</i>
<i>Dysaster ringens.</i>	— <i>Philipsii.</i>
<i>Pholadomya siliqua.</i>	<i>Hemithiris spinosa.</i>
<i>Trigonia costata.</i>	<i>Ammonites Niortensis.</i>
<i>Gervillia lata</i>	— <i>Parkinsoni.</i>
<i>Lima proboscidea.</i>	<i>Belemnites sulcatus.</i>

2° *Marnes et calcaires à Pholadomyes* (Statist., p. 284-287).

En Bourgogne, M. Lacordaire lui avait donné le nom de *calcaire à bucardes* et M. de Bonnard, un peu plus tard, celui de *calcaire blanc-jaunâtre marneux*. Cette assise, qui a une épaisseur d'environ trente mètres, est formée par de nombreuses alternances de marnes et de calcaires marneux de deux à trois décimètres d'épaisseur moyenne, de couleur jaunâtre, brunâtre ou verdâtre, renfermant des pholadomyes en très-grande abondance et divers autres fossiles. Elle forme en général des pentes douces au-dessus de celles beaucoup plus rapides du calcaire à entroques, de l'Armançon à Aisy, par l'Isle, Lucy-le-Bois, Voutenay, Vézelay et Fontenay-près-Vézelay; elle apparaît en outre dans le fond du grand vallon de Châtel-Censoir.

Usages. Les calcaires donnent partout du moellon grossier; mais les marnes ne sont pas assez argileuses pour pouvoir être employées dans les tuileries et briqueteries.

95. Marne grossière jaune-grisâtre, en partie endurcie. — Au nord d'Asquins.
96. Calcaire grossier et grenu jaune-grisâtre, à fossiles, alternant avec la marne précédente. — Au nord d'Asquins.
97. Calcaire compacto-terreux jaunâtre, avec Ammonites, de la partie inférieure. — A l'ouest de Vézelay.
98. Calcaire compacto-terreux jaunâtre, de la partie supérieure. — Voutenay.
99. Calcaire compacto-terreux jaunâtre. — Annay-la-Côte.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Panoptea Danae.</i>	<i>Trigonia Cassiope.</i>
<i>Pholadomya Bellona.</i>	<i>Arca Euryta.</i>
— <i>bolina.</i>	<i>Pinnigena Bathonica.</i>
— <i>gibbosa.</i>	<i>Gervillia Atala.</i>
— <i>Vezelayi.</i>	<i>Pecten Silenus.</i>
<i>Gresslya lunulata.</i>	<i>Ostrea acuminata.</i>
<i>Goniomya proboscidea.</i>	— <i>costata.</i>
— <i>Scalprum.</i>	<i>Terebratula intermedia.</i>
<i>Anatina Aega.</i>	— <i>ornithocephala.</i>
<i>Thracia Viceliacensis.</i>	<i>Rhynchonella concinna.</i>
<i>Mactromya mactroides.</i>	<i>Acteonina Vizeliacensis.</i>
<i>Isocardia minima.</i>	<i>Ammonites bullatus.</i>
<i>Astarte rotunda.</i>	— <i>subbackeriæ.</i>

3^o *Grande oolithe* (Statist., p. 287-305).

Dans le département on peut distinguer trois groupes de couches caractérisés minéralogiquement; plus de la moitié inférieure est formée par des calcaires grossiers jaunâtres, des calcaires oolithiques blanchâtres renfermant très-peu de fossiles déterminables et donnant d'excellente pierre de taille sur beaucoup de points. Au-dessus il y a des calcaires compactes plus ou moins grossiers, jaunâtres. L'assise est terminée par des calcaires oolithiques parfois grossiers ou subgrenus, le plus souvent de couleur jaune, avec de grandes

taches gris-bleuâtre et divers fossiles, et par des calcaires compactes; sur un grand nombre de points ces calcaires renferment des lits ou des rognons de silex gris qui se montrent souvent en fragments à la surface avec des empreintes et des moules de fossiles. La grande oolithe, qui a plus de cent mètres d'épaisseur, présente souvent des pentes plus rapides au-dessus des marnes à pholadomyes. Elle forme une bande d'une longueur moyenne d'un myriamètre qui court de Laignes à Clamecy, par Ravières et Ancy-le-Franc, L'Isle et Noyers, Arey-sur-Cure, le grand vallon de Châtel-Censoir et enfin celui d'Andries. Le calcaire cristallisé sous diverses formes est la seule espèce disséminée dans cette assise.

Usages. Cette assise fournit sur un grand nombre de points, notamment à Ravières, Cry, Anstrude, Coutarnoux, Grimaut et Avrigny, d'excellente pierre de taille, tantôt dure et tantôt demi-dure ou assez tendre. Les grandes carrières du Champ-Rotard, qui étaient déjà en exploitation dans le xiv^e siècle, fournissent, avec celle de L'Isle, la plupart des pierres employées dans les grands travaux de l'arrondissement d'Avallon. Quelques couches fissiles supérieures donnent des lèves à Montillot et ailleurs.

Vallée de l'Armançon.

- 100. Calcaire compacte et oolithique légèrement jaunâtre. — Carrières de Cry.
- 101. Calcaire compacte et oolithique jaunâtre, dont les fentes sont tapissées de cristaux calcaires. — Cry.
- 102. Calcaire compacte et oolithique blanchâtre inférieur. — Carrières de Nuits.
- 105. Calcaire oolithique supérieur, avec parties cristallines. — Carrières de Nuits.
- 104. Calcaire oolithique blanc inférieur, avec petites pisolithes. — Carrières de la chapelle Saint-Roch à Ravières.

105. Calcaire compacto-terreux blanc supérieur. — Chapelle Saint-Roch à Ravières.
106. Calcaire grossier jaune, à entroques, très-dur et pesant. — Carrières de Verdonnet à l'est de Ravières.
107. Calcaire grossier oolithique jaune, à entroques et assez dur. — Carrières de Verdonnet.
108. Calcaire compacte et oolithique jaune. Sennevoy-le-Bas.

Coupe d'Aisy.

109. Calcaire compacte et grossier blanchâtre, avec Peigne lisse. — Aisy.
110. Calcaire pisolithique blanchâtre. — Aisy.
111. Calcaire oolithique fin blanc. — Aisy.
112. Calcaire compacte légèrement grisâtre. — Aisy.
115. Calcaire compacte et grossier légèrement jaunâtre, avec quelques pisolithes et fossiles. — Aisy.
114. Calcaire compacte et grossier légèrement jaunâtre. — Aisy.
115. Calcaire compacte et grossier jaunâtre, avec baguettes de *Cidaris maximus*. — Aisy.
116. Calcaire compacte et grossier jaunâtre, pétri de petites Rhynchonelles. — Aisy.

Entre l'Armançon et le Serain.

117. Calcaire grossier et terreux fin jaune. — Carrières de Civry.
118. Calcaire compacte et grossier jaune, avec entroques, etc. — Carrières de L'Isle.
119. Calcaire compacte et grossier jaunâtre (pierre de taille dure). Carrières d'Anstrude.
120. Calcaire compacte et oolithique jaunâtre, irrégulièrement perforé. — Les Souillats à l'ouest d'Anstrude.
121. Calcaire compacto-grenu grisâtre, avec térébratules. — Forêt de Champlive à l'ouest de Massangis.

Vallée du Serain, rive gauche.

122. Calcaire oolithique très-fin blanchâtre, avec Gervillia. — Carrières de Grimaut.
125. Calcaire compacte oolithique blanchâtre, avec grande térébratule (pierre de taille). — Grimaut.

124. Calcaire compacte à pisolithes, blanchâtre, reposant sur le précédent. — Grimaut.
125. Calcaire compacte grisâtre et verdâtre, reposant sur le précédent. — Grimaut.
126. Calcaire compacte oolithique jaunâtre, avec *Clypeus Patella*. — Massangis.
127. Calcaire compacte jaune-rosâtre, avec parties grenues. — Grimaut.
128. Calcaire compacte et pisolithique jaune-rosâtre. — Tormancy au nord de Massangis.
129. Calcaire compacto-terreux blanchâtre, avec Rhynchonelles. — Tormancy.
130. Calcaire compacte oolithique blanchâtre, avec Trigonie à côtes. — Grimaut.
131. Calcaire tendre blanc, à fines oolithes. — Carrières de Coutarnoux.
132. Calcaire oolithique jaunâtre, avec parties cristallines. — Coutarnoux.
133. Calcaire compacte jaunâtre, avec oolithes et parties grenues. — Coutarnoux.

Entre le Serain et la Cure.

134. Calcaire oolithique jaunâtre, à ciment cristallin dur. — Girolles.
135. Calcaire compacto-grenu grisâtre, avec Térébratule, Apioerinus, etc. — Bois communaux de Thory à l'est de Lucy-le-Bois.
136. Calcaire compacte et pisolithique blanchâtre. — Carrières de Lucy-le-Bois.
137. Calcaire compacte à grosses pisolithes, blanchâtre. — Lucy-le-Bois.
138. Calcaire compacte blanchâtre, à veines jaunes (marbre veiné de M. Gariel). — Lucy-le-Bois.
139. Calcaire compacte brunâtre, à veines roses (marbre veiné de M. Gariel). — Lucy-le-Bois.
140. Calcaire compacte rose, à parties spathiques (marbre rose de M. Gariel). — Lucy-le-Bois.
141. Calcaire compacte brunâtre et gris, avec parties spathiques, supérieur aux précédents. — Lucy-le-Bois.

142. Silex compacto-terreux brunâtre.—Bois communaux de Thory.
 143. Silex jaspoïde jaune, avec empreinte de baguette de Cidaris. —
 Annéot.
 144. Calcaire oolithique gris, avec Ammonites. — Forêt d'Hervaux
 à l'ouest de Massangis.

Tunnel de Saint-Moré.

145. Calcaire compacte et oolithique jaunâtre, de la partie inférieure.
 — Nailly au nord de Saint-Moré.
 146. Calcaire compacto-grenu gris, de la partie inférieure. — Côte
 de Chaux au nord de Saint-Moré.
 147. Calcaire compacto-grenu jaune, supérieur au précédent. —
 Côte de Chaux.
 148. Silex blanc entouré de calcaire lamellaire brunâtre, en rognons
 dans le calcaire précédent. — Côte de Chaux.
 149. Silex grisâtre, en rognons fissurés dans le calcaire précédent
 — Côte de Chaux.
 150. Calcaire compacte et oolithique jaune, à nombreux fossiles
 spathiques. — Côte de Chaux.
 151. Calcaire compacte et oolithique noduleux, à veines et cristaux
 de calcaire. — Côte de Chaux.
 152. Calcaire compacto-grenu jaune, de la partie supérieure. —
 Côte de Chaux.

À l'ouest de la Cure.

153. Calcaire compacto-grenu jaune, de la partie inférieure. — La
 Côterette à l'ouest de Montillot.
 154. Calcaire grossier et oolithique jaune, de la partie inférieure. —
 Chemin de Montillot à Vézelay.
 155. Calcaire pisolithique jaune, à fossiles spathiques, de la partie
 supérieure. — Chemin de Montillot à Vézelay.
 156. Calcaire compacte et pisolithique jaunâtre, de la partie infé-
 rieure. — Butte des Hérodats à l'ouest de Blannay.
 157. Calcaire oolithique jaune, à grains spathiques, de la partie
 moyenne. — Butte des Hérodats.
 158. Calcaire compacte et pisolithique jaune, avec nombreux fos-
 siles. — Butte des Hérodats.

159. Calcaire compacte et oolithique brunâtre. — Sommet de la butte des Hérodats.

A l'ouest de Vézelay.

160. Calcaire compacto-terreux jaunâtre, avec Ammonites, de la partie inférieure. — Fontenay-près-Vézelay.
161. Calcaire oolithique brunâtre à ciment grenu, de la partie inférieure. — Carrières d'Asnières.
162. Calcaire grossier et grenu brunâtre, de la partie inférieure. — Carrières d'Avrigny à l'ouest d'Asnières.
165. Calcaire grossier et grenu brunâtre, avec quelques oolithes, de la partie moyenne. — Carrières d'Avrigny.
164. Calcaire oolithique blanchâtre, de la partie supérieure. — Carrières d'Avrigny.
165. Calcaire oolithique blanchâtre, de la partie supérieure. — Carrières d'Asnières.
166. Calcaire oolithique et grossier jaunâtre, avec fossiles spathiques, de la partie inférieure. — Bois de la Ville à l'ouest de Vézelay.
167. Calcaire compacto-grenu jaune, de la partie supérieure. — Bois de la Ville.

Valton de Châtel-Censoir.

168. Calcaire grossier et oolithique dur jaune et gris. — Les Alouettes au sud de Châtel-Censoir.
169. Calcaire compacto-terreux verdâtre et gris, à nombreux fragments spathiques de fossiles. — Les Alouettes.
170. Calcaire compacto-grenu fin, jaunâtre, avec Peigne. — Charmois à l'est de Châtel-Censoir.
171. Calcaire compacto-grenu jaunâtre, de la partie inférieure. — Lichères.
172. Silex opaque, grisâtre et jaunâtre, du calcaire précédent. — Lichères.
175. Calcaire compacto-grenu jaune, de la partie supérieure. — Magny au sud de Merry-sur-Yonne.
174. Silex opaque grisâtre, du calcaire précédent. — Magny.
175. Calcaire compacto-grenu jaune. — Bois au sud de Châtel-Censoir.

176. Calcaire oolithique fin jaune, de la partie supérieure. — Lichères.
 177. Calcaire grossier dur jaune, à fossiles spathiques. — Les Alouettes.
 178. Calcaire grossier dur jaune, avec fossiles spathiques et poly-piers. — Châtel-Censoir.

Vallon d'Andries.

179. Calcaire grossier et terreux fin jaunâtre. — Four à chaux d'Andries.
 180. Calcaire grossier et terreux fin jaunâtre, avec *Pholadomye*, de la partie inférieure. — Fontenailles au nord d'Andries.
 181. Calcaire grossier et grenu, verdâtre et brunâtre, avec fossiles, de la partie moyenne. — Fontenailles.
 182. Calcaire imparfaitement pisolithique blanchâtre, de la partie supérieure. — Fontenailles.
 185. Calcaire grossier et grenu jaune, supérieur. — Chapelle Saint-Fiacre à l'ouest d'Andries.
 184. Calcaire oolithique très-fin jaune — Les Ménages au sud de Druies.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Anabacia Bouchardi.</i>	<i>Ostrea costata.</i>
<i>Hemicidaris Icaunensis.</i>	<i>Terebratula coarctata.</i>
<i>Nucleolites clunicularis.</i>	— <i>digona.</i>
<i>Pholadomya gibbosa.</i>	<i>Rhynchonella concinnoïdes.</i>
<i>Lima gibbosa.</i>	— <i>quadriplicata</i>
— <i>ovatis.</i>	<i>Nerinea Rayana.</i>
<i>Pecten Germanite.</i>	<i>Ammonites macrocephalus.</i>

ÉTAGE OOLITHIQUE MOYEN (Statist., p. 309-382).

Nous désignons avec la plupart des géologues, par cette dénomination, les assises situées entre les couches les plus supérieures de la grande oolithe et les couches les plus inférieures des argiles à *Exogyra virgula*. Ces assises sont ordinairement réunies en deux sous-étages, l'un inférieur marneux,

appelé *Oxfordclay*, l'autre supérieur calcaire, désigné sous le nom de *Coral-rag*. Dans le département, nous appliquons le nom d'Oxfordclay, ou d'assises oxfordiennes, à celles qui se trouvent au-dessous du coral-rag ou calcaire blanc de Tonnerre, Bailly, Courson, etc. Cette division forme une bande qui court de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, de Laignes à Entrains, et qui possède une largeur moyenne d'un myriamètre et demi. Examiné aux deux extrémités de la bande, dans les environs d'Ancy-le-Franc et dans ceux de Coulanges-sur-Yonne, l'oxfordclay présente deux faciès très-différents : au nord-est, ce sont, à la base, des argiles avec limonite oolithique exploitée, puis des argiles et des marnes avec lits calcaires, et enfin, à la partie supérieure, des calcaires compactes tabulaires, un peu marneux, séparés par des lits marneux. Au sud-ouest les minerais de fer manquent ; sur les derniers bancs de la grande oolithe viennent quelques couches de calcaire légèrement marneux, puis une immense masse mal stratifiée, de calcaire blanc, souvent oolithique ou pisolitique, rempli de polypiers ; la partie supérieure, enfin, présente les calcaires compactes tabulaires de la partie orientale, mais sans lits marneux. La nature argileuse, les nombreux fossiles caractéristiques ont toujours fait ranger l'extrémité orientale de la bande dans l'oxfordclay, tandis que l'état de calcaire oolithique, avec nombreux polypiers, a presque toujours engagé les géologues à rapporter cette partie corallienne à une autre assise.

1° *Argile oxfordienne inférieure, à minerais de fer*

(Statist., p. 314-318).

Cette assise est formée par des argiles et des marnes noirâtres, renfermant des parties calcairifères plus ou moins durcies et des grains de limonite oolithique jaune-brunâtre ;

lorsque ceux-ci abondent, la roche est exploitée et fournit, par le lavage, un minerai de fer de qualité moyenne, désigné sous le nom de *mine grise* ou *en roche*. Sur le plateau, entre l'Armançon et le Serain, cette assise se présente dans son état normal et a dix mètres d'épaisseur au plus. Mais au nord-est, dans le Val-de-Jully, elle a été légèrement remaniée par les eaux, à une époque de beaucoup postérieure à son dépôt; une partie de l'argile a été entraînée; celle qui est restée a pris une teinte brun-rougeâtre, est ainsi devenue plus riche en limonite et fournit la *mine rouge*. Quoi qu'il en soit, les corps organisés fossiles sont les mêmes dans les deux sortes de dépôts.

Usages. Le minerai de fer est la seule matière utile extraite de cette assise. C'est sur le territoire d'Etivey et de Châtel-Gérard que se trouve le premier, exploité pendant 300 ans pour les hauts-fourneaux d'Aisy et de Buffon et abandonné en 1847. Le second l'est depuis 1825 à Gigny, Sennevoy-le-Bas et Jully.

185. Argile brune avec limonite oolithique. — Minières de Sennevoy-le-Bas.
186. Calcaire argilifère avec limonite oolithique, en rognons dans l'argile précédente. — Sennevoy-le-Bas.
187. Calcaire argilifère avec limonite oolithique, formant une petite couche. — Jouancy.
188. Calcaire argilifère avec limonite oolithique et *Ammonites plicatilis*. — Jouancy.
189. Limonite oolithique lavée. — Sennevoy-le-Bas.

FOSSILES PRINCIPAUX.

*Millericrinus alternatus.**Myoconcha ornata.**Cidaris copeoïdes.*— *Rathieriana.**Trigonia monilifera.**Lima proboscidea.*

<i>Pecten fibrosus.</i>	<i>Cerithium cingendum.</i>
<i>Gryphæa dilatata.</i>	<i>Ammonites Arduennensis.</i>
<i>Rhynchonella varians.</i>	— <i>cordatus.</i>
<i>Dentalium Moreanum.</i>	— <i>Lunula.</i>
<i>Natica Calypso.</i>	— <i>perarmatus.</i>
<i>Pleurotomaria Munsteri.</i>	— <i>plicatilis.</i>
<i>Chemnitzia Heddingtonensis.</i>	<i>Belemnites hastatus.</i>

2° *Marnes ou calcaires oxfordiens moyens* (Statist.,
p. 319-346).

Cette assise, qui a une épaisseur moyenne de quatre-vingts mètres, forme une longue zone commençant par la pente du plateau qui s'élève au-dessus du Val-de-Jully, en le limitant à l'ouest, depuis Laignes jusqu'à Ancy-le-Franc; au-delà de l'Armançon elle entre dans la composition de la première terrasse de la Bourgogne et forme à la surface de celle-ci une bande traversée par la vallée du Serain à Noyers, par celle de la Cure à Arcy-sur-Cure et par celle de l'Yonne, de Merry-sur-Yonne à Coulanges-sur-Yonne; elle quitte enfin le département près d'Entrains.

Elle présente deux faciès extrêmement différents : depuis la limite orientale du département, à partir de Laignes, jusqu'au voisinage de la vallée de la Cure, ce sont des argiles et des marnes de couleur grise, alternant ensemble ainsi qu'avec des lits et des bancs de calcaires plus ou moins argileux et compactes, de même couleur. Ceux-ci deviennent d'autant plus nombreux que les couches sont plus supérieures; les fossiles sont assez abondants. Depuis la limite occidentale, à partir d'Entrains jusqu'au-delà de la vallée de l'Yonne, la base est formée aussi par des calcaires un peu marneux, renfermant beaucoup des mêmes fossiles; mais la plus grande partie est constituée par des calcaires blancs grossiers et un peu grenus, oolithiques et pisolithiques, alternant en gros bancs ou

formant parfois une masse non stratifiée d'une épaisseur énorme, comme à Merry-sur-Yonne où il y a des escarpements verticaux de soixante mètres d'élévation ; les fossiles y sont très-abondants, surtout les polypiers.

Dans les flancs de la vallée de la Cure et aussi dans les alentours de Druies, l'assise possède un faciès intermédiaire ; elle est formée par des calcaires plus ou moins marneux ou compactes, renfermant beaucoup de polypiers. Cette vallée est située à l'extrémité du Morvan, cette pointe du Plateau central qui s'avance au milieu de l'étage oolithique inférieur et qui occasionne un étranglement très-considérable dans la bande qu'il forme au nord d'Avallon. On doit supposer que ce cap avancé pouvait occasionner au voisinage de la côte, dans la mer jurassique, pendant le dépôt de l'étage oolithique moyen, des courants sous l'influence desquels les sédiments argileux de l'Est, qui se prolongent dans la Bourgogne et la Lorraine, faisaient place à l'Ouest à des précipités calcaires qui se continuent dans le Nivernais et le Berry.

Le passage latéral, incontestable pour nous, du nord-est au sud-ouest, de bancs marneux et calcaires à des bancs calcaires avec polypiers, n'a rien qui nous surprenne. L'existence d'une faune en partie analogue et identique à celle du coral-rag, à une époque antérieure à celui-ci, ne nous semble nullement impossible à concevoir et à admettre ; des dépôts, minéralogiquement semblables, qui se font dans le sein des mers à des époques différentes, devant nécessairement permettre l'existence d'animaux analogues et même identiques, si les périodes ne sont pas trop éloignées l'une de l'autre, ainsi que cela a lieu pour la partie moyenne de l'oxfordclay et le coral-rag, qui repose directement sur la partie supérieure du premier.

Usages. Les argiles et les marnes sont toujours beaucoup

trop calcarifères pour pouvoir être employées dans les tuileries et briqueteries; plusieurs bancs et couches pourraient donner des chaux hydrauliques de bonne qualité. A Pacy et à Lezennes on extrait un calcaire grisâtre que l'on réduit en dalles, carreaux et pierre, pour les fontaines, dans les petites scieries hydrauliques du voisinage. A Bessy, on tire un peu de pierre lithographique de petite dimension. Dans la partie occidentale, les calcaires grossiers et grenus ou oolithiques donnent de bonne pierre de taille dans un grand nombre de localités, notamment à Mailly-la-Ville, Crain, Coulanges-sur-Yonne, Etais et Sainpuits.

FACIÈS ARGILEUX.

Val-de-Jully.

190. Marne schistoïde gris-jaunâtre, un peu endurcie. — Descente de la route au nord de Gigny.
 191. Calcaire argilifère tabulaire, gris-jaunâtre, alternant avec la marne précédente. — Gigny.

Vallée de l'Armançon.

192. Calcaire compacto-terreux, solide, jaunâtre. — Carrières d'Ancy-le-Franc.
 193. Calcaire terreux solide, jaunâtre. — Carrières de Pacy-sur-Armançon.
 194. Calcaire terreux solide, jaunâtre, avec empreinte de *Myoconcha Rathieriana*. — Pacy.
 195. Moule intérieur de *Myoconcha Rathieriana*. — Pacy.
 196. Silex rayonné très-poreux, grisâtre, à petites concrétions. — Pacy.

Vallée du Serain.

197. Marne schistoïde un peu endurcie grisâtre. — Noyers.
 198. Calcaire compacto-terreux grisâtre, alternant avec la marne précédente. — Noyers.
 199. Calcaire compacte grisâtre, alternant avec le précédent. — Noyers.
 200. Calcaire compacto-grenu grisâtre. — Jouancy.

Entre le Serain et la Cure.

201. Marne schistoïde grise, endurcie. — Nitry.
 202. Calcaire compacto-terreux grisâtre, alternant avec la marne précédente. — Nitry.
 205. Calcaire compacte grisâtre alternant avec le précédent. — Nitry.
 204. Calcaire grisâtre avec *Dysaster ovalis*. — Joux-la-Ville.
 205. Calcaire argilifère, compacte, tabulaire, jaunâtre. — Chemin d'Arcy-sur-Cure à Précy-le-Sec.

Vallée de l'Yonne.

206. Calcaire un peu marneux, jaunâtre, reposant sur la grande oolithe. — Magny au sud de Merry-sur-Yonne.
 207. Silex grisâtre, terreux, blanchâtre à l'extérieur, en rognon dans le calcaire précédent. — Magny.
 208. Calcaire compacte jaunâtre. — Châtel-Censoir.
 209. Calcaire compacte jaunâtre, avec rognon de silex de même couleur. — Châtel-Censoir.
 210. Calcaire compacte jaunâtre, avec polypier et baguette de Cidaris. — Châtel-Censoir.
 211. Calcaire compacto-grenu grisâtre, avec *Gryphæa dilatata*. — Châtel-Censoir.
 212. Calcaire compacto-grossier blanchâtre, avec polypier, de la partie supérieure. — Châtel-Censoir.
 215. Calcaire compacto-terreux blanchâtre, avec pholadomye, de la partie supérieure. — Lichères.

Environs d'Étais.

214. Calcaire compacto-grenu jaunâtre, avec nodule de silex grossier grisâtre. — Bois au sud d'Étais.

FACIÈS CALCAIRES.

Mamelons isolés près de la vallée de la Cure.

215. Calcaire compacte et pisolithique blanc. — Rochignard au nord de Montillot.
 216. Calcaire compacto-grenu blanc à pisolithes. — La Côterette à Pouest de Montillot.
 217. Calcaire compacte jaunâtre, avec baguettes de Cidaris et autres fossiles spathiques. — Colline au sud de Montillot.

Environs de Merry-sur-Yonne et de Châtel-Censoir.

218. Calcaire compacte grisâtre, avec polypiers grenus. — La Croix-Ramonée à l'est de Merry-sur-Yonne.
219. Calcaire compacte blanchâtre, avec *Ammonites plicatilis*. — La Croix-Ramonée.
220. Calcaire lamello-grenu jaune, avec cavités tapissées de cristaux calcaires. — D'une petite grotte à Chevroches, au nord de Brosses.
221. Calcaire compacto-oolithique blanchâtre, à fossiles spathiques. — Les Alouettes au sud de Châtel-Censoir.
222. Calcaire grossier et grenu blanc, rempli de fossiles. — Grande carrière de Châtel-Censoir.
225. Calcaire grossier et grenu blanc dur, rempli de fossiles — Plateau à l'est de Châtel-Censoir.
224. Calcaire pisolithique jaunâtre, avec quelques fossiles. — Plateau à l'est de Châtel-Censoir.
225. Calcaire pisolithique jaunâtre, avec Nérinées, etc. — La Place à l'ouest de Châtel-Censoir.
226. Calcaire compacto-grenu blanc, avec traces de fossiles à la partie inférieure. — Rochers du Saussois au nord de Merry-sur-Yonne.
227. Calcaire compacto-grenu friable blanc, avec nombreux fossiles, de la partie supérieure. — Rochers du Saussois.

Environs de Mailly-la-Ville.

228. Calcaire compacte et oolithique grisâtre, de la partie inférieure. — Carrières d'Avigny à l'est de Mailly-la-Ville.
229. Calcaire à grosses oolithes et grains spathiques, grisâtre. — Avigny.
230. Calcaire compacte et oolithique jaunâtre, de la partie inférieure. — Carrières de Mailly-la-Ville.
251. Calcaire marneux jaunâtre, à pisolithes fines, de la partie moyenne. — Mailly-la-Ville.
252. Calcaire compacte et pisolithique jaunâtre. — Mailly-la-Ville.
235. Calcaire grossier et oolithique-blanchâtre. — Carrières septentrionales de Mailly-la-Ville.
234. Calcaire fin oolithique blanchâtre. — Mêmes carrières de Mailly-la-Ville.

255. Calcaire grossier et pisolithique blanc, avec empreinte de polypier. — Carrières méridionales de Mailly-la-Ville.
256. Calcaire grossier et terreux blanc. — Mêmes carrières de Mailly-la-Ville.
257. Calcaire compacte blanc, avec nombreux polypiers spathiques, de la partie supérieure. — Avigny.

Environs de Mailly-le-Château.

258. Calcaire compacte blanchâtre, avec polypiers. — Mailly-le-Château.
259. Calcaire compacte cavitaire blanchâtre, avec Nérinées. — Magny au sud de Merry-sur-Yonne.

Environs de Coulanges-sur-Yonne.

240. Calcaire pisolithique blanc. — Carrières de Crain.
241. Calcaire compacto-grenu blanchâtre, de la partie inférieure. — Crain.
242. Calcaire compacte jaunâtre, de la partie supérieure. — Misery à l'est de Crain.
243. Calcaire pisolithique dur blanc. — Festigny.
244. Calcaire pisolithique tendre blanc. — Festigny.

Environs d'Andries et Druies.

245. Calcaire compacte jaunâtre, de la partie inférieure. — Andries.
246. Calcaire compacte à grains cristallins, jaunâtre, de la partie inférieure. — Andries.
247. Calcaire compacto-terreux grisâtre, de la partie moyenne. — Andries.
248. Calcaire compacte jaune-brunâtre, pétri de petites huîtres, de la partie supérieure. — Andries.
249. Calcaire compacto-terreux violâtre, avec polypiers, de la partie inférieure. — La Ville à Druies.
250. Calcaire terreux avec grand polypier. — La Ville à Druies.
251. Calcaire compacto-terreux jaunâtre, avec nodules siliceux, de la partie inférieure. — Au-dessus de Gulène près Druies.
252. Calcaire marneux compacte verdâtre, avec polypiers, de la partie supérieure. — Au-dessus de Gulène.
253. Calcaire compacto-grenu grisâtre, à grains spathiques. — Les Ménages au sud de Druies.

254. Calcaire pisolithique blanc, de la partie inférieure. — Montru à l'est de Druies.
255. Calcaire compacte cavitaire grisâtre, de la partie supérieure. — Montru.

Environs de la montagne des Alouettes.

256. Calcaire compacte grisâtre à grosses oolithes, de la partie inférieure. — Les Roches à l'est de Sougères.
257. Calcaire compacte grisâtre à nombreux fragments de coquilles, de la partie supérieure. — Les Roches.
258. Calcaire compacte noduleux jaunâtre. — Etais.
259. Calcaire compacto-terreux jaunâtre à nombreux fossiles. — Etais.
260. Calcaire oolithique et pisolithique jaunâtre, à parties spathiques et petites huitres. — Au sud de Sainpuits.
261. Calcaire pisolithique friable blanc. — Les Barres à l'est de Sainpuits.
262. Calcaire oolithique blanc avec Peigne, etc. — Le Gallois à l'ouest d'Etais.
263. Calcaire terreux solide jaunâtre. — La Sauvin au nord d'Etais.
264. Calcaire oolithique blanchâtre, de la partie inférieure. — Carrières de Chevigny à l'ouest d'Etais.
265. Calcaire grossier blanchâtre, avec quelques oolithes, de la partie supérieure. — Carrières de Chevigny.
266. Calcaire compacte cavitaire blanc, de la partie supérieure. — Au-dessus des Barres.
267. Calcaire à entroques légèrement grisâtre. — Chauminet au sud de Sougères.
268. Calcaire grossier blanchâtre à grains spathiques. — Chauminet.
269. Calcaire grossier et oolithique jaunâtre, avec divers fossiles. — Chauminet.

FOSSILES DU FACIÈS ARGILEUX.

<i>Cidaris Blumenbachii.</i>	<i>Panopæa subcylindrica.</i>
— <i>coronata.</i>	<i>Pholadomya ampla.</i>
<i>Echinus pertatus.</i>	— <i>cingulata.</i>
<i>Pygaster Umbrella.</i>	— <i>daucicosta.</i>
<i>Dysaster ovalis.</i>	<i>Cercomya antica.</i>

<i>Mytilus pectinatus.</i>	<i>Ostrea gregarea.</i>
<i>Myoconcha Rathieriana.</i>	<i>Gryphæa dilatata.</i>
<i>Pinna sublanceolata.</i>	<i>Terebratula insignis.</i>
<i>Gervillia aviculoides.</i>	— <i>lagenalis.</i>
<i>Lima rigida.</i>	<i>Rhynchonella inconstans.</i>
<i>Pecten Moreanus.</i>	<i>Phasianella striata.</i>
— <i>subarticulatus.</i>	<i>Ammonites plicatilis.</i>
— <i>subfibrosus.</i>	<i>Belemnites hastatus.</i>

FOSSILES DU FACIÈS CALCAIRE.

<i>CentraSTrea granulata.</i>	<i>Pecten corallinus.</i>
<i>Confusastrea Mosensis.</i>	— <i>inæquicostatus.</i>
<i>Calamophyllia dichotoma.</i>	— <i>intertextus.</i>
<i>Eunomia flabella.</i>	— <i>lens.</i>
<i>Myriophyllia rastellina.</i>	— <i>subarticulatus.</i>
<i>Thecosmilia Buvignieri.</i>	<i>Spondylus inæquistriatus.</i>
<i>Eusmilia semisulcata.</i>	<i>Ostrea colubrina.</i>
<i>Apiocrinus Roissyanus.</i>	<i>Terebratula insignis.</i>
<i>Cidaris coronata.</i>	<i>Pileolus costatus.</i>
<i>Hemicidaris crenularis.</i>	<i>Nerinea Calliope.</i>
<i>Glypticus hieroglyphicus.</i>	— <i>Defranci.</i>
<i>Echinus perlatus.</i>	— <i>Desvoidyi.</i>
<i>Corbis Buvignieri.</i>	— <i>Moreana.</i>
<i>Cardium corallinum.</i>	— <i>Mosæ.</i>
<i>Diceras arietina.</i>	— <i>subcylindrica.</i>
<i>Opis Colleausia.</i>	<i>Ditremaria quinquecincta.</i>
<i>Lima alternicosta.</i>	— <i>Rathieriana.</i>
— <i>proboscidea.</i>	<i>Purpura Lapierea.</i>

2° Calcaire oxfordien supérieur (Statist., p. 346-354).

Cette assise, dont l'épaisseur moyenne est de cent mètres, présente dans toute la longueur de la zone une uniformité de composition presque complète; ce sont des calcaires compacts tabulaires, grisâtres, donnant souvent des lèves pour la couverture des habitations, séparés par de petits lits de marnes grises qui deviennent d'autant plus minces et d'autant plus

calcaires qu'ils sont plus rapprochés de l'extrémité occidentale. Dans les environs de Vermanton, où se fait la réunion des vallées de la Cure et de l'Yonne, les marnes prédominent et les calcaires plus marneux ne forment plus que des lits et quelques couches subordonnées. L'assise forme à la surface de la première terrasse de la Bourgogne une zone dont la largeur dépasse souvent un myriamètre à l'est de l'Yonne, tandis qu'elle atteint à peine trois à quatre kilomètres à l'ouest. Elle commence à Cruzy et traverse la vallée de l'Armançon à Pacy, celle du Serain en aval de Noyers et celles de la Cure et de l'Yonne à Vermanton; de Mailly-la-Ville la zone passe à Courson, à Sougères et quitte le département à Sainpuits.

Usages. Sur beaucoup de points, et surtout à Cruzy, à Saint-Vinnemer, à Augy et à Arton, les calcaires compactes donnent des lèves pour couvrir les habitations et des dalles pour le carrelage. En beaucoup d'endroits, notamment à Fouronnes et à Villepot, près Courson, les calcaires compactes fournissent de la chaux de très-bonne qualité.

A l'est de l'Armançon.

- 270. Marne schisteuse endurcie grisâtre. — Carrières de Cruzy.
- 271. Calcaire compacte tabulaire grisâtre, alternant avec la marne précédente. — Cruzy.
- 272. Calcaire compacte tabulaire grisâtre, de la partie supérieure. — Musseaux à l'est de Cruzy.
- 273. Calcaire compacte tabulaire jaunâtre, avec diverses coquilles. — Crot-Courcelles à l'est de Cruzy.
- 274. Calcaire compacte grisâtre, en nodules tuberculeux irrégulièrement cariés. — Crot-Courcelles.
- 275. Polypier en calcaire grenu, à orbicules siliceux. — Gland.
- 276. Calcaire argilifère compacte jaunâtre, avec huitre. — Musseaux.
- 277. Calcaire compacte grisâtre, avec quelques petites oolithes. — Saint-Vinnemer.

278. Calcaire compacte grisâtre, avec quelques oolithes et fossiles.
— Commissey.

279. Calcaire compacte, avec moule de Pinne. — Commissey.

Entre l'Armançon et le Serain.

280. Calcaire compacte jaunâtre, avec traces de fossiles. — Villiers-les-Hauts.

281. Calcaire compacte jaunâtre. — Cusy.

282. Calcaire compacte tabulaire jaunâtre. — Carrières d'Angy à l'ouest de Lezennes.

Entre le Serain et la Cure.

283. Calcaire compacte tabulaire jaunâtre. — Carrières d'Arton au sud de Molay.

284. Calcaire argilifère compacte, schistoïde, grisâtre, en petits lits dans le précédent. — Arton.

285. Calcaire compacte jaunâtre, avec empreinte de Gervillia. — Joux-la-Ville.

286. Calcaire compacte jaunâtre, avec empreinte d'Astarte. — Bois de Vezeau au nord de Vermanton.

287. Calcaire compacte brunâtre. — Cravan sur la route de Saint-Bris.

288. Calcaire compacte noduleux blanchâtre. — Cravan.

Entre la Cure et l'Yonne.

289. Marne schistoïde un peu endurcie, grisâtre. — Bessy.

290. Calcaire compacte grisâtre, alternant avec la marne précédente et essayé comme pierre lithographique. — Bessy.

291. Calcaire compacto-terreux grisâtre. — Au-dessus des carrières de Mailly-la-Ville.

292. Calcaire compacte grisâtre. — Mailly-la-Ville.

A l'ouest de l'Yonne.

293. Calcaire schistoïde grisâtre. — Trucy-sur-Yonne.

294. Calcaire schistoïde grisâtre. — Mailly-le-Château.

295. Calcaire compacto-terreux grisâtre. — Mailly-le-Château.

296. Calcaire compacte tabulaire grisâtre. — Trucy.

297. Calcaire marneux grisâtre. — Bazarne.

299. Calcaire compacto-terreux grisâtre alternant avec le précédent.
Bazarne.

500. Calcaire compacte jaunâtre. — Bazarne.

Environs de Courson.

501. Calcaire compacte et pisolithique jaunâtre. — Villepot au sud de Courson.

502. Calcaire compacte et pisolithique jaunâtre. — Four à chaux de Fouronnes.

503. Calcaire compacte brunâtre. — Four à chaux de Fouronnes.

504. Calcaire compacte grisâtre. — Grande source de Courson.

505. Calcaire compacte jaunâtre, alternant avec le précédent. — Grande source de Courson.

Montagne des Alouettes.

506. Calcaire compacte jaunâtre. — Au-dessus des Barres à l'est de Sainpuits.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Pholadomya ampla.</i>	<i>Perna foliacea.</i>
— <i>canaliculata.</i>	<i>Gervillia Kimmeridgensis.</i>
— <i>cingulata.</i>	<i>Lima proboscidea.</i>
<i>Pleuromya recurva.</i>	<i>Pecten vimineus.</i>
<i>Trigonia clavellata.</i>	<i>Ostrea gregarea.</i>
<i>Mytilus consobrinus.</i>	<i>Exogyra spiralis.</i>
— <i>pectinatus.</i>	<i>Terebratula insignis.</i>
<i>Modiola imbricata.</i>	<i>Rhynchonella corallina.</i>
— <i>solenoides.</i>	<i>Phasianella striata.</i>

4^o *Calcaire corallien blanc* (Statist., p. 360-370).

Le calcaire corallien, dont l'épaisseur moyenne est de quatre-vingt-dix mètres, possède une composition extrêmement uniforme; ce sont des calcaires crayeux blancs, à texture grossière, fine ou oolithique, alternant ensemble un grand nombre de fois, et renfermant quelquefois des rognons siliceux; ils donnent d'excellente pierre pour les constructions; les bancs supérieurs sont toujours pisolithiques sur plusieurs mètres d'épaisseur. Les fossiles ne sont pas très-abondants, excepté dans les bancs supérieurs. Cette assise forme, au pied

de la seconde terrasse de la Bourgogne, une zone dont la largeur moyenne dépasse rarement cinq kilomètres, à l'est de la vallée de l'Yonne; mais à partir de Fouronnes, celle-ci est réduite souvent à moins de deux kilomètres, parce qu'alors l'assise constitue la partie inférieure de la pente de la deuxième terrasse. La zone commence à l'angle nord-est du département, à l'est d'Arthonnay, traverse la vallée de l'Armançon au-dessus de Tonnerre, celle du Serain au-dessous de Chablis et celle de l'Yonne au-dessous de Cravan; au-delà elle passe à Courson, Thury, forme la montagne des Alouettes et se termine à Perreuse.

Usages. Les grandes exploitations de pierre de taille sont celles de Saint-Martin, de Tonnerre, d'Yrouère, de Chablis, de Bailly, de Courson, de Molesmes et de Thury; la pierre tirée à proximité de la vallée de l'Armançon est quelquefois portée jusqu'à Paris, où elle est connue sous le nom de *pierre de Tonnerre*. On en fait aussi des auges et des mangeoires. A Saint-Bris et à Bailly, des blocs fort coquilliers donnent une sorte de marbre légèrement jaunâtre, dont on a fait beaucoup de chambranles de cheminées à Auxerre.

À l'est de l'Armançon.

507. Calcaire crayeux blanc. — Carrières de Saint-Martin.

508. Calcaire crayeux blanc, avec fissures tapissées de cristaux calcaires. — Saint-Martin.

509. Calcaire compacto-terreux à stylolites, de la partie supérieure. — Saint-Martin.

Entre l'Armançon et le Serain.

510. Calcaire à entroques jaune, de la partie inférieure. — Sambourg.

511. Calcaire compacto-terreux jaunâtre. — Carrières d'Angy à l'ouest de Saint-Vinnemer.

512. Calcaire crayeux jaunâtre, avec rognons compactes brunâtres. — Angy

515. Calcaire crayeux blanc, avec Trigonie. — Angy.
 514. Calcaire crayeux blanc un peu endurci. — Angy.
 513. Calcaire compacto-terreux jaunâtre, avec rognons compactes brunâtres. — Angy.
 516. Calcaire crayeux blanc, de la partie inférieure. — Vauligny à l'est de Tonnerre.
 517. Calcaire crayeux blanc, de la partie moyenne. — Vauligny.
 518. Calcaire oolithique blanc, de la partie moyenne. — Vauligny.
 519. Calcaire compacte et pisolithique jaunâtre, de la partie supérieure. — Vauligny.
 520. Silice pulvérulente blanche, en rognons tendres dans le calcaire crayeux inférieur. — Vauligny.
 521. Calcaire crayeux blanc, à petites oolithes. — Carrières d'Yrouère.
 522. Calcaire crayeux blanc, à petites oolithes et nodules compactes brunâtres. — Yrouère.
 525. Calcaire crayeux blanc. — Yrouère.
 524. Calcaire crayeux blanc. — Carrière de Béru.
 525. Calcaire crayeux blanc, avec *Pinna ampla*. — Béru.
 526. Calcaire pisolithique blanc à dicérates, de la partie supérieure. — Béru.
 527. Calcaire crayeux blanc, à petites oolithes et Pinnigène. — Carrière de Viviers.
 528. Calcaire compacte jaunâtre à stylolites. — Viviers.
 529. Calcaire oolithique et pisolithique jaunâtre. — Béru.

Entre le Serein et l'Yonne.

530. Calcaire compacte avec quelques pisolithes, de la partie inférieure. — Carrière de Chichée.
 531. Calcaire compacto-terreux blanc. — Chichée.
 532. Calcaire oolithique blanc, à grosses pisolithes. — Chichée.
 535. Calcaire compacto-terreux blanc, à petites oolithes, de la partie inférieure. — Chemilly.
 534. Calcaire crayeux blanc, de la partie supérieure. — Chemilly.
 533. Calcaire compacte pisolithique et cristallin jaunâtre, de la partie supérieure. — Chablis.
 536. Calcaire compacto-terreux blanchâtre. — Cravan.
 537. Calcaire crayeux blanc. — Bois de Senoy à l'est de Saint-Bris.

538. Calcaire crayeux un peu solide blanc, de la partie inférieure.
— Carrières de Bailly au sud de Saint-Bris.
539. Calcaire crayeux blanc, avec quelques oolithes, corrodé à la surface, de la partie moyenne. — Bailly.
540. Calcaire compacto-terreux blanchâtre, de la partie moyenne. — Bailly.

A l'ouest de l'Yonne.

541. Calcaire compacto-terreux blanchâtre, de la partie inférieure.
— Carrières de Coulanges-les-Vineuses.
542. Calcaire compacte et oolithique blanchâtre, de la partie moyenne. — Coulanges-les-Vineuses.
543. Calcaire compacto-terreux jaunâtre, de la partie supérieure. — Coulanges-les-Vineuses.
544. Calcaire compacte et oolithique, avec Nérinées, de la partie inférieure. — Carrière de Bel-Ombre près Escolives.
545. Calcaire compacte et pisolithique blanc, de la partie moyenne. — Bel-Ombre.
546. Calcaire compacte et oolithique avec Nérinées, de la partie supérieure. — Bel-Ombre.

Environs de Courson et de Thury.

547. Calcaire crayeux blanc. — Carrière de Charentenay.
548. Spersise fibro-rayonnée, en rognons dans le calcaire précédent
— Charentenay.
549. Calcaire crayeux blanc. — Carrières de Courson.
550. Calcaire crayeux blanc. — Carrières de Molesmes.
551. Calcaire crayeux blanc avec pisolithes, de la partie supérieure.
— Molesmes.
552. Calcaire compacte et oolithique blanchâtre, de la partie supérieure. — Charentenay.
553. Calcaire compacte blanchâtre, avec empreintes d'Astrée. —
554. Calcaire crayeux blanc, de la partie inférieure. — Carrière au sud-ouest de Sementron.
555. Calcaire crayeux blanc avec pisolithes, de la partie supérieure.
— Sementron.
556. Calcaire crayeux cavitaire blanc. — Carrière de Grande-Breuille au sud de Lainsecq.

557. Calcaire crayeux et oolithique blanc. — Grande-Breuille.

558. Calcaire oolithique friable blanc. — Petite-Breuille au sud de Lainsecq.

559. Calcaire pisolithique blanc. — Plateau entre Thury et Sougères.

Montagne des Alouettes et Perreuse.

560. Calcaire crayeux et oolithique blanc. — Carrière sur la pente nord de la montagne des Alouettes, près Lainsecq.

561. Calcaire oolithique blanc. — Perreuse.

562. Calcaire oolithique blanc, à grosses pisolithes et nérinées, de la partie supérieure. — Perreuse.

FOSSILES PRINCIPAUX.

Prionastrea Noe.

Stylina Delucii.

Apiocrinus Roissyanus.

Hemicidaris diademata

Pholadomya paucicosta.

Cardium corallinum.

— *septiferum*.

Diceras arietina.

Trigonia Meriani.

Pinnigena Saussurei.

Lima cequilatera.

Ostrea solitaria.

Rhynchonella corallina.

Natica hemispherica.

— *Rupellensis*.

Nerinea Mandelslohi.

— *Sequana*.

Ditremaria Rathieriana.

Pterocera tetracera.

Ammonites Achilles.

5° *Calcaire à Astartes* (Statist., p. 374-378).

Cette assise, dont l'épaisseur ne dépasse guère dix mètres, participe par sa composition minéralogique de la nature des assises entre lesquelles elle est interposée ; les calcaires compacts blanchâtres inférieurs présentent presque toujours des parties dans lesquelles il y a une grande quantité de grains oolithiques ; la partie supérieure est formée par des couches alternatives de calcaires compacts et de marnes légèrement grisâtres comme les marnes et calcaires kimmériens placés au-dessus. Les fossiles ne sont pas, en général, très-abondants, excepté sur quelques points où des lits sont à l'état de luma-

chelle par suite de la grande abondance d'une petite exogyre. Cette assise forme une petite zone d'une largeur très-peu considérable, à la ligne de jonction du calcaire corallien et de l'étage oolithique supérieur. Elle commence à Arthonnay, passe à Tonnerre, Chablis, Saint-Bris, Coulanges-les-Vineuses, Courson, Thury et se termine à Perreuse.

Usages. Les bancs inférieurs donnent presque partout un moellon dur estimé. Dans les environs de Saint-Bris, on en extrait de grandes dalles de deux mètres carrés de surface.

A l'est de l'Armançon.

- 563. Calcaire compacte jaunâtre. — Arthonnay.
- 564. Calcaire compacte jaunâtre, avec de fines oolithes. — Arthonnay.
- 565. Calcaire compacte jaunâtre, avec de fines oolithes irrégulièrement distribuées. — Saint-Martin.

Environs de Chablis.

- 566. Calcaire compacte fragmentaire, avec Térébratules et Exogyres. — Chemilly.
- 567. Calcaire compacte, avec fragments de calcaire verdi et Exogyres. — Chablis.
- 568. Calcaire compacte, avec fragments perforés de calcaire verdi et Exogyres. — Chablis.
- 569. Calcaire compacte grisâtre avec Modiole. — Chablis.

Environs de Cravan et de Bailly.

- 570. Calcaire à grosses oolithes, jaunâtre. — Bois de Senoy à l'est de Saint-Bris.
- 571. Calcaire compacte jaunâtre, à grosses oolithes. — Cravan.
- 572. Calcaire compacte jaunâtre, à grosses oolithes irrégulièrement disséminées. — Cravan.
- 573. Calcaire compacte jaunâtre, à oolithes irrégulièrement disséminées. — Bois de Senoy.
- 574. Calcaire compacte jaunâtre, à lits irréguliers oolithiques. — Bailly au sud de Saint-Bris.

575. Calcaire compacte jaunâtre, avec quelques oolithes. — Irancy.
 576. Calcaire compacte légèrement brunâtre. — Bois de Senoy.
 577. Calcaire compacte blanchâtre, avec feuille de *Zamia*?. — Cravan.

Environs de Courson.

578. Calcaire oolithique jaunâtre, exploité comme pierre dure. — Molesmes.
 579. Calcaire oolithique jaunâtre, exploité comme pierre dure. — Fontenailles.
 580. Calcaire oolithique fin, avec pisolithes et divers fossiles. — Fontenailles.
 581. Calcaire compacte tabulaire jaunâtre. — Fontenailles.
 582. Calcaire bréchoïde jaune, avec exogyres. — Courson.
 585. Calcaire compacte, corrodé et verdi à la surface, avec fucoides. — Courson.
 584. Calcaire compacte grisâtre, avec divers fossiles. — Courson.
 585. Calcaire compacte jaunâtre. — Charentenay.

Environs de Thury et montagne des Alouettes.

586. Calcaire compacte jaunâtre, avec pisolithes et nombreuses Exogyres. — Plateau entre Thury et Sougères.
 587. Calcaire compacte jaunâtre, avec oolithes irrégulièrement disséminées. — Thury.
 588. Calcaire compacte jaunâtre, avec oolithes irrégulièrement disséminées. — Perreuse.
 589. Calcaire compacte blanc, avec empreintes de Nérinées. — Moulins de la montagne des Alouettes, à l'est de Sainpuits.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Diadema subangulare.</i>	<i>Exogyra Bruntrutana.</i>
<i>Holactypus corallinus.</i>	<i>Terebratulula subsella.</i>
<i>Astarte supracorallina.</i>	<i>Phasianella striata.</i>

ÉTAGE OOLITHIQUE SUPÉRIEUR (Statist., p. 596-599).

Les deux assises qui composent cet étage se reconnaissent facilement dans tout le département à leur nature minéralogique qui n'éprouve aucune variation dans toute la longueur de la

zone; pourtant il y a passage au point de contact, et quelquefois même il semble qu'il y ait passage latéral de l'une à l'autre. La série qu'elles forment s'est déposée immédiatement après les dernières assises calcaires de l'étage oolithique moyen; elle est argileuse et marneuse dans la partie inférieure et calcaire dans la partie supérieure. Les bancs calcaires, qui composent à peu près exclusivement cette dernière, ne sont qu'une suite de ceux qui alternent avec les marnes et les argiles dans la première. Dans leur partie visible, les deux assises sont formées de dépôts essentiellement littoraux, comme l'indiquent les pholadomyes et principalement les ostracées si abondantes surtout dans l'assise inférieure. L'étage entier repose, à stratification concordante, sur l'étage oolithique moyen et ne vient jamais recouvrir les précédents.

1° *Marnes et calcaires kimmériens* (Statist., p. 383-389).

Cette assise, dont l'épaisseur moyenne est évaluée à cent mètres, est formée par cinq ou six groupes de couches alternatifs, les uns d'argiles et de marnes gris-bleuâtres ou grises, renfermant quelques lits de calcaire argileux et de lumachelles grises ou brunâtres, en grande partie formées d'*Exogyra virgula*; et les autres de marnes grisâtres ou brunâtres et de calcaires soit marneux, soit compactes grisâtres ou jaunâtres, renfermant aussi très-souvent des *Exogyra virgula* disséminées. Elle forme, dans les pentes de la seconde terrasse de la Bourgogne, une zone d'une largeur moyenne de un à deux kilomètres, qui en atteint quelquefois trois ou quatre, comme au sud de Tonnerre et à l'est de Courson. La zone commence à Arthonnay, à l'angle nord-est du département, traverse la vallée de l'Armançon à Tonnerre, celle du Serain à Chablis et celle de l'Yonne à Coulanges-les-

Vineuses ; de là elle va passer à Mouffy, Lain et Perreuse. Elle reparait en outre dans plusieurs grands vallons au nord-ouest de la zone, notamment dans celui du Beaulches.

Usages. Les calcaires compacts donnent partout du moellon et des matériaux pour les chemins ; à Tonnerre, à Quenne et à Saint-Bris, ils sont employés à la confection de chaux grasses de bonne qualité. Les lumachelles sont très-recherchées pour les fondations, les constructions sous l'eau et les routes départementales.

Entre l'Armançon et le Serain.

- 590. Marne grise. — Vezannes.
- 591. Lumachelle jaunâtre. — Bernouil.
- 592. Lumachelle jaunâtre. — Viviers.
- 593. Lumachelle jaunâtre, avec *Trigonia muricata* et *Gervillia Kimmeriugensis*. — Fléy.
- 594. Lumachelle jaunâtre. — Yrouère.
- 595. Calcaire argilifère gris-jaunâtre. — Viviers.
- 596. Calcaire compacte jaune, avec cavités tapissées de cristaux calcaires. — Tonnerre.

Entre le Serain et l'Yonne.

- 597. Lumachelle jaune. — Plateau au sud de Chichée.
- 598. Lumachelle grisâtre. — Saint-Bris sur la route de Saint-Cyr.

Environs d'Auxerre.

- 599. Calcaire compacte schistoïde, grisâtre passant à la marne. — Vaux.
- 400. Calcaire compacte jaunâtre, alternant avec le précédent. — Vaux.

Environs de Courson.

- 401. Argile grise. — Coteau au nord d'Ouanne.
- 402. Marne gris-jaunâtre. — Bois au sud-ouest d'Ouanne.
- 403. Marne gris-jaunâtre. — Nanteau au sud de Migé.
- 404. Marne schistoïde jaunâtre. — Pierrefitte au sud d'Ouanne.

405. Lumachelle grise. — Le Suchois au sud de Fontenailles.
 406. Lumachelle gris-jaunâtre. — Nanteau.
 407. Lumachelle gris-jaunâtre. — Champ-de-Vaux à l'est de Courson.
 408. Calcaire argilifère gris-jaunâtre, avec *Exogyra virgula*. — Nanteau.
 409. Calcaire argilifère gris-jaunâtre, avec *Exogyra virgula*. — Taingy.
 410. Calcaire compacte jaunâtre, avec *Pecten distriatus*. — Sens près Merry-Sec.
 411. Calcaire compacte jaunâtre. — Pierrefitte.
 412. Limonite formant un rognon allongé dans le calcaire précédent. Pierrefitte.
 415. Argile grise avec *Exogyra virgula*. — Taingy.

Environs de Perreuse.

414. Marne verdâtre avec *Terebratula subsetta*. — Moulins de Perreuse.
 415. Lumachelle jaunâtre. — Moulins de Perreuse.
 416. Lumachelle jaunâtre à coquilles roses. — Moulins de Perreuse.
 417. Lumachelle jaunâtre. — Sainte-Colombe.
 418. Calcaire marneux jaunâtre avec *Exogyra virgula*. — Sainte-Colombe.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Pholadomya acuticosta.</i>	<i>Pecten distriatus.</i>
— <i>donacina.</i>	<i>Exogyra virgula.</i>
<i>Thracia suprajurensis.</i>	<i>Terebratula subsetta.</i>
<i>Mactromya rugosa.</i>	<i>Natica turbiniiformis.</i>
<i>Cucullea texta.</i>	<i>Chemnitzia gigantea.</i>
<i>Pinna granulata.</i>	<i>Ammonites Lallierianus.</i>
<i>Gervillia Kimmeridgiensis.</i>	— <i>longispinus.</i>

2° *Calcaire portlandien* (Statist., p. 390-396).

Cette assise, dont nous avons évalué l'épaisseur moyenne à quarante mètres, possède dans toute la longueur de la zone une très-grande uniformité de composition pétrographique; elle consiste en calcaires compacts ordinairement jaunâtres

ou blanchâtres, divisés en lits ou bancs de un à deux décimètres, très-fendillés, séparés dans les parties inférieures seulement par de petits feuillets marneux de même couleur. Dans quelques rares localités, ces calcaires possèdent un grain plus grossier et peuvent être taillés; parfois les lits supérieurs sont crayeux, tendres. Les corps organisés ne sont pas très-abondants. Elle forme le front et la partie élevée adjacente de la seconde terrasse de la Bourgogne; la zone possède, à l'est de l'Yonne, une largeur de cinq à six kilomètres, qui devient moins considérable à l'ouest. Comme les deux précédentes assises, elle commence à Arthonnay, à l'angle nord-est du département; elle est traversée par la vallée de l'Armançon à Tronchoy, par celle du Serain à Maligny et par celle de l'Yonne à Auxerre. De cette ville la bande va passer à Merry-Sec, Saints et Treigny, où elle quitte le département. Elle pénètre aussi fort avant dans les grands vallons situés au nord-ouest de la bande, notamment dans celui du Beaulches.

Usages. Le calcaire compacte donne du moellon et, après le silex, les meilleurs matériaux pour les routes et les chemins. Dans plusieurs localités, il fournit de la chaux grasse de bonne qualité. A Rugny et Méhisey, quelques bancs oolithiques donnent de la pierre de taille. Dans la Puisaye, on emploie les bancs supérieurs tendres pour marner les terres.

A l'est de l'Armançon.

- 419. Calcaire compacte jaunâtre. -- Carrière de Rugny.
- 420. Calcaire oolithique et grenu jaune. — Rugny.
- 421. Calcaire oolithique et grenu jaune. — Carrière de Méhisey.
- 422. Calcaire compacte, endurci rosâtre au contact du calcaire à spatangues. — Tronchoy.

Entre l'Armançon et le Serain.

- 425. Calcaire compacte jaunâtre — Fléy.

424. Calcaire compacte jaunâtre, avec *Pinna Barrensis*. — Baccarat à l'est de Maligny.
425. Calcaire compacte jaunâtre, avec nombreuses empreintes de petites coquilles bivalves. — Plateau au sud-ouest de Dié.
426. Calcaire compacte jaune-rougeâtre, avec diverses coquilles, au contact du calcaire à spatangues.
427. Calcaire compacte jaunâtre, avec *Cardium Dufrenoycum*. — Bernouil.

Entre le Serain et l'Yonne.

428. Calcaire compacte jaunâtre, avec *Thracia portlandica*. — Montalery à l'est de Venoy.
429. Calcaire compacte blanchâtre, avec empreinte de *Thuytes*. — Saint-Cyr-les-Colons.

Environns d'Auxerre.

450. Calcaire compacto-terreux blanchâtre, avec Trigonie. — Auxerre.
451. Calcaire compacte blanchâtre, avec *Ammonites gigas*. — Auxerre.
452. Calcaire compacte brun-jaunâtre, perforé et endurci au contact du calcaire à spatangues. — Auxerre.
455. Calcaire compacte brun-jaunâtre. — Escamps.

Environns de Perreuse.

454. Calcaire compacte légèrement brunâtre. — Perreuse.
455. Calcaire compacte brunâtre, avec Trigonie et autres fossiles. — Saints.
456. Calcaire compacto-terreux blanchâtre avec *Cardium Dufrenoycum* et *Exogyra Bruntrutana*. — Saints.
457. Calcaire compacte et grossier jaunâtre, avec nombreux moules de petites coquilles. — Beauregard à l'ouest de Treigny.
458. Calcaire compacte jaunâtre, taché de brun au voisinage du calcaire à spatangues. — Beauregard.
459. Calcaire compact, brunâtre au contact du calcaire à spatangues. — Beauregard.

FOSSILES PRINCIPAUX.

Thracia portlandica.

Trigonia gibbosa.

<i>Mactromya rugosa.</i>	<i>Pinna Barrensis.</i>
<i>Pullastra Barrensis.</i>	<i>Pecten nudus.</i>
<i>Cardium Verioli.</i>	<i>Exogyra Bruntrutana.</i>
<i>Astarte Autissiodorensis</i>	<i>Ammonites gigas.</i>
<i>Panopæa Plduini.</i>	— <i>Gravesianus.</i>

TERRAIN CRÉTACÉ (Statist., p. 400-411).

Sur les côtes de la Manche, un calcaire tendre blanc, que nous appelons *craie* en France, constitue les falaises de la Grande-Bretagne entre le Pas-de-Calais et l'île de Portland, et celles de la France en Picardie et en Normandie. En Angleterre d'autres portions interposées de la côte sont formées par des dépôts sableux et argileux verdâtres ou rougeâtres situés au-dessous, désignés sous les noms de *Greensand*, de *Wealdenclay* et de *Hastings-sand* et qui s'y rattachent par leurs fossiles. En 1813, M. d'Omalius d'Halloy proposa pour le groupe dont il s'agit le nom de *crétacé*. Ce nom, traduit dans les diverses langues, a été universellement adopté, quoique souvent les roches qui composent le groupe, et notamment les couches inférieures, ne participent en rien de la nature et de l'aspect de la craie. Pendant longtemps on n'a compris dans la partie inférieure du terrain crétacé que les dépôts analogues au *greensand* des Anglais, et l'on a considéré comme jurassiques les couches immédiatement inférieures; mais les géologues suisses ont appelé l'attention sur le calcaire jaune et les argiles des environs de Neuchâtel, qui sont maintenant admis d'une manière définitive sous le nom de *terrain* ou d'*étage néocomien*. Le terrain crétacé de la Champagne et de la Bourgogne est complet et peut, d'après la nature de ses roches, être divisé en trois groupes correspondant à ceux qui sont maintenant admis sur le continent, les *étages néocomiens*, des *sables verts* et de la *craie*; ils

sont généralement bien développés dans le département et renferment une très-grande quantité de corps organisés fossiles.

Jusqu'à présent, on n'a pas constaté d'une manière certaine l'existence même d'une seule espèce jurassique dans la couche la plus inférieure de l'étage néocomien ; mais il n'en est pas de même entre les différentes assises qui le constituent ; une partie des espèces du calcaire à spatangues se retrouvent dans les argiles ostréennes.

Le terrain créacé qui termine la série des terrains secondaires dans le département de l'Yonne, comme partout ailleurs, est essentiellement argileux dans son étage inférieur, sableux dans le moyen et calcaire dans le supérieur. Sa composition est assez analogue à celle qu'il possède dans le département de l'Aube, toutefois, avec certaines différences ; ainsi l'étage moyen est plus sableux et beaucoup moins argileux. C'est également celui-ci qui présente le plus de variations dans toute la longueur de la bande qu'il forme dans le département ; dans la partie orientale, à l'est du Serain, les sables sont colorés en vert, tandis que, dans la partie occidentale, ils sont brun-jaunâtre ferrugineux. L'épaisseur moyenne du terrain créacé n'est pas beaucoup plus facile à évaluer que celle du terrain jurassique, soit parce qu'on ne trouve jamais un grand nombre d'assises dans une même coupe, soit parce que l'épaisseur des dépôts sableux, très-variable d'abord en elle-même, influe aussi puissamment sur celle des autres dépôts, immédiatement superposés, soit encore parce que l'épaisseur des assises néocomiennes va en s'atténuant dans toute la longueur de la bande, de l'est vers l'ouest. Pourtant, nous croyons être à peu près sûr de ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité en adoptant le chiffre de

quatre cent trente mètres que l'on obtient en réunissant les épaisseurs que présente chacune des assises dans les pentes de la vallée de l'Yonne.

Ce terrain forme plus de la moitié nord-ouest du département, dans les arrondissements de Sens et de Joigny et dans la partie limitrophe de celui d'Auxerre. La ligne séparative du terrain jurassique s'avance sur les plateaux jusque près de Bernouil et de Collan, à l'est du Serain, à Beine et à Quenne, entre le Serain et l'Yonne, et enfin à Coulanges-les-Vineuses, Ouanne et Perreuse, à l'ouest de cette dernière rivière. Dans les vallées, la limite reste en deçà, parce que l'étage jurassique supérieur dépasse la ligne extrême, de cinq à dix kilomètres. Toutes les assises possèdent une inclinaison générale, mais faible, vers le nord-ouest. Il est facile de constater cet état de choses pour le terrain crétacé, à l'exception, toutefois, des deux assises supérieures; car, dans les grandes vallées, à mesure qu'on les remonte, on voit chacune des assises sortir successivement du pied et aller, en se relevant, atteindre les sommets des plateaux dans lesquels ces vallées sont excavées. L'inclinaison des assises, en moyenne de cinquante-trois minutes, est à peu près la même dans le terrain crétacé que dans le terrain jurassique.

Les deux assises supérieures de l'étage de la craie constituent les deux plateaux du Sénonais et du Gâtinais, à l'exception de la partie tout-à-fait supérieure formée par le terrain tertiaire, tandis que l'assise inférieure forme le front et des collines avancées; elles occupent la partie la plus inférieure de la zone crétacée, près des cinq sixièmes de sa superficie. Si l'on traverse cette zone en se dirigeant vers la limite extérieure, on voit ensuite les deux assises de l'étage moyen qui constitue près d'un sixième, en formant, à l'ouest de

l'Yonne, la Puisaye; puis, les trois assises de l'étage inférieur qui forme beaucoup moins d'un sixième; ces deux derniers occupent, à la surface de la seconde terrasse de la Bourgogne, les parties les plus éloignées de son front, au pied de ceux du Sénonais et du Gâtinais. Cette disposition à niveau décroissant, qu'affectent toutes les assises et qui est une conséquence nécessaire de l'inclinaison générale signalée plus haut, se remarque principalement dans les différentes assises qui composent les deux étages inférieurs. Dans le Sénonais le relief du sol est encore assez marqué, mais il n'y a guère de sites un peu sauvages et pittoresques que dans la craie moyenne. Si l'on prend pour exemple la vallée de l'Yonne, depuis Villeneuve-la-Guyard jusqu'à Auxerre, on peut voir les aspects variés qu'elle présente en passant au travers des différentes assises. Les plus grandes altitudes ne sont pas, à l'exception de celle du calcaire à spatangues, aussi considérables que celles des différentes assises jurassiques.

ETAGE NÉOCOMIEN (Statist., p. 440-445)

Les trois assises qui composent cet étage sont très-constantes dans le département et n'éprouvent que de bien légères modifications, d'une extrémité à l'autre de la zone. La série qu'elles forment est essentiellement argileuse; toutefois, les deux assises inférieures renferment des bancs et lits calcaires intercalés, tandis que dans l'assise supérieure c'est du sable, soit en mélange, soit en couches ou en amas distincts. Les parties visibles de ces différentes assises sont, au moins pour les deux inférieures, formées de dépôts essentiellement littoraux ainsi que l'indiquent, d'une part, les nombreuses ostracées disséminées surtout dans les bancs calcaires et, d'autre part, la hauteur considérable au-dessus du niveau de la mer actuelle, que les différentes assises

viennent successivement prendre, tant l'inférieure sur la dernière assise du terrain jurassique que la moyenne sur l'inférieure, sans jamais la dépasser pour venir reposer sur une autre plus ancienne.

1° *Calcaire à spatangues* (Statist., p. 411-430).

Cette assise, dont l'épaisseur est en moyenne de cinq mètres, est principalement composée de calcaires un peu marneux, gris-jaunâtre, en bancs irréguliers alternant avec des argiles et des marnes de même couleur; elle présente une grande uniformité. Sur quelques points des plateaux qui limitent la vallée du Serain, la base est à l'état de calcaire blanchâtre, tantôt grossier et tantôt très-compacte; les fossiles sont très-fréquents, surtout dans les parties marneuses tendres. Le calcaire à spatangues forme une bande très-morcelée d'une largeur moyenne de cinq à six kilomètres, qui commence dans le département, au nord-ouest de Molesme; elle traverse les vallées de l'Armançon à Flogny, du Serain à Ligny, de l'Yonne au-dessous d'Auxerre, de l'Ouagne à Moulins et du Loing au-dessus de Saint-Sauveur; elle pénètre dans le département de la Nièvre au sud-ouest de Treigny. Cette assise entre dans la composition de la deuxième terrasse de la Bourgogne; à l'ouest de la vallée de l'Yonne, elle forme le sol des parties basses de la Puisaye.

Usages. Le calcaire donne un excellent moellon et d'assez bons matériaux pour les routes départementales. Sur quelques points, comme autour de Chablis et d'Auxerre, un banc inférieur plus épais donne un peu de pierre de taille. Des argiles sableuses superficielles sont employées dans les tuileries à Gy-l'Evêque et à Migé.

A l'est de l'Armançon.

440. Calcaire grossier et terreux légèrement jaunâtre. — Montserve à l'est de Tronchoy.

441. Calcaire grossier et terreux jaune. — Grand-Virey au nord de Molesme.
442. Calcaire grossier et terreux jaune. — La Chapelle-Vieille-Forêt.

Entre l'Armançon et le Serain.

443. Calcaire argilifère gris, avec nombreux fragments de coquilles. — Ravin des Fontenottes à l'ouest de Méré.
444. Calcaire compacte jaunâtre, avec caryophyllie spathique orangée. — Plateau au sud-ouest de Dié.
445. Calcaire compacte jaunâtre, avec caryophyllie spathique orangée. — Plateau à l'ouest de Collan.
446. Calcaire compacte jaunâtre, avec grains de calcaire spathique orangé. — Plateau à l'ouest de Collan.
447. Calcaire compacte jaunâtre, avec empreintes de caryophyllie. — Plateau à l'ouest de Collan.
448. Calcaire grossier jaunâtre, avec empreintes de coquilles. — Plateau sur la route de Maligny à Collan.
449. Calcaire argilifère jaune, avec empreintes de coquilles. — Plateau sur la route de Maligny à Collan.

Entre le Serain et l'Yonne.

450. Calcaire compacte jaunâtre, exploité aux Ormes, signalés au nord de Beine.
451. Calcaire argilifère jaune, avec limonite oolithique et fossiles. — Bligny-le-Carreau.

Environs d'Auxerre.

452. Calcaire grossier un peu oolithique jaunâtre, avec fossiles. — Carrières Saint-Siméon près d'Auxerre.
455. Calcaire argilifère dur jaune, avec limonite oolithique abondante. — Auxerre.

Environs de Coulanges-les-Vineuses.

454. Calcaire argilifère gris-jaunâtre, avec limonite oolithique et fossiles. — Plateau au sud-ouest de Gy-l'Évêque.
455. Calcaire argilifère gris-jaunâtre, avec limonite oolithique et fossiles. — La Grilletière au sud d'Escamps.
456. Calcaire argilifère gris-jaunâtre, avec gros grains de limonite et fossiles. — Volvent au sud de Diges.

457. Calcaire argilifère gris-jaunâtre, avec limonite oolithique et fossiles. — Moulin des Aubues au sud de Chastenay.
458. Argile jaune-rougeâtre superficielle. — Les Chaudins au sud de Gy-l'Evêque.

Environs de Saint-Sauveur.

459. Calcaire argilifère jaune, avec limonite oolithique et divers fossiles. — Saint-Sauveur.
460. Calcaire argilifère jaune, avec limonite oolithique et divers fossiles. — Saints.
461. Calcaire argilifère jaune, avec limonite oolithique. — Sainte-Colombe.
462. Calcaire argilifère jaune, avec limonite oolithique. — Les Devaux à l'est de Treigny.
465. Calcaire argilifère un peu grenu dur jaune, avec limonite oolithique. — Beauregard à l'ouest de Treigny.
464. Calcaire argilifère un peu grenu dur jaune, avec limonite oolithique, en contact avec le calcaire compacte portlandien. — Beauregard.
465. Calcaire argilifère grenu dur, jaune, avec limonite oolithique. — Les Billiens à l'ouest de Treigny.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Hippalinus neocomiensis.</i>	<i>Pholadomya neocomiensis.</i>
<i>Dimorphastrea alternata.</i>	<i>Venus Brongniartina.</i>
<i>Centrastrea excavata.</i>	— <i>Robinaldina.</i>
<i>Synastrea neocomiensis.</i>	<i>Cardium imbricatarium.</i>
<i>Phyllocœnia Cottaldina.</i>	— <i>impressum.</i>
<i>Astrocœnia Cornueliana.</i>	— <i>Voltzii.</i>
<i>Cryptocœnia Icaunensis.</i>	<i>Astarte Beaumontii.</i>
<i>Cidaris clunifera.</i>	— <i>Moreana.</i>
<i>Peltastes stellulata.</i>	<i>Trigonia carinata.</i>
<i>Holcotypus macropygus.</i>	— <i>caudata.</i>
<i>Nucleolites neocomiensis.</i>	<i>Nucula planata.</i>
— <i>Olfersii.</i>	<i>Arca Robinaldina.</i>
<i>Toxaster complanatus.</i>	<i>Cucullea Gabrielis.</i>
<i>Multizonopora ramosa.</i>	<i>Pinna sulcifera.</i>
<i>Pholadomya elongata.</i>	<i>Gervillia anceps.</i>

<i>Lima Carteroniana.</i>	<i>Scalaria canaliculata.</i>
— <i>Dupiniana.</i>	<i>Cerithium terebroides.</i>
<i>Pecten Robinaldinus.</i>	<i>Chenopus Dupinianus.</i>
<i>Janira atava.</i>	<i>Rostellaria longiscata.</i>
<i>Spondylus Rœmeri.</i>	<i>Pterocera Dupiniana.</i>
<i>Exogyra plicata.</i>	— <i>Pelagi.</i>
— <i>subsinuata.</i>	<i>Ammonites Leopoldinus.</i>
<i>Terebratula pseudo-jurensis.</i>	— <i>radiatus.</i>
— <i>prælonga.</i>	<i>Nautilus pseudo-elegans.</i>
— <i>semistriata.</i>	<i>Serpula filiformis.</i>
— <i>Tamarindus.</i>	— <i>heliciiformis.</i>
<i>Rhynchonella lata.</i>	<i>Homarus Latreillii.</i>
<i>Ampullaria bulimoides.</i>	<i>Gebia digitata.</i>
— <i>lævigata.</i>	— <i>Munsteri.</i>
<i>Pleurotomaria neocomiensis.</i>	<i>Xantho Agassizi.</i>

2^o *Argiles ostréennes ou à lumachelles* (Statist., p. 430-434).

Cette assise, dont l'épaisseur moyenne est de vingt mètres, est formée par des argiles grises ou gris-jaunâtre, renfermant une grande quantité de lits irréguliers moins épais de lumachelles grises ou jaunâtres, et quelquefois de calcaires marneux de même couleur; les caractères sont très-uniformes dans toute la longueur de la zone. Les fossiles sont très-fréquents dans les lumachelles et à leur surface. Cette assise accompagne partout la précédente; son épaisseur se réduit à sept ou huit mètres vers l'extrémité occidentale, au voisinage du département de la Nièvre.

Usages. Les argiles alimentent en partie les tuileries du Buisson et de Sougères, au nord-est d'Auxerre, et y donnent des produits estimés. La lumachelle donne un bon moellon pour les fondations et les constructions dans l'eau; mais son principal usage est dans l'entretien des routes, pour lesquelles elle fournit d'excellents matériaux durs et tenaces.

Entre l'Armançon et le Serain.

466. Argile jaune, et grise bigarrée. — Méré.
 467. Lumachelle jaune, à *Exogyra Harpa* et *Ostrea Leymerii*. — Méré.
 468. Calcaire compacte brunâtre, à Astarte et Corbules. — Méré.
 469. Calcaire compacte brunâtre, à Astarte et Corbules. — Bernouil.

Entre le Serain et l'Yonne.

470. Argile jaune et grise panachée. — Tuilerie du Buisson au N. de Venoy.
 471. Lumachelle jaune à *Exogyra Harpa*. — Croix de Saint-Bris.
 472. Gypse en cristaux trapéziens, simples ou croisés. — Tuilerie du Buisson au nord de Venoy.
 475. Argile brunâtre, avec petits cristaux de gypse. — Les Chêneaux à l'ouest de Diges.
 474. Argile brun-jaunâtre. — Semilly au sud d'Escamps.
 475. Calcaire argilifère brunâtre. — Semilly.
 476. Lumachelle brunâtre. — Semilly.
 477. Lumachelle gris-jaunâtre, avec Corbule, Astarte et *Exogyra Harpa*. — Saint-Georges près Auxerre.
 478. Calcaire compacte jaunâtre, avec *Cardium peregrinorsum*. — Route au bas de Saint-Sauveur.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Toxaster argillaceus.</i>	<i>Trigonia caudata.</i>
<i>Pholadomya Prevosti.</i>	<i>Nucula Cornuetiana.</i>
<i>Corbula Punctum.</i>	<i>Lima Royeriana.</i>
<i>Lucina globiformis.</i>	<i>Ostrea Leymerii.</i>
— <i>Vendoperana.</i>	<i>Exogyra Harpa.</i>
<i>Cardium peregrinorsum.</i>	— <i>subplicata.</i>
— <i>Voltzii.</i>	<i>Terebratula semistriata.</i>
<i>Astarte laticosta.</i>	<i>Serpula heliciiformis.</i>

3o *Sables et argiles bigarrés* (Statist., p. 434-439).

Cette assise, d'une épaisseur moyenne de cinq mètres, est constituée par des sables fins et des argiles panachés de blanc, de jaune, de rouge, de violet, de gris, etc. ; tantôt les sables et

les argiles sont mélangés à peu près ou intimement; tantôt, au contraire, ils sont nettement séparés les uns des autres; il y a, au reste, comme pour les deux précédentes assises, une grande uniformité de caractères, dans toute la longueur de la zone. Quelquefois il y a des nodules ferrugineux; ceux-ci à Jaulges et à Varennes, près de Ligny, deviennent plus abondants, beaucoup plus riches en oxyde de fer et constituent un minéral que l'on exploite activement depuis quelques années. Les sables et argiles bigarrés forment une bande, d'une allure semblable à celles des deux précédentes assises, qui s'étend de Flogny à Treigny, en traversant les vallées de l'Armançon à Jaulges, du Serain à Pontigny, de l'Yonne à Monéteau, de l'Ouanne à Moulins et du Loing à Saint-Sauveur.

Usages. Les sables sont employés dans la confection des mortiers à la chaux et pour mélanger les argiles trop grasses des tuileries. Les argiles sont employées exclusivement dans les grandes tuileries de Pontigny et de Jonche, près d'Auxerre, dont les produits sont de si excellente qualité; au Buisson et à Sougères, elles sont mélangées avec les argiles ostréennes. A Auxerre et à Saint-Florentin, elles servent à la confection de fayences grossières. Les minerais de fer de Jaulges et surtout de Varennes sont exploités activement depuis quelques années pour le haut-fourneau d'Ancy-le-Franc.

A l'est de l'Armançon.

479. Sable fin blanc. — Flogny.

480. Sable fin micacé jaune, employé à la tuilerie des Croûtes. — Percey.

Entre l'Armançon et le Serain.

481. Sable grossier argilifère brunâtre, de la partie inférieure. — Bernouil.

482. Grès friable grossier argilifère jaune. — Bernouil.

483. Sable fin micacé jaune-rougeâtre, de la partie supérieure. — Bernouil.
484. Sable pur jaunâtre, de la partie inférieure. — Varennes sur le chemin de Méré.
485. Sable un peu solidifié brun-jaunâtre, de la partie supérieure. — Varennes.
486. Sable un peu solidifié jaune-orangé, de la partie supérieure. — Varennes.
487. Sable solidifié jaune-orangé, avec veine de grès ferrugineux brun. — Varennes.
488. Grès ferrugineux brunâtre — Varennes.
489. Limonite brune cellulaire, exploitée. — Varennes.

Entre le Serein et l'Yonne.

490. Argile grisâtre en partie rouge. — Tuileries de Pontigny.
491. Argile rouge. — Tuileries de Pontigny.
492. Argile grise et rouge. — Montigny, sur la route d'Auxerre.
493. Argile grise et rouge. — Venouse.
494. Argile sableuse grise et rouge. — Venouse.
495. Argile sableuse grisâtre. — Venouse.
496. Sable argileux solidifié rougeâtre. — Tuilerie du Buisson au nord de Venoy.

Environs d'Auxerre.

497. Sable fin solidifié jaune, de la partie inférieure. — Chemin d'Auxerre à Saint-Georges.
498. Sable argileux solidifié grisâtre, bigarré de violet. — Chemin de Saint-Georges.
499. Argile sableuse grisâtre, panachée de violet. — Chemin de Saint-Georges.

Environs d'Ouanne.

500. Sable un peu grossier micacé blanchâtre. — Maulay à l'ouest de Chevannes.
501. Argile sableuse rouge-brique. — Serin au sud de Chevannes.
502. Sable argileux rouge-violet. — Les Beaufumés au sud de Diges.
503. Argile sableuse micacée jaunâtre. — Les Beaufumés.

Environs de Perreuse.

504. Argile sableuse gris-jaunâtre. — Les Devaux à l'est de Treigny.

505. Sable grossier jaune. — Les Devaux.
 506. Grès grossier ferrugineux brun, jaune et rouge à la surface. —
 Les Devaux.
 507. Sable argilifère fin micacé, jaune-rougeâtre. — Vrilly à l'ouest
 de Treigny.

ÉTAGE DES SABLES VERTS (p. 476-480).

Les deux assises qui composent cet étage présentent des variations considérables d'un bout à l'autre de la zone, ainsi que nous l'avons déjà dit ; la nature minéralogique reste partout à peu près identique dans la première, tandis qu'elle éprouve de grands changements dans la seconde ; mais, dans toutes les deux, les corps organisés manquent ou deviennent très-rares dans la moitié occidentale. Aussi le synchronisme des deux faciès de l'assise supérieure est-il, même encore aujourd'hui, mis en doute par les géologues qui n'ont pas exploré le département, ou qui n'ont pas visité les localités où la question peut être facilement résolue. La série qu'elles forment est essentiellement sableuse, quoique la petite assise inférieure soit exclusivement argileuse. Les parties visibles des deux assises sont formées par des dépôts essentiellement littoraux, ainsi que l'indiquent, d'une part, les nombreuses ostracées disséminées surtout dans les argiles et aussi dans quelques couches de sable et, d'autre part, l'altitude considérable qu'atteint l'assise supérieure sans jamais dépasser l'inférieure, pour venir reposer soit sur l'étage néocomien, soit sur le terrain jurassique. L'élévation considérable que l'on voit atteindre très-rapidement par la partie supérieure de l'assise sableuse, près de l'étage crayeux, pourrait peut-être amener à penser qu'elle formait, au moins sur la côte, des dunes en partie émergées, sur les basses pentes desquelles celui-ci serait venu se déposer plus tard.

1^o *Argiles à grandes exogyres* (Statist., p. 443-451).

Cette assise est formée principalement par des argiles grises, très-pures, renfermant parfois des rognons et des plaquettes de calcaire argilifère plus ou moins dur. Les corps organisés fossiles y sont très-irrégulièrement distribués. Cette assise, qui a cinq mètres d'épaisseur moyenne seulement, constitue, sans aucun doute, une assise continue, qui se poursuit d'un bout à l'autre de la zone crétacée, au-dessous des sables verts et ferrugineux, de la Chapelle-Vieille-Forêt à Jaulges, Rouvray, Gurgy, Moulins, Saint-Sauveur et Treigny; mais son peu d'épaisseur et la facilité avec laquelle s'éboulent les sables et les argiles qui sont au-dessus, sont cause qu'elle n'est guère visible que sur les points où elle est exploitée. Comme aussi, à l'ouest de la vallée de l'Yonne, les fossiles n'ont été rencontrés que jusqu'à une faible distance d'Auxerre, on ne peut arriver qu'à des présomptions plus ou moins fortes sur l'attribution, à cette assise, d'argiles grises exploitées à la jonction des sables bigarrés néocomiens et des sables ferrugineux de la Puisaye.

Usages. Les argiles donnent des tuiles et briques de bonne qualité dans les tuileries de Flogny, Rouvray, Perrigny, Auxerre, Villefargeau, Escamps, Moutiers et surtout Treigny. C'est de cette assise que la plupart des poteries tirent les argiles employées pour les vases tendres ou de *Grès*, à Ligny-le-Châtel, Fontenoy et Treigny.

A l'est de l'Armançon.

508. Argile grise. — Tuilerie de Flogny.

509. Argile grise, avec *Exogyra sinuata*. — Tuilerie de Flogny.

Entre l'Armançon et le Serain.

510. Argile brunâtre. — Tuilerie de Mont-Saint-Sulpice.

511. Nodules argilo-calcaires de l'argile. — Tuilerie de Mont-Saint-Sulpice.

Entre le Serain et l'Yonne.

512. Argile grise veinée de jaune. — Rouvray.
 513. Argile brun-jaunâtre, avec *Ammonites Deshayesi*. — Tuilerie d'Egriselles près Venoy.
 514. Rognon de sperkise compacte, avec palais d'un petit Pycnodonte. — Berge de l'Yonne en aval de Gurgy.

Environs d'Auxerre.

515. Argile noirâtre, avec quelques empreintes de coquilles, de la partie inférieure. — Tuilerie de Villefargeau.
 516. Argile sableuse noirâtre, avec cailloux de quartz, de la partie moyenne. — Tuilerie de Villefargeau.
 517. Argile rougeâtre, de la partie supérieure. — Tuilerie de Villefargeau.
 518. Argile brunâtre et verdâtre. — Tuilerie d'Escamps.
 519. Argile micacée, schistoïde noirâtre. — Les Guérins au sud-ouest de Diges.
 520. Argile brunâtre, avec *Exogyra sinuata*. — Tuilerie d'Escamps.
 521. Calcaire argilifère, avec empreinte d'une grande Ammonite. — Montmercy à l'ouest de Saint-Georges.

Environs de Saint-Sauveur.

522. Argile sableuse jaune et grisâtre panachée, et fragment de poterie. — Les Compères au nord de Fontenoy.
 523. Argile grise. — Rimatou au nord de Fontenoy.
 524. Argile noire, de la partie inférieure. — Tuilerie de la Bâtisse au nord de Moutiers.
 525. Argile brunâtre, de la partie supérieure. — La Bâtisse.
 526. Argile sableuse micacée grise. — Les Jolivaux à l'ouest de Treigny.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Tetracenia Dupiniana.</i>	<i>Exogyra sinuata.</i>
<i>Multicrescis Ricordeana.</i>	<i>Terebratula Sella.</i>
<i>Corbula Gurgyaca.</i>	<i>Terebratella Astieriana.</i>
<i>Cyprina inornata.</i>	<i>Rhynchonella lata.</i>
<i>Nucula subobtusa.</i>	<i>Dentalium cylindricum.</i>
<i>Plicatula placunea.</i>	<i>Natica Cornueliana.</i>

<i>Cerithium Gargasense.</i>	<i>Ammonites Nisus.</i>
<i>Toxoceras Royerianus.</i>	— <i>raresulcatus.</i>
<i>Ancyloceras Cornuelianus.</i>	— <i>Ricordeanus.</i>
<i>Ammonites bicurvatus.</i>	— <i>Royerianus.</i>
— <i>Deshajesi.</i>	<i>Nautilus Lallierianus.</i>
— <i>Dutempleanus.</i>	— <i>plicatus.</i>

2^o *Sables verts ou ferrugineux* (Statist., p. 454-476).

Cette assise, dont l'épaisseur moyenne est de soixante-quinze mètres, présente, comme nous l'avons dit précédemment, deux faciès bien distincts ; la partie orientale jusqu'à l'Yonne et au Serain est formée, à la base, par des sables vert-foncé, souvent un peu argileux, renfermant des couches interrompues de grès souvent très-calcaire et d'argile grise ; au-dessus et constituant la plus grande partie, viennent des sables gris-jaunâtre ou verdâtre, plus purs. La partie occidentale, surtout dans la Puisaye, renferme seulement quelques lits de sables argileux verts, à la base ; la presque totalité de la masse qui est fort puissante se compose de sables jaunes ou brun-jaunâtre, ferrugineux, qui renferment à diverses hauteurs des couches très-irrégulières, de véritables amas d'argiles quelquefois grises, le plus souvent jaunes ou rouges ; dans les parties supérieures il y a des banes de grès ferrugineux sur plusieurs points, et fréquemment des rognons de fer hydroxydé plus ou moins arénifère. Les fossiles sont très-abondants, surtout au milieu des couches inférieures, dans la partie orientale. L'assise forme une bande qui atteint un myriamètre de largeur à l'est de l'Yonne ; mais elle se réduit à six ou sept kilomètres dans la Puisaye ; elle commence à Soumaintrain au nord de l'Armançon, traverse la vallée de l'Armançon à Saint-Florentin et celles du Serain et de l'Yonne vis-à-vis de Seignelay et d'Appoigny ; Toucy, dans la vallée

de l'Ouanne, et Saint-Sauveur, dans celle du Loing, se trouvent sur la zone. À l'est de l'Yonne elle forme des collines, de petits plateaux sur la partie basse de la seconde terrasse de la Bourgogne, en avant de celle du Sénonais; à l'ouest, elle constitue en grande partie la Puisaye, au pied du front du Gâtinais.

Usages. Les grès verts donnent du moellon et des dalles à Saint-Florentin, à Beaumont et à Seignelay; les grès ferrugineux fournissent, surtout à Arran, à Toucy et à la Marcinerie, de la pierre de taille d'excellente qualité, du moellon et des meules pour les ocreries. Les parties les plus ferrugineuses et les plus dures servent à l'entretien des routes. Les argiles alimentent un grand nombre de tuileries dont les produits sont quelquefois de la meilleure qualité, comme dans les cinq usines de Rebourceaux; le plus souvent ils sont de qualité ordinaire, comme à Seignelay et à Saint-Sauveur.

Au nord de l'Armançon.

- 527. Sable grossier gris-verdâtre. — Carrière des Drillons à l'ouest de Beugnon.
- 528. Grès calcarifère spathique gris-verdâtre. — Les Drillons.
- 529. Grès calcarifère spathique tabulaire gris-verdâtre. — Neuvy-Sautour.
- 530. Grès un peu argileux grossier gris-verdâtre, avec divers fossiles. — Beugnon.
- 531. Sable argileux brunâtre, avec Ammonites. — Les Drillons.
- 532. Argile grise, supérieure au sable. — Les Drillons.
- 533. Bois siliceux friable dicotylédone gris. — Les Drillons.
- 534. Bois pyriteux. — Les Drillons.
- 535. Succinite jaune-rougeâtre. — Les Drillons.
- 536. Sable un peu grossier, micacé jaune. — Avrolles.
- 537. Sable un peu argileux grossier, micacé verdâtre. — Frécambault au sud d'Avrolles.
- 538. Sable très grossier jaune-verdâtre, à petits cailloux. — Avrolles.

539. Grès gris-verdâtre, avec cailloux, lignite et empreintes de coquilles. — Avrolles.

540. Grès brunâtre, avec empreintes de coquilles. — Avrolles.

541. Grès brun-verdâtre, avec *Inoceramus Salomoni*. — Avrolles.

Entre l'Armançon et le Serain.

542. Sable fin micacé grisâtre, à points verts. — Vergigny.

543. Grès jaune-verdâtre, avec *Ostrea Arduennensis*. — Vergigny.

544. Sable un peu argileux vert. — Lordonnois au sud de Vergigny.

545. Argile un peu sableuse grise. — Tuilerie de Lordonnois.

546. Argile verdâtre. — Tuilerie de Rebourceaux.

547. Argile verdâtre et rougeâtre panachée. — Tuilerie de Rebourceaux.

Entre le Serain et l'Yonne.

548. Sable argilifère un peu grossier, chlorité vert. — Entre Héry et Montigny.

549. Sable argilifère un peu grossier, chlorité vert. — Eglise de Villeneuve-Saint-Salve.

550. Grès quartzeux jaunâtre. — Beaumont.

551. Sable argilifère fin chlorité vert. — Base occidentale du thureau Saint-Denis près Bligny-le-Carreau.

552. Sable argilifère un peu grossier, chlorité vert et jaune. — Base sud-est du thureau Saint-Denis.

553. Grès argilifère grossier brun-jaunâtre et verdâtre. — Base sud-est du thureau Saint-Denis.

554. Sable argilifère jaune-rosâtre. — Thureau Saint-Denis.

555. Grès ferrugineux brun-jaunâtre. — Thureau-Saint-Denis.

556. Limonite arénifère brun-rougeâtre. — Thureau Saint-Denis.

557. Grès ferrugineux brun-jaunâtre. — Thureau du Bard au nord d'Auxerre.

558. Sable argilifère chlorité, gris-verdâtre. — Base du thureau Saint-Georges près d'Auxerre.

559. Argile sableuse chloritée verte. — Base du thureau Saint-Georges.

560. Sable argilifère rouge, de la partie inférieure. — Thureau Saint-Georges.

561. Sable fin rouge-brique, de la partie supérieure. — Thureau Saint-Georges.

562. Grès ferrugineux brun, en veines irrégulières dans le sable supérieur. — Thureau Saint-Georges.
563. Sable argilifère fin verdâtre, de la partie supérieure. — Le Bois-de-Charbuy.
564. Sable argilifère jaune-rougeâtre, de la partie supérieure. — Le Bois-de-Charbuy.
565. Argile ocreuse jaune, de la partie supérieure. — Le Bois-de-Charbuy.
566. Limonite brune en rognons. — Le Bois-de-Charbuy.
567. Sable argilifère brunâtre à cailloux de quartz, inférieur à la craie. — Lindry.
568. Grès verdâtre, avec *Ammonites dentatus*. — Canton d'Aillant.

Environs de Toucy.

569. Argile sableuse micacée noirâtre. — Tuilerie de Bâle au nord de Parly.
570. Argile sableuse micacée noirâtre, avec sable argilifère vert. — Tuilerie de Bâle.
571. Argile sableuse micacée noirâtre, avec *Ammonites mamillatus*. — Tuilerie de Bâle.
572. Sable argilifère vert-jaunâtre, de la partie supérieure. — Tuilerie de Bâle.
573. Argile noirâtre tachée de jaune. — Les Chêneaux à l'ouest de Diges.
574. Gypse en petits cristaux informes diversement groupés, de l'argile précédente. — Les Chêneaux.
575. Sable grossier jaune-rougeâtre. — Eglény.
576. Sable argilifère jaune-rosâtre. — Saully à l'ouest de Diges.
577. Fer oxydé rouge schistoïde mamelonné. — Toucy.
578. Grès ferrugineux brun, à gros grain. — Saully.
579. Grès ferrugineux brun, à grain moyen. — Le Petit-Arran au sud de Parly.
580. Grès ferrugineux brun, à grain fin. — Les Pinons à l'ouest de Toucy.
581. Sable grossier jaune, immédiatement inférieur au roc. — Ocrières de Pourrain.

Environs de Fontaines.

582. Argile micacée noirâtre. — Les Guétrons à l'est de Fontaines.
 585. Argile sableuse micacée brunâtre. — Fontaines.
 584. Sable un peu grossier jaune-rougeâtre. — Les Platières à l'est de Fontaines.
 585. Grès ferrugineux tubulaire contenant de l'argile sableuse blanche. — Les Platières.
 586. Poudingue quarzeux à ciment de grès ferrugineux. — Les Platières.

Environs de Saint-Sauveur.

587. Argile grise. — Saint-Sauveur.
 588. Argile sableuse micacée gris-violâtre. — Tuilerie des Pullains à l'est de Saint-Sauveur.
 589. Sable très fin jaune et blanchâtre, de la partie inférieure. — La Marcinerie au sud de Moutiers.
 590. Sable un peu grossier jaune-rougeâtre, de la partie moyenne. — La Marcinerie.
 591. Grès brun à grain moyen, en veinules dans les sables jaune-rougeâtre de la partie moyenne. — Carrières de la Marcinerie.
 592. Grès brun dur à grain moyen, en bancs dans les sables de la partie moyenne. — La Marcinerie.
 595. Grès très grossier brunâtre tendre, de la partie supérieure. — La Marcinerie.
 594. Limonite compacte brune, avec quelques parties à poussière rouge. — Bellevue au sud de Moutiers.
 595. Sable argilifère rouge-brique. — Ratilly à l'ouest de Treigny.
 596. Grès ferrugineux grossier brun. — Ratilly.
 597. Grès ferrugineux grossier dur brun. — Les Devaux à l'est de Treigny.
 598. Grès ferrugineux grossier brun, avec limonite compacte fibreuse ressemblant à du bois fossile. — Les Devaux.

FOSSILES PRINCIPAUX.

*Trochocyathus Conulus.**Thetis minor.**Pholadomya acutisulcata.**Lucina Arduennensis.**Corbula socialis.*— *Vibrayeana.*

<i>Cardita Dupiniana.</i>	<i>Scalaria Clementina.</i>
— <i>tenuicosta.</i>	<i>Cerithium Lallierianum.</i>
<i>Trigonia aliformis.</i>	— <i>trimonile.</i>
<i>Nucula pectinata.</i>	<i>Rostellaria costata.</i>
<i>Arca Hebertiana.</i>	— <i>Parkinsoni.</i>
<i>Cucullea fibrosa.</i>	<i>Hamites alterno-tuberculatus.</i>
<i>Inoceramus concentricus.</i>	— <i>Raulinianus.</i>
<i>Janira Albensis.</i>	<i>Ammonites Beudanti.</i>
<i>Plicatula radiola.</i>	— <i>dentatus.</i>
<i>Ostrea arduennensis.</i>	— <i>Dupinianus.</i>
<i>Dentalium decussatum.</i>	— <i>mamillatus.</i>
<i>Natica Gaultina.</i>	— <i>Milletianus.</i>
<i>Natica Rauliniana.</i>	— <i>splendens.</i>
<i>Solarium moniliferum.</i>	<i>Nautilus Clementinus.</i>
<i>Turritella Vibrayeana.</i>	

ÉTAGE DE LA CRAIE (Statist., p. 511-515).

Les trois assises qui composent cet étage sont très-constantes dans toute l'étendue du département, mais, ainsi que nous l'avons dit, il est presque impossible d'établir des lignes de démarcation entre elles, puisque les corps organisés fournissent les seuls caractères distinctifs. En effet, la craie assez pure forme la masse entière, à l'exception de l'assise inférieure dont les couches renferment une proportion d'argile d'autant plus grande qu'elles sont plus inférieures. Les fossiles sont toujours des accidents; jamais ils ne sont assez abondants pour pouvoir entrer en ligne de compte dans la composition de la roche. L'assise inférieure, dans la portion visible dans le département, possède un faciès littoral beaucoup moins évident que toutes les assises qui l'ont précédée. Quant aux deux autres, et notamment la supérieure, la ténuité des parties qui composent les roches et la faible quantité de fossiles disséminés les ont toujours fait considérer, dans le bassin de Paris, comme des dépôts pélagiques ou de

haute mer. Aucune de ces assises, pas plus que celles des étages précédents, n'a débordé au-delà de celle qui la précédait immédiatement, pour venir reposer sur d'autres plus anciennes.

1^o *Craie inférieure ou à Ammonites* (Statist., p. 480-499).

Cette assise, dont l'épaisseur moyenne ne dépasse guère vingt mètres, commence par des marnes grises passant parfois à de véritables argiles qui, sur quelques points de la Puisaye, entre Pourrain et Toucy, sont chargées de limonite et donnent l'ocre; la plus grande partie est formée par une craie marneuse grisâtre ou jaunâtre, tendre ou un peu dure, en couches souvent séparées par des lits un peu plus marneux; on y rencontre ordinairement quelques petits rognons de pyrite ou de limonite provenant de sa décomposition; il y a aussi des rognons et des lits d'un silex terne, grisâtre, qui passe insensiblement à la craie. La partie supérieure est formée par une craie blanchâtre qui passe à celle de l'assise suivante. Les fossiles sont tantôt à l'état siliceux, tantôt avec leur test, et le plus souvent à l'état de moules. L'assise forme une bande d'une largeur variable qui commence dans la commune de Lasson et qui se termine dans celle de Saint-Fargeau; elle est traversée par les vallées de l'Armançon et de l'Yonne à leur point de jonction, et par celles de l'Ouanne à Dracy, et du Loing à Saint-Fargeau. A l'est de l'Yonne, elle constitue les pentes inférieures du front du Sénonais et forme, en avant, les collines ou petits plateaux isolés de Saint-Florentin, de Mont-Saint-Sulpice et de Seignelay. A l'ouest de l'Yonne, elle va en s'élevant de plus en plus vers le sud-ouest et finit par atteindre, avant l'Ouanne, la partie supérieure du front du Gâtinais; devant cette seconde partie

de la bande se trouvent les petits plateaux et collines isolés de Bassou, de Poilly et de Pourrain ; la bande jusqu'ici possède une largeur de huit à dix kilomètres ; à partir de Pourrain, elle ne forme plus au bord de la terrasse qu'un étroit ruban qui n'atteint presque jamais un kilomètre.

Usages. C'est à Pourrain, Diges et Parly que se trouvent à la base, les argiles ferrugineuses qui donnent l'*ocre jaune* que l'on transforme par la cuisson en *ocre rouge*. A Diges et à Fontaines, la couche argileuse inférieure alimente de petites tuileries. De Saint-Florentin à Toucy, la craie, assez solide, donne un moellon très-employé ; au-delà, elle est friable et sert à peu près exclusivement à l'amendement des terres.

Au nord de l'Armançon.

599. Marne grisâtre reposant sur les sables verts. — Turny.
600. Marne grise de la base de la craie. — Courcelles à l'ouest de Neuvy-Sautour.
601. Craie marneuse dure, grisâtre et grise panachée. — Saint-Florentin.
602. Craie blanchâtre dure, avec *Ammonites varians*. — La Roche à l'est de Saint-Cydroine.
605. Craie blanchâtre, avec Ammonite. — Carrière de Bligny-en Othe.
604. Craie blanchâtre, avec Inocérame. — Carrière de Lasson.
605. Craie blanchâtre, avec nodule siliceux blanchâtre et Ammonite. — Carrière de Saint-Florentin.
606. Craie blanchâtre solide, donnant une pierre de taille. — Carrière de Venizy.
607. Silex grisâtre en rognons. — Saint-Florentin.
608. Silex blanchâtre en rognon, avec nodule de limonite compacte mamelonnée. — Briennon.
609. Rognon de silex grisâtre, de limonite brune et cristaux de limonite épigène. — Saint-Florentin.
610. Nodule allongé de limonite compacte. — Briennon.
611. Plaquette de limonite compacte et terreuse. — Avrolles.

612. Argilite brunâtre, en nids dans la craie. — Avrolles.

Entre l'Armançon et l'Yonne.

613. Craie marneuse blanchâtre, avec *Pecten quinquecostatus*. —
Carrière de Mont-Saint-Sulpice.

614. Craie marneuse blanchâtre, avec Inocerame. — Carrière de
Cheny.

615. Craie un peu solide blanche. — Cheny.

616. Silex grisâtre en rognons. — Cheny.

Environs d'Aillant.

617. Craie blanchâtre, avec fossiles. — Carrières de Lindry.

618. Craie blanche, avec concrétion calcaire irrégulière. — Carrières
de Neuilly.

619. Craie siliceuse jaunâtre, avec silex blond. — Carrières de
Guerchy.

620. Craie jaunâtre, avec veine de calcaire en rhomboèdre allongé.
— Carrières de Chichery.

621. Nodule allongé de sperkise altérée, à pointes prismatiques. —
— Champvallon.

Environs de Pourrain et de Toucy.

622. Limonite argilifère jaune-brunâtre, avec cailloux de quartz (roc
inférieur). — Ocrières de Pourrain.

623. Ocre dure (caillou dur). — Ocrières de Pourrain.

624. Ocre micacée tendre (caillou tendre). — Ocrières de Pourrain.

625. Ocre presque sans mica, tendre jaune (ocre de 1^{re} qualité). —
Ocrières de Pourrain.

626. Ocre presque sans mica, tendre jaune (ocre commune). —
Ocrières de Pourrain.

627. Ocre avec nodule sableux et limonite compacte (gruin). —
Ocrières de Saully à l'ouest de Diges.

628. Ocre tendre (ocre de 1^{re} qualité). — Ocrières de Saully.

629. Ocre tendre (ocre commune). — Ocrières de Saully.

630. Ocre argileuse (ocre très-médiocre). — Les Groniers à l'ouest
de Diges.

631. Ocre passée au four et devenue rouge (caillou cuit). — Ocrierie
de Saully.

652. Argile jaune et grisâtre, supérieure à l'ocre. — Ocrière des Groniers.
 653. Argile noire supérieure. — Ocrières de Saully.
 654. Argile grise supérieure à la précédente. — Les Groniers.
 655. Marne grisâtre. — Les Groniers.
 656. Marne grisâtre. — Ocrières de Saully.
 657. Craie grisâtre avec *Inocerame*. — Les Groniers.
 658. Craie grisâtre avec *Ammonites varians*. — Les Groniers.

Environs de Fontaines.

659. Argile grisâtre. — Tuilerie des Bidons au sud de Fontaines.
 640. Craie légèrement jaunâtre. — Les Bidons.
 641. Craie dure blanchâtre. — Carrière de Fours à l'ouest de Toucy.
 642. Marne jaunâtre. — La Potinerie au nord de Saint-Sauveur.
 643. Marne blanche et jaunâtre supérieure. — La Potinerie.
 644. Marne sableuse chloritée gris-verdâtre. — Les Grilles au sud-est de Saint-Fargeau.
 645. Craie marneuse légèrement grisâtre. — Les Grilles.
 646. Argile verdâtre. — Les Prouts-de-la-route à l'ouest de Moutiers.
 647. Craie marneuse légère jaunâtre, inférieure. — Les Landiers au sud-est de Saint-Fargeau.
 648. Craie marneuse légère blanchâtre, avec fossiles, de la partie moyenne. — Les Landiers.
 649. Craie légère jaunâtre supérieure, avec *Pecten quinquecostatus*. — Les Landiers.
 650. Silex pyromaque blond et terreux jaunâtre, de la partie supérieure. — Les Landiers.
 651. Craie légèrement jaunâtre. — Marnière de la Forge à l'ouest de Moutiers.
 652. Craie siliceuse légèrement jaunâtre. — La Forge.
 653. Silex blond en rognons dans la craie précédente. — La Forge.

FOSSILES PRINCIPAUX.

Hippatimus infundibuliformis. *Holaster Trecensis.*
Discoidea Subuculus. *Inoceramus cuneiformis.*

<i>Lima Hoperi.</i>	<i>Rhynchonella Pisum.</i>
<i>Pecten asper.</i>	<i>Pleurotomaria formosa.</i>
<i>Hinnites Dujardini.</i>	<i>Ammonites Mantellii.</i>
<i>Plicatula aspera.</i>	— <i>varians.</i>
<i>Ostrea carinata.</i>	<i>Turrilites costatus.</i>
<i>Exogyra conica.</i>	<i>Nautilus elegans.</i>

2^o Craie moyenne (Statist., p. 499-502).

Cette assise, dont l'épaisseur, fort considérable, atteint en moyenne cent soixante mètres, est formée par une craie blanche ou légèrement jaunâtre, en grands bancs, généralement peu distincts, les uns tendres, les autres un peu endureis et même durs; elle est souvent âpre au toucher en raison des particules siliceuses qui y sont disséminées. Elle renferme à peine quelques rognons de silex, ce qui est un de ses caractères distinctifs; ceux-ci, toutefois, sont purs, gris ou blonds et se séparent nettement de la craie. La pyrite y est plus répandue que dans l'étage supérieur; elle forme des rognons dont la surface est hérissée de pointes montrant souvent des octaèdres empilés. Les fossiles ne sont pas aussi fréquents que dans l'assise précédente. Celle-ci forme une bande qui atteint, bien certainement, souvent près de deux myriamètres de largeur; elle s'étend de Sormery et Cerilly, à Lavau et Rogny et se trouve traversée par la vallée de l'Yonne, entre Joigny et Villeneuve-sur-Yonne. Elle constitue la partie supérieure du front des terrasses du Sénonais et du Gâtinais, jusqu'à la vallée de l'Ouanne, ainsi que les flanes d'un grand nombre des vallons qui les sillonnent. Nulle part elle n'en forme les pentes douces, car elle est partout recouverte par des dépôts tertiaires. C'est à sa solidité que sont dûs le resserrement et la rapidité des flanes de la vallée de l'Yonne, au-dessous de Joigny.

Usages. La craie moyenne fournit, dans le Sénonais et jusqu'à Aillant, un moellon gélif et se chargeant assez facilement de salpêtre. Dans le Gâtinais, où elle est généralement trop friable, elle sert à l'amendement des terres sableuses et argileuses tertiaires; on l'extrait quelquefois d'une profondeur de 15 à 20 mètres.

A l'est de l'Yonne.

- 654. Craie blanche sans silex. — Carrières de Joigny.
- 655. Craie blanche sans silex, avec stries de glissement. — Carrières de Saint-Aubin-sur-Yonne.
- 656. Silex compacto-terreux jaunâtre, avec nodule de silex pyromaque blond. — Saint-Jacques près Joigny.
- 657. Silex blond-grisâtre, avec petite druse de quartz. — Bussy-en-Othe.
- 658. Sperkise fibro-rayonnée, avec spatangue en partie gypseux laminaire. — Chailley.
- 659. Sperkise fibro-rayonnée, avec spatangue. — Bussy-en-Othe.

Environs d'Aillant.

- 660. Craie jaunâtre rubanée. — Saint-Aubin-Châteauneuf.
- 661. Calcaire bacillaire, formant des veines dans la craie. — Saint-Aubin-Châteauneuf.
- 662. Craie compacte grossière dure, de la partie supérieure. — Saint-Martin-d'Ordon.
- 663. Calcaire compacto-grenu jaune, de la partie supérieure. — Les Vodots au nord de Sépaux.
- 664. Limonite épigène fibro-rayonnée. — Étang de Saint-Vrain, à l'ouest de Merry-la-Vallée.

Environs de Toucy et de Saint-Fargeau.

- 665. Craie blanchâtre, de la partie inférieure. — Carrière de Dracy.
- 666. Craie dure blanchâtre, de la partie supérieure. — Dracy.
- 667. Craie blanche. — Marnières des Laidés près Louesme.
- 668. Craie blanche. — La Folie à l'est de Lavau.
- 669. Craie blanche. — Sur la route à l'ouest de Lavau.
- 670. Craie dure irrégulière blanche. — Sur la route à l'ouest de Lavau.

671. Silex noirâtre, en rognons dans la craie précédente. -- Sur la route à l'ouest de Lavau.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Galerites Albo-gaterus.</i>	<i>Spondylus spinosus.</i>
<i>Micraster cor-anguinum.</i>	<i>Terebratula carnea.</i>
<i>Holaster subglobosus.</i>	<i>Rhynchonella octopticata.</i>
<i>Iooceramus striatus.</i>	— <i>Vespertilio.</i>
<i>Janira quadricostata.</i>	<i>Ammonites Woolgari.</i>

3^o Craie supérieure (Statist., p. 502-514).

J'ai assigné à cette assise une épaisseur moyenne de cent quarante mètres, qui va certainement en augmentant beaucoup vers la partie centrale du bassin, c'est-à-dire vers Villeneuve-la-Guyard et Paris. Elle est formée par une craie blanche tendre, quelquefois légèrement endurcie, ne présentant le plus souvent que des indices de stratification, mais traversée par de grandes fissures, soit à peu près verticales, soit plus ou moins fortement inclinées. Ordinairement, il y a une grande quantité de rognons de silex pyromaque blond, gris ou noir, qui se séparent très nettement de la masse crayeuse; le plus souvent ils sont de la taille du poing ou deux à trois fois plus gros, disposés en lits irréguliers espacés de cinquante centimètres à un mètre. Sur plusieurs points la craie présente, à sa partie tout-à-fait superficielle, des calcaires extrêmement compactes, blanchâtres, qui se divisent assez fortement en plaquettes assez minces; sans de petites particules spathiques d'échinides qui y sont disséminées, on ne saurait les distinguer des calcaires d'eau douce. Cette assise forme une portion considérable des terrasses du Sénonais et du Gâtinais, c'est-à-dire toute la partie N.-O. du département, comprenant l'arrondissement de Sens, et dans celui de Joigny, la plus grande

partie des cantons de Cerisiers, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault et Charny. Dans ces derniers cantons, l'assise vient former une nappe plus ou moins épaisse à la surface du précédent; mais au N. de la Vannes, elle vient seule au jour par suite de l'inclinaison, quoique légère, des couches vers le N.-O.

Usages. La craie donne une pierre de taille tendre et du moellon dans tout le Sénonais, notamment à Saligny, Soucy et Michery, mais gelive et se salpêtrant; on en fait aussi de la chaux. A Paron, vis-à-vis de Sens, il y a plusieurs fabriques de blanc de Troyes. Dans le Gâtinais, en raison de sa friabilité, elle ne peut servir qu'à l'amendement des terres. Les silex ont été exploités pendant longtemps à Cérilly pour la confection des pierres à fusil.

A l'est de l'Yonne et au sud de la Vannes.

- 672. Craie tendre blanche. — Crayère au nord de Villeneuve-sur-Yonne.
- 675. Craie légèrement solide blanchâtre. — Crayère au nord de Villeneuve-sur-Yonne.
- 674. Craie pulvérulente, de la partie supérieure. — La Folie à l'est des Sièges.
- 675. Craie un peu dure superficielle. — Vaudeurs.
- 676. Craie dure avec dendrites. — Au nord de Villeneuve-sur-Yonne.
- 677. Brèche de calcaire compacte, de la partie supérieure. — Vaudeurs.
- 678. Brèche de calcaire compacte, de la partie supérieure. — Les Sièges.
- 679. Silex arrondi avec un prolongement. — Au nord de Villeneuve-sur-Yonne.
- 680. Silex rond. — Villeneuve-l'Archevêque.
- 681. Silex rond. — Chemin de Chigy aux Sièges.
- 682. Silex gris, en lit horizontal continu. — Au nord de Villeneuve-sur-Yonne

683. Silex gris, avec Ananchyte. — Route de Villeneuve-l'Archevêque aux Sièges.
684. Silex blond, avec petite druse de quartz. — Coulours.
685. Géode de calcaire en gros cristaux rhomboédriques. — Chemin de Chigy aux Sièges.

A l'est de l'Yonne et au nord de la Vannes.

686. Craie tendre blanche. — Grande carrière de Soucy.
687. Craie tendre blanche, avec dendrites. — Grande carrière de Soucy.
688. Craie tendre blanche, délitée en boule par son exposition à l'air. — Soucy.
689. Craie très-friable blanche. — Petite carrière de Soucy.
690. Craie blanche, donnant de la pierre de taille. — Carrières de Michery.
691. Craie blanche, avec *Spondylus spinosus*. — Serbonnes.
692. Craie blanche, avec cavité tapissée de petits cristaux calcaires. — Entre Bagneaux et Vullaine.
693. Calcaire compacte jaunâtre, supérieur. — Les Clairimois à l'ouest de Foissy.
694. Calcaire compacte jaunâtre, recouvert par une couche de 1 m. de craie tendre à Bélemnite. — Four à chaux de la Picardie au nord de Courgenay.
695. Silex blond en rognons irréguliers, cariés extérieurement. — Michery.
696. Silex gris, exploité pour la fabrication de la porcelaine à Paris. — Grande carrière de Soucy.
697. Silex gris avec Bélemnite. — Soucy.
698. Silex grisâtre. — Four à chaux de la Picardie.
699. Silex blanchi et vitrifié à la surface. — Four à chaux de Fontaine-la-Gaillarde.
700. Spermatozoïde en nodule cristallisé extérieurement. — Compiigny.
701. Craie jaunâtre, avec cavités offrant de gros cristaux calcaires en rhomboédres. — Saligny.
702. Calcaire bacillaire jaunâtre, en veines dans la craie. — Entre Bagneaux et Vullaine.

A l'Ouest de l'Yonne. — Arrondissement de Joigny.

705. Calcaire compacte blanc, avec rognons de silex, de la partie supérieure. — Dicy.
 704. Silex gris en rognons, de la partie inférieure. — Dicy.
 705. Brèche crayeuse dure superficielle. — Dicy.

A l'Ouest de l'Yonne. — Arrondissement de Sens.

706. Craie blanche, avec empreinte d'*Ostrea vesicularis*. — Ravin-Saint-Bon à l'ouest de Sens.
 707. Craie très-friable blanche. — Crayères de Paron.
 708. Craie jaunâtre rubanée. — Saint-Georges à l'ouest de Villebougis.
 709. Craie jaunâtre rubanée — Chéroy.
 710. Craie jaunâtre rubanée. — Pont-sur-Yonne.
 711. Craie dure à dendrites. — Villemanoche.
 712. Calcaire compacto-terreux. — Fond des puits de Saint-Sérotin au sud de Pont-sur-Yonne.
 715. Calcaire compacto-terreux, avec veines calcaires et dendrites. — Jouy.
 714. Calcaire compacte concrétionné, en rognons dans la craie tendre avec Cidaris. — Jouy.
 715. Calcaire compacte concrétionné, en rognons dans la craie tendre. — Chéroy.
 716. Calcaire compacte concrétionné, en rognons empâtant des silex blonds anguleux. — Chéroy.
 717. Calcaire compacte concrétionné, en rognons dans la craie tendre. — Courtoin.
 718. Calcaire compacte jaune, avec nodules de silex. — Villemanoche.
 719. Calcaire compacte jaune, avec nodules de silex. — Les Usages au sud de Chaumont.
 720. Calcaire compacte bréchoïde, avec fragments de silex, de la partie supérieure. — Paron.
 721. Silex en petits rognons et boules. — Pont-sur-Yonne.
 722. Silex gris, avec cavité remplie de silice blanche pulvérulente. — Saint-Martin-d'Ordon.

723. Silex blond en rognons, avec Ananchyte tapissé de cristaux calcaires. — Nailly.
724. Silex blond en lits. — Chéroy.
725. Silex blond, recouvert de concrétions de calcaire compacte jaune. — Chéroy.
726. Silex ferrugineux brun et marne ocreuse jaune, en rognons. — Chéroy.
727. Limonite épigène, en boule hérissée de cristaux. — Pont-sur-Yonne.

FOSSILES PRINCIPAUX.

<i>Tragos pisiforme.</i>	<i>Ananchytes striata.</i>
<i>Bulimina variabilis.</i>	<i>Inoceramus Cuvieri.</i>
<i>Cristellaria rotulata.</i>	<i>Lima Mantelli.</i>
<i>Dentalina sulcata.</i>	<i>Spondylus spinosus.</i>
<i>Galerites albo-galerus.</i>	<i>Terebratula carnea.</i>
<i>Micraster Cor-anguinum.</i>	<i>Rhynchonella octoplicata.</i>
<i>Ananchytes ovata.</i>	<i>Belemnites mucronatus.</i>

TERRAINS TERTIAIRES (Statist., p. 524-531).

C'est à Al. Brongniart et à Cuvier que l'on doit d'avoir démontré, en 1808, et surtout en 1811, qu'aux environs de Paris, entre la craie et les alluvions proprement dites, il existe un ensemble composé de couches bien réglées et très importantes sous le rapport de la puissance, de l'étendue superficielle et aussi des débris organiques qu'elles renferment. Dès lors ces couches devinrent le type d'une nouvelle classe de terrains que l'on ne tarda pas à découvrir dans une infinité d'autres lieux et que l'on nomma *terrains tertiaires*, à cause de leur postériorité par rapport aux couches les plus récentes du groupe que Werner avait appelé secondaire.

Les terrains tertiaires des environs de Paris et du nord de la France, auxquels ceux de l'Yonne se rattachent d'une

manière continue, ont été déposés dans une dépression de la craie proprement dite, un *bassin* comme disent les géologues, allongée du N.-E. au S.-O., de Laon à Blois; les dépôts tertiaires ont une épaisseur considérable et se trouvent en couches régulières, dans cet espace où ils se sont accumulés dans des eaux profondes. En dehors les dépôts tertiaires forment une zone assez large, mais sur une très faible épaisseur, qui ne peut être attribuée à des dénudations postérieures, mais bien à la grande élévation de la craie. Cette zone extérieure est loin de présenter une composition compliquée; le terrain crétacé n'est recouvert que par des dépôts argileux et sableux appartenant tantôt à une assise, tantôt à une autre, tantôt même à plusieurs à la fois; les corps organisés ne se trouvent guère que sur quelques points privilégiés. Ils sont terrestres ou d'eau douce, et il est probable que c'est hors des mers que la totalité de ces dépôts s'est faite. Au milieu d'eux, il y a des dépôts calcaires de divers âges caractérisés aussi par des fossiles d'eau douce. Dans la nomenclature que nous avons employée, nous n'avons adopté que des noms rappelant la composition minéralogique de chacune des trois assises; ce sont les suivants :

Miocène	}	Limons rouges à silex.
Eocène	{	Calcaires d'eau douce.
	{	Argiles, sables, grès, poudingues, etc.

Dans le département, les terrains tertiaires sont loin d'être continus comme le terrain jurassique et le terrain crétacé. Quant aux assises inférieure et supérieure, dans le Sénonais elles forment des lambeaux isolés au sommet des nombreuses arêtes et des petits plateaux que présente ce pays; dans le Gâtinais, elles forment pourtant, de Villeneuve-la-Guyard à Saint-Sauveur, une nappe, interrompue seulement par les

vallées de l'Ouanne, du Branlin et du Loing, mais dont le contour est découpé par une multitude de vallons dans le fond desquels apparaissent les assises secondaires. Quant au calcaire d'eau douce, il constitue deux petits dépôts entièrement isolés, à l'ouest de Pont-sur-Yonne et au sud de Charny. Les terrains tertiaires ont une épaisseur moyenne de dix mètres ; dans certaines parties du Gâtinais cependant celle-ci va jusqu'à 20 à 25 m. Quelquefois, dans des poches, on a creusé de 40 à 50 m., sans en atteindre le fond. Ils participent aussi à l'inclinaison que les diverses assises du département possèdent vers le N.-O. ; mais celle-ci est à peine le quart ou le cinquième de celle des terrains crétacé et jurassique, de 8' à 40' seulement. Les terrains tertiaires formés par des roches meubles ne peuvent contribuer à donner au sol des formes très accidentées. En effet, dans le Sénonais, où ils couronnent toutes les sommités, leurs débris descendent sur les pentes crayeuses et contribuent à les adoucir et à les rendre plus uniformes. Le Gâtinais est extrêmement uni et sillonné seulement par de légers vallons dont le fond ne dépasse pas le terrain tertiaire, ou bien est recouvert par des éboulis de celui-ci, s'il est entamé dans la craie. Ce n'est que sur quelques points que des parties dures, soit à l'état de grès, soit à l'état de poudingues, occasionnent quelques rochers ou quelques pentes rapides.

Usages. Les silex arrachés à l'étage crayeux sont employés dans les constructions rurales et donnent d'excellents matériaux pour les chemins. Les sables sont souvent assez purs pour entrer dans les mortiers à la chaux ; Tonnerre, Champignelles, Etai, sont des centres d'extraction pour les communes environnantes. Les argiles alimentent plus des deux cinquièmes des tuileries du département, notamment celles

de Nailly, Paron, Villebougis, Villeperrot et Pont-sur-Yonne, dont les excellents produits sont embarqués pour Paris et la Basse-Seine sous le nom de *tuiles et briques de Bourgogne*. Les grès, brèches et poudingues siliceux sont exploités notamment dans la forêt d'Othe et à Marsangy, tant pour le pavage que pour bornes, marches et encoignures. Les calcaires d'eau douce de Champigny et de Saint-Martin-sur-Ouagne donnent de la pierre de taille et du moellon.

1^o *Nappe tertiaire superposée au terrain crétacé.*

(Statist. p. 531-549, et 556-558).

Sur les plateaux du Sénonais et du Gâtinais, les dépôts tertiaires constituent à la surface de la craie un revêtement composé de sables et d'argiles souvent jaunes ou rouges, quelquefois blancs, renfermant sur beaucoup de points, au N. du parallèle de Joigny, des cailloux roulés de silex, des poudingues et des grès exploités pour le pavage; à Dixmont, il y a, au milieu de sables blancs, un amas de lignite que l'on tente d'exploiter; partout, notamment dans les parties supérieures, constituées par un limon argilo-ferrugineux brun-rougeâtre, il y a une immense quantité de silex non roulés, arrachés à la craie sous-jacente. Sur deux points il y a, au milieu de ce dépôt, des calcaires d'eau douce, près de Charny et de Pont-sur-Yonne, qui paraissent se rapporter au calcaire siliceux de la Brie; des rognons de manganèse oxydé accompagnent les derniers. Comme les silex non roulés leur sont supérieurs, il est infiniment probable que la partie du dépôt argilo-sableux qui les renferme est contemporaine d'étages plus supérieurs du bassin de Paris. Le terrain tertiaire recouvre ainsi en nappe continue, sauf les dénudations postérieures, les diverses assises de l'étage crayeux et une petite partie

des sables ferrugineux de la Puisaye; nulle part, pas plus en petit qu'en grand, sa stratification ne concorde avec celle de l'assise sous-jacente.

La difficulté, nous dirions presque l'impossibilité, de séparer l'une de l'autre les deux assises principales, nous a engagé à en donner une description simultanée et à n'établir dans celle-ci que des divisions géographiques. Les roches ont été disposées de la même manière.

A l'est de l'Yonne et au sud de la Vannes.

728. Sable argilifère grossier jaune. — Palteau à l'est d'Armeau.
729. Sable argilifère fin rouge-vif, en amas. — Ravin près du moulin de Cérilly.
730. Calcaire arénifère et argilifère jaunâtre, formant un bloc très-volumineux. — Ravin près du moulin de Cérilly.
731. Grès grossier tendre, jaunâtre et rougeâtre bigarré. — Vau-mort.
732. Grès fin blanchâtre. — La Folie à l'est des Sièges.
733. Grès grisâtre, en blocs errants. — Cerisiers.
734. Grès dur gris. — Cerisiers.
735. Argile jaune et violâtre. — Palteau.
736. Argile jaune-rougeâtre, en amas dans la craie. — Ravin à Villeneuve-l'Archevêque.
737. Argile jaune. — Beauregard au nord de Joigny.
738. Argile sableuse jaune. — Corvisart à l'ouest de Dixmont.
739. Ventriculites siliceux arraché à la craie. — Ravin de Cérilly.
740. Ventriculites siliceux arraché à la craie. — Briennon.
741. *Galerites Albo-galerus*, moules siliceux arrachés à la craie. — Cerisiers.
742. *Ananchytes ovata*, moules siliceux arrachés à la craie. — Sormery.
743. *Micraster Cor-anguinum*, moules siliceux arrachés à la craie. — Sormery.
744. *Micraster Cor-anguinum*, moules siliceux arrachés à la craie. — Villeneuve-sur-Yonne.
745. *Micraster*, moules siliceux arrachés à la craie. — Joigny.

Lignite de Dixmont.

746. Argile grise. — Grande excavation de la fontaine des Brins. près Dixmont.
747. Sable argilifère très-fin blanc. — Fontaine des Brins.
748. Sable fin très-pur blanc. — Fontaine des Brins.
749. Lignite noir. — Fontaine des Brins.
750. Bois dicotylédone altéré tendre brun. — Fontaine des Brins.
751. Bois dicotylédone altéré dur brun. — Fontaine des Brins.
752. Charbon en petits fragments dans le lignite. — Fontaine des Brins.
753. Sable argilifère fin légèrement brunâtre, recouvrant le lignite — Fontaine des Brins.
754. Limon brunâtre à silex non roulés, recouvrant le terrain à lignite. — Fontaine des Brins.

A l'est de l'Yonne et au nord de la Vannes.

755. Sable pur blanc. — Tuilerie du Marchais-au-Prieur au nord de Bagneaux.
756. Sable très-grossier gris. — Sablière de Foissy.
757. Sable argilifère rose. — Tuilerie du Marchais-au-Prieur.
758. Sable argilifère grossier rouge-brique. — Tuilerie du Marchais-au-Prieur.
759. Sable argilifère fin rouge-brique, à petits cailloux. — Tuilerie de Mâlay-le-Petit.
760. Sable argilifère fin rouge-brique. — Montaphilant près la tuilerie de Soucy.
761. Sable avec galets de silex grisâtre et noirâtre. — Route de Grange-le-Bocage à Thorigny.
762. Grès argilifère compacte jaune-grisâtre. — Tuilerie de Saint-Martin-sur-Oreuse.
763. Grès blanchâtre. — Le Marchais-au-Prieur au nord de Bagneaux.
764. Grès à gros grain grisâtre. — Mâlay-le-Petit.
765. Grès à gros grain grisâtre, avec petits cailloux siliceux. — Mâlay-le-Petit.
766. Grès brunâtre à grain moyen, avec rognons de silex gris. — Chemin de Vallières à Villiers-Bonneux.

767. Argile réfractaire blanche. — Le Marchais-au-Prieur.
 768. Argile grisâtre. — Tuilerie de la Grande-Croix à Thorigny.
 769. Argile jaune. — Le Marchais-au-Prieur.
 770. Argile maigre jaune-rougeâtre. — Tuilerie de la Grande-Croix.
 771. Silex jaspoïdes peu roulés rouges. — Bois du Troucis au nord de Courlon.
 772. Limonite brune compacte géodique, avec enduit fibreux intérieur. — Tuilerie de Saint-Martin-sur-Oreuse.
 773. Ventriculites siliceux arrachés à la craie. — Maillot.
 774. Ananchytes, moules siliceux arrachés à la craie. — Voisines, La Chapelle-sur-Oreuse et Michery.
 775. *Micraster Cor-anguinum*, moules siliceux arrachés à la craie. — Bagneaux, Chigy et Sergines.

Environs de Pont-sur-Yonne.

776. Sable très-pur blanc, inférieur au calcaire d'eau douce. — Champigny-sur-Yonne.
 777. Cailloux de silex grisâtres et noirâtres, formant une couche mince à la base de l'argile ferrugineuse. — Les Usages au sud de Chaumont.
 778. Grès argilifère compacte légèrement grisâtre. — Grand-Gitry au sud-ouest de Pont-sur-Yonne.
 779. Grès argilifère compacte légèrement grisâtre. — Terrier de Saint-Agnan.
 780. Grès argilifère compacto-terreux grisâtre. — Terrier de Saint-Agnan.
 781. Grès argilifère compacte, très-dur grisâtre. — Terrier de Saint-Agnan.
 782. Grès calcarifère mamelonné jaunâtre, inférieur au calcaire d'eau douce. — Carrières de Champigny.
 783. Grès fin blanc. — Villemanoche.
 784. Grès très-grossier blanchâtre, des sables inférieurs à l'argile ferrugineuse. — Les Usages.
 785. Grès très-grossier blanchâtre, passant au poudingue. — Les Usages.
 786. Argile sableuse grisâtre. — Tuilerie de Grand-Gitry au sud-ouest de Pont-sur-Yonne.

787. Argile sableuse jaune-brunâtre, reposant sur l'argile ou la craie. — Les Usages.
788. Jaspe géodique brunâtre avec ocre, en rognons dans les argiles ferrugineuses. — Les Usages.
789. Jaspe géodique brunâtre avec ocre. — Champigny.
790. Limonite très-argilifère terreuse — Champigny.
791. Limonite sableuse, argilifère et manganésifère brun-jaunâtre. Champigny.
792. Peroxyde de manganèse concrétionné. — Champigny.
795. Calcaire compacto-terreux noirâtre (manganésifère?) avec débris de coquilles d'eau douce. — Champigny.
794. Calcaire compacto-terreux grisâtre, d'eau douce. — Champigny.
795. Calcaire compacto-terreux jaunâtre, d'eau douce. — Champigny.
796. Calcaire compacte cavitaire brunâtre. — Champigny.
797. Calcaire compacte cavitaire brunâtre, avec lymnées. — Champigny.
798. Calcaire cellulaire jaunâtre, avec lymnées. — Champigny.

Environs de Sens et de Chéroy.

799. Sable blanchâtre, en nids dans la craie blanche. — Chéroy.
800. Sable siliceux grossier rougeâtre, avec cailloux siliceux. — Base du bois de Vallery.
801. Sable argilifère très-fin jaune. — Chemin de Rusé à Jouy.
802. Cailloux roulés siliceux noirs, dans l'argile. — Chéroy.
805. Silex non roulés jaunâtres et rougeâtres translucides. — Base du bois de Vallery.
804. Grès argilifère compacto-terreux jaunâtre. — Tuilerie Rousseau près Jouy.
805. Grès argilifère compacto-terreux jaunâtre. — Chemin de Rusé à Jouy.
806. Grès argilifère compacte jaunâtre. — Chemin de Rusé à Jouy.
807. Grès argilifère compacte grisâtre, inférieur. — Jouy.
808. Grès grossier jaunâtre, avec nombreux grains de silex noir et fragments de craie compacte jaune, dans des poches de sable. — Chéroy.

809. Grès rosâtre à nodules plus durs et plus foncés. — Côte de Paron.
810. Poudingue jaunâtre à silex blonds. — Côte de Paron.
811. Argile blanche, en amas à la partie supérieure des grès compactes. — Rusé à l'est de Jouy.
812. Argile blanchâtre. — Tuilerie Rousseau près Jouy.
813. Argile brunâtre. — Tuilerie des Brières au nord de Collemiers.
814. Argile avec fragments de grès compacte, de la partie supérieure. — Chemin de Rusé à Jouy.
815. Argile sableuse et ferrugineuse jaune-rougeâtre, avec silex roulés. — Chéroy.
816. Argile calcaire concrétionnée, en rognons dans l'argile. — Chéroy.
817. Jaspe brun-jaunâtre très-pesant. — Base des côtes à Sens.
818. Limonite sableuse brune. — Côte à l'ouest de Sens.

Environs de Villeneuve-sur-Yonne, Aillant et Charny.

819. Sable argilifère grossier grisâtre. — Tuilerie de Bussy-le-Repos.
820. Sable argilifère grossier grisâtre, en poches dans la craie. — Chemin de Précý à Sépaux.
821. Grès grossier grisâtre. — Chaumot.
822. Grès grossier lustré grisâtre. — Grosse roche de Val-Dampierre à l'ouest de Saint-Julien-du-Sault.
823. Grès rosâtre. — Marchais-Beton.
824. Grès ferrugineux jaune-brunâtre. — Chemin de Précý à Sépaux.
825. Poudingue à gros blocs de silex grisâtre. — Grosse roche de Saint-Julien-du-Sault.
826. Argile rouge-violacé, bigarrée de grisâtre. — Tuilerie de la Haute-Epine à l'ouest de Villeneuve-sur-Yonne.
827. Argile jaune. — Tuilerie de la Haute-Epine.
828. Argile sableuse brun-jaunâtre. — Tuilerie de Bussy-le-Repos.
829. Ventriculites arrachés à la craie. — Champvallou, Lindry et Dicy.
830. *Ananchytes ovata* arrachés à la craie. — Aillant.
831. *Micraster Cor-anguinum*, moules siliceux arrachés à la craie. — Aillant.

852. Calcaire compacte et grossier tuberculaire jaunâtre, d'eau douce. — Carrière de Saint-Martin-sur-Ouagne.
855. Concrétions calcaires (indusies) et planorbis. — Saint-Martin-sur-Ouagne.

Environs de Toucy.

854. Sable grossier jaunâtre. — Les Champions à l'ouest de Dracy.
855. Grès argilifère grossier jaunâtre. — La Bruyère à l'ouest de Dracy.
856. Grès fin jaunâtre. — La Roche au nord de Toucy.
857. Grès grossier jaune. — La Roche.
858. Grès ferrugineux grossier brun. — La Roche.
859. Poudingue à ciment de grès ferrugineux compacte et à cailloux de quartz blanc. — La Roche.
840. Poudingue à ciment de grès ferrugineux compacte et à cailloux de quartz blanc et de silex blond. — La Roche.
841. Argile à foulon grisâtre et rougeâtre panachée. — Les Godards au nord de Toucy.
842. Argile jaune et rougeâtre panachée. — Les Champions.

Environs de Louesme et Champignelles.

845. Sable argilifère fin jaune-rougeâtre, environnant les grès. — Vallon à l'ouest de Louesme.
844. Grès peu dur jaunâtre, en grandes masses. — Vallon à l'ouest de Louesme.
845. Grès dur jaunâtre. — Vallon à l'ouest de Louesme.
846. Grès dur blanchâtre, à grains siliceux. — Vallon à l'ouest de Louesme.
847. Sable grossier jaunâtre, avec cailloux roulés de silex. — Maisoncelles à l'est de Champignelles.
848. Sable argilifère grossier jaunâtre, à grains siliceux. — Sablière des Coureaux à l'est de Champignelles.
849. Grès grossier jaune, à grains siliceux. — Sablière des Coureaux.
850. Grès grossier lustré jaune et brunâtre. — Sablière des Coureaux.
851. Poudingue à ciment de grès blanc et cailloux de silex blond. — Maisoncelles.

Environs de Tannerre et Villeneuve-les-Genêts.

852. Sable fin légèrement rosâtre, de la partie inférieure. — Sablière de Tannerre.
853. Sable argilifère grossier, à nombreux grains siliceux, reposant sur le précédent. — Sablière de Tannerre.
854. Grès argilifère grossier friable rosâtre, avec silex, formant un lit dans le sable précédent. — Sablière de Tannerre.
855. Grès argilifère fin friable rosâtre avec silex, accompagnant le précédent. — Sablière de Tannerre.
856. Sable argilifère jaune-ocreux, supérieur. — Sablière de Tannerre.
857. Grès ferrugineux jaune-rougeâtre, reposant sur le sable précédent. — Sablière de Tannerre.
858. Grès ferrugineux brun, avec nombreux petits grains de silex. — Sablière de Tannerre.
859. Poudingue à ciment de grès friable jaune ou dur brun, et cailloux de silex, de la partie supérieure. — Sablière de Tannerre.
860. Sable argilifère grossier rosâtre. — Villeneuve-les-Genêts.
861. Grès argilifère grossier tendre rosâtre. — Villeneuve-les-Genêts.

Environs de Bléneau et Rogny.

862. Sable en partie siliceux fin blanc. — Sablière de Bléneau.
863. Sable grossier jaune. — Sablière de Bléneau.
864. Graviers granitiques et siliceux, un peu argileux gris-rougeâtre. — Rogny.
865. Graviers granitiques et siliceux, très-argileux gris-jaunâtre, avec silex roulés. — Rogny.

Environs de Saint-Fargeau et Treigny.

866. Argile blanchâtre jaune et rouge, avec grains de silex. — Tuilerie de la Royauté près Saint-Fargeau.
867. Sable argilifère grossier rosâtre. — Saint-Maurice à l'est de Saint-Fargeau.
868. Sable argilifère grossier rosâtre, avec nombreux fragments de silex grisâtre. — Saint-Maurice.

869. Poudingue à ciment de grès compacte, et cailloux de silex blond-grisâtre. — Saint-Maurice.
870. Poudingue à ciment de grès ferrugineux compacte brun, et cailloux de quartz et silex noirâtre. — Etang Chassin au nord de Treigny.

2^o *Lambeaux tertiaires épars sur le terrain jurassique.*
 Statist. p. 549-554).

Sur plusieurs parties des plateaux jurassiques il y a aussi des lambeaux tertiaires; à Etais, au S.-O. de Coulanges-sur-Yonne, ce sont des sables purs; à Montillot, au N. de Vézelay, ce sont des sables argileux, grossiers, jaunes. Sur le plateau, entre Vézelay et Coulanges-sur-Yonne, les sables argileux renferment encore des silex non roulés, mais ils proviennent des parties supérieures de la grande oolithe. Enfin à Yrouère, au S. de Tonnerre, on a exploité, dans des argiles sableuses brun-jaunâtre, du fer hydroxydé pisolithique qui appartient encore à cette période géologique.

Environs d'Etais.

871. Sable argilifère légèrement jaunâtre, de la partie inférieure. — Grande sablière d'Etais.
872. Sable argilifère rosâtre, de la partie inférieure. — Grande sablière d'Etais.
875. Sable argilifère jaune-rougeâtre. — Grande sablière d'Etais.
874. Sable argilifère jaune-rougeâtre et violâtre. — Grande sablière d'Etais.

Environs de Festigny.

875. Argile jaune un peu rougeâtre. — Tuilerie de Festigny.

Environs de Merry-sur-Yonne, à l'ouest.

876. Grès argilifère en partie compacte jaune grisâtre, à gros grains de quartz. — Plateau de Magny.
877. Grès argilifère en partie lustré jaune et rouge, à gros grains de quartz. — Plateau de Magny.
878. Grès grisâtre à gros grains de quartz. — Plateau de Magny.

879. Poudingue à ciment de grès grisâtre, et cailloux de quartz et de silex jaune. — Plateau de Magny.

Environs d'Accolay et de Bessy.

880. Argile sableuse jaune-brunâtre superficielle. — Plateau à l'ouest de Bessy.
881. Rognon de grès argilifère et ferrugineux grossier jaune-brunâtre. — Bois du Gouvernement au sud d'Accolay.

Environs de Merry-sur-Yonne, à l'est.

882. Argile blanche et jaunâtre, de la partie inférieure. — Tuilerie de la Croix-Ramonée.
885. Argile blanche et rose. — Tuilerie de la Croix-Ramonée.
884. Sable granitique argilifère grossier jaune-rougeâtre, de la partie moyenne. — Tuilerie de la Croix-Ramonée.
885. Sable argilifère fin caillouteux superficiel jaune-rougeâtre. — La Croix-Ramonée.
886. Sable argilifère jaune-rougeâtre, à nombreux cailloux de quartz et de silex. — La Croix-Ramonée.
887. Sable argilifère gris-jaunâtre superficiel, à nombreux cailloux de quartz et de silex. — La Croix-Ramonée.

Environs de Châtel-Censoir.

888. Argile sableuse jaune-rougeâtre. — Tuilerie des Tremblats.
889. Sable argilifère grossier rougeâtre. — Tuilerie des Tremblats.

Environs de Montillot.

890. Argile jaune-rougeâtre bigarrée de blanc. — Montillot.
891. Sable argilifère très-grossier jaune-rougeâtre. — Montillot.

Entre la Cure et le Serain.

892. Sable argilifère fin rouge-brique. — Le Grosmont à l'ouest de Domecy-sur-le-Vault.
895. Grès tendre assez fin rouge-vermillon. — Le Grosmont.
894. Grès très-ferrugineux brun. — Le Grosmont.
895. Limonite arénifère brune. — Le Grosmont.
896. Limonite arénifère compacte brun-rougeâtre. — Bois communaux de Thory au nord de Lucy-le-Bois.

Minerais de fer à l'est du Serain.

897. Argile sableuse jaune-fauve, à minerai de fer. — Tuilerie de l'Affichot au nord de Molay.
898. Argile sableuse jaune-fauve, avec limonite pisolithique. — Bois du Nid-de-Corneille, à l'ouest d'Yrouère.
899. Limonite pisolithique à grains compactes ou tendres intérieurement (minerai lavé) — Yrouère.
900. Argile brunâtre à grains ferrugineux. — Plateau de Collan.

TERRAINS D'ALLUVION (Statist. p. 562-585).

A une ou plusieurs époques postérieures à celles du dépôt des derniers terrains tertiaires proprement dits, une grande partie de la surface du globe, et notamment de l'Europe, a été sillonnée par des courants aqueux d'un volume et d'une violence extraordinaire; ceux-ci ont eu pour effet, d'une part, la formation d'un grand nombre de vallées et particulièrement de celles qu'on remarque dans les pays de plaine dont le sol est formé par des couches horizontales et où il n'existe aucune trace de phénomènes plutoniques; le second effet de ces courants, conséquence nécessaire du premier, a été d'avoir donné naissance à une grande quantité de débris qui, subdivisés, roulés et lotis par l'action des eaux, ont été déposés par elle sur les surfaces dénudées, dans les vallées et sur le fond des mers, surtout au débouché de celles-ci; ils ont formé des remblais et dépôts qui constituent ce qu'on appelle le terrain diluvien ou *diluvium*. Ils consistent en cailloux roulés, graviers, sables et limons, renfermant fréquemment des coquilles d'eau douce et terrestres, et quelquefois des dépôts partiels de lignite. Ces divers éléments sont ordinairement mal stratifiés et renferment des blocs erratiques; ils sont accompagnés d'ossements d'animaux (notamment d'élé-

phant) qui n'existent plus, au moins dans les contrées où l'on trouve leurs restes enfouis.

-Les *alluvions* ou terrains qui appartiennent à notre époque, c'est-à-dire dont la formation est postérieure à la dernière grande catastrophe géologique, après laquelle l'homme est venu prendre possession de la terre apte à le recevoir, sont caractérisés par leur position superficielle, par la nature meuble et la position irrégulière de la plupart des éléments qui les composent, par leur faible puissance, par leur relation avec les causes dont nous voyons encore les effets se continuer actuellement sous nos yeux, et enfin par la présence de débris qui se rapportent aux espèces qui vivent encore dans les mêmes contrées et notamment de débris de l'homme accompagnés de traces de son industrie.

Le diluvium comprend tous les dépôts qui n'ont pu être formés par les causes qui agissent actuellement à la surface du sol du département. Dans les vallées, ce sont les matériaux que nous avons précédemment énumérés; dans celles de l'Armançon, du Serain, du Cousin et de l'Yonne, ils proviennent, en partie, des terrains primitifs du Morvan, et leur nature est d'autant plus variée qu'on les observe dans une partie plus inférieure ou septentrionale de la vallée. Dans les grands vallons de l'Armançon et de la Vannes les matériaux proviennent exclusivement du terrain crétacé. Les alluvions comprennent tous les dépôts qui sont en voie de formation; ceux-ci, soit d'après leur nature, soit d'après leur état, se divisent en quatre sortes synchroniques les unes des autres; le terrain détritique et la terre végétale, les alluvions et atterrissements, les tourbières et enfin les tufs calcaires.

Les terrains d'alluvion occupent principalement le fond et les flancs des grandes vallées, dans toutes les parties du dé-

partement : ils n'ont qu'une influence nivelante dans le relief du sol par suite de leur état meuble ; c'est surtout dans les parties inférieures des flancs des vallées, qu'ils allongent en rendant ainsi les pentes plus douces et plus uniformes.

Usages. Partout les terrains d'alluvion fournissent, en abondance, du sable et de la terre pour les constructions ; presque partout aussi on en tire des cailloux pour l'entretien des routes et des chemins. Sur quelques points, comme aux alentours de la forêt de Frétoy, les terres argileuses du plateau sont employées par quelques tuileries ; sur d'autres, comme à Cuzy, l'Isle, Cravan, etc., ce sont les argiles d'alluvion du fond des vallées. Des poudingues diluviens sont exploités dans la partie inférieure de la vallée de l'Armançon. Enfin, on extrait de la tourbe à Pont-sur-Vannes.

Les échantillons sont répartis en trois séries dans chacune desquelles la disposition par vallée a été conservée.

4° *Alluvions anciennes et modernes.*

Vallée de l'Armançon.

- 901. Argile limoneuse brun-jaunâtre. — Tuilerie de Cusy.
- 902. Conglomérat d'argile et de craie, vert-jaunâtre. — Les Drillons à l'est de Saint-Florentin.
- 905. Limon brunâtre. — Les Drillons.
- 904. Gravier calcaires avec grains granitiques. — Lit de la rivière à Tonnerre.

Vallée du Serain.

- 905. Poudingue calcaire et granitique jaune-rougeâtre. — Rues de Beaumont.
- 906. Sable quarzeux et granitique rougeâtre. — Lit de la rivière à Noyers.

Vallée de l'Yonne.

- 907. Gravier calcaires, granitiques et porphyriques. — Plaine d'Auxerre.

908. Gravier calcaires, siliceux, granitiques et porphyriques. — Gron.
909. Gravier calcaires, siliceux, granitiques et porphyriques. — Gisy-les-Nobles.
910. Poudingue calcaire, siliceux, granitique et porphyrique. — Saint-Denis.
911. Gravier granitiques noircis par l'oxyde de manganèse ? — Montée de Saint-Siméon près Auxerre.
912. Limon grossier jaune-rougeâtre. — Tuilerie du Bouchet au nord de Bazarne.
913. Limon très-sableux grossier jaune. — Auxerre.
914. Limon très-sableux grossier jaunâtre — Champlay.
915. Limon grossier jaunâtre. — Villeneuve-sur-Yonne.
916. Limon grossier jaunâtre. — Chaumont.
917. Sable quarzeux et granitique rougeâtre. — Cravan.

Vallée de la Cure.

918. Sable granitique rouge, avec cailloux granitiques altérés. — Orbigny à l'est de Pontaubert.
919. Limon micacé brunâtre. — Tuilerie de Bessy.

Vallon du ru de Genotte.

920. Gravier calcaires. — Pont de la grande route au bas de Coulanges-les-Vineuses.
921. Poudingue tendre à ciment calcaire. — Pont au bas de Coulanges-les-Vineuses.

Vallon de la Vannes.

922. Limon crayeux jaune. — Pied de la côte en face de Foissy.
923. Tourbe imparfaite. — Pont-sur-Vannes.

*2^e Détritrus calcaires.**Entre l'Armançon et le Serain.*

924. Èrène du calcaire portlandien. — Tissey.
925. Brèche calcaire de l'èrène précédente. — Tissey.

Entre le Serain et l'Yonne.

926. Èrène du calcaire portlandien. — Au nord-est de Chitry.

A l'ouest de l'Yonne.

927. Erène du calcaire portlandien. — Nanteau au sud de Migé.
 928. Erène du calcaire portlandien. — Vaux.
 929. Erène crayeuse. — Bois-de-Charbuy.
 950. Limon avec débris crayeux. — Haut-de-Charbuy.

*3° Incrustations calcaires.**A l'est de l'Yonne.*

951. Tuf calcaire granuleux friable, inférieur à la terre végétale. —
 Partie basse de Maillot.
 952. Concrétions calcaires, renfermant des lymnées et des débris
 végétaux. — Maillot.
 955. Tuf calcaire jaunâtre. — Mur de l'ancien moulin de Vérou.

APPENDICE. — PRODUITS D'ANCIENNES INDUSTRIES
 MÉTALLURGIQUES (Statist. p. 479-483).

La collection est complétée par les produits d'industries métallurgiques qui, dans le département, ont existé principalement dans la partie du Sénonais, désignée sous le nom de Forêt-d'Othe, et dans celle du Gâtinais qui avoisine la Puisaye. Ce sont des laitiers et des scories formant des accumulations, désignées sous le nom de *ferriers*, parfois assez considérables, comme à Tannerre, pour former des buttes de 40 à 42 m. de hauteur. Ces matériaux, au lieu d'être vitreux et légers comme ceux des hauts-fourneaux actuels, sont presque toujours fort pesants en raison de la grande quantité de fer qui entre dans la composition des silicates, ou qui s'y trouve même disséminé en granules métalliques. On admet généralement que c'est avant et pendant la domination romaine qu'avaient lieu les exploitations métallurgiques dont ils sont les résidus.

Usages. Partout où les ferriers sont un peu considérables, on les exploite pour en retirer le *crécy* pour l'entretien des

routes et chemins, qu'il rend excellents; quelques variétés sont réduites en poudre et servent à vernir les poteries de la Puisaye.

A l'est de l'Yonne.

954. Scorie compacte pesante mamelonnée noire. — Arces.
 955. Scorie compacte pesante mamelonnée noire. — Le Marchais-au-Prieur au nord de Bagneaux.

A l'ouest de l'Yonne.

956. Scorie compacte et grenue pesante, mamelonnée noire. — Saint-Sérotin au sud-ouest de Pont-sur-Yonne.
 957. Scorie compacte et grenue pesante et mamelonnée noire. — La Grande-Justice au nord de Chéroy.
 958. Scorie lamelleuse et grenue pesante noire. — La Grande-Justice.
 959. Scorie compacte pesante noire. — Bussy-le-Repos.
 940. Scorie compacte et grenue pesante noire. — Villiers-Saint-Benoit.
 941. Cendre grise avec charbon et fragments de scories diverses. — Grand ferrier de Tannerre.
 942. Scorie compacte pesante noire. — Tannerre.
 945. Laitier cellulaire pesant vert-bleuâtre. — Tannerre.
 944. Laitier à grandes cellules vert-bleuâtre, avec charbon et grains de fer. — Tannerre.
 945. Laitier à petites cellules vert-bleuâtre, avec charbon et grains de fer. — Tannerre.
 946. Scorie à petites et rares cellules, pesante jaune verdâtre. — Tannerre.

Environs d'Avallon.

947. Scorie compacte cellulaire noire, avec charbon. — Girolles-les-Forges.

SUR LES VERTÉBRÉS FOSSILES

DE LA CAVERNE OSSIFÈRE D'ARCY-SUR-CURE, PROVENANT
DES COLLECTIONS DU DOCTEUR ROBINEAU-DESVOIDY.

(Grotte aux Fées).

L'étude des *animaux fossiles* préoccupe beaucoup, comme on le sait, les géologues de notre époque, qui l'appliquent à l'étude de la terre. On les rencontre en effet dans presque tous les terrains, depuis le terrain *silurien* jusqu'au dépôt formé par la dernière irruption des eaux, connu sous le nom de *diluvium*.

Une nouvelle branche de la science, la *paléontologie*, s'est donc formée de nos jours de la connaissance des êtres organisés qui ont peuplé anciennement la terre. Le docteur Robineau-Desvoidy, si ardent pour l'étude des sciences naturelles, ne pouvait rester étranger à cette science, et nous avons vu qu'il avait commencé avec l'aide de quelques personnes une série de recherches tendant à découvrir les richesses fossiles de notre département.

Les grottes ossifères d'Arcy-sur-Cure, explorées imparfaitement par Bullon et depuis par un petit nombre de visiteurs qui en ont fait un sujet de curiosité plutôt qu'une affaire sérieuse, ces grottes, dis-je, ne pouvaient manquer d'être explorées par notre infatigable collègue, et il avait réuni une assez grande quantité d'ossements de différents animaux découverts par lui dans la *grotte aux Fées*.

Selon le vœu qu'il avait exprimé avant de mourir, ses héri-

tiers ont remis à notre Société toutes ses collections. Nous nous sommes donc trouvés en possession de nombreux ossements* de *vertébrés fossiles* qui malheureusement n'avaient été que très-imparfaitement déterminés. La partie de la paléontologie qui traite des animaux vertébrés offre de grandes difficultés; aussi n'est-ce que par une étude approfondie de l'anatomie comparée qu'on peut espérer reconnaître d'une manière certaine la nature des animaux fossiles, leurs degrés de ressemblance et de différence avec ceux qui vivent aujourd'hui. La science de Cuvier, qui a renouvelé la face de la géologie, n'est point une science d'enfant, et à moins d'études particulières on ne peut l'aborder d'aucun côté.

N'ayant pas de spécialiste parmi nos collègues, nous aurions peut-être été fort embarrassés pour déterminer les objets de notre collection si nous n'avions eu l'idée de nous adresser au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Nous devons des remerciements à cet établissement pour la complaisance avec laquelle on a mis à notre disposition conseils et collections. Nous devons en particulier remercier M. Merlieu, préparateur des ossements fossiles de cet établissement, et surtout M. Lartet, savant aussi affable que distingué, qui a bien voulu vérifier lui-même la valeur de nos dénominations.

Sans entrer aujourd'hui dans aucun détail sur les grottes d'Arcy, qui ont été décrites ailleurs, et sur la manière dont les ossements ont pu se trouver dans les cavernes ossifères, nous allons essayer de vous rendre compte des richesses que nous possédons maintenant.

Dans les fossiles donnés par le docteur Robineau, nous avons reconnu huit genres d'animaux à *espèces éteintes*, qui se répartissent parmi les *pachydermes*, les *ruminants* et les *carnassiers* de la grande famille des *vertébrés mammifères*.

Nous espérons en rencontrer une autre espèce, l'*hippopotame* (*H. major*), mais nous n'avons pu en trouver aucun débris, quoique cependant il en existe certainement aux grottes d'Arcy. Nous avons vu au Muséum d'histoire naturelle de Paris des échantillons assez nombreux de cet animal qui ont été découverts, il y a longtemps, par M. de Bonnard et donnés par lui au Muséum.

I.

PACHYDERMES.

On ne peut expliquer la présence des pachydermes dans les cavernes par aucune particularité de mœurs. Aussi l'opinion la plus généralement admise par les géologues est-elle qu'ils ont été, soit vivants, soit morts, la proie des grands carnassiers auxquels on les trouve réunis.

Cependant il nous semble que cette opinion n'est point admissible pour les dépôts de la grotte ossifère explorée à Arcy par le docteur Robineau.

Tous les débris de vertébrés qu'on y rencontre, aussi bien les carnassiers et les ruminants que les pachydermes, ont été amenés pêle-mêle par les eaux. Pour quiconque a été à même d'observer, comme nous l'avons fait, les cailloux roulés, le sable fin et le limon rougeâtre qui accompagnent ces débris dans les grottes d'Arcy, le doute n'est pas possible.

Mises en mouvement par suite du déplacement des matières et poussées avec violence, les eaux ont envahi les terres et les ont couvertes entièrement. Par conséquent, tous les animaux terrestres qui peuplaient ces contrées ont été surpris à la fois; les courants les ont entraînés dans leur course impétueuse et ont déposé leurs débris çà et là, mais principa-

lement dans les grottes, que leur position mettait à l'abri du grand courant, et dans les plaines protégées par une chaîne de montagnes.

Nous reviendrons du reste sur cette théorie, qui nous servira peut-être à établir la différence de faune des deux grottes principales que nous avons l'intention d'explorer, sous les auspices de la Société.

L'*éléphant*, le *rhinocéros* et le *cheval* sont les seuls pachidermes dont nous ayons reconnu des débris fossiles.

1. ELÉPHANT (*Elephas primeniuis*, Blum.)

Eléphant fossile de Cuvier ou Mammouth des Russes, à crâne allongé, à front concave, à *très-longues alvéoles des défenses*; à mâchoire inférieure obtuse, à machelières larges. parallèles marquées de rubans serrés.

C'est une espèce bien distincte des genres connus, l'éléphant d'Afrique et celui de l'Inde, dont cependant elle se rapproche davantage.

Les fouilles faites dans les grottes d'Arcy par le docteur Robineau n'ont amené la découverte que d'une seule molaire qui, jointe à celles trouvées dans le lit de la rivière du Serin en 1846 à Bonnard, et dans celle de l'Yonne à Chaumont, forme tout ce que nous possédons des débris fossiles de cet énorme pachyderme.

Les os fossiles d'éléphant se trouvent dans tous les pays, aussi bien dans le nord que dans le midi. On les rencontre dans tous les bassins des grandes rivières. Aussi ne devons-nous pas nous étonner d'en retrouver des vestiges épars dans notre département. Cuvier cite des échantillons trouvés aux environs d'Auxerre et notamment au *pont de pierre*, qui est situé, comme on le sait, à une lieue de la ville. Il rapporte

également la trouvaille faite, en 1773, dans l'Yonne même, d'une molaire pétrifiée d'éléphant.

Il est probable qu'en faisant des recherches plus attentives on découvrira d'autres ossements; puisque nous avons déjà des molaires, nous pouvons dire *à fortiori* qu'on doit retrouver des parties de squelette et des défenses. Espérons, dans tous les cas, que les habitants du département qui ont ou qui auront en leur possession des restes complets ou non, voudront en doter généreusement le musée de notre Société ou tout au moins nous les communiquer.

Généralement les os de *Pélephas primigenius* sont bien mieux conservés dans le nord qu'ailleurs.

Cette particularité ne fait que confirmer l'espoir que nous avons de retrouver dans notre pays des débris intéressants de cet animal.

II. RHINOCÉROS. *R. Tichorinus* (τοιχος, paries et ρίς, nasus). Cuvier.

De même que pour l'éléphant, la grotte aux Fées n'a fourni au docteur Robineau qu'une molaire (la 4^{re} supérieure du rhinocéros à narines cloisonnées de Cuvier).

Les ossements fossiles de rhinocéros ne sont pas rares et on les rencontre dans presque toutes les grottes ossifères en compagnie des éléphants, des ours, des chevaux, des hyènes, etc. Mais les dents, n'ayant pas un volume très-considérable, échappent souvent au naturaliste parce qu'elles sont peu remarquées des ouvriers. Aussi manquent-elles souvent dans les collections, et cette molaire dont nous nous occupons en est une preuve puisque le Muséum d'histoire naturelle de Paris, si riche pourtant en échantillons paléontologiques, ne possède pas de dent semblable.

L'observation que nous avons faite au sujet de l'éléphant

s'applique également au rhinocéros, et il faut espérer que notre collection s'enrichira bientôt de débris plus nombreux du *R. tiehorinus*.

Tous les rhinocéros ont 7 molaires de chaque côté tant en haut qu'en bas, 28 en tout.

Il existe plusieurs espèces de rhinocéros fossiles, et M. Lartet en a découvert et décrit plusieurs, mais l'espèce qui nous occupe est la seule connue dans les terrains diluviens et dans les cavernes.

Cette espèce était *bicorne*, grande et à tête très-allongée.

III. CHEVAL, *Equus fossilis* (Cuvier).

Les débris du genre *cheval* sont très-communs, surtout les dents; mais comme jusqu'à présent l'anatomie comparée n'a signalé aucune différence entre les os des espèces détruites et ceux des espèces actuellement existantes, il arrive qu'on n'est pas toujours sûr de l'authenticité des échantillons qu'on découvre. Mais ici je crois que nous ne pouvons avoir de doute puisque les ossements découverts l'ont été dans les mêmes couches qui recélaient des débris d'animaux à espèces éteintes et inconnues de nos jours.

On peut dire aussi que les squelettes de toutes les espèces du genre cheval (cheval, âne, hémione, etc.), se ressemblent tellement, lorsqu'ils sont de même taille, qu'on ne peut affirmer que ce soit telle espèce plutôt que telle autre. Cependant les ossements que nous possédons, offrant les mêmes dimensions que celles du cheval, on peut dire avec quelque certitude qu'ils appartiennent bien réellement à cette espèce à laquelle on a donné le nom d'*Equus fossilis*.

Parmi les os que nous avons eu à déterminer on remarque principalement des séries de dents (*canines, incisives, dents de lait, molaires inférieures et supérieures* en très-grande

quantité), des fragments d'*omoplate*, de *fémur*, les *os* du *carpe*, du *tarse*, le *canon*, le *stylet*, l'*astragale*, les *phalanges*, etc.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ces ossements, qui n'offrent rien de remarquable et sont communs dans toutes les grottes ossifères. Rappelons seulement en passant que le cheval a 6 incisives et 2 canines à chaque mâchoire, 7 molaires de chaque côté en haut et 6 en bas. Il nous sera facile de faire des séries complètes, car on a rencontré dans la grotte des Fées une quantité vraiment prodigieuse de ces dents.

II.

RUMINANTS.

Les débris de *ruminants fossiles* ont été, suivant les uns, apportés dans les grottes par les carnassiers qui habitaient la même contrée; suivant d'autres, on doit attribuer leur présence aux eaux qui les ont déposés ainsi que nous le faisons observer tout-à-l'heure.

On en connaît de nombreuses espèces dans les cavernes, mêlées aux débris des carnassiers et des pachydermes; mais nous n'avons trouvé à déterminer que le genre *bœuf* et le genre *cerf* parmi les ossements fossiles qui provenaient des grottes d'Arcy.

VI. BŒUF, *Bos primigenius* (Bojon).

La présence du *bœuf fossile* dans les grottes d'Arcy est constatée par des *mâchelières* et des *molaires* et par deux *astragales* n'ayant pas appartenu au même animal.

L'un de ces os est long de 0,095 et large en bas de 0,065. Ce seraient les dimensions d'un très-grand bœuf.

D'après Cuvier, le *bos primigenius* serait la souche de nos

bœufs actuels. Il était plus grand d'un tiers que le bœuf domestique.

V. CERF, *Cervus giganteus?* Cuvier.

Nous n'avons dans notre collection que deux échantillons qu'on puisse attribuer à cette espèce de cerf, la plus célèbre des ruminants fossiles. Ce sont des débris de *bois* et *une perche* presque entière.

Nous avons bien, à la vérité, reconnu d'autres fossiles se rapportant au genre cerf, mais il serait très-difficile, pour ne pas dire impossible, de les attribuer d'une manière certaine au genre qui leur convient. Le groupe des ruminants est composé d'espèces qui ont une grande ressemblance entre elles; il a des représentants nombreux parmi les animaux fossiles, et ce n'est qu'à l'aide de pièces bien caractérisées, comme celles de la tête, qu'on parvient à classer les ossements de ces vertébrés.

Nous citerons donc plusieurs débris de ruminants trouvés à Arcy, sans désigner le nom de l'espèce, qu'on n'a pu du reste nous donner à Paris.

Nous possédons le *métacarpe* d'un ruminant, plusieurs échantillons des 1^{re}, 2^e et 3^e *phalanges*, un *canon*, un *radius* d'un petit ruminant, *des dents* d'un animal ayant de l'analogie avec l'*antilope*, des *phalanges* et un *onglet* d'un ruminant voisin du *renne*.

On approuvera la prudence de nos affirmations si on réfléchit qu'on compte dans le diluvium au moins 25 espèces de cerfs fossiles.

III.

CARNASSIERS.

La famille des *carnassiers* est beaucoup plus facile à

classer pour le paléontologiste. Les dents, très-variées dans leurs formes, très-constantes dans chaque espèce, donnent des caractères toujours certains et permettent à l'observateur des déterminations rigoureuses et précises. Nous n'avons eu à nous occuper que de trois espèces qui sont bien distinctes entre elles, la *hyène*, le *loup* et l'*ours des cavernes*.

VI. HYÈNE, *Hyena spelæa* (Cuvier).

Parmi les ossements découverts par M. Robineau, on remarque *une tête*, accompagnée d'une *fausse molaire* et d'une *molaire*; ces échantillons, quoique incomplets, suffisent pour nous montrer la présence d'une grande espèce de hyène disparue (fort heureusement du reste) et ayant vécu dans cette contrée en même temps que les éléphants, les rhinocéros et les ours.

On la trouve en France, en Angleterre et en Allemagne dans plusieurs cavernes.

D'après les auteurs, cette espèce paraît avoir été plus voisine de l'*hyène tachetée* que de l'*hyène rayée*.

VII. LOUP, *Canis spelæus* (Goldf.)

Des *canines* et des *molaires* indiquent seules la présence de cet animal dans les grottes d'Arcy. Du reste, nous n'avons rien de remarquable à dire sur cette espèce fossile dont les proportions paraissent avoir été plus grandes que celles du loup ordinaire.

Il est fort difficile de distinguer le squelette d'un loup de celui d'un chien *de même taille*, et il n'est pas possible d'affirmer si les échantillons que nous possédons appartiennent à l'un ou à l'autre de ces carnassiers. Cependant la plupart des auteurs attribuent à un loup, le *canis spelæus*, les ossements qu'on trouve dans les cavernes avec les os d'hyène, d'ours et d'éléphants.

VIII. OURS DES CAVERNES, *Ursus spelæus* (Blum.)

Nous arrivons en dernier lieu aux débris les plus communs dans les cavernes ossifères. Nous voulons parler des *ossements d'ours* qu'on trouve en quantités considérables dans les grottes d'Arcy et dont nous avons pu facilement déterminer les échantillons nombreux. Ils appartiennent tous à la même espèce, l'*Ursus spelæus* de Blummembach, grande espèce à front bombé *qui atteignent la taille des plus grands chevaux.*

Voici la liste des os reconnus :

Pour la tête :

Fragments d'os du crâne,

Mâchoires inférieures,

— supérieures,

Incisives, canines et molaires en quantité.

Pour la colonne vertébrale :

L'atlas,

Les vertèbres dorsales et coccygiennes.

Pour les membres abdominaux :

Le bassin,

La cavité cotyloïde,

Les fémurs,

Les condyles,

Les rotules,

Les tibias,

L'astragale,

Le calcanéum,

Les métatarsiens,

Enfin les membres thoraciques sont représentés par l'omoplate, l'humérus,

Le cubitus, le radius,

Les métacarpiens,

Les phalanges.

Comme on le voit, nous avons, à peu de chose près, de quoi reconstruire l'animal dans son entier, et nous pouvons espérer de retrouver dans des fouilles prochaines les os qui nous manquent pour former un squelette complet.

Je termine, Messieurs, en émettant le vœu que notre Société prenne l'initiative de nouvelles recherches. Des fouilles bien dirigées, dans les grottes déjà explorées et dans celles qui ne l'ont point encore été, amèneraient, j'en suis certain, la découverte d'ossements que nous ne possédons pas encore, et peut-être trouverait-on sous la première couche ossifère une seconde couche plus ancienne et renfermant des débris d'animaux inconnus jusqu'à ce jour dans la paléontologie de notre pays !...

J'insisterai auprès de vous pour vous faire prendre ma proposition en considération parce que je sais qu'une personne étrangère au département a parlé de faire faire des fouilles, et il serait très-regrettable de laisser échapper les richesses paléontologiques que nous avons à notre disposition.

H. MONCEAUX.

7 août 1858.



1858.

Mois

JOURS du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE.				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	751 40	751 ^{mm} 49	751 ^{mm} 70	751 ^{mm} 85	+11 5	+26 6	+19 0	15 1
2	752 70	752 76	752 78	752 72	+12 0	+20 0	+16 00	8 0
3	752 68	752 95	753 04	754 20	+ 7 8	+20 9	+14 55	13 1
4	754 52	754 58	754 60	754 68	+ 8 4	+25 2	+13 80	14 8
5	751 18	750 90	750 68	749 75	+ 7 7	+22 7	+13 20	15 0
6	747 15	746 14	745 05	744 05	+12 6	+17 8	+13 20	5 2
7	745 02	745 85	747 51	750 35	+10 1	+21 2	+15 65	11 1
8	749 62	749 20	748 75	748 10	+ 9 1	+20 4	+14 75	11 5
9	748 05	748 02	747 90	747 54	+11 1	+17 5	+14 50	6 4
10	749 29	749 45	749 50	752 42	+11 9	+17 0	+14 45	5 1
11	752 61	752 80	753 25	754 82	+11 5	+22 5	+16 80	11 0
12	753 02	753 12	753 20	753 28	+11 1	+23 9	+18 50	14 8
13	753 44	756 05	756 18	756 25	+11 7	+26 5	+19 10	14 8
14	753 82	755 72	753 00	752 10	+14 5	+33 7	+23 10	21 2
15	749 65	748 73	748 55	748 45	+14 7	+36 1	+23 40	21 4
16	748 82	749 64	750 44	751 47	+12 2	+29 7	+20 95	17 5
17	752 87	753 45	753 63	753 82	+11 8	+30 8	+21 50	19 0
18	754 74	754 72	754 78	754 74	+14 7	+33 2	+25 95	18 5
19	754 55	754 98	753 05	753 14	+13 3	+26 1	+19 70	12 8
20	753 62	751 50	750 17	748 61	+12 4	+26 4	+19 40	14 0
21	748 92	749 20	749 53	749 72	+15 3	+21 5	+18 50	6 0
22	749 50	749 48	749 61	749 97	+10 0	+26 6	+18 50	16 6
23	751 85	752 10	752 75	753 40	+12 5	+23 8	+19 15	13 5
24	751 54	750 67	751 68	750 65	+17 1	+25 1	+20 10	6 0
25	749 57	749 62	749 75	750 74	+17 5	+24 9	+21 20	7 4
26	752 72	753 66	753 70	753 80	+12 8	+26 1	+19 45	13 3
27	749 82	748 77	747 24	745 42	+11 6	+25 2	+18 40	13 6
28	745 28	745 55	745 44	746 72	+13 2	+21 9	+18 55	6 7
29	748 02	748 16	748 55	750 79	+12 5	+19 7	+16 10	7 2
30	752 20	753 00	753 10	753 28	+11 4	+19 2	+15 50	7 8
31	754 44	654 55	754 82	753 44	+ 8 5	+23 9	+16 20	15 4
moyennes du mois.	751 21	751 25	751 28	751 47	RÉCAPITULATION : Maxim. extr. + 36.1, le 15. Min. extrême + 7.7, le 5. Différence des extrêmes 28.4. Moyenne du mois : + 18,26. Moyenne de la variabilité journalière 12,4.			
Plus grande élévation 756,23, le 13, à 9 h. du s.								
Moindre élévation 744,03, le 6, à 9 h. du s.								

de Juillet.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	N. O.	quelq. nuag.	serein.		
O.	N.	nuag. blancs	nuageux		
N.	N.	id.	clair		
N.	N.	nuageux	id.		
S.-O.	O.	nuag. blancs.	brouillard.		
S.	O	pluie	couvert	11 04	
O.	O.	nuageux	pluie.	1 67	
S.-O.	S.	ciel gris	ciel gris	2 95	
S.-O.	S.-O.	pluie	pluie.	4 50	
O.	O.	couvert	id.	5 40	
N.	N.-O.	id.	nuageux	6 90	
N.-O.	N.-O.	nuag. blancs.	quelq. nuag.		
E.	N.-E.	leg. nuages	nuageux		
E.	S.-E.	serein	serein		
E.	E.	id.	id.		
S.-O.	O.	id.	couvert		
N.-O.	N.	pluie violente	quelq. nuag.	19 72	Orage.
S.-E.	O.	serein	nuageux		
N.	N.	pluie violente	clair.	22 05	Orage.
O.	N.	leg. nuages	nuag. blancs.		
O.	N.	ciel gris	nuageux	0 50	
S.-E.	N.-O.	clair	nuag. blancs	1 55	
S.	S.-O.	ciel gris.	nuageux.		
S. S.-O.	S.	couvert	pluie.	4 80	
O.	O.	nuageux	nuag. blancs	0 75	
O.	O.-N. O.	clair	quelq. nuag.		
S.	O.	ciel gris	couvert		
S.-O.	N.	pluies	pluie.	7 42	
N.	N.-N.-E.	nuageux	nuageux.	3 45	
N.	N.-E.	nuag. blancs.	id		
N.	N.-N.-E.	serein	serein		
beaux et couverts, ou jours de beau temps 24. de pluie 7. de brouillard 1. de gelée 0.				mm 92 70	

Nombre de jours

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE.								OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES							
	à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		température minimum.		température maximum.		température moyenne.		Différence des extrêmes.	
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	°	°	°	°	°			
1	754	92	754	88	754	65	754	55	+ 9	9	+25	5	+10	00	13	4
2	753	01	752	56	751	41	750	97	+14	4	+26	8	+20	60	12	4
3	750	14	750	13	750	24	750	69	+ 7	9	+28	5	+18	20	20	6
4	752	25	752	77	752	92	754	41	+ 7	0	+27	7	+17	55	20	7
5	754	13	754	20	754	52	754	71	+12	6	+26	7	+19	65	14	1
6	755	14	755	50	755	82	756	76	+14	2	+27	6	+20	90	13	4
7	757	51	757	62	757	58	757	25	+ 9	8	+23	5	+16	65	15	7
8	756	48	756	26	756	12	755	75	+ 8	5	+25	7	+17	10	17	2
9	752	55	752	10	751	84	751	56	+10	8	+26	8	+18	80	16	0
10	751	82	751	75	751	68	751	72	+14	2	+27	5	+20	75	13	9
11	751	66	751	68	751	68	751	79	+16	4	+26	2	+21	50	9	8
12	751	88	752	05	752	10	752	17	+14	7	+25	6	+23	65	17	9
13	751	92	751	85	751	75	751	05	+15	6	+33	8	+24	70	18	2
14	751	61	751	75	752	27	751	65	+17	3	+30	6	+23	95	13	5
15	754	75	754	50	754	48	754	62	+15	5	+25	6	+20	55	10	1
16	754	80	755	08	754	86	753	62	+ 9	6	+29	8	+19	70	20	2
17	748	12	747	76	747	50	747	08	+25	5	+15	9	+22	20	19	4
18	746	05	745	84	745	98	746	60	+17	4	+32	4	+24	90	15	0
19	747	65	747	71	747	78	748	20	+16	6	+25	2	+19	90	6	6
20	749	00	749	05	749	10	749	26	+14	3	+20	4	+17	55	6	1
21	751	45	750	94	750	90	750	65	+10	9	+18	8	+14	85	7	9
22	749	54	749	55	749	08	748	62	+10	8	+19	1	+14	95	8	5
23	750	24	750	71	750	96	751	55	+11	9	+25	1	+18	50	15	2
24	752	47	752	68	752	74	753	08	+10	1	+24	7	+17	40	14	6
25	752	78	752	70	752	61	750	09	+11	5	+20	4	+13	85	9	1
26	751	14	751	22	751	10	751	16	+10	5	+17	1	+13	80	6	6
27	750	87	750	75	750	62	750	25	+ 8	0	+19	2	+15	60	12	2
28	749	52	749	21	749	17	748	70	+ 8	8	+18	1	+15	45	9	2
29	749	80	749	98	750	25	751	25	+11	5	+18	9	+13	10	7	6
30	751	68	751	52	751	58	750	85	+15	9	+21	3	+17	60	7	4
31	750	17	750	12	750	07	749	87	+12	0	+19	7	+13	85	7	7
moyennes du mois.	751	75	751	74	751	69	751	60	RÉCAPITULATION: Maxim. extrême + 33,8, le 13. Minimum extr. + 7,0 le 4. Différence des extrêmes 26,8. Moyenne du mois + 21,89. Moyenne de la variabilité journalière 12,74.							
Plus grande élévation 757,62, le 7, à midi. Moindre élévation 745,84, le 18, à midi.																

d'Août.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
E.	E.	serein	serein.	8 ^m	
E.	E.	id.	id.		
E.	N.-N.-O.	nuages rayés	nuages rayés		
N.	N.-O.	qqs. nuag.	serein.		
E.	N.-O.	serein	flocons blancs		
N.	N.	nuag. blancs	flocons blancs		
E.	E.	serein	serein.		
E.	E.	id.	id.		
E.	N.-E.	id.	ciel blanc.		
N.-E.	N.	flocons blancs	nuages noirs.		
N.	N.-O.	serein	orage.		
S.	N.-O.	flocons blancs	nuag. bla es	7 64	
S.	N.-E.	serein	id.		
N.-O.	S.	nuag. blancs	pluie fine.	0 25	
N.-O.	N.-O.	floc.bl. épais.	nuag. blancs.		
S.	S.	serein	serein.		
S.	S.	floc.bl. épais.	id.		
S.	S.	nuag. blancs	couvert		
O.	O.	couvert	pluie	0 88	
O.	O.	pluie	couvert	15 53	
O.	O.	couvert	nuageux	0 15	
S.	O.	nuages gris.	pluie	2 45	
E.	S.-O.	couvert	couvert		
S.-E.	N.	serein.	nuageux	1 83	
N.	N.	couvert	orage.	0 75	
N.	N.	id.	nuag. blancs.	30 55	
S.-O.	O.	serein	id.		
O.	E.	couvert	pluie	2 45	
N.-O.	N.-E.	nuag. blancs	couvert.		
O.	O.	couvert.	id.		
O.	O.	nuages gris.	pluie	5 95	

Nombre de jours

beaux et couverts, ou jours de beau temps 23.
 de pluie 8.
 de brouillard 0.
 de gelée 0.
 de neige 0.

mm
 66 05

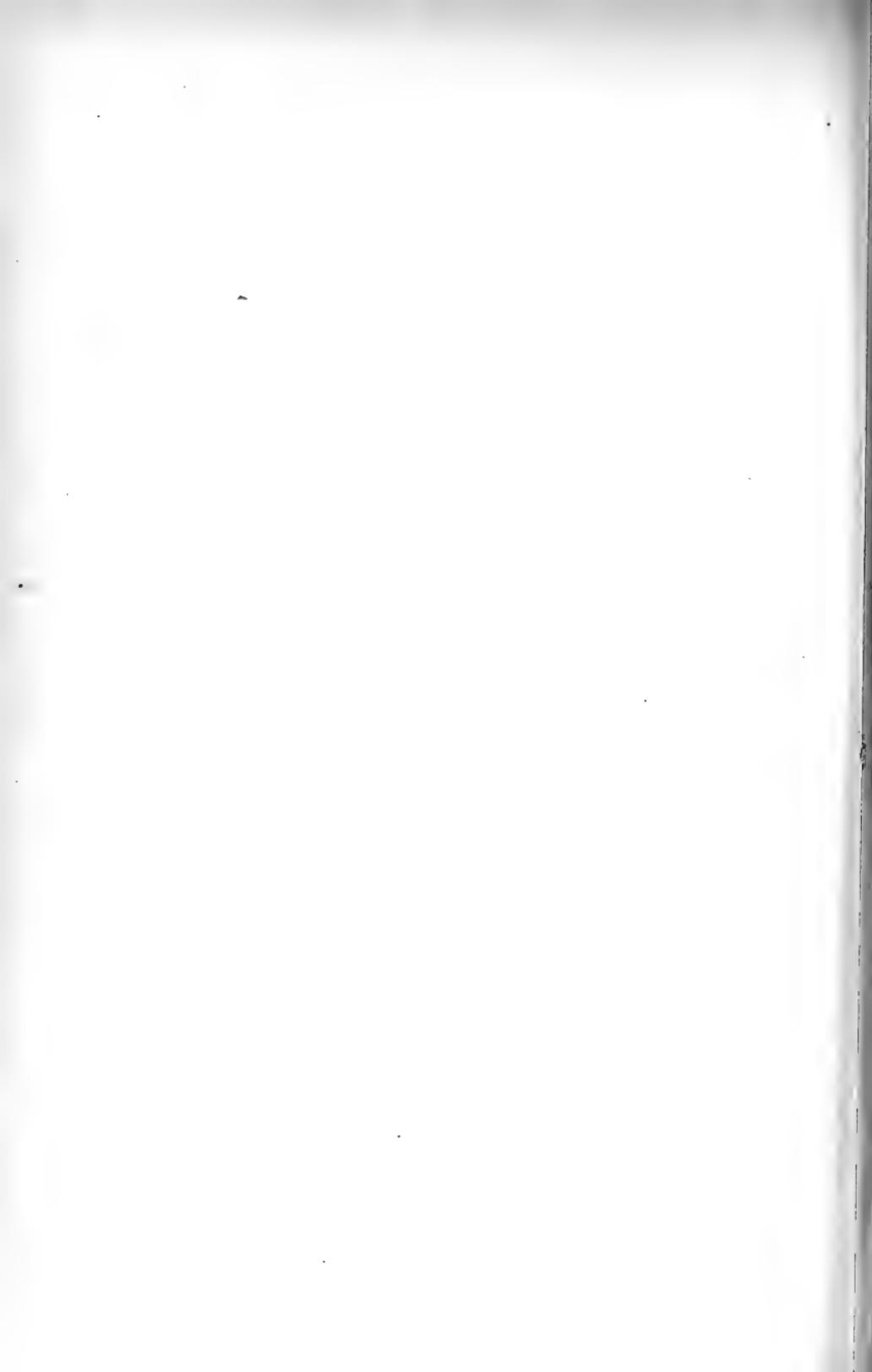
Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	750 ^{mm} 15	750 ^{mm} 18	750 ^{mm} 42	750 ^{mm} 84	+10 0	+19 2	+14 60	9 2
2	751 18	751 25	751 30	751 65	+15 7	+22 6	+18 15	8 9
3	753 98	753 02	753 08	754 55	+15 2	+25 6	+19 40	8 4
4	754 74	754 66	754 41	755 67	+12 8	+28 8	+20 80	16 0
5	755 44	755 19	755 01	754 60	+15 0	+22 6	+18 80	7 6
6	755 65	756 66	755 15	754 65	+12 2	+21 8	+17 00	9 6
7	755 54	756 57	754 14	752 36	+ 9 4	+19 5	+14 45	10 1
8	752 61	752 70	752 72	753 06	+15 5	+20 8	+17 95	7 5
9	753 28	753 26	753 26	753 24	+11 7	+20 1	+15 90	8 4
10	753 82	753 88	753 96	754 48	+ 8 0	+23 5	+15 75	15 5
11	753 14	753 20	753 24	753 35	+ 8 9	+23 5	+17 20	16 6
12	753 18	753 07	754 97	754 17	+ 9 0	+24 9	+16 95	15 9
13	753 92	753 90	753 86	753 71	+ 9 2	+28 5	+18 85	19 5
14	753 95	753 97	753 98	754 03	+13 1	+28 2	+20 55	15 1
15	754 52	754 58	754 47	754 87	+11 6	+27 8	+19 70	16 2
16	750 60	750 16	750 08	749 68	+10 9	+28 3	+19 60	17 4
17	749 56	750 07	750 45	751 66	+14 2	+20 6	+17 40	6 4
18	751 05	751 95	750 07	756 66	+14 0	+32 2	+18 60	9 2
19	753 66	754 18	754 41	753 60	+11 5	+26 5	+19 00	15 0
20	753 60	753 76	753 53	754 86	+12 7	+28 2	+20 45	15 5
21	754 84	754 24	754 10	753 41	+15 8	+30 5	+23 15	14 7
22	750 65	750 58	750 51	749 21	+15 5	+23 5	+19 50	8 0
23	750 18	750 25	750 51	750 70	+15 1	+20 0	+17 55	4 9
24	751 45	751 61	751 80	752 62	+12 7	+21 6	+17 15	8 9
25	757 11	757 85	758 57	759 64	+ 9 7	+18 2	+13 95	8 5
26	759 85	759 90	760 12	760 58	+ 7 7	+19 8	+13 75	12 1
27	758 56	758 21	758 09	757 81	+ 7 1	+21 5	+14 30	14 4
28	757 78	757 74	757 68	757 53	+ 7 7	+23 1	+13 40	15 4
29	755 61	755 52	753 24	754 80	+ 7 8	+25 6	+16 70	17 8
30	748 06	748 65	749 05	750 69	+14 5	+21 1	+17 80	6 6
moennes du mois.	753 85	753 89	753 92	754 04	RÉCAPITULATION. Maxim. extr. +30,5, le 21. Minimum extr. + 7,1, le 27. Différence des extrêmes 23,4 Moyenne du mois + 17,98. Moyenne de la variabilité journalière 11,97			
Plus grande élévation 760,58, le 26, à 9 h. du s.								
Moindre élévation 748,06, le 30, à 3 h. du s.								

e Septembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	O.	nuages gris.	nuages gris.	mm	
O.	O.	id.	légers nuag.		
O.	O.	nuag. blancs	id.		
S.-E.	S.-O.	bandes blanc	ciel blanc		
S.-O.	O.	nuag noirs.	pluie.	5 05	
S.-O.	N.	nuag. blancs	ciel blanc.		
O.	O.	id.	nuag. blancs		
S.-O.	O.	couvert	pluie.	2 75	
S.	N.-E.	nuag. blancs	serein	1 57	
O.	N. E.	serein	id.		
S.-E.	E.	id.	id.		
E.	E.	id.	id.		
S.	S.	id.	id.		
S.	S.-O.	id.	lég. nuag.		
E.	E.	serein	serein		
S.-E.	S.-O.	id.	id.		
O.	O.	pluie	couvert.	1 48	
S.-O.	N.-O.	nuag. blancs	pluie.	0 50	
S.-O.	O.	lég. nuages	nuageux		
S.	S.-O.	ciel blanc.	id.		
N.	O.	couvert	id.		
E.	S.-E.	serein	ciel blanc.		
S.	O.	pluie	nuag. fondus	7 07	
O.-O.-N.	O.-O.-N.	nuag. fondus	nuag. blancs		
N.	N.-E.	pluie	serein	9 55	
N.-E.	N.-E.	serein	bandes blanc.		
E.	S.-O.	id.	quelq. nuag.		
N.-O.	E.	id.	serein		
S.	S. O.	id.	id.		
S.-O.	O.	nuageux	petite pluie.	0 50	
Nombre de jours beaux et couverts, ou jours de beau temps 23. de pluie 7. de brouillard 0. de neige 0. de gelée 0.				mm	
				26 25	

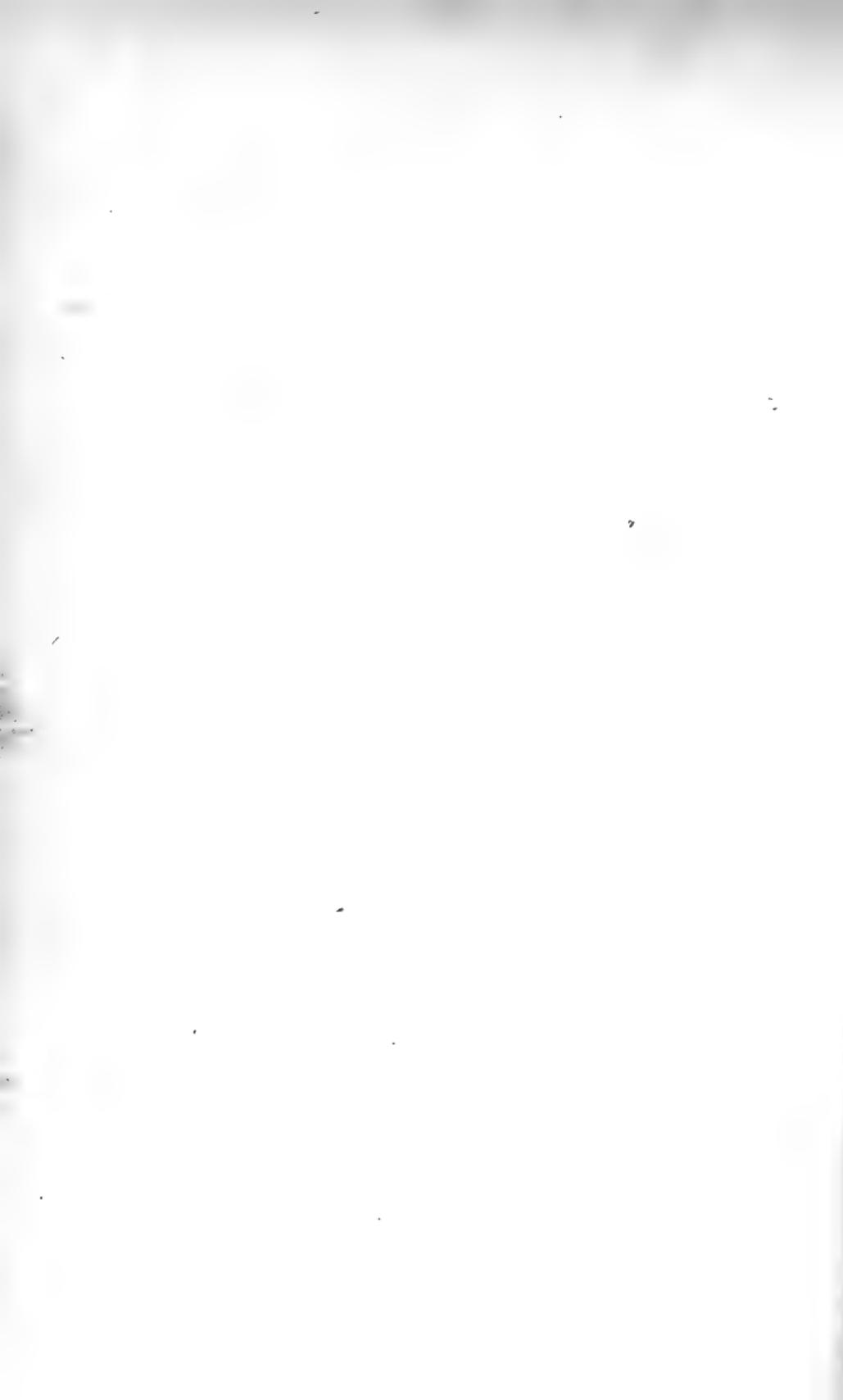
ROBIN.

Maître-adjoint à l'École normale.



DON FAIT A LA SOCIÉTÉ :

Par M. Lambert, de Tanlay, une statuette gallo-romaine d'Isis.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1858.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société :

1^o Par la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, des 4^{es} et 2^{es} trimestres du tome 1^{er} de ses Mémoires ;

2^o Par la Société d'Emulation du département des Vosges, du 3^e cahier du tome ix de ses Annales ;

3^o Par la Revue de l'Art chrétien, du n^o 3, 2^e année de cette publication ;

4^o Par la Société des Antiquaires de la Morinie, des 26^e et 27^e années de son Bulletin historique ;

5^o Par M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, du compte-rendu des travaux de cette Académie, par lui fait en séance publique du Conseil général et du Conseil municipal, le 8 août 1858 ;

6° Par l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (qui demande en échange la collection du Bulletin de la Société), de cinq volumes des Mémoires de ladite Académie, auxquels M. Nodot, directeur du Musée d'histoire naturelle de Dijon, a joint un exemplaire d'un livre dont il est auteur et qui a pour titre : *Description d'un nouveau genre d'édenté fossile*, et qui est accompagné d'un atlas ;

7° Par la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg (qui demande également le Bulletin en échange), du tome v, 1857, des Mémoires de cette Société, publiés sous la direction de M. Auguste Le Jolis, son archiviste perpétuel, lequel a joint à cet envoi quatre brochures dont il est l'auteur ;

8° Par M. Théodore de Rive, de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, d'une pièce de vers dédiée aux vétérans de l'Empire, et qui a pour titre : *La dernière pensée*.

Il est fait don à la Société : 1° par M. Paris, adjoint au maire de Champlost, d'un exemplaire du chant ecclésiastique de Lebeuf ; 2° par M. le docteur Morin, de Treigny, d'une hache celtique en silex trouvée dans le jardin du château de la Bussières, d'une médaille et de divers objets de cuivre trouvés à la Pommeraye ; 3° par M. Dondenne, de trois médailles trouvées près d'Auxerre, au climat de Cassoir ; 4° par M. Bernardin, médecin à Ouaine, de différentes médailles ; 5° par M. le baron du Havelt, d'une médaille de la Société d'agriculture de l'Yonne, au millésime de 1819 ; 6° par M. Challe, d'un exemplaire de la médaille de la grande exposition de Londres de 1851 ; 7° par M. le comte Léon de Bastard d'un manuscrit du chanoine Villiard ; M. de Bastard fait en

outre hommage à la Société du petit livre qu'il a récemment publié sous le titre *Entrée de Louis XIV à Auxerre*.

M. Bretagne est chargé de cataloguer les différentes médailles qui font partie des dons ci-dessus détaillés.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Viault, curé de Poilly, par MM. Challe et Droit

M. Ernest Petit, de Vausse, par MM. Quantin et Lepère.

M. Déy remet à M. le Président une proposition ainsi conçue :

« Dans un mémoire inséré au Bulletin de 1856, j'ai essayé
 « de prouver que la ville d'Alésia, des Commentaires de
 « César, était située sur le plateau du mont Auxois. — En
 « combattant cette conclusion, dans un article du *Moniteur*
 « *universel* du 19 octobre dernier, M. Desjardins a affirmé
 « que j'avais rétracté mon opinion première et reconnu qu'elle
 « était erronée. — Après avoir protesté par la voie de la
 « presse, autant que je l'ai pu, contre cette assertion qui est
 « absolument inexacte, je viens renouveler ma protestation
 « au sein de la Compagnie qui a bien voulu accueillir mon
 « mémoire et en demander acte au procès-verbal. »

La Société décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de la protestation de M. Déy.

M. Benoist, juge au tribunal de la Seine, adresse à la Société une note ayant pour titre : Traduction inédite en vers français de l'Enfer de Dante, du xv^e siècle.

La Société décide que cette note sera insérée au procès-verbal; elle est ainsi conçue :

« En visitant, le 2 octobre courant, la bibliothèque de
 « l'Université de Turin, j'y ai vu une traduction manuscrite
 « en vers français de l'Enfer du Dante. Le manuscrit, format
 « in-folio, est coté L. III. 17. Le texte italien est en regard

« de la traduction qui paraît être vers pour vers. Chaque
 « chant est précédé d'un encadrement destiné à recevoir un
 « dessin à la plume; quelques-uns seulement de ces derniers
 « ont été exécutés. Le premier feuillet, qui devait contenir au
 « verso les six premiers vers du premier chant de l'original,
 « a disparu. Le deuxième feuillet présente, au recto, au-
 « dessous d'un encadrement, les six premiers vers de la
 « traduction, dont voici la copie exacte :

Au milieu du chemin de la vie présente
 Me retrouvay parmi vne forest obscure
 On mestoye esgare hors de la dreicte sente
 Ha combien ce serait à dire chose dure
 De ceste forest tant aspre forte et sauuaige
 Quen y pensant ma paour renouuelle et me dure.

« Le 31^e chant est inachevé et le haut des dernières pages
 « est lacéré. Quant aux trois derniers chants, ils paraissent
 « manquer. Cependant, à la suite du manuscrit se trouvent
 « dix feuillets remplis, au recto, de vers français, et dont le
 « verso, destiné à recevoir le texte original, est resté entière-
 « ment blanc. Pressé par le temps, j'ai eu le vif regret de ne
 « pouvoir vérifier le sujet des vers français inscrits sur les
 « rectos de ces dix feuillets. C'est sans doute la traduction des
 « derniers chants de l'Enfer. La facture des vers français,
 « ainsi que le caractère de l'écriture, m'ont paru remonter
 « au xv^e siècle. Je crois d'ailleurs cette traduction entière-
 « ment inédite. Elle peut éclaircir des passages de l'original
 » demeurés obscurs; d'un autre côté, le texte italien peut
 « offrir de curieuses variantes. Il serait donc vivement à dé-
 « sirer que ce manuscrit fût livré à l'impression.

« 25 octobre 1858.

« BENOIST, juge au tribunal de la Seine. »

M. Bretagne donne communication d'une lettre de M. Adrien de Longpérier, relative à une pièce de monnaie de Quintilien, évêque d'Auxerre au VIII^e siècle. Cette lettre contient les lignes suivantes :

« Cette année, dans la Revue numismatique, p. 212 (13
« du tirage à part dont j'ai envoyé un exemplaire à la Société
« de l'Yonne, j'avais proposé de lire sur un denier d'argent
« mérovingien le nom de Quintilien, évêque d'Auxerre.
« M. Rothaan Macaré d'Utrecht, qui a découvert cette mon-
« naie, vient de nous écrire qu'il adoptait complètement cette
« attribution.

« Je vous prie d'avoir l'obligeance d'en informer vos col-
« lègues d'Auxerre, lorsque vous assisterez à une séance de
« la Société des sciences historiques. »

Lecture est donnée d'un mémoire de M. Dantin (Louis), ayant pour titre : Notice sur la vie de M. Megret d'Etigny.

M. le Président fait observer que le nom des Megret n'est pas oublié dans l'Yonne, ainsi que paraît le croire l'auteur de cette notice ; un des membres de cette famille était membre du conseil général de l'Yonne sous la Restauration et encore depuis 1830.

M. le comte de Bastard demande où en sont les travaux de publication de la Bibliothèque historique et du Cartulaire. On décide que les commissaires nommés pour surveiller les publications s'assembleront le jeudi suivant et aviseront aux moyens d'accélérer le travail.

M. Monceau, invité par M. le Président à rendre compte du résultat des fouilles qu'il a été chargé de diriger aux grottes d'Arcy, répond que son voyage a été très-fructueux, mais qu'il lui est impossible aujourd'hui d'entrer dans aucun détail sur les richesses paléontologiques qu'il a découvertes

dans la grotte aux Fées, richesses bien autrement considérables que celles qui sont actuellement dans la collection de la Société. Il peut seulement dire dès à présent que la découverte de cailloux roulés avec les débris d'ossements ne permet plus aucun doute sur l'origine diluvienne de ces couches. M. Moreau, d'Avallon, a pu bien constater le fait avec lui.

Les résultats des recherches faites dans la grande grotte sont aussi très-satisfaisants, mais à un autre point de vue. On n'a point trouvé, il est vrai, de débris fossiles, mais grâce à l'obligeante initiative de M. l'Ingénieur en chef du département et à la complaisante coopération de M. l'Ingénieur d'Avallon, on a pu commencer des travaux pour avoir le plan complet des cavernes et la figuration de la colline, ce qui permettra d'être enfin fixé sur la direction des grottes et de trouver définitivement leur seconde ouverture.

M. Monceau ajoute que l'opération du nivellement a donné une preuve de plus de la rapidité et de la violence que devait avoir le courant dans ces grottes ; au *trou du Renard*, on est à 25 mètres au-dessous de l'entrée principale, c'est-à-dire à 45 mètres au-dessous du niveau de la Cure. Du reste, les eaux ont dû suivre ce passage à des époques différentes : car sous la première couche de stalagmite on a trouvé un lit d'argile, puis une seconde couche de stalagmite recouvrant encore l'argile et différents lits de sable roulé qui ont formé, avec les eaux incrustantes, des couches excessivement dures et difficiles à percer. Il faudra donc au printemps continuer les tentatives faites pour arriver au véritable sol, et ce travail permettra sans doute de découvrir dans la grande grotte des témoins fossiles qui nous permettront de juger définitivement la question d'origine et l'époque différente de l'invasion des eaux dans la grotte aux Fées et dans la grotte principale.

M. le docteur Duché donne lecture d'un mémoire sur une épidémie d'angines couenneuses qui sévit depuis un an dans la circonscription où il exerce.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Boulard-Moreau, maire de Fontenoy, qui demande que l'emplacement de la colonne à ériger en commémoration de la bataille de Fontenoy soit fixé dans le bourg même de Fontenoy ; M. Boulard-Moreau offre, le cas échéant, de contribuer pour une somme de cent francs de ses deniers personnels à l'érection de cette colonne et propose d'ouvrir une souscription pour que le monument soit plus digne du grand fait historique qu'il doit rappeler. M. le Président donne ensuite lecture d'une autre lettre de M. Boulard-Moreau, qui, ayant appris que M. le baron du Havelt désirait que le monument fût élevé à ses frais, se borne à insister pour que la Société adopte l'emplacement qu'il propose et qui, dit-il, a paru convenable à M. le baron du Havelt.

Une discussion s'engage à la suite de laquelle la Société décide que la colonne sera placée sur la route de Saint-Sauveur à Ouaine, sur le finage de la commune de Fontenoy, au point d'intersection du chemin qui conduit du bois de Briottes au hameau de Sollemé.

Cet emplacement a paru à la Société avoir le double avantage d'indiquer le point central de la bataille et de mettre en vue et sur un passage fréquenté le monument qui doit en perpétuer le souvenir.

La séance est levée à 4 heures.

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 1858

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Victor Petit, déjà membre correspondant, par MM. Challe et Quantin ;

Et M. Dessignolles, instituteur à Chevannes, par MM. Petit-Sigault, Pelletier et Lasnier.

M. Petit-Sigault, au nom du même M. Dessignolle, fait hommage à la Société d'une médaille en bronze d'Antonin et d'un fragment de fer très-oxidé, sans caractère appréciable. Ces objets ont été trouvés dans les environs de Chevannes et parmi les vestiges de la voie romaine.

MM. Viault et E. Petit, présentés à la dernière séance, sont admis à l'unanimité comme membres titulaires.

M. le Président annonce que la commission de la Bibliothèque historique, qui devait faire un rapport sur les moyens à employer pour accélérer la publication de cette importante collection, n'a pu se réunir jusqu'ici d'une manière utile et s'est ajournée à la seconde quinzaine de décembre.

M. le Président annonce ensuite que MM. Duché et Lorin, au nom de la Société, se sont concertés avec M. le baron du Havelt pour l'érection du monument commémoratif de la bataille de *Fontanetum*. Les travaux vont commencer immédiatement, et le monument consistera dans un obélisque de cinq à six mètres de hauteur, élevé sur un socle également monolithique de deux mètres de hauteur.

M. le Président consulte les membres présents sur la rédaction de deux inscriptions à poser l'une sur l'obélisque, et l'autre sur le socle, et donne lecture des deux projets d'inscription ci-après :

Inscription à placer sur l'obélisque :

Le 25 juin 841,
ces plaines furent ensanglantées
par la bataille meurtrière
que se livrèrent les enfants
de l'empereur Louis-le-Débonnaire.
Cent mille hommes y périrent.
Mais la victoire du roi Charles-le-Chauve
sépara définitivement la France
de l'Empire d'occident
et fixa le sort de la monarchie française.

Inscription à placer sur le socle :

Érigé en 1858
par M. le baron du Havelt,
selon le vœu de son beau-père,
M. le baron Chaillou des Barres,
et sous les auspices de la Société
des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Sur quelques observations de M. Décy, appuyé par MM. Chérest et Quantin, la dernière ligne de la première inscription est remplacée par celles-ci :

Et assura l'indépendance
de la nationalité française.

Une discussion s'élève ensuite au sujet des mots *ensanglantées* et *meurtrière*, qui semblent à divers membres avoir l'inconvénient de former pléonasme. L'Assemblée consultée maintient sur ce point la rédaction primitive.

Il est fait hommage à la Société :

1^o Par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, du 1^{er} semestre 1858, 20^e année, du Recueil des Actes de cette Académie ;

2^o Par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, de ses Mémoires pour 1857-1858 ;

3^o Par la Société des Antiquaires de Picardie, du tome v, 2^e série de ses mémoires ;

4^o Par M. l'abbé J. Corblet, du numéro de septembre 1858, n^o 9, 2^e année, de la Revue de l'art chrétien ;

5^o Par la Société archéologique de l'Orléanais, du tome iv de ses mémoires, avec atlas.

Il est également fait hommage à la Société, par M. Lepère, au nom de M. François-Chaslin, de divers objets trouvés dans les fouilles pratiquées au château de Bazarnes, dont M. François-Chaslin s'est rendu récemment acquéreur. Ces objets sont : une petite spatule en ivoire, un style romain en bronze muni de la petite plaque pour niveler la cire, une bague en fil de laiton, une plaque en cuivre doré découpée à jour, dont il est difficile de fixer la date et l'usage, et qui peut-être ornait l'harnachement d'un cheval ; de divers jetons et médailles en bronze et en argent de Marc-Aurèle, Claude le Gothique, Scobus, Constans, fils de Constantin, Jean, comte de Namur, etc., etc.

M. le Président fait remarquer que le nombre d'exemplaires du Bulletin livré à la Société est devenu insuffisant et qu'il y aurait lieu de faire avec l'imprimeur un traité supplémentaire pour 40 exemplaires à livrer en sus de ceux spécifiés dans le traité primitif.

Le bureau est autorisé à faire avec l'imprimeur le supplément de traité en question.

M. Richard, libraire à Auxerre, demande à être autorisé à prendre le titre de libraire de la Société.

La question est renvoyée à l'examen du bureau.

M. le Président annonce qu'un denier de Charles-le-Simple, frappé à Auxerre, est à vendre à Paris. Ce denier dépendait de la collection de M. Jacquinet-Godard.

La Société autorise le bureau à faire l'acquisition de ce denier et met à cet effet 15 fr. à sa disposition sur les fonds de la Société.

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement des membres du bureau, dont les fonctions sont expirées.

M. Déy, vice-président, annonce que devant être appelé prochainement à changer de résidence, il ne croit plus devoir accepter les fonctions de la vice-présidence, au cas où il serait dans l'intention de ses collègues de les lui confier de nouveau, et persiste dans sa détermination malgré les regrets qui lui sont exprimés par les membres de la Société.

Il est procédé au scrutin, qui donne les résultats suivants :

Sur 25 votants, M. le comte Léon de Bastard obtient l'unanimité pour la vice-présidence ; M. Quantin est également nommé vice-président par 23 votants ; M. Chérest est nommé secrétaire par 23 votants ; M. Lorin, archiviste par 23 votants ; M. Petit-Sigault obtient également 23 voix comme trésorier de la Société.

Il est donné lecture d'un travail que M. Urbain Prunier, curé de Souey, avait préparé sur la 3^e question (5^e section) du programme des travaux du Congrès scientifique de France, qui est ainsi conçue : *De l'importance historique et du*

caractère littéraire des légendes hagiographiques. Le mémoire de M. Prunier s'applique spécialement à la chronique moine Robert, de l'abbaye de Saint-Marien, qui écrivit au commencement du xiii^e siècle.

M. Villiers lit un mémoire dans lequel il a pris soin d'énumérer et de décrire les nombreux échantillons minéralogiques dont s'est enrichie depuis quelque temps la collection de la Société.

La Société, après cette lecture, exprime sa gratitude envers les diverses personnes dont les dons ont ainsi accru ses collections minéralogiques, et en particulier pour le témoignage tout spontané de bienveillant souvenir de M. le Président Adrien de Bontin.

M. l'abbé Laureau commence la lecture d'un mémoire sur les monnaies baronales de l'Yonne. Pressé par le temps, M. Loreau ne peut lire que la partie de son mémoire qui s'applique aux monnaies d'Auxerre. Il complétera sa communication dans une séance prochaine.

La séance est levée à quatre heures.

ETUDES

SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

ÉTAGE NÉOCOMIEN (SUITE).

N° 40. — PSEUDODIADEMA AUTISSIODORENSE, Cot. 1859

(Diadema Cot. 4851).

Pl. LI, fig. 4-7.

Diadema Autissiodorensis. Cot. — Cotteau. *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bûl. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p, 285, 1851.

Diadema Picteti, Cot. (non Des.) — Cotteau. *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bul. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p. 286, 1851.

- Diadema Autissiodorensis, Cot. — Wright. *the paleont. of the isle of Wight*, An. and. Mag. of nat. hist., t. x, p. 91, 1852.
- — — — — Morris. *Catal. of British foss.* 2^e id., p. 76, 2864.
- Diplopodia Autissiodorensis, Des. — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 79, 1855.
- Diadema Autissiodorensis, Cot. — Woodward. *Mem. of the geol. survey*, Dec. v, expl. de la pl. II, p. 11, 1856.

Testâ circulari, supernè subinflatâ, infernè planâ. Ambulacris et interambulacris præditis duabus seriebus tuberculorum principalium. Tuberculis secundariis numerosis, præsertim ad ambitum conspicuis. Granulis inæqualibus sparsis. Poris supernè et infernè plurimis. Ore deciès inciso.

Hauteur, 9 millimètres $1/2$; diamètre, 2 millimètres $1/2$.

Espèce de taille moyenne, subcirculaire; face supérieure légèrement renflée; face inférieure presque plane. Interambulacres garnis de deux rangées de petits tubercules finement crénelés et perforés, serrés, uniformes, se touchant par la base ou séparés par un mince filet de granules, au nombre de treize à quatorze par série. Tubercules secondaires bien moins gros que les tubercules principaux, formant sur le bord des interambulacres une rangée très-régulière, apparente surtout vers l'ambitus et se prolongeant jusque sur la face supérieure. Près du sommet, les deux rangées de tubercules principaux aboutissent à l'angle des interambulacres et touchent aux zones porifères. Zone miliare très-large, presque nue au sommet, occupée par des granules abondants, inégaux, épars, au milieu desquels se rencontrent quelques petits tubercules perforés et mamelonnés. Ambulacres garnis de deux rangées de tubercules un peu moins gros que ceux des aires

interambulacraires, placés sur le bord des zones porifères et diminuant rapidement de volume à la face supérieure. Espace intermédiaire rempli de granules épars, inégaux, auxquels se mêlent, comme dans la zone miliaire, de petits tubercules perforés et mamelonnés. Pores se dédoublant à la face supérieure. Appareil apical grand et pentagonal à en juger par les traces qu'il a laissées, car il a disparu dans tous les exemplaires que nous avons sous les yeux. Péristome de taille moyenne, décagonal, assez fortement entaillé.

Le *Pseudodiadema Autissiodorensis* offre une variété très-remarquable et que nous avons fait représenter (pl. LI, fig. 6-7); elle s'éloigne du type par sa taille un peu plus forte et relativement plus déprimée, par ses tubercules secondaires beaucoup plus développés, très-apparents à la face supérieure et à peu près égaux aux tubercules principaux, de manière que les interambulacres paraissent garnis de quatre rangées principales au lieu de deux. Malgré ces différences, nous ne pouvons considérer ce pseudodiadème que comme une variété du *Pseudodiadema Autissiodorensis*. Nous connaissons en effet certains exemplaires chez lesquels les tubercules secondaires, sans être identiques aux tubercules principaux, comme dans la variété qui nous occupe, sont cependant beaucoup plus développés que dans le type et établissent un passage incontestable entre ces deux formes.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Voisine des *Pseudodiadema rotulare* Desor et *Bourgueti* Desor qu'on rencontre dans les mêmes couches, cette espèce s'en éloigne par son aspect moins granuleux, ses tubercules secondaires formant, sur le bord des interambulacres, deux rangées plus régulières et surtout par ses pores dédoublés près du sommet. Dans notre Catalogue des Echinides néocomiens, nous avons réuni la

variété à tubercules secondaires très apparents au *Diadema Picteti* Desor ; mais cette dernière espèce, comme nous l'avons dit plus haut en la décrivant, est bien distincte, et par ses pores dédoublés à la face supérieure, se range dans un groupe différent.

LOCALITÉS. — Auxerre, Saint-Sauveur. Calcaire à Echinospatagus. Rare.

Musée d'Auxerre (coll. Perriquet), ma collection.

LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Ile de Wight (Wright). Lower green sand.

EXPLICATION DES FIGURES.

- Pl. LI. fig. 4. — *Pseudodiadema Autissiodorensis*, vu de côté, de ma collection.
 fig. 2. — Le même, sur la face sup.
 fig. 3. — Le même, sur la face inf.
 fig. 4. — Interambulacre grossi.
 fig. 5. — Ambulacre grossi.
 fig. 6. — Var. à tubercules secondaires plus développés, vue de côté, de ma collection.
 fig. 7. — La même, vue sur la face sup.

N° 44. — *PSEUDODIADEMA RAULINI*, Desor, 1855 (*Diadema* Cot. 1854).

Pl. LI, fig. 8-44.

Diadema Raulini, Cot.

— Cotteau, *Catal. méth. des Echinocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p. 286, 1851.

Pseudodiadema Raulini, Des. — Desor. *Synopsis des Echin. fos.*
p. 71, 1855.

Testâ pentagonali, infernè et supernè depressâ. Interambulacris præditis tuberculis conspicuis, æqualibus, approximatis, in quatuor seriebus dispositis, externis submajoribus et supernè attenuatis. Granulis inæqualibus, raris, sparsis. Ambulacris subinflatis, duabus seriebus tuberculorum præditis. Poris infernè et supernè plurimis. Ore medioeri, deciès inciso.

Hauteur, 7 millimètres $1/2$; diamètre, 23 millimètres.

Espèce de taille moyenne, très-sensiblement pentagonale, également déprimée en dessus et en dessous. Interambulacres garnis de quatre rangées de tubercules relativement assez développés, crénelés, perforés, saillants, très-rapprochés les uns des autres, diminuant rapidement de volume à la face supérieure. Les deux rangées internes composées chacune de dix à onze tubercules persistent jusqu'au sommet et aboutissent à l'angle interambulacraire près des zones porifères. Les rangées externes disparaissent à la face supérieure; elles ne comptent que six à sept tubercules, mais ces tubercules vers l'ambitus sont un peu plus développés que ceux des deux autres rangées. Zone miliaire très-étroite à l'ambitus et à la face inférieure, plus large et presque nue aux approches du sommet. Granules inégaux, très-rares, relégués çà et là à la base des tubercules. Ambulacres renflés, étroits et occupés exclusivement à leur partie supérieure par les zones porifères, présentant deux rangées de tubercules au nombre de dix à onze par série, à peu près identiques à ceux qui garnissent le milieu des interambulacres, mais plus serrés et s'élevant un peu plus haut. Ces deux rangées de tubercules sont très-rapprochées et laissent à peine la place à quelques

granules inégaux et épars. Pores se multipliant près du sommet et de la bouche. Appareil apical très-grand? Péristome médiocrement développé, décagonal, marqué d'entailles apparentes.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Cette jolie espèce se distingue nettement de ses congénères par sa forme pentagonale et très-aplatie, ses tubercules nombreux, saillants, rapprochés les uns des autres et plus gros sur le bord externe des interambulacres qu'au milieu, par une zone miliare très-étroite et l'absence presque complète de granules. Elle offre au premier aspect quelque ressemblance avec certains exemplaires du *Pseudodiadema subnudum* (*Diplopodia* Desor), mais elle est plus déprimée, plus pentagonale; ses tubercules sont moins espacés, plus saillants, plus uniformes et la zone miliare qui les sépare beaucoup moins large.

LOCALITÉS. — Auxerre, Marolles (Aube). Calcaire à Echinospatagus. Rare.

Coll. Dupin, ma collection.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LI, fig. 8. — *Pseudodiadema Raulini*, vu de côté, de ma collection.

fig. 9. — Le même, vu sur la face sup.

fig. 10. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 11. — Interambulacre grossi.

N° 12. — *PSEUDODIADEMA ROBINALDINUM*, Cot., 1859 (*Diadema* Cot. 1851).

Diadema Robinaldinum, Cot.

→ Cotteau. *Catal. méth. des Echinéocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p. 286, 1851.

Diplopodia Robinaldinum, Des. — Desor. *Spnopsis des Echin foss.*
p. 78, 1855.

Testâ circulari, supernè et infernè depressâ. Interambulaeris præditis sex seriebus tuberculorum, quatuor principalibus et duabus secundariis in medio dispositis. Granulis inæqualibus, sparsis. Ambulaeris subinflatis, præditis duabus seriebus tuberculorum. Poris supernè et infernè plurimis. Ore parvo, deciès inciso.

Hauteur, 9 millimètres; diamètre transversal, 23 millimètres.

Espèce de taille moyenne, circulaire, subpentagonale, également déprimée en dessus et en dessous. Interambulaeres garnis de quatre rangées de tubercules principaux, crénelés, perforés, uniformes, très-rapprochés les uns des autres. Les deux rangées internes composées chacune de quatorze à quinze tubercules persistent seules jusqu'au sommet; les rangées externes s'atténuent, disparaissent à la face supérieure et ne comptent guère que dix à onze tubercules. Tubercules secondaires beaucoup plus petits, crénelés et perforés, espacés, formant, au milieu des interambulaeres, deux rangées très-régulières, apparentes surtout vers l'ambitus. Une rangée plus irrégulière et se confondant avec les granules se montre également sur le bord des zones porifères. Granules intermédiaires abondants, inégaux, disposés en séries linéaires autour des tubercules. Ambulaeres légèrement renflés, garnis de deux rangées de tubercules à peu près égaux, vers l'ambitus, à ceux des interambulaeres, mais plus serrés et plus petits à la face supérieure, placés sur le bord des zones porifères, au nombre de seize à dix-sept par série. Granules inégaux, irrégulièrement disposés, formant, au milieu des deux rangées, une ligne subsinueuse. Pores se dédoublant à

la face supérieure. Appareil apical pentagonal, médiocrement développé? Péristome petit, décagonal, marqué d'entailles peu apparentes.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Cette espèce présente beaucoup de rapports avec la variété à tubercules secondaires très-développés du *Pseudodiadema Autissiodorensis* décrit plus haut; nous avons même hésité à l'y réunir; elle ne s'en distingue réellement que par ses interambulacres pourvus au milieu de deux rangées régulières et parfaitement distinctes de tubercules secondaires, tandis que dans la variété dont nous parlons ces tubercules sont beaucoup plus petits, rares et isolés. Si plus tard des exemplaires intermédiaires entre ces deux formes venaient à établir que cette différence est toute accidentelle, il faudrait supprimer le *Pseudodiadema Robinaldinum* et ne le considérer que comme une variété plus tuberculeuse du *Pseudodiadema Autissiodorensis*.

LOCALITÉS. — Saint-Sauveur. Calcaire à Echinospatagus. Très-rare.

Musée d'Auxerre (Coll. Robineau-Desvoidy).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LII. fig. 1. — *Pseudodiadema Robinaldinum*, vu de côté, du musée d'Auxerre.

fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.

fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 4. — Ambulacre et Interambulacre grossi.

N° 13. — *ACROCIDARIS ICAUNENSIS*, Cotteau, 1859.

Pl. LI, fig. 5.

Testâ parvâ, circulari, supernè subinflatâ, infernè planâ. Tuberculis interambulacraribus conspicuis, prominentibus.

perforatis, vix crenulatis, biseriatim dispositis. Ambulacris strictis, præditis tuberculis minoribus. Granulis intermediis raris, ferè nullis. Poris simplicibus, subundulatis.

Hauteur, 11 millimètres; diamètre transversal, 20 millimètres.

Espèce de petite taille, subcirculaire, légèrement renflée en dessus, presque plane en-dessous. Interambulacres garnis de deux séries de tubercules assez gros, à base renflée, perforés et à peine crénelés, au nombre de huit à neuf par série. Zone miliaire peu développée, presque nulle. Granules intermédiaires inégaux, peu abondants, relégués çà et là à la base des tubercules. Ambulacres relativement très-étroits, surtout vers le sommet, pourvus de tubercules plus serrés et beaucoup moins gros que ceux qui remplissent les interambulacres, diminuant très-rapidement de volume à la face supérieure, au nombre de onze à douze par série et accompagnés de granules fort rares. La base des tubercules ambulacraires est renflée et sillonnée du côté externe par les plaques porifères. Pores simples, formant une ligne parfaitement droite à la face supérieure, légèrement ondulée vers l'ambitus. L'appareil apical et le péristome sont empâtés dans la roche.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Cette espèce par sa petite taille se rapproche de l'*Aerocidaris minor* Agassiz, qu'on rencontre, suivant M. Desor, à la base du terrain néocomien de Sainte-Croix (1). Elle nous a paru s'en distinguer très-nettement par sa forme moins renflée, ses tubercules interambulacraires moins gros, plus nombreux, à mamelons plus petits

(1) Desor, synopsis des Echinides fossiles, p. 85. — Agassiz, Echinides fossiles de la Suisse, II, p. 50, pl. XIV, fig. 7-9.

et marqués d'une perforation moins apparente, par ses ambulacres plus étroits et garnis à la face supérieure de tubercules qui diminuent beaucoup plus rapidement de volume. Notre espèce ne saurait non plus se confondre avec l'*Acrocidaris depressa* Gras, que caractérisent sa taille plus forte, ses ambulacres plus larges, ses tubercules interambulacraires moins nombreux; plus espacés et accompagnés de granules beaucoup plus abondants (1). M. Desor pense que l'*Acrocidaris depressa* doit être réuni à l'*Acrocidaris minor*; cependant ces deux espèces, à en juger par les figures que MM. Agassiz et Albin Gras ont données, sont bien distinctes.

Le genre *Acrocidaris* a été longtemps considéré comme propre à la formation jurassique. Les deux espèces signalées par MM. Desor et Albin Gras dans le terrain crétacé le plus inférieur sont fort rares. La présence de ce genre au milieu des couches néocomiennes inférieures du département de l'Yonne mérite d'être signalée, aussi n'avons-nous pas hésité à décrire et à faire figurer l'échantillon que nous avons sous les yeux, bien qu'il soit unique et en assez mauvais état de conservation. Nous en devons la connaissance à M. Letteron, de Tonnerre, amateur plein de zèle, qui a bien voulu nous communiquer tous les oursins de sa collection.

LOCALITÉS. — Bernouil. Calc. néocomien inférieur. Très-rare.

Coll. Letteron.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LI, fig. 5. — *Acrocidaris Icaunensis*, vu de côté, de la collection de M. Letteron.

(1) Albin gras, oursins fossiles de l'Isère, p. 31, pl. 1, fig. 18-20.

N^o 44. — HEMIPEDINA MINIMA, Cotteau, 1859 (Arbacea Cot., 1851.)

Pl. LI, fig. 6-10.

- | | |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arbacea minima, Cot. | — Cotteau, <i>Catal. méth. des Ech. néocomiens</i> , Bul. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v. p. 287, 1851. |
| Psammechinus minimus, Des. | — Desor, <i>Synopsis des Echin. foss.</i> , p. 119, 1856. |

Testà minimà, circulari, supernè subinflatà, infernè planà. Tuberculis interambulacraris perforatis, non crenulatis, distantibus, biserialim dispositis, circumdati granulis inæqualibus. Ambulacris strictis, præditis tuberculis minoribus. Poris simplicibus. Ore magno, deciès inciso.

Hauteur, 3 millimètres 1/2; diamètre, 5 millimètres 1/2.

Espèce de taille très-petite, circulaire, renflée en dessus, presque plane en dessous. Interambulacres garnis de deux rangées de tubercules de médiocre grosseur, perforés et non crénelés, largement espacés, au nombre de sept par série. Zone miliare développée. Granules intermédiaires assez abondants, inégaux, formant autour des tubercules des cercles assez réguliers. Ambulacres étroits, pourvus de deux rangées de tubercules beaucoup moins gros que ceux qui garnissent les interambulacres, comme eux perforés, non crénelés et mamelonnés vers l'ambitus, mais diminuant plus rapidement de volume à la face supérieure et se confondant avec les quelques granules qui les accompagnent. Pores disposés par simples paires du sommet à la bouche. Appareil apical relativement très-développé, granuleux; plaques génitales anguleuses au sommet, marquées d'une perforation étroite, allongée, très-apparente; plaques ocellaires plus petites, pentago-

nales, intercalées entre les plaques génitales. Anus circulaire, renflé sur les bords. Péristome grand, décagonal, assez profondément entaillé.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Dans notre Catalogue des Echinides néocomiens de l'Yonne, nous avons placé cette jolie espèce parmi les *Arbacia* Agassiz (non Gray), bien qu'elle s'éloignât un peu des espèces de ce genre par ses aires ambulacraires et interambulacraires garnies d'une double rangée de tubercules principaux. Plus tard M. Desor, ayant avec beaucoup de raison supprimé de la méthode le genre *Arbacia* et reporté les différentes espèces dont il se composait dans les genres *Glyphocyphus* Haime, *Cottaldia* Desor, *Psammechinus* Desor et *Magnosia* Michelin, a fait de notre petite espèce le *Psammechinus minimus* Desor. Nous ne pouvons partager cette opinion : le genre *Psammechinus*, tel qu'il a été adopté par M. Desor, a pour caractère d'avoir les pores rangés par triples paires, comme on peut le voir dans le *Psammechinus miliaris* (Echinus Lamark), espèce vivante, type du genre, et dans le *Psammechinus fallax* Desor, que nous décrivons plus haut, et il ne nous paraît pas possible de laisser dans ce genre des espèces dont les pores sont très-distinctement rangés par simples paires du sommet jusqu'à la bouche (1). Du reste, en soumettant notre espèce à un très-

(1) Nous ne pouvons également conserver dans ce genre le *Psammechinus Monilis*, Desor (*Arbacia*, Agassiz). Bien que les pores montrent, aux approches de la bouche, une certaine tendance à se grouper par triples paires, ils n'en sont pas moins simples et directement superposés, tandis que, dans les véritables *Psammechinus* ils sont depuis le sommet jusqu'à la bouche rangés par triples paires. Les pores sont des organes importants et il me paraît difficile de confondre dans un même groupe des espèces chez lesquelles ils

fort grossissement, nous avons remarqué que les tubercules dépourvus de crénelures étaient finement et distinctement perforés. Ce caractère, qui nous avait échappé et que M. Desor ne pouvait connaître, ne permet certainement pas de la réunir aux *Psammechinus*. Restait à fixer le genre auquel elle appartient. Sa forme subdéprimée, ses tubercules perforés et non crénelés, ses pores simples, son appareil apical largement développé, la grandeur de son péristome marqué d'entailles apparentes nous ont engagé à la placer parmi les *Hemipedina* de M. Wright (1). Il est assez curieux de retrouver, au milieu de l'étage néocomien, un genre répandu surtout dans les couches du lias et dont la présence n'a pas encore été signalée au-dessus du coral-rag. L'*Hemipedina minima* est l'espèce la plus petite du genre et se distingue par cela même très-nettement de ses congénères. Au premier abord, on serait tenté de la rapprocher du *Magnosia Richeriana* Cotteau du lias moyen de la Sarthe (2), remarquable également par sa taille extrêmement petite, sa forme subsphérique, ses deux rangées de tubercules interambulacraires et la grandeur de son péristome. Mais ces deux espèces sont bien distinctes. Dans celle de la Sarthe, les tubercules ne paraissent pas per-

présentent une disposition si différente. Il en est de même des *Psammechinus Romanus* et *alataeus*. Ne serait-il pas plus naturel de réunir ces espèces au genre *Cottaldia*? Qu'importe qu'elles présentent moins d'uniformité dans leurs tubercules et laissent apercevoir plus ou moins distinctement deux rangées principales dans chacune des aires; c'est là assurément un caractère moins essentiel que celui qui résulte de la disposition des pores.

(1) Wright, on a new genus of foss. cidandœ, Ann. and Mag. of nat. history, 1855. — Monog. of the foss. Echin. p. 443, 1857.

(2) Cotteau et Triger, Echinides de la Sarthe, p. 6, pl. I, fig. 18-22.

forés, et c'est ce qui nous a déterminé à la placer dans le genre *Magnosia*.

Nous ne connaissons qu'un seul échantillon de l'*Hemipedinina minima*; il appartient à M. Graillot, professeur, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer.

LOCALITÉS. — Auxerre. Couches à *Echinospatagus*. Très-rare.

Coll. Graillot.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LI, fig. 6. — *Hemipedinina minima*, vu de côté, de la coll. de M. Graillot.

fig. 7. — Le même, vu sur la face sup.

fig. 8. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 9. — Le même, vu de côté, grossi.

fig. 10. — Appareil apical grossi.

N° 45. — *CONIOPYGUS PELTATUS*, Agassiz, 1838 (*Salenia* Ag., 1836).

Pl. LI, fig. 11-44.

<i>Salenia peltata</i> , Ag.	— Agassiz. <i>Foss. du Jura Neuchâtelois</i> , Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. 1, p. 140, pl. XIV, fig. 13-15, 1826.
-- --	— Agassiz. <i>Prod. d'une monog. des radiaires</i> . Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. 1, p. 189, 1536.
<i>Echinus peltatus</i> , Des M.	— Des Moulins. <i>Etudes sur les Ech.</i> , p. 304. n° 85. 1837.
<i>Goniopygus peltatus</i> , Ag.	— Agassiz. <i>Monog. des Salenies</i> , p. 20, pl. III, fig. 9-18, 1838.

- Goniopygus intricatus, Ag. — Agassiz. *Monog. des Salenies*, p. 21, pl. III, fig. 19-28, 1833.
- Goniopygus peltatus, Ag. — Agassiz. *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 11, 1840.
- Goniopygus intricatus, Ag. — Agassiz. *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 11, 1840.
- Goniopygus peltatus, Ag. — Agassiz. *Ech. foss. de la Suisse*, t. II, p. 92, pl. XXIII, fig. 16-22, 1840.
- Goniopygus intricatus, Ag. — Agassiz. *Ech. foss. de la Suisse*, t. II, p. 93, pl. XXIII, fig. 22-31, 1840.
- Goniopygus peltatus, Ag. — Römer. *Norddeutschen Kreide gebirges*, p. 30, 1840.
- — — Agassiz et Desor. *Catal. rais. des Ech.*. Ann. des sc. nat., 3^e sér., t. VI, p. 344, 1846.
- — — Albin Gras. *Oursins foss. de l'Isère*. Suppl. p. 2, pl. I, fig. 9-11, 1848.
- — — d'Orbigny. *Prod. de pal. strat.*, t. II, p. 89, n. 494, 1850.
- — — Cotteau. *Catal. méth. des Ech. néocomiens*. Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 284, 1851.
- — — Albin Gras. *Catal. des foss. de l'Isère*, p. 28, 1852.
- — — Morris. *Catal. of British foss.*, 2^e éd., p. 81, 1854?
- — — Desor. *Synopsis des Ech. foss.*, p. 94, pl. XIV, fig. 3-7, 1856.

q. 50. q. 66. q. 58.

Hauteur, 5 millimètres; diamètre transversal, 10 millimètres.

Espèce de petite taille, circulaire, renflée et légèrement conique en dessus, plane en dessous. Interambulacres garnis

de deux rangées de tubercules assez gros vers l'ambitus, diminuant de volume aux approches du sommet et de la bouche. Ces tubercules, au nombre de six par série, sont saillants, dépourvus de crénelures et surmontés d'un mamelon imperforé relativement très développé. Granules intermédiaires, rares, inégaux, isolés, se montrant çà et là à la base des tubercules. Ambulacres larges, garnis de tubercules plus petits et plus uniformes, au nombre de huit par série. Granules intermédiaires fins et très rares. Pores simples, se dédoublant cependant sur les bords du péristome. Appareil apical, grand, étoilé, chagriné, rugueux, fortement dentelé sur les bords, un peu saillant au-dessus du test; plaques génitales allongées, marquées à leur angle externe d'un petit pore oblique. C'est à tort que M. Agassiz et plus tard M. Desor ont représenté ces plaques comme perforées au milieu (1). Trois d'entre elles sont échancrées à leur base et présentent sur les bords de l'anus un petit renflement granuliforme. Malgré le soin avec lequel nous avons examiné ces plaques génitales, nous n'avons reconnu sur aucune d'elles des traces du corps madriporiforme; il est probable qu'il forme comme dans le *Goniopygus Menardi* un petit bourrelet spongieux autour de l'angle externe de la plaque genitale antérieure de droite (2). Plaques ocellaires beaucoup plus petites, subtriangulaires; elles paraissent imperforées, nous croyons cependant qu'elles sont comme toujours marquées à leur extrémité d'une ouverture très fine. Anus assez

(1) Echinodermes foss. de la Suisse, pl. XXIII, fig. 16, 20, 23 et 26. — Monographie des Salinées, pl. III, fig. 9, 14, 19 et 24. — Synopsis des Echinides foss., pl. XIV, fig. 4.

(2) Cotteau et Tinger, Echinides foss. de la Sarthe, p. 153, pl. XXVIII, fig. 2.

peu développé, subcirculaire, déprimé sur les bords. Péristome grand, circulaire, faiblement entaillé.

Les radioles n'ont pas encore été rencontrés dans l'Yonne. Suivant M. Agassiz, ce sont des petites massues tantôt plissées, tantôt lisses.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Cette espèce, en y réunissant, comme l'ont fait MM. Agassiz et Desor, le *Goniopygus intricatus* Agassiz, qui n'en est qu'une variété plus allongée, se distingue assez nettement de ses congénères. Voisine du *Goniopygus Delphinensis* Gras, assez abondant dans le terrain néocomien de l'Isère, elle en diffère par son disque apical plus grand, plus rugueux et marqué de dentelures plus fortes, par son ouverture anale circulaire au lieu d'être carrée, par ses ambulacres plus larges, garnis de tubercules moins nombreux et plus gros et presque entièrement dépourvus de ces granules si apparents dans le *Goniopygus Delphinensis*. Elle se rapproche également d'une petite espèce décrite et figurée dans nos Echinides de la Sarthe sous le nom de *Goniopygus sulcatus* Gueranger. Mais cette dernière espèce sera toujours reconnaissable à sa forme moins conique, à ses tubercules moins nombreux, à son disque apical plus grand, composé de plaques fortement sillonnées et non rugueuses.

LOCALITÉS. — Saint-Sauveur, Tronchoy, Marolles. Calcaire à Echinospatagus, rare.

Musée d'Auxerre (coll. R. Desvoidy), coll. Rathier, Dupin, ma collection.

LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Fontanil (Isère); Merdasson, près Neufchâtel; Sainte-Croix (Suisse). Etage néocomien.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LII, fig. 11. — *Goniopygus peltatus*, vu de côté, de ma collection.

fig. 12. — Le même, vu sur la face sup.

fig. 13. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 14. — Appareil apical, grossi.

N° 46. — *CODIOPSIS LORINI*, Cotteau, 1854.

Pl. LII, fig. 15-16. Pl. LIII, fig. 1-4.

Codiopsis Lorini. Cot.

— Cotteau. *Catal. méth. des Ech. néocomiens*. Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne. t. v.

— —

— Desor. *Synopsis des Ech. foss.* p. 112. 1856.

— —

— Cotteau et Triger. *Echin. de la Sarthe*. p. 164. 1859.

Testâ parvâ, subpentagonali, supernè inflatâ, subcostulatâ, infernè planâ. Ambulaeris et interambulaeris præditis infra tuberculis imperforatis, non crenulatis et biserialim dispositis, suprâ granulis conspicuis, sparsis, caducis. Ambulaeris strictis, inflatis. Poris simplicibus, infernè plurimis. Disco ovariali solido, subproeminente. Ore pentagonali, vix inciso.

Hauteur, 7 millimètres; diamètre, 10 millimètres.

Espèce de petite taille, pentagonale, renflée et subcostulée en dessus, large et plane en dessous. Interambulaeres déprimés au milieu, garnis à la base de deux rangées obliques de petits tubercules, non crénelés ni perforés, au nombre de trois ou quatre par série et qui vers l'ambitus et à la face supérieure sont remplacés par des granules épars, saillants, inégaux et un peu allongés dans le sens vertical. Ces granules sont caduques; dans la plupart des exemplaires, ils

ont disparu en totalité ou en partie, et à la place qu'ils occupaient on remarque de petits renflements subcirculaires et en quelque sorte rudimentaires. Le test dépourvu de ces verrues paraît à la loupe finement ponctué, chagriné et ne nous a jamais présenté ces stries fines, serrées et irrégulièrement onduleuses qui caractérisent le *Codiopsis doma* Agassiz. Ambulacres très-étroits, renflés, garnis comme les interambulacres, à la face inférieure, de deux rangées obliques de petits tubercules, et au-dessus de l'ambitus de granules plus ou moins persistants. Pores simples, se multipliant près de la bouche. Appareil apical médiocrement développé, légèrement saillant, pourvu de granules identiques à ceux qui garnissent le surplus du test, souvent même plus persistants; plaques génitales allongées, égales entre elles; plaques ocellaires subtriangulaires, les unes et les autres largement perforées. Anus petit, subcirculaire. Péristome médiocrement développé, pentagonal, marqué de faibles entailles, relevé sur les bords.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Cette rare et jolie espèce, qu'elle soit ou non recouverte de granules, se distingue des autres *Codiopsis* que nous connaissons. Elle diffère des individus jeunes du *Codiopsis doma*, par sa face supérieure plus sensiblement costulée, par sa base plus large et plus plane, par son appareil apical plus saillant et plus granuleux, par son test finement chagriné; elle ne saurait non plus être confondue avec le *Codiopsis Alpina*, du terrain néocomien de l'Isère; cette dernière espèce est beaucoup moins aplatie à la face inférieure et paraît garnie à la base des ambulacres et des interambulacres, de tubercules plus abondants.

LOCALITÉS. — Auxerre, Tronchoy, Marolles. Calcaire à *Echinospatagus*. Rare.

Musée d'Auxerre. Coll. Rathier, Dupin.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LII, fig. 45. — *Codiopsis Lorini*, vu de côté, du musée d'Auxerre.

fig. 46. — Appareil apical grossi.

Pl. LIII, fig. 4. — *Codiopsis Lorini*, recouvert de ses granules, vu de côté, du musée d'Auxerre.

fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.

fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 4. — Ambulacre et Interambulacre grossis.

N° 47. — *PSAMMECHINUS FALLAX*, Des., 4856 (*Echinus* Ag., 1840).

Pl. LIII, fig. 5-40.

<i>Echinus fallax</i> . Ag.	— Agassiz. <i>Catal. syst. Ectyp. foss.</i> p. 12. 1840.
— —	— Agassiz. <i>Ech. foss. de la Suisse.</i> t. II. p. 86. pl. XXII. fig. 7-9. 1840.
— —	— Agassiz et Desor. <i>Catal. rais. des Echin.</i> . Ann. des sc. nat., 3 ^e sér., t. VI. p. 369. 1846.
— —	— D'Orbigny. <i>Prod. de pal. strat.</i> , t. II. p. 89, n° 486. 1850.
— —	— Cotteau. <i>Catal. méth. des Ech. néocomiens</i> , Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne. t. V. p. 288. 1851.
<i>Echinus Rathieri</i> . Cot.	— Cotteau. <i>Catal. méth. des Ech. néocomiens</i> . Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne. t. V. p. 288. 1851.
<i>P sammechinus fallax</i> . Des.	— Desor <i>Synopsis des Echin. foss.</i> , p. 119. 1856.

Psammechinus Rathieri. Des.

— Desor. *Synopsis des Echin. foss.*
p. 119. 1856.

S. 30.

Testâ circulari, supernè subinflatâ, sæpiùs hemisphæricâ, infernè planâ. Ambulacris et interambulacraris præditis duabus seriebus tuberculorum principalium. Tuberculis secundariis numerosis, infernè et ad ambitum presertim conspicuis. Granulis intermediis multis, æqualibus, approximatis. Poris per terna paria dispositis. Ore medioeri, circulari, vix inciso.

Hauteur, 40 millimètres ; diamètre, 46 millimètres.

Var. de grande taille (*Psammechinus Rathieri*) : Hauteur, 43 millimètres ; diamètre, 24 millimètres.

Espèce de taille moyenne, plus ou moins renflée en dessus, subhémisphérique, presque plane en dessous. Interambulacres garnis de deux rangées de petits tubercules non crénelés et imperforés, assez largement espacés à la face supérieure, plus serrés et plus développés dans la région infra marginale. Tubercules secondaires presque aussi gros que les tubercules principaux, formant, à la face inférieure et vers l'ambitus, quatre ou six rangées irrégulières qui disparaissent en se rapprochant du sommet et se confondent avec les granules qui les accompagnent. Granules intermédiaires fins, abondants, serrés, homogènes, disposés quelquefois en séries horizontales irrégulières, laissant près du sommet le milieu des interambulacres presque nu. Ambulacres garnis de deux rangées de petits tubercules à peu près identiques à ceux des interambulacres, mais plus nombreux et plus serrés et placés immédiatement sur le bord des zones porifères. Au milieu de ces tubercules principaux se montrent deux autres rangées très-irrégulières, accompagnées de granules abondants et

homogènes. Pores disposés très-régulièrement par triples paires obliques et se multipliant près de la bouche. Les zones porifères ont un aspect granuleux dû à de petits renflements plus ou moins apparents qui séparent chaque paire de pores. Appareil apical médiocrement développé, recouvert de granules inégaux à l'exception de la plaque madreporiforme qui présente un aspect spongieux; plaques génitales étroites, allongées; plaques ocellaires petites, pentagonales, presque carrées, les unes et les autres très-distinctement perforées. Anus très-grand, irrégulièrement ovale. Péristome de taille moyenne, circulaire, marqué de légères entailles.

Cette espèce, toujours rare dans le terrain néocomien, est très-variable dans sa taille et dans sa forme. Le type de l'espèce, décrit et figuré par M. Agassiz, est peu développé, subhémisphérique, presque aussi haut que large. Dans notre Catalogue des Echinides néocomiens, nous avons cru devoir en séparer, sous le nom d'*Echinus Rathieri*, quelques exemplaires de taille beaucoup plus forte et remarquables par leur forme subdéprimée, recueillis par M. Rathier dans le terrain néocomien de Tronehoy. Depuis, nous avons rencontré des échantillons intermédiaires entre ces deux formes, et nous ne doutons plus que notre *Echinus Rathieri* ne soit une simple variété du *Psammechinus fallax*.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Le *Psammechinus fallax* est parfaitement caractérisé par la disposition de ses tubercules principaux et secondaires, l'abondance et l'homogénéité des granules qui les accompagnent et par son péristome subcirculaire et très-faiblement entaillé; il présente quelque ressemblance avec le *Psammechinus Theveneti* Desor (*Echinus*, Albin Gras), du terrain néocomien de l'Isère, mais il en diffère

par sa forme plus déprimée, ses tubercules principaux moins apparents, ses tubercules secondaires plus nombreux et sa bouche marquée d'entailles moins prononcées. — Nous laissons au *Psammechinus fallax* le nom générique que lui a donné M. Desor : le genre *Psammechinus*, tel qu'il avait été proposé par M. Agassiz et tel qu'il a été admis dans le Synopsis des Echinides fossiles, est caractérisé surtout par sa membrane buccale garnie de petites plaques écailleuses et par son péristome circulaire, très-légèrement entaillé. Le premier de ces caractères a nécessairement disparu dans toutes les espèces fossiles ; le second, qui n'est, suivant M. Desor, que la conséquence de la structure même de la membrane buccale, est plus persistant, plus facile à étudier et suffit du reste pour séparer les *Psammechinus* du genre le plus voisin, des *Stomechinus* Desor, qui sont spéciaux au terrain jurassique et si remarquables par les profondes entailles de leur péristome. Mais si nous admettons le genre *Psammechinus*, c'est en le limitant, comme nous l'avons dit plus haut, aux espèces dont les pores sont trigéminés, c'est en le débarassant des *Psammechinus monilis*, *alutaceus* et *Romanus* qui n'appartiennent même pas, suivant nous, au groupe des véritables *Echinus*.

LOCALITÉS. — Auxerre, Saint-Sauveur, Gy-l'Evêque (métairie Foudriats), Leugny, Tronchoy, Marolles. Calcaire à Echinospatagus. Rare.

Musée d'Auxerre (Coll. R.-Desvoidy), coll. Rathier, Dupin, Foucard, ma collection.

LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Néocomien du Doubs.

EXPLICATION DES FIGURES.

- Pl. LIII, fig. 5. — *Psammechinus fallax*, vu de côté, de ma collection.
 fig. 6. — Le même, vu sur la face sup.
 fig. 7. — Le même, vu sur la face inf.
 fig. 8. — Plaques grossies.
 fig. 9. — Appareil apical grossi.
 fig. 10. — Var. de grande taille (*Psammechinus Rathieri*, vu de côté, de la collection Rathier.

N° 18. — *SALENIA FOLIUM-QUERCI*, DESOR, 1846.

Pl. LIII, fig. 44-45.

- | | | |
|-------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Salenia scutigera</i> , Ag. (non Gray) | — | Agassiz. <i>Ech. foss. de la Suisse</i> , p. 89. 1840. |
| <i>Salenia folium-querici</i> . Des. | — | Agassiz et Desor. <i>Catal. rais. des Ech.</i> Ann. sc. nat. 3 ^e sér. t. VI. p. 342. 1846. |
| — | — | Marcou. <i>Recherches géol. sur le Jura salinois</i> , Mém. Soc. géol. de France, 2 ^e sér. t. III. p. 147. 1848. |
| — | — | <i>Prod. de pal. strat.</i> t. II. p. 89. n° 497. 1830. |
| — | — | Desor. <i>Synopsis des Ech. foss.</i> p. 152. 1856. |

Testâ circulari, supernè subinflatâ, infernè planâ. Tuberculis interambulacraribus raris, proeminentibus, circumdatis granulis inæqualibus, sparsis. Ambulacris strictis, rectis. Poris simplicibus. Disco apicali lato, sulcato. Ano subtriangulari. Ore circulari, deciès inciso.

Hauteur, 7 millimètres ; diamètre, 12 millimètres 1/2.

Espèce de petite taille, circulaire, légèrement renflée en dessus, presque plane en dessous. Interambulacres larges, garnis de deux rangées de tubercules, au nombre de quatre à cinq par série, crénelés et non perforés, très-inégaux, saillants et développés vers l'ambitus, plus petits près de la bouche et de l'appareil apical. Granules intermédiaires assez apparents, quelquefois mamelonnés, inégaux, espacés, épars, formant cependant, autour des plus gros tubercules, des cercles assez réguliers. Ambulacres très-étroits, garnis de petits granules mamelonnés, serrés, homogènes, au nombre de douze par série. Ces deux rangées sont tellement rapprochées qu'on n'aperçoit aucune trace de granules intermédiaires. Pores simples, droits à la face supérieure, plus nombreux et plus irréguliers vers le péristome. Appareil apical très-développé, couvrant la plus grande partie de la face supérieure, saillant au-dessus du test, composé de cinq plaques génitales, de cinq plaques ocellaires perforées et d'une plaque sous-anale imperforée, et recouverte, sur toute sa surface, de sillons irréguliers, déprimés surtout vers la suture et qui se prolongent en s'atténuant jusqu'au centre des plaques. Anus excentrique en avant, triangulaire, légèrement renflé sur les bords. Péristome un peu moins grand que l'appareil apical, subdécagonal, assez fortement entaillé.

Dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, les plaques génitales sont marquées au milieu de deux pores bien distincts, mais peut-être ce caractère que ne signale point M. Desor est-il accidentel, et spécial seulement à notre échantillon.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Le *Salenia folium-querci* présente beaucoup de rapports avec le *Salenia scutigera* Agassiz; il nous a paru cependant s'en distinguer par sa

forme plus déprimée, ses granules interambulacraires moins nombreux et plus apparents, son disque apical plus développé et marqué de sillons plus profonds.

LOCALITÉS. — Bernouil. Néocomien inférieur. Très-rare.
Ma collection.

LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Billecul (Jura). Du roc près Neuchâtel (Suisse). Etage néocomien.

EXPLICATION DES FIGURES.

- Pl. LIII, fig. 41. — *Salenia folium-querci*, vu de côté, de ma collection.
 fig. 42. — Le même, vu sur la face sup.
 fig. 43. — Le même, vu sur la face inf.
 fig. 44. — Appareil apical grossi.
 fig. 45. — Plaques grossies.

N° 49. — *HYPOSALENIA STELLULATA*, Desor, 1837 (*Salenia* Ag. 1848).

Pl. LIV, fig. 4-10.

- | | |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Salenia stellulata</i> , Ag. | — Agassiz. <i>Monog. des salenies</i> , p. 15. pl. II. fig. 25-32. 1838. |
| <i>Salenia areolata</i> , Ag. (non <i>Cid areolatus</i> , Wahl.) | — Agassiz. <i>Monog. des salenies</i> , p. 16. pl. III. fig. 1-8. 1838. |
| <i>Salenia stellulata</i> , Ag. | — Agassiz. <i>Catal. syst. Ectyp. foss.</i> p. 11. 1840. |
| <i>Salenia areolata</i> , Ag. | — Agassiz. <i>Catal. syst. Ectyp. foss.</i> p. 11, 1840. |
| <i>Salenia stellulata</i> , Ag. | — Agassiz. <i>Ech. foss. de la Suisse</i> , t. II. p. 90. pl. XXIII. fig. 6-10, 1840. |

- Salenia areolata, Ag. — Agassiz. *Ech. foss. de la Suisse*, t. II. p. 90. pl. XXIII, fig. 11-15. 1840.
- Peltastes stellulatus, Ag. — Agassiz et Desor. *Catal. rais. des Ech.* Ann. sc. nat. 3. sér. t. VI. p. 342. 1846.
- Peltastes punctatus, Des. — Agassiz et Desor. *Catal. rais. des Ech.* Ann. sc. nat. 3. sér. t. VI. p. 342. 1846.
- — — Marcou. *Recherches géol. sur le Jura salinois*, Mém. Soc. géol. de France, 2. sér. t. III. p. 140. 1848.
- Peltates pentagonifera, Gr. — Gras. *Oursins foss. de l'Isère*, p. 29, pl. I, fig. 11-12, 1848.
- Peltates stellulata, Ag. — d'Orbigny. *Prod. de pal. strat.*, t. II, p. 89, n. 495, 1850.
- Peltastes punctata, Des. — d'Orbigny. *Prod. de pal. strat.*, t. II, p. 89, n. 496, 1850.
- Peltastes stellulata, Ag. — Cotteau. *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 284, 1851.
- Peltastes Courtaudina, Cot. — Cotteau. *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 284, 1851.
- Peltastes stellulata, Ag. — Bronn. *Lethea geognostica, Kreidegebirge*, p. 183, pl. XXIX, fig. 5, 1852.
- Peltastes punctata, Des. — Gras. *Catal. des foss. de l'Isère*, p. 28, 1852.
- Peltastes stellulata, Ag. — Desor. *Ech. de l'étage valanginien*, p. 9, ext. du Bull. sc. des sc. nat. de Neuchâtel. t. III, 1854.
- Hyposalenia stellulata, Des. — Desor. *Synopsis des Ech. foss.*, p. 147, pl. XX, fig. 6-8, 1857.

- Hyposalenia punctata, Des. — Desor. *Synopsis des Ech. foss.*,
p. 147, 1856.
- Hiposalenia Courtaudina, Des. — Desor. *Synopsis des Ech. foss.*,
p. 148, 1856.

Q. 64, q. 65.

Testâ circulari, supernè subinflatâ, infernè planâ. Tuberculis interambulacraris, raris, proeminentibus circumdati granulis inæqualibus, sparsis. Ambulacris strictis, rectis. Poris simplicibus. Disco apicali lato, punctis et sulcis variabili. Ore medioeri, circulari, vix inciso.

Hauteur, 6 millimètres ; diamètre, 13 millimètres.

Espèce de petite taille, circulaire, plus ou moins renflée en dessus, presque plane en dessous. Interambulacres larges, garnis de deux rangées de tubercules, au nombre de cinq à six par série, crénelés et non perforés, très-inégaux, saillants et développés vers l'ambitus, plus petit près de la bouche et de l'appareil apical. Granules intermédiaires plus ou moins abondants, inégaux, espacés, épars, formant cependant, autour des plus gros tubercules, des cercles assez réguliers. Entre ces granules, et notamment sur le milieu des interambulacres, se montrent d'autres granules beaucoup plus fins, serrés, microscopiques. Ambulacres très-étroits, garnis de petits granules mamelonnés, serrés, homogènes, au nombre, dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, de treize à quatorze par série et accompagnés çà et là de quelques autres granules beaucoup plus fins. Pores simples, droits à la face supérieure, plus nombreux et plus réguliers vers le péristome. Appareil apical très-développé, couvrant la plus grande partie de la face supérieure, légèrement saillant au-dessus du test, composé de cinq plaques génitales et de cinq plaques ocellaires perforées et d'une plaque suranale imperforée. Ce diffé-

rentes plaques et surtout les sutures qui les séparent sont marquées de points ou de sillons souvent très-apparents. Anus excentrique en arrière, transversalement ovale, quelquefois subtriangulaire ou en forme de losange, légèrement renflé sur les bords. Péristome de taille moyenne, beaucoup moins grand que l'appareil apical, subcirculaire, marqué de très-faibles entailles.

Cette espèce présente de nombreuses variétés non seulement dans sa forme plus ou moins renflée, mais dans la structure même de son appareil apical. Tantôt cet organe est presque lisse et la suture des plaques offre seulement des points isolés et arrondis : c'est l'*Hyposalenia punctata* Desor (fig. 8). — Le plus souvent la suture, au lieu de points, est marquée de sillons qui se prolongent en s'atténuant jusqu'au centre des plaques et donnent au disque apical un aspect persillé très-remarquable : c'est le véritable type de l'*Hyposalenia stellulata* Desor (fig. 1-4). — Quelquefois ce caractère s'exagère ; les sillons se creusent et pénètrent dans l'intérieur même des plaques qui s'unissent et se confondent sur certains points et dont la forme est alors à peine reconnaissable : c'est la variété que nous avons fait représenter fig. 9 ; elle est fréquente surtout aux environs d'Auxerre. — Dans d'autres exemplaires assez rares, les plaques, indépendamment des points plus ou moins allongés qui marquent la suture, sont bordées de petits bourrelets flexueux qui s'atténuent en se rapprochant du centre : c'est le type de notre *Peltastes Courtaudina* (*Hyposalenia Courtaudina*, Desor fig. 10). Assurément toutes ces variétés, si on les examine isolément, devraient constituer des espèces distinctes. Le grand nombre et la belle conservation des échantillons que nous avons pu étudier nous démontrent qu'elles appartiennent à la même espèce : les

pores suturaux arrondis et isolés de la variété *punctata* s'allongent et arrivent par des passages insensibles à ces sillons profonds et contournés qui distinguent le type du véritable *Hyposalenia stellulata*. Il en est de même des petits bourrelets flexueux que nous avons signalés dans la variété *Courtaudina*, où ils sont très-prononcés; on les retrouve également dans les autres variétés, ils sont, il est vrai, beaucoup plus vagues, mais assez apparents pour enlever à ce caractère toute la valeur que nous avons cru devoir y attacher; probablement ces lignes flexueuses sont dues à la décortication du test.

Associés à ces différentes variétés, on rencontre de petits *Hyposalenia* remarquables par leur forme très-déprimée et la grandeur de leur appareil apical qui est régulièrement pentagonal et occupe à peu près toute la face supérieure. Malgré les différences qui au premier abord paraissent les éloigner du type, ce sont, nous le croyons du moins, des individus jeunes de l'*Hyposalenia stellulata*; au fur et à mesure qu'ils grandissent, la face supérieure se renfle et l'appareil apical s'arrondit. Les différentes variétés que nous avons indiquées plus haut se retrouvent dans ces petits individus et leur appareil présente des dépressions plus ou moins accentuées.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — L'*Hyposalenia stellulata*, en réunissant, comme nous l'avons fait, les *Hyposalenia punctata*, *Desor*, *pentagonifera* (*Peltastes* *Gras*) et *Courtaudina* (*Peltastes* *cot.*) constitue une espèce bien distincte, propre jusqu'ici aux couches inférieures et moyennes de l'étage néocomien et remarquable surtout par la grandeur de son disque apical toujours plus développé que l'ouverture buccale. C'est à tort, croyons-nous, que le catalogue de M. Morris (1)

(1) Morris, catalogue of British foss., 2^e éd., p. 89.

mentionne cette même espèce comme se trouvant dans le Lower green sand de Hythe, de Kent et de Faringdon (Var punctata) et dans l'upper green sand de Warminster (Var stellulata). Les échantillons de Faringdon, que M. Forbes nous a envoyés sous le nom de *Salenia punctata*, appartiennent à l'*Hyposalenia Wrightii* Desor (1), espèce voisine, il est vrai, de l'*Hyposalenia stellulata*, mais qui cependant s'en éloigne par ses tubercules plus nombreux et moins saillants, son disque apical plus lisse, moins épais et marqué seulement de quelques points petits et isolés.

LOCALITÉS. — Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque (métairie Foudriats), Auxerre, Monéteau, Flégny, Bernouil, Tronchoy, Marolles. Néocomien inférieur et calcaire à Echinospatagus. Partout assez rare.

Musée d'Auxerre, coll. Courtaut, Foucard, Graillot, Dupin, Rathier, Letteron, ma collection.

LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Censeau (Jura); Fontanil (Isère). La chaux de Fonds, Sainte-Croix, Hauterive près Neuchâtel (Suisse). Néocomien inférieur et moyen.

HISTOIRE. — Décrite d'abord par Agassiz dans sa Monographie des salénies et dans ses échinides de la Suisse, sous les noms de *Salenia stellulata* et *areolata*, et placée dans la division des salénies dont l'anus est excentrique en arrière, cette espèce a été plus tard reportée dans le genre *Peltastes* et le Catalogue raisonné des Echinides la désigne sous les noms de *Peltastes stellulata* Agassiz et *punctata* Desor. — Dans le Synopsis des Echinides fossiles, M. Desor, retrans-

(1) Desor, synopsis des Echinides foss. p. 148.

chant cette espèce des *Peltastes*, établit pour elle et quelques espèces voisines le genre *Hyposalenia*, qui correspond exactement à la division des salénies où l'avait d'abord placée M. Agassiz. Nous adoptons cette nouvelle coupe générique de M. Desor. Les caractères qui la séparent du genre *Peltastes* consistent surtout dans la forme des plaques génitales et ocellaires; ils n'ont assurément rien de très-essentiel, mais ils donnent cependant aux espèces de ces deux groupes une physionomie bien différente. M. Desor maintient dans le Synopsis les *Hyposalenia stellulata* et *punctata* comme espèces distinctes : la première, suivant lui, est spécial au terrain néocomien le plus inférieur (étage valanginien); la seconde caractérise les couches moyennes. Nous avons indiqué plus haut les raisons qui nous engagent à réunir ces espèces; nous ajouterons que, dans l'Yonne, les variétés *stellulata* et *punctata* se rencontrent associées aussi bien à Bernouil, dans les couches les plus inférieures, que dans celles plus élevées de Marolles, d'Auxerre et de Saint-Sauveur.

EXPLICATION DES FIGURES.

- Pl. LIV. fig. 1. — *Hyposalenia stellulata*, vu de côté, de ma collection.
- fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.
- fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.
- fig. 4. — Appareil apical grossi.
- fig. 5. — Individu jeune, vu de côté, de ma coll.
- fig. 6. — Le même, vu sur la face sup.
- fig. 7. — Appareil apical grossi.
- fig. 8. — Var. *punctata*, de ma collection, appareil apical grossi.

fig. 9. — Var. profondément sillonnée, de ma collection, appareil apical grossi.

fig. 40. — Var. Courtaudina, de la coll. de M. Courtaut, appareil apical grossi.

N° 20. — HOLECTYPUS MACROPYGUS, DESOR, 1840 (Discoidea, Ag., 1839).

Pl. LIV, fig. 44-48.

- | | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Discoidea macropyga, Ag. | — Agassiz. <i>Foss. du Jura neuchâtelois</i> , Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. 1, p. 137, pl. XIV, fig. 7-9, 1836. |
| — — | — Agassiz. <i>Prod. d'uné monog. des radiaires</i> , Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. 1, p. 186, 1836. |
| Galerites macropyga, Des M. | — Des Moulins. <i>Etudes sur les Ech.</i> p. 255, n. 14, 1837. |
| Discoidea macropyga, Ag. | — Agassiz. <i>Ech. foss. de la Suisse</i> , p. 85, pl. vi, fig. 1-3, 1839. |
| — — | — Agassiz. <i>Catal. syst. Ectyp. foss.</i> p. 7, 1840. |
| — — | — Deshayes in Lamarck. <i>Animaux sans vert.</i> , 2. éd., t. III, p. 314, n. 7, 1840. |
| — — | — Desor. <i>Monog. des Galerites</i> , p. 73, pl. VII, fig. 8-11, 1842. |
| Hoelectypus macropygus, Des. | — Agassiz et Desor. <i>Catal. rais. des Ech.</i> , Ann. sc. nat., 3 ^e sér., t. VII, p. 146, 1847. |
| — — | — Marcou. <i>Recherches géol. sur le Jura salinois</i> , Mém. Soc. géol. de France, 2 ^e sér. t. III, p. 147, 1848. |
| — — | — Gras. <i>Oursins foss. de l'Isère</i> , p. 41, 1848. |

- — — d'Orbigny. *Prod. de pal. strat.*,
t. II, p. 89, n. 485, 1850.
- — — Cotteau. *Catal. méth. des Ech.
néocomiens*, Bull. Soc. des sc.
hist. et nat. de l'Yonne, t. v,
p. 289, 1851.
- Holectypus Neocom.**, Cot. (non Gras) — Cotteau. *Catal. méth. des Ech.
néocomiens*, Bull. Soc. des sc.
hist. et nat. de l'Yonne, t. v,
p. 289, 1851.
- Holectypus macropygus**, Des. — Gras. *Catal. des foss. de l'Isère*,
p. 27, 1852.
- — — Desor. *Synopsis des Ech. foss.*,
p. 173, pl. XXIII, fig. 4-6,
1867.

Q. 74.

Testâ circulari, subpentagonali, supernè inflatâ, conicâ, infernè subconçavâ. Tuberculis ambulaeris et interambulaeris supernè minimis, infernè et ad ambitum majoribus. Granulis numerosis, æqualibus, per series regulariter dispositis. Poris simplicibus. Disco apiciali parvo; assulâ impari perforatâ. Ano maximo, elliptico. Ore subconçavo, deciès inciso.

Hauteur, 44 millimètres; diamètre transversal, 24 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 25 millimètres.

Var. de très-grande taille: hauteur, 45 millimètres; diamètre transversal, 32 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 33 millimètres $4/2$.

Espèce de taille très-variable, subcirculaire, légèrement pentagonale, un peu plus longue que large; face supérieure renflée, conique; face inférieure sensiblement déprimée au milieu. Interambulacres garnis de tubercules très-petits à la face supérieure, un peu plus développés vers l'ambitus, plus

gros encore et surtout plus espacés aux approches de la bouche. Ces tubercules sont perforés, mamelonnés et entourés d'une collerette crénelée; ils forment des rangées verticales dont le nombre, suivant la taille des individus, varie entre douze, quatorze, seize et même vingt. Deux de ces rangées plus apparentes que les autres persistent jusqu'au sommet. Ces tubercules sont en outre, vers l'ambitus, disposés en séries horizontales d'autant plus prononcées qu'elles se rapprochent davantage du milieu des interambulacres et ont cela de particulier qu'elles ne sont point égales entre elles et qu'à la face supérieure elles alternent avec d'autres séries composées de tubercules beaucoup plus petits. Granules abondants, homogènes, d'une délicatesse extrême, rangés au-dessus de l'ambitus comme les tubercules qu'elles accompagnent en séries concentriques plus ou moins régulières et affectant à la face inférieure une disposition hexagonale. Ambulacres garnis de six à huit rangées de petits tubercules identiques à ceux qui remplissent les interambulacres, disposés comme eux en séries verticales et formant en outre des lignes obliques assez régulières. Ces tubercules sont également accompagnés de cordons horizontaux et plus ou moins flexueux, de granules délicats, abondants, homogènes. Pores simples, rangés par paires plus obliques et plus espacées aux approches de la bouche. Appareil apical très-peu développé, composé de cinq plaques génitales et de cinq plaques ocellaires, les unes et les autres distinctement perforées. Corps madréporiforme saillant, occupant une grande partie de l'appareil apical, intimement uni à la plaque antérieure de droite, entouré des autres plaques qui sont petites et subtriangulaires. Anus très-grand, pyriforme, ayant son extrémité la plus aiguë tournée vers le péristome, remplissant à

peu près tout l'espace compris entre la bouche et le bord postérieur. Péristome subcirculaire, décagonal, assez fortement entaillé, s'ouvrant dans une dépression profonde de la face inférieure.

Cette espèce est très-variable dans sa forme. La plupart des exemplaires que nous connaissons sont renflés, subconiques. Quelques-uns cependant affectent une forme plus déprimée et se rapprochent davantage du type figuré par MM. Agassiz et Desor.

Dans les individus très-jeunes, l'ambitus est plus sensiblement pentagonal; l'anus est plus grand et il échancre d'une manière très-apparente le bord postérieur.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — L'espèce qui nous occupe appartient à ce groupe des *Holectypus* que nous avons établi dans nos Echinides de la Sarthe (4) et dont le caractère est d'avoir les cinq plaques génitales perforées. Nous ne connaissons encore que trois espèces se plaçant dans cette division : l'*Holectypus* *Cenomanensis* Guéranger, l'*Holectypus* *Turonensis* Desor, et l'*Holectypus* *macropygus* Desor. Le caractère qui les distingue est d'autant plus remarquable qu'il n'a été signalé jusqu'ici dans aucun autre des nombreux genres de la famille des Echinoconidées. Est-il suffisant pour motiver la formation d'une coupe générique nouvelle. Nous ne l'avons pas cru et provisoirement nous avons laissé parmi les *Holectypus* les espèces chez lesquelles se présente cette singulière anomalie. Nous ferons seulement observer que jusqu'ici tous ces *Holectypus* sont crétacés, ce qui, au point de vue stratigraphique, donne à notre division plus d'importance encore.

(4) Cotteau et Triger, Echinides de la Sarthe.

Cette perforation de la plaque génitale impaire est du reste un excellent caractère spécifique et suffit pour séparer nettement l'*Holectypus macropygus* de l'*Holectypus depressus* et de plusieurs autres espèces jurassiques qui s'en rapprochent par leur forme plus ou moins renflée, quelquefois subconique et la grandeur de leur ouverture anale. Parmi les *Holectypus* à cinq plaques génitales perforées, celui avec lequel notre espèce présente le plus de ressemblance est l'*Holectypus Cenomanensis* Guéranger, de la Sarthe. Cette dernière espèce cependant sera toujours reconnaissable à ses tubercules plus petits et plus espacés, à ses granules beaucoup moins abondants, à sa face inférieure moins déprimée. Dans notre catalogue des Echinides néocomiens, nous avons rapporté à l'*Holectypus Neocomiensis* Albin Gras (*Holectypus Grasi* Desor) quelques échantillons de grande taille qui ne sauraient être réellement distingués de l'*Holectypus macropygus*.

LOCALITÉS. — Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, métairie Foudriats, Auxerre, Flogny, Marolles. Calcaire à Echinospatagus. Assez rare.

Musée d'Auxerre, coll. Rathier, Dupin, Letteron, Gralliot, Foucard, ma collection.

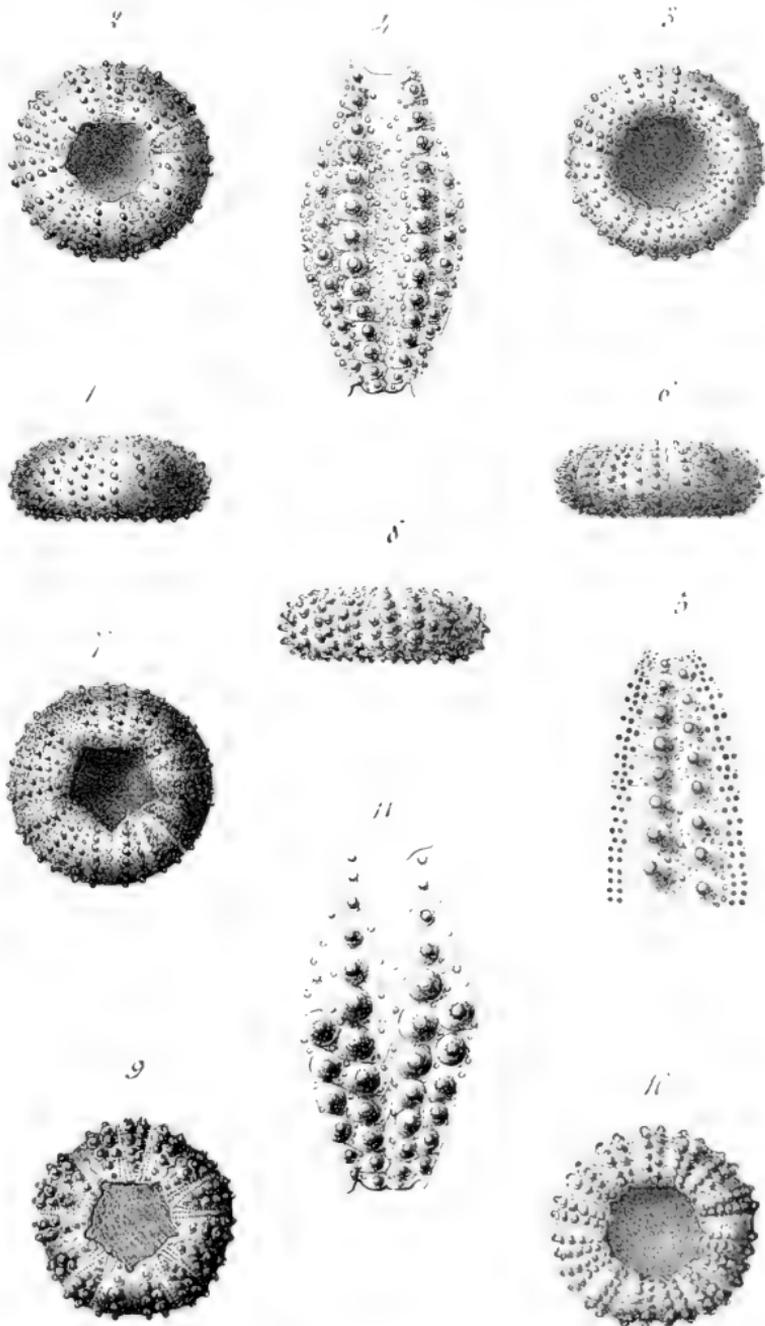
LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Bettancourt (Haute-Marne), Dampierre (Nièvre), Nozeroy, Billecul (Jura), le Theil (Ardèche), Sancerre (Cher), Fontanil (Isère), Neuchâtel, Sainte-Croix, Salève, Driesberg dans les Alpes du canton de Schwytz (Suisse), hilsconglomerat de Berklingen et de Wolfenbuttel dans le Hartz (Allemagne). Néocomien.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LIV, fig. 44. — *Holectypus macropygus*, vu de côté, de ma collection.

- fig. 42. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 43. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 44. — Plaques grossies.
fig. 45. — Appareil apical grossi.
fig. 46. — Var. de grande taille, vu de côté, de ma
collection.
fig. 47. — Tubercules de la face inférieure grossis.
fig. 48. — Tubercules de la face sup. grossis.

G. COTTEAU.





Etudes sur les Echinides Fossiles du Département de l'Yonne

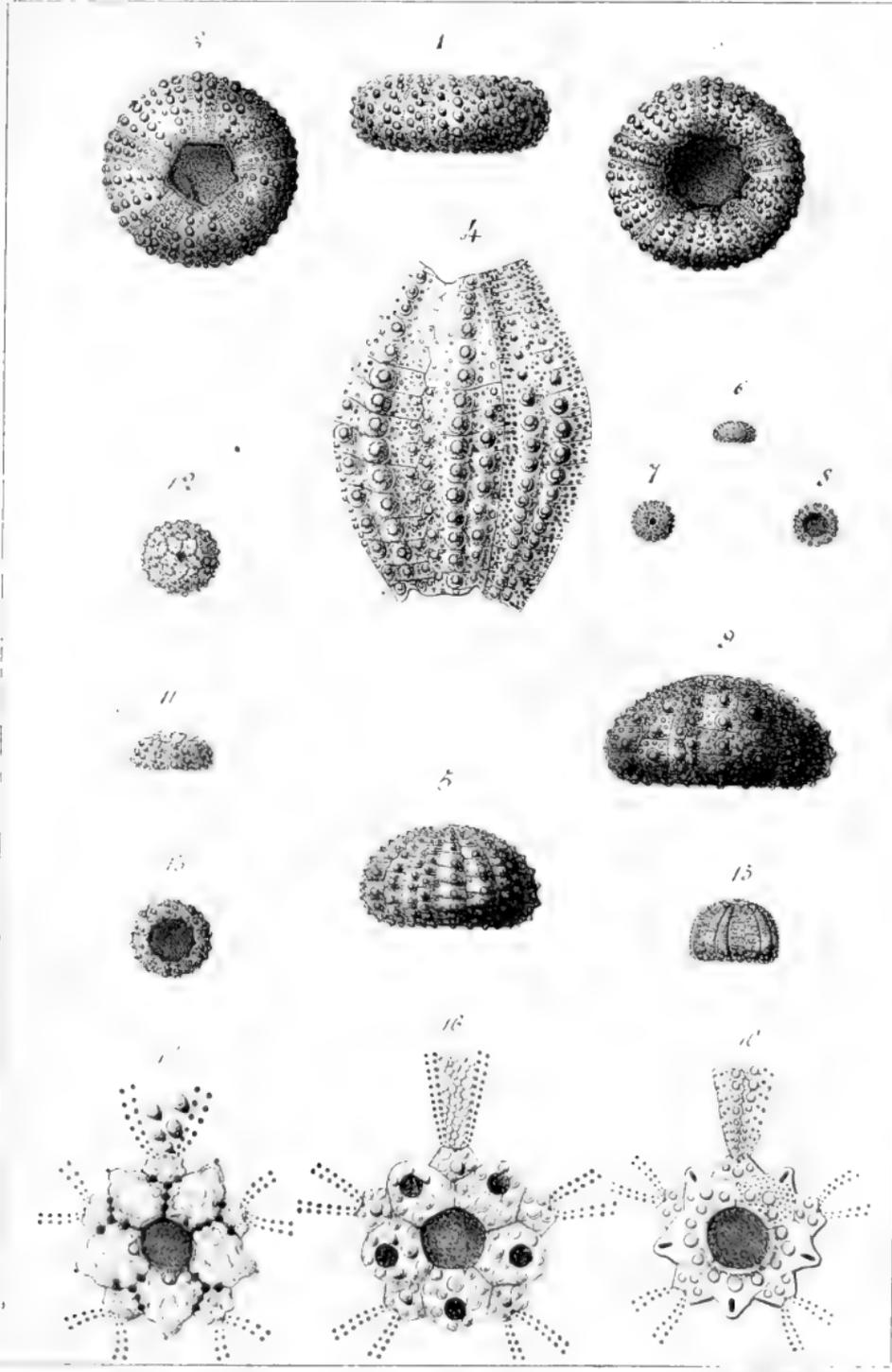
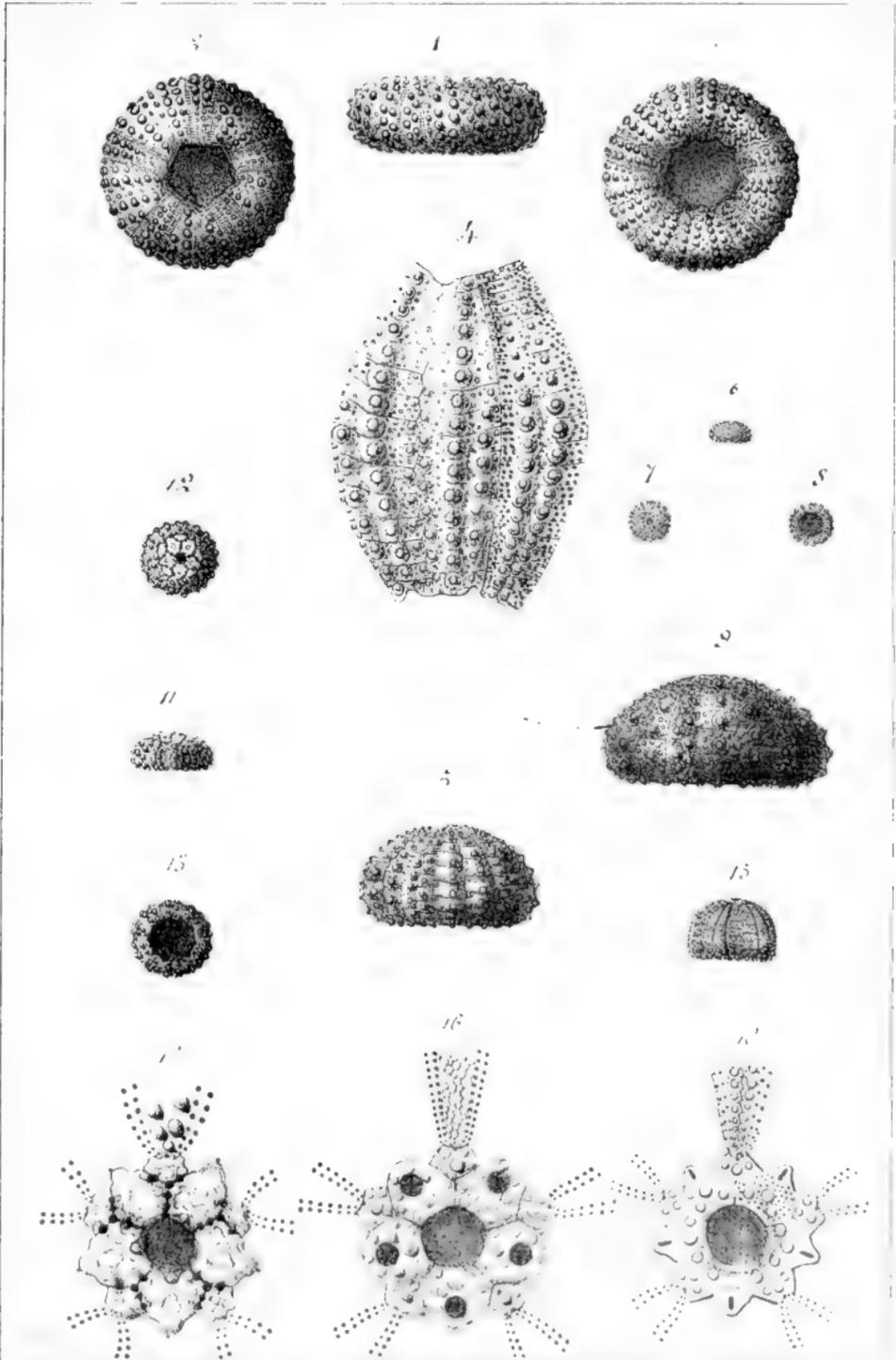


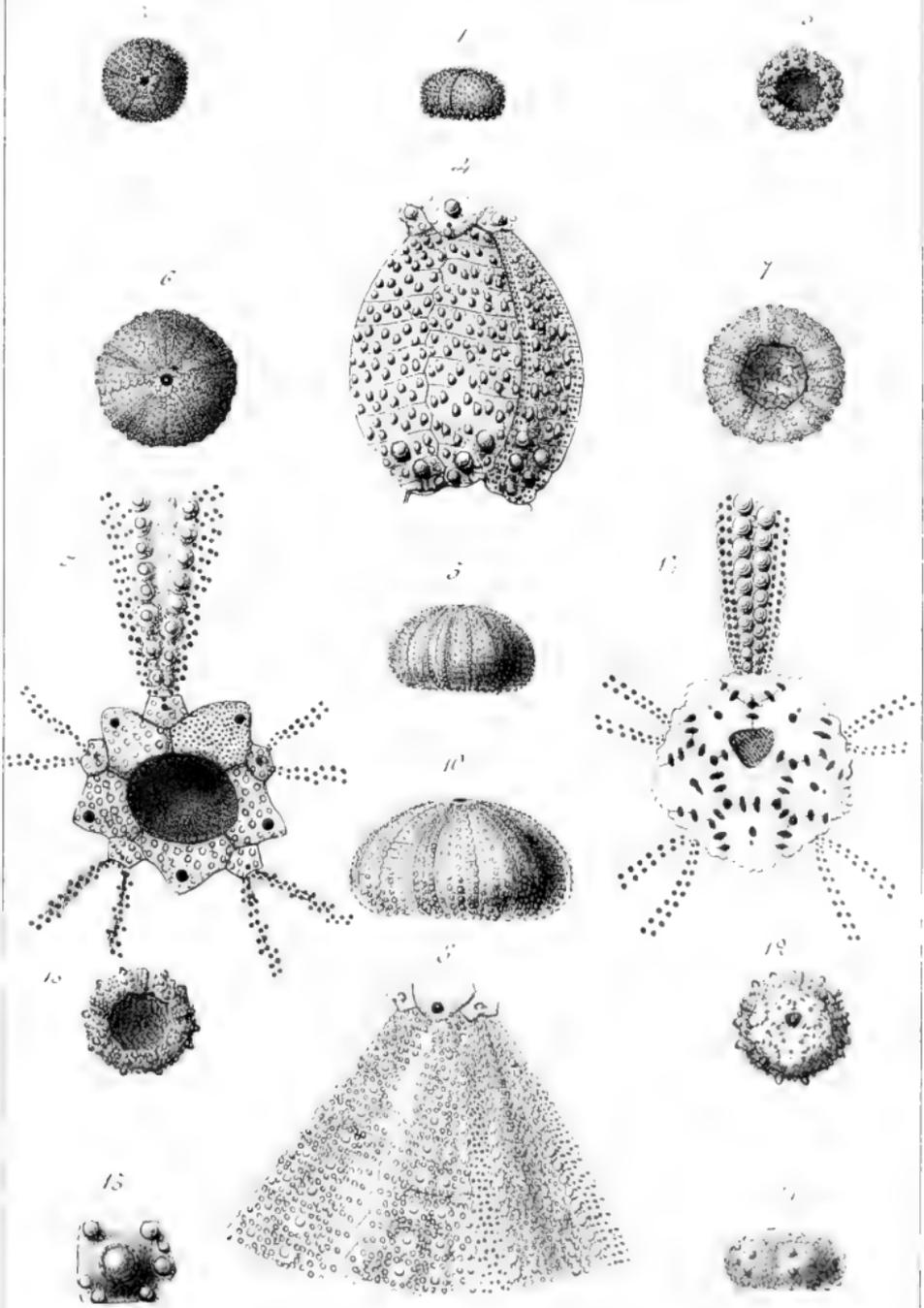
Fig. 1. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 2. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 3. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 4. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 5. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 6. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 7. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 8. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 9. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 10. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 11. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 12. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 13. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 14. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 15. Echinus (C. ?) de l'Yonne. — Fig. 16. Echinus (C. ?) de l'Yonne.



Études sur les Echinides Fossiles du Département de l'Yonne.

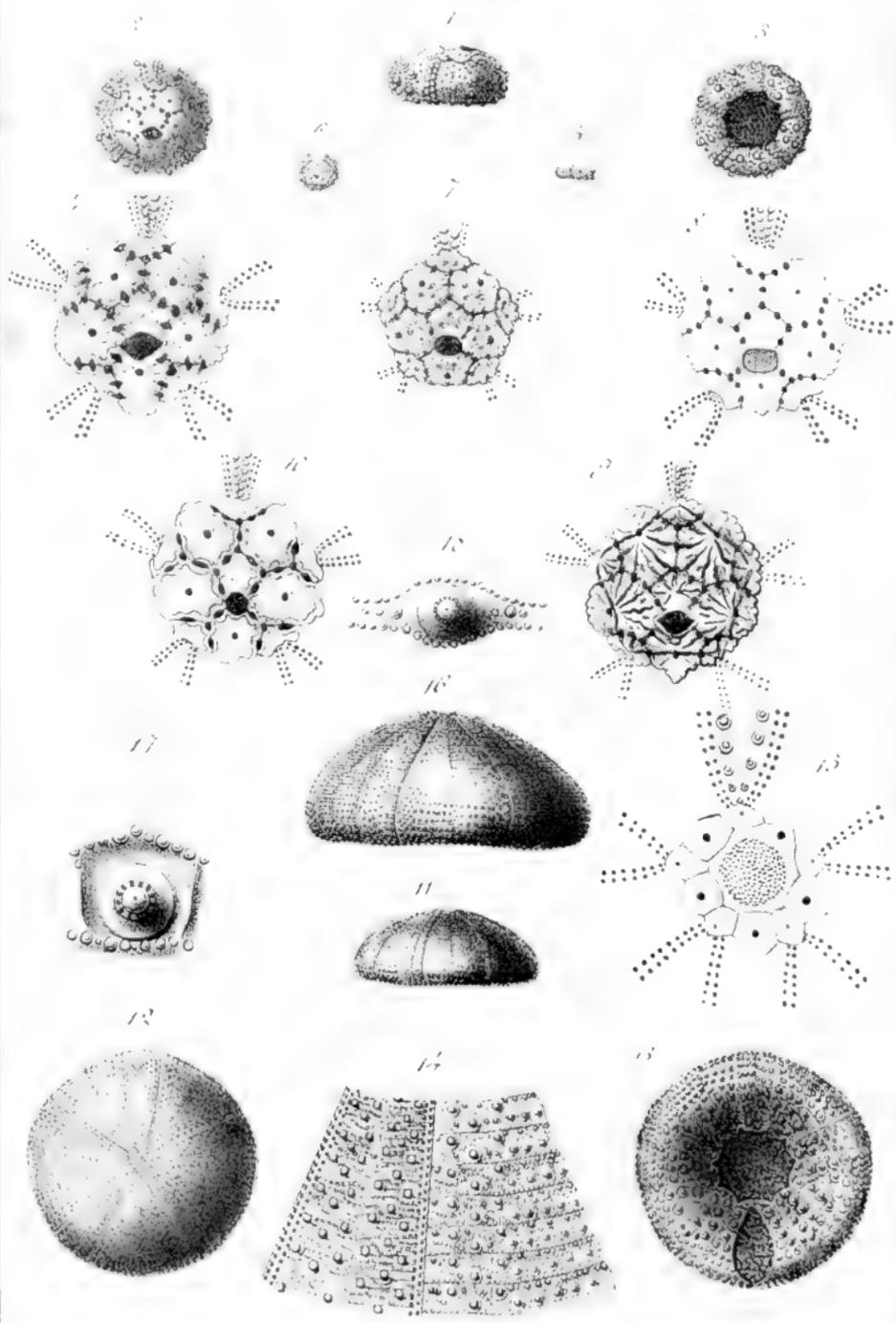






1-4 *Codiopsis Lorini*, Coteaux de Champagne. 5-10 *Codiopsis* sp. nov. 11-19 *Codiopsis* sp. nov.





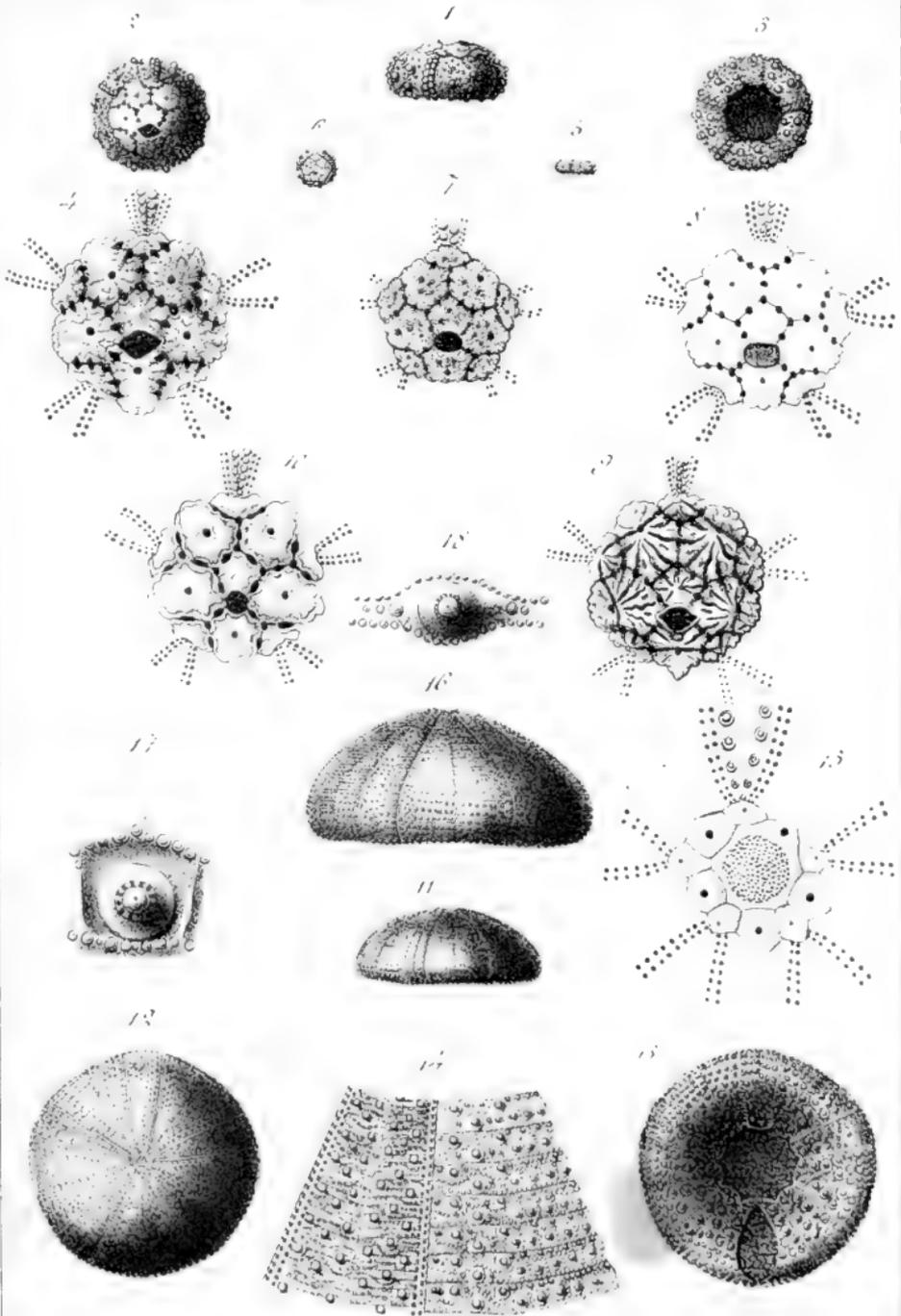
M. F. Perrier & A. Sacco

Hyposalena stellulata, Desor.



Holclypus macropygus, Desor.





Humboldt et al.

1818-1819

F 10 Hypocrepia strobilata Desch. M. H. 18 Polledry, in serotinis Desch.



OBSERVATIONS STRATIGRAPHIQUES

SUR LE TERRAIN CÉNOMANIEN DE SEIGNELAY (YONNE).

En parcourant, en septembre 1858, les environs d'Auxerre, à l'occasion du Congrès scientifique de France, qui tenait en cette ville sa vingt-cinquième session, je me suis dirigé, avec M. Moreau, d'Avallon, vers la petite ville de Seignelay. Pour un *cenoman*, c'était, on le devine, une assez bonne fortune que de pouvoir explorer une des localités de l'étage *céno-manien* citée par M. d'Orbigny. Aussi cette excursion fut-elle pour moi une source de jouissances, au nombre desquelles je place en première ligne le plaisir de la faire en si bonne compagnie, ainsi que l'avantage de saluer M. Ricordeau et de faire connaissance avec sa riche collection. Je ne mets qu'en second lieu la satisfaction, bien vive cependant, d'observer un dépôt cénomanien si éloigné du Mans et concordant si exactement par sa position stratigraphique avec les observations qui ont été faites dans la Sarthe. Mais, comme ici-bas il n'y a point de plaisir parfait, j'ai dû, pour me procurer celui-ci, renoncer à accompagner mes autres collègues qui, ce jour-là, visitaient les grottes curieuses d'Arcy-sur-Cure et l'ancienne et célèbre église abbatiale de Vézelay.

A Seignelay, l'étage cénomanien est loin d'être aussi complet qu'aux environs du Mans, puisqu'il n'est représenté que par une seule assise. D'où il suit que le géologue qui ne

L'aurait étudié que dans l'Auxerrois aurait peine à admettre toutes les subdivisions qui ont été proposées dans la Sarthe. Il faut avouer que ces subdivisions sont devenues bien nombreuses et que, probablement, quelques-unes sont purement locales, mais les principales sont générales et constantes, ainsi que nous avons l'intention de le démontrer dans cette note, du moins pour l'une d'elles. D'après les raisons que j'exposerai tout-à-l'heure, le dépôt de Seignelay, dont l'analogue couronne plusieurs des collines qui dominant la vallée de l'Yonne, appartiendrait exclusivement, tant par ses caractères minéralogiques que par ses caractères paléontologiques, à la subdivision que nous désignons sous le nom de *zone à Pecten asper*. La puissance de cette couche est considérable, et, par une coïncidence heureuse, elle repose immédiatement sur le terrain albien, formation qui manque dans la Sarthe. Cette circonstance confirme l'opinion que nous avons conçue relativement à cette assise cénomaniennne en la considérant comme la plus inférieure de l'étage.

Dans la plaine de Seignelay, le terrain albien se montre à niveau, si j'en juge par la rivière du Serein qui l'arrose et qui roule dans son lit de nombreux fossiles appartenant à ce membre important du terrain crétacé. Quand on gravit les hauteurs qui dominant Seignelay à l'est, on commence par trouver un sable très chlorité appartenant déjà au terrain cénomanienn et qui se voit à la même place dans la Sarthe; en montant toujours on ne tarde pas à arriver aux carrières. La roche exploitée est de nature calcaire, de couleur blanche, tachant les doigts et par conséquent d'une assez faible dureté. Elle est disposée par assises régulières, excepté à la partie supérieure, où elle se trouve réduite en fragments plus ou moins anguleux noyés dans un sol friable, calcaire, de même

origine. Le fossile le plus abondant de cette localité est un Inocérame qui s'y trouve à l'état de moule ou d'empreinte et que je rapporte à l'*Inoceramus striatus*, Mantell; *In. concentricus*, Geinitz. Vient ensuite l'*Ammonites Couloni*, d'Orb. En dehors de ces deux espèces, les fossiles sont rares pour le paléontologiste voyageur. Heureusement que M. Ricordeau habite sur les lieux et qu'il ne néglige aucune occasion de recueillir tous les débris organisés que l'exploitation met à découvert; sa belle collection témoignerait au besoin du zèle qu'il déploie pour rassembler les matériaux de la faune ensevelie dans cet étage. C'est au milieu des richesses accumulées par ce savant observateur que nous avons pu déterminer avec certitude la place que l'assise de Seignelay occupe dans l'étage cénomaniens. A mesure que M. Ricordeau nous ouvrait ses tiroirs, nous y apercevions les espèces les plus caractéristiques : le *Nautilus elegans*, Sow.; l'*Ammonites Couloni*, d'Orb.; l'*Am. falcatus*, Mantell; le *Turrilites tuberculatus*, Bosc.; le *Pleurotomaria formosa*, Leymerie, l'*Inoceramus striatus*, Mantell; le *Pecten asper*, Lamk.; l'*Ostrea Ricordeana*, d'Orb.; etc.

Après avoir ainsi caractérisé le dépôt cénomaniens de Seignelay, reposant directement sur le Gault, comme appartenant à la base de l'étage; après avoir établi, par l'analogie des fossiles, son identité avec l'assise inférieure du même terrain dans la Sarthe, il restait encore à chercher la subdivision à laquelle il s'arrête dans la direction ascendante. Dans la Sarthe, l'assise qui repose immédiatement sur la zone à *Pecten asper* est l'assise à *Scaphite*. Cette subdivision renferme en abondance le *Scaphites æqualis*, Sow.; le *Baculites baculoïdes*, d'Orb.; l'*Avellana cassis*, d'Orb.; etc. Or, il est peu de localités qui offrent des circonstances aussi favorables

pour constater la présence ou l'absence de ces fossiles, ou même de ceux qu'on ne trouve qu'à un niveau encore supérieur. Je citerai : la collection de M. Ricordeau faite sur place et commencée depuis longtemps ; la collection de la Société des sciences d'Auxerre, à laquelle est venue s'ajouter celle de M. Robineau-Desvoidy ; la collection de M. Cotteau, et, surtout, le catalogue des fossiles de l'Yonne publié récemment par ce paléontologiste si consciencieux et si justement estimé dans la science ; enfin quelques collections d'amateurs résidant à Auxerre. J'ai tout consulté avec soin, documents et collections, sans trouver la trace de baculites, de scaphites, ni d'avellana. Je n'ai pas trouvé davantage les fossiles caractéristiques des assises supérieures à la *zone à scaphites*, par exemple les *Trigonia crenulata*, Lamk. ; *Trig. dædalea*, Park. ; *Trig. sulcataria*, Lamk. ; etc. Je ne comprends pas néanmoins, dans l'absence remarquable que je signale, les espèces qui existent dans toute l'épaisseur de l'étage cénomaniens, comme le *Pecten subacutus*, Lamk. ; *Pect. orbicularis*, Sow. ; *Pect. Gallienei*, d'Orb. ; *Janira quinquecostata*, d'Orb. ; *Rhynchonella compressa*, d'Orb. ; *Terebratula biplicata*, DeFrance. Ces fossiles, qui ont existé pendant toute la période cénomaniens, se trouvent à Seignelay comme dans les autres lieux où se rencontrent des portions de cet étage, mais leur persistance ne permet pas de les appeler en témoignage quand il s'agit de constater la nature d'un simple horizon.

Les caractères négatifs que je viens de signaler me paraissent suffisants pour résoudre la seconde partie du problème, et m'autorisent à considérer le terrain cénomaniens de Seignelay, qui est l'équivalent de notre zone à *Pecten asper*, comme s'arrêtant juste à ce niveau sans comprendre aucune

des subdivisions supérieures qui existent dans la Sarthe.

Ce qui précède me conduit aux conclusions suivantes :

1. L'assise du terrain cénomaniens, qu'on désigne dans la Sarthe sous la dénomination de *zone à Pecten asper*, loin d'être un simple accident de localité, semble au contraire une coupe parfaitement naturelle puisqu'elle se retrouve dans l'Yonne à la même place stratigraphique, ayant les mêmes caractères minéralogiques et paléontologiques, malgré la distance qui sépare ces deux départements.

2. Cette subdivision du terrain cénomaniens, considérée dans la Sarthe, où le gault manque, comme la première dans l'ordre d'ancienneté, se trouve en effet, dans l'Yonne, reposant directement sur l'étage albien (partie du gault), montrant à sa base, comme dans la Sarthe, une couche de sable vert.

3. L'étage cénomaniens de l'Yonne, si l'on s'en rapporte à sa faune étudiée tant dans les collections paléontologiques de la localité que dans le catalogue publié par M. Cotteau, ne dépasse pas, dans l'ordre ascendant, le niveau de cette zone, puisque, à l'exception de quelques fossiles qui ont vécu pendant toute la période cénomaniens, on n'y rencontre pas ceux qui caractérisent les assises supérieures.

Je terminerai cette note par une remarque qui se rapporte à un autre objet. J'ai dit plus haut que dans la plaine de Seignelay la rivière du Serein roule des fossiles de l'étage albien ; je dois ajouter qu'elle charrie également des nodules de phosphate de chaux. On sait généralement, surtout depuis que M. Elie de Beaumont a popularisé la doctrine déjà ancienne des agronomes, combien ceux-ci recherchent tous les amendements qui renferment du phosphore. Les nodules du Serein, ainsi que les fossiles dont la plupart sont transformés en phosphates, se rencontrent en abondance au milieu de

galets sur la rive souvent à sec de ce cours d'eau, entre Seignelay et Hauterive. La collection de M. Ricordeau est remplie de fossiles ainsi métamorphosés.

Depuis que j'ai signalé ce fait au Congrès d'Auxerre, je me suis occupé de l'analyse chimique des nodules que j'ai recueillis. J'en consigne ici la formule dans l'espoir qu'elle pourra offrir quelque intérêt aux agriculteurs de la contrée. Je joins à mon travail personnel l'analyse que M. de Gouvenain, ingénieur des mines à Laval, a faite de son côté sur un autre échantillon recueilli par moi dans la même localité. Enfin j'ajoute à ces travaux deux autres analyses faites à ma prière par M. Ravin, pharmacien aussi distingué par la variété de ses connaissances que par son empressement à rendre service; c'est dans son laboratoire et avec sa coopération que j'ai déterminé chimiquement les échantillons de phosphate de chaux que je venais de ramasser à Seignelay. La différence dans les résultats obtenus fera voir que ces nodules proviennent d'un mélange à proportions variables de phosphate de chaux, de phosphate de fer, de carbonates de chaux et de magnésie, d'oxide de fer, de sable siliceux sali par de l'argile. Dans tous les essais la proportion de phosphates a été supérieure à 50 pour 100.

Quelle est l'origine de ces nodules qu'on rencontre si fréquemment dans l'étage albien? On a parlé de coprolites; mais il est difficile d'admettre cette opinion en face d'Ammonites d'un volume aussi considérable, non seulement imprégnées de phosphates, mais totalement transformées. Je préférerais supposer un dépôt primitif de phosphate de fer qui, par un contact longtemps prolongé avec le carbonate de chaux composant le test des coquilles, aurait, peu à peu, fait échange de base. Cette sorte de métamorphisme par voie humide, qui

se voit dans bien d'autres circonstances, expliquerait pourquoi, la proportion d'acide phosphorique restant à peu près la même, les différents échantillons renferment les uns plus de phosphate de chaux, les autres plus de phosphate de fer.

100 parties de nodules ont donné :

	Analyse :	
	de M. de Gouvenain.	de M. Guéranger.
Acide phosphorique	31	27 10
— carbonique	4	3 »
Chaux	35	20 86
Magnésie	4	» 35
Oxide de fer	6	15 49
Argile et quartz	23	33 50
	<hr/>	<hr/>
	100	400 »
	Analyse de M. Ravin. *	
	(1)	(2)
Carbonates de chaux et de magnésie	6	3
Peroxyde de fer	42	5
Phosphate de chaux	52	67
Silice et argile	30	25
	<hr/>	<hr/>
	100	100

* L'analyse n° (1) a été faite sur un résidu de pulvérisation ; l'analyse n° (2) sur un échantillon entier.

ED. GUÉRANGER.

HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

QUATRIÈME PARTIE.

Age contemporain.

CHAPITRE I.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE, 1789-1800.

Aussitôt que les députés de la nation eurent fait, sur l'autel de la patrie, le sacrifice des privilèges et constitué un peuple de frères, il fallut pourvoir aux moyens d'exécution. Alors les égoïsmes et les défaillances, les ambitions et les regrets se montrèrent et la réaction s'opposa aux conséquences du vote. Lepeletier, toutefois, resta dans les voies d'une révolution largement populaire, et la logique lui donna ce qui manquait de fermeté à son caractère.

Organisés en milice civique conformément à ses inspirations, les habitants de Saint-Fargeau lui conférèrent, le 1^{er} septembre 1789, le titre de *colonel d'honneur*, et le 13 il leur répondit :

« J'accepte, Messieurs, le grade d'honneur auquel vous avez
 « bien voulu me nommer ; c'est une marque flatteuse de votre
 « estime et de votre confiance, je vous prie de recevoir toutes
 « les expressions de ma sensibilité.

« Je vous enverrai par l'ordinaire prochain des détails sur
 « l'acquisition de nos 200 fusils... Je ferai l'avance du paie-
 « ment, dont un tiers restera à ma charge, et je vous prierai
 « de me faire remettre les deux autres tiers par M. Frémy...

« L'Assemblée nationale n'a encore fait aucun règlement
 « pour les milices nationales ; elle s'occupera auparavant et
 « très-incessamment de l'organisation des municipalités. »

Ces 200 fusils furent achetés, peu de temps après, à la
 manufacture de Charleville, à raison de 10 fr. l'un.

La ville de Saint-Fargeau s'était mise, en même temps, en
 instance pour obtenir un siège de justice royale. Lepeletier
 répondit à ce sujet à la municipalité :

« Il y a, Messieurs, un comité de judicature formé dans le
 « sein de l'Assemblée nationale. Je leur ai remis le mémoire
 « que vous leur avez adressé. Je l'appuierai de tous mes moyens
 « lorsqu'il sera question de déterminer les lieux où seront éta-
 « blies les justices royales. Je regarde comme très-intéressant
 « pour nous d'en obtenir une, et je crois que notre distance de
 « toute autre ville nous donnera un droit légitime pour l'obte-
 « nir. Je vous instruirai exactement de mes démarches sur ce
 « point. »

Cependant des partis, des agitations, des troubles se mani-
 festent à Saint-Fargeau comme dans toutes les parties du
 royaume.

Le 14 septembre, les Augustins l'ont signifier à la ville, par
 un huissier, qu'ils ne veulent plus *tenir le collége en leur*

maison conventuelle. Le 17, la ville vote un traitement et se met en quête d'un principal.

Des dégats considérables sont commis dans les bois communaux de Bailly, et la municipalité prend des mesures pour les empêcher. Mais le syndic, M. Lemaigre de Saint-Maurice, se sépare de ses collègues en cette occasion; il convoque seul des assemblées d'habitants, fait battre la générale et jette l'effroi dans la population. Le 30 novembre, les officiers municipaux défendent ces attroupements, provoquent une ordonnance repressive en vertu de la loi martiale et décident qu'il sera rendu compte de la conduite de M. Lemaigre. Le 13 décembre, elle reçoit pour instituteur Jean-Baptiste Le Roy, grammairien, et elle arrête, pour la direction des écoles communales, un règlement portant en substance que le choix de livres de lecture, latins et français, appartiendra au curé; que celui-ci et les officiers municipaux et de justice auront le droit de visiter les écoles, d'interroger les enfants, d'examiner leurs progrès et d'aviser, avec le maître, à toutes les améliorations possibles; enfin que ce dernier sera tenu de donner, au moins trois fois par semaine, une leçon de chant aux enfants reconnus aptes à suivre cet enseignement.

Pas plus que les autres actes de l'administration, ce règlement n'eut l'approbation de la majorité des habitants. Le 26 janvier 1790, M. Lemaigre fut nommé président de la municipalité.

Cependant, le receveur et les officiers au grenier à sel de Saint-Fargeau avaient requis le corps municipal d'employer la force pour empêcher la vente sur la place publique d'une grande quantité de sel qu'ils appellent du *faux sel*, parce qu'il ne sort pas des magasins de l'Etat, et la municipalité avait décidé, le 9 janvier, sans se concilier pour cela la bienveillance des habitants, que la vente du sel étant devenue partout libre, sans que

l'Assemblée nationale y mit obstacle, les citoyens considéraient ce droit comme attaché à la conquête de la liberté; que ce serait provoquer à la guerre civile que d'en empêcher l'exercice, et que les officiers du grenier à sel pouvant requérir directement la la force publique, il n'y avait pas lieu de prendre l'initiative d'une pareille mesure.

La célérité que nous admirons aujourd'hui dans la vapeur et l'électricité, employées comme agents de nos relations, était alors dans l'administration des affaires publiques. Le 25 janvier, la France était divisée en départements; le 27, le comité de constitution donnait son avis, et le même jour la nouvelle organisation était sanctionnée par un décret.

Le département de l'Auxerrois fut alors composé de sept districts : Auxerre, Sens, Joigny, Saint-Fargeau, Avallon, Tonnerre, et Saint-Florentin, et le district de Saint-Fargeau de huit cantons :

Saint-Fargeau.	{	Saint-Fargeau.
		Saint-Martin-des-Champs.
		Lavau.
		Ronchères.
Saint-Sauveur.	{	Saint-Sauveur.
		Saints-en-Puisaye et le Deffand.
		Fontenoy.
		Moutiers.
		Sainte-Colombe.
		Lalande.
Treigny.	{	Treigny.
		Perreuse.
		Sainpuits.

Druyes.....	}	Druyes.
		Etais.
		Andryes.
		Taingy.
		Fontenailles.
		Molesme.
Thury.....	}	Thury.
		Sougères.
		Lainsecq.
		Lain.
Mézilles.....	}	Mézilles.
		Villeneuve-les-Genêts.
		Tannerre.
		Septfonds.
		Fontaines.
Bléneau.....	}	Bléneau.
		Champcevrains,
		Rogny.
		Saint-Eusoge.
		Saint-Privé.
Champignelles....	}	Champignelles.
		Louesme.
		Saint-Denis.
		Grandchamps.

Les administrateurs du district, élus les 3 et 4 mai, se réunirent le 5 au chef-lieu, et l'administration fut composée ainsi qu'il suit :

Président : Jean-Baptiste de la Bergerie, membre de l'Académie royale d'agriculture, maire de Bléneau ;

Secrétaire : Louis Dhumez, avocat à Saint-Fargeau ;

Procureur-syndic : Sébastien Epoigny, avocat au Parlement ;
Administrateurs : Jacques Florent, procureur fiscal du comté de Saint-Farceau ; Pierre Merlot, négociant ; Pierre Simonnet, chirurgien, demeurant à Sougères ; Claude-Joseph Dardenne, notaire ; Claude-Louis Guy, notaire royal, demeurant à Treigny ; Pierre Gaudet, géomètre ; Edme Loury, bourgeois, demeurant à Taingy ; Jean Morienne, marchand et laboureur, à Fontaines ; Jean Thomas, notaire à Lainsecq ; Jacques-Etienne Bélaeq, maire de Fontenoy ; et Nicolas Serrurot, colonel de la milice nationale de Champignelles.

Le 19 juin, l'Assemblée nationale, qui avait supprimé les corporations religieuses le 13 février, discutait l'abolition des titres nobiliaires, et M. de Noailles s'exprimait ainsi :

« Il me semble que l'assemblée ne doit pas s'arrêter long-
« temps à des dispositions qui dérivent de votre constitution. Ne
« reconnaissons de distinction que celle de la vertu. »

Après le vicomte, le comte, c'était une seconde représentation de *La nuit du 4 août* :

« Je ne viens point ici, » dit Lepeletier, « faire l'hommage
« des titres de comte et de marquis ; je n'ai jamais pris ces
« noms, quoique j'aie possédé quelques ci-devant comtés et
« marquisats. Au moment où on vous demande des articles qui
« soient le complément de votre constitution, je crois qu'il est
« bon d'ordonner que chaque citoyen ne pourra porter d'autre
« nom que celui de sa famille et non point celui d'une terre.
« Je vous demande la permission de signer ma motion : *Louis-
« Michel LEPELETIER.* »

Ici, il faut bien le dire, Lepeletier avait à cœur de faire oublier qu'il s'était un jour séparé de l'Assemblée nationale avec la minorité de la noblesse. Il aspirait à la présidence de l'assemblée, et un écrit intitulé : *Bulletin de la grande assemblée*

du club des Jacobins, lui ayant amèrement reproché ce dernier jour d'aristocratie, Lepeletier avait répondu par la voie de la presse :

« Eloigné par caractère et par principes des idées extrêmes, « mon système était celui de la conciliation, que je ne croyais « pas impossible. J'ai constamment fui les comités particuliers « et clubs de la majorité qui, alors aussi, étaient le chemin « des places distinguées dans la chambre de la noblesse, et où « se préparaient les délibérations. »

« Si, avec la minorité, je ne me suis pas réuni à l'assemblée « nationale, j'ai partagé ce prétendu reproche avec plusieurs « membres du ci-devant ordre de la noblesse, dont il suffirait « de citer les noms pour rappeler les idées de révolution, de « liberté, et pour désigner leurs plus zélés défenseurs.

« L'assemblée nationale n'avait pas encore rendu son décret « sur les cahiers impératifs ; une délicatesse qu'on peut blâmer « suspendait les démarches de plusieurs bons citoyens, et le « cahier de la noblesse de Paris avait cela de particulier qu'il « prêtait à deux interprétations ; cela a opéré une scission appa- « rente entre les membres de cette députation, mais nous avons « mutuellement honoré et respecté nos motifs dans une lettre « commune que nous leur avons adressée aussitôt après cette « réunion.

« Tels sont les faits que le public ignore, parce que la chambre « de la noblesse délibérait à huis-clos.

« 5 juin au soir. »

Cette explication, pour être tardive, n'en eut pas moins un plein succès. Lepeletier fut appelé à la présidence de l'assemblée nationale.

Presqu'en même temps, le district de Saint-Fargeau ouvrit sa session par un discours du procureur-syndic.

« Une province longtemps opprimée, dit M. Epoigny, par les
« agents du pouvoir arbitraire, libre enfin d'élire ses adminis-
« trateurs, nous a honorés de son choix et remis ses intérêts les
« plus sacrés. Elle vous demande l'ordre et le bonheur. Chacun
« des citoyens soumis à notre administration attend de nous
« impartialité, justice et protection, et la mesure de leurs espé-
« rances est, Messieurs, celle de nos devoirs...

« Immédiatement placés par la constitution entre l'assemblée
« du département et les municipalités de votre ressort, vous
« tenez le milieu dans la chaîne de l'administration.

« Dans cette échelle des pouvoirs, nous sommes subordonnés
« à l'administration du département; les municipalités le sont
« à la nôtre et ne doivent point reconnaître d'autre autorité
« immédiate.

« Vous saurez donc concilier le respect et l'obéissance que
« nous devons à l'administration supérieure avec le maintien
« de l'autorité qui vous est attribuée.

« Vous apporterez le même tempérament dans votre conduite
« à l'égard des municipalités. Nous leur devons, Messieurs,
« tout ce que nous avons nous-mêmes droit d'attendre de
« l'administration du département, des égards et une confiance
« éclairée...

« Plus attentifs à prévenir les fautes que jaloux du triste
« avantage de les punir, vous vous garantirez également et de
« ce zèle amer qui trop souvent fait servir l'intérêt public de
« masque à des passions méprisables, et de l'insouciance
« qui dissimule les abus pour ne pas être obligée de les ré-
« primer.

« Surtout, Messieurs, si vous voulez qu'on respecte vos déci-
« sions, qu'elles tendent toutes à l'utilité générale. Que le zèle
« du bien public seul préside à vos délibérations. Supérieurs

« aux illusions les plus séduisantes, oubliez, je ne dis pas votre
« intérêt personnel, ce sacrifice n'en serait pas un pour vous,
« mais celui de vos proches, de vos amis, de votre pays même,
« pour ne vous souvenir que de votre qualité d'hommes publics
« et d'administrateurs. C'est à ce prix que sont la considération
« publique et votre propre estime...

« Vous, Messieurs, qui êtes faits par vos places, et plus
« encore par votre civisme pour servir d'exemple à toutes les
« municipalités de ce district, tous les citoyens armés accou-
« rent en ce moment à la voix de leur roi et vont se confédérer
« pour le maintien de la constitution. Ces généreux citoyens
« offrent tout leur sang à la patrie. Et nous aussi, à qui elle
« ne demande que des vertus tranquilles, faisons entre nous une
« sainte confédération dont le bien public soit l'objet...

« Citoyens, qui nous faites l'honneur de nous entendre, sou-
« tenez-nous par votre bienveillance dans les fonctions aux-
« quelles vous nous avez appelés. En choisissant des hommes,
« vous avez dû prévoir qu'ils pourraient quelquefois payer un
« tribut à la faiblesse humaine, et, sans exiger de nous une
« perfection chimérique, vous comptez pour quelque chose la
« pureté de nos intentions et le sacrifice que nous avons fait de
« notre tranquillité pour assurer la vôtre!...

La grande fête de la fédération à laquelle ce discours fait allusion occupait alors tous les esprits. Lepeletier avait écrit au district qu'il recevrait chez lui les gardes nationaux qui se rendraient à Paris pour cette cérémonie, et le district, dans sa première séance, en acceptant cette offre généreuse et en félicitant Lepeletier de sa nomination à la présidence de l'assemblée nationale, répondait :

« Le président a fait lecture à haute voix de votre charmante
« lettre, qui nous a été communiquée, séance tenante, par

« M. de Saint-Maurice. Tous les administrateurs et le public
« ont applaudi à vos offres que vous faites d'une manière si
« engageante et dans un style si fraternel. »

Fixée au 14 juillet, la fête de la fédération eut son corollaire dans toutes les communes du royaume, le même jour, et pour but final le serment à la constitution de tous les corps constitués.

Les honneurs de la fête appartenrent toutefois plus spécialement à la garde nationale, chargée de conserver et de défendre les institutions nouvelles, et comme tout était sujet de discourir, ce fut le commandant Borsat qui prononça, dans l'église de Saint-Fargeau, le discours de circonstance.

« Paris, » dit l'orateur, « renferme dans ses murs, à l'instant,
« Messieurs, où j'ai l'honneur de vous adresser la parole et d'être
« écouté de vous, les députés de vingt-cinq millions de citoyens,
« en présence d'un roi chéri, le restaurateur de leur bonheur
« comme de leur liberté, en présence des augustes représen-
« tants d'une nation libre, puissante et fière de sa régénération,
« pour faire en votre nom le serment solennel de nous vouer
« mutuellement amitié, force et secours, d'être fidèle à la na-
« tion, à la loi et au roi, de maintenir et défendre avec courage
« jusqu'à l'épuisement de nos forces et jusqu'au dernier soupir
« les décrets de l'assemblée nationale, la nouvelle constitution,
« cette constitution qui porte et renferme en elle tous les carac-
« tères d'une précieuse liberté, qui respecte et protège la reli-
« gion de nos pères, qui présente tous les attributs de la
« bienfaisance et de la gloire, qui régénère le peuple français,
« qui va faire disparaître les abus, faire prospérer le bien pu-
« blic, faire régner la paix et l'union parmi nous et faire de
« tous les citoyens des frères et des amis !

L'orateur oppose ensuite, au tableau de *l'oppression de l'an-*

ancien régime et de la diversité des lois et des coutumes *imaginées* la plupart dans le *dédale ténébreux de l'anarchie féodale*, ouvrage informe et monstrueux qui, partout en opposition avec lui-même, partout divisait les citoyens au lieu de les unir, l'image de l'égalité entre tous les hommes n'aspirant à se distinguer que par leurs talents et leurs vertus, et de la sagesse des délibérations de l'assemblée nationale d'où va émaner le décret définitif qui doit assurer la sécurité à tout l'empire français et embellir l'ordre judiciaire des charmes de l'uniformité. Puis, après avoir réclamé les prières du clergé pour la prospérité et le bonheur des peuples, rappelé aux différentes administrations et aux gardes nationaux la sainteté du serment qu'ils allaient prêter, en présence du Dieu de paix, du Dieu des armées, du Dieu terrible aux parjures, il termine ainsi :

« Que cette cérémonie auguste, Messieurs, resserre entre nous
« les liens de la fraternité, et persuadons-nous que ce ne sera
« que par l'unité de nos principes et de nos sentiments que
« nous nous rendrons vraiment redoutables à nos ennemis, et
« que nous entretiendrons sans cesse sur cet autel de la liberté
« le feu pur et sacré de l'amour de la patrie ! »

Dix jours après, l'assemblée nationale votait la constitution civile du clergé, source et prétexte de nouvelles agitations.

Bientôt, en effet, on apprend que les gentilshommes de la Puisaie ont signé une protestation contre les décrets de l'assemblée, et, à cette nouvelle, les habitants de Lain, Sementron, Levis, Thury et paroisses voisines se réunissent en ce dernier lieu, menacent d'envahir et de détruire le château de Test-Milon, appartenant à M. André, l'un des signataires de la protestation, et celui-ci s'enfuit pendant que le directoire du département prend un arrêté qui déclare responsables des événements toutes les municipalités voisines du lieu menacé. En même temps, la

municipalité de Saint-Fargeau reçoit une pétition qui lui dénonce la même protestation, revêtue de 46 signatures; la garde nationale est convoquée et la pièce incriminée est brûlée en place publique.

Cependant les prêtres du district de Saint-Fargeau se soumièrent promptement à la constitution civile du clergé, car, dès le 12 février 1791, l'administration annonçait à Lepeletier que tous, sans exception, avaient prêté le serment exigé et demandait, à ce sujet, une mention honorable dans le procès-verbal de l'assemblée nationale, car *cet hommage*, ajoute le directoire, *est dû à nos ecclésiastiques, et nous ne le sollicitons que comme une justice que nous leur croyons due.* Ce résultat n'empêcha pas toutefois le curé de Saint-Fargeau de suspendre brusquement ses instructions paroissiales. Deux partis étaient en présence. L'un menaçait le curé s'il officiait, l'autre s'il n'officiait pas. L'administration du district intervint et calma avec peine l'effervescence populaire. Elle s'occupait, en même temps et avec beaucoup de zèle, de grands travaux d'utilité publique. Le pont de Bléneau avait été inauguré, la route de Saint-Sauveur à Cravan était en construction entre la Chapelle et les Galemberts, et l'on provoquait, dans un intérêt public d'humanité, le dessèchement des marais de Druyes et de l'étang de Treigny.

Du reste, l'historique de la construction du pont de Bléneau nous a été conservé dans une note de la brochure que M. de la Bergerie a publiée *sur l'organisation et la classification des travaux publics*, in-8°, 1792, imp. nationale. Cette note est ainsi conçue :

« Les citoyens de Bléneau, chef-lieu de canton du district de
« Saint-Fargeau, département de l'Yonne, sollicitaient, depuis
« vingt ans, la reconstruction d'un pont sur la rivière de Loing,

« qui partage la paroisse; l'intendant d'Orléans n'avait pas
« même daigné leur faire réponse.

« En 1790, époque où il n'y avait plus d'intendant, et où les
« corps administratifs n'étaient pas organisés, ils conçurent le
« projet de faire faire eux-mêmes ce pont; une assemblée géné-
« rale fut convoquée : on y destina 2000 livres qui étaient dans
« la bourse commune. Cette somme ne suffisait pas; elle fut
« destinée principalement à la main-d'œuvre; tous les labou-
« reurs offrirent de conduire *gratis* les matériaux; les fournis-
« seurs de chaux et ciment donnèrent ces matériaux au prix
« coûtant : tous les citoyens ayant des voitures les fournirent
« *gratis*; les citoyens manouvriers donnèrent chacun 5 à 6
« journées pour les déblais. Tous les dimanches et fêtes, après
« l'office, hommes, femmes, enfants, sans distinction, les maire
« et officiers municipaux à la tête, démolissaient des portes et
« créneaux de la féodalité, conduisaient les matériaux néces-
« saires pour la semaine. En deux mois, nous avons bâti (car
« je suis citoyen de Bléneau) un pont à trois arches : nous
« n'avons déboursé qu'environ 5000 livres. Si l'administration
« des ponts et chaussées s'en fût mêlée, nous ne l'aurions pas
« eu de dix ans : il eût coûté plus de 20,000 livres. »

« Par décret de l'assemblée constituante, il s'appelle le *pont*
« *de la Liberté*.

« Je crois que c'est le premier monument élevé à cette divinité
« tutélaire de la France, »

Lepeletier, de son côté, était tout à son projet de code pénal.

Disons d'abord en quels termes un savant magistrat a jugé
ce travail; nous en ferons ensuite un résumé succinct, et nous
exprimerons à ce sujet notre opinion personnelle.

« Ce qui distingue, » dit M. le conseiller Pinard, « le travail
« de Michel Lepeletier sur la législation pénale, c'est le sen-

« timent de l'humanité qui l'a inspiré et qui l'anime, qu'on
« remarque chez tous les hommes de l'assemblée constituante,
« et qui est un des traits principaux de la physionomie de cette
« époque. Lepeletier est humain sans exagération et sans fai-
« blesse, avec quelque chose de grave et de sensé, humain, en
« un mot, comme devait l'être un magistrat qui, dans les
« ardeurs de son zèle politique, ne peut oublier la mission qu'il
« a remplie, et songer à sacrifier l'intérêt de la société à d'a-
« veugles et imprudentes théories ; il ne cherche pas à dénaturer
« le sens des choses et des mots ; le crime, pour lui, c'est le
« crime, c'est-à-dire un acte réfléchi de la perversité humaine,
« dont l'homme doit compte à la loi, et il ne lui vient pas à la
« pensée d'en faire une de ces maladies involontaires de l'âme,
« que la société ne punit que parce qu'elle ne sait pas les
« guérir. Il s'y prend d'une toute autre manière et, à la veille
« d'une révolution qui va briser tant de liens, il a soin de dé-
« clarer que *la plus dangereuse de toutes les erreurs poli-*
« *tiques serait le système de l'impunité dans le crime.* Ce
« qu'il veut, c'est ce que voulaient les esprit les plus éclairés
« les plus généreux et les plus sages : la réforme d'une légis-
« lation devenue impuissante à force d'être barbare, et des lois
« pénales qui ne fussent pas désavouées par la raison, par le
« bon sens et l'humanité. Il s'agit seulement de savoir s'il n'a
« pas été trop loin, et s'il n'a pas dépassé, à force de ménage-
« ments, le but qu'il voulait atteindre. Ainsi, sous l'empire des
« anciennes ordonnances, la peine de mort est prodiguée ; on
« la prononçait dans cent seize cas ; elle reparait sous toutes les
« formes, accompagnée de tortures et de supplices qui ne sont,
« en réalité, que les enjolivements d'une cruauté en délire. Par
« contre-coup, il demande l'abolition entière et absolue de la
« peine de mort, dans tous les cas, si eë n'est dans un seul,

« et dans celui de tous qui exigeait le moins cette expiation
« irréparable. »

Le projet de code pénal de Lepeletier ne traite que de la justice criminelle. Les idées qui ont inspiré l'auteur et qui dominent sa pensée, au point de vue philosophique et humanitaire, peuvent se résumer ainsi :

1° Décroissance dans la rigueur de la peine, à mesure que la peine s'accômplit ;

2° Isolement plus ou moins absolu des condamnés, suivant le degré de la peine ;

3° Amélioration dans le régime alimentaire des condamnés en y affectant exclusivement le produit de leur travail ;

4° Exposition fréquente des condamnés aux regards du peuple ;

5° Conservation de la peine de mort, seulement pour les crimes politiques ;

6° Réhabilitation des condamnés attribuée au conseil général de chaque commune dix ans après l'expiration de la peine, et faculté de renouveler de deux ans en deux ans une demande précédemment rejetée ;

7° Enfin, placement du duel au nombre des crimes, quels qu'en aient été les résultats, et condamnation des duellistes à être exposés en public revêtus d'une armure et à être ensuite détenus, pendant deux ans, dans une maison d'aliénés.

« Michel Lepeletier, » dit M. Pinart, » repousse les peines
« perpétuelles, la perpétuité des peines qui mène au désespoir
« étant inconciliables avec l'expiation et le repentir ; il veut
« des peines dont la rigueur soit décroissante, afin que le cou-
« pable voie luire l'espérance du fond de son cachot, et rentre
« dans la société déjà lavé de son crime, accoutumé au travail,

« à la subordination, et à moitié réconcilié avec les autres et
« avec lui-même. »

Ces principes nous semblent d'une âme honnête et d'une saine philosophie.

L'isolement des condamnés a été également bien compris. Lepeletier ne l'érige point en système, système barbare de tortures morales ; il en fait une peine, graduée suivant les crimes, et lui conserve ainsi son véritable caractère.

L'amélioration du régime alimentaire des condamnés *par le produit* exclusif de leur travail peut être la conception d'un rêveur philanthrope ; mais ce n'est point une idée pratique, car les condamnés débiles, malades, précisément ceux dont l'état réclame une nourriture et des soins particuliers, sont impuissants à se procurer ce nécessaire, tandis que les hommes d'une constitution robuste peuvent sans efforts se procurer une source de satisfactions superflues contraires au régime des prisons.

Quant à l'exposition aux regards du peuple, Lepeletier s'exprime ainsi dans son exposé des motifs :

« Une seule fois par mois, les peines du condamné ne seront
« pas solitaires ; les portes du cachot seront ouvertes, mais ce
« sera pour offrir au peuple une imposante leçon ; le peuple
« pourra voir le condamné chargé de fers, au fond de son dou-
« loureux séjour, et il lira en gros caractères, au-dessus de la
« porte du cachot, le nom du coupable, la peine et le juge-
« ment. »

Il nous paraît difficile de résumer en moins de mots un plus grand nombre d'idées fausses et monstrueuses.

Quelle moralisation que d'éteindre, dans une longue série d'humiliations, le dernier sentiment qui pouvait rester à l'homme de sa propre dignité et qui fût capable de le relever un jour de sa déchéance ! Quelle éducation que le spectacle hideux du

crime et de la souffrance! Quelle justice que cette solidarité infamante entre tous les membres d'une même famille et d'un même nom!

Lepelletier, qui se montre ici du reste sans pitié pour les tortures morales, avait dit lui-même, en demandant la suppression des tortures physiques : « Ces spectacles cruels dégradent les mœurs publiques, sont indignes d'un siècle humain et éclairé; la raison et la philosophie les proscrivent. »

L'abolition absolue de la peine de mort, envisagée au point de vue préventif des crimes, justifie peut-être les réserves de M. Pinart; mais au point de vue religieux, l'homme a-t-il le droit de disposer de la vie de son semblable, et n'est-il pas permis aux âmes habituées, dans les agitations de la vie, à se réfugier au sein de Dieu, d'espérer que l'avenir effacera de nos lois une peine qui répugne à beaucoup de consciences honnêtes, et qui fut infligée au plus juste des hommes.

Malheureusement Lepelletier n'a point placé la question à ce point de vue élevé : législateur débonnaire, il propose l'abolition de la peine de mort; mais législateur inconséquent, il en demande le maintien pour les crimes politiques. Cette faute, du reste, a une grande valeur historique. Elle nous révèle, dans les moyens extrêmes dont Lepelletier, malgré ses répugnances, veut fortifier la loi, les orages qu'il entrevait dans l'avenir, et elle nous explique son impitoyable logique quand le danger prévu se présente à ses yeux, actuel et fatal.

La réhabilitation des condamnés est une haute idée philosophique, et, quoique la pratique en soit difficile, elle n'en est pas moins digne de fixer de nouveau l'attention du législateur.

Quant aux moyens imaginés par Lepelletier pour réprimer le duel, ils ne sont que singuliers ou bizarres, parce qu'un crime étant, suivant l'expression de M. Pinart, *un acte réfléchi de la*

perversité humaine, tant que le duel sera dans nos mœurs protégé par le point d'honneur, c'est à l'éducation, à l'enseignement moral qu'il faudra demander de flétrir un usage barbare qui ne prouve rien, ne répare rien et ne justifie rien, avant de le déférer à la loi pénale.

Bientôt les événements se précipitent.

M. Rougier de la Bergerie quitte la présidence du district pour siéger à l'assemblée législative où l'ont appelé les électeurs du département de l'Yonne, et Lepeletier descend de la présidence de l'assemblée constituante à la présidence du directoire de ce département.

M. Borsat, enfin, que nous connaissons déjà comme capitaine de la garde nationale, remplace M. de la Bergerie à la présidence du district de Saint-Fargeau, et son discours d'installation, du 17 octobre 1791, rappelle parfaitement l'excellent homme que nous avons entendu s'écrier un jour, vivement ému et désolé au fond de n'avoir pas les sympathies de tous ses concitoyens : *Oui, je veux que les méchants me détestent ! S'ils m'aimaient, on pourrait croire que j'ai quelque chose de commun avec eux.*

« Votre estime, » dit-il à ses collègues qui l'avaient élu à l'unanimité, « vos sentiments pour moi, ceux dont je suis pénétré à votre égard, le désir que j'ai de partager avec vous la reconnaissance de la patrie qui doit être la récompense de nos travaux, m'aideront à applanir les difficultés que je pourrai rencontrer dans le cours de la carrière que je vais commencer et me faciliteront les moyens de m'en acquitter. »

M. Epoigny, procureur-syndic, répondit, dans ce style concis que nous connaissons déjà, mais que l'expérience rend plus nerveux, même un peu amère :

« Exposé, pour prix de vos efforts, à ne recueillir que l'ingra-

« titude et les calomnies des administrés, il vous arrivera peut-
 « être, comme au citoyen que vous nous rendez sans nous le
 « faire oublier, de tourner quelque fois vos regards vers la vie
 « privée que vous venez de quitter.

« Mais alors ne vous découragez pas et, satisfaits des senti-
 « ments de votre propre conscience, et de l'estime et de l'atta-
 « chement de vos collègues, sachez mépriser des tracasseries à
 « l'abri desquelles un homme public ne peut pas se mettre et
 « qui ne doivent jamais détourner le sage de la route qu'il s'est
 « une fois tracée. »

Lepeletier prit également possession de sa présidence, le 25 juillet 1792, par un discours qui marque d'autant plus dans sa vie politique, qu'il n'en n'a jamais prononcé qui approche de cette valeur et de cette force, sur un plus grand théâtre. Le voici tout entier :

« Citoyens,

« Il est de l'essence d'une administration franche et populaire
 « de délibérer devant le peuple.

« Cette conséquence, qui dérive des principes de notre consti-
 « tution, ne pouvait pas être longtemps méconnue. Aussi déjà
 « nos législateurs ont-ils émis leur vœu pour la publicité des
 « séances des corps administratifs.

« Nous n'avons pas cru devoir attendre que cette loi désirée
 « ait reçu son complément, et dès aujourd'hui nous en adoptons
 « les dispositions salutaires.

« En effet, quelles circonstances plus impérieuses que celles
 « où nous nous trouvons, pouvoient commander de rapprocher
 « le peuple de ses magistrats ?

« Quand cette correspondance prompte, entière, intime,
 « pouvoit-elle être plus nécessaire qu'en cet instant, où tous les

« événements peuvent être importants, où les mesures doivent
« être générales, où sur les frontières de l'Empire toutes les
« forces sont développées, où tous les ressorts intérieurs sont
« tendus ; à cette époque où toutes les intrigues s'agitent, où
« toutes les passions fermentent ; en un mot, lorsque la crise
« politique est parvenue à son dernier période, en telle sorte
« que tout puisse être extrême, les inquiétudes comme les
« espérances, nos prospérités ainsi que nos maux ?

« Citoyens, nous n'avions pas besoin pour vous-mêmes de
« la publicité de nos délibérations ; car, nous pouvons le dire,
« votre présence n'ajoutera rien à notre zèle.

« Mais délibérer devant vous est une satisfaction pour vos
« Administrateurs ; ils désirent d'être entendus, d'être jugés par
« leurs concitoyens ; c'est une récompense dont notre patrio-
« tisme est flatté.

« Déjà les principes que nous professons vous sont connus ;
« dès longtemps les marques de votre confiance ont fécondé
« nos efforts : quelquefois même vous avez estimé jusqu'à notre
« silence.

« En effet, citoyens, vous n'avez pas trouvé les noms de vos
« administrateurs à la suite de cette longue file d'adresses
« éphémères et si promptement désavouées, qui, tandis que
« des vérités sévères avaient droit de se faire entendre, lorsque
« tant de souvenirs fâcheux accumuloient de pénibles défiances
« sur l'avenir, supposoient encore dans la bouche même du
« peuple le langage vieilli de l'adulation, dans la bouche du
« peuple, qui jamais ne fut souillée par la flatterie.

« Loin de nous ces petites manœuvres de l'intrigue : son
« cercle étroit ne nous enveloppera point.

« Loin de nous surtout cet engourdissement politique, ce
« poison destructeur de toute énergie, le froid modérantisme...

« alliage monstrueux de la servitude et de la liberté, sentiment
 « mixte, système faux dans les temps de crise, que Solon pu-
 « nissait dans Athènes, qu'en France tous les partis flétrissent
 « par le mépris, impuissant pour la chose publique, fatal à
 « celui-là même qui l'adopte, et dont les demi-moyens, épuisés
 « bien avant le terme de la carrière, nous la font voir toute
 « jonchée des débris de tant de réputations échouées, de tant
 « de héros avortés, qui n'ont pu fournir la course de la révo-
 « lution tout entière.

« Administrés, administrateurs, que le danger de la patrie
 « nous rapproche et nous unisse encore davantage ! Soyons forts
 « de notre confiance mutuelle, élevons-nous ensemble à la hau-
 « teur des circonstances. Qu'un mouvement prompt et rapide
 « obéisse au premier signal que nous donneront nos législa-
 « teurs, qu'aucun effort ne nous coûte, qu'aucun désastre ne
 « nous abatte, qu'aucune mesure, quelle qu'elle soit, ne nous
 « paraisse extrême, si pour le salut du peuple nos représen-
 « tants l'ont jugée nécessaire ; en un mot, que rien ne nous
 « semble impossible, sinon de supporter la honte de rétrograder
 « vers la servitude. »

A peine installé, Lepeletier vint se présenter à l'assemblée législative et y rendre compte de l'état de l'opinion publique dans le département qu'il signale comme franchement attaché à la révolution, et annonce que rien ne peut entraver la marche de l'assemblée, *ni un monarque lié à la constitution par son intérêt même, ni des ministres perfides, ni des prêtres hypocrites, ni les clameurs des bords du Rhin, ni les rois coalisés.*

Lorsque l'assemblée constituante se sépara, Lepeletier avait été élu juge au tribunal de la Seine, et son refus avait blessé vivement les susceptibilités populaires. Il ne fut point appelé à

l'assemblée législative. C'était une lutte à la course entre la révolution et l'ex grand seigneur. Dépassé par elle en 1791, Lepeletier voulut la dépasser en 1792. Cette attitude assura son élection à la Convention nationale. Il débuta dans cette grande et terrible assemblée par un discours en faveur de la liberté de la presse, qu'il veut sans entraves et sans restrictions, non qu'il en approuve les excès, mais parce qu'une loi limitative serait plus abusive encore.

« Du reste, personne ne m'accusera, » dit-il, « d'être le com-
« plice et le fauteur des agitateurs. Dans l'assemblée consti-
« tuante, je n'ai connu que par oui dire le tarif et la théorie des
« agitations. On disait alors que ce tarif montait depuis trente-
« six livres jusqu'à cent mille écus.

« Depuis que j'ai eu la confiance du département de l'Yonne,
« pour présider son administration, je crois qu'il n'y a pas eu
« dans la république un département où les lois aient été mieux
« respectées. Enfin personne n'a moins que moi le goût et les
« intérêts des agitations. »

Malgré le ton modéré de ce discours, on comprit que Lepeletier appartenait désormais à la révolution et qu'il n'avait plus rien à lui refuser.

Les Girondins avaient préparé le mouvement insurrectionnel du 40 août, mais c'étaient les Montagnards qui l'avaient exécuté et ceux-ci se trouvaient maîtres de tous les pouvoirs avec la commune qu'ils avaient créée.

Ce pouvoir illégal, du reste, dominant le pouvoir légitime, avait expédié partout des commissaires pour surveiller l'administration des districts. La mission de ces commissaires dans le département de l'Yonne a provoqué à Saint-Fargeau, le 18 septembre 1792, une énergique et noble protestation, d'autant

plus honorable qu'elle fut arrêtée *en séance publique* du conseil du district. La voici tout entière :

« Vu l'arrêté du conseil général du département de l'Yonne
« du 13 septembre, imprimé à la suite d'un procès-verbal
« dressé, en la séance du 10, par des commissaires envoyés
« par le pouvoir exécutif sur la présentation du conseil général
« de la commune de Paris, portant établissement d'un comité
« de surveillance des opérations des administrations de districts
« du ressort, chargé de recevoir les dénonciations qui pour-
« raient être faites contre elles, ainsi que les réclamations contre
« les tribunaux judiciaires, avec ordre de faire imprimer ladite
« réquisition et de l'envoyer à tous les districts et munici-
« palités;

« M. le procureur-syndic entendu :

« Les administrateurs considérant que, d'après le titre même
« de ces agents du pouvoir exécutif provisoire, leur mission
« était bornée à presser l'exécution de la loi du 28 août dernier;
« que leur réquisition du 10 était absolument étrangère à cette
« mission, et que le conseil du département n'a pu y déférer
« que d'après des considérations très puissantes qu'ils ne doivent
« pas chercher à pénétrer;

« Que la loi, qui rend publiques toutes les délibérations des
« corps administratifs, place ces corps sous la surveillance
« générale des administrés, et que cette publicité est un véri-
« table triomphe pour des administrateurs probes et bien inten-
« tionnés, pour qui c'est un besoin de s'environner de la confiance
« de leurs concitoyens;

« Mais qu'un comité de surveillance tel que celui que le dé-
« partement a reçu est une sorte d'inquisition, inutile si les
« administrateurs sont au niveau de leurs fonctions, insuffisante
« s'ils n'y étaient pas, parce que, dénoncés par cela même à

« l'opinion publique, ils se trouveraient dans l'impossibilité de
« remplir avec succès leurs fonctions et sans force pour faire
« exécuter la loi ;

« Qu'il importe à la sûreté publique, à la tranquillité du
« département que ses administrateurs soient lavés avec éclat
« d'une inculpation odieuse, et que ceux de ce district ont en
« particulier le sentiment de ne pas avoir méritée, ou qu'ils
« soient remplacés sans délai par des administrateurs qui, plus
« heureux qu'eux, réunissent à la confiance publique celle des
« sociétés populaires ;

« Que les administrateurs du département ont pu sans doute ne
« ne rien craindre de cette surveillance, mais que non plus que
« ceux du district, ils n'ont pas le droit de faire le sacrifice de
« la considération publique, parce que cette considération, qui
« fait toute leur force, est la propriété du département entier ou
« des districts qui les ont appelés à leurs fonctions ;

« Arrêtent que le conseil de département est invité d'adresser
« au corps législatif la proclamation la plus pressante pour
« demander le renouvellement entier de toutes les administra-
« tions de son ressort ;

« Et, cependant, qu'exemplaires dudit arrêté du 13 septembre
« seront adressés sans délai à toutes les municipalités du res-
« sort pour être publiés et affichés ;

« Et seront expéditions du présent adressées tant au conseil
« général du département qu'au ministre de l'intérieur. »

Pour honorer, autant qu'il est en nous, ce courageux senti-
ment de l'indépendance et du devoir, nous copierons jusqu'aux
derniers mots : signé au registre BORSAT, *président*, et DHUMEZ,
secrétaire, et nous ajouterons que l'administration supérieure
n'accepta pas ce noble déli.

Pendant ce temps, et sous la pression de la commune de

Paris, la convention décrétait les mesures les plus révolutionnaires. Chargés de faire la constitution, les Girondins hâtaient leur travail dans l'espoir de rétablir l'ordre légal. Les Montagnards, au contraire, s'efforçaient d'entretenir l'état révolutionnaire, et pour perdre leurs ennemis et donner la mesure du *modérantisme* de ces derniers, ils soulevèrent la question du jugement de Louis XVI.

« Alors, » dit Théophile Lavallée, « une discussion très-compliquée s'engage sur ces deux propositions : Louis peut-il être jugé ? Quel tribunal prononcera le jugement ? — Nul doute que le roi n'eût trahi la nation par ses intelligences avec l'étranger ; mais la peine était écrite dans la constitution, et, aux termes mêmes de la déclaration des droits, elle ne pouvait être prise que dans la constitution : cette peine c'était la déchéance, et la déchéance existait de fait depuis le 40 août. Il n'y avait donc pas lieu à jugement : tout ce qu'on pouvait faire, par mesure de sûreté générale, était de bannir Louis XVI ou de le tenir en captivité jusqu'à la paix. »

Mais la Montagne voulait la mort et la mort immédiate du roi. Elle soutint dans ce but que l'on pouvait toujours comme *legislateurs* ce qu'on ne pouvait pas comme *juges*, et que cet article de la constitution : *Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit*, ne pouvait limiter le pouvoir souverain de la convention nationale.

Quels seront l'attitude et le rôle de Lepeletier dans cette solennelle et terrible situation ?

Ses relations avec le duc d'Orléans faisaient craindre aux royalistes qu'il n'inclinât vers les mesures extrêmes. Ses sentiments de modération et d'humanité leur permettaient d'espérer qu'il se rangerait au parti de l'indulgence. Lepeletier, du reste, on le savait, disposait dans l'assemblée d'un certain nombre de

voix. Il en fallait moins pour qu'il fût sollicité et circonvenu de part et d'autre. Félix Lepeletier, qui ne fut pas sans influence sur la conduite politique de son frère, s'est efforcé, en publiant les œuvres de celui-ci, de lui prêter l'exagération de ses propres sentiments en altérant les textes et en faisant servir les passions les plus orageuses à la manifestation de son attachement fraternel.

M. Pinart ne s'est point assez défié des citations de Félix Lepeletier, notamment quand il dit : « Lorsque sonna l'heure
« où chaque représentant de la France devait prononcer comme
« juge sur le sort du malheureux monarque, on entendit de la
« bouche de Lepeletier de Saint-Fargeau tomber ces mots : *La
« mort sans appel et sans sursis.* »

Ce n'est point ainsi que les choses se passèrent. Et quoique le résultat ne soit pas différent, il n'y a eu dans le vote de Lepeletier ni cette précipitation ni cette crudité. Voici les détails que nous empruntons à ce sujet au *Moniteur* :

Séance du 15 janvier.

« Louis Capet, ci-devant roi des Français, est-il coupable de
« conspiration contre la liberté et d'attentats contre la sûreté
« générale de l'Etat ?

Lepeletier. *Oui.* Cette réponse a été à peu près unanime dans l'assemblée.

« Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à
« la ratification du peuple réuni dans ses assemblées pri-
« maires. ? »

Lepeletier. *Non.*

Séance permanente du 16 et du 17.

« Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il en-
« couru ? »

Lepeletier. *Je vote pour la mort.*

Séance du 19.

« Sera-t-il sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet? »

Lepeletier. *Non.*

Lepeletier était un homme de doute, non un homme de foi, et sur les hommes de cette nature nul n'a le droit de compter. La révolution, du reste, qui s'accomplissait sur un volcan, au milieu de luttes terribles et du déchainement de toutes les passions, n'avait point dans ses entraînements la froide logique des temps sans orages. Quoiqu'il en soit, l'indignation, la colère des royalistes contre Lepeletier à l'occasion de son vote indiquent assez qu'ils avaient beaucoup espéré en lui et qu'ils s'étaient cruellement trompés. Le premier dépouillement du scrutin avait contribué aussi sans doute à cet état d'exaspération.

Le nombre des votants ayant été de	724
la majorité absolue était de.....	361
et il fut constaté pour la mort immédiate.....	366 voix.

Il est vrai que la discussion qui suivit ce dépouillement et les explications données par plusieurs des votants firent porter de 366 à 387 les voix qui avaient prononcé la peine de mort sans condition, mais c'était là un détail que la vengeance ne pouvait pas entendre.

Le 21 janvier, on annonça en même temps à la Convention la mort du roi et l'assassinat de Lepeletier. Voici en quels termes le ministre de la justice rendit compte de ce dernier événement :

« Lepeletier avait dîné au Palais-Royal, chez Février; il était
 « au comptoir pour payer le dîner qu'il avait fait, lorsqu'un
 « particulier, qui était à quelque distance de lui, demanda si
 « ce n'était pas Lepeletier; on lui répondit que oui : aussitôt

« il s'élançe sur lui et lui dit : Etes-vous Lepeletier? — Oui,
« répond celui-ci. — Quelle opinion avez-vous eue dans l'affaire
« du roi? — J'ai voté pour la mort, suivant ma conscience,
« répliqua Lepeletier. — Eh bien! reçois-en la récompense, dit
« l'autre en tirant son sabre; et il le frappa d'un coup qui a été
« mortel.

« Le meurtrier est connu, » ajoute le ministre; » il se nomme
« Pâris, c'est un ancien garde du roi, qui s'est déjà rendu
« célèbre par sa scélératesse et sa lâcheté. »

Après avoir entendu ce rapport, la Convention nationale
rendit le décret suivant :

« Art. I. Il y a lieu à accusation contre Pâris, ancien garde
« du roi, prévenu de l'assassinat commis hier dans la personne
« de Michel Lepeletier, l'un des représentants du peuple
« français.

« II. Elle charge le conseil exécutif provisoire de faire pour-
« suivre et punir le coupable et ses complices par les mesures
« les plus promptes, et de faire remettre, sans délai, à son
« comité des décrets, les expéditions des procès-verbaux du
« juge de paix et des autres actes relatifs à cet attentat.

« III. Les comités des décrets et de législation présenteront,
« dans la séance de demain, la rédaction de l'acte d'accusation.

« IV. Il sera fait une adresse aux Français, qui sera envoyée
« aux quatre-vingt-quatre départements et aux armées par des
« courriers extraordinaires, pour les informer du crime de lèse-
« nation commis sur la personne de Michel Lepeletier, des
« mesures que la Convention nationale a prises pour la puni-
« tion de cet attentat, inviter les citoyens à la paix et à la
« tranquillité, et les autorités constituées à la plus exacte
« surveillance.

« V. La Convention nationale assistera tout entière aux fu-

« nérailles de Michel Lepeletier, assassiné pour avoir voté la
« mort du tyran.

« VI. Les honneurs du Panthéon français sont décernés à
« Michel Lepeletier, et son corps y sera déposé.

« VII. Le président est chargé d'écrire, au nom de la Conven-
« tion nationale, au département de l'Yonne et à la famille de
« Lepeletier. »

Frappé à cinq heures du soir, au côté gauche, entre les deux
côtes inférieures, Lepeletier, après avoir reçu les soins que
réclamait sa position, se sentant plus mal, se fit transporter
chez son frère Félix, place Vendôme. C'est là qu'il mourut à
une heure du matin.

Aucun prêtre ne le visita dans ses derniers moments, aucun
n'assista à son convoi, qui eut lieu le 24. Nous emprunterons,
du reste, à l'histoire des Girondins le récit de cette cérémonie.

« Le génie tragique de Chénier avait dessiné le spectacle sur
« le modèle des funérailles héroïques de l'antiquité. Au sommet
« d'un catafalque porté sur un piédestal vivant de cent fédérés,
« le cadavre demi-nu de Lepeletier était étendu sur un lit de
« parade. Un de ses bras pendait comme pour implorer la
« vengeance. La large blessure par laquelle sa vie avait coulé
« s'ouvrait rougie de sang sur sa poitrine. Le sabre nu de l'as-
« sassin était suspendu sur le corps de la victime. Les vête-
« ments ensanglantés étaient portés en faisceaux, au bout d'une
« pique, comme un étendard. Le président de la convention
« monta les degrés du catafalque et déposa une couronne de
« chêne parsemée d'étoiles d'immortelles sur la tête du mort.
« Le cortège s'ébranla au roulement des tambours voilés et au
« son d'une musique lugubre dont les instruments étouffés
« semblaient plutôt pleurer qu'éclater dans l'air. La famille de
« Lepeletier, en habits de deuil, marchait à pied derrière le

« corps du père, du frère, de l'époux assassiné. Au milieu des
« sept cents membres de la Convention s'élevait une bannière
« flottante sur laquelle étaient écrites les dernières paroles
« attribuées à Saint-Fargeau : *Je meurs content de verser mon*
« *sang pour la patrie; j'espère qu'il servira à consolider la*
« *liberté et l'égalité et à faire reconnaître les ennemis du*
« *peuple.*

« Le peuple entier suivait. Les hommes portaient à la main
« des couronnes d'immortelles, des femmes des branches de
« cyprès. On chantait des hymnes à la gloire du martyr de la
« liberté et à l'extermination des tyrans.

« Arrivé au Panthéon, le cortège trouva le temple de la révo-
« lution déjà envahi par la multitude. Le cadavre, soulevé par
« les flots de la foule, qui disputait l'espace à la Convention,
« faillit rouler sur les marches du péristyle. Félix Lepeletier,
« frère de la victime, monta l'estrade, harangua le peuple au
« milieu du tumulte, compara son frère à l'ainé des Gracques
« et jura de lui ressembler. Le lendemain, Félix Lepeletier,
« tenant par la main la fille de son frère, enfant de huit ans, la
« présenta en pompe de deuil à la Convention. L'enfant adoptée
« par la nation fut proclamée, par un décret d'enthousiasme,
« *fille adoptive de la République.* »

Après Félix Lepeletier, le député Barrère et le président Ver-
gniaud prirent la parole.

Barrère ne crut pas nuire à la gloire de son héros en rappro-
chant les particularités les plus contrastantes de sa vie, et il l'a
fait avec une verve qui contraste elle-même avec la partie pure-
ment déclamatoire de son discours.

« Michel Lepeletier fut noble, » dit-il, » mais c'était l'erreur
« de ses pères et le crime de son siècle. Il a expié la noblesse
« par son élection à la convention nationale. Lepeletier fut

« riche, mais il a fait oublier ses richesses par ses bienfaits.
 « Lepeletier ne fut pas de la minorité réunie aux communes,
 « mais il a coopéré à l'abolition de la royauté. Il ne s'opposa
 « point à la révision, mais il a voté la mort du tyran. Comme
 « législateur, il a réclaté avec force contre la peine capitale
 « infligée aux assassins et il a péri sous le fer d'un assassin. »

Vergniaud dit que Brutus est immortel pour avoir immolé César, que Michel Lepeletier a voté la mort du tyran des Français et que cet acte vaut une vie entière. Il jura d'honorer la mémoire de son collègue en imitant son courage et ses vertus, et de donner une constitution à la république ou de mourir comme lui, et la Convention tout entière s'associa à ce serment.

La société des Jacobins, présidée par l'Auxerrois Maure aîné, avait entendu déjà, dans sa séance du 21, Félix Lepeletier rendre compte de la mort de son frère, et chargé Robespierre aîné et Collot-d'Herbois de rédiger une adresse à ce sujet aux sociétés populaires. Nous citerons une phrase de cette adresse, parce qu'elle peint assez fidèlement Lepeletier :

« S'il manquait à son éloquence cette véhémence foudroyante
 « qui attère le crime, il possédait, dans un plus haut degré, la
 « force de la raison et la douceur des formes qui attire la fai-
 « blesse et qui éclaire la bonne foi. »

De son côté, Marat consacra un article du *Journal de la République française* à la mémoire de Lepeletier. Nous lui emprunterons également le passage qui peut donner une idée exacte du caractère de ce dernier :

« Michel Lepeletier, » dit-il, « n'avait point ce génie trans-
 « cendant, cette énergie d'âme qui font les grands hommes ;
 « mais il avait cette douceur de caractère, cette justesse d'es-
 « prit, cette droiture de vues et cet amour du bien public qui

« font les sages, mérites d'autant plus éminents que les écueils
 « d'une grande fortune et les préjugés de la naissance mili-
 « taient à la fois pour l'entraîner hors des sentiments de la
 « sagesse... »

La France tout entière enfin retentit de l'éloge de Lepeletier; partout on exalta son martyr et l'on proposa son exemple. Sa mort, en un jour, donna à son nom cent fois plus de retentissement que sa vie; elle assura le triomphe de la Montagne, et le sabre de Paris arma en quelque sorte le comité de salut public.

Le département de l'Yonne, qui avait placé Lepeletier à la tête de son administration et qui l'avait appelé à la Convention nationale, voulut, on le conçoit, au milieu de cet enivrement général, honorer plus spécialement sa mémoire. Un service d'expiation fut célébré, le 4 février, dans l'église Saint-Etienne d'Auxerre. Plusieurs discours y furent prononcés. Celui du citoyen *Delaporte*, procureur-général syndic du département, déclamatoire suivant le goût du jour, affecte de plus une grande prétention littéraire. Il peut du reste, en quelques mots, donner une idée du prix que les hommes du mouvement révolutionnaire attachaient à la mort de Lepeletier :

« Je vois, » dit-il, « sur la tombe de Lepeletier s'anéantir
 « ces factions cruelles que l'intérêt ou la passion ont fait
 « éclore,

« Je vois les mandataires du peuple jurer sur son corps san-
 « glant le salut de la patrie, le triomphe de la liberté.

« Je vois disparaître aux pieds de son lit de mort les rivalités
 « et les défiances.

« Son sang a cimenté l'horreur des despotes. »

Son effigie fut placée à la façade de la maison qu'il habitait sur la place du département; cette place prit le nom de Lepeletier, et un arrêté ordonna que les insignes de l'ancien président

de l'administration départementale marqueraient la place vide qu'il occupait dans la salle des séances.

Le lendemain 5, à son tour, Saint-Fargeau paya sa dette à la mémoire de Lepeletier par une cérémonie funèbre calquée sur le modèle de celle de Paris et dont un programme, en forme de procès-verbal, fut imprimé à Auxerre chez Le Baillif, en 8 pages in-4°, et adressé tant à la convention nationale et au Département qu'aux sociétés populaires et à la famille du célèbre conventionnel. La ville enfin prit le nom de Lepeletier.

Le 29 mars, le député David vint offrir à la Convention nationale un tableau de sa composition représentant Michel Lepeletier assassiné, et ce tableau fut placé dans la salle des séances. Mais c'est trop d'honneurs pour sa mort, gardons-en pour sa vie.

Le désordre des affaires de son père ayant laissé à Lepeletier peu de fortune de ce chef, non plus qu'à ses frères et à sa sœur nés d'un second mariage, il prit soin de les doter lui-même, sa sœur d'une somme de 400,000 fr., l'un de ses frères de 6,000 fr. de rente viagère ; l'autre d'un capital de 60,000 fr.

En 1788, sa terre de Pont-Remi près d'Abbeville est ravagée par la grêle. Il s'empresse alors d'accorder à tous ses débiteurs la remise entière de cette annuité de leur dette.

Pendant le terrible hiver de 1788 à 1789, l'eau manquant dans les rivières pour moudre le grain, le gérant des propriétés qu'il possédait aux environs d'Autun céda à prix d'argent aux boulangers l'eau de ses étangs, mais il se hâta de lui écrire : *Le riche ne doit point spéculer sur les malheurs publics pour augmenter ses revenus : donnez et ne vendez pas.* Nous savons enfin qu'il accorda des secours considérables aux habitants de Sougères quand un incendie détruisit en quelque sorte ce village

et que Lepeletier s'est montré constamment digne de sa grande fortune par le noble usage qu'il en fit.

Il nous reste à parler du plan d'éducation nationale qu'il avait conçu, œuvre posthume que Robespierre communiqua à la Convention le 13 juillet 1793.

« Former des hommes, propager les connaissances humaines, « telles sont, « dit Lepeletier, » les deux parties du problème « que nous avons à résoudre. La première constitue l'éducation, « la seconde l'instruction. »

Après avoir ainsi nettement marqué et défini son but, l'auteur ne tarde pas à le compromettre par des utopies de spartiates. Ainsi, il veut non seulement que l'instruction primaire soit gratuite et obligatoire, mais encore qu'elle soit donnée, pendant sept ans (de 5 à 12), à tous les enfants indistinctement, réunis dans une maison cantonale, dans les conditions de l'égalité la plus absolue, sans l'aide d'aucun domestique, et avec l'obligation d'un travail manuel.

L'instruction publique, divisée en quatre degrés, comprend vingt ans d'études; le premier degré, sous le nom d'*éducation nationale*, sept ans; le deuxième ou *écoles publiques*, quatre ans; le troisième ou *instituts*, cinq ans; et le quatrième ou *lycées*, quatre ans. Ce projet, du reste, élaboré dans le silence des passions et le recueillement de l'étude, prouve, pour nous, jusqu'à l'évidence que Lepeletier avait alors, sans arrière pensée, dépouillé le vieil homme et croyait fermement à la nécessité d'une réforme radicale de la société. Lu à la Convention par Robespierre, le 13 juillet 1793, il resta sans suite.

Vers cette époque, une grande agitation existait dans toute la France et des mouvements hostiles au comité de Salut public se manifestaient dans des nuances diverses d'opinion politique. Des réunions tumultueuses, des désordres avaient eu lieu à

Saint-Fargeau. Le district, pour en prévenir le retour, blâma *la coupable indifférence* de la municipalité, la déclara responsable des événements, par un arrêté du 17 août, et dès le 28, annonça au département que *les mouvements populaires dirigés par le fanatisme* étaient *assoupis*. Un assez grand nombre de prisonniers de guerre étaient, à la même époque, internés à Saint-Fargeau et dans les environs. Ils recevaient dix sous par jour et du pain.

Peu de temps après, le 7 novembre, Gobel, évêque de Paris, accompagné de onze de ses vicaires, se présente à la Convention, déclare qu'il ne doit *plus y avoir d'autre culte public et national que celui de la liberté et de l'égalité*, et résigne ses fonctions. Le président ajoute : *L'Être suprême ne veut de culte que celui de la raison ; ce sera désormais la religion nationale*, et l'assemblée applaudit avec enthousiasme. Aussitôt, la commune de Paris transforme l'église métropolitaine en *temple de la Raison*, et toute la France suit cet exemple. Nous avons recueilli un curieux billet de convocation à la ridicule cérémonie qui inaugura le temple de Saint-Fargeau, en voici la copie :

La citoyenne fille Silvestre est invitée de se trouver demain, heure de neuf du matin, au temple de la raison, avec une quenouille et un fuseau à la main.

Signé : *Carreau, maire ; Prunier ; Provin et Vée.*

Le nouveau culte, malgré ces réquisitions officielles, eut peu de succès. Les prêtres lui refusèrent leur ministère ; les populations lui témoignèrent toute leur répugnance, et ce fut dans un temple à peu près désert que l'officier municipal de Saint-Martin-des-Champs, dans l'ardeur de son zèle et revêtu de son écharpe, consacra lui-même le pain béni.

Comme conséquence de l'abolition du culte catholique, il

fut ordonné aux communes dont l'appellation rappelait la religion supprimée de changer de nom. Huit communes du district se trouvaient dans ce cas. Quatre s'empressèrent d'obéir. Saint-Fargeau s'appela *Lepelletier*; Saints, *Coussy*; Sainte-Colombe, *Loing-la-Source*, et Saint-Sauveur, *Sauveur-sur-Loing*. Quatre opposèrent une résistance passive à cette mesure : Saint-Martin, Saint-Privé, Saint-Denis et Saint-Eusoge. Le district prit contre elles un arrêté.

La Société populaire de Saint-Fargeau se nommait alors *Société républicaine*, et la Loge maçonnique, dont l'origine était déjà ancienne, *Loge de la vraie lumière*.

Après les noms, on s'occupa des choses :

Le district donna l'ordre aux communes de lui envoyer les matières d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de fonte provenant des églises et des maisons d'émigrés, et, dès le 3 pluviôse an II, il put annoncer au département que toutes avaient effectué ces envois, sauf Louesme qu'il signale comme ayant *refusé de déposer ses hochets du fanatisme*.

Une circulaire du 22 du même mois prescrivit d'enlever les croix, statues et autres signes extérieurs du culte; une autre du 23 germinal, les bornes et signes féodaux, ce qui fut promptement exécuté, sauf une exception embarrassante. Le château des anciens comtes, la demeure de Lepelletier conservait seule sa décoration d'armoiries fleurdelisées et d'attributs proscrits; mais les plaintes allaient plus vite encore que les démolitions; elles forcèrent le président du district à écrire à *l'agent de la citoyenne Le Pelletier* pour stimuler son patriotisme. Il l'invite, en conséquence, à faire disparaître, sans plus de retard, les armoiries que le marteau n'a pas encore atteintes et *les figures qu'il ne serait pas possible de transfigurer en statues de la liberté*; un plus long délai, ajoute l'épître officielle, dans

l'exécution de ma demande serait un outrage à la liberté, à l'égalité dont Lepeletier est le premier martyr. Je t'engage aussi à faire ôter les fleurs de lys qui sont restées sur une fenêtre de la grosse tour donnant ses jours sur le biez du moulin appelé Paradis. Ces signes ont probablement échappé à ton œil républicain.

Bientôt l'athéisme et le culte de la Raison firent place à une religion nouvelle dont Robespierre formula les dogmes et devint en quelque sorte le pontife, c'est-à-dire *la religion universelle de la nature*. En conséquence, la convention vota des fêtes à la Liberté, à la Justice, au Genre humain, et décréta solennellement : *Le peuple français reconnaît l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme.*

Vers cette époque, le représentant Maure aîné vint en mission à Saint-Fargeau, et, peu de temps après, le 20 prairial an II, on célébra dans cette ville la fête de l'Être suprême, dont nous ne connaissons pas les détails; mais nous avons entre les mains le discours que M. Borsat, président du district, prononça à cette occasion sur la montagne symbolique, et nous le publions d'autant plus volontiers que cette œuvre littéraire est tout ce qui survivra d'un administrateur qui appartient à notre sujet aussi bien que le thème de son discours, et qui a laissé à Saint-Fargeau le souvenir d'un homme de bien. Plaçons nous donc au pied de la montagne et écoutons.

« Citoyens,

« Je ne puis vous donner une plus haute, une plus juste idée
 « du sujet dont je viens vous entretenir qu'en vous rappelant le
 « principe du décret de la Convention nationale du 48 floréal :
 « *Le peuple français reconnaît l'existence de l'être suprême*
 « *et l'immortalité de l'âme; le culte digne de lui est la pra-*
 « *tique des devoirs de l'homme.*

« Ce principe portera la gloire de la république française jus-
« qu'aux extrémités de la terre ; il portera dans le cœur du
« citoyen vertueux ces idées qui charment la douleur, et l'espé-
« rance qui console l'humanité souffrante. C'est pour partager
« ces principes avec la Convention qu'une si auguste cérémonie
« nous rassemble autour de cette montagne élevée par les
« mains de la reconnaissance à la bienfaisance, aux lumières,
« au courage et la gloire de la Convention nationale.

« Quel sujet, quelle matière peut faire concevoir plus de
« grandeur, plus de majesté et inspirer plus de sentiment de
« grandeur, d'admiration et de gratitude.

« Motifs de cette fête solennelle, Morale, Philosophie, Vertus,
« voilà le but de ce discours.

« O vérité, toi qui n'habites point le tumulte, qui te caches
« dans la solitude où tu te plais à vivre en silence parmi des
« mortels libres et vertueux, ne permets pas à ma plume de
« peindre ce qui n'est pas toi, ce qui ne te caractérise pas ; sois
« auprès de mes concitoyens l'interprète fidèle de la nature, de
« la raison et de mon cœur.

« En célébrant la fête de l'Être suprême, de celui qui de sa
« toute puissance soutient la masse des mondes ; qui donne
« à la nature ce mouvement régulier ; qui est l'auteur de la
« reproduction des êtres et de la végétation des plantes ; qui
« est l'arbitre des mortels ; qui gouverne et fixe la destinée des
« peuples, la Convention nationale a voulu donner un grand
« exemple à l'Europe qui abreuvait déjà le peuple français de
« calomnies ; elle a voulu venger la morale publique que de
« lâches corrupteurs, de vils intrigants disséminés dans la
« république sous le masque du patriotisme, déguisés sous des
« noms respectables, gorgés de l'or de la tyrannie, nourris de
« crimes, s'efforçaient d'avilir et d'oser vouloir transplanter

« à sa place tous les vices et la corruption. Ils faisaient publier
« chez l'étranger que l'immoralité et l'athéisme étaient à l'ordre
« du jour, tandis qu'eux seuls en étaient les apôtres, qu'ils sa-
« vaient que c'était la justice et la probité, tandis qu'ils outra-
« geaient tous les genres de décence, qu'ils tenaient la vertu en
« deuil et promenaient l'impudeur et l'hypocrisie sur des chars
« de triomphe. O peuples, c'était vous qui étiez le but de ces
« projets infâmes ; c'était votre perte dont ils s'occupaient. La
« douce perspective de la félicité publique n'était pas ce qui
« errait devant leurs yeux, c'était celle de vous voir encore
« accablés sous le poids des chaînes de l'oppression. O peuples,
« par quels monstres vous étiez trompés. O vertu, tu es vengée.
« Ces monstres ne sont plus ; que l'insulte et le mépris dont ils
« t'abreuvaient cessent de te poursuivre ; viens te ranger auprès
« de la montagne que tu honoreras toujours ; amène avec toi
« tous ceux qui suivent tes préceptes sublimes ; qu'ils s'unissent
« pour le bonheur commun. Mille fois les malveillants se sont
« lignés pour le malheur et pour le crime ; montrons, citoyens,
« à l'Europe étonnée une ligue nouvelle, la ligue de tous les
« citoyens vertueux pour faire le bonheur de la patrie.

« Tels étaient, citoyens, les moyens de cette terrible conspi-
« ration, ourdie par l'étranger pour perdre la république par la
« corruption des mœurs. Tels ont été aussi les motifs qui ont
« déterminé nos législateurs à proclamer que le peuple français
« reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de
« l'âme.

« S'il existait parmi vous de ces hommes dont les productions
« de l'esprit annoncent la corruption du cœur, dont l'idée du
« néant est un besoin pour leurs crimes, il serait de mon de-
« voir de réfuter ici leurs principes immoraux et dangereux en
« leur opposant ceux qui démontrent et établissent l'existence

« de la Divinité. Mais, trop heureux de n'en point compter
« parmi nous, parcourons quelques-uns de ses rapports avec
« nous-mêmes afin que les citoyens que leurs travaux ne per-
« mettent pas de s'exercer à des connaissances métaphysiques
« soient en garde contre les erreurs de l'athéisme que la mal-
« veillance propage pour corrompre leurs cœurs et les rendre
« esclaves.

« Il est, citoyens, des idées, des sentiments qui nous rap-
« pellent sans cesse l'existence d'un être au-dessus de nous-
« mêmes, et pour preuve je choisis cet exemple : Méditons pro-
« fondément sur les attributs de la pensée ; portons notre atten-
« tion sur le vaste empire qui lui a été donné de fixer le passé,
« de rapprocher l'avenir, de ramener à elle le spectacle de la
« nature et le tableau de l'univers, et de contenir, pour ainsi
« dire, en un point l'infini de l'espace et l'immensité des temps,
« nous ne pourrions alors considérer ce prodige sans réunir à
« un sentiment continuel d'admiration l'idée d'un but digne
« d'une si grande conception et digne de celui dont nous hono-
« rons aujourd'hui et la puissance et la sagesse, Pourrions-nous
« découvrir ce but, ainsi que l'ont prétendu plusieurs philo-
« sophes, dans une succession d'apparitions éphémères qui ne
« sembleraient destinées qu'à tracer la marche du temps ?
« Pourrions-nous encore l'apercevoir dans ce système général
« de destruction où devrait s'anéantir, de la même manière, et
« la plante insensible qui périt sans avoir connu la vie, et
« l'homme intelligent qui travaille et s'instruit chaque jour ?
« Non, certes, citoyens ; ne dégradons pas ainsi nous-mêmes
« notre nature et jugeons mieux de ce qui nous est inconnu.
« Quoi ! on voudrait nous persuader que la vie, qui est un moyen
« de perfection, doit conduire à une mort éternelle ; que l'esprit,
« cette source d'intelligence, de lumière, doit aller se perdre

« dans les ombres du néant; que le sentiment, cette douce et
« pure émotion qui nous unit les uns aux autres avec tant de
« de charmes, doit se dissiper comme la vapeur d'un songe;
« que la conscience, ce juge si imposant, est destiné à nous
« tromper. Ah! citoyens, regardons comme ennemi de la patrie,
« comme corrupteur des bonnes mœurs quiconque chercherait
« à faire prévaloir de semblables erreurs. Ceux qui les ont
« professées étaient les auteurs de tous nos maux, de toutes les
« conspirations.

« Enfin, et cette réflexion vous paraîtra peut-être la plus im-
« posante, voyez l'esprit de l'homme atteindre à la connaissance
« de l'Être suprême; voyez-le du moins s'approcher d'une si
« grande idée; ce degré d'élévation ne vous semble-t-il pas
« préparer, en quelque sorte, son âme à une plus haute desti-
« née. Il cherche une proportion entre cette immense pensée et
« tous les intérêts de la terre, il n'en découvre aucune; il
« cherche une proportion entre cette méditation et le tableau
« rapproché de la vie, il n'en aperçoit point; il faut donc en
« conclure qu'il existe quelques magnifiques secrets, quel-
« qu'étonnantes merveilles dont, de toutes parts autour de nous,
« nous découvrons les commencements.

« D'après ces différentes preuves, prises parmi les rapports
« qui existent entre l'homme et la divinité, pouvez-vous vous
« imaginer, pouvez-vous vous résoudre à penser que tout ce
« qui nous meut et nous anime, que tout ce qui nous guide et
« nous entraîne est une suite de prestiges et d'illusions.

« Ah! citoyens, ce sentiment est loin de vos cœurs; la raison,
« la patrie attestent et confirment vos vertus. Que le progrès de
« l'une, que la prospérité et la gloire de l'autre seraient bien
« plus actives si, comme vous, tous les Français les avaient
« partagés et s'étaient toujours livrés aux douceurs de faire le

« bien pour jouir des consolations de la vertu. Le représentant,
« juste et vertueux, qui vient de s'éloigner de vous, en empor-
« tant votre estime et votre reconnaissance, n'a-t-il pas aussi
« emporté dans son cœur le sentiment qu'y place la satisfaction.
« Pénétrés des avis républicains qu'il nous a donnés, empres-
« sons-nous de les suivre afin de mieux mériter encore de la
« patrie. C'est le seul moyen de lui prouver, ainsi qu'à la
« Convention nationale, que notre estime, notre gratitude et
« notre attachement envers eux sont pour nos cœurs un devoir
« et un besoin. »

Cependant les excès de la révolution avaient atteint leur point culminant. Le 9 thermidor, l'arrestation et la mort de Robespierre marquèrent le point de départ de la réaction.

A ce moment, Maure fut dénoncé pour avoir tenu, à la société des Jacobins, des propos incendiaires tendant à atténuer l'horreur qu'inspiraient les cruautés du gouvernement de Robespierre ; mais il était à peine sous le poids de cette accusation, au sein de la Convention nationale, que l'administration du district de Saint-Fargeau y fit parvenir une adresse justificative datée du 26 vendémiaire an II. Elle s'exprimait ainsi :

Pendant son séjour dans ce district, le citoyen Maure a montré la fermeté d'un législateur, la sensibilité d'un homme, la délicatesse et l'équité d'un juge. Loin de parler de sang, dans ses instructions, il n'a cherché qu'à faire aimer la révolution en en développant au peuple les avantages et en lui démontrant que les vertus morales sont la base essentielle d'une république, la garantie de sa prospérité et de son affranchissement..... Il a persuadé et sa mission dans le district a affermi la paix que nous avons eu le bonheur de conserver.

Le biographe futur de Maure appréciera.

Vers la même époque et l'année suivante, un imprimeur, Amatre Provin, exerçait sa profession à Saint-Fargeau et s'intitulait imprimeur du district. Il n'est connu jusqu'à ce jour que par un prospectus de pension et une affiche annonçant la vente, comme domaines nationaux, des biens de l'hôpital de Bléneau, sur la mise à prix de 31,650 livres; de ceux de l'hôpital de Saint-Fargeau, sur celle de 48,976 livres, et de ceux du bureau des pauvres de Villeneuve-les-Genets, sur la mise à prix de 24,000 livres.

Et maintenant que, de crimes en crimes, la terreur a perdu la république dans l'estime des hommes, la réaction, de fautes en fautes, la conduira à l'anarchie jusqu'à ce qu'un homme nouveau, surgissant dans la gloire, excitant autant d'enthousiasme que le gouvernement de mépris, s'empare du pouvoir sous le titre de premier consul, et pose la première marche du trône impérial.

CHAPITRE II.

APPENDICE.

Nous avons amené l'histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau jusqu'à la fin du xviii^e siècle. C'est le terme que nous nous étions proposé d'atteindre.

Plusieurs événements, toutefois, n'ayant eu leur solution, leur entier développement ou leurs conséquences qu'à une époque plus rapprochée de nous, notre tâche resterait imparfaite si nous n'en complétions le récit.

§ I.

TRIBUNAL DU DISTRICT. — CAUSE CÉLÈBRE.

En même temps que son administration de district, Saint-Fargeau eut son tribunal de première instance. Le premier juge-

ment de ce tribunal, présidé par M. Toussaint-Thomas Thierrat, est du 30 novembre 1790. Le 7 décembre suivant, le magistrat du ministère public n'était pas encore installé, et c'est à la requisition de *Edme-Pierre Bressoles, homme de loi faisant les fonctions de commissaire du roi pour l'absence et le défaut de réception de celui nommé par Sa Majesté*, que le Président procéda, ce jour là, à la levée des scellés apposés sur les minutes et papiers du greffe du bailliage du Comté. Ce dépôt fut confié au greffier du nouveau tribunal, Alexandre-Claude-Martin Le Baillif, à qui nous consacrons un paragraphe spécial de notre dernier chapitre.

Le tribunal de Saint-Fargeau cessa ses fonctions le 2 brumaire an iv. Il n'y eut plus, à cette époque, qu'un seul tribunal par département.

Le tribunal de Saint-Fargeau, pendant la durée de sa courte existence, fut appelé à statuer sur une question de revendication d'état civil qui, après beaucoup de bruit et de retentissement, a pris place dans les annales des causes célèbres. Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ces débats. Il suffit du reste, pour en comprendre tous les détails, de savoir que le marquis Armand-Louis Rogres, sous-lieutenant des gardes du corps, dernier seigneur de Champignelles, avait appréhendé la succession de sa sœur Adélaïde-Marie Rogrès, veuve de Louis-Joseph, marquis de Douhault, lorsqu'en 1788 on avait annoncé la mort de cette dame.

Dans les premiers jours d'octobre 1791, on était à Champignelles dans la plus vive agitation. La garde nationale était en armes; on parlait des quinze mille émigrés réunis à Coblenz, des quatre cent mille hommes de troupes étrangères qui devaient, avec eux, envahir la France; on parlait de l'absence de M. de Champignelles qui, sans doute aussi, passait la frontière; on

jurait de briser à jamais le joug oppresseur du passé et de repousser, par les armes, toute tentative d'invasion.

Au milieu de ces émotions populaires, et à la tombée de la nuit, un équipage s'arrête à la porte de l'auberge du *Cheval blanc* : Pierre Bauchet, l'hôte de céans, se présente, et madame Dumoutier de Mérinville, c'est le nom de l'illustre voyageuse, le prie de la faire conduire au château. Un instant après, la voiture est à sa destination, et le concierge Jean Loup, dit Saint-Loup, s'empresse à la portière, mais étonné de n'y rencontrer qu'une dame qu'il ne connaît pas et une femme de chambre, il s'enquiert du nom de la visiteuse et du but de sa visite.

La marquise Dumoutier de Mérinville, cousine de M. de Champignelles, demande à loger au château. — Je vous fais excuse, répond Saint-Loup, mais je ne connais à M. de Champignelles aucune parente de ce nom, et j'ai, du reste, la recommandation la plus expresse de ne recevoir personne sans un ordre par écrit. Force fut donc à la marquise de Mérinville de revenir au *Cheval blanc* et de s'y installer.

Une grande dame logée chez Bauchet, et Saint-Loup lui refusant la porte du château ! Il en fallait bien moins pour exciter l'attention publique.

Dès le soir même, une foule de curieux envahissaient l'auberge. La marquise de Mérinville parlait à chacun avec bienveillance; elle interrogeait avec intérêt; elle répondait avec bonté.

Le lendemain et les jours suivants, les visiteurs plus nombreux se pressaient au *Cheval blanc*; Bauchet ne savait auquel entendre et la marquise oubliant, au milieu de ce peuple, l'orgueil d'un vain titre et des traditions surannées, descendit bientôt à une assez grande familiarité pour qu'on osât lui offrir un verre. Elle accepta sans difficulté et s'associa aux conversa-

tions de tout genre et aux libations de toute nature. On prétend, dit enfin la populaire marquise, que je ressemble beaucoup à feu ma cousine de Douhault, voyons, mes amis, regardez moi bien, est-ce vrai? Chacun s'empresse, et, après avoir rapidement analysé ses vagues souvenirs, assure qu'elle ressemble, en effet, à s'y méprendre, à madame de Douhault.

« Ne vous en étonnez pas, braves habitants de Champignelles, car je suis madame de Douhault elle-même. Mon frère a fait croire à ma mort, mais je vis pour vous aimer et pour bénir avec vous la chute de tous les tyrans et de tous les oppresseurs. »

Des bravos tumultueux couvrirent la voix de la marquise, puis, le silence s'étant rétabli, elle continua :

« Oui, mes amis, pour satisfaire son insatiable cupidité, mon frère a obtenu contre moi une lettre de cachet; il m'a fait jeter, sans pitié, dans les affreux cachots de **PIERRE-ENCISE** et il a fait courir le bruit de ma mort; mais la Révolution m'a rendue à la vie et à la liberté; je viens réclamer mon patrimoine et vivre au milieu de vous. Je répudie et je maudis ma famille; heureuse de consacrer ma vie à soulager l'infortune, je vais fonder un hôpital et tous mes biens appartiennent dès aujourd'hui à la ville de Champignelles! »

Des bravos plus tumultueux encore accueillirent ces dernières paroles; l'émotion ne permit pas à l'orateur de continuer.

En ce moment, le père Bauchet, trop occupé et éloigné de la marquise, est interpellé par un de ses voisins. — C'est singulier, mais c'est bien madame de Douhault; ces gredins de nobles! — Dame! faudrait voir, et Bauchet se hausse sur la pointe des pieds. — Eh! bien! — Ma foi, répond Bauchet,

*Je vois bien quelque chose ,
Mais je ne sais pour quelle cause ,
Je ne distingue pas très-bien.*

— Comment , vous ne reconnaissez pas madame de Douhault ?
— Non vraiment , puisqu'il faut vous le dire.

Un cri de réprobation s'élève à l'instant contre le malheureux Bauchet. La marquise indignée choisit un autre gîte , et l'auberge si pleindre un instant auparavant , un instant après fut déserte.

Le sieur Retard , secrétaire de la mairie , devenu en même temps secrétaire intime de la marquise , organisa une souscription pour subvenir aux frais du procès : elle s'éleva bien vite à 1700 livres. Il sollicita et obtint en même temps du maire l'autorisation d'ouvrir une enquête *par turbes* , et , le 23 octobre , après annonce à son de caisse , on procéda à cette enquête. Quatre-vingt-seize témoins se présentèrent ; tous reconnurent madame de Douhault.

Dès ce moment , elle a reconquis à Champignelles son état civil , elle est appelée à toutes les fêtes de famille et trois fois elle y accepte le titre de marraine. Ces plaisirs toutefois ne l'empêchent pas d'aviser aux moyens de rentrer dans la possession de ses biens usurpés , et de reprendre plus légalement sa position sociale. M. de Champignelles est assigné devant le tribunal du district de Saint-Fargeau , en partage de la succession de ses père et mère et en restitution des fruits dont le chiffre est porté à cinq cent mille francs.

Une volumineuse procédure et un jugement du 26 mai 1792 viennent ici substituer à l'histoire de madame de Douhault une autre histoire.

Anne Buiret est née à Paris , le 11 octobre 1756 , fille de Jean-

Baptiste Buiret, menuisier, et de Marie-Madelaine Broquet. Celle-ci, abandonnée par son mari, mourut peu d'années après avoir donné le jour à la petite *Nanon*, et la laissa à la charge de Pierre Broquet, menuisier appareilleur, son aïeul maternel.

Ne trouvant pas à s'occuper à Paris, Pierre Broquet fut employé d'abord par M. de Champignelles, commandeur de l'ordre de Malte, à sa commanderie du Saulce, paroisse d'Escovives, puis par le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, à son château de Nolon.

Broquet avait fixé son domicile à Sens, rue de la Parcheminerie. Sa petite fille avait grandi et l'âge avait développé chez elle de mauvais penchants. Elle accompagna à Briennon son grand-père, employé par l'archevêque à construire des fours et des moulins banaux, et y épousa, au mois de février 1776, Jean Baudin, tourneur à Sens.

Lasse bientôt de son mari et de son état de rempailleuse de chaises, Anne Buiret quitta le domicile conjugal et suivit un épicier de Courtenay. Puis elle revint habiter avec son mari qu'elle quitta de nouveau pour se fixer à Paris, où elle accoucha d'un garçon, le 11 septembre 1777.

Pendant quelques années, Anne Buiret mena une vie aventureuse au milieu de laquelle il est impossible de la suivre. En 1785, à l'occasion de la naissance du duc de Normandie, la reine exprima la volonté de retirer, à ses frais, du Mont-de-Piété les effets engagés par la classe indigente. Anne Buiret, au moyen d'une légère altération du nom de son mari, prit celui de madame Bourdin, femme de chambre de la reine dont elle revêtit la petite livrée; elle loua une voiture et des gens et se mit en quête des reconnaissances du mont de Piété, s'appropriant de la sorte les effets en dépôt.

La police fut bientôt sur ses traces, et le 3 janvier 1786 elle

était écrouée à la Salpêtrière, sous le nom de Grainville. Elle n'en sortit que le 16 octobre 1789, en vertu d'un ordre du comité de police délivré en exécution de l'arrêté de l'assemblée constituante.

Prenant alors le nom d'Anne-Louise de Champignelles, marquise de Grainville, Anne Buiret mit sa maison en rapport avec la position sociale qu'elle affectait et fit des dupes nombreuses. Arrêtée et déposée à la Force, elle fut condamnée, le 24 février 1790, à un mois de prison pour supposition de nom et de qualités tendant à abuser le public, ce qui ne l'empêcha pas de prendre successivement les noms de marquise de Blainville et de veuve de Gourdin, marquise de Grainville et baronne d'Aigny.

L'année suivante, elle quitta Paris et, vers la fin de septembre 1791, elle arriva à Auxerre, par le coche, et descendit à l'auberge de la *Pomme d'Orange*, tenue par le sieur Roblin. Cette fois, elle se nomme veuve Dumoutier de Mérinville, née de Champignelles. Elle se présenta, sous ce nom, d'abord chez madame Deschamps, qui profita de son extrême obligeance pour faire parvenir à M. d'Avigneau, son neveu, député à l'assemblée constituante, un sac d'argent qu'elle avait à lui envoyer. Madame de Mérinville se rendit ensuite à Saint-Julien, mais l'abbesse, madame de Jaucourt, qui connaissait parfaitement la famille de Champignelles, accueillit fort mal la visiteuse qui, piquée au vif, lui adressa ce billet :

Mad. je *sui surpris* de votre *manierre* de *pansé* a mon *aigard* si vous *âtre* inquiète de mon *nom* le *voilas* Anne *Louyse* *Odailaide* de *Chanphnelles*, veuve du sieur Montiel de Merinville dame pour *a compagne* madame *Etlisabaite*.

Informée de cette circonstance, madame Deschamps s'empressa de faire saisir les effets de la marquise, puis, la plus

grande partie de la somme qu'elle lui avait confiée ayant été restituée, main-levée fut donnée de la saisie.

Anne Buiret se rendit alors à Saint-Fargeau. A son arrivée, elle se présenta au château, comme parente de M. Champignelles, et pria M. de Saint-Fargeau de vouloir bien lui prêter sa voiture parce que la sienne venait de se briser et qu'elle ne pouvait continuer sa route.

C'est dans cet équipage d'emprunt que nous l'avons vue arriver à Champignelles; c'est enfin quelques jours après que nous l'avons vue se métamorphoser en marquise de Douhault.

Le tribunal de Saint-Fargeau lui trouva peu de naturel dans ce dernier rôle :

Elle était plus jeune, plus grande, plus forte que madame de Douhault; elle n'avait ni ses manières distinguées, ni son orthographe irréprochable, ni son style pur et facile.

Elle ignorait tout ce que ne pouvait ignorer madame de Douhault : ses souvenirs d'enfance, de pension, de première communion, de jeunesse, de mariage, de fortune, de vie conjugale; elle dénaturait toute l'histoire de sa famille et la sienne, au point de faire assister à son mariage son parrain mort 13 ans auparavant, et de se séparer de son mari 8 mois après son mariage quoiqu'elle eût vécu avec lui plus de 2 ans.

En conséquence, le tribunal débouta la demanderesse de ses prétentions, lui fit défense de prendre à l'avenir le nom et la qualité d'Adélaïde-Marie de Rogres, veuve de Douhault, et, pour l'avoir fait, la condamna à 5,000 fr. de dommages-intérêts applicables aux pauvres de Champignelles.

Nous avons oublié de dire que madame de Douhault était décédée à Orléans le 19 janvier 1788 et que ce fait était attesté par un acte de décès en bonne forme.

Mais cet acte ne cachait-il pas un mystère d'iniquité ?

Peu de temps après ce jugement, M. de Champignelles avait été inscrit sur la liste des émigrés et ses biens placés sous la main de la nation.

Notre marquise, comprenant que sa cause était perdue si elle la séparait de celle de la révolution, n'intervint, près de l'administration, ni pour réclamer les revenus des biens frappés du séquestre ni pour s'opposer à leur aliénation. Elle partit donc pour le Berry, où madame de Douhault avait longtemps habité et où se trouvaient les débris de sa fortune.

Sa marche ressemble à un triomphe ; partout la garde nationale lui fait cortège, rangée en haie de chaque côté de sa voiture, modeste équipage, mais paré de rubans et de guirlandes de fleurs.

Arrivée à Bourges, le corps municipal s'empresse de rendre ses devoirs à la marquise. A Argenton, le peuple se porte en foule à son hôtel et l'envahit de toutes parts, aspirant au bonheur de la voir et de la contempler. Quelques personnes seulement, comme à Champignelles, hasardèrent de timides dénégations, mais, menacées par la foule, elles durent prendre le parti de laisser faire.

La marquise avait interjeté appel du jugement du 26 mai 1792. En l'an iv, elle se décida à le porter devant le tribunal de Cosne, puis, l'organisation judiciaire ayant été modifiée, l'affaire vint de droit devant le tribunal de Nevers. Un jugement interlocutoire du 19 nivôse an v, considérant que l'appelante s'était inscrite en faux contre l'acte de décès de madame de Douhault, sursit de prononcer jusqu'à ce qu'il eut été statué sur la question de faux.

Ce jugement changea brusquement les rôles.

Le 9 ventôse an v, la marquise déposa au directeur du jury d'accusation à Argenton (Indre) une plainte contre Claude-Philippe de la Vergne de la Ronsière, Armand-Jacques-François Guyon de Guereheville et André-Jérôme Egrot du Lude, signataires de l'acte de décès argué de faux. Presqu'aussitôt la marche de cette affaire fut arrêtée par un conflit de juridiction : personne ne semblait se soucier de la diriger.

Nepouvant nous attacher pas à pas à la suite de la marquise pendant ces longues hésitations judiciaires, nous parlerons seulement ici d'une de ses mésaventures.

Le 13 thermidor an vii, elle se trouvait à Nevers, logée à l'auberge de la *Nation*, quand un vol de mouchoirs de poche, commis au préjudice d'un marchand habitué du lieu, attira sur elle tous les soupçons. Une perquisition ayant été faite en conséquence, elle fut trouvée nantie des objets volés, et écrouée le même jour dans la maison d'arrêt.

Le jury d'accusation, consulté sur la question de savoir s'il y avait lieu à poursuivre, fit, le 28 thermidor, à l'unanimité, la réponse suivante : *Oui, il y a lieu*. Traduite devant le jury de jugement, le 15 vendémiaire an viii, la réponse fut : *L'accusée est convaincue d'être l'auteur de la soustraction; il n'est pas constant qu'elle l'ait commise méchamment et à dessein de nuire à autrui*.

La marquise, à la faveur de cette dernière partie de la réponse du jury, fut mise en liberté.

Le conflit de juridiction ayant cessé quelques années après cet épisode, par suite de deux arrêts de la cour de cassation des 29 thermidor an x et 15 prairial an xi, la question de faux fut déferée à la cour spéciale criminelle de Bourges. Par une plainte additionnelle du 28 thermidor suivant, la marquise com-

prit M. de Champignelles dans l'accusation, et un conseiller fut délégué pour instruire sur le tout.

Près de 300 témoins furent entendus, le 16 brumaire an XII et les jours suivants, mais, divisés en deux camps, la moitié nia ce que l'autre moitié affirma. On procéda ensuite à l'interrogatoire des accusés et de la plaignante. Celle-ci dut subir enfin une épreuve plus difficile : des lettres de madame de Douhaut lui furent représentées, elle les reconnut comme étant son œuvre. A l'instant même le magistrat instructeur lui en fit reproduire le contenu sous sa dictée, et l'affaire ainsi en état arriva à l'audience du 28 vendémiaire an XIII.

Deux systèmes se trouvaient en présence ; le premier : *Madame de Douhaut est réellement morte à Orléans le 21 janvier 1788.*

Le second : *Partie de Chazelet pour Paris, madame de Douhaut descendit chez madame de la Vergne de la Ronsière, sa cousine, où elle resta quelques jours. Pendant une promenade en voiture, celle-ci lui offrit un prise de tabac, qui fut acceptée. Immédiatement après, madame de Douhaut se serait endormie le 14 janvier 1788 et ne se serait réveillée que le 19, se trouvant seule avec madame de la Ronsière qui lui aurait fait prendre un bouillon et l'aurait fait monter en berline et partir pour Paris.*

La cour, après avoir repris une à une toutes les impossibilités qui avaient frappé l'esprit des juges de Saint-Fargeau, considéra que le second interrogatoire subi par la plaignante avait révélé des impossibilités nouvelles d'identité avec la marquise de Douhaut ; que 42 ans d'études ne lui avaient pas suffi pour jouer convenablement ce rôle ; qu'elle avait horriblement défiguré, par son orthographe, les lettres originales qui lui avaient été dictées, au point de ne pouvoir comprendre elle-

même ce qu'elle avait écrit ; qu'il lui était échappé, dans l'instruction, des expressions de corps-de-garde que ne permet pas une bonne éducation, et, devant la cour des mots que prohibe également la grammaire, tels que *j'alla, je donna, je vena*.

Enfin, par ces considérations et autres, la cour dit que l'acte mortuaire du 21 janvier 1778 n'était entaché d'aucun faux et en conséquence, sans avoir égard aux plaintes des 9 ventôse an V et 28 thermidor an XI, elle débouta la plaignante de sa demande.

Tout finit-il ?

Non certainement, et cette femme qu'on vit plaider à Bourges, à l'aide d'un certificat d'indigence délivré le 29 messidor an XI par le maire de Cosne, trouvera facilement le moyen d'occuper d'elle, pendant 8 ans encore, la justice et le public.

Immédiatement après l'arrêt de la Cour criminelle de Bourges, M. de Champignelles avait assigné sa prétendue sœur devant la Cour d'appel de Paris, appelée alors à statuer sur le mérite du jugement rendu par le tribunal supprimé de Saint-Fargeau, et peu de temps après il mourut. Mais Louise-Charlotte-Adelaïde Rogres de Lusignan de Champignelles, sa fille et son unique héritière, reprit l'instance, et un arrêt par défaut du 15 ventôse an XIII confirma le jugement du 26 mai 1792.

L'appelante y forma opposition le 14 floréal et l'affaire revint devant la Cour le 23 prairial suivant.

Elle conclut à ce que mademoiselle de Champignelles fût obligée de faire la preuve de l'état d'Anne Buiret, femme Baudin ; qu'il fût ordonné une vérification d'écritures, et qu'elle, appe-

lante fût de nouveau interrogée et admise à prouver qu'elle était réellement madame de Douhault.

Mais la cour se trouvant suffisamment éclairée par une double et longue procédure ne voulut pas ajourner sa décision.

En conséquence, s'appuyant principalement sur ces motifs :

Que l'appelante étant, de son aveu, entrée à la Salpêtrière le 3 janvier 1786 et y étant restée, sans interruption, jusqu'au mois de juillet 1789, ne peut être madame de Douhault qui, en 1786 et 1787, a signé à Chazelet de nombreux actes authentiques ;

Qu'elle ne peut non plus avoir été à la fois en janvier 1788 à la Salpêtrière, à Paris, et chez madame de la Ronsière, à Orléans ;

Que le décès de madame de Douhault, qui résultait déjà de l'acte mortuaire du 21 janvier 1788, a été prouvé de la manière la plus positive devant la cour criminelle de Bourges ;

Qu'on ne peut ajouter foi au récit invraisemblable de la réclamante, qui voudrait persuader qu'au mois de janvier 1788, après un sommeil continu de cinq jours entiers, occasionné par une prise de tabac qu'on lui a présentée, n'ayant eu à son reveil qu'un bouillon pour réparer une abstinence de cinq jours, et son corps couvert de sinapismes, elle a été mise, seule, dans une voiture qui l'a conduite à Paris, chez son frère, qui a refusé de la recevoir, elle qui était encore à la Salpêtrière en 1788 et 1789, elle qui, au lieu de se pourvoir, aussitôt sa liberté rendue, en restitution d'état, s'est livrée à de nombreuses escroqueries sous des noms supposés ;

Que ce n'est point à des traits si bas et si vils, mais sous les rapports les plus heueux que s'est toujours fait connaître la véritable veuve de Douhault ;

Que le défaut d'identité entre elle et la réclamante se mani-

festé encore en consultant l'extérieur de celle-ci, à laquelle il est impossible de donner 64 ans qu'elle aurait aujourd'hui, si, comme elle le suppose, elle était née le 7 octobre 1744, date de la naissance de la veuve de Douhault ;

Que l'appelante paraît d'une santé forte et robuste tandis que la veuve de Douhault était d'une santé faible, et sujette à des infirmités ;

Que celle-ci avait reçu la meilleure éducation, parlait et écrivait correctement, ainsi que le constatent les pièces du procès, avantages que n'a pas la réclamante, ainsi que cela est également prouvé ;

Qu'elle est si peu ce qu'elle prétend être qu'elle a été longtemps dans l'ignorance des prénoms de la veuve de Douhault et que trois fois marraine à Champignelles, trois fois elle a signé les registre d'une manière différente ;

La cour a ordonné que le jugement du 26 mai 1792 sortirait son plein et entier effet, que les noms et qualités que s'est faussement attribués l'appelante dans tous actes quelconques seraient biffés ; que les mémoires publiés sous son nom seraient supprimés, enfin qu'à la diligence du procureur-général impérial près la cour, expédition du jugement du 26 mai 1792, ainsi que de l'arrêt de la cour de justice criminelle de Bourges, du 28 vendémiaire an XIII, ensemble du présent arrêt, serait adressée au procureur-général impérial de la cour criminelle du département de l'Yonne.

L'arrêt de la cour d'appel de Paris, exclusivement motivé sur des faits, semblait de nature à ne pouvoir être déféré à la cour de cassation. Cependant, tous les degrés de juridiction devaient

être épuisés dans cette affaire et la hiérarchie des tribunaux parcourue tout entière.

Un arrêt de la cour suprême, du 30 avril 1807, maintint l'arrêt du 23 prairial an XIII dans toute sa force et consacra définitivement que la réclamante était une audacieuse aventurière.

Mais ne croyons pas qu'elle soit femme à baisser la tête sous le poids de la maxime *res judicata pro veritate habetur* ; ne croyons pas non plus que la justice criminelle ait avec elle à la fin son tour.

Habile à exploiter l'enthousiasme révolutionnaire, notre ex-marquise saura aussi exploiter l'amour du merveilleux et attacher à sa cause, à l'aide de quelque charme ou de quelque mérite inconnu, douze célèbres jurisconsultes.

Depuis son arrivée à Champignelles, elle a vu s'écrouler le trône de Louis XVI ; elle a vu passer la république, et c'est à l'Empereur Napoléon qu'elle demandera, en 1809, la révision des procès qui l'ont flétrie.

Napoléon ne fera pas sans doute droit à sa demande, mais qu'importe ! La justice aura menti, et l'aventurière sera longtemps encore madame de Douhault dans ses requêtes, dans les mémoires à consulter des Desèze, des Huart-Duparc, des Chauveau-Lagarde, etc., etc. ; elle le sera pour beaucoup de journaux et pour une grande partie de leurs lecteurs.

L'était-elle pour tous ses amis ?

Le trône impérial à son tour sera brisé. Elle déposera aux pieds de Louis XVIII, en 1817, une nouvelle requête en révision, qui n'aura pas plus de succès.

Il n'entre pas dans notre but d'apprécier tous les moyens invoqués en faveur de la révision sollicitée ; il nous suffira d'analyser ceux qui forment pour ainsi dire la clef de voûte de

l'édifice, et de rechercher s'ils sont propres à changer en erreur déplorable la vérité judiciaire.

4° L'arrêt de la cour d'appel de Paris avait rejeté les conclusions de la réclamante tendantes à mettre à la charge de mademoiselle de Champignelles la preuve de l'identité d'Anne Buiet avec la fausse marquise, sans songer même à donner à celle-ci un nom, une famille, un état, en échange de l'état qui lui était refusé.

C'était, disent les savants jurisconsultes que nous avons nommés, un exemple unique dans les annales de la justice en France, qu'un demandeur en revendication d'état civil soit délaissé sans nom par les tribunaux. La défense faite à la réclamante de porter les noms de Champignelles de Douhault ne satisfaisait ni la justice ni la société, puis qu'on ne cessait de dire *qui est-elle?* C'était violer enfin les principes de toutes les lois civiles que de laisser un citoyen sans état, n'ayant de place nulle part, dans la société à laquelle il appartient, et existant au milieu d'elle, *sans être rien*.

Pour nous, qui sommes, il est vrai, étranger à la science du barreau, nous avouerons que ces motifs ne nous ont pas séduit, et si quelqu'aventurière se disait notre sœur, nous trouverions fort impertinent le tribunal qui nous obligerait de l'accueillir comme telle ou de lui trouver un autre nom en échange de celui qu'elle aurait couvert d'opprobre et qu'elle ne voudrait plus avouer.

Voilà pour le droit.

2° En fait, nous rencontrons une troisième histoire.

L'erreur judiciaire résulte uniquement, disait-on, de ce que la réclamante, dans l'interrogatoire qu'elle a subi à Saint-Fargeau, a déclaré être entrée à la Salpêtrière le 3 janvier 1786 et y être restée, sans interruption, jusqu'au mois de juillet 1789.

Cette réponse, faite dans un moment de trouble à une foule de questions sans lien, sans relation les unes avec les autres, est une déplorable fatalité, mais elle est un mensonge.

En effet, Jean Baudin, amené à l'audience en présence de la réclamante, ne l'a pas reconnue pour sa femme. Donc elle n'est pas Anne Buiret.

Si elle n'est pas Anne Buiret, il est prouvé par un extrait du registre d'entrée tenu à la Salpêtrière que, le 3 janvier 1786, il n'y a été reçu qu'une enfant de 7 ans, qui ne peut être la réclamante, et Anne Buiret qui ne l'est pas, donc la demandresse en révision peut être madame de Douhault.

Le refus de Jean Baudin de reconnaître sa femme ne nous a pas surpris, il n'a pas non plus fixé l'attention des juges, mais ce qui nous surprend c'est que les douze jurisconsultes n'aient pas songé à appuyer leur système d'une pièce de plus, d'un extrait du registre d'écrou de la Salpêtrière constatant que madame de Douhault y était entrée à une époque quelconque.

Et puis, la présence de la réclamante à la Salpêtrière, pendant que madame de Douhault vivait à Chazelet, est loin d'être le seul motif qui ait déterminé le tribunal de St.-Fargeau, la cour criminelle de Bourges et la cour d'appel de Paris; mais on se garda bien de combattre sur ce terrain. On se borna à insinuer qu'Anne Buiret, enfermée à la Salpêtrière, en même temps que madame de Douhault, avait pu apprendre d'elle différentes particularités sur sa famille, et l'on soutint que c'était Anne Buiret qui avait été condamnée pour escroquerie et supposition de personne, que c'était Anne Buiret qui, à la fin de septembre 1791, s'était présentée à Auxerre, chez madame Deschamps et la sœur de Jaucourt, mais que c'était madame de Douhault qui, quelques jours après, arrivait à Champignelles dans la voiture de M. Lepelletier de St.-Fargeau.

Cette nouvelle version est-elle beaucoup plus croyable que la prise de tabac soporifique ?

Dans un recueil de pièces publié en 1817, à l'appui de la demande en révision, les conseils de la réclamante se sont, eux aussi, laissés entraîner à une sorte de fatalité en plaçant en tête de ce recueil le portrait de leur cliente. Personne n'a pu croire alors que l'original avait 76 ans !

Ainsi cette femme, inspirée par un mauvais génie aura, pendant 20 ans, troublé la tranquillité d'une honnête famille ; elle aura, pendant vingt ans, trouvé les moyens de vivre et de payer les frais énormes d'une longue série de procès ; pendant vingt ans, elle se sera jouée de la justice, et elle est morte sans avoir été frappée d'une peine sévère et juste.

Quant à mademoiselle Rogres de Lusignan, dernier rejeton de la famille à laquelle la plus extraordinaire des intrigantes s'était attachée comme un ver rongeur, elle est morte à Paris le 30 octobre 1830, après avoir non-seulement pardonné à la commune où son père trouva tant d'ennemis, mais encore après lui avoir légué une somme de vingt mille francs.

§ II.

LE BAILLIF.

Alexandre-Claude-Martin Le Baillif est né à Saint-Fargeau, le 12 septembre 1764. Il était fils d'Edme-Joseph Le Baillif, inspecteur de marine, et de Jeanne-Anne Peletier.

Le Baillif passa sa première enfance dans sa ville natale. Il la quitta pour compléter son instruction et fut envoyé alors à Lyon, au collège des Oratoriens, où il termina ses études à 17 ans.

De retour à Saint-Fargeau, il possédait, sinon beaucoup de

science pour justifier les succès classiques qu'il avait obtenus, au moins un très-vif désir d'apprendre et la puissance de savoir. Sans but dans son travail, car il n'avait alors ni le choix d'une carrière ouverte à l'ambition, ni la possibilité de se livrer exclusivement aux genres d'études qui dédommagent des déceptions, il était doué d'un grand talent d'observation, et servi par une intelligence remarquable, mais la mobilité de son caractère permettait rarement à son esprit de se fixer. Il descendait avec avidité dans les profondeurs de la science ; puis son imagination l'en arrachait pour le porter aux occupations quelquefois les plus bizarres.

C'est dans ces dispositions qu'il vit un jour, entre les mains de son curé, un microscope et qu'il fit usage pour la première fois de cet instrument. Un monde nouveau lui apparut, il voulut se mettre en relation avec lui, il voulut un microscope, mais comme veut le génie ; il en fit un. Simple comme son type, c'est-à-dire formé d'un globule fondu inséré dans un cône de buis, cet instrument est conservé comme une précieuse relique par l'opticien Charles Chevalier. Le microscope fut la première passion de Le Baillif, sa dernière fut le microscope.

Une fois en possession de cet instrument, le jeune observateur songea moins encore au choix d'une carrière.

Un père, par pressentiment, une mère, par faiblesse, auraient pu abandonner ainsi Le Baillif aux instincts de son génie, mais il était orphelin et son oncle, Claude-Archambault Guyot, président au grenier à sel de Saint-Fargeau, qui était son tuteur, songea à le rappeler aux idées positives et à le préparer à la vie administrative en le mariant. M^{lle} Le Baillif, sa tante, s'associa à ce projet avec tout l'élan de la tendresse qu'elle portait à son neveu. Il ne manquait plus que la fiancée ; M. Guyot la trouva dans la fille unique de l'un de ses collègues, Le Baillif laissa faire,

et le 25 septembre 1785, il épousa Anne-Marie-Laurence Trullier, fille de Jean Trullier, Receveur au grenier à sel de Noyers, et de Marie-Claudine Petit. Le Baillif n'avait pas alors 21 ans ; il ne connaissait pas sa femme qui en avait moins de 17. Cette union ne fut pas heureuse. (1)

Le Baillif se fixa à Noyers et attendit, en prêtant sa collaboration à son beau-père, que l'âge lui permit d'être appelé à lui succéder. Mais la révolution arriva, le monopole du sel fut aboli et l'aspirant receveur se trouva de nouveau sans carrière par suppression d'emploi. Plus rien alors ne le retenait à Noyers, il revint à Saint-Fargeau qui bientôt, grâce au crédit de Lepeletier, fut érigé en chef-lieu de district. Un tribunal y fut établi. Le Baillif en fut nommé greffier et il exerça cette modeste fonction jusqu'à la suppression du tribunal de Saint-Fargeau.

Là, il fut aussi aide-major de la garde nationale, par circonstance et poète par occasion. Au dîner d'adieu, donné à Lepeletier et à ses deux frères (2) le 21 septembre 1790, il chanta les couplets suivants qui ne manquent pas, du moins, de facilité :

- « Mes amis, de la bienveillance
- » Que nous prouve Le Peletier,
- » Gardons bien la reconnaissance ;
- » Et que notre cœur tout entier
- » A ce doux sentiment fidèle,
- » Lui fasse voir dans tous les temps,
- » Que si jamais il nous appelle,
- » Nous volerons tambours battants. »

- « Il nous a dit que de sa vie,
- » Nous avons fait le plus beau jour ;

(1) Madame Le Baillif est morte à Saint-Fargeau le 25 avril 1852.

(2) MM. Desforts et de Mezilles.

- » Je le crois bien, car sa patrie
 » A pour lui le plus tendre amour.
 » Chérissons aussi ses deux frères,
 » Qui, comme lui, sont bons enfants :
 » Dans tous nos plaisirs militaires,
 » Ils ont marché tambours battants. »
- « Les voilà qui nous abandonnent !
 » Quand viendront-ils ? Je n'en sais rien.
 » Gardons leurs cœurs ; ils nous les donnent ;
 » De gage ils nous serviront bien,
 » Et disons leur, en militaires,
 » Sans faire de longs compliments ,
 » Que notre cœur pour les trois frères
 » Ira toujours tambours battants. »

Le Baillif, resté de nouveau sans place, résolut de tenter les chances aventureuses du commerce maritime, au milieu desquelles son père avait perdu la vie ; il partit pour Saint-Domingue, et y arriva juste au moment de la révolte des nègres soulevés par Toussaint Louverture.

Il revint donc forcément en France, et il obtint un emploi au ministère de la guerre. Son aptitude le fit remarquer de Napoléon qui lui confia, pendant les années 1805, 1806 et 1807, plusieurs missions politiques en Italie, en Autriche, en Hollande et dans le nord de la France.

Attaché ensuite au ministère de l'intérieur, puis à celui de la police, Le Baillif fut nommé, en 1819, trésorier de la préfecture de police, position qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il avait mis à profit ses voyages, et son amour pour la science s'était accru des connaissances nouvelles qu'il avait acquises comme la flamme par un nouvel aliment. Le Baillif aimait la science pour la science ; il ne lui demandait ni considération ni éclat. Il fut toutefois bien vite connu du monde savant et il s'y

fût placé aux premiers rangs si le décousu de sa vie scientifique et la mobilité de son esprit qui l'entraînait aux études les plus diverses, lui eussent permis d'appliquer son génie à quelques spécialités.

Aucune branche des sciences physiques, naturelles et mécaniques ne lui était étrangère. On le trouvait tour à tour occupé d'astronomie et de magnétisme, de médecine et d'horlogerie, de galvanisme et de distillation, de formules algébriques et de chimie, de microscopie et des combinaisons du tric-trac, de géologie et d'aérométrie, de botanique et de pyrotechnie.

Observateur judicieux et patient, perfectionneur obstiné, il mettait au service de tous son savoir, ses instruments, ses conseils, ses critiques, sa collaboration; il poussait à la roue du char de tous les triomphes sans travailler lui-même pour la gloire. Aussi son cabinet, qu'on comparait à celui du docteur Faust, était-il le rendez-vous des hommes les plus éminents dans tous les genres de sciences, de MM. Amici, Audoin, Brongniard, Becquerel, Biot, Brown, Babinet, de Blainville, Bory de Saint-Vincent, de Cassini, Delille, Darut, Duby, Donné, Gauthier de Claubry, Lassaigne, Leslie, de Mirbel, Norremberg, Nobili, Orfila, de Prony, Payen, Raspail, de la Rive, Seguiet, Schutz, Savary, Turpin et Zamboni.

Mais il est temps de parler des travaux qui recommandent la mémoire de Le Baillif.

Il a publié, en 1823, un *mémoire sur l'emploi des petites coupelles au chalumeau, ou nouveaux moyens d'essais minéralogiques* (1).

(1) Paris, imprimerie de Fain, place de l'Odéon. Ce mémoire est également inséré dans les *Annales de l'industrie nationale et étrangère*, dont Le Baillif était correspondant.

Avant cette époque, il avait déjà, le premier en France, construit dans la perfection les micromètres sur verre destinés à la mensuration des corps microscopiques, et sa machine à tracer ces micromètres, à l'aide de laquelle on divise le millimètre en 500 parties égales, est possédée aujourd'hui par M. Chevalier.

Lorsque MM. Chevalier père et fils furent chargés de construire le microscope présenté à l'Institut par M. Sellengen en 1823, et qu'ils firent leurs premières tentatives pour achromatiser les lentilles, c'est à l'expérience de Le Baillif qu'ils eurent recours et c'est notamment, grâce à ses conseils et à ses nombreuses épreuves comparatives que leurs efforts furent couronnés de succès; c'est également sur son indication qu'ils appliquèrent aux microscopes les diaphragmes variables.

Dans son ouvrage intitulé *des microscopes et de leur usage; manuel complet de micrographie*, M. Charles Chevalier se plaît à reconnaître de semblables services. *Elève de Le Baillif*, dit-il, *je ne pouvais publier un ouvrage sur le microscope sans payer un juste tribut de reconnaissance à celui qui fut mon premier guide..... Les faibles connaissances que je possède aujourd'hui, je les dois à Le Baillif* (1).

En relation d'études avec M. Schultz pour observer la circulation dans les plantes, Le Baillif a publié en particulier, dans le *Bulletin universel des Sciences* du baron de Ferrussac, une notice sur la circulation de la sève dans le *Chara*. Il a, un des premiers, signalé les merveilles microscopiques de la *Vorticella*

(1) Nous avons vu une lettre, datée du 12 mai 1851, par laquelle M. Chevalier sollicite encore la communication des notes laissées par Le Baillif qu'il continue d'appeler son maître. Malgré les progrès de la science, je ne doute pas, ajoute-t-il, qu'elles ne soient d'un très grand secours.

rotatoria, les moyens de se procurer cet intéressant animal et la possibilité de le rendre à la vie après une longue dessiccation.

Le Baillif est l'inventeur d'un appareil, qu'il a nommé *Sidéroscopé* et qu'il a fait connaître, en 1827, dans un mémoire intitulé : *Notice sur la construction du sidéroscopé et sur les faits nouveaux qui s'y rapportent* (1).

Voici ce qu'en dit M. Pouillet, dans ses *Elémens de physique expérimentale et de météorologie*.

« N° 327. M. Le Baillif a eu dernièrement l'ingénieuse idée
» de composer, avec de petites aiguilles magnétiques, un sys-
» tème très délicat et très sensible avec lequel il a été découvert
» des forces dont on était loin de soupçonner l'existence.....

« Presque tous les corps que M. Le Baillif a présentés au
» sidéroscopé exercent quelqu'action sur l'aiguille. La plupart
» de ces actions peuvent sans doute être attribuées à quelques
» atômes de fer, cependant il ne faudrait pas conclure que,
» dans ces phénomènes, la force magnétique est la seule qui
» soit en jeu, car M. Le Baillif a constaté ce fait, *nouveau et*
» *important*, que le bismuth et l'antimoine exercent toujours
» une force répulsive. »

Le Baillif a construit beaucoup d'autres appareils perfectionnés notamment un galvanomètre, des électromètres et des piles sèches.

On lui doit enfin des recherches sur la coloration du sang ; des aiguilles d'argile propres à reconnaître l'insensibilité des terres destinées à la fabrication de la porcelaine, des moyens d'analyse pour distinguer le café en poudre de la chicorée et de la betterave et pour reconnaître les substances métalliques

(1) Paris. imprimerie de Fain, rue Racine, 4, place de l'Odéon. Cette notice a été également insérée dans le *Bulletin universel des sciences*.

employées dans la coloration des papiers ; des notes sur l'aventurine artificielle et la déflagration du fil de fer, et la constatation du chromate de plomb dans les dragées jaunes que la police fit partout saisir, aussitôt que ce fait fut connu.

Terminons, en citant l'éloge que M. Turpin a fait de Le Baillif en lui faisant hommage d'un exemplaire de son *organographie végétale* (1).

« A Monsieur Le Baillif, savant physicien et chimiste, très-habile mécanicien, véritable philosophe, comme un faible témoignage d'estime et d'admiration de la part de l'auteur. »

Le Baillif mourut à Paris le 27 décembre 1831. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur quelques mois auparavant.

Ses restes reposent au cimetière du père Lachaise.

§ III.

TABLEAU DE DAVID.

Au nombre des honneurs rendus à la mémoire de Lepelletier, nous n'avons pas oublié le tableau peint par son collègue David et offert par celui-ci à la Convention pour être placé dans la salle de ses séances. Mais, s'il est quelque chose de plus inconstant que la fortune, c'est la fortune politique.

Nous avons vu qu'un décret du 8 février 1793, avait ordonné

(1) *Organographie végétale*, observations sur quelques végétaux microscopiques, etc.; lues à l'académie des sciences de l'Institut, en sa séance du 12 juin 1825, par P. J.-F. Turpin, membre de la Société philomatique et d'histoire naturelle de Paris, de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, de la société Linnéenne du Calvados. Paris, de l'imprimerie de A. Belin, in-4°.

que le corps de Lepeletier serait retiré du Panthéon et remis à sa famille. Le tableau de David eut naturellement le même sort ; il fut rendu à son auteur.

David le conserva longtemps, moins comme une œuvre qui pouvait ajouter à la gloire de son nom que comme un souvenir intime d'orages et d'amitiés d'une autre époque.

Un jour cependant, il songea à reproduire ce tableau par la gravure ; il en fit le dessin qu'il confia au burin de Tardieu. La résolution de David mit en émoi tous les amis de la famille royale et en particulier madame de Mortefontaine qu'ils n'accueillaient qu'avec répugnance, quelque soin qu'elle prît de protester contre les actes de la vie politique de son père et d'en exprimer sa profonde douleur ; quelque constance qu'elle apportât à laver de ses larmes la tache du sang qui avait rejailli jusque sur elle et, comme dit M. Chaillou des Barres, à épurer la mémoire de son père.

L'occasion la servait à souhait. Elle négocia l'acquisition du dessin remis au graveur, l'obtint au prix de 2,400 fr. et se trouve heureuse de pouvoir donner aux augustes exilés cette preuve de dévouement. Ce marché se conclut en 1810.

Il est permis de croire que ce sacrifice rendit plus faciles les relations de madame de Mortefontaine avec le faubourg Saint-Germain, mais la restauration s'accomplit et la cour, malgré les vues conciliatrices de Louis XVIII, ne put d'abord placer en face de la fille des rois la fille de la nation. Cependant madame de Mortefontaine était parvenue à obtenir ses entrées aux Tuileries lorsque David, exilé à son tour, mourut à Bruxelles en 1825.

Une nouvelle occasion s'offrit bientôt d'éprouver le dévouement de madame de Mortefontaine et fixa sur elle tous les regards de la cour.

Six mois environ après la mort de David, la famille du grand artiste exposa, pour être ensuite vendue aux enchères, dans l'ancienne salle Lebrun, rue du gros Chenet, à Paris, les dessins, études, ébauches et tableaux qui composaient son portefeuille ou garnissaient son atelier. Au nombre des grandes toiles, se trouvaient deux peintures qui excitèrent, plus que tout le reste, la curiosité publique; l'une représentait Marat frappé à mort dans sa baignoire, l'autre Lepeletier assassiné et sans vie. Le gouvernement toute fois n'avait pas cru pouvoir laisser la foule, toujours avide de spectacles émouvants, contempler à loisir ces scènes sanglantes; il avait craint de réveiller en elle sinon la fièvre révolutionnaire du moins l'instinct des assassinats politiques. Ces deux œuvres de David furent donc, par ordre, exposées dans une salle particulière et l'on ne fut admis à les visiter qu'en vertu d'une permission spéciale qui ne fut guère délivrée qu'à des artistes et à des curieux privilégiés.

Malgré cette précaution, on s'était, aux Tuileries, vivement ému de cette double et singulière exhibition. Elle imposait un nouveau devoir à madame de Mortefontaine. Elle ne perd pas un instant; elle charge un ami de s'aboucher avec les héritiers David, d'obtenir d'eux que le tableau soit retiré des enchères, et d'en négocier l'acquisition au prix des plus grands sacrifices.

Le négociateur, comprenant que sa mission ne pouvait avoir de succès qu'en mettant du côté des héritiers David toutes les chances aléatoires des enchères, offrit 20,000 fr. pour que le tableau lui fut livré immédiatement.

20,000 fr. c'était un argument de quelque valeur, mais il y a dans le zèle sans doute, comme dans toutes les passions, quelques notes de la voix qui trahissent l'état secret de l'âme, les 20,000 fr. furent refusés et le chiffre fabuleux de 100,000 fut proposé pour dernier mot par les héritiers David.

La nuit, qui prête conseil, acheva le sacrifice. Madame de Mortefontaine envoya 400,000 fr. en échange du tableau, mais au moment de la livraison, la famille David hésite et se fait rappeler la parole jurée.

La nuit aussi lui avait prêté conseil et révélé sans doute la destination du tableau. C'est une affaire assez importante, dit-elle enfin, pour qu'il soit rédigé acte de la convention.

— Je pourrais l'exiger, moi, répond l'interlocuteur, pour garantir la possession, mais, vous, que vous importe ?

— Pardon, Monsieur, nous vendons les œuvres de David, mais nous n'entendons pas vendre sa gloire.

— Je ne comprends pas.

— Nos intentions n'ont rien que nous devons cacher, nous ne livrons en un mot le tableau qu'en échange de 400,000 fr. et d'un acte par lequel l'acheteur s'obligera de le conserver tant qu'il existera un descendant de David et à le représenter au besoin pour justifier de l'exécution du contrat. Cette condition vous importe peu du reste, car on n'achète pas une œuvre de 400,000 fr. pour la détruire.

— Sans doute...., mais enfin cette exigence est excessive et tellement insolite qu'elle ressemble à une défaite.

— Assez, Monsieur, nous ne traitons pas sur ce ton. C'est à prendre ou à laisser.

Tels furent à-peu-près, si nous sommes bien informé, les préliminaires du marché qui se conclut enfin en donnant pleine satisfaction aux héritiers David qui s'engagèrent seulement, par réciprocité, à ne publier aucun dessin du tableau.

C'est à ces dures conditions enfin qu'il est allé rejoindre le dessin de 1810 et s'ensevelir dans une nouvelle espèce d'oubliettes du château de Saint-Fargeau. C'est donc une œuvre perdue, morte pour le monde, comme un de ces prisonniers de la

Bastille dont l'existence mystérieuse était une vie dans la tombe.

Mais des artistes, avons nous dit, ont vu, en 1825, le tableau de David, et l'un d'eux, un de nos amis, nous a confié une note de ses impressions que nous sommes autorisé de publier. La voici textuellement :

« Le tableau pouvait avoir 2 mètres de haut sur 4 m. 50 c. »
» de large. Le fond d'un gris clair, qui se rembrunissait à »
» mesure qu'il se rapprochait du bas du tableau, représentait »
» un mur plat et nu, sans aucun accident. Un grossier lit de »
» sangle recouvert d'un seul matelas à carreaux blancs et bleus »
» traversait horizontalement toute la toile, environ à moitié de »
» sa hauteur. Sur ce matelas, et dans le même sens, était »
» étendu le corps de Lepelletier de Saint-Fargeau, la tête à »
» droite, les pieds et une partie des jambes allant se perdre à »
» gauche dans la bordure. Sur le bas du cadavre était jeté un »
» manteau de couleur sombre, dont quelques plis tombaient »
» jusqu'à terre. »

» La tête pâle et calme, n'ayant aucun soutien, était à demi »
» renversée; elle se présentait de profil et accompagnée d'un »
» flot de cheveux en désordre portant encore quelques vestiges »
» de poudre; le front était haut, le nez fortement aquilin, la »
» bouche et le menton vivement accusés; l'ensemble noble et »
» d'un grand caractère. »

« La chemise toute sanglante, et ouverte sur la poitrine, »
» laissait voir la plaie béante; la main droite vue en raccourci, »
» était ramenée vers cette plaie et le bras gauche pendait hors »
» du lit. »

« Une vive lumière, venant d'en haut, illuminait le visage »
» et le buste; le reste du corps, déjà dissimulé par le manteau, »
» se perdait dans une large demi-teinte. »

» Sur le fond et au milieu était appendu à un clou un sabre
» sanglant, de forme très-vulgaire, et une couronne de chêne.
» Sur le plancher, au-dessous de la main pendante, se trouvait
» un papier sur lequel était inscrit le dernier vote de Lepeletier;
» dans l'un des angles du tableau, en grosses lettres le nom de
» L. DAVID, avec le millésime de 1793 ! »

« En somme, l'effet de cette peinture était un peu artificiel,
» mélodramatique. On sentait que l'artiste avait fait effort pour
» arriver à l'émotion qui lui était venue si naturellement et de
» prime-saut pour son admirable étude de Marat expirant. »

On sait que le prix de ce dernier tableau, acheté aux enchères par un anglais, est resté au-dessous de 18,000 fr. Cette base d'appréciation, jointe au jugement d'un homme des plus experts, permet d'estimer la valeur commerciale du tableau de Lepeletier assassiné à environ 15,000 fr.

Le dessin qu'en fit David n'était pas non plus à bout de péripéties.

Félix Lepeletier que nous avons vu si fortement attaché à la mémoire de son frère par reconnaissance et par conformité d'opinions politiques mourut en 1837, après avoir institué pour légataires universelles les dames Hemme et Cazin, et légué à titre particulier le portrait de sa mère à la marquise de Rougé, sa nièce, et tous ses autres portraits à M. Raguenet, son ami, qui mourut peu de temps après.

Le dessin de 1810 se trouva parmi les valeurs de la succession, mais il fut aussitôt revendiqué par mesdames de Boisgelin et de Talleyrand, filles et seules héritières de madame de Morte-fontaine.

Les détenteurs soutenaient qu'en fait de meubles la possession valant titre, la propriété entre les mains de leur auteur était suffisamment justifiée par la possession.

Mesdames de Boisgelin et de Talleyrand prétendaient au contraire que ce dessin avait été prêté par madame de Mortefontaine à Félix Lepeletier, son oncle, qu'elle ne lui en avait abandonné, en quelque sorte, que la jouissance pieuse et que la preuve de cette intention résultait suffisamment d'un projet de testament, écrit par ce dernier, et par lequel il déclarait donner : « à madame de Boisgelin, *ainsi que je m'y suis engagé vis-à-vis de ma nièce*, un grand volume ou boîte renfermant » le dessin, par le célèbre David, de son beau tableau de » Michel sur son lit de mort, contenant aussi quatre portraits » de Michel; de plus un morceau de sa chemise sanglante et » une boucle de ses cheveux. Ce volume devait être réuni au » tableau qui est à St.-Fargeau. »

Le tribunal de première instance de la Seine, par un jugement du 25 juillet 1837, ordonna la remise du dessin, dans les trois jours, à Mesdames de Boisgelin et de Talleyrand.

§ IV.

LE-BOYS-DES-GAYS.

M. Le Boys-des-Gays, ancien député aux états-généraux pour le bailliage de Montargis, ancien Commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de l'Yonne, vivait retiré à Bléneau, où il avait profité de la loi sur le divorce, et son gendre, M. Chenou, était maire de cette petite ville quand les désastres de notre armée livrèrent aux ennemis l'entrée du territoire français.

Le nommé Jolivet, ancien greffier de la municipalité, était-il signalé comme entretenant des relations avec les armées étrangères, était-il instruit de leurs mouvements comme sa femme, disait-on, s'en était vantée? C'est du moins ce qui motiva une

perquisition à son domicile. Le Maire y parut bientôt en écharpe, assisté des patriotes les plus dévoués qu'il avait requis et qui venaient de se former en peloton de cavalerie pour organiser une guerre de partisans. Jolivet et sa femme s'étaient esquivés. Un serrurier fut chargé d'ouvrir la porte qui, résistant à ses crochets, fut brisée pour abrégér. Toutes les issues furent envahies et le Maire se livra sans succès à la plus minutieuse perquisition. Il restait l'espoir de saisir ce qu'il cherchait sur Jolivet qui fut traqué en vain, ou sur sa femme qui fut poursuivie chez le docteur Petit. Là, s'emparant du sabre de l'un des hommes de l'escorte, cette femme lutta contre la force publique jusqu'à ce que désarmée à son tour, elle fut conduite en prison. Et quelle prison que celle de Bléneau; c'est une ancienne tourelle de porte de ville, éclairée par une meurtrière étroite, non vitrée, sans autre plancher que la terre battue comme l'aire d'une grange et sans autre issue qu'une porte épaisse sur le linteau de laquelle on lit l'inscription suivante :

Citoyen, évite cette demeure et obéis aux loix

1791.

A quelques jours de là, Bléneau était occupé par un détachement de l'armée autrichienne, les mariés Jolivet étaient rentrés dans leur domicile et la vérité commençait à se révéler sur les motifs secrets qui avaient inspiré le zèle de M. Chenou. Voici la pièce qu'il cherchait. Nous la transcrivons ici d'après une expédition transmise à l'autorité d'alors par Jolivet lui-même :

« Ce jourd'hui 22 octobre 1793, l'an 2 de la république une
 » et indivisible, au greffe de la municipalité de Bléneau, dis-
 » triet de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, est comparu
 » le citoyen Le Boys, père, lequel a déposé une médaille
 » frappée en mémoire de l'abandon des privilèges fait le 4 août

» 4789 et qu'il a eu comme membre de l'assemblée consti-
 » tuante ainsi qu'é tous ses collègues, ladite médaille portant
 » d'un côté l'emblème de l'abandon desdits privilèges et de
 » l'autre le buste du ci-devant roi, avec cette inscription,
 » Louis XVI restaurateur de la liberté, ledit citoyen Le Boys
 » déclarant que, depuis plus de trente ans, il a de la royauté
 » une opinion absolument contraire à cette inscription, que,
 » si elle restait chez lui, elle pourrait donner à sa postérité
 » une idée de ses sentiments contraire à la haine qu'il a vouée
 » aux rois, dès le moment où l'étude et la méditation, en effa-
 » çant les préjugés de l'enfance, lui ont fait connaître les
 » crimes de ceux qui se disent aussi improprement que témé-
 » rairement les souverains des peuples, et a ledit Le Boys
 » signé avec moi, greffier soussigné, requérant acte dudit dépôt
 » et de sa déclaration que je lui ai octroyé. »

« Signé LE BOYS père et JOLIVET. »

§ V.

PETIT VOCABULAIRE LOCAL.

Nous avons dit, dans notre introduction, que la Puisaie n'avait pas de patois proprement dit, mais qu'on y trouvait, mélangé à la langue française, un certain nombre de mots étranges. Or ces mots, désignant des choses ou des circonstances locales, il est de notre sujet de les définir et de les expliquer.

ACCRUÉS. On nomme *accrués* les lisières de terrain, voisines des forêts, qui se convertissent naturellement en bois. Le sol de la Puisaie est, à un tel degré, propre au développement des essences forestières qu'il suffirait de le laisser vingt ans sans culture pour le rendre à son état primitif, c'est-à-dire à un

ensemble impénétrable de bois et de marécages, et si cette contrée semble encore en retard, sous le rapport de l'agriculture, il n'en est pas non plus où la puissance de l'homme soit plus énergiquement empreinte.

BERGEAT. Dans son état actuel, l'air de la Puisaie est encore trop humide et trop froid pour qu'il soit permis d'y élever avec succès l'espèce ovine. Les cultivateurs achètent, de septembre en novembre, dans la Forterre et dans la Sologne, des troupeaux de moutons maigres, plus ou moins considérables, suivant l'importance de leur ferme, et les revendent, gras, après la tonte, au mois de juillet, pour la boucherie de Paris. Chacun de ces troupeaux s'appelle un lot de *Bergeat*, et constitue un des produits les plus certains de l'agriculture locale.

ECELLIERS. Les terres cultivables de la Puisaie étant divisées en enclos d'une assez grande étendue, entourées de haies à hautes tiges, on entre d'un enclos dans un autre au moyen d'une échelle double, nommée *échellier*, qui fait en même temps obstacle au passage des bestiaux.

ETROGNES. On laisse croître, dans les haies à hautes tiges, de distance en distance, les arbres forestiers qui s'y développent naturellement et on les ébranche, à la façon des saules, tous les quatre ou cinq ans, sous le nom d'*Étrogues*. Les étrogues tendent à disparaître soit parce que, dans l'état progressif de l'agriculture, elles produisent le combustible le plus cher qu'on puisse employer, soit parce qu'elles sont utilement remplacées par des arbres à cidre.

FERRIERS, amas de scories de fer; voir p. 9 à 47.

GATINES. Les *gâlines* s'en vont. On nomme ainsi de vastes surfaces planes, à sol imperméable, que les efforts persévérants de l'agriculture, l'emploi de la marne et enfin le drainage sont parvenus à fertiliser. Il existait encore, il y a moins de trente

ans, notamment sur les limites du département du Loiret, d'immenses gâtines, couvertes de bruyères (1) et de petits ajoncs (2), qui ne produisaient pas, même comme pâturages, l'équivalent de l'impôt foncier. Le Gâtinais a tiré son nom des plateaux de cette nature qui couvraient et désolaient autrefois cette contrée.

GAVIONNER, faire des signes, prononcer des paroles cabalistiques dans le but d'arrêter une maladie. Les personnes qui exploitent cette coupable industrie au dépens de la crédulité populaire se nomment *Gavionneurs*.

GOUILLES, flaques d'eau d'un chemin défoncé. Les belles routes de silex et de scories de fer qui sillonnent l'ancien comté de Saint-Fargeau n'ont laissé subsister des gouilles que dans des chemins sans importance. Il y avait autrefois des légendes sur les accidents occasionnés par les gouilles, et plusieurs d'entre elles avaient acquis un nom sinistre. Les habitants de Champignelles se souviennent que le bureau d'enregistrement établi dans cette ville a été transféré à Bléneau parce qu'un inspecteur a failli perdre la vie, près de Villeneuve-les-Genêts, dans une des gouilles de la Falquerie.

MARCHAIS, mare destinée à abreuver les bestiaux, et qui est une dépendance nécessaire de toutes les fermes isolées. Il n'y a quelquefois qu'un marchais commun pour un hameau. Il y en a, du reste, d'assez considérables pour être utilement empoissonnés.

MANŒUVRERIES. Les manœuvreries font leur révolution. Chaque paroisse de la Puisaie avait un chef-lieu, indiqué par

(1) On en distingue trois espèces différentes, la bruyère commune, *Calluna vulgaris* (Salisb.); la bruyère cendrée, *Erica cinerea* (Lin.) et la bruère tétragone, *Erica tetralix* (Lin.)

(2) *Vlex namus* (Sm.)

l'église et le presbytère, et nommé le bourg ou la ville. Le surplus du territoire était exploité par un nombre plus ou moins considérable de fermes, disséminées à d'assez grandes distances les unes des autres. Indépendamment du fermier, de sa famille et des domestiques, un, ou plusieurs manœuvres, était attaché au service de chaque ferme. Construite à proximité et sur les terres du domaine, l'habitation du manœuvre s'appelait *manœuvrerie*. Le maître y joignait une portion de terre destinée à servir de jardin, et, dans ce sol partout argileux, le manœuvre creusait pour l'usage de la famille un puisard nommé *mitou*.

Plus anciennement, notamment au xvi^e siècle, au lieu de manœuvrerie et de manœuvre, on disait *Mazure* et *Mazurier*.

La Puisaie est encore un pays de grandes propriétés; l'amour et le morcellement du sol ne s'y sont point encore franchement introduits. Cependant des partages de succession et des ventes assez nombreuses ont pour résultat de détacher une partie des terres des fermes, de les annexer à des manœuvreries et d'en composer ainsi des corps d'exploitations, auxquelles le nom seul de manœuvrerie reste encore.

MARNIÈRE, carrière d'où l'on extrait, pour l'amendement des terres, une craie blanche, friable et marneuse, le plus souvent mélangée de rognons de silex, reposant immédiatement au-dessous des dépôts de l'époque tertiaire qui forme le sol cultivable de la Puisaie. Il y a des carrières souterraines, exploitées à l'aide de puits d'extraction, et des carrières à ciel ouvert, où les déchirures du sol et les torrents ont mis à nu les assises de la craie.

La marne a été employée comme amendement dans la Puisaie au xvi^e siècle, nous en avons eu la preuve par des baux de cette époque, et peut-être longtemps auparavant. Elle y était absolument hors d'usage au xviii^e siècle et au commencement

du XIX^e siècle. L'emploi en a recommencé, à titre de découverte, vers 1814, dans le canton de Saint-Sauveur ; en 1817 et 1818, dans celui de Saint-Fargeau, et il s'est étendu successivement, par le canton de Bléneau, aux départements du Loiret et du Cher.

MITOU, puisard pour l'usage d'une manœuvrerie.

PATURES. Jachères temporaires destinées, dans chaque ferme, au pâturage du bétail. La race chevaline s'y est améliorée d'une manière très-sensible depuis un quart de siècle, mais les vaches, même celles de race charolaise, qui semblent le mieux convenir au pays, y restent petites et rabougries.

SAUGES, ou *poires de sauges*. La vigne a été cultivée dans une grande partie du Comté de Saint-Fargeau, notamment au territoire de cette ville, à Tannerre, Saint-Privé et Bléneau. Réduite à cette dernière localité à la fin du XVIII^e siècle, elle a été avantageusement remplacée, ailleurs, vers 1825, par le poirier à cidre nommé Sauge. Les greffes en ont été rapportées de Villefranche, canton de Charny, et de Courtenay, département du Loiret, où l'on se procurait le cidre nécessaire à la consommation locale.

§ VI.

USAGES ET CROYANCES POPULAIRES.

La Société civile a son enfance comme l'homme a la sienne. Elle se développe et se perfectionne comme lui. Aussi les rapports des hommes entre eux, d'abord rudes et grossiers comme les premiers besoins qui naissent de l'état social, deviennent-ils plus nobles et plus délicats à mesure que l'éducation se répand et que les sensations s'épurent.

C'est moins toutefois comme étude de mœurs que comme

souvenirs historiques que nous notons ici les usages populaires de l'ancien Comté de Saint-Fargeau qui se sont perpétués jusqu'à notre époque, après être descendus, de degrés en degrés, du rang le plus élevé peut-être de l'échelle sociale jusqu'aux habitants des hameaux qui les abandonnent aujourd'hui. D'autres après nous, agissant dans un cercle moins restreint et disposant d'éléments plus considérables, pourront présenter un tableau curieux et animé des usages populaires de chaque province.

La première, la plus importante des institutions civiles est le mariage. C'est aussi à l'occasion du mariage que les usages populaires sont le plus variés.

A Bléneau, à Tannerre, Mézilles et Lavau, nous avons pu voir encore, pendant la bénédiction nuptiale, au devant de la porte de l'église, se dresser une petite table, chargée d'une soupière et d'une cuillère d'étain. Le vase rempli d'une soupe épaisse, assaisonnée d'une énorme quantité de poivre, la noce arrivait, se pressait autour de la table; la mariée avalait une cuillerée de cette pâtée noire et repoussante, le marié en faisait autant, puis successivement chacun des parents et des invités jusqu'à ce qu'enfin la cuillère soulevât, au milieu des éclats de rire de l'assistance, une queue de cochon cachée au fond du vase.

A côté de cette scène triviale et grossière, nous pouvons heureusement placer un tableau qui n'est pas sans grâce.

Au dessert du repas de noce, au moment où la jeune mariée doit offrir elle-même à chacun des conviés les dragées des fiançailles, on voit, à Tannerre, Villeneuve et Louesme, quatre jeunes gens entrer dans la salle du festin, portant sur un brancard, orné de blanches draperies, un jeune enfant tenant un vase clos entre ses bras.

Ce groupe animé et souriant s'avance vers la jeune épouse

et vient lui faire hommage du *cadeau de la mariée*. Elle enlève alors le couvercle et, au même instant, un des porteurs souffle dans le vase d'où s'échappe un nuage de blanc duvet, puis les dragées contenues dans le vase sont offertes à tous les convives.

L'usage d'enlever le ruban, qui sert de jarrettière à la mariée, et de le partager entre les invités qui le portent ensuite en livrée est plus connu et plus général.

A Bléneau et à Tannerre, c'est au garçon de fête qu'est dévolue la tâche de parvenir à détacher la jarrettière; à Saint-Fargeau, Mézilles, Saint-Martin et Lavau, cette mission est réservée au plus jeune des enfants de la noce.

Jamais le besoin de lire dans l'avenir ne se fait plus vivement sentir qu'à l'occasion du mariage. A Tannerre, Villeneuve et Louesme, quand les jeunes époux sont placés sous le poêle, assez souvent la mère de la mariée frappe de petits coups sur les talons de sa fille. A ce bruit insolite, si le marié tourne la tête et regarde, c'est un signe qu'il sera jaloux.

Si des deux cierges, placés à côté des jeunes mariés, l'un jette une flamme plus grande et plus vive, c'est un pronostic que l'époux qui en est le plus près survivra à l'autre.

A Saint-Fargeau, quand des parents marient leur dernière fille, le garçon de fête transporte, au milieu de la noce, le balai de la maison paternelle dans celle des jeunes époux.

A Louesme, Villeneuve et Tannerre, quand, à la tête de la noce, la mariée fait son entrée au domicile conjugal, elle trouve ordinairement un balai couché en travers du seuil. Si elle passe sans le relever, on en augure qu'elle sera mauvaise ménagère. Les mieux avisées non seulement le relèvent, mais encore trouvent immédiatement l'occasion de s'en servir.

Avoir une mauvaise ménagère n'était pas la seule crainte des

maris du Comté. Il arrivait à quelques uns d'être battus par leurs femmes comme l'atteste l'usage de promener sur un âne, enfourchés à contre sens, les maris de cette catégorie.

Cet usage du reste est tombé en désuétude avec les causes sans doute qui l'avaient fait naître. Pour s'en dédommager, les jeunes gens de Lavau promènent ainsi, le jour des cendres, tous les hommes mariés de la commune, le premier jusqu'à la porte du second, le second jusqu'à la porte du troisième, et ainsi de suite.

Après le mariage, la superstition avait la plus large part dans les usages populaires du Comté.

Ainsi à Saint-Fargeau, Lavau, Ronchères, Saint-Martin et Septfonds, au premier coup de la messe de minuit, on place sur le feu l'extrémité d'un tronc d'arbre et l'on veille à ce qu'il brûle constamment les trois jours de fête de Noël, puis on recueille le charbon qui reste de cette bûche afin de préserver la maison du tonnerre.

Dans les mêmes lieux, on s'abstient de coudre, du 25 décembre au premier janvier, pour éviter les panaris, la perte des bestiaux et la mort du maître de la maison. Quelques personnes y possèdent le secret de signes cabalistiques propres à guérir les brûlures, le charbon et la rage.

Dans toute l'étendue du Comté, on croyait et l'on croit encore que certaines gens ont le pouvoir de jeter des sorts sur les bestiaux qui, sous cette influence, se trouvent *empicassés*. Pour délivrer le bétail de cette sorte d'état maladif, en a recours à une autre sorte de classe d'hommes qui exploitent leur industrie sous le nom de *dépicasseurs*. A Louesme et Villeneuve quelques uns de ces hommes reçoivent des fermiers une petite rente annuelle pour user de leur pouvoir d'écarter les loups des pâturages où l'on abandonne, la nuit, les jeunes poulains.

Dans ces deux communes et à Bléneau, on évite de faire la lessive entre le dimanche des rameaux et Pâques, ou, comme on le dit, entre les deux pâques, pour assurer la vie du maître de la maison. A Bléneau, on la croirait menacée, s'il arrivait qu'on brûlât un joug hors de service. Il y est aussi d'usage de planter sur les fumiers, le premier mai, des branches de feuillages dans le but d'en éloigner les couleuvres.

Il nous reste à parler de quelques usages religieux.

Le premier dimanche qui suit chaque enterrement, à Saint-Fargeau, Lavau, Septfonds, Saint-Martin et Ronchères la famille du mort offre à l'église un pain bénit, qui est distribué ensuite de maison en maison. A Bléneau, où le même usage existe, la distribution ne se fait qu'à l'église.

Dans cette dernière paroisse et à Lavau, les bergères viennent à la messe de minuit offrir un pain bénit dans le but d'obtenir que les loups respectent leurs brebis. A Bléneau on ajoute assez souvent à cette offrande des agneaux premiers nés de la saison.

Le 16 mai, enfin, jour de la fête de Saint-Pèlerin, on conserve avec soin le bétail à l'écurie, dans tous les environs de Saint-Fargeau, pour le préserver de la morsure des serpents, et la légende qui motive cet usage remonte jusqu'aux premiers temps du christianisme dans l'Auxerrois.

On sait que saint Pèlerin, premier évêque d'Auxerre, ayant appris qu'un temple de Jupiter attirait à Entrains, à une époque déterminée, la vénération d'un peuple nombreux, s'y rendit aussitôt dans l'ardeur de son zèle, y prêcha la foule, fut arrêté comme perturbateur des cérémonies, conduit à Bouy, enfermé dans un souterrain et enfin décapité le 16 mai 304.

On sait également que le corps de saint Pèlerin, inhumé à Bouy, où il reposait encore du temps de saint Germain, fut transféré à l'abbaye Saint-Denis, la tête exceptée; que le 23

novembre 1645, ou découvrit sous l'autel Saint-Pèlerin de l'église de Bouy la tête du saint martyr, et que, suivant l'abbé Lebeuf, « il s'était conservé parmi les peuples une pieuse coutume de ramasser de la terre en cet endroit. On l'appelait la « *terre de Saint-Pèlerin*, et les fidèles qui en répandaient dans « leur maison et ailleurs se trouvaient préservés des bêtes « vénimeuses. »

Voici ce qu'ajoute à la grande légende la petite légende de Saint-Fargeau :

Echappé des mains des soldats, saint Pèlerin s'était enfui dans la campagne, et, pour se soustraire à leur poursuite, s'était réfugié dans un arbre creux. Il allait de la sorte échapper aux poursuites les plus actives quand un serpent siffla au pied de l'arbre où le saint s'était caché, attira l'attention sur ce point et le fit découvrir.

§ VII.

REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Michel-Louis-Etienne Regnault est, comme nous l'avons dit, né à Saint-Fargeau le 3 novembre 1760.

Son père, bailli du comté, fut son premier instituteur ; mais le président Lepeletier ayant été exilé dans sa terre de Saint-Fargeau, le jeune Regnault, son filleul, fut admis à partager les leçons données au futur avocat-général par un habile précepteur.

Bientôt Regnault père, ayant refusé lui-même d'enregistrer à son bailliage l'édit de 1771, fut mandé à Paris par le chancelier. Il profita de ce voyage forcé dans l'intérêt de son fils, l'emmena avec lui et le fit concourir, avec plein succès, pour une bourse au collège du Plessis.

Sorti de ce collège en 1777, le jeune Regnault fit son droit, suivit le palais et se destina à la profession d'avocat, avec l'intention de l'exercer à Paris. Toutefois, son père, devenu aveugle et obligé de se démettre de ses fonctions, s'étant retiré dans son modeste patrimoine à Saint-Jean-d'Angely, et sa position réclamant des soins particuliers, son fils se dévoua à cette tâche et vint se fixer près de lui.

Un des oncles de celui-ci était lieutenant criminel et prévôt général de la marine à Rochefort. La place de lieutenant de cette prévôté vint à vaquer, il l'obtint pour son neveu en 1782, et le jeune avocat put alors venir efficacement en aide à ses parents et leur rendre l'aisance de leur précédente existence.

En 1788, lors de la convocation des Etats généraux, les trois ordres ayant été appelés à rédiger un cahier de leurs vœux et doléances, à soumettre à la prochaine réunion des Etats, le Tiers-Etat de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely chargea l'avocat Regnault de la rédaction de son cahier, et celui-ci s'acquitta de cette tâche avec tant d'intelligence et de discernement que, lors de l'élection des députés, il fut nommé au premier tour de scrutin et presque à l'unanimité.

Doué non seulement d'une grande pénétration, mais encore de beaucoup de netteté de conception et de calme d'esprit, le jeune avocat possédait alors une instruction solide et brillante, à la fois scientifique et littéraire. Et si l'on ajoute à ces avantages un extérieur agréable, une élocution facile, une voix sonore et accentuée, une naissance plébéienne avec la distinction et l'élévation d'idées que donnent les relations aristocratiques, on concevra quelle vaste carrière s'ouvrit devant lui quand à vingt-huit ans il fut député aux Etats généraux en même temps que son contemporain et son condisciple, Lepeletier, y fut envoyé par la noblesse de Paris.

Arrivés ainsi par des chemins différents, ces deux jeunes ambitieux, imbus l'un et l'autre des idées philosophiques qui exaltaient alors les têtes et les cœurs, devaient arriver à se rencontrer, l'un en descendant assez vite pour prendre une des premières places au milieu du travail de nivellement qui s'opérait, l'autre en montant assez lentement pour qu'on ne remarquât pas la position élevée où il voulait atteindre.

Modeste et circonspect pendant la durée des Etats généraux, Regnault resta dans l'ombre au milieu de cette grande assemblée ; mais une fois qu'il fut appelé à la Constituante, il commença à se faire connaître dans le *Journal de Versailles*, feuille quotidienne largement progressive et libérale, dont on le savait un des principaux rédacteurs. Ce journal ayant cessé de paraître lorsque l'assemblée constituante vint tenir ses séances à Paris, Regnault contribua à la rédaction du *Postillon par Calais*, petit journal du soir, et bientôt il prend part à toutes les discussions importantes de l'assemblée, avec réserve et convenance, sans chercher par des discours d'apparat à fixer l'attention sur lui. Il poursuit avec calme le triomphe des idées nouvelles, comme un homme qui sait ce qu'il faut à la nation et ce qu'elle veut pour asseoir un gouvernement durable. Tant que la révolution suit naturellement son cours, comme un fleuve majestueux qui porte le vaisseau de l'Etat, on n'entend sa voix que pour la manœuvre ; mais quand le vaisseau semble s'écarter de sa route, quand il s'arrête ou menace de chavirer, sa voix devient éclatante ; elle prend un accent plus mâle, plus indépendant, plus courageux. Il veut que tous les efforts s'unissent pour pousser le vaisseau au courant du fleuve, où les eaux sont grandes et profondes.

Dans l'impossibilité où nous place un cadre fort restreint de le suivre dans cette lutte de tous les jours, marquons du moins

la carrière qu'il a parcourue par un de ces faits significatifs où l'homme se peint lui-même d'un seul coup et à larges traits.

Le 30 mai 1791, anniversaire du jour où les honneurs de la sépulture furent refusés à Voltaire, on demande à la France de recueillir ses cendres. Regnault propose de lui ériger une statue et s'exprime en ces termes :

« Quand j'unis ma voix à celles de ceux qui, justes appré-
 « ciateurs des hommes, réclament pour Voltaire et pour l'hon-
 « neur de la France le rang qui lui appartient parmi les génies
 « qui l'ont illustrée ; quand je viens proposer un amendement
 « au décret de comité, ce n'est pas aux talents seuls que je
 « rends hommage ; ce n'est pas à l'esprit le plus distingué de
 « son siècle, à l'homme que la nature n'a pas encore remplacé
 « sur le globe ; ce n'est pas à celui qui exerça sur tous les arts,
 « sur toutes les sciences le despotisme du talent. Ces titres,
 « tout précieux qu'ils sont, ne suffiraient pas pour décider les
 « représentants de la nation française à décerner au philosophe
 « de Ferney les honneurs qu'on sollicite pour sa cendre. Je les
 « réclame pour le philosophe qui osa, un des premiers, parler
 « aux peuples de leurs droits, de leur dignité, de leur puis-
 « sance, au milieu d'une cour corrompue. Voltaire, dont une
 « des faiblesses fut d'être courtisan, parlait aux courtisans
 « l'austère langage de la vérité, il rachetait, par la manière
 « dont il burinait les vices des tyrans, qui avaient opprimé les
 « nations, quelques flatteries qui lui échappaient pour les des-
 « potes qui les enchaînaient encore. Son regard perçant a lu
 « dans l'avenir et a aperçu l'aurore de la liberté, de la régéné-
 « ration française dont il jetait les semences avec autant de
 « soin que de courage. Il savait que, pour qu'un peuple devint
 « libre, il fallait qu'il cessât d'être ignorant ; il savait qu'on

« n'enchaîne les nations que dans les ténèbres, et que, quand
« les lumières viennent éclairer la honte de leurs fers, elles
« rougissent de les porter et veulent les briser. Elles les brisent
« en effet, car vouloir et faire est la même chose pour une grande
« nation. »

Envoyé en mission, le mois suivant, dans les départements de l'Ain, du Jura et du Doubs, il y comprima les mouvements séditieux prêts à éclater. Il travailla ensuite au journal *l'Ami des patriotes*, feuille libérale, mais monarchique, ce qui se concilie parfaitement avec les idées d'ordre et de révolution pacifique dont il était animé; mais, dès le 17 juillet, il contestait au roi le droit de faire la guerre sans le consentement de la nation, et, lors de la fuite de Louis XVI, il fit décréter que les autorités du royaume et les gardes nationales arrêteraient toutes les personnes prêtes à quitter la France, qu'on s'emparerait des convois d'armes et d'argent, des chevaux, des voitures, enfin qu'on prendrait toutes les mesures propres à empêcher la famille royale de poursuivre sa route.

Ennemi, du reste, de tous les moyens violents, Regnault ne put inspirer confiance au parti extrême. Son arrestation fut ordonnée après la journée du 10 août 1792, mais, grâce aux soins d'amis généreux et dévoués, il échappa à toutes les recherches. Rendu à la liberté après une longue réclusion volontaire qui lui sauva la vie, Regnault, qui à la mort de ses parents s'était fixé à Paris comme avocat, retourna à Saint-Jean-d'Angély après le 9 thermidor 1794. Il s'associa alors à de grandes opérations commerciales et, par d'heureuses spéculations, s'assura une honorable position de fortune. Dans cet état prospère, envisageant la situation de la France et voyant les libertés publiques prêtes à sombrer au milieu de l'orage révolutionnaire et de la tourmente des partis, il entrevit avec une étonnante perspicacité quel

serait bientôt l'arbitre des destinées de la France, et il suivit la fortune de Bonaparte, non comme on recherche l'idéal du jour, par l'entraînement de la foule, mais comme on s'attache à l'avenir, par la foi. Après l'avoir appelé à l'administration des hopitaux de l'armée d'Italie, Bonaparte l'employa dans plusieurs circonstances difficiles et l'installa à Malte comme commissaire du gouvernement ; mais Regnault ne put empêcher que l'incurie du Directoire n'abandonnât bientôt cette île aux Anglais.

Lorsque Bonaparte, rappelé d'Egypte, débarqua inopinément en France, il fut un des hommes avec qui fut concertée la révolution du 40 brumaire.

Après avoir travaillé à la rédaction de la constitution de l'an VIII, Regnault fut nommé conseiller, puis président de la section de l'intérieur au conseil d'Etat. Il fut enfin comblé de bienfaits et d'honneurs. Un décret le fit membre de l'Académie française, un autre comte de l'empire, un troisième procureur-général près la haute cour, un quatrième grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il prit alors un grand ascendant sur tout le ministère, et cependant, lorsque, le 14 août 1807, M. de Champigny fut appelé aux affaires étrangères, ce fut M. Crétet qui le remplaça à l'intérieur.

« Regnault, » dit à ce sujet M. Thiers, « était l'un des
« membres du conseil d'Etat les plus employés par Napoléon,
« à cause de sa grande habitude des affaires et de sa facilité à
« les exposer dans des rapports clairs et éloquents. Comme il
« n'y avait alors d'autre lutte de tribune que celle de conseiller
« d'Etat discutant contre un membre du tribunal, devant le
« corps législatif muet, et apportant des raisons convenues
« contre des objections également convenues, il suffisait pour
« ses luttes, arrangées à l'avance dans des conférences prépa-
« ratoires et ressemblant à celles des assemblées libres comme

« les manœuvres d'apparat ressemblent à la guerre, d'un talent
« disert, varié, brillant, seulement il le fallait facile et infati-
« gable sous un maître prompt à concevoir et à exécuter,
« voulant, lorsqu'il portait son attention sur un sujet, accom-
« plir, à l'instant même, ce que lui avait inspiré ce sujet afin de
« passer immédiatement à un autre. M. Regnault était le pre-
« mier des orateurs pour un tel rôle, et il était, à lui seul, on
« peut le dire, toute l'éloquence du temps. Napoléon, appréciant
« ses services, voulut le dédommager par le titre de ministre
« d'Etat, titre sans définition, qui procurait le rang de ministre
« sans en conférer le pouvoir, et par une charge de cour très-
« bien rétribuée, celle de secrétaire d'Etat de la famille impé-
« riale. »

Après les désastres de la campagne de Russie, lorsque les armées ennemies envahirent la France, Regnault suivit l'impératrice à Blois et ne revint à Paris qu'après le retour de Louis XVIII. Il se retira ensuite dans ses terres et y vécut, au sein de sa famille, dans la retraite la plus absolue.

Pendant les cent jours, il fut réinstallé dans ses fonctions et nommé député à l'assemblée législative, et, après la bataille de Waterloo, c'est lui que Napoléon chargea d'annoncer à la chambre sa résolution d'abdiquer en faveur de son fils. La restauration une seconde fois accomplie, Regnault fut compris dans la proscription du 24 juillet 1815 et s'exila en Amérique.

La biographie Michaud rend compte de tentatives qui auraient été faites près de lui, après la bataille de Leipzig, dans le but de l'attacher à Louis XVIII, et signale diverses circonstances qui durent faire croire à son dévouement à la cause des Bourbons, notamment le discours qu'il prononça, comme président de l'Académie française, lors de la réception de Campenon, et dans lequel il félicite la France du retour d'un roi si longtemps

désiré. Mais si le roi s'était jamais cru autoirisé à compter sur les services de Regnault, il n'eut certainement commis ni la faute de le laisser sans emploi à la première restauration, ni l'injustice de l'exiler à la seconde.

Le climat de l'Amérique et les chagrins de l'exil ayant profondément altéré sa santé, Regnault quitta ce sol hospitalier et vint s'établir en Belgique, où la persécution trouva moyen de troubler encore le repos dont il avait besoin. Autorisé enfin à rentrer en France, il se rendit en toute hâte à Paris. Il y arriva le 40 mars 1819, à sept heures du soir, et le lendemain à deux heures du matin, la France, dont il a été un des glorieux enfants, recevait son dernier soupir.

Ses restes reposent au cimetière du Père Lachaise, et sur sa tombe ou lit cette épitaphe :

*Français, de son dernier soupir
Il a salué la patrie !
Un même jour a vu finir
Ses maux, son exil et sa vie.*

§ VIII.

PARC ACTUEL DE SAINT-FARGEAU.

Le parc de Leveau avait subi plus d'une atteinte déjà quand, en 1808, M. de Mortefontaine planta le parc-paysage actuel, en utilisant une partie des grands ombrages qui se seraient fait trop longtemps attendre.

C'est surtout au soleil levant qu'il faut voir le parc de Saint-Fargeau.

Situé dans une vallée étroite et circonscrit dans une espace de 55 hectares, il n'emprunte sa beauté ni à de vastes horizons ni à des combinaisons savantes susceptibles d'analyse. Tout y

est naturel, sans efforts, sans prétention. C'est une simple et tranquille vallée des Vosges ou du Jura, avec son lac bordé au midi de saules, d'aunes et de peupliers, au nord d'arbres résineux; avec ses seconds plans formés de coteaux mollement onduleux, et accidentés sans violence; avec sa végétation riche de fraîcheur et de développement; avec ses pins majestueux, dont les cimes frémissantes modulent une mélancolique harmonie; avec ses hêtres et ses chênes à l'ombre desquels la pensée se repose moins sérieuse mais aussi recueillie; avec ses pelouses doucement inclinées, coupées de massifs dont les teintes diverses s'harmonisent sans se confondre, tantôt groupés avec grâce comme pour reposer la vue, tantôt négligemment épars, à travers lesquels l'œil aime à chercher au loin la lumière, tantôt enfin réunis en masses compactes assombries par les arbres du nord, éclairées par les furtifs rayons d'un soleil oblique et dont les aspérités s'assouplissent dans un délicieux demi-jour.

Il n'y manque que les hautes montagnes qui ferment l'enceinte des vallées subalpines. Mais là, si des bois en dissimulent la base et des vapeurs en voilent la cime, ici également les coteaux du dernier plan se perdent dans la brume et l'imagination, riche d'impressions ou de souvenirs, peut créer à son gré, dans l'espace indéfini, les roches abruptes, les formes étranges qui manquent au tableau.

Disons aussi que l'artiste a su, avec un art admirable, approprier à son œuvre tous les lointains et emprunter toutes les perspectives d'un vaste territoire pour donner à sa création un ensemble de grandeur qui réponde à ses vues et complète sa pensée.

Tel nous est apparu, dans son état actuel, le parc de Saint-Fargeau et ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, sa meilleure

recommandation. Dès 1815, Berthault, l'habile dessinateur des jardins de la Malmaison et du parc de Compiègne exprimait en ces termes son opinion sur l'œuvre de M. de Mortefontaine :

« J'ai vu Saint-Fargeau, et je vous remercie de m'avoir con-
 « seillé de prendre ma route de ce côté pour retourner à Paris.
 « Je ne vous parlerai point du château, mais en ma qualité de
 « *planteur* de jardins, je vous dirai, Monsieur, que j'ai été
 « étonné et enchanté du parc. Tout cela est jeune, bien jeune,
 « quasi dans l'enfance, mais tout cela aussi est supérieurement
 « dessiné, disposé à merveille, et il y a une entente surprenante
 « du *métier*. Dans dix ou quinze ans, l'effet sera beau et riche.
 « Moi, qui en ai beaucoup vu et surtout tant planté déjà, je
 « vous assure que j'envierais presque à M. de Mortefontaine le
 « talent qu'il a déployé ici. De tels amateurs sont rares ! Il y a
 « bien quelques groupes que je voudrais ôter et qui papillottent
 « à l'œil. Au reste encore, pour les condamner, faudrait-il
 « attendre. »

Plus rien ne papillotte à l'œil aujourd'hui, mais nous voudrions voir disparaître quelques arbres étrangers à qui M. de Mortefontaine sans doute n'aurait pas accordé les lettres de naturalisation qui les ont introduits dans son œuvre.

DÉY.

FIN.

UN CHRONIQUEUR INÉDIT

DES ANNALES DE LA VILLE DE SENS.

Les travaux de M. Th. Tarbé et l'essai publié il y a une quinzaine d'années par M. de Lavernade, sur l'histoire de la ville de Sens, sont assurément dignes d'estime et d'attention. Cependant si l'on considère tout ce que doit comprendre la monographie d'une ville aussi célèbre dans l'antiquité et aussi puissante dans le moyen-âge que celle de Sens, on peut, sans manquer aux égards dus à ces deux savants auteurs, affirmer qu'il reste encore beaucoup à faire après eux (1). Les matériaux pour la composition de cette œuvre sont pourtant fort abondants.

Dès le XI^e siècle, Odoranne, moine de Saint-Pierre-le-Vif, avait composé une chronique courte, mais substantielle,

(1) Depuis que ceci est écrit, j'ai eu communication d'un travail historique très-considérable et très-intéressant, œuvre de M. le docteur Crou, qui a mis à profit non seulement tous les manuscrits connus, mais encore les archives de la ville dont il a tiré les plus précieux renseignements. Aussi modeste que savant, M. Crou n'a fait connaître son travail qu'à un très-petit nombre d'amis, et s'est refusé à le livrer à l'impression. Mais il faut espérer que tôt ou tard le public en sera mis en possession.

« pour rappeler les événements des siècles précédents et
« montrer en quels temps et par quelles personnes ce véné-
« rable monastère avait été enrichi de ses privilèges et des
« reliques des saints. » Elle commence à l'année 675, par la
mention du privilège des libertés accordées à l'abbaye par
l'archevêque Emmo, et finit en 1032, par la mort de l'arche-
vêque Léotheric. On y trouve des faits du plus haut intérêt,
tant pour l'histoire générale que pour celle de la ville et de
l'église de Sens.

Nous possédons, parmi les manuscrits de la bibliothèque
d'Auxerre, quatre légendes de saint Savinien. La première est
un panégyrique dédié à Gerbert, qui a été abbé de Saint-
Pierre-le-Vif de 1046 à 1079. La date en est ainsi authenti-
quement fixée. La quatrième contient, avec un éloge du même
apôtre, une relation, en style simple et élégant, de la transla-
tion de ses reliques après la reconstruction du monastère,
sous l'archevêque Léotheric. Dom Mabillon l'a attribuée à
Odoranne. Le fait m'a paru douteux et j'en ai dit les raisons
dans la notice que j'ai publiée, il y a trois ans, sur ce moine
artiste et chroniqueur. Mais il paraît au moins avéré qu'elle a
été écrite avant la fin du même siècle. Les deux autres sont
des légendes d'une plus haute ancienneté. Tout n'est pas
historique dans ces vieux monuments de la piété des bons
moines. Mais on peut avec discernement et critique y puiser
d'utiles renseignements.

Au XII^e siècle, Clarius a écrit une chronique de Saint-
Pierre-le-Vif dont l'histoire est par tant de points liée à celle
de la ville de Sens. Il a souvent copié Odoranne. Puis il l'a
continué jusque vers l'année 1128. Des deux manuscrits
originaux de cette chronique, nous en possédons un. L'autre,
un peu plus complet, est à la bibliothèque impériale, sous le

titre mensonger de *Chronique d'Odoranne* (n^o 3,002 du fonds latin). Clarius lui-même a trouvé un continuateur, appelé Hiron, qui a porté le récit jusqu'en 1184. Cent ans après, un autre moine, Godefroy de Courlon, a repris à nouveau ce récit, qu'il a conduit jusqu'aux dernières années du xiii^e siècle.

Odoranne et Clarius, avec son continuateur, ont été imprimés. Godefroy de Courlon, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de Sens, est resté inédit; il en est de même des légendes de saint Savinien, sauf le commencement de la première et la fin de la quatrième, qui, par une confusion que j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer, ont été publiés comme une seule et même œuvre par Mabillon, au Sœc. VI des Actes de saint Benoît.

La bibliothèque de Sens contient, en manuscrit, une autre et très-précieuse histoire sénonaise, qu'a composée, vers 1520, un moine Célestin, appelé Bureteau, et, de plus, une chronique des archevêques de Sens, qu'un curé de la ville, appelé Pierre Coquin, secrétaire du cardinal de Bourbon, écrivit en 1557. Jacques Taveau, mort en 1608, a laissé aussi une histoire des archevêques qui a été imprimée et dont le manuscrit original est à la bibliothèque impériale. Il a été commenté, au xvii^e siècle, par Jérôme Maulmirey, dont nous possédons, dans la bibliothèque d'Auxerre, le texte original, ainsi que des éphémérides nécrologiques sénonaises, écrites, vers le même temps, par le chanoine Leriche.

Nous avons encore, dans nos manuscrits, la chronique qu'en 1650 dom Cottron consacra aux fastes de Saint-Pierre-le-Vif.

On trouve de plus, à la date de 1645, un manuscrit de Milachon: en 1700, un manuscrit du chanoine Eraclé Cartault, dont M. le docteur Crou possède une copie: en 1753, un

autre manuscrit, sans nom d'auteur, que possède M. l'abbé Carlier, et, en 1762, la compilation que fit le conseiller au bailliage, Garsement de Fontaine. Une mine plus riche consiste dans les fragments très-étendus d'une histoire ecclésiastique de Sens, par l'académicien Fenel. Il y manque malheureusement ce qui concerne la période du XI^e au XIV^e siècle. Citons encore en passant un curieux recueil de notes historiques de l'abbé Salgues, que possède M. Crou.

Enfin, il faut ajouter, à tous ces documents, les divers travaux que M. Th. Tarbé a publiés dans l'almanach de Sens, et qu'en 1832 il a réunis en deux volumes sous le titre de recherches sur la ville de Sens et ses environs, et le livre de M. de Lavernade, intitulé *Histoire de la ville de Sens*.

Mais un autre travail plus étendu, plus complet que tous ceux-là, est un gros manuscrit in-4^o, dont je dois la communication à l'obligeance de M. le docteur Crou. Il est intitulé : « Histoire de la ville de Sens, son antiquité, ses prérogatives
« au-dessus des villes de la France, la fondation de son
« église métropolitaine, des paroisses, chapelles, abbayes,
« couvents, du séminaire, du collège, etc. : l'institution du
« siège présidial de la prévosté, de l'élection, des consuls,
« de la maréchaussée, du grenier à sel, des maires et échevins
« et autres choses remarquables, divisé en quatre livres
« par I. R. P. C. (Jacques Rousseau, prêtre, curé) de la pa-
« roisse de Saint-Romain, de Sens. »

Ce livre est fort peu connu, même à Sens. Cependant il en existait quatre copies de la main de l'auteur. M. Tarbé et M. le docteur Bardin en avaient chacun une. On ne sait ce qu'est devenue la dernière. La première appartient à M. Crou, qui en apprécie l'importance et veille avec un soin scrupuleux à sa conservation, et qui m'a dit que M. Hardy devait en posséder une troisième.

Le titre que je viens de transcrire semble embrasser toute l'histoire civile, ecclésiastique et archéologique de la ville de de Sens. L'énumération des chapitres ne dément pas cette donnée. En voici un aperçu :

LIV. 1^{er}.

DE LA VILLE DE SENS.

1. De l'origine des Gaulois.
2. De l'antiquité de la ville de Sens.
3. Des noms différents de la ville de Sens.
4. Comment la ville de Sens était bâtie autrefois.
5. Qualités des habitants de la ville de Sens.
6. Comment elle était gouvernée autrefois.
7. Des privilèges de la ville de Sens.
8. Des rues de la ville de Sens.
9. De la quantité des maisons qui la composent.
10. Des carrefours de la ville de Sens.
11. De l'aqueduc et du ru qui passe dans la ville.
12. Des puits publics qui sont dans les rues de la ville.
13. Du puits de la halle.
14. Du puits du Bailly.
15. Des marchés et des foires de la ville de Sens.
16. Du marché au blé.
17. De la grosse tour.
18. Des prisons royales.
19. De la boucherie.
20. Du tripot.
21. Des portes de la ville de Sens.
22. Des murailles de la ville de Sens.

LIV. 2.

DE L'ÉGLISE DE SENS.

1. De l'église cathédrale de Saint-Etienne de Sens.
2. Des chanoines de l'église de Sens.
3. De l'archevêque de Sens.

4. De l'archidiacre de Sens.
5. De l'archidiacre du Gâtinais.
6. De l'archidiacre de Melun.
7. De l'archidiacre de Provins,
8. De l'archidiacre d'Etampes.
9. De l'archevêché.
10. Du cloître des chanoines.
11. De Saint-Laurent.
12. De Saint-Cyr.
13. Des curés de la ville et faubourgs.
14. De la paroisse de Saint-Hilaire.
15. De la paroisse de Saint-Pierre-le-Rond.
16. De la paroisse de Saint-Romain et par occasion de l'abbaye de St-Remy-lès-Sens.
17. De la paroisse de Saint-Pierre-le-Donjon.
18. De la paroisse de Sainte-Colombe.
19. De la paroisse de Saint-Maximin.
20. De la paroisse de Saint-Benoît.
21. De la paroisse de Sainte-Croix.
22. De la paroisse de Saint-Savinien.
23. De la paroisse de Saint-Maurice.
24. De la paroisse de Saint-Didier.
25. De la paroisse de Saint-Symphorien.
26. De la paroisse de Saint-Pregts.
27. De la paroisse de Saint-Nicolas.
28. De la paroisse de Saint-Léon.
29. De la paroisse de la Magdeleine.
30. De la paroisse de Saint-Cartauld.
31. Des treize prêtres cardinaux de la ville de Sens.
32. Du Séminaire.
33. De l'abbaye de Saint-Léon-lès-Sens.
34. De l'abbaye de Saint-Paul-lès-Sens.
35. De l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif-lès-Sens.
36. De l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens.
37. Du monastère des Célestins.
38. Du collège des Jésuites.
39. Du couvent des Jacobins.

40. Du couvent des Cordeliers.
41. Du couvent des Capucins-lès-Sens.
42. Du couvent des Pénitents-lès-Sens.
43. De l'abbaye des Bénédictines-lès-Sens,
44. Du monastère des Ursulines-lès-Sens.
45. Du monastère des Carmélites.
46. Du monastère des Célestes.
47. De l'Hôtel-Dieu.
48. Des Conciles tenus à Sens.

LIV. 5.

DES JUSTICES DE LA VILLE DE SENS.

1. De l'officialité métropolitaine et diocésaine.
2. De la Temporalité.
3. Du Clergé.
4. Du siège présidial et bailliage.
5. De la maison du bailliage.
6. De la prévôté de Sens.
7. De la maison de la prévôté.
8. De l'Élection.
9. De la maison de l'Élection.
10. Des Consuls.
11. De la maison des Consuls,
12. Du Grenier à sel.
15. De la maison du Grenier à sel.
14. Des Maires et Echevins.
15. De l'Hôtel-de-Ville.
16. De la Maréchaussée.
17. Des Eaux-et-Forêts.

LIV. 4.

DES DEHORS DE LA VILLE DE SENS.

1. Des fossés de la ville de Sens.
2. Des corps-de-garde.
3. Des boulevards,
4. Des demi-lunes.

5. Des fauxbourgs.
6. Du Clos-le-Roi.
7. Du Tau.
8. Des blanchisseries.
9. De la rivière d'Yonne.
10. De la rivière de Vanne.
11. Du ru de Gravereau.
12. Du ru de Mondereau.
15. Des Moulins-du-Roi.
14. De la Motte-du-Siâr.
15. De la justice de Saint-Pierre-le-Vif.
16. De la boucherie de Saint-Pierre-le-Vif.
17. Des pardons de Saint-Pierre-le-Vif.
18. De Sainte-Béate.
19. De Saint-Savinien.
20. De Saint-Anien.
21. De Saint-Bond, et par occasion de l'abbaye de Saint-Médard.
22. De la fontaine d'Aaron.
25. Des Pestiférés.
24. Du Popelain.

C'est en 1682 que fut achevé ce livre, dont la composition a dû occuper son auteur pendant bien des années, car il comprend 643 pages in-4° d'une écriture très-serrée, il embrasse, comme on le voit, une multitude de détails et il suppose des travaux préliminaires et des recherches fort étendues. L'auteur a toujours soin d'indiquer, en marge de son livre, la source où il a puisé, et son travail est d'autant plus précieux que ces sources ont en partie cessé d'exister. Celles qu'il cite sont d'abord les chroniques de Clarius, de Pierre Coquin, de Bureteau et de Jacques Taveau. Il ne paraît pas avoir consulté celles d'Odoranne et de Godefroy de Courlon, car il ne les cite que de seconde main. Mais il en a eu d'autres à sa disposition : Un poète anonyme, qui date au plus tard du

quatorzième siècle et qui avait écrit en vers une chronique des archevêques, comme Guillaume-le-Breton a fait celle de Philippe-Auguste ; des récits manuscrits que, des noms de leurs possesseurs, il désigne sous le nom de manuscrits Farinade, Fauvelet et autres ; un vieil ouvrage de statistique et de discipline ecclésiastique qui s'appelait le livre de l'archidiaque ; des mémoires qui, à sa demande, ont été faits par les soins des abbés et prieurs des communautés et des curés des paroisses ; et enfin les archives de la ville, aujourd'hui fort appauvries, et dont Balthazar Taveau avait fait, en 1572, un inventaire raisonné qui paraît exister encore dans les archives de la ville et auquel l'auteur renvoie souvent.

A l'aide de ces matériaux, et animé par un zèle ardent pour l'histoire et une admiration parfois plus exaltée que judicieuse pour la gloire de sa ville natale, l'auteur a composé une suite de récits et de descriptions qui sont dignes du plus grand intérêt, car s'il a été copié en bien des points par les écrivains qui sont venus après lui, il est une multitude de faits qui ne peuvent plus aujourd'hui se retrouver ailleurs que dans son recueil.

Nous venons de dire que son patriotisme local est plein d'exaltation. On en peut juger par le passage suivant :

« Ce n'est pas pour rien que la ville de Sens a toujours été en grande vénération quasi parmi toutes les nations du monde, et qu'elle a été beaucoup estimée. Elle a toujours eu quelque chose qui attirait leur estime et qui lui donnait du relief. Tantôt c'était sa pureté dans la foi, tantôt sa féauté de religion, son courage pour les grandes entreprises, sa fidélité à ses rois, les bâtiments somptueux et superbes, comme ce magnifique bâtiment, cet incomparable édifice et temple de Saint-Etienne, aussi auguste qu'il est ancien. Tant de paroisses, de monastères et de conciles, un si beau clergé, tant de saints religieux et de pieuses moniales, enfin tout ce qu'elle contient semble concourir à

son lustre et donner de la jalousie aux autres villes en leur inspirant une certaine vénération qui est causée par l'estime qu'elles en ont conçue (1). (p. 565). »

Au reste, l'auteur embrasse la rivière d'Yonne dans le même amour, car il se fâche contre les géographes qui l'ont omise dans la description de la Gaule. Cependant il ne paraît la connaître que très-imparfaitement, car il place le commencement de son cours à Cravant. Mais il la loue d'un mérite singulier, c'est d'être *très-ancienne*.

« La Seine commence à six ou sept lieues de Troyes, à Saint-Seine, et Troyes n'est éloigné de Montereau que de 15 ou 14 lieues; c'est en tout pour le lit de la Seine, depuis sa source, jusqu'à Montereau, 22 lieues. Et la rivière d'Yonne commence à Cravant, proche Avallon, sept lieues au-dessus d'Auxerre. Auxerre est éloigné de Sens de 15 lieues, de Sens à Montereau, 8 lieues, qui fait 28 lieues. Elle surpasse donc le trajet de la rivière de Seine depuis sa source jusqu'à Montereau.

La rivière d'Yonne est fort ancienne, et vraisemblablement que les premiers habitants de la ville de Sens n'ont choisi la place où ils l'ont bâtie et ne s'y sont arrêtés qu'à cause de cette rivière qui, en arrosant le sol, le rendait fertile et agréable (p. 549). »

On voit par là que le patriotisme du bon curé n'est pas toujours contenu dans les limites d'un discernement parfait. Aussi ne faut-il pas lui demander, surtout pour les anciens temps, une saine critique historique. Il ne veut pas s'en tenir au texte des historiens de l'antiquité, et, dans sa crédule naïveté, il recueille avec avidité toutes les fables grossières

(1) Cette tirade vient à l'occasion du titre de cardinaux que recevaient les 15 curés de Sens. L'auteur croit à tort que c'est un privilège spécial à sa ville natale. Il existait de même à Troyes, à Angers, à Soissons et dans quelques autres villes.

que les géographes-romanciers du moyen-âge et de la renaissance, en recourant à des étymologies plus ou moins fantasmagoriques, ont inventées sur les origines de la ville de Sens. A la vérité, il hésite entre le système de Munster (Tables géographiques), qui a dérivé Sens de Sem, et a donné à la ville pour fondateur ce fils de Noé, et celui de Robert (*De re gallica*), qui a créé un Samothès, quatrième fils de Japhet, pour lui attribuer l'honneur de cette fondation mythologique. Mais tout ce qu'il peut concéder, c'est de partir de ce dernier patriarche et de dater Sens et son premier roi de cent quarante ans après le déluge.

« Si Rome a été la mère spirituelle de la ville de Sens, par la doctrine vaste et divine qu'elle en a reçue, Sens aurait bien été sa mère pour son établissement, puisqu'elle est plus vieille qu'elle de beaucoup d'années. Elle a été bâtie l'an du monde, environ 1931, 140 ans après le déluge, et Rome n'a pris ses commencements que sous Romulus, qui vivait en l'an du monde, suivant Sponder et ses Annales sacrées, 5500. (p. 52). »

Il n'a garde aussi de dédaigner ce vieux nom d'Orbandel, qu'on a donné aux murs de Sens, comme à ceux de Châlons-sur-Saône et du Mans, et à une partie au moins de ceux d'Auxerre, où le titre d'une de nos rues l'atteste encore aujourd'hui, et, avec d'autres rêveurs, il veut que sa ville ait été ceinte de remparts dorés, et qu'elle en ait même retenu le nom de la ville d'or, *aurea civitas*.

Je vous laisse à penser d'après cela s'il malmène le conquérant des Gaules. Il n'oublie pas la tradition locale selon laquelle César aurait été pris et incarcéré à Sens où, au xvi^e siècle, on montrait encore la maison qui, disait-on, lui avait servi de prison. Sur toute la période historique antérieure au xi^e siècle, il n'y a guère dans son livre, si l'on en excepte

quelques faits relatifs à l'histoire ecclésiastique, que des rêveries au lieu de vérités et des fables à la place de l'histoire. Dans la préoccupation de son patriotisme local, il ne pouvait pas se séparer des légendes qui attribuent à l'apostolat de saint Savinien une antiquité contemporaine de la fondation du Christianisme. Il va même, laissant de côté les témoignages des Evangiles, jusqu'à faire de ce saint martyr un des apôtres du Sauveur, qui auraient été au nombre de trente-six au lieu de douze. Cependant il est juste d'ajouter que dans ce sujet qu'il discute longuement il rapporte toutes les objections contraires, avec une bonne foi consciencieuse et une sincérité qui, en éclairant tous les points de la question, peut mettre les lecteurs à portée de les juger en pleine connaissance de cause.

Il est dans le même ordre d'idées quand il raconte gravement, en s'appuyant sur Robert de Saint-Marien, Bureteau, le père Binet (1), Ribadaneira et Jean Eckius, que le nom de Saint-Pierre-le-Vif signifie, non pas que l'abbaye dédiée à saint Pierre avait été bâtie hors des murs de la ville et dans le bourg, *in vico*, mais qu'elle avait été fondée du vivant de saint Pierre, ce qu'il s'efforce d'appuyer de preuves qui font plus d'honneur à sa vénération pour cet antique monastère qu'à sa science historique.

(1) Ce dernier, dans sa vie de saint Savinien, imprimée en 1629, raconte ainsi le fait avec une précision qui fait honneur à son imagination, sinon à sa science :

« La quatrième église que fit bâtir saint Savinien en l'honneur des
 « apôtres saint Pierre et saint Paul, lesquels il croyait avoir déjà
 « enduré le martyre sous Néron. Mais depuis, étant informé que le
 « bienheureux prince des apôtres était encore vivant. il la nomma
 « Saint-Pierre-le-Vif. »

« Pourquoi refusent-ils à Saint-Savinien d'avoir dédié une église à Saint-Pierre encore vivant? Les payens élevaient bien des autels à des bêtes et à des hommes plus brutaux que les bêtes, pendant leurs vies. Les saints ne sont-ils pas aussi vénérables sur la terre qu'ils le sont dans le ciel. N'est-ce pas la grâce qui les fait dignes de nos plus grands honneurs? Si on est dans la certitude qu'ils l'ont, pourquoi ne les vénérera-t-on pas? (p. 597). »

Mais, dès qu'il est arrivé aux temps relativement modernes, et dont la tradition authentique se trouvait écrite dans des documents qu'il a pu consulter, il abonde en renseignements du plus haut intérêt et qu'on chercherait vainement ailleurs.

Ainsi, à l'occasion de la suppression de la première commune de Sens en 1149, et de la vengeance que tira Louis-le-Jeune des meurtriers de l'abbé Herbert, que l'on supposait avoir été le principal auteur de cette suppression, il raconte que le roi, pour perpétuer la mémoire de cette expiation, fit placer dans le cloître de Saint-Pierre-le-Vif l'effigie en pierre d'un échevin comme un symbole perpétuel de vasselage et d'humiliation, et que de plus il soumit la postérité des meurtriers à venir chaque année, et jusqu'à son entière extinction, faire amende honorable aux religieux de l'abbaye, ce qui se pratiquait encore quatre cents ans après.

« Après avoir transcrite ce que rapporte Taveau du meurtre de l'abbé Herbert et de son neveu, Bureteau ajoute à tout cela, qu'en mémoire d'un crime si énorme, le même roi fit ériger un eschevin de pierre, qu'il fit poser justement dans la place du cloître de Saint-Pierre-le-Vif, où on l'avait tué,.. et qu'on le voyait encore de son temps.. J'ai ouï dire au R. P. Mathoud, religieux, présentement à Saint-Pierre-le-Vif, et qui en avait été prier, qu'il l'avait vu à son avènement dans ce monastère et qu'on l'avait ôté de son temps.

Un vieux manuscrit français rapporte le fait de cette manière, un peu différemment de ce qu'en dit Taveau. L'auteur, qui ne dit pas

son nom écrivait sous monseigneur Duprat, 98^e archevêque de Sens, l'an environ 1530...

« Toute cette histoire, dit-il, se passa sous Louis-le-Gros, qui vint
 « à Sens pour punir ceux qui avaient fait mourir l'abbé de Saint-Pierre-
 « nommé Herbert, qu'ils avaient fait sauter du haut en bas des voûtes
 « d'icelle abbaye. A cette occasion, le Roi étant à Sens, il fit sauter
 « du haut en bas de la tour de la même abbaye ceux qui avaient fait
 « mourir cet abbé et son neveu, nommé comme feu son oncle. Et y a
 « encore un eschevin de pierre dressé par le Roi dans le préau du
 « cloître de cette abbaye, qui est la place où fut tué cedit neveu, qui
 « était domestique dudit roi. Et en perpétuelle mémoire de ce, le Roi
 « obligea toute la postérité desdits séditions, auxquels appartenait le
 « moulin des Boutauts, de venir tous les ans faire hommage à ladite
 « abbaye le dernier jour d'avril, puis menaient par la ville un homme
 « dessus un âne, lequel homme était coiffé à la façon de Malay, ayant
 « le corps et le visage tournés en arrière, suivi de plusieurs enfants
 « criant : A la troille Melis Malo. Ce que j'ai vu par les rues. Mais
 « cette coutume a cessé dès l'an que le Roi Henri III fit mourir MM. les
 « duc et cardinal de Guise. »

Nous n'avons plus de cette commune que la porte, le nom et la cloche. Cette cloche est encore mystérieuse. Elle est le signal de la retraite du soir aux habitants, pourquoi on la sonne tous les jours depuis Pasques jusques à la Saint-Remy, à neuf heures, et depuis la Saint-Remy jusques à Pasques, pendant l'hiver, à huit heures..... Elle sert pour convoquer tous les habitants de la ville à l'assemblée générale, qui se fait tous les ans, le jour des Saints-Innocents, pour l'élection des Maire et Eschevins. On la sonne en temps de guerre pour défendre la ville et la secourir en cas d'alarme ou de surprises d'une nuit ou des gens de guerre ; comme aussi pour éteindre quelque incendie fortuit qui serait arrivé dans la ville, soit de jour, soit de nuit (p. 93 et 96). »

Je suis porté à croire que c'était aussi en mémoire de l'événement de 1149 que subsistait encore, chaque année, à l'époque où écrivait l'auteur, une singulière coutume expiatoire dont s'acquittaient les archevêques de Sens et qu'il raconte en ces termes :

« Il y avait autrefois d'autres coutumes qui sont abolies, aussi bien que la plupart de celles que nous venons de rapporter, que nous ne faisons connaître qu'afin qu'on voie la différence des temps et comme tout diminue toujours. Le lendemain de Pâques, quand Primes étaient dites, l'archevêque de Sens allait en procession et surplis, avec une chappe noire, sa mitre en tête et sa croix devant lui, avec deux enfants de chœur, qui portaient deux chandeliers jusques en l'église de Saint-Pierre-le-Vif, où ceux qui voulaient le pouvaient accompagner. Etant arrivés là, lui et sa compagnie, il y disait la messe avec le plus de dévotion et le moins d'apparat qu'il pouvait. La messe étant finie, il s'en revenait, et étant dans l'archevêché, il donnait à diner à tous ceux qui l'avaient suivi, sans en excepter que ceux qui ne voulaient pas ou qui ne pouvaient y demeurer. Les mets qu'on servait sur la table consistaient en trois plats, le bouilli, des pâtés et du rôti, afin que, par ce moyen, chacun trouvât son appétit, l'un d'une façon et l'autre de l'autre. Le mardi suivant, il faisait lui et les siens la même débauche. Il n'y avait que le lieu de la station qui était changé, ou, au lieu de retourner à Saint-Pierre-le-Vif, il allait à Saint-Remy, avec pareille cérémonie et pareille fête. Le mercredi ensuite, il allait à Sainte-Colombe-la-Grande, où tout se faisait comme les deux jours précédents. (p. 206). »

Le recueil du bon curé de Saint-Romain offre sur une multitude d'autres sujets des éclaircissements historiques du plus haut prix.

Ainsi une vague tradition qui, selon M. Chérest, dans son travail sur les musiciens sénonais, attribuait à l'archevêque Pierre de Corbeil la composition de l'office de l'Ane, dont le précieux manuscrit est conservé à Sens, se trouve aujourd'hui nettement confirmée par le passage suivant de notre auteur qui, ayant écrit son livre en français, a cru devoir écrire en latin le catalogue des archevêques de Sens, à l'exemple, dit-il, du père Dubreuil qui, ayant fait en français son histoire de Paris, a mis en latin les vies des évêques de ce siège.

« Officium etiam quo aliquando eadem usa est ecclesia in die circon-

cisionis, quod vulgò festum fatuorum dicebatur, jam undique abrogatum et interruptum, composuerat, quod ego legi scripturæ eximie, totum ex pergamento confectum, quod asservatur in thesauro ecclesie senonensis (p. 191). »

La géographie du *pagus* sénonais pourra puiser aussi dans cet écrivain d'utiles renseignements. Il donne la délimitation exacte des cinq archidiaconés, dont chacun, selon la probabilité historique, embrassait la circonscription d'un *pagus*, et il y ajoute la liste complète de toutes les paroisses dont chacun d'eux se composait.

Le Cartulaire historique de l'Yonne pourra aussi y moissonner abondamment, car l'auteur a recueilli et transcrit en grand nombre des chartes de fondation ou de privilèges. Les curieux de noms propres pourront s'y satisfaire amplement. Il a dressé de longs catalogues de toutes les dignités civiles et ecclésiastiques, où l'on peut suivre la série des baillis et des archidiacones, des maires et des abbés, des prévôts et des curés, etc., pendant plusieurs siècles.

Il a décrit fréquemment les monuments de la ville, et par exemple les façades de la cathédrale avec leurs statues, leurs bas-reliefs et le nom de ceux qui les ont sculptés. Sa description s'étend parfois à de moindres édifices, mais intéressants aussi comme œuvres d'art; citons par exemple le passage suivant :

« Il y a au milieu du cloître une grande place, dont l'air est très-sain et favorable à la santé. Elle est entourée de sept ou huit gros sycomores, qui, en faisant une ombre l'été, invitent les passants à s'y retirer pour y respirer plus à l'aise cet air suave et agréable qu'on y ressent. Au milieu, il y a un puits dont les eaux sont tout-à-fait bonnes et si vives, qu'on peut l'appeler *puleus aquarum viventium*. Mais ce n'est pas tout ce qui le recommande; c'est, de sa structure une pièce achevée. Son chapiteau, qui est une petite tourelle ou une lanterne.

toute de pierres de taille ciselées à jour, est fait par Godinet, l'un des plus subtils sculpteurs qui fût au monde en son siècle. Nous en parlerons mieux dans le chapitre de la paroisse de Saint-Romain, au sujet de plusieurs choses qu'il a faites en cette église. C'est lui aussi qui a fait les douze apôtres qui sont aux gros piliers de l'église de Saint-Etienne, la chapelle de Saint-Eutrope et celle de Saint-Savinien de la même église, ouvrages qui ne paraissent que peu de chose aux yeux des grossiers, mais qui sont l'objet d'admiration des plus fins, parce qu'ils sont inimitables et qu'il semble qu'après ces pièces exquises l'art ait perdu son industrie ou qu'il se repose (p. 255). »

L'un de nos collègues (1) nous entretenait dernièrement d'un siège de Sens par Henri IV, en 1590, et d'une capitulation préparée dont on ne trouve la relation dans aucun historien (2). Elle est dans notre auteur et avec de grands détails.

(1) M. le comte Léon de Bastard.

(2) Henri IV faillit y être tué d'un coup de fauconneau tiré par un des jeunes gens d'une association de la ville qui avait pris le titre bizarre du *Sabot*. Quand on lui dit qui étaient ces excellents tireurs : « Ventre-Saint-Gris ! s'écria-t-il, quels sabotiers ! » (Manuscrit de l'abbé Salgues de la collection de M. le docteur Crou).

Il y a d'amples détails sur ce siège dans de Thou, Davila, Hardouin de Péréfixe, le manuscrit Fenel, Taveau, Lafaye, Gressier et Cartault. Les articles de la capitulation qui avait été proposée existent encore, et M. Crou les transcrit dans son Essai manuscrit sur l'histoire de Sens. Lafaye cite les noms des assiégés, au nombre de quatorze, qui furent tués, et de huit autres qui furent blessés.

M. de Lavernade, trompé par les versions diverses de ces manuscrits, suppose à tort que Henry IV a, à deux fois différentes, assiégé Sens. La Ligue était du reste puissante à Sens, et ses adhérents nombreux et déterminés. M. A. Vuitry possède un acte d'union pour le quartier d'Yonne, daté du 26 août 1592. Il porte quatre-vingt-deux signatures, et, d'après M. le docteur Crou, l'on a cru reconnaître qu'elles ont été tracées non avec de l'encre, mais avec du sang.

Et aussi celle d'un premier siège que la ville soutint contre les Huguenots en 1567, « où l'on tient, dit-il, comme je l'ai souvent ouï-dire, que saint Savinien, comme protecteur de la foi, parut sur les murailles avec des habits pontificaux, et qu'il donna autant d'épouvante aux ennemis de la foi catholique, comme saint Jacques de Nisibe en donna aux infidèles qui attaquaient une ville dont il était évêque, et qu'il prenait sous sa sauvegarde. » Cela n'empêcha pas les Huguenots de saccager et de brûler l'église paroissiale de saint Savinien et toutes celles qui se trouvaient dans les faubourgs, ce qui se renouvela en partie en 1592, lors de l'attaque que le roi Henri IV tenta contre cette ville. Voici ce qu'en dit notre auteur :

« Il vient à Sens et fait savoir les habitants qui à son arrivée s'étaient fortifiés et enfermés dans leur ville de se rendre à lui et de le reconnaître. Ils le refusèrent. *Notumus hunc*, répondent-ils hardiment, *regnare super nos*, à moins qu'il ne se fasse catholique. Il les assiège ; ils résistent. Et enfin après une furieuse batterie de part et d'autre, le roi se voulant faire jour au travers leurs portes et leurs remparts, les habitants d'ailleurs étant résolus de plutôt perdre la vie, leur ville et leurs biens, que d'exposer leur salut à la conduite d'un infidèle dans qui il y avait trop à admirer et dont ils n'auraient que trop tôt sucé les mauvaises doctrines, le roi fit lever le siège, voyant leur courage, se retira avec son armée et il vit bien que le ciel combattait pour la ville de Sens. Mais ce ne fut pas sans endommager les environs de la ville de Sens. Ceux de sa suite, enragés contre les églises, contre les monastères, les reliques et les pasteurs, ruinèrent et perdirent tout ce qui ne fut pas assez fort pour se mettre à couvert de leur rage. Tout le pays circonvoisin en pleure encore, et de quelque côté qu'on y jette les yeux, on y voit de tristes restes d'une barbarie payenne et plus qu'inhumaine (p. 587). »

Il est des écrivains qui, comme Claude Haton, ont cherché à excuser, par des provocations, le grand massacre des

Huguenots que firent les habitants de Sens en pleine paix et sous l'empire des édits de tolérance promulgués par le roi. Notre auteur, dans la franchise de sa foi, n'y met pas tant de façons ; il raconte tout bonnement que cela se fit par ordre du roi et du cardinal de Guise.

« Je fus autant surpris quand je lus dans le manuscrit de Farinade qu'en l'année 1562 il y avait un temple des Huguenots dans le faubourg de Saint-Pregtz et qu'il avait été bâti dans le marché des Porteaux, qui est de la paroisse de Saint-Romain. Il ajoute qu'il fut brûlé et ruiné par le commandement du roi Charles IX, qu'on tua même plusieurs Huguenots et qu'on y fit un étrange carnage quinze jours après Pâques de la même année, sous Louis de Lorraine, 98^e archevêque de Sens (p. 589). »

Et plus loin p. 655, il cite un autre manuscrit portant :

« L'un des grands massacres de ceux de la religion se fit à Sens, dont le cardinal de Guise était archevêque, où il y eut cent personnes de toutes qualités cruellement mises à mort et les corps jetés nus à la rivière. Autant de maisons furent pillées. Les temples de ceux de la religion démolis et les vignes d'alentour arrachées. Cela fut exécuté le 12^e jour d'avril et autres suivants. Durant lequel temps ceux de Guise qui avaient enjoint à Hémar, lieutenant criminel de Sens, de faire ce massacre, publiaient sous le nom du roi et envoyaient dire au prince à Orléans qu'il voulait que l'édit de janvier (édit de tolérance) fût strictement observé, excepté à Paris. »

Parmi les récits curieux qu'il emprunte à de plus anciens manuscrits, j'en citerai deux qui se recommandent par une couleur locale toute particulière, et des traits profondément empreints des mœurs du temps.

Le premier est l'entrée à Sens, en 1536, du cardinal de Bourbon, venant prendre possession de l'archevêché, et qui, après beaucoup d'autres honneurs, fut harangué en vers par Dieu le père, saint Savinien, saint Loup et l'Eglise.

« Le 5^{me} janvier de l'année 1556, Messieurs le Bailly de Sens, lieutenant général et particulier, assistés du corps de ville, allèrent au-devant de M. Louis de Bourbon, cardinal de l'église romaine, nommé à l'archevêché de Sens par François I^{er}, roi de France, et confirmé par le pape Paul III, qui venait pour se faire mettre en possession, et le saluèrent près l'abbaye de Saint-Jean-lez-Sens, et après lui avoir fait une harangue, ils le conduisirent dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, où il soupa et coucha après avoir fait sa prière.

Le lendemain matin, Messieurs du chapitre et tout le clergé tant de la ville que des cinq abbayes partirent processionnellement, revêtus de riches chappes et suivis de tout le peuple, et trouvèrent ledit seigneur dans le cloître d'icelle abbaye, qui était revêtu de rouge avec son chapeau de cardinal. Auquel lieu furent appelés tous les vassaux des fiefs et seigneuries relevant du susdit archevêché. Et comme vassaux ecclésiastiques y comparurent MM. l'archidiaque de Sens, le trésorier, l'archidiaque de Gastinais, l'archidiaque de Melun, l'archidiaque de Provins, l'archidiaque d'Estampes, les vénérables doyen et chapitre de Sens, les religieux Abbé et couvent de Saint-Pierre-le-Vif, les Célestins... et le chapitre de Villefolle.

Après, noble homme M. Jean Bontemps, trésorier et chanoine, harangua au nom de tout le clergé de la ville, et entre autres choses la foi lui fut recommandée, laquelle par ses prédécesseurs avait été inviolablement conservée jusqu'à présent, depuis l'heureuse venue de saint Savinien, premier archevêque d'icelle et disciple de N. S., dès le vivant de saint Pierre. Après laquelle harangue il fut porté dans sa chaise par les religieux dudit lieu jusques à la porte de l'abbaye, puis il fut porté par quatre barons qui sont obligés à cela, depuis l'abbaye jusques à Saint-Etienne

Comme il arriva à la porte de la ville, les maire et échevins lui donnèrent un ciel (*sic*) de velours cramoisi qu'ils portèrent au-dessus de lui jusques dans la grande place de l'église susdite, suivis de tous les domestiques et officiers. Puis étant assisté de MM. ses neveux les ducs d'Anguien (*sic*) et de Mesle, avec les enfants de la maison de Chatillon, tous à cheval et habillés de même façon. Avec eux allaient MM. les évêques de Chartres, de Troyes et d'Auxerre, revêtus de leurs rocquets et montés sur des mules. Et aussi les abbés de Saint-Jean-lez-Sens, de Saint-Edme-de-Château-Laudon et Fontainejean.

Plusieurs barons et seigneurs, gentilshommes tous à cheval, tout le corps de ville et justice suivant.

Il y avait à l'entrée de la ville un échaffaud sur lequel fut joué un mystère dans un parc nommé le Parc-de-Sens, y ayant une fleur de lys de laquelle sortait un personnage habillé en cardinal, représentant ledit seigneur. Et en un autre plus haut échaffaud était un Dieu le père avec des joueurs d'instruments qu'il faisait bon ouïr.

DIEU.

Tout ce qui fut jadis par Sens
 Pour l'homme humains tout en ses delis (*sic*)
 Dessous ma main j'ai bien maintenu Sens
 Qui a toujours aimé la fleur de lys
 Aux rois français que moy a mis illis (*sic*)
 Je l'envoyai par don céleste et bon
 Dont est issu par légitimes lits
 Louis illustre cardinal de Bourbon.

SAINT-SAVINIEN.

Madame foy jadis vous apportay
 De par saint Pierre envoyé de Judée
 Et en ce parc de Sens je vous plantay
 Qui est métropole de toute la contrée.
 Or estes-vous si bien enracinée
 Qu'avez produit à Dieu un fruit très-bon
 De vous jouit comme fief....
 Louis illustre cardinal de Bourbon.

- SAINT-LOUP.

Mon successeur, cher ami et parent,
 En estui pare soyez le bien venu
 De cette fleur vous êtes apparent
 Et comme fils en mon temps fus venu
 Or fut ce parc par moi....
 Lequel trouvai en la fin ferme et bon
 Faites qu'il soit....
 Louis illustre cardinal de Bourbon.

L'ÉGLISE.

Prince notable et révérendissime,
 A toi soumets ce peuple en foi très bon
 Sois lui père comme nobilissime
 Louis illustre cardinal de Bourbon.

Depuis la porte de la ville jusqu'à la grande église, par Saint-Pierre-le-Donjon, toute la ville était parée et tendue de rouge, et quand ledit seigneur fut devant le palais, il y trouva un échaffaud sur qui étaient trois condamnés à perpétuité criant miséricorde, ce qu'il promit.

Lequel étant proche la porte de son église, ses laquais emportèrent le ciel susdit, puis M. de Salazar, archidiaque de Sens, lui fit une harangue et lui fit faire les cérémonies accoutumées. Entrant dans l'église, Messieurs du chapitre firent refus de l'entrée du chœur à l'évêque d'Auxerre pour sa grande barbe (1); puis il y entra, mais il n'approcha du grand autel. Après que mondit seigneur eut fait sa prière, il alla se revêtir au trésor, puis il rentra par la grande porte du chœur, devant lequel allait M. l'évêque de Chartres et celui de Troyes, faisant l'office de diacre et sous-diacre, leurs croix devant eux, et devant monsieur ses crosse et croix, célébrant lui-même la messe, qui fut du Saint-Esprit. Laquelle finie, tout le clergé de son église dina dans la salle du palais archiépiscopal (p. 201 et suiv.). »

(1) L'évêque d'Auxerre qui reçut cette affront était François de Dinteville, second du nom, qui avait été ambassadeur du roi François 1^{er} à Rome, de 1531 à 1554. Le singulier motif *de sa grande barbe* était-il la vraie raison de cet étrange incident? ou bien n'était-ce pas parce que le prélat n'avait pas encore, depuis six ans qu'il était évêque d'Auxerre, prêté le serment accoutumé à l'église de Sens? Ce qui pourrait le faire supposer, c'est qu'on voit dans Lebeuf (mém. sur Auxerre t. 2, p. 122 de l'édition de 1851) qu'il donne procuration au doyen, le jour même de l'intronisation du cardinal de Bourbon, de prêter le serment si longtemps ajourné. Ne serait-ce pas aussi parce que François de Dinteville était alors impliqué dans l'accusation portée contre ses deux frères, d'un complot pour empoisonner le Roi?

L'autre passage, non moins singulier, est le récit d'un contemporain, (Sébastien Picotte, chronique du roi François I^{er}), sur la réception faite à Sens au roi François I^{er}, en 1537, et les fêtes qu'on donna à la cour, y compris un procès criminel, suivi de la question et une exécution capitale au naturel, pour le divertissement des princes, des gentilshommes, *des dames et des damoiselles*.

De Fontainebleau s'en vint au lieu de Vuluisant, qui est une abbaye dont à présent est abbé commendataire M. le révérendissime cardinal de Chastillon, lieu fort délectable et bien bâti, où illec séjourna quelques jours pendant lesquels Messieurs de la ville de Sens furent avertis subitement par quelques notables personnages de la cour que le roi avait tenu propos de venir faire son entrée audit Sens et visiter ce lieu. Pourquoi MM. les maire et échevins firent assembler et convoquer tous les habitants de la ville en la chambre d'icelle pour délibérer sur cette affaire, c'est à savoir quel ordre on doit tenir à recevoir ledit seigneur et quel présent on lui devait faire. Et en ladite assemblée fut ordonné qu'on irait au-devant dudit seigneur en grande magnification et qu'on lui ferait un présent et à la reine. Mais, pour être plus certain de sa venue, qu'il serait bon d'envoyer audit lieu de Vuluisant aucuns desdits habitants pour savoir le jour de sa venue, ce qui fut fait. Lesquels, duement avertis de la venue dudit seigneur, firent faire plusieurs réparations tant du pavé de la ville que dehors, employèrent et mirent en besogne lesdits échevins, grand nombre de charpentiers, menuisiers, peintres, tourneurs et autres gens du métier pour faire et construire échafaux et un portail et arc triomphant à la porte Notre-Dame, par laquelle entra ledit seigneur. Et le dimanche 29^e jour d'avril après Pâques 1559, ledit seigneur étant à Fleurigny au château et maison de plaisance appartenant à noble homme François Leclerc, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de la Forêt et bailly de Sens, auquel lieu il avait couché pour venir faire son entrée audit Sens, partit dudit lieu. De laquelle venue avertis lesdits habitants de Sens se disposèrent et partirent pour aller au-devant ainsi et de la manière qu'il s'en suit :

En premier lieu sortirent dudit Sens tous les gens des églises pa-

roissiales tant de la ville que faubourgs, accompagnés des Cordeliers, Jacobins, Célestins, avec les religieux des abbayes d'alentour dudit Sens, c'est à savoir de Saint-Remy, de Sainte-Colombe, Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Jean et Saint-Paul, portant les saintes croix et dignes reliques, vêtus de chappes de drap d'or, d'argent, velours et autres triomphants draps de soie.

Et après sortirent les archers et arbalestiers, vêtus de livrées bien richement, avec leurs enseignes.

Après sortit à pied le doyen du guet, avec les sergents du guet, aussi vêtus de livrées avec l'enseigne.

Après sortirent les sergents à pied et à cheval du bailliage, vêtus de livrées comme dessus, avec leur porte-enseigne richement vêtu qu'il faisait beau voir.

Après sortirent cinq cents jeunes enfants, marchands de la ville, richement vêtus, tous harquebouziers avec leur capitaine et porte-enseigne, magnifiquement vêtus et habillés, et force tambouriniers et piffres, qui marchaient en si bon ordre que c'était grand plaisir à les voir.

En après sortirent les mestiers de la ville, jusques au nombre de mille hommes de pied, honnêtement vestus et découpés de livrées avec leur capitaine et porte-enseigne comme dessus.

En après sortit M. le bailly et capitaine dudit Sens, monté sur une très grande belle mule, bien richement phacelée, vestu d'une robe courte d'un fin relaine, accompagné d'un grand nombre de nobles hommes, aussi richement vestus et habillés, tous à cheval.

Après mondit seigneur le bailly sortit M. le lieutenant général, accompagné de M. le lieutenant particulier, avocat et procureur du roy audit Sens, des quatre conseillers dudit bailliage, des greffiers et enquesteurs dudit bailliage, les avocats et procureurs dudit bailliage en grand nombre; les douze notaires royaux dudit Sens, tous montés sur mules houssées et vestus de robes longues.

Et après suivaient MM. les trois Eleus pour le Roy en l'Élection dudit Sens, le greffier et contrôleur du grenier à sel, les receveurs des tailles et aydes, avec leurs sergents, montés comme dessus.

Consécutivement suivaient en bon ordre MM. le Maire et Echevins de ladite ville, leur procureur et receveur, conseil et officiers, tous vestus de robes doublées de velours, accompagnés de plusieurs habi-

tants, plus anciens et notables bourgeois de ladite ville. Lesquels tous à cheval en bon ordre; incontinent qu'ils eurent aperçu ledit seigneur qui venait droit le grand chemin dudit Fleurigny, se détournèrent du lieu où ils étaient et s'en allèrent droit audit seigneur, auquel le maire de la ville lit présent par le receveur d'icelle des clefs de ladite ville, qui était en un coffre couvert de velours cramoisy à l'entour duquel était garny de bandes d'argent, dont ledit seigneur les prit et les bailla à ses gens. Puis mondit seigneur le maire lui fit une harangue, laquelle fut trouvée bonne par ledit seigneur et remercia grandement les habitants de l'honneur qu'on préparait lui faire.

Ce fait, ledit seigneur passa outre avec son train, et sitôt qu'il approcha de la ville rencontra en un grand champ cent hommes à cheval, montés sur gros roussins, armés et équipés de pied en cap, qui firent merveilles de rompre lances entre eux à course de leurs chevaux pour l'honneur dudit seigneur, qui prit grand plaisir à les voir.

Puis poussant outre plus avant trouva ledit seigneur un bataillon de six mille hommes de pied, gens d'élite et contenance fière et assurée comme s'ils eussent voulu défendre ou assaillir un bataillon : lequel bataillon quand ledit seigneur passa devant pour les saluer, baissant leurs enseignes, les inclinant vers lui, puis tous les harquebouzziers estant en icely tirèrent, qui firent grand bruit, tellement que ledit bataillon était tout couvert de fumée, à quoi ledit seigneur prit grand plaisir et fut longtemps sans bouger son œil de dessus et avait un visage par lequel il donnait bien à connaître qu'il prenait plaisir et en faisait cas. Et à la vérité ledit bataillon semblait bien être de douze mille hommes, combien qu'il n'y en eût que ce qui est dit ci-dessus, c'est à savoir six mille hommes.

De là passant outre ledit seigneur vint à la porte Notre-Dame où illec était à l'entrée un arc triomphant fait à l'antique, couvert de croix et armoiries des armes de France, près de laquelle porte, sur une douve du fossé, était une grande route (*sic*) d'artillerie de quantité de cinquante pièces auxquelles pour saluer ledit seigneur fut mis le feu en une trainée faite d'un demi-caque de poudre à canon. Laquelle trainée en un instant mit le feu à toutes ces pièces d'artillerie qui étaient près ladite porte, de sorte que ladite porte et tout à l'entour semble être fait de feu avec un bruit et son d'artillerie si

grand et merveillable qu'il semblait que tout fondit en abîmes. Quand ledit seigneur fut sous ladite porte à l'entrée de ladite ville lui fut présenté un poïse (poêle) de drap de velours parsemé de fleurs de lys à l'entour avec un escu de chacune pente d'icelle de France et frangé de franges d'or de Chypre que quatre eschevins portaient, sous lequel il se mit et de là fut conduit ainsi par lesdits échevins par les rues de la ville richement tendues de tapisseries, et en aucuns lieux théâtres et échaffaux sur lesquels il y avait plusieurs mystères et figures à sa louange, de la reyne et Messieurs ses enfants, jusque devant l'église de Saint-Etienne, église cathédrale et métropolitaine, dans laquelle il entra et fut reçu illec par M. Salazar, grand archidiaire d'icelle, abbé de Sainte-Colombe et Saint-Émy-les-Sens, et grande et honorable assistance du clergé. Lequel seigneur archidiaire lui fit semblable harangue et lui présenta un livre où était l'Évangile, sur lequel ledit seigneur mit la main et promit et jura entretenir, garder et observer les franchises et libertés de ladite église octroyées par ses prédécesseurs rois de France. Et ainsi reçu par ledit seigneur de Salazar, archidiaire dudit Sens, et ledit clergé, ledit archidiaire le mena jusqu'au chœur de ladite église, en laquelle ledit seigneur fit sa prière et dévotion. Ce fait, lui fut montré plusieurs beaux reliquaires étant près le chœur de ladite église découverts. Lequel seigneur prit grand plaisir à les voir, et ce fait, par rues tapissées comme dessus, s'en alla descendre en son logis qui lui avait été préparé en une grande rue de ladite ville ample et magnifique, et jusques audit lieu fut accompagné par tous les habitants qui étaient sortis au-devant de lui. Peu de temps après que ledit seigneur fut arrivé en son logis, passèrent par-devant icelui tous les gens de pied dudit bataillon avec leurs capitaine et porte-enseigne, fifres et tambourins, en très-bon ordre et tels que ledit seigneur pour les voir se mit à la fenêtre de son dit logis, et non sans cause, car il semblait mieux à les voir marcher en ordre que ce fussent gens de guerre qui marchaient et jamais n'avaient fait autre mestier.

Et le lendemain ainsi que le Roi sortit de sa chambre pour aller à la messe, étant avec lui MM. le connestable de Guise, cardinal de Lorraine, de Tournon, de Givry, de Mascon et autres princes et notables personnages, lesdits eschevins lui firent don et présent d'une fontaine d'argent doré de fin or, faite d'un beau et triomphant artifice,

à l'entour de laquelle estaient les gestes de Jules César étant ès Gaules Sénonaises et les résistances faites par les habitants dudit Sens à l'encontre dudit César, et au plus haut d'icelle estait ladite fontaine couronnée des sept vertus cardinales, par la bouche desquelles l'eau de ladite fontaine distillait et tombait en un riche et somptueux bassin de cristal, enrichi d'antiques et d'émail. Et en faisant ledit présent le maire de la ville, qui était pour lors le prévôt dudit Sens, M. Guillaume Lhuillier, lui fit de rechef une brève harangue qui lui plut moult, et le mercia dudit présent et l'accepta.

Après ledit présent fait et bénignement reçu par ledit seigneur, s'en alla la messe ouïr en l'église de Saint-Etienne avec Messieurs le dauphin et d'Orléans, ses enfants, accompagné de Messeigneurs le connétable de Guise, gouverneur de Sens et Champagne, et plusieurs autres notables personnages.

Après que ledit seigneur fut parti pour aller à la messe, mesdits seigneurs les eschevins, accompagnés de personnages notables dudit Sens, à savoir M. le Bailly, ses lieutenants, avocats, procureurs, notaires royaux, bourgeois et marchands dudit Sens, qui jà avaient assisté à voir faire ledit présent, présentèrent à la reyne un autre beau et magnifique présent d'une coupe d'or estimée à trois cents écus, laquelle le reçut et les remercia.

Ledit jour fut amené des prisons criminelles au palais archiépiscopal dudit Sens un nommé Guillaume Arrezant, Suisse, qui autrefois avait eu charge du Roy des guerres de France et capitaine de dix mille hommes de pied, et illec arrivé fut faite lecture de son procès verbalement par M. le Prévôt La Vouste, étant en la chaire de l'official dudit Sens, et présence de MM. le lieutenant-général et particulier, du Bailly dudit Sens, avocat et Procureur du Roy, tant dudit bailliage que de la cour ecclésiastique, et autres notables personnages dudit Sens, en la présence desquels ledit de La Vouste prononça la sentence à l'encontre dudit Guillaume Arrezant, par lequel il le condamna à avoir la tête coupée sur un échaffaut devant l'église dudit Saint-Etienne, et néanmoins qu'avant ce faire il aurait la question pour répondre sur aucuns cas dont il n'avait voulu aucune chose dire. Ce qui fut fait, mais il ne confessa rien, quelques remontrances que lui fit ledit de La Vouste, son juge, et ainsi fut mené sur l'échaffaut où illec fut décapité par l'exécuteur dudit Sens, en la présence de

Messeigneurs le dauphin et d'Orléans et plusieurs princes et gentilshommes, dames et damoiselles de la cour.

Ce fait, ledit seigneur partit de Sens et s'en alla au giste à Ville-neuve-le Roy, pour aller à Chastillon-sur-Loing, où illec il séjourna quelque temps, puis s'en retourna à Fontainebleau (p. 650 et suiv.) »

Le livre du digne curé de Saint-Romain contient plus d'un passage qui pourrait encore aujourd'hui paraître ne pas manquer tout-à-fait d'à-propos. C'est ainsi qu'il commence par des doléances sur l'indifférence des habitants de Sens pour l'étude et les travaux historiques et se termine par de touchantes lamentations sur le décadence progressive de cette cité.

L'auteur a beau être dépourvu de discernement philosophique et de critique historique, sa crédulité ne révolte ni ne fatigue jamais, parce que la bonne foi la plus sincère est empreinte dans tous ses jugements et même au milieu de ses plus grosses méprises. Il y a tant de faits, de révélations, de documents de tous genres sur tout le passé de sa vieille cité, que c'est un répertoire intarissable pour ceux qui veulent s'occuper de l'histoire sénonaise. Aussi, combien de fois l'a-t-on copié sans le citer. C'est là notamment que Ch. Tarbé a, pendant quarante ans, puisé à pleines mains pour les notices de son almanach, et il eût pu y puiser quarante ans encore sans tarir cette source abondante de descriptions et d'anecdotes du vieux temps. Lorsque je songe que, des quatre exemplaires de ce livre qu'il y avait dans le pays il y a quelques années, il n'en reste plus que deux, je ne puis que faire des vœux pour que ces exemplaires soient légués un jour à nos dépôts publics, ou que tout au moins il en soit fait une copie pour la bibliothèque de la ville de Sens.

A. CHALLE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE

PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1858.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE								OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES						
	à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		température m'nimum.	température maximum	température moyenne.	différence des extrêmes.			
1	756	75	756	70	756	68	756	60	+12	5	+15	7	+14	10	5
2	756	64	756	63	756	70	756	72	+3	6	+15	8	+9	70	12
3	755	91	755	80	755	72	755	51	+3	7	+17	0	+10	55	13
4	754	75	754	70	754	63	754	55	+4	5	+21	4	+12	95	16
5	754	35	754	38	754	40	754	45	+6	1	+20	5	+13	50	14
6	754	69	754	72	755	02	755	17	+6	4	+16	5	+11	45	10
7	748	80	747	92	747	85	747	15	+3	2	+18	7	+10	95	15
8	748	90	749	20	749	62	750	41	+10	4	+18	8	+14	60	8
9	755	90	755	87	755	65	755	55	+4	5	+12	9	+8	70	8
10	743	18	742	20	741	80	741	48	+0	0	+11	9	+5	95	11
11	746	35	747	14	747	85	748	76	+4	4	+15	7	+10	05	11
12	752	16	752	75	753	08	754	79	+3	8	+11	4	+7	60	7
13	756	14	756	90	757	54	758	75	+1	7	+15	5	+8	60	13
14	758	41	758	22	757	81	757	12	+4	7	+16	3	+10	50	11
15	755	24	754	18	755	77	752	46	+2	5	+18	1	+10	50	13
16	751	68	751	45	750	90	750	16	+7	5	+19	2	+15	25	11
17	750	25	750	08	749	92	749	74	+7	6	+21	6	+14	60	14
18	745	60	744	38	745	61	741	04	+3	9	+21	4	+13	65	15
19	741	20	741	65	741	85	742	98	+11	5	+15	9	+15	70	4
20	745	81	745	90	744	58	745	49	+10	5	+16	4	+13	55	6
21	746	75	747	02	747	58	749	08	+4	2	+15	8	+10	00	11
22	749	60	749	72	750	08	751	75	+8	5	+14	6	+11	55	6
23	751	42	751	61	751	91	752	52	+7	4	+15	9	+10	65	6
24	752	04	752	18	752	65	753	52	+9	7	+15	4	+12	55	5
25	755	20	755	41	755	62	754	69	+10	5	+14	0	+12	25	3
26	754	75	754	80	754	81	755	21	+8	5	+11	5	+10	00	5
27	755	32	755	40	755	61	756	17	+10	1	+11	5	+10	80	1
28	756	45	756	48	756	65	757	25	+8	1	+11	8	+9	95	5
29	758	40	758	57	758	57	758	55	+7	5	+9	2	+8	55	1
30	760	02	760	25	760	25	762	29	+1	0	+6	6	+2	80	7
31	761	04	759	50	759	50	760	04	+2	5	+4	0	+0	75	6
moyennes du mois.	752	50	752	45	752	51	752	80							
Plus grande élévation 762,29, le 30, à 9 h. du s. Moindre élévation 741,04, le 18, à 9 h. du s.									RÉCAPITULATION. Maxim. extr. +21,6, le 17. Minimum extr. + 2,5, le 31. Différence des extrêmes 24,4. Moyenne du mois + 10,56. Moyenne de la variabilité journalière 9,14.						

Octobre.

VENTS •		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
N.	N. N.-O.	nuag. gris	serein	mm 5 05	
S.	N.-O.	pelot. blancs.	convert		
S.	S.-E.	serein.	serein		
S.	S.-O.	id.	id.		
S.-O.	O.	nuag. blancs.	convert		
S.	N.	couvert	pelotons bl.		
S.	O.	serein	nuag. blancs		
O.	N.	nuageux	couv., pluie	9 35	
N.	N.	nuages gris.	id.	0 95	
S.	S.	bandes blan	bandes bl.		
O.	N.-O.	pluie.	couv t	6 90	
N.-O.	N.-O.	id.	id.	2 64	
S.	N.-O.	serein	convert	0 58	
S.	S	id.	serein		
N.-E.	E.	id.	id.		
S.	S.	id.	id.		
S.	S.	bandes blan.	bandes bl.		
S.	S.	serein.	serein		
O.	O.	pluie	nuag. noirs	2 45	
S.	O.	id.	nuag. gris	8 80	
E.	N.-E.	serein	id.	0 52	
N.-E.	N.-E.	couvert	ciel blanc.		
O.	N.-O.	brouillard.	pet. pluie	5 55	
S.	N.-E.	convert	nuag. fondus.	1 55	
N.	N.-E.	nuag. gris.	nuag. gris		
N.-E.	N.-O.	couvert	couvert		
O.	O.	brumeux	brumeux		
N.	O.	pluie.	pet. pluie	0 85	
N.	N.	nuag. blancs.	nuag. blancs	5 60	
N.	N.-E.	serein	serein		
N.-E.	N.-E.	id	id.		
beaux et couverts, ou jours de beau temps 25. de pluie 5. de brouillard 1. de gelée 2. de neige 0.				mm 48 17	

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE.				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES											
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	Différence des extrêmes.								
1	759mm72	759mm60	759mm55	759mm14	+ 2	4	+ 6	0	+ 4	95	8	1				
2	758	15	758	20	758	08	757	72	+ 4	5	+ 5	4	+ 2	05	6	7
3	757	96	757	98	758	00	758	59	+ 5	3	+ 4	6	+ 0	65	7	9
4	757	54	757	12	757	04	756	61	+ 6	7	+ 1	5	+ 2	60	8	2
5	756	53	756	19	756	01	755	77	+ 8	2	+ 5	5	+ 2	55	11	7
6	755	85	755	92	755	95	756	51	+ 4	5	+ 4	9	+ 0	20	9	4
7	756	60	756	68	756	81	757	03	+ 1	5	+ 5	5	+ 1	00	4	6
8	757	50	757	45	757	65	758	94	+ 7	7	+ 2	9	+ 2	40	10	6
9	759	40	759	72	759	88	760	91	+ 5	4	+ 2	5	+ 0	55	5	7
10	761	18	761	02	759	84	759	94	+ 5	7	+ 4	5	+ 0	60	10	2
11	758	16	758	07	757	95	757	45	+ 8	5	+ 6	9	+ 0	70	15	2
12	752	26	751	65	751	14	749	75	+ 6	2	+ 10	2	+ 2	00	16	4
13	755	16	754	91	754	17	755	55	+ 1	3	+ 15	9	+ 6	50	12	6
14	755	40	755	43	755	48	755	75	+ 2	5	+ 11	2	+ 4	45	8	9
15	754	17	754	75	754	93	756	95	+ 3	0	+ 5	5	+ 1	25	2	5
16	756	72	756	60	756	48	755	55	+ 4	2	+ 12	9	+ 4	55	8	7
17	758	16	759	00	759	65	742	16	+ 5	5	+ 14	2	+ 4	55	8	7
18	741	14	741	02	740	81	759	16	+ 10	5	+ 14	5	+ 2	10	4	2
19	741	80	742	12	742	48	744	58	+ 2	4	+ 4	2	+ 0	90	1	8
20	752	25	752	81	755	15	754	90	+ 5	7	+ 5	4	+ 1	15	9	1
21	755	00	755	12	755	08	754	06	+ 5	5	+ 2	7	+ 1	50	8	0
22	754	10	754	14	754	25	754	69	+ 2	5	+ 0	5	+ 0	90	2	8
23	755	59	752	92	752	55	751	67	+ 2	8	+ 1	2	+ 0	80	4	0
24	751	95	752	41	751	25	747	87	+ 1	5	+ 6	7	+ 2	60	8	2
25	746	10	746	02	745	81	744	05	+ 1	5	+ 12	9	+ 5	80	14	2
26	742	26	741	98	741	16	759	76	+ 2	7	+ 14	4	+ 8	55	11	7
27	753	18	752	87	752	08	750	20	+ 7	6	+ 15	0	+ 11	50	7	4
28	756	59	757	05	757	96	740	08	+ 9	5	+ 15	7	+ 11	50	4	4
29	759	50	758	07	756	10	752	26	+ 6	6	+ 10	4	+ 8	50	5	8
30	759	75	740	14	740	92	742	80	+ 7	5	+ 10	8	+ 9	05	5	5
moennes du mois.	748	50	748	50	748	54	748	19	RÉCAPITULATION: Maxim. extrême + 15,1: 27. Minimum extr. + 8,3 le 11. Différence des extrêmes 23,3. Moyenne du mois + 2,51. Moyenne de la variabilité journalière 7,97.							
Plus grande élévation 760,91, le 9, à 9 h. du soir. Moindre élévation 730,20, le 27, à 9 h. du soir.																

le Novembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
N.	N.	serein	serein.	m	
N.	E.	couvert	nuageux		
N.	N.	serein.	serein.		
N.	N.	id.	id.		
N.	O.	qqs. nuag.	brumeux		
S.	S.-E.	brouillard	pet. neige	0 95	
N.-E.	N.-E.	couvert	quelq. nuag.		
N.-N.-E.	N.-N.-O.	vap. épaisses	couvert		
N.	E.	nuages gris.	nuageux		
E.	N.-E.	serein	serein.		
E.	E.	id.	id.		
E.	S.	brumes légèr.	nuageux		
S.	S.-S.-O.	couvert	pet. pluie		
S.	S.-O.	pluie fine	pluie	6 52	
E.	S.-E.	couvert	nuageux.	2 25	
S.-E.	S.-O.	pluie fine	nuag. fondus	2 80	
O.	S.-O.	pluie.	pluie	6 98	
O.	O.	pluie	nuag. épais.	13 75	
N.-E.	N.-E.	pluie fine	couvert.	6 22	
N.	N.-E.	brumes lég.	serein		
N.-E.	N.-E.	id.	nuageux		
E.	E.	couvert.	couvert		
E.	E.	id.	id.		
S.-E.	S.-E.	brouillard	brumeux		
S.-S.-E.	S.	nuag. fondus	couvert		
S.	S.-S.-O.	nuages lég.	pet. pluie	0 75	
S.-S.-E.	S.-O.	nuages rayés	pluie	7 75	
O.	S.-O.	pluie	couvert	4 58	
S.-S.-E.	S.-S.-O.	ciel gris	pluie	0 52	
S.-O.	O.	pluie	couvert	7 52	
beaux et couverts, ou jours de beau temps 17. de pluie 11. de brouillard 2. de gelée 18. de neige 1.				mm 60 17	

OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES
A O DE TEMPÉRATURE.

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES

jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES														
	à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.							
1	750	21	751 ^{mm} 00	751 ^{mm} 68	753 ^{mm} 29	+	2	2	+	7	7	+	4	95	3	5			
2	753	20	755	14	753	01	752	22	+	1	5	+	6	7	+	4	10	3	2
3	756	50	756	65	757	10	758	32	+	3	4	+	7	5	+	5	55	5	9
4	757	14	756	98	756	92	755	46	+	0	5	+	7	2	+	5	55	7	7
5	755	41	755	41	755	40	755	50	+	0	5	+	6	9	+	5	20	7	4
6	755	21	755	18	755	15	754	97	+	4	5	+	5	7	+	5	10	1	2
7	755	59	755	51	755	85	756	12	+	5	8	+	3	9	+	3	85	0	1
8	757	12	757	21	757	48	758	08	+	0	0	+	3	3	+	1	65	5	5
9	757	91	757	85	757	66	757	45	+	0	5	+	2	5	+	1	50	2	0
10	757	65	757	74	757	91	758	56	+	0	5	+	3	0	+	1	75	2	5
11	759	00	759	08	759	21	759	40	+	0	8	+	2	5	+	1	65	1	7
12	755	91	755	68	755	51	754	62	+	0	8	+	1	7	+	1	25	0	9
13	755	25	755	12	755	02	752	85	+	0	7	+	2	5	+	1	50	1	6
14	755	60	756	02	756	43	758	51	+	0	6	+	1	9	+	1	25	1	3
15	758	02	757	91	757	60	756	77	+	0	7	+	1	5	+	1	10	0	8
16	756	52	756	24	756	22	757	82	+	0	6	+	3	5	+	2	05	2	9
17	754	52	754	21	754	07	755	76	+	1	4	+	5	0	+	3	20	5	6
18	752	02	751	81	751	73	750	92	+	0	5	+	8	5	+	4	40	7	8
19	748	65	748	50	748	44	747	09	+	1	5	+	10	2	+	5	85	8	7
20	748	75	748	91	749	05	750	75	+	5	5	+	8	9	+	7	20	5	4
21	752	16	752	1	752	95	754	22	+	2	5	+	11	0	+	6	75	8	5
22	754	81	754	90	754	96	755	60	+	3	7	+	12	5	+	8	10	8	8
23	749	50	748	65	747	95	745	57	+	5	2	+	10	5	+	6	85	7	5
24	746	65	746	82	747	08	749	65	+	5	5	+	8	2	+	5	85	4	7
25	748	17	748	04	747	88	747	51	+	5	0	+	8	5	+	5	65	5	4
26	744	08	745	81	745	65	742	92	+	5	5	+	10	0	+	6	75	6	
27	741	18	740	54	741	02	745	03	+	4	7	+	8	2	+	6	45	5	5
28	746	12	746	55	747	00	748	45	+	3	0	+	6	5	+	4	75	5	5
29	750	10	750	54	751	02	755	90	+	2	5	+	5	4	+	3	95	2	9
30	756	12	756	47	756	92	758	07	+	0	5	+	5	0	+	2	75	4	5
31	758	64	758	85	758	68	760	02	+	2	0	+	5	0	+	2	50	1	0
moyennes du mois.	753	05	753	08	753	08	753	57	RÉCAPITULATION.										

Plus grande élévation 760,02, le 31, à 9 h. du s.

Moindre élévation 740,54, le 27, à midi.

Maxim. extr. + 12,5, le 22.
 Min. extrême + 0,5, le 4.
 Différence des extrêmes 13.
 Moyenne du mois : + 4,2.
 Moyenne de la variabilité journalière 4,13.

de Décembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.	S.-S.-O.	couvert	petite pluie.	1 ^m 15	
S.-S.-O.	S.-S.-O.	brumeux	brumeux		
N.	N.	vaporeux	serein	0 30	
S.-E.	S.-S.-E.	quelq. nuag.	quelq. nuag.	0 18	
O.	N.-O.	pluie	pluie.	3 53	
N.-E.	N.-E.	id.	couvert.	14 68	
N.-E.	N.-N.-E.	couvert	id.	0 14	
N.-E.	N.-N.-E.	nuageux	id.		
E.	E.	couvert.	id.		
E.	N.-E.	id.	id.		
E.	N.-N.-E.	id.	id.		
S.-S.-E.	S.	id.	id.		
S.-S.-O.	S.-O.	id.	id.		
N.-E.	E.	pluie	couv. neige	0 00	
N.-E.	E.	couvert.	couvert.	3 50	
E.	N.-E.	id.	id.	0 40	
N.-E.	N.	id.	ciel blanc		
N.	S.-S.-E.	nuag. blancs	couvert.		
S.	S.-O.	couvert.	pluie.	3 10	
O.	O.	id.	couvert.	2 75	
S.	S.	id.	pluie.	0 20	
O.	O.	pluie	couv. pluie	4 00	
S.-S.-O.	S.-O.	couvert.	couvert.		
S.-O.	S.-S.-O.	pluie	pluie	4 28	
S.-O.	S.	pluie	couvert.	6 00	
O.	S.-S.-O.	quelq. nuag.	pluie	3 75	
O.	N.-O.	couvert.	id.	25 60	
O.	O.	beau	couvert.	17 20	
O.	N.-N.-O.	pluie	id.	2 50	
N.-O.	O.	couvert.	id.		
S.	S.-O.	id.	id.	0 92	
beaux et couverts, ou jours de beau temps 19. de pluie 12. de brouillard 0. de gelée 3. de neige 1.				mm 94 46	

ROBIN,
Maître-adjoint à l'École normale.

Le plan du parc de Saint-Fargeau qui doit accompagner
l'Histoire du Comté et de la ville de Saint-Fargeau, n'étant
pas prêt, sera publié avec la 4^{re} livraison de 1859.

TABLE DES MATIÈRES.



	Pages.
Liste des Membres de la Société et composition du bureau	I
Compte-rendu des travaux de l'année 1888	XIII

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

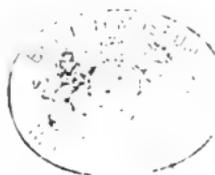
Vote du budget de 1888	4
Délibération relative au legs Crochot	5
Note sur une pierre tumulaire d'un seigneur et d'une dame de Maligny, par M. de Bastard.	56
Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, par M. Déy. — Temps modernes (suite).	59
Note, par M. Challe, sur des débris de constructions romaines sur le bord de la route départementale n° 9, 1,500 mètres d'Auxerre, au-dessous de la fontaine Sainte-Geneviève.	102
Notes, par M. Challe, sur les lettres de Joseph Fourier, offertes par M. Bonard à la Société.	105
Délibération relative à la colonne commémorative de la bataille de Fontenoy	147
Les armoiries des principales villes du département, par M. Quantin	151
Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, par M. Déy. — Temps modernes (suite).	164
Découverte d'un cimetière romain à Tonnerre. — Notice par M. Camille Dormois	227

	Pages.
Rapport, par M. l'abbé Cornat, sur des documents concernant l'abbaye de Pontigny et la ville de Saint-Florentin, et Notice sur M. Jean Dépaquy, dernier abbé de Pontigny	240
Délibération relative à l'église de Pontaubert.	282
Vote d'un crédit pour les fouilles aux grottes d'Arcy	284
Notice sur la vie de M. d'Etigny, intendant de la généralité d'Auch et de Pau, par M. Dantin	285
Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, par M. Déy. — Temps modernes (suite).	297
Note de M. Benoist sur une traduction inédite, en vers français, de <i>l'Enfer du Dante</i>	475
Lettre de M. de Longpérier sur une pièce de monnaie de Quintilien	477
Délibération relative à l'érection de la colonne commémorative de la bataille de Fontenoy. — Lettre de M. Boulard-Moreau	479
Délibération relative aux inscriptions à graver sur cette colonne.	481
Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, par M. Déy. — Age contemporain.	550

SCIENCES NATURELLES.

Recherches statistiques sur le choléra de l'Yonne, en 1854, dans ses rapports avec la nature géologique du sol, par M. Duché.	14
Excursion minéralogique dans la forêt d'Othe. — Compte rendu par M. Villiers.	248
Catalogue des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de l'Yonne, 6 ^e centurie, par MM. Déy et Courtaut.	265
Catalogue de la collection des roches du département de l'Yonne, déposées au Musée d'Auxerre, par M. Raulin	549
Sur les vertèbres fossiles de la caverne ossifère d'Arcy-sur-Cure,	

provenant des collections du docteur Robineau-Desvoidy, par M. Monceaux	452
Compte-rendu, par M. Monceaux, du résultat des fouilles aux grottes d'Arcy-sur-Cure.	477
Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne, par M. Cotteau. — Etage néocomien (suite).	485
Observations stratigraphiques sur le terrain cénomaniens de Sei- gnelay, par M. Guéranger	525
Observations météorologiques	651



FIN DE LA TABLE.

24
22.1

